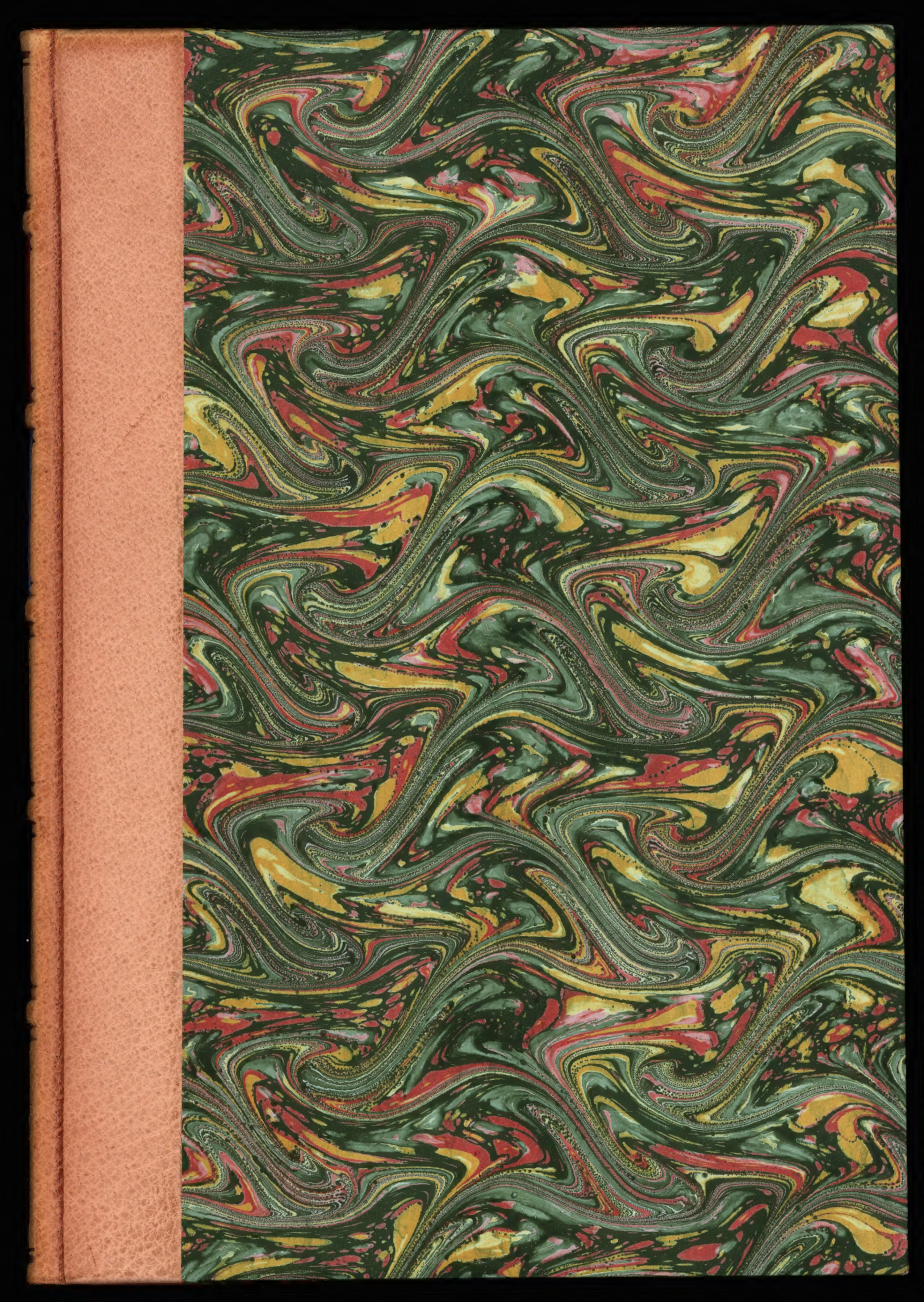
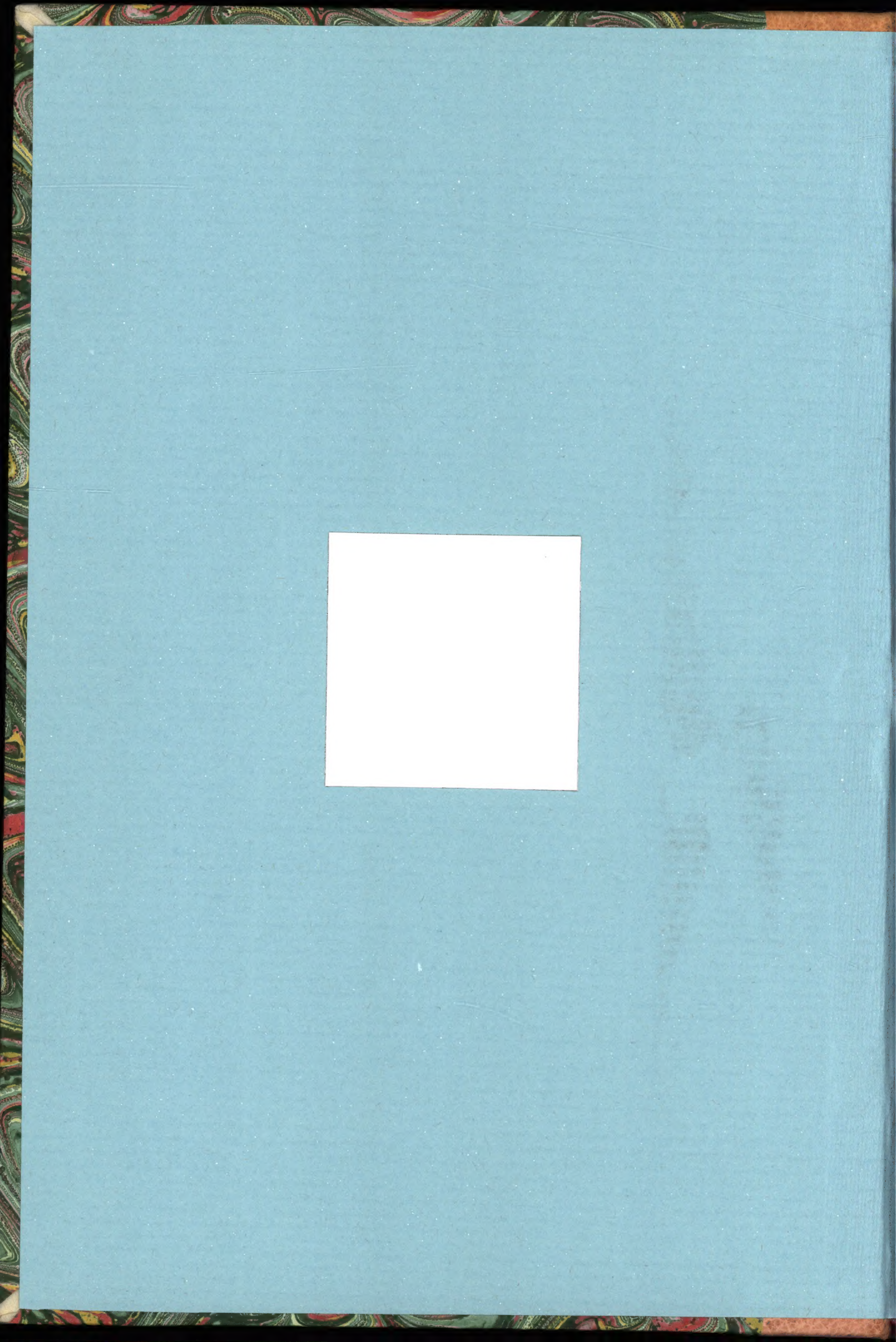
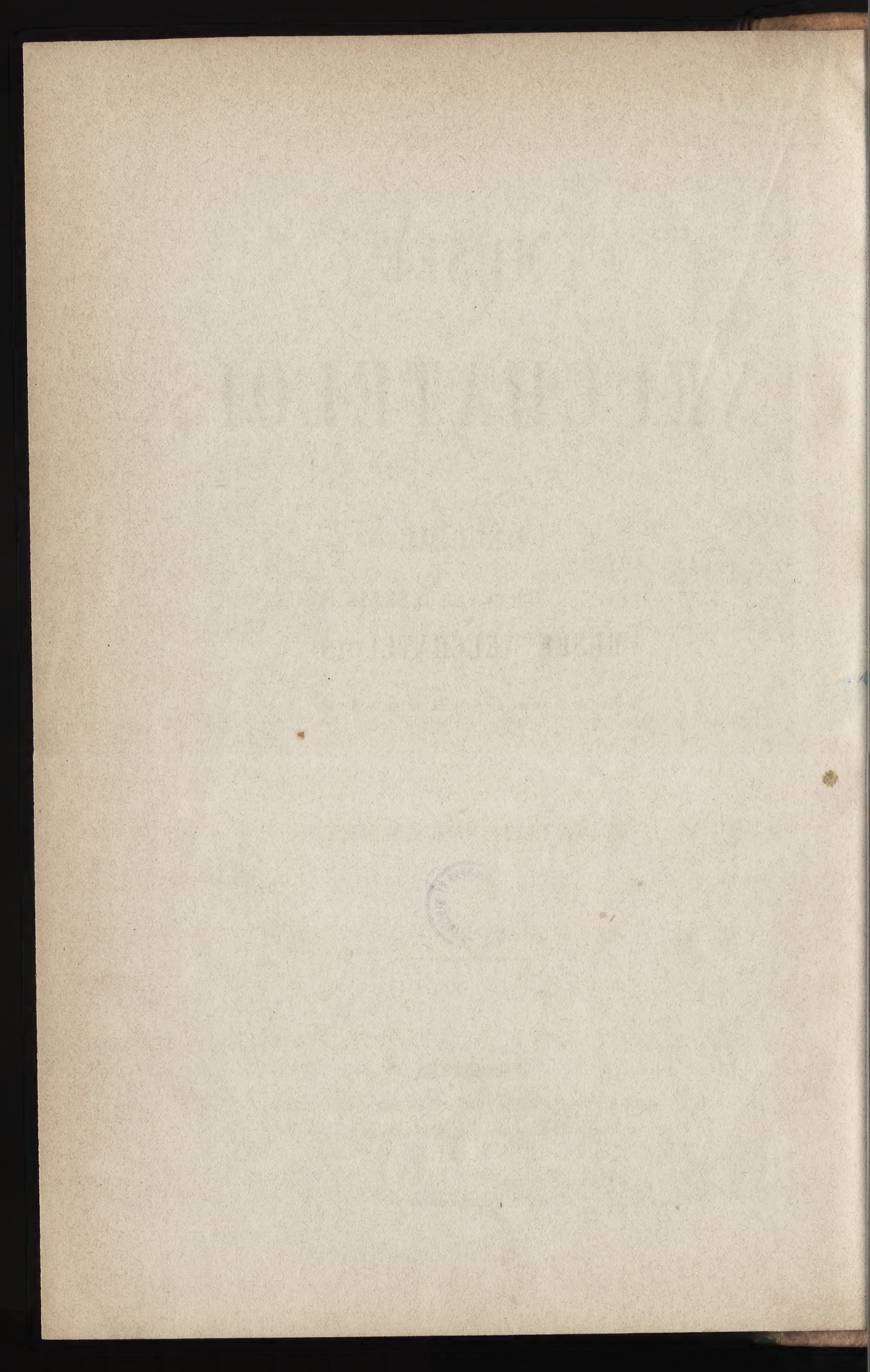




MUSÉE NEUCHATELOIS





MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

QUATRIÈME ANNÉE.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1867.



Garde urbaine à cheval
Neuchâtel
1831-1840.

A NOS LECTEURS

Le *Musée neuchâtelois* va entrer dans une quatrième année d'existence, et, au commencement de cette nouvelle période, il se demande ce que cette année contiendra pour lui dans l'avenir de ses douze mois.

Aux premiers jours de son apparition, notre recueil était accueilli par de nombreuses et chaudes sympathies, par les cœurs épris de tout ce qui touche à notre intime nationalité neuchâteloise. Ces amis fidèles et dévoués lui sont demeurés, leur appui est assuré à notre œuvre et nous les en remercions.

D'autres, et c'est à ceux-là que nous nous adressons aujourd'hui, moins soucieux peut-être du but modeste, patriotique même que nous avons inscrit sur notre programme, plus attirés sans doute par les publications illustrées à bon-marché, ont préféré donner à l'étranger la modeste obole qu'ils consacraient au *Musée* qui, voyant le nombre de ses abonnés se restreindre, perdait ainsi une vitalité précieuse au moment où il aurait voulu donner plus de développement à son œuvre.

Quel était notre but en commençant? Etudier, analyser toutes les phases de notre histoire, nous initier à tous les côtés de notre vie sociale et politique, chanter et célébrer notre nationalité suisse et neuchâteloise, la sauvegarder des idées étrangères, lui préparer un heureux et brillant avenir en lui montrant, ou les faiblesses de son passé, pour les éviter, ou les belles pages de notre histoire, afin d'y chercher de nobles exemples.

Si nous n'avons pas encore atteint ce but, c'est qu'il n'était pas en notre pouvoir de le réaliser subitement, et qu'il est de ceux pour lesquels on doit procéder sagement et lentement. Mais nous pouvons le dire, notre travail n'a n'a pas été vain, il a stimulé le goût des recherches historiques, il a fait surgir une quantité de monographies intéressantes que notre journal a recueillies avec joie, et qui sans lui, fussent peut-être demeurées enfouies à tout jamais.

Le *Musée neuchâtelois* n'est donc pas une superfétation, une feuille à la disparition de laquelle on puisse demeurer indifférent, non ! il a aujourd'hui sa place marquée au foyer de la famille, chez le savant, à l'atelier, et particulièrement chez nos concitoyens établis à l'étranger, pour lesquels il est un écho de la patrie absente, un lien qui les fait participer à notre vie et les associe à notre activité. Nous voulons donc continuer son œuvre commencée.

Tout n'a pas été dit sur notre petite patrie, et bien des filons n'ont pas encore été touchés ; plus nous fouillons de terrain, plus nous le trouvons riche. Ce n'est donc pas l'absence de matériaux qui nous fera défaut, et en feuilletant nos portefeuilles, nous sommes complètement rassurés de ce côté.

Le comité de rédaction s'est de plus adjoint plusieurs membres dont les noms seuls sont un sûr garant pour l'avenir.

C'est sur la fidélité de nos souscripteurs et le concours d'un plus grand nombre d'abonnés que nous comptons pour marcher en avant ; c'est sur le *patriotisme* de nos concitoyens neuchâtelois que nous fondons nos plus chères espérances.

Le mot que nous soulignons demande une explication. Tout ce qui, dans notre patrie suisse, tient une plume ou un crayon, connaît le patriotisme littéraire, c'est-à-dire la production toute gratuite, souvent, d'articles et de dessins pour les nombreuses publications qui naissent sur notre sol.

Ce patriotisme littéraire est-il assez apprécié par le public, produit-il une généreuse émulation? c'est ce dont nous nous permettons de douter un peu, car s'il en était ainsi, nos littérateurs et nos artistes suisses n'iraient pas dépenser au loin des forces qui pourraient être utilisées chez nous pour le développement intellectuel général.

C'est donc aujourd'hui au patriotisme éclairé de nos concitoyens neuchâtelois que nous nous adressons, c'est à eux que nous demandons appui pour continuer notre œuvre. Tous, sans doute, la regardent comme utile et bonne, mais cette seule sympathie ne nous suffit pas, nous les prions de se joindre à nous d'une manière plus intime, et d'aider pour leur part à l'essor généreux que l'étude vient de prendre dans notre canton par la reconstitution de notre académie. — Nous aimons à croire que nos espérances ne seront pas vaines, et c'est avec cette conviction que nous commençons cette quatrième série du *Musée neuchâtelois*.

Le Comité.

GARDE URBAINE A CHEVAL

DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(1831 — 1840)

C'est à l'époque des événements de 1831 que fut créée la Garde urbaine de la ville de Neuchâtel. Le général de Pfuel, gouverneur de la Principauté, avait pris le commandement des troupes demeurées fidèles au roi, et avait occupé successivement les différents foyers d'insurrection du canton; la garde urbaine à cheval lui servit d'escorte.

Forte de 35 hommes seulement, commandée par MM. DuPasquier-Perrot et Pourtalès-Steiger, le souvenir de sa belle tenue est demeuré dans la mémoire de ceux qui l'ont vue. — Il n'en reste aujourd'hui que six survivants.

Son allure était toute française, comme équipement et armement. Notre dessin nous dispense d'en faire une description.

L'habit et le pantalon étaient de drap vert foncé, à parements rouge-cramoisi, la fourragère et les épaulettes à franges blanches, les boutons blancs, le shako et la giberne portaient un N en métal blanc, la buffleterie et les gants étaient noirs, l'aigrette rouge.

En 1840, lors de la prestation des serments de fidélité de la Principauté au nouveau roi Frédéric-Guillaume IV, un tout petit détachement de cette ancienne garde sous le commandement de M. Soultzener, servit d'escorte au gouverneur de Pfuel dans ses excursions officielles dans le canton.

C'est la troisième garde d'honneur à cheval que nous signalons.

La classe riche de notre ville était ravie des occasions trop peu nombreuses qui lui étaient offertes de former ces corps de volontaires; mais depuis que notre canton est appelé à fournir deux compagnies de guides (une d'élite et une de réserve), au contigent fédéral, les goûts hippiques de notre jeunesse trouvent un moyen de se satisfaire et de se développer d'une manière plus complète et plus utile. —

A. Bachelin.



LES SORCIERS

DU VAL-DE-RUZ ET DE LA NEUVEVILLE

Dans la seconde moitié du 16me siècle, déjà même bien auparavant, et encore longtemps après, il n'était bruit dans nos contrées, comme en France et en Allemagne, que de procès de sorcellerie. Des bûchers s'allumaient de toute part et les sorciers livrés aux flammes semblaient renaître de leurs cendres.[1] Tandis que la discorde suscitait des guerres civiles et religieuses, pendant que les prêtres de confessions diverses s'anathématisaient réciproquement, les juges par contre, quelles que fussent leurs croyances religieuses, catholiques ou protestants, étaient tous d'accord pour combattre la lèpre des sorciers. Plus il y avait de bruit et de scandale et plus les accusations se multipliaient. Les mêmes faits se reproduisaient dans les pays de confessions différentes, en Allemagne comme en France, en Suisse comme dans l'Evêché de Bâle et la Principauté de Neuchâtel. C'était partout les mêmes faits, les mêmes circonstances dans les aveux, et, chose étrange, les accusés, sans y être contraints par la torture, avouaient des actions qui devaient les conduire au supplice. Çà et là la malveillance fit tomber des accusations sur des innocents, mais trop souvent la justice n'atteignit que des gens mal famés et dont la vie et les actes n'étaient pas irréprochables. En général les accusés étaient plutôt des femmes mariées ou veuves que des filles ou des hommes. On vit même quelques grandes dames qui donnèrent dans ce travers, et chose digne de remarque, c'est que dans nos contrées la sorcellerie ne commença à faire du bruit et à se développer que vers le milieu du 15me siècle, après l'arrivée des Zigeuner, Bohémiens ou Egyptiens, qui pratiquaient presque ouvertement la magie, en même temps qu'un peu plus tard l'alchimie et l'astrologie

[1] De 1572 à 1620 on brûla 125 sorciers à Thann, et 88 à Ensisheim en 71 ans, dont 45 étaient de vieilles femmes veuves ou mariées et 3 des dames appartenant aux conseillers de la Régence.

firent irruption dans les cours des souverains, dans les châteaux de la noblesse et se répandirent peu à peu parmi le peuple.

On sait que les Zigueuner faisaient grand usage de plantes diverses dans les remèdes et enchantements qu'ils administraient, et nous présumons qu'ils furent imités par des gens malfaisants qui, ne voulant pas faire le mal par eux-mêmes pour ne pas s'exposer à des châtiments, induisaient en erreur des gens malheureux ou dans l'affliction, ou des femmes perverses dont ils abusaient en se faisant passer pour le diable et auxquelles ils donnaient des poudres nuisibles pour porter préjudice à leurs ennemis et souvent pour le seul plaisir de faire le mal.

Il est également probable que les onguents qu'ils remettaient à leurs complices pour se rendre invisibles ou pour aller instantanément au sabbat, étaient composés de plantes pouvant produire des hallucinations et dont Cardan et Porta, célèbres médecins du siècle de la sorcellerie, avaient découvert le secret. On employait à la confection des breuvages et des onguents les solanées vireuses, telles que la belladone, la jusquiame, l'opium, la datura, la mandragore et autres. Des frictions faites avec ces drogues convenablement préparées procuraient, dit-on, des hallucinations que les individus quoique tout éveillés croyaient être des réalités. L'effet de ces pommades pouvait agir avec plus de force sur des femmes déjà si impressionnables, et cela explique pourquoi il y eut plus de sorcières que de sorciers.[1]

Toutefois quelques-unes de ces pratiques sont fort antérieures aux 15me et 17me siècles, et il est remarquable que les assemblées des sorciers affectaient tout particulièrement les lieux jadis témoins des sacrifices druidiques, le voisinage des dolmens, des hauts lieux et de bien des localités où la seule indication de la tenue des sabbats nous a presque toujours fait découvrir des antiquités de l'époque antéhistorique. Il semble de là qu'on peut rattacher les pratiques de la sorcellerie, du 15me au 17me siècle, à celles des temps fort antérieurs, avec cette différence que celles des temps les plus modernes ne furent plus uniquement des réminiscences des pratiques superstitieuses du culte ancien, mais bien une adjonction d'actes plus ou moins criminels aux premières pratiques et dans les mêmes localités.

S'il n'y avait eu chez les sorcières modernes que des hallucinations produites par des drogues, elles ne se seraient point accordées à indiquer constamment le lieu de leurs assemblées dans des localités appartenant à une époque dont elles ne pouvaient plus avoir aucune idée, à moins que ces localités n'eussent été connues dans les divers pays par la tradition, comme un point de réu-

[1] Une des causes principales était la surexcitation des esprits produite par la terreur universelle inspirée par la recrudescence de la superstition populaire. (Voir « Le Diable des Ponts. » *Musée neuchâtelois*, 1865.) *(Réd.)*

nion pour les pratiques secrètes de tous les temps. On sait d'ailleurs que ni les Romains, ni les souverains de l'époque barbare, ni les Evêques n'ont toléré l'exercice secret du culte appelé druidique, et que plusieurs de ces pratiques existent encore dans les mêmes lieux.

Dans la lecture d'un grand nombre de procès de sorcellerie, nous avons vu bien de l'ignorance, bien des erreurs, mais ce qui nous a toujours frappé, ce sont les aveux spontanés des accusés, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, catholiques ou protestants, dans tous les pays où l'on a poursuivi les sorciers. Ils se croyaient bien fermement dans la dépendance de satan; ils racontaient naïvement comment ils s'étaient laissé séduire, comment ils s'étaient donnés à lui, indiquant les lieux où s'était fait le pacte, le gage donné au séducteur, les promesses toujours illusoires de celui-ci, et enfin l'obéissance passive ou forcée à ses ordres, durant plus ou moins d'années. Toutefois il ne faut pas négliger l'observation que ces séducteurs, empruntant volontiers la forme d'un homme de grande taille, vêtu de noir ou de vert, ayant parfois le pied fourchu, ne se sont jamais fait prendre par la justice.

Durant l'été de 1610 le bruit se répandit dans les environs de la Neuveville que les sorciers se multipliaient, qu'on les avait vus et entendus danser en certains lieux mal famés, qu'ils avaient nui aux hommes et aux animaux par des maléfices, excité la grêle et la tempête et causé tous les maux qui affligeaient la contrée. L'autorité s'émut de ces bruits, elle reçut des dépositions secrètes; on lui désigna des femmes du voisinage, d'autres du Val-de-Ruz et même un homme de cette même contrée.

Le châtelain du Prince-Evêque de Bâle, résidant au Schlossberg, fit appréhender les accusés et on les enferma dans les cachots de la forteresse. Dans les autres seigneuries de l'Evêché on faisait ordinairement comparaître des témoins et leurs dépositions se consignaient au protocole; mais à la Neuveville on fut plus expéditif et l'on trouva plus commode de recourir de suite à la torture pour obtenir des aveux volontaires ou forcés. Nous ne savons pas pourquoi plusieurs accusés de la principauté de Neuchâtel, comparurent alors devant la justice du Prince-Evêque de Bâle, à moins que ces gens ne fussent domiciliés dans ses états au moment de leur arrestation.

Nous allons copier textuellement la première enquête afin de donner une idée de la forme des procédures d'alors.

« Sur le dernier jour de Juillet 1610, ès prison et forteresse de Révérendissime et Illustrissime Prince et Seigneur, Mgr. Guillaume, Evesque de Basle, nostre souverain Prince et Seigneur, a estée destenue prisonnière Margeren, fille de feu Guillaume Bourcard, laquelle a confessé et soutenu à la torture avoir fait, commis et perpétré les actes criminels que s'ensuyvent.

« Premièrement. Qu'il y a environ six ans passés que un homme vestu de vert, ayant les pieds comme une vache, s'approcha d'elle proche de la maison de Wilhelm Tüscher, entre nuict et jour, lequel estait le diable. Sur ce elle dit Jésus! et soudain il fust évanoui. Vistement après se rapprocha d'elle et luy présenta des testons (monnaie d'alors) si elle se donnait à luy. Là et comme mal advisée se donna à luy et luy fit renier Dieu, et print le diable pour son maistre et luy fist hommaige en le baisant sur la main, et la marqua à l'œil, et s'appeloit Héli, et luy donna les dits testons que par après ne furent que des feuilles, ormis quatre ou cinq creutzer.

« Item a confessé que son maistre la trouva à Maupra soubs un grand poirier à feu Anthoine Morlet, lequel luy donna du poucet (poudre) qu'elle devoit semer, ce quelle ne fist, ains en apporta et le jecta dans le ruisseau vers l'affaitement à Jehan Fontaine.

« Item qu'elle, avec plusieurs hommes et femmes, s'est trouvée en la danse ès prés de la Tour et derrière le chasteau, y estant plusieurs fiffers et tabourins.

« Item que lorsqu'elle estait en sa maison que c'estait son maistre qui la battait non toutefois pas trop rudement.

« Item quand elle et ses complices se trouva à la danse en une planchette (pièce de terre) au vivier du chasteau, à onze heures du soir, et plusieurs fois ès prés de la tour, qu'ils dançaient et faisaient grand chère par ensemble, et que un vestu de vert qui s'appelait Robinet les servait de viande et menait un petit flageollet.

« Et la dernière fois, il y a environ six semaines qu'ils furent tous ensemble ès prés de la Tour et dançaient avec leurs maistres. »

Cette enquête n'est point signée et ce n'était pas l'usage de le faire, aussi on introduisit aussitôt dans la chambre de torture la seconde accusée. C'était une pauvre femme, Laurenette, fille de feu Gerber de Fenin, au Val-de-Ruz. Elle revenait neuf ans auparavant de la forêt, en plein midi, et se trouvait derrière le château de Schlossberg, succombant de fatigue sous le poids d'une charge de bois, pleurant et se désolant de sa misère et de ses labeurs journaliers. Alors survint un homme vêtu de noir qui lui dit : Pauvre femme, tu as bien du mal, mais si tu voulais te donner à moi, je te ferais riche.

La malheureuse lui demanda qui il était, et sur sa réponse qu'on l'appelait le diable, elle invoqua le nom de Jésus, et le maudit s'évanouit; mais ce ne fut pas pour longtemps; il reparut peu après et réitéra sa proposition qui, cette fois, fut écoutée. Laurenette se donna à lui, elle renia Dieu et fit hommage à satan en lui baisant la main. Son nouveau maître, nommé Robinet, ne la fit pas plus riche, mais elle ne laissa pas que de lui être assujettie et d'aller quatre fois au sabbat où elle dansait avec des compagnes au son d'une

guigue.[1] Le lieu de la danse variait entre le pré de la Tour et rière le château.

Après que l'accusée fut sortie de la géhenne et reconduite dans son cachot, on amena Marie, fille de Claude Abran de Lignières, on l'interrogea avant et pendant la torture. Elle avoua qu'il y avait eu deux ans à St-Jean qu'allant à la rencontre de sa fille vers le Landeron, elle trouva près du pré de la Tour un homme vêtu de noir qui lui dit que si elle voulait s'abandonner à lui, il lui donnerait de l'argent. Quelqu'un étant survenu, cet étranger disparut, mais revint peu après vers la vigne du Banneret de Bienne. Alors tout se passa comme avec les précédentes, seulement elle prêta foi et hommage à satan en baisant une assiette de bois qu'il tenait à la main.

Elle déclara n'avoir point fait d'autre mal, et que même ayant rencontré deux fois son maître, elle ne lui avait point parlé. Du reste, elle était allée à la danse au pré de la Tour, et au pré de Jehan Baillif avec les coaccusées et leurs maîtres.

Se trouvant une nuit derrière le château avec les mêmes personnes, il survint des étrangers, une vingtaine de gens inconnus qui dansèrent avec eux au son d'un tambourin que battait un homme vêtu de vert.

Elle déclara aussi qu'elle savait que lorsqu'une personne s'était donnée à satan, elle pouvait s'en garder 24 heures moyennant laver ses mains le matin ou avoir du pain dans sa poche, ou enfin se trouver en compagnie de gens de bien.

Après Marie on amena Willemette, fille de feu Pierre Balpex. Mise à la question, elle raconta qu'ayant perdu, il y avait 12 ans, une somme de cent vingt écus, dans une affaire de commerce, elle en était alors fort affligée, lorsque lui apparut un homme vêtu de vert et coiffé d'un bonnet rouge qui lui fit les mêmes propositions qu'aux précédentes. Après l'avoir d'abord éloigné en prononçant le nom de Dieu, elle finit par faire hommage à satan qui prenait encore ce même nom de Robinet. Elle lui baisa la main et remarqua qu'il avait les pieds fourchus comme une vache.

Elle eut aussitôt un grand repentir de son action et resta six ans sans revoir son maître, le tenant éloigné d'elle en portant constamment un morceau de pain. Toutefois sur l'ordre de satan, elle finit par aller à la danse avec ses complices au pré Gautier, entre jour et nuit, et c'était leur maître qui jouait de la guigue. Depuis qu'elle était en prison, son maître vint encore la visiter étant alors coiffé d'un long chapeau noir. Il lui donna six crutz, qui, après son départ, se changèrent en buchilles.

Sur ces aveux faits avant et pendant la torture, sans aucune autre formalité, sans audition de témoins ni confrontation entre les accusées, le châtelain et ses assesseurs sentencièrent en ces termes, le 4 septembre 1610:

[1] Violon.

« Mes honorés Seigneurs ayant meurement et dilligemment entendu et con-
« sidéré les actes esnormes commis et perpétrés par les pauvres et misérables
« créatures ici présentes d'avoir renié et renoncé leur Dieu et créateur qui
« les a faites et formées et donné leur estre, les entretenant soigneusement
« en cette vie, pour adhérer et se donner à satan l'ancien et capital ennemi
« du genre humain, defendu par touts droits divins et humains. En effet ont
« cogneu et sentencié qu'elles doivent estre délivrées entre les mains de l'exé-
« cuteur de la haulte Justice, qui les menera à la place accoustumée et ilec
« les faire passer de la vie à la mort par l'eau et estre noyées, et après estre
« mises en terre au lieu acoustumé, afin que justice aye son cours et que les
« meschants soyent exterminés d'avec les bons et pour exemple au peuple.
« Reservant toutefois la grâce qu'il plaira à nostre dit gracieux Seigneur et
« Prince de leur faire. »

Déjà quatre jours auparavant, le dernier du mois d'août, ces mêmes juges avaient instrumenté contre Vincent Monnin, aussi du Val-de-Ruz, qui, avant et pendant la torture, fit les aveux suivants :

Vers la Saint-Georges (23 avril) de l'année précédente, sur les 10 heures du soir, comme il passait près du pré Gautier, il rencontra Marie, fille de feu Claude Floran, déjà condamnée et exécutée, qui dansait avec d'autres femmes sur le dit pré. Marie vint à lui, le prit par la main et le mena à la danse, qui se faisait au son d'un flageolet dont jouait un individu du nom de Perroquet, et que ces femmes appelaient leur maître.

Marie prévint celui-ci que Monnin était des leurs, et alors Perroquet lui dit : Touche dans ma main, renonce à Dieu et je te ferai riche. Comme Monnin hésitait, Marie lui dit tout bas : Si tu ne te donnes pas à lui, il te tuera et tu seras un homme mort. Sur ce, Monnin toucha et baisa la main de Perroquet, qui était toute froide, et renonça à Dieu.

Il alla une autre fois, à 8 heures du soir, au Closel, derrière le château, où arrivèrent depuis vers la Combe plusieurs femmes qui toutes se mirent à danser, mais cela ne dura guère, car pour lui il fut subitement transporté dans une charrière, sans savoir comment il y était arrivé.

Une autre fois, au point du jour, il rencontra son maître qui lui fit d'aigres reproches par ce que nonobstant son ordre, il n'avait pas assisté à la danse dans le pré de la Tour, et passant de la réprimande aux coups, il battit tellement Monnin que celui-ci aurait été tué s'il ne fut survenu un homme conduisant un cheval.

Son maître, satan, avait alors emprunté la forme d'un grand homme ayant des pieds de bœuf, avec un chapeau de toutes les couleurs et tout chargé de plumes. Monnin fut plusieurs jours malade de cette aventure et nonobstant

les promesses de richesses que lui faisait son maître, il n'en obtint jamais que des coups.

Interrogé s'il n'avait pas fait de mal, il répondit que c'était déjà bien assez que d'avoir commis les actions prémentionnées, et il pria très humblement qu'on lui fasse une mort gracieuse, craignant que son maître ne l'induise par après à commettre de plus grandes fautes.

Sur ce fait que Monnin avait été en quelque sorte forcé de se donner à l'homme aux pieds fourchus, le châtelain et sa cour prononcèrent en septembre 1610 la sentence suivante :

« Mes honnorés seigneurs ayant murement considéré sur les actes commis « par le dit Vincent Monnin d'avoir renié Dieu son Créateur pour adhérer à « Satan, en effet ont cogneu et jugé qu'il doit estre mis entre les mains de « l'exécuteur de la haute justice qui le doit noyer et conduire de vie à mort « par le moyen de l'eau, et estre mis en terre, ainsi que les précédentes sor « cières desja exécutées ont esté jugées. Réservant toutefois la grâce qu'il « plaira à nostre gracieux Prince et Seigneur de lui faire. »

Cette sentence fait voir que la réserve qui la terminait n'était que pour la forme, puisque les quatre malheureuses femmes sentenciées de la même manière, le 4 septembre, avaient été aussitôt exécutées, de même que Marie Floran qui avait entraîné Monnin à danser dans le pré de la Tour. Ainsi, selon ces documents originaux, voilà déjà cinq femmes et un homme exécutés à la Neuveville, comme sorciers, dans l'espace de quelques jours, pour des faits que nous ne voulons pas qualifier, et que nous nous contentons de rapporter. A la Neuveville il était d'usage de noyer les sorciers, tandis que dans toutes les autres parties de l'évêché de Bâle on les faisait périr par le feu, et même au val de Delémont il y avait certaines communes qui devaient fournir les fagots et le bois employés dans ces occasions ; cette servitude est consignée dans les actes qui font remonter fort loin l'usage de brûler les sorciers, et par conséquent la croyance à l'existence de ces malheureux.

On peut voir par quelques notes, que le juge instructeur préparait parfois son interrogatoire ou bien ne faisait que prendre note des réponses de l'exécuteur. On arrangeait ensuite la rédaction de l'enquête en sorte de n'y mettre que certains faits saillants, en laissant de côté bien des révélations qu'il semblait oiseux de consigner dans l'enquête. De là vient que l'instruction de la procédure des sorciers du Val-de-Ruz et de la Neuveville, offre une apparence aussi sommaire ; mais en étudiant d'autres procédures de la même époque, on remarque que dès que les accusés avouaient qu'ils s'étaient donnés à satan, on sous-entendait l'exécution de cet abandon ; que les aveux parfois plus que naïfs, exprimaient tout cruement. Quand on avouait la par-

ticipation à une danse sabbatique, il était de même entendu qu'elle avait été accompagnée du banquet ordinaire et de ses suites.

Lorsque les juges étaient plus curieux et les greffiers plus actifs, on consignait minutieusement les réponses quelles qu'elles fussent, et le scribe s'efforçait de traduire les expressions patoises en français, sans être toujours heureux dans sa traduction.

Ainsi dans l'instruction du procès faite au Schlossberg on n'avait écrit que les faits principaux, et il faut aussi remarquer que l'enquête se faisait dans la prison même ou dans la chambre de torture qui était sans doute fort mal éclairée.

La cour criminelle de Porrentruy se livrait alors à des poursuites semblables contre un grand nombre de malheureux qui tous avouaient que, dans un moment de chagrin ou de misère, ils s'étaient donnés à satan qui leur offrait de l'argent et les moyens de nuire à leurs ennemis. Les juges, selon les ordonnances du St-Empire, faisaient constamment usage de la torture, ayant parfois avec eux un médecin pour apprécier jusqu'à quel point on pouvait pousser les tourments sans occasionner la mort; mais nonobstant cette précaution une enquête du 29 avril 1594 nous apprend qu'un sorcier récalcitrant ou refusant de faire des aveux, fut guindé un peu haut par contre-poids, et qu'on lui secoua si bien les membres que le lendemain on le trouva mort dans sa prison. Une pauvre femme disait au juge: «Mon bon seigneur, je veux tout vous dire, mais ne me mettez pas à la géhenne, j'ai déjà le corps tout dérompu.» Le médecin constata qu'elle avait une affreuse hernie, mais le juge ordonna la torture qui, paraît-il, causa la mort de cette malheureuse.

Une enquête de 1594 relative à des sorcières des montagnes, sans autre indication, révèle la manière d'aller au sabat. Le diable fournissait un certain onguent dont on devait faire usage le soir de l'assemblée, et s'il n'arrivait pas lui-même pour prendre les sorcières sur ses épaules, il dépêchait un bouc ou un simple manche à balai. Ainsi montées, les *genaches* partaient par la porte, par la fenêtre ou par la cheminée et arrivaient en un clin d'œil au lieu désigné. L'assemblée se formait en cercle, autour d'un grand feu, et l'un des maîtres faisait entendre le son d'une guigue, d'un flageolet on d'un tambourin. Alors tous dansaient autour du feu. On tournait d'abord lentement, mais la mesure devenant toujours plus vive, les danseuses finissaient par se croire emportées par un ouragan.

Dans les moments de repos on servait des rafraîchissements, du vin, du pain de grandes pièces de viande rôtie, mais au rapport unanime des sorciers, ces mets avaient peu ou point de goût, et lors-même qu'on croyait en avoir mangé à satiété, on se trouvait le lendemain aussi affamé qu'après un long jeûne.

Souvent l'assemblée changeait le lieu de ses séances, et sur un ordre du chef ou du maître, elle s'envolait sur quelque montagne ou près de quelque fontaine solitaire. Là, les sorcières conjuraient l'esprit des tempêtes, battaient l'eau de ces bassins maudits, et formaient des nuages, chargés de grêle, comme le faisaient les prêtresses de l'antiquité. Elles dirigeaient alors les nuées infernales sur les terres de leurs ennemis, et c'est pour cela que la grêle s'avançant par colonne, ne s'abattait que sur certains champs et épargnait les autres.

La chapelle de St-Martin, sur le mont Repais, près de deux roches de sacrifices, avait une cloche spécialement consacrée à éloigner l'esprit des tempêtes, et ce lieu était célèbre dans les fastes de la sorcellerie.

Toujours avant de se séparer, le feu qui éclairait l'assemblée s'éteignait subitement et alors ces malheureuses femmes avouent des choses que nous ne pouvons raconter. C'est dans ces réunions sataniques qu'elles devaient rendre compte de l'emploi des poudres et des onguents que toutes avaient reçus de leurs maîtres. C'est là qu'elles racontaient leurs mauvaises actions, et si l'une ou l'autre n'avait pas employé la poudre maudite, son maître la battait rudement.

Malgré les promesses faites au moment de la séduction, la condition de ces malheureuses était fort dure. Soumises à ces maîtres malfaisants et despotiques, elles n'en recevaient que des caresses trompeuses; l'argent qu'elles en obtenaient, se changeait constamment en feuilles sèches lorsqu'elles en voulaient faire usage. Quand elles rentraient au logis, dans le même équipage qu'à leur départ, et qu'elles se glissaient furtivement dans la couche maritale, si l'époux se réveillait, il les trouvait froides et glacées, et alors elles étaient exposées à de rudes corrections dont elles n'osaient se plaindre.

Mal vues, malfamées dans le village, un petit nombre échappait à la haine générale et à la peur que leur méchanceté inspirait. On craignait leur regard fascinateur, on redoutait l'attouchement de leur main ; si l'une vous frappait, il fallait aussitôt lui rendre le coup qu'elle vous avait donné, ou manger un morceau de pain qu'on lui avait dérobé. Telle maladie, tel sort jeté sur une personne, ne pouvait plus se guérir qu'en le faisant tomber sur une autre, et, pour s'en délivrer, il fallait recourir au pouvoir de ces mêmes femmes. On les recherchait alors, on les flattait, on les payait ; mais dès que la justice s'en mêlait, ceux-là même qui avaient eu les faveurs de ces femmes, quand elles étaient jeunes, qui les avaient appelées avec empressement en cas de maladie, devenaient des accusateurs dangereux. Mais tel de ces dénonciateurs avouait des faits qui n'étaient pas moins répréhensibles que ceux mis à la charge des accusées. Toutefois il échappait, parce que la superstition était si

générale que les juges mêmes en étaient entachés. Cela est si vrai que l'un d'eux questionnait avec avidité un accusé sur une pratique de magie parce qu'il voulait ensuite la mettre en usage. Nous avons trouvé çà et là dans ces procès de sorcellerie quelques incantations des sorcières pour guérir de certaines maladies. Elles ont généralement un caractère religieux; c'est Dieu et ses saints qu'on invoque, et jamais l'esprit du mal. L'une de ces formules employée il y a trois siècles pour guérir subitement les entorses est encore mise en pratique par un grand nombre de personnes qui y croient de bonne foi. Aussi ne faut-il pas être surpris si dans ces siècles d'ignorance les juges acceptaient comme des vérités les récits des sorciers, récits provoqués probablement en beaucoup de cas par des hallucinations dont on ne savait deviner la cause.

A. Quiquerez.

LA MAIGRE AUGE

(Avec une planche.)

On a démoli l'an passé une antique maison située à 5 minutes de Saint-Blaise, sous la gare de cette localité, et sur la route de Neuchâtel, là où le chemin tendant à Lignières se sépare de la grande route. Cette maison, qui portait le nom de *Maigrauge*, passait pour avoir été d'abord un couvent de nonnes, puis, être devenue après la réforme, la maison de vigneron des dites nonnes qui se seraient retirées à Fribourg.

Cette tradition n'est pas exacte : La maison, dite la Maigrauge, et les vignes qui en dépendaient, étaient la propriété du couvent de femmes dit la Maigre Auge, en latin *macra augia*, en allemand *magere Au* (maigre prairie) sis à Fribourg dans la ville basse, et appartenant à l'ordre de Citeaux. La règle de cet ordre était très sévère, et comme la maison près St-Blaise n'a jamais été

un couvent ni même une cellule, elle n'a pas pu être habitée par les nonnes comme le prétend la tradition; du reste on sait parfaitement qu'il n'y eut jamais de couvent de femmes ni à St-Blaise ni dans les environs.

Le domaine de vigne attenant à la susdite maison, avait été purement et simplement acheté par l'abbaye de la Maigre Auge ainsi que le prouvent les documents suivants extraits des *Monuments de l'Histoire de Neuchâtel* de Matile, et traduits par nous du latin.

I. «Que tous ceux qui liront ces présentes lettres sachent: que moi, Rodolphe, curé et chanoine de l'église de Neuchâtel, ensuite de l'approbation et de l'exprès consentement de Messeigneurs, *Jean*, prévôt, *Amédée*, seigneur de Neuchâtel et *Richard*, frère du précédent, et du consentement unanime de tout le chapitre de la susdite église, j'ai vendu en franc alleu à l'abbesse et à la communauté du monastère de la Maigre Auge de Fribourg, de l'ordre de Citeaux, située dans le diocèse de Lausanne, ma vigne sise au territoire de St-Blaise, laquelle touche du côté du lac, la vigne de Pierre dit *de Rive*, bourgeois de Neuchâtel, du côté de Chaumont la vigne de Pierre dit *Mauclerc*, du côté de bise la vigne de *Berthold*, et du côté de vent la vigne de Ulrich dit *Vesounx*, avec toutes les usanges et légitimes pertinences de la dite vigne, afin que la susdite abbesse, la communauté et leurs successeurs, la tiennent en perpétuelle possession et en toute paix, assurance et tranquillité, à charge de payer annuellement au seigneur de Neuchâtel et à ses héritiers, le cens de 5 sols (environ 33 francs 30 cent.) pour la défense et la garantie de la susdite vigne, et cela le jour de St-André, apôtre. De plus de payer chaque année au chapitre de Neuchâtel la dixme de la vigne au temps des vendanges. J'ajoute encore, que l'abbesse de la dite Maigre Auge sera tenue de donner à la communauté du dit couvent au jour de mon anniversaire 5 sols (33 fr. 30 cent.(de pitance.

« Je me devêtis donc de la susdite vigne en toute sagesse et prudence, et j'en investis corporellement l'abbesse et la communauté de la dite Maigre Auge, et cela pour la somme de 60 livres lausannoises (4800 francs) que j'ai déjà reçues, et qui m'ont été payées.... (illisible). Je renonce donc pour cette vente à toute réclamation...... (illisible).

« Nous, les susnommés, Jean le Prévot, Amédée, sire de Neuchâtel, et Richard, chanoine de Chalons, ses frères, dans la mouvance et la seigneurie desquels il est notoire que se trouve la susdite vigne, nous laödons pour nous et nos héritiers la dite vigne au prix de 4 sols lausannois (24 fr. 64 cent.) de cens annuel à payer à nous et nos héritiers le jour de la fête de Saint-André, apôtre, et nous promettons de bonne foi, que nous ne ferons rien contre la présente vendition, et le présent acte, soit par nous même, soit par

autrui, et que nous serons à perpétuité gardiens légitimes de la susdite vigne pour l'abbesse et la communauté.

« Pour corroborer cette vente et en témoignage de cet acte, nous, les susnommés, Jean le Prévot, Amédée et Richard, ses frères, à la réquisition du susnommé Messire Rodolphe, en notre nom et en celui de nos successeurs, nous avons apposé nos sceaux au présent acte, les sceaux du chapitre de Neuchâtel, et celui de Messire Rodolphe y ont aussi été apposés. Et nous, le susdit chapitre, nous avons en témoignage des choses susmentionnées, apposé notre sceau conjointement avec ceux des dits seigneurs, frères, et celui de Messire Rodolphe.

« L'an du Seigneur 1285, au mois de mai.

II. «Nous, Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, à tous savoir faisons : qu'ayant jadis donné et concédé aux saintes nonnes de l'abbaye de la Maigre Auge près Fribourg, la somme de 20 sols lausannois (133 fr. 20 cent.) sur notre recette qui se lève à Neuchâtel en hiver à la St-Martin, et cela après la mort de feue dame Marguerite, notre sœur, jadis nonne et abbesse du dit monastère, pour célébrer annuellement son anniversaire, et celui de nos pères et mères, nous ratifions la dite fondation d'une rente de 20 sols, pour nous et nos héritiers, mandant et ordonnant aux percepteurs de nos dits cens, qu'ils ayent à payer perpétuellement à la dite abbesse de la Maigre Auge et à la communauté les dits 20 sols lausannois, à la fête de St-Martin, sans attendre pour cela aucun ordre de nous ou de nos héritiers. Nous promettons de bonne foi, soit pour nous, soit pour nos héritiers, de ne rien faire contre les choses susdites, mais que nous les tiendrons et observerons fermement, en foi de quoi nous avons ordonné d'apposer notre sceau à ces lettres.

« Donné le 2me jour d'avril l'an 1334. »

Jean, Amédée et Richard, mentionnés dans le premier de ces actes, de même que Marguerite dont il est question dans le second, étaient fils et fille de Rodolphe III, sire de Neuchâtel, mort en 1265, et de Sybille de Montbeillard. A Rodolphe succéda son fils aîné, Ulrich IV, qui mourut sans postérité en 1277. Après Ulrich venait Jean, Prévot de la collégiale de Neuchâtel, lequel étant dans les ordres, dut céder la succession à son troisième frère *Amédée*, qui épousa Jordane de La-Sarraz et duquel descend la branche des comtes et seigneurs de Neuchâtel, qui finit avec le comte Louis. Il est probable que c'est en sa qualité d'aîné que *Jean* est nommé le *premier* dans l'acte de vendition de la vigne à St-Blaise. Il était prévôt de Neuchâtel et, de même que son quatrième frère Richard, chanoine de Chalons.

Jean et Richard avaient reçu pour leur part d'héritage la terre d'Hauterive

jusqu'au lieu dit *le Fornel;* il faut que la vigne vendue par le curé de Neuchâtel fût située dans leur héritage, puisqu'ils confirment cette vente; quant à la confirmation d'Amédée on devait la lui demander comme suzerain de la terre.

Le chapitre de Neuchâtel avait aussi son mot à dire, en tant que jouissant de la dîme de la dite vigne, il se montra moins généreux que le suzerain, car il ne rabattit rien sur la dîme qui lui était due, tandis qu'Amédée réduit de 5 à 4 sols la redevance annuelle due par le possesseur de la vigne.

Nous ne comprenons pas le nom de *sœur* que Rodolphe, fils du susdit Amédée, donne à Marguerite, abbesse de la Maigrauge. La sœur du dit Rodolphe, nommée aussi Marguerite avait épousé Jean de Blonay; elle testa en 1330 en faveur de son frère. Vers la même date paraît Marguerite de Neuchâtel, l'abbesse sus-mentionnée, qui ne peut être que la sœur de Jean, d'Amédée et de Richard, et qui par conséquent était la tante de Rodolphe.

Sur la façade de la maison démolie se trouvait une pierre sculptée, en molasse, qui est maintenant au musée de Neuchâtel; sur cette pierre se voient deux écussons soutenus par un ange. A droite les armes de Citeaux, une bande, échiquetée argent et gueules (rouge) en champ de sable (noir), à gauche les armes de Praroman, de sable (noir) à l'arrête de poisson d'argent. En dessous on voit gravée la date 1524. C'est donc sous l'administration d'*Anne de Praroman*, abbesse de 1514 à 1540, que fut bâtie la maison de *vigneron*, mais non point la maison religieuse, à laquelle on avait improprement donné le nom de Maigre Auge. Il faut dire néanmoins qu'en ce faisant on suivait une coutume générale dans notre pays. Car la maison de vignes que le couvent de Montbenoit avait à la Côte (canton de Vaud) portait le nom de Montbenoit. dont on a fait par corruption Montbeney. On pourrait au besoin citer nombre d'autres exemples de cette coutume.

DE MANDROT, lieut.-colonel fédéral.



La Maigrauge près St. Blaise,

d'après une photographie de Mr. A. de Dardel-Perregaux.

LE VOEU

(LÉGENDE)

Nos muses nationales sont trop rares, et cela surtout dans les sujets qui touchent à notre histoire, pour que nous n'ayons pas cru devoir communiquer à nos lecteurs cet essai poétique d'un étudiant neuchâtelois, tombé fortuitement sous la main d'un des membres de la rédaction du *Musée*, essai dont l'auteur est le premier à reconnaître les imperfections. Chrétien évangélique de profession et de cœur, il s'était occupé de mettre en vers ce récit légendaire, non pour ressusciter parmi nous les invocations des saints, mais pour retracer les croyances du quinzième siècle, cette époque où la foi des chevaliers se traduisait en croisades ou en pèlerinages à Rome.

Nous renvoyons d'ailleurs à nos historiens, et plus spécialement à l'*Histoire de la Seigneurie de Valangin*, par G.-A. Matile (p. 221-223), ceux qui voudraient connaître la tradition que la poésie que nous transcrivons s'est plu à reproduire. Elle pourrait figurer à côté des *Chants valanginois*, par J.-H. Kramer, où la même tradition se trouve indiquée à propos du Château de Valangin (p. 45), sans être illustrée par un chant spécial.

(La Rédaction.)

Dans le lointain fuyaient les côtes de Syrie.
Le vaisseau, mollement balancé sur les flots,
Voguait pendant la nuit; et les gais matelots,
Réjouis de l'espoir de revoir la patrie,
Laissaient enfler leur voile au souffle du zéphir.
Tout était calme et pur, et dans l'air et sur l'onde,
Les étoiles au ciel perçaient la nuit profonde,
Et le pilote aussi, dans le commun loisir,
Sommeillait sur le pont de la nef vagabonde.

Tous reposaient. Mais non, rêvant à ses amours,
Songeant à son pays, pensif, sur le navire
Errait un chevalier dans la fleur de ses jours.
Sur ses lèvres passait un aimable sourire
Aux pensers de bonheur qu'étalait l'avenir ;
Bientôt leur succédait un plus noble délire,
Lorsque dans son esprit venait le souvenir
Des lieux saints, du tombeau du Sauveur de la terre,
Du mont de Golgotha, du sublime mystère

De Jésus, Fils de Dieu, mourant pour les pécheurs :
Il avait vu ces lieux en proie aux oppresseurs,
Il avait parcouru cette terre sacrée
Que profanaient les pas des Musulmans vainqueurs,
Et serrant sur son cœur une fidèle épée,
Impuissant, il n'avait pu que verser des pleurs.
Et si, devant ses yeux, quelque rêve de gloire
Brille quelques instants et rentre dans la nuit,
Si le bruit des clairons, les cris de la victoire
Viennent ravir son cœur que ce songe poursuit,
Plus fièrement alors se dresse sur sa tête
Le superbe cimier d'un casque fleuronné.......
La lune dans le ciel à se lever s'apprête,
Une blanche lueur s'étend et se reflète
Sur un brillant écu triplement chevronné.

Mais la mer a frémi. La clarté des étoiles
Pâlit ; la vague s'enfle et mugit ; dans les voiles,
A travers les agrès, les mâts du bâtiment,
Le vent s'engouffre avec un sourd gémissement ;
Des nuages épais couvrent le firmament ;
Et la foudre roulant au sein de la nuit sombre,
Et l'éclair déchirant les longs voiles de l'ombre,
Et les autans partout déchaînés sur les flots,
Impriment la terreur au front des matelots.
Réveillés en sursaut au bruit de la tempête,
Qui puissante et terrible éclate sur leur tête,
Courant au gouvernail, sur le pont, sur les mâts,
Exposés sans relâche aux fureurs des frimas,
Portés jusques aux cieux, plongés dans les abîmes,
Ils résistent en vain aux éléments vainqueurs.
La mort plane sur eux en comptant ses victimes ;
Le courage et l'espoir abandonnent les cœurs.

Alors, les bras lassés d'une lutte inféconde,
Sentant qu'il faut aller bien plus haut que ce monde
Pour trouver un secours impossible au mortel,
Qu'il faut le demander aux saints de l'Eternel,
Le jeune chevalier tombe à genoux, s'écrie :
« Reine auguste du ciel, sainte vierge Marie,
« A notre aide venez ! Sauvez un pèlerin,
« Votre Claude d'Arberg, sire de Valangin !
« La mer autour de nous rugit et nous menace ;
« Du haut de votre Ciel sauvez-nous, faites grâce !
« Ces flots dont votre Fils apaisait le courroux,
« S'ils se taisent, calmés et soumis devant nous,
« Si votre main puissante enchaîne la tempête,
« Eteint l'éclair, saisit le tonnerre et l'arrête,
« Si, retirés par vous des portes de la mort,
« Un ange bienfaisant nous guide vers le port,

« Enfin si je revois les monts de ma patrie,
« Mon chastel, Valangin, mon amante chérie,
« Guillemette...... ah, j'en fais le serment solennel,
« Sur l'onde je vous dresse une église, un autel. »
Il priait. Captivés par un charme invisible,
Les flots tumultueux ont cessé de mugir.
La voix de l'ouragan, son haleine terrible
Expirent. L'orient commençait à blanchir;
Les éclairs s'éteignaient sous les plis de la nue;
La foudre sans échos mourait dans l'étendue;
Les ombres s'enfuyaient au souffle du matin;
Et la mer devint calme et l'horizon serein.

Claude revit enfin son château séculaire;
Des longs jours de l'absence il consola son père,
Qui mourut comblé d'ans en bénissant son fils.
Le sire de Vergy lui donna Guillemette,
Et le jour de la noce, on vit mainte fillette,
Maint jeune gars chanter la belle au teint de lis,
Et danser follement aux sons de la musette,
Dans la fête donnée au manoir féodal
Par l'heureux couple orné du bandeau nuptial.

A la porte du bourg une verte prairie
Que le ruz de la Sorge arrosait de ses eaux,
S'étendait du côté de la Borcarderie.
Tout autour, des sapins ombrageaient les coteaux.
Ce fut en cet endroit qu'on put voir une église
Au-dessus du torrent s'élever dans les airs;
Sur ses bords peu distants la base en fut assise
Pour accomplir le vœu jadis fait sur les mers.
Mais le sire, sauvé par la faveur divine,
Ne borna pas ses soins aux habitants du bourg;
Le temple de la Sagne avec sa haute tour,
L'église des Brenets, n'ont pas d'autre origine.
Enfin la Chaux-de-Fonds eut son temple à son tour.

Avec lui s'éteignit sa vieille et noble race.
Dernier des Neuchâtel, il était digne d'eux;
Il mourut en laissant une durable trace:
Des autels à son Dieu, l'amour d'un peuple heureux.

Les noms de nos seigneurs illustrent notre histoire.
Leur souvenir, empreint de sagesse et de gloire,
Surnagera, du temps et de l'oubli vainqueur;
Celui de leurs bienfaits vivra dans notre cœur:
A nos derniers neveux transmettons leur mémoire!

***

HUIT JOURS DANS LA NEIGE

SOUVENIRS DU JURA NEUCHATELOIS.

(Suite.)

Nous avons laissé nos montagnards assis en cercle dans une clairière, occupés à prendre leur dîner, et surveillant du coin de l'œil certain renard charbonnier que Charles-Auguste avait retiré d'une tanière à l'aide d'un tire-bourre.

— Je vous déclare, s'écria tout à coup le vieux Simon-Pierre, que ce renard n'est pas plus mort que moi; il remue sans en avoir l'air, et le scélérat sera bientôt à tous les diables.

— Il paraît, maître artilleur, dit une voix, que ceux que tu assommes se portent assez bien.

— Personne ne serait tenté d'en faire l'expérience, dit Charles-Auguste d'un ton aigre-doux, en remuant ses larges épaules.

— Plante ton couteau dans l'estomac de ce drôle, il rampe sournoisement comme une vipère; dans quelques minutes il aura pris son vol.

— Allons donc, je serais curieux de le voir courir, dit Charles-Auguste, s'il n'a pas le crâne en miettes, il doit avoir au moins la cervelle en marmelade. Tout cela ce sont les convulsions de l'agonie.

— Des contractions musculaires purement et simplement, dit Virgile en frisant sa fine moustache. Ce monsieur tient peut-être de la grenouille ou de l'anguille. Cela devient de plus en plus intéressant.

— Tes railleries ne m'empêcheront pas de tirer de cette belle fourrure un fameux col de manteau qui fera crever d'envie les jaloux.

— Prends du moins ton fusil, dit Simon-Pierre, pour *acraser* ton fuyard avant qu'il soit trop loin.

— Je me garderai bien de gâter cette peau qui n'a pas un seul trou.

Alors on vit se produire une scène des plus singulières. Le renard, qui, peu à peu, avait franchi le cercle des chasseurs, rassembla lentement ses membres sous lui et parut faire un effort désespéré pour se lever. Mais ses jambes flageolèrent et parurent hors d'état de le soutenir. Après quelques essais infructueux il retomba lourdement comme si la vie eût définitivement quitté son corps.

— Avez-vous vu cet hypocrite? Il a pris la mesure de ses forces, dit en riant Simon-Pierre, ces tremblements de jambes, c'est de la frime. Il va partir à toute vitesse; je déclare que je ne ferai rien pour l'en empêcher.

— Ni moi non plus, dirent les chasseurs.

— Il va s'élancer, disait l'un, attention Charles-Auguste.

— Il ne bougera pas.

— Je parie que si.

— Je parie que non, et tu perdras.

— Laissez-le faire.

Soudain le renard partit comme un trait et se perdit dans la forêt comme une apparition fantastique, avant que les chasseurs fussent revenus de leur surprise. Charles-Auguste sauta sur son fusil et tira précipitamment ses deux coups au juger dans les broussailles, mais sans effet. La partie était perdue, la pièce jouée. Il revint s'asseoir, tenant à la main son fusil encore fumant.

— Le tonnerre écrase cette vermine, dit-il en poussant un grand soupir. Un éclat de rire général répondit à cette exclamation.

— Ce serait dommage, une si belle peau, dit l'un.

— Et qui n'a pas un trou, dit un autre.

— C'est égal, je n'ai jamais vu un col de manteau courir si prestement, dit un troisième. Avez-vous remarqué avec quelle hâte il se séparait de son propriétaire. C'est phénoménal.

— Si du moins le fuyard avait laissé une mèche de son poil, pour consoler ce pauvre Charles-Auguste; à défaut d'autre chose il pourrait porter ce souvenir sur son cœur.

— Faudra peut-être aller quérir mes trappes qu'on méprisait tout à l'heure, dit Euphrase.

— Je chasse depuis soixante-cinq ans, dit Simon-Pierre, quand il put reprendre haleine, eh! bien, je n'ai jamais rien vu de pareil. Faisons tous une croix dans l'almanach pour marquer ce jour mémorable.

Cependant Charles-Auguste, les sourcils froncés, chargeait son fusil sans répondre un seul mot. Bientôt les muscles de son front se détendirent, et se renversant en arrière sur le tronc qui lui servait de siège, il partit d'un éclat de rire si franc et si contagieux que la troupe entière se joignit à lui et que les échos en retentirent jusqu'à la Combe aux Auges, dont les rochers escarpés se dressaient à quelque distance.

— Serviteur à tout le monde, dit un personnage armé d'un fusil, qui venait d'entrer à son tour dans la clairière; paraît qu'on est gai dans le quartier; est-il permis de rire un peu avec vous?

— Tiens, c'est Joël Jacot; parbleu, vous arrivez à point pour dîner avec nous.

— Merci, c'est fait; je vais rejoindre quelques amis qui poursuivent un loup du côté de Pouillerel. Ils m'ont fait prévenir en hâte et je cours au rendez-vous.

— Un loup? dit Charles-Auguste, en ajustant les capsules sur les cheminées de son fusil.

— Oui, un loup de forte taille qui se promène depuis plusieurs jours par les Eplatures, les Crosettes et le communal de la Sagne. Ami Droz et Samuel Borle suivent ses traces depuis ce matin ; des traces toutes fraîches.

— Si vous avez besoin d'un compagnon pour tuer le loup, je suis votre homme, dit Charles-Auguste. J'ai sur le cœur une certaine histoire de renard... enfin suffit ! je vous dirai cela plus tard !

— Mieux que cela ! venez tous, messieurs ! vous nous donnerez un bon coup d'épaule !

— Allez bravement, mes fils, dit Simon-Pierre. Je retourne à la maison ; à quatre-vingts ans, on n'a pas le souffle assez long pour *courrater* les loups ; je laisse cela aux jeunes. Virgile, je donnerai en passant un coup d'œil à Médor. N'oubliez pas de couler des balles dans vos canons.

Toutes les instances des chasseurs pour retenir le vieillard furent vaines ; il jeta son fusil sur l'épaule, et ployé en deux comme toujours, il disparut dans la forêt. — Virgile Robert et ses amis franchirent la montagne d'un pas agile, longèrent les Crosettes jusqu'au Mont-Jacques, traversèrent les Eplatures et gravirent les pentes de Pouillerel.

Emonet put contempler à l'aise, bien au-dessous de lui, la Chaux-de-Fonds, dont les toits rouges et les maisons de toutes nuances se détachaient d'une manière bizarre sur le fond de la vallée encore couvert de neige ; il s'élevait de la cité industrielle une rumeur intense, semblable au bourdonnement des ruches actives, et qui est en quelque sorte la respiration des populations laborieuses.

Au *Tchapé reubia* ils eurent des nouvelles de ceux qu'ils cherchaient. Droz et Borle avaient trouvé le loup dans un bouquet de sapins à une demi-heure du chalet ; ils n'attendaient que du renfort pour cerner le bois et attaquer l'animal dans sa retraite.

— Voilà qui est parfait, dit Euphrase, je commence à croire que Charles-Auguste finira par avoir un col à son manteau. Mais avant d'aller combattre cette bête féroce, un petit verre de gentiane ne ferait pas de mal ! vite, maître Jonas Bauer, versez-nous à chacun une ration !

Comme la plupart des sommets du Jura, Pouillerel s'élargit en une vaste croupe onduleuse ; le piéton peut se lasser à la parcourir surtout lorsqu'il faut marcher dans une neige profonde. Nos jeunes gens en firent l'épreuve ce jour-là aux dépens de leurs jarrets. Ils trouvèrent Droz et Borle qui surveillaient le loup depuis plus de trois heures, les pieds dans la neige. Les dispositions d'attaque furent prises à l'instant ; le bois fut entouré par les chasseurs qui s'avancèrent en silence et avec lenteur en se masquant derrière les arbres ou les mouvements de terrain. Dire qu'Emonet était parfaitement rassuré serait exagérer sa bravoure ; il ne se faisait pas une idée bien nette de la force et de la valeur de l'animal qu'on allait combattre, et comme on pouvait s'attendre à le rencontrer à chaque instant, notre ami manœuvrait avec pru-

dence, cherchant à garder l'équilibre sur la neige et surtout à avoir son fusil toujours prêt. Par précaution il avait tiré de sa poche un grand couteau à forte lame qu'il mit tout ouvert dans sa guêtre à portée de sa main. — Après tout, se disait-il, un loup n'est qu'un grand chien, et si mon fusil ne rate pas mes quatre balles doivent le tuer raide. Il en était là de ses réflexions lorsque des coups de feu éclatèrent de l'autre côté de la forêt. Quelques détonations répondirent, puis on entendit des cris d'appel. Bientôt tous les chasseurs furent réunis. Le loup, faisant une pointe subite, avait percé la ligne des assaillants; ceux-ci avaient tiré de leur mieux, mais on sait ce que vaut le tir d'un fusil de chasse chargé à balles dès que la distance est un peu forte. Sorti sain et sauf de cette épreuve, l'animal fuyait vers les gorges de Moron avec une vélocité qui ôtait toute envie de continuer la poursuite.

— Te fricasse, dit Charles-Auguste en écrasant son chapeau d'un coup de poing, voilà notre réputation flambée! De beaux chasseurs, ma foi, qui, étant parvenus à cerner un loup grand comme un bœuf, se contentent de lui faire des politesses et le saluent sans lui laisser de marques.

— Il va tenir compagnie à ton renard charbonnier, dit Euphrase; s'ils ne crèvent pas de rire ce soir, ces deux compères, ce n'est pas notre faute.

— Messieurs, dit Ami Droz, voici la nuit, le temps se brouille et le vent qui vient de se lever annonce la neige; je propose de descendre aux Planchettes et de nous faire servir une *fondue* avec une bonne bouteille de Bourgogne.

—Ne serait-il pas plus prudent, dit Virgile, de gagner la Chaux-de-Fonds pendant qu'on y voit encore assez pour se diriger; nous pourrions nous restaurer à notre aise et reprendre de là plus facilement le chemin de la maison.

— Songez que Borle et moi, nous sommes en route depuis huit heures et que nous n'avons mangé aujourd'hui qu'un morceau de pain! je vois d'ici les toits des Planchettes, nous y arriverons dans dix minutes.

— En route donc!

Ainsi fut fait, mais une fois dans une chambre bien chauffée, les discussions à propos du loup manqué, les récits de chasse et les bouteilles se succédèrent d'une manière si suivie que dix heures sonnèrent sans qu'on se fût aperçu de la fuite du temps. La surprise de nos amis fut grande, lorsque, franchissant la porte, ils sentirent une neige abondante, chassée par le vent, leur fouetter le visage. En quelques heures il en était tombé plus d'un pied.

— Voilà un joli temps pour retourner aux Reprises, dit Virgile en boutonnant ses guêtres par dessus son pantalon.

— Le vin est tiré, faut le boire! dit Charles-Auguste d'un ton sentencieux.

— Il est gentil ton vin....! pur crû des Planchettes!

Une discussion s'éleva à propos du mode à suivre pour que la marche fût moins fatigante; les uns prétendaient qu'il valait mieux pousser la neige devant soi sans relever les pieds, d'autres soutenaient le contraire. Malgré les arguments les plus concluants, la question resta pendante et irrésolue ainsi que

tant d'autres, mais elle servit du moins à occuper les esprits. Lorsque ceux qui marchaient en tête étaient fatigués, ils se retiraient à l'arrière-garde. Ils se relayaient ainsi de temps à autre.

— Où sommes-nous ? dit une voix, la nuit est noire comme un sac à charbon et le vent m'envoie cent mille épingles dans les yeux.

— Oui, où sommes-nous ? dit Virgile, avons-nous passé le Dazenet ? approchons-nous du Valanvron ? il m'est impossible de le dire !

— C'est vrai que la situation n'est pas claire, dit Charles-Auguste, si je n'y voyais pas mieux pour pivoter mes cylindres, je ferais de triste besogne ! Allons toujours de l'avant, nous trouverons bien une maison qui nous renseignera !

Ils reprirent leur chemin, chacun portant son fusil sous l'aisselle pour en garantir les platines. Emonet pensait aux scènes de la retraite de Russie et se sentait frémir ; il se rappelait que naguère des piétons égarés avaient péri dans la neige. Mais l'insouciance de ses compagnons lui rendait le courage ; ils n'éprouvaient pas la moindre appréhension et ne perdaient aucune occasion de placer un bon mot ou une remarque plaisante.

Tout à coup on entendit dans l'éloignement la voix d'un chien, mais ce son était si affaibli qu'on le discernait à peine au milieu du tumulte de la tourmente. Ils se dirigèrent du côté d'où partait ce bruit, certains de trouver bientôt une habitation. Les aboiements devinrent de plus en plus distincts, et pour tenir le chien en haleine, l'un des chasseurs avait soin de lui répondre sur le ton le plus agaçant. Enfin le premier de la bande donna contre un mur de clôture et faillit faire la culbute par dessus cet obstacle inattendu. On longea le mur et la bande atteignit *un passoir* qui devait être sur le trajet d'un sentier.

— C'est le moment de tracer une enceinte, dit Ami Droz, dispersons-nous dans tous les sens, le premier qui trouvera la maison appellera les camarades.

Grâce au roquet qui donnait de la voix de temps à autre, Virgile parvint auprès d'une maison qu'il reconnut au toucher, car la vue n'était d'aucun secours dans cette trombe de neige. Il sonna de la corne ; tous accoururent, et quand ils se furent comptés, ils firent le tour de cette demeure pour en trouver les régions habitées. Aucune lumière ne brillait, et ce gîte humain, enseveli sous la neige, semblait quelque tombeau perdu dans les solitudes du Grönland. On heurta longtemps aux fenêtres basses sans obtenir de réponse. Emonet appuyant l'oreille contre les vitres, entendit dans la chambre le colloque suivant :

— Célestine, disait une voix dolente, qui peut heurter chez nous à cette heure et par un temps pareil ? Si c'étaient des gens mal intentionnés ! que faut-il faire ? Seigneur, mon Dieu !

C'était le vieux Grulet, aussi poltron qu'original, incessamment tourmenté de la crainte du feu, des malfaiteurs et des larrons. Sa maison avait été dé-

valisée quelque vingt ans auparavant. Dès lors tout son génie s'était employé à trouver des moyens de défense imprévus et irrésistibles. Aussi redoutant les armes à feu, qui font trop de bruit, il avait fait confectionner une lance énorme de dix-huit pieds de longueur, dont le fer était aiguisé comme un scalpel et avec laquelle il se flattait d'embrocher une demi-douzaine d'assaillants. On peut juger de sa terreur à l'ouïe du tapage qui se faisait à sa porte.

— Va voir, lui disait sa femme, n'es-tu pas un homme ?

— Hélas ! mon Dieu ! ce sont peut-être des voleurs, des brigands ! il y a tant de canailles par le monde ! brrr !... j'ai des tremblements par tout le corps ! Ecoute ! ! ils enfoncent la porte ! prends mon sabre qui est sur le fourneau ?

— O ! mazette, qui n'a jamais su que geindre quand il faudrait montrer du cœur ! Poule mouillée ! n'as-tu pas honte ?

On la vit battre le briquet, allumer une lampe, puis la porte s'entr'ouvrit.

— Qui est là ? dit-elle résolûment.

— De pauvres contrebandiers égarés dans la tourmente, dit Virgile flairant une aventure qu'il ne voulait pas laisser échapper. Où sommes-nous, ma bonne dame ?

— Chez Jean Grulet, au Valanvron !

— Parbleu, c'est un cabaret, dit Charles-Auguste ; donnez-nous vite une bouteille ! nous ferons du feu à la cuisine pour nous sécher. Ne voyez-vous pas que nous mourons de misère ?

La femme voulut résister, mais la porte fut envahie et le premier qui entra dans la cuisine, vit un homme en chemise qui s'enfuyait éperdu. C'était le vieux Grulet qui courait se cacher sous ses couvertures. Les fusils furent déposés dans un coin, on alluma un grand feu, une table fut couverte de bouteilles et la vieille femme se retira dans la chambre en laissant la porte entr'ouverte.

— Camarades, dit Virgile, attention à vos armes ; on ne sait pas ce qui peut arriver ; essuyez soigneusement vos fusils ; et toi, dit-il à Charles-Auguste, si tu lui avais planté ton couteau dans le ventre, il serait mort à cette heure, ce gredin !

— Je l'avais assommé d'une si belle façon !

Tous répétaient en chœur : Ne t'avait-on pas averti ? c'est ta faute ! tu devais le tuer d'un coup de fusil !

— Rien de mieux, criait Virgile, que trois pouces d'acier dans l'estomac.

Et il plantait dans la table un coutelas de dimensions effrayantes. Emonet tirant son couteau, l'enfonça aussi dans la table en roulant des yeux terribles.

— Périssent ainsi les charbonniers et les hypocrites, dit-il d'une voix sépulcrale.

— Jésus, Seigneur ! disait Jean Grulet, grelottant dans son lit, qu'ai-je fait pour exciter ta colère ? Des assassins, entends-tu, disait-il à sa femme qui

commençait à trembler tout de bon. Ils ont commis des meurtres, ils se sont baignés dans le sang humain, les misérables, et ils s'en vantent ! Cours éveiller les voisins, va crier au voleur, aux armes, au feu ! dans tout le Valanvron.

Une détonation formidable secoua la maison, les vitres brisées cliquetèrent sur les dalles de la cuisine ; un fusil venait de partir par accident entre les mains d'un chasseur occupé à l'essuyer. Il n'en fallut pas plus pour porter à son paroxysme la frayeur des deux époux. La femme sauta par la fenêtre et, malgré la neige, prit sa course vers la maison la plus proche. Quant à Jean Grulet, il parvint à passer une culotte, mais avec des efforts inouïs, croyant que sa dernière heure était venue. Il grimpa sur une chaise, décrocha sa grande lance et dirigeant cette arme redoutable vers la porte entr'ouverte, il attendit en claquant des dents et en recommandant son âme à Dieu.

Cependant nos amis, voyant qu'on les laissait seuls, furetèrent dans la *dépense,* et comme leur appétit était aiguisé par la course, ils se mirent en devoir de préparer une soupe où le beurre, la farine, le fromage ne furent pas épargnés. Virgile remplissait les fonctions de cuisinier avec une aisance parfaite ; ses compagnons, assis autour du foyer, fumaient leurs pipes en séchant leurs chaussures comme s'ils eussent été chez eux. Leurs rudes figures éclairées par la flamme vacillante, avaient une énergie qui justifiait jusqu'à un certain point l'effroi de leurs hôtes. Rien ne peut rendre leur surprise lorsque la porte d'entrée fut poussée avec fracas et qu'une troupe d'hommes armés se montra dans l'ouverture. Après quelque hésitation, celui qui paraissait être le chef, fit quelques pas en avant, et d'une voix mal assurée : Qui êtes-vous, dit-il, et que venez-vous faire ici ?

— Nous sommes d'honnêtes citoyens et nous faisons de la soupe pour nous reconforter.

— Pas de plaisanteries, dit l'orateur, ou sinon.....

— Sinon quoi ? dit Charles-Auguste redressant sa grande taille et ramenant d'un coup de poing son feutre sur l'oreille.

— Nous sommes ici vingt hommes du quartier, tous bien armés ; nous sommes les plus forts. Donc vous allez nous dire qui vous êtes ou nous suivre à la Chaux-de-Fonds où vous serez livrés à la police.

— Oh ! nous avons des fusils, dit Emonet !

— Oui ! prenez-les seulement, nous ne les craignons pas !

Chacun sauta sur son arme, mais une cascade bruyante, un vrai Giessbach en miniature sortit de chaque canon et se répandit en ruisseaux dans la cuisine à la très grande surprise de nos amis, transformés malgré eux en naïades antiques. Virgile seul contemplait ce déluge d'un air assez indifférent ; sa préparation culinaire semblait absorber toutes ses facultés. Il versa son potage dans une vaste gamelle et la posant sur la table :

— Messieurs, dit-il, vous êtes servis !

Ce sang-froid déconcerta l'orateur de la bande ; il examina un instant celui

qui venait de parler, et après avoir passé par toutes les nuances de la stupéfaction :

— Suis-je le jouet d'un rêve, dit-il en passant la main sur ses yeux, n'est-ce pas monsieur Virgile Robert des Reprises ?

— Eh ! certainement, dit Virgile en s'inclinant avec un grand sérieux, votre santé est bonne, monsieur subjonctif ; madame votre épouse se porte bien et l'école aussi, je pense ?

C'était en effet le magister de la localité, dont le courage et l'éloquence facile l'avaient fait placer en tête de l'armée improvisée.

— Il y a ici un malentendu, dit-il.

— Parbleu, dit Virgile, personne n'en doute. Mais pendant que vous faites les gros yeux là-bas comme des putois pris au piége, ma soupe se refroidit et ma réputation de cordon-bleu menace d'être compromise. Je vous avertis que sous ce rapport je suis d'une susceptibilité atroce.

— Avant tout, dit l'irascible Charles-Auguste, je veux savoir qui a inondé mon fusil. Il faut être dépourvu de conscience pour accomplir une telle indignité.

— C'est madame Grulet ; son mari a une si grande peur des armes à feu qu'il n'a rien trouvé de mieux pour se mettre à l'abri de leurs atteintes.

— Messieurs, dit Virgile, ces explications sont satisfaisantes et je crois que l'on peut signer les préliminaires de la paix. Je vous propose de tremper vos plumes, ou vos cuillers, dans cette soupière. Elle est remplie d'un potage de ma façon, confectionné avec les matériaux que mes explorations m'ont fait découvrir dans ces armoires.

— Sur ma parole, voilà de gais compères, dit un des nouveaux venus ; il y a moyen de s'entendre avec eux et nous pouvons passer dans leur société un bout de nuit des plus agréables. Portez armes ! haut armes ! rompez les rangs et marche vers la soupe !

Bravo ! dit Virgile, voilà du français qui caresse mon oreille comme la musique des Armes-Réunies ; et vous, guerriers du Valanvron, refuserez-vous de tendre la main à de pauvres chasseurs qui, après avoir tenté de délivrer la patrie de la férocité d'un loup — que nous avons manqué par parenthèse — se sont égarés dans la montagne, par cette nuit orageuse — un vrai temps de chien — et, au moment de périr, sont venus implorer l'hospitalité de Jean Grulet. Nous sommes des citoyens honnêtes, modérés, paisibles, bons époux, bons pères — du moins ceux qui ne sont pas garçons — des horlogers de la vieille roche, cultivant l'échappement à ancre, communiers de la Chaux-de-Fonds ou du Locle et bourgeois de Valangin. Eh bien ! au lieu de nous accueillir à bras ouverts, comme à l'hospice du St-Bernard, où de simples caniches offrent le petit-verre au voyageur, on nous a fermé la porte au nez. C'était dur. Qu'eussiez-vous fait à notre place ? Je vous en laisse juges. C'est pourquoi, forts de notre innocence, nous avons l'honneur de vous offrir une

soupe dont je suis l'auteur, et que je n'ose vanter de peur de blesser ma modestie. S'il n'y en a pas assez, j'en ferai une nouvelle édition, revue, corrigée et indéfiniment allongée ; il y a de la farine, du beurre et de l'eau en abondance.

Des applaudissements frénétiques couvrirent la voix de l'orateur ; ce discours détruisit les dernières préventions qui pouvaient encore exister. D'ailleurs, les jeunes défenseurs de Jean Grulet n'étaient pas montagnards pour rien ; la gaîté de Virgile les enchantait ; ils se mirent à table et, comme la place manquait dans la cuisine, ils se répandirent dans la pièce contiguë. On chercha les époux Grulet, mais sans les trouver. Enfin on les découvrit à la cave où ils s'étaient retirés et solidement retranchés. Prévoyant une lutte terrible et des têtes cassées, ils s'étaient mis provisoirement à l'abri, laissant leurs voisins s'en tirer comme ils pourraient. Ils firent une affreuse grimace en apprenant le dénouement imprévu du drame et surtout lorsqu'ils comprirent qu'ils devaient payer les acteurs.

— A boire, père Grulet, criait une voix, et du meilleur ; faites sauter les bouchons. Rien ne donne la soif comme d'être réveillé en sursaut dans son premier sommeil.

— Après des émotions pareilles, il faut se retremper les nerfs par des fomentations internes de vin blanc de Neuchâtel.

— Celui qui commande la danse doit arroser les violons.

— C'est qu'elle criait « au feu, » la Célestine, comme Dubois-Bonliaude après avoir tiré le cerf. Sans ces tas de neige, nous aurions amené la *seringue.*

— Avec cela que l'eau ne manquait pas dans nos fusils, dit en grommelant Charles-Auguste, la vieille sorcière avait noyé les poudres.

Le pauvre Jean Grulet, heureux d'en être quitte pour quelques bouteilles de vin, s'exécuta d'assez bonne grâce, et quand il sut que les chasseurs payaient largement leur écot, il trinqua avec eux, chanta ses vieilles chansons, leur exhiba sa pertuisane et leur raconta en détail la manœuvre hardie employée par sa femme pour inonder leurs fusils sans qu'ils s'en fussent aperçus.

Quiconque aurait passé près de la vieille maison pendant cette nuit, eut pu la croire hantée par le sabbat des sorciers. Toutes les fenêtres étaient illuminées et le bruit des voix dominait le fracas des éléments déchaînés.

Vers le matin, la tempête s'apaisa et l'aube blanchissait la cime de Pouillerel, lorsque les convives de cette fête improvisée reprirent le chemin du logis.

(A suivre). L. Favre.


MUSÉE NEUCHATELOIS
François Louis de Bourbo
Prince de Conti
et de la Roche sur Yon
1664 - 1709.
Collection Bonnard.
A. BACHELIN.

LE PRINCE DE CONTI

PRÉTENDANT

A LA SOUVERAINETÉ DE NEUCHATEL

Quel était ce prince français qui, à la mort de l'abbé d'Orléans en 1694, se trouva en concurrence avec la duchesse de Nemours comme compétiteur à la souveraineté de Neuchâtel ? C'est sur quoi nos chroniqueurs et nos historiens se taisent assez généralement.

François-Louis, prince de la Roche-sur-Yon et de Conti, était fils d'Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du Grand Condé. Il naquit à Paris le 30 avril 1664; la nature lui avait prodigué toutes les qualités extérieures et toutes celles de l'esprit, que sa mère Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, ne contribua pas peu à développer. Cette éducation maternelle eut une heureuse influence sur le caractère de l'enfant, qui continua plus tard, sous le Grand Condé, l'étude des choses dont le germe avait été déposé de bonne heure dans sa jeune et précoce intelligence.

En 1685, Conti ayant sollicité un emploi de Louis XIV, se vit repoussé durement; aimé de tous, le prince n'avait cependant pas encore pu se concilier l'amitié du roi; il en conçut un profond dépit et résolut d'aller offrir ses services à l'empereur, alors en guerre avec les Turcs; il se rendit en Hongrie avec un de ses frères et plusieurs autres jeunes gens, Villeroi, La Rochefoucault, etc., pour y rejoindre le duc de Lorraine. Louvois voulut empêcher cette fièvre qui poussait la noblesse à aller mettre son épée au service d'un prince étranger, et chercha à arrêter le départ de volontaires enflammés par cet exemple ; il intercepta les lettres qui étaient adressées à l'armée de Hongrie ou qui en arrivaient; Louis XIV, à qui elles furent remises cachetées, put y voir ce que valaient les adulations de la courtisanerie: plusieurs renfermaient

des propos très libres sur le Roi-Soleil ; une entre autres du cardinal de Bouillon, était une satire amère de sa personne, de sa cour et de son gouvernement. Ces dures vérités aigrirent violemment le roi qui condamna les Conti à l'exil et bannit le cardinal de Bouillon de la cour avec ordre de n'y jamais reparaître. — Ce fait, qui eut de fatales conséquences sur la vie toute entière du jeune homme, mérite d'être étudié à différentes sources.

Selon madame de Caylus, « les deux jeunes princes avaient demandé à Louis XIV la permission d'aller en Hongrie, ce à quoi il consentit d'abord, mais à leur exemple toute la jeunesse vint demander la même grâce, et insensiblement tout ce qu'il y avait de meilleur en France et par la naissance et par le courage, aurait abandonné le royaume pour aller servir un prince, son ennemi naturel, si M. de Louvois n'en avait fait voir les conséquences et si le roi n'avait pas révoqué la permission qu'il avait donnée trop légèrement. Cependant les princes de Conti ne cédèrent qu'en apparence à ces derniers ordres ; ils partirent secrètement avec le prince de Turenne ; leur dessein fut découvert, on arrêta un page sur le point de sortir du royaume, on prit, et M. de Louvois apporta au roi des lettres, parmi lesquelles il eut la douleur d'en trouver de Mme la princesse de Conti, sa fille, remplies de traits les plus satiriques contre lui et madame de Maintenon. »

Mlle de Montpensier raconte aussi le même fait dans ses *Mémoires* : « Les princes de Conti étaient au siége de Luxembourg que faisait le Maréchal de Créqui ; ils y firent des merveilles ; l'aîné (François-Louis) était à la tête d'un régiment et n'était pas plus content qu'à l'ordinaire ; il prit la résolution de s'en aller en Hongrie ; il partit sans prendre congé du roi. Le comte de Soissons, à qui il en avait parlé, en avertit le roi, on courut après, on le rattrapa en Lorraine et il revint. Un jour, à table chez je ne sais qui, il dit que ceux qui l'avaient décelé étaient des coquins et de malhonnêtes gens ; M. le comte de Soissons y était. Comme il en fut un peu embarrassé et que l'on disait dans le monde que c'était lui qui avait donné cet avis au roi, ceux qui étaient là rompirent la conversation et on accommoda l'affaire. —

« En 1685, le prince de Conti continuait à vouloir aller en Allemagne ; le roi le lui permit et à M. son frère ; ils partirent avec un grand équipage, force gens les accompagnèrent : ce ne furent pas les aînés des maisons, ni ceux qui espéraient beaucoup à la cour. Les noms et le nombre firent un grand éclat dans les pays étrangers, ils furent fort bien reçus partout où ils passèrent. M. le prince de Turenne alla avec eux, il était mal à la cour, il avait été exilé. — Pendant qu'il était en voyage, M. le prince de Conti avait beaucoup de commerce à Paris ; il s'avisa d'envoyer un page qui s'appelait Merfit. Quand il revint, on eut envie de savoir qui leur écrivait, on l'arrêta à Strasbourg, on vit toutes les lettres que M. de Louvois porta au roi. »

Mlle de Montpensier continue l'histoire de cette affaire avec la libre allure et les mots particuliers à certaines grandes dames de cette époque; mais le *Musée neuchâtelois*, plus modeste, ne peut se permettre la citation toute entière.

Les Conti revinrent après avoir été à un siége et à une bataille; ils ne furent pas bien reçus à la cour; M. le prince de la Roche-sur-Yon n'y fit pas un long séjour; il s'en alla à l'île Adam et de là à Chantilly.

L'année suivante cependant, soit que l'opinion publique ait forcé la main du roi, soit qu'il ait pardonné, Conti obtint l'ordre du St-Esprit avec celui de St-Michel et reçut l'accolade dans la chambre du roi. Condé mourant, avait demandé à Louis XIV le pardon de son neveu.

François-Louis de Conti avait assisté au siége et à la prise de Neuhausel et de Gran.

Si l'amitié de Louis XIV lui fit défaut, il eut en revanche celle de tous ceux qui le connurent.

Elevé par le prince de Condé, son oncle, il se sentait appelé à la carrière militaire, pour laquelle il paraissait avoir des aptitudes véritables; malgré cela, Louis XIV lui refusa toujours un commandement. L'opinion publique comprit fort bien qu'il y avait des raisons personnelles à cette disgrâce, et la satire clandestine alors fort à la mode à cette époque, célébra souvent le nom de Conti pour porter pièce au roi; témoin les vers suivants :

Ne disons mot de Villeroi
Il fut choisi par le roi;
Faut s'en prendre à ce bon prince
D'avoir fait un choix si mince
Lampons, lampons, lampons.
. . . .
Souvent il choisit fort mal
. . . .
Il laisse le sang de Bourbon,
Et c'est là que tout est bon;
N'est-ce pas une misère
De voir Conti volontaire?
Lampons, lampons, lampons.

Une chanson sur Créqui de Blanchefort, duc de Lesdiguières et Maréchal de France, célèbre aussi les qualités aimables de Conti :

Si j'avais la vivacité
Qui fit briller Coulange,
Si j'avais aussi la beauté
Qui fit règner Fontange,
Ou si j'étais comme Conti
Des grâces le modèle,
Tout cela serait pour Créqui,
Dût-il m'être infidèle.

C'est peut-être aussi à cette supériorité que l'on accordait au jeune prince, qu'il dut de ne pas avoir de commandement à l'armée. Cependant nous le voyons se distinguer à la bataille de Fleurus en 1690, à la prise de Mons et à la bataille de Lenze, à Namur, à Steinkerque et à Nerwinde, où il reçut un coup de sabre sur la tête, et où il tua celui qui l'avait blessé. En 1694, il fit la campagne de Flandre avec le Dauphin.

Ce fut le 25 janvier de cette même année 1694, que mourut l'abbé d'Orléans. La duchesse de Nemours arriva à Neuchâtel pour en réclamer la souveraineté; reçue par le Conseil d'Etat, elle s'installa au château.

En 1668, l'abbé d'Orléans avait nommé Conti son héritier; c'est en vertu de cet acte que ce prince suscita les troubles dont notre pays eut à souffrir pendant longtemps; les Trois-Etats déclarèrent, le 8 mars, que Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, était souveraine et le pays inaliénable, mais Conti ne se soumit pas à cette sentence. Un procès commença devant le parlement de Paris.

Le nom de d'Aguesseau est resté attaché à cette affaire qui dura quatre ans. Enfin le prince fut déclaré héritier le 1er avril 1697.

Peu après avoir gagné cette cause, la fortune sembla lui sourire et ses talents furent un moment sur le point de trouver un champ d'activité plus vaste; il se crut enfin arrivé à la réalisation du rêve d'ambition commun aux courtisans du grand roi, une souveraineté indépendante.

Le trône de Pologne était devenu vacant par la mort de Jean Sobieski, et plusieurs rivaux se le disputaient; la cour de France n'avait pas oublié qu'en 1672 ce prince, ne soupçonnant pas qu'il devait régner un jour, avait écrit à Louis XIV au nom des Grands de Pologne, pour lui demander de leur donner comme roi, ou Turenne, ou Condé, ou le prince de Conti, encore enfant, dont Turenne aurait été le tuteur.

En 1697, la réputation de Conti avait grandi. Condé et Turenne étaient morts, Louis XIV fit taire ses ressentiments personnels pour favoriser l'élection d'un prince français; l'abbé de Polignac, ambassadeur à la cour de Pologne, usa de toute son éloquence et de toutes les intrigues diplomatiques possibles pour mener ce projet à bonne fin; la plupart des prétendants étaient écartés, lorsque l'électeur de Saxe, Auguste II, se mit sur les rangs; l'abbé de Polignac dut redoubler d'efforts pour lutter contre un adversaire aussi sérieux; le plus grand nombre des Palatins soutenait cependant le prince de Conti. Mais l'électeur arrivait aux frontières après avoir vendu les droits qu'il possédait sur quelques-uns des états de l'Allemagne, et achetait des suffrages à force d'argent; il abjurait en même temps le luthéranisme et embrassait la religion du peuple qu'il voulait conquérir. La diète s'assembla le 25 juin 1697, une

double élection fut faite le 27, l'électeur confirma la sienne en envahissant la Pologne avec 10,000 Saxons, le ministre français vit son adresse et ses projets culbutés par la corruption et l'effroi; l'Electeur de Saxe fut couronné roi à Cracovie le 15 septembre. Le prince de Conti, après s'être présenté devant Danzick, fut obligé de revenir en France, laissant son rival possesseur d'une couronne, plus difficile, selon l'expression de M. Guizot, à conserver qu'à conquérir.

Il parut à ce moment un portrait de Conti; on y lisait en dessous les vers suivants :

Ce prince a cent talents pour porter la couronne,
Mais si le sort qui la lui donne
La lui refuse aujourd'hui,
Je ne vois au monde personne
Plus propre à s'en passer que lui.

Ceci était une satire, car les mémoires des grandes dames du temps, interminable suite de cancans de cour, ne tarissent pas sur les aventures amoureuses de Conti, qui n'ayant pu régner sur les Polonais n'en régnait pas moins sur le cœur de toutes les femmes et trouvait ainsi des compensations à la perte d'un trône. Il paraît même, si l'on en croit Mme de Caylus, que le souvenir de madame la duchesse du Maine le dominait tellement qu'il n'eut pas assez d'énergie pour maintenir son élection comme roi de Pologne; son amour avait ralenti son ambition, et il sacrifia la couronne à la belle duchesse.

Deux ans après, en 1699, le prince toujours tenu à distance des commandements militaires, aigri et désœuvré, recommença de nouvelles intrigues dans notre pays, où il avait su se ménager de dévoués partisans qui l'engagèrent à venir lui-même à Neuchâtel. On connaît l'histoire de son arrivée dans notre ville, entrée triomphale avec une suite de 70 cavaliers, banquets, salves, gardes d'honneur, distribution d'argent, de vivres et de vin au peuple, rien ne manqua à cette comédie. Notre ville fut en folle liesse, en festoyements continus, et l'or achetait les consciences vénales. Mais nous ne nous arrêterons pas sur ces faits trop connus. On sait que dans les Conférences de Bienne, les Quatre-Ministraux déclarèrent vouloir maintenir la sentence des Trois-Etats. Marie d'Orléans fut accueillie avec joie à son retour à Neuchâtel, et refusa au prince de Conti l'audience qu'il lui avait fait demander par le chevalier d'Angoulême. — Voyant alors que la brigue et les négociations ne lui réussissaient pas, il tenta un coup de main qui échoua.

Guillaume III, roi d'Angleterre, héritier de la maison de Châlons, envoya à ce moment à Neuchâtel un ambassadeur chargé de revendiquer aussi notre pays. Louis XIV, voulant se concilier l'appui de l'Angleterre au moment où

allait commencer le procès de la succession d'Espagne, sacrifia le prince de Conti qu'il fit rappeler, et qui revint à Paris encore plus aigri que du passé, et on le comprend, car la fortune semblait toujours se tourner contre lui.

Nommé général des forces alliées en Lombardie, il se hâte d'aller prendre ce commandement important; mais, nouvelle fatalité, les Français et les Espagnols abandonnent ce pays en vertu d'une capitulation signée au moment où il se mettait en marche.

Marie de Nemours étant morte le 16 juin 1707, le prince renouvela immédiatement ses prétentions et se mit en mesure d'établir ses droits à la souveraineté de Neuchâtel; mais quatorze autres prétendants surgirent tout à coup, revendiquant notre petit pays. — Conti était un des concurrents les plus sérieux. — « Si le roi Louis XIV survit à madame de Nemours, dit le chancelier de Montmollin, et qu'il continue à épauler le prince, ce joûteur-ci sera difficile à désarçonner. »

Cette époque de notre histoire est une des plus curieuses qu'il y ait à étudier dans ses intimités; notre pays est livré à toutes les intrigues de cour, et la corruption aidant, le plus petit des prétendants venu d'on ne sait où, inconnu hier encore, se fait des partisans. Quelques villes de Suisse même en favorisent plusieurs, et derrière tout cela il y a les grandes puissances et les grandes armées prêtes à appuyer leurs candidats. Louis XIV annonçait par son ambassadeur que si le pays n'était pas adjugé à un des prétendants français, il interviendrait à main armée. La justice par le canon.

Mais le grand roi en fut pour ses rodomontades. Le prince récuse la compétence des Trois-Etats; puis ayant appris que le roi appuierait le prétendant français qui voudrait bien céder ses droits à madame de Maintenon, il se désiste de ses prétentions, et s'efforce de faire triompher un étranger, Guillaume Henri de Nassau prince d'Orange.

Le procès de la succession de la souveraineté de Neuchâtel s'était ouvert le 28 juillet 1707, et le 3 novembre de la même année notre pays fut adjugé au roi de Prusse Frédéric Ier.

Conti, irrité, retourna cependant à la cour; Louis XIV paraissait revenu à de meilleurs sentiments à son égard, et il lui promit le commandement de l'armée de Flandre pour la campagne du printemps de 1709; le prince était enfin arrivé au rêve caressé jusqu'alors, rien ne s'opposait plus à sa légitime ambition; il allait prouver au roi et à la France ses talents militaires dédaignés jusqu'ici; mais la mort l'arrêta : il succomba à une maladie de langueur le 22 février 1709, infiniment regretté de toute la France, de monseigneur et de sa maîtresse, disent les mémoires du temps.

Voici le portrait que madame de Caylus fait du prince. « Tout le monde se

croyait à sa portée; jamais, je ne dis pas un prince, mais aucun homme n'a eu au même degré que lui le talent de plaire; on dit qu'il était intéressé : je n'en sais rien, je sais seulement que l'état de sa fortune ne lui permettait pas de paraître fort généreux. Sa figure n'avait rien de régulier; il était grand sans être bien fait, maladroit avec de la grâce, un visage agréable, ce qui formait un tout plein d'agrément et de charmes, à quoi l'esprit et le caractère contribuaient. »

Madame de Maintenon le dépeint aussi sous des couleurs charmantes : « Il avait beaucoup de naturel et d'acquis, l'air grand, le ton imposant, les manières nobles et aisées. Il savait la guerre, et avait de la valeur. — La reconnaissance n'était pas sa vertu : s'il eut su plier, il aurait été roi de Pologne : le roi ne fut pas fâché qu'il tentât de le devenir, et aurait été fâché s'il l'était devenu. Il pensait avec plus de sagesse que d'ambition. Il s'exprimait avec beaucoup de grâce et écrivait bien. Il fit une grande faute en marquant une espèce de mépris et de haine aux jésuites; il fut soupçonné de donner dans les nouvelles opinions; mais il se mit au-dessus de ces soupçons, de sorte que le roi ne l'estima pas moins, *mais il ne sut jamais l'aimer.* »

Cette continuelle déconvenue du prince s'explique clairement par le dernier passage de madame de Maintenon, femme de Louis XIV.

St-Simon, qui ne prodigue guère les éloges qu'à lui-même, loue hautement les talents de Conti : « Il fut les constantes délices de la cour, des armées, la divinité du peuple, le héros des officiers, l'amour du parlement et l'admiration des savants les plus profonds. »

« Conti, dit Voltaire, ressemblait au grand Condé par l'esprit et le courage, et il fut toujours animé du désir de plaire, qualité qui manqua quelquefois au grand Condé. »

Il existe à notre connaissance vingt-huit portraits gravés du prince de Conti. Ce fait nous prouve que la popularité dont parle St-Simon était réelle.

On voit clairement en étudiant la vie et le caractère de cet homme, qu'il fut victime des préventions du grand roi, et que l'occasion seule lui manqua de se montrer à côté des Catinat, des Turenne et de son maître le grand Condé. On ne peut se défendre d'un sentiment de sympathie pour ce prince si bien doué, auquel la fortune semble toujours contraire, mais si nous réfléchissons aujourd'hui aux conséquences qu'aurait eues pour nous la reconnaissance de ses droits à la souveraineté de Neuchâtel, nous le plaignons moins à cette phase de sa vie, car nous eussions été infailliblement englobés sous le joug du despotisme français.

Le prince avait épousé Adélaïde de Bourbon, dont il eut un fils, Louis-Armand, né en 1675, mort en 1727.

Massillon prononça l'oraison funèbre du prince de Conti; c'est un panégyrique outré, monté sur ces phrases sonores et contournées du grand siècle, l'homme qu'il pleure fut un héros, le modèle de toutes les grâces, de toutes les vertus, de tous les talents; il pouvait dire de lui comme le roi David, qu'il avait eu en partage un bon cœur, qu'il marchait au milieu de sa maison dans la paix et l'*innocence.*

L'innocence d'un prince de la cour de Versailles peut être suspectée, et si nous lisons, après Massillon, les mémoires du temps, nous y verrons qu'il fut ni plus ni moins vertueux qu'un autre, et nous ferons justice des flagorneries adulatrices, officielles sans doute, de l'évêque de Clermont.

A. BACHELIN.

LES FEUX DE LA ST-JEAN

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

L'ancien culte de la nature consacrait au soleil une fête particulière à l'époque du solstice d'été. L'astre qui nous donne la lumière et la chaleur atteint alors l'époque de son règne, et la moitié hiémale de l'année commence. Il n'est pas étonnant que l'imagination et le sentiment intime des peuples primitifs aient poétisé ce jour où le soleil parcourt sa plus grande carrière. D'après le mythe germain, le dieu *soleil* (Baldur) succombe frappé par la branche de gui, emblème de l'hiver, et meurt dans la plus belle saison après une courte union avec la déesse *Freya* (la terre). Celle-ci pleure des larmes d'or (rosée d'automne) sur la mort de son époux qui, dans l'enfer, combat le dragon, afin de ramener le printemps.

Les peuples qui adoraient le soleil considéraient cet astre comme le génie

tutélaire qui veillait sur la santé des humains et qui avait la puissance de guérir les maladies.

Dans le mythe égyptien, Isis enseigne à son fils Horus (Baal-Apollon) la médecine et l'art de prophétiser. D'après Nilsson, les mêmes idées et les mêmes croyances existaient chez les Scandinaves.

Appuyés sur ces mythes, nous trouvons encore de nos jours à l'époque du solstice d'été de nombreux restes de l'ancien culte de la nature, qui se sont conservés par la tradition dans les croyances et les usages populaires.

Dans le canton de Neuchâtel, on allume encore, comme ailleurs, *les feux de la St-Jean*. Cette coutume disparaît assez rapidement, et nous ne la retrouvons guère que dans le Val-de-Travers, par exemple aux Verrières et à la Côte-aux-Fées, et même dans ces localités ce ne sont plus que les enfants qui conservent la tradition. L'usage se maintient davantage parmi les habitants catholiques des villages limitrophes de l'ancienne Franche-Comté (aux Fours par exemple). Ces feux sont appelés « *Chevannes.* [1] » On plante un sapin sur une colline ou à la lisière de la forêt, et on entasse autour des troncs des rameaux de sapin. On cherche à produire une belle colonne de fumée, des *moutons*, et alors les enfants se donnant la main, dansent une ronde autour du feu. Dans le Val-de-Ruz, cette fête était encore en usage il y a une cinquantaine d'années, mais elle tomba en désuétude à la suite d'une défense de l'autorité qui craignait des accidents et du scandale, et parce qu'un feu immense avait fait croire à un incendie et mis en émoi toute la population de cette vallée.

Je tiens ces détails d'une bonne vieille femme du Val-de-Ruz, qui m'a raconté que de son temps, non-seulement les enfants chantaient et dansaient la la ronde autour du feu, mais que les garçons et les jeunes filles prenaient part à la fête, en présence des parents et des vieillards. On avait en outre coutume d'apporter les enfants malades, surtout les enfants malingres et chétifs ou atteints de maladies de la peau, et de les passer et repasser plusieurs fois dans la fumée et sur le feu alimenté essentiellement avec des branches de genévrier. Ce moyen devait être efficace pour chasser les malins esprits et pour guérir de la maladie. Les mêmes pratiques avaient lieu dans les hautes vallées du Jura.

[1] Ce mot *Chevannes* provient-il de Johannes, Jean ou de Chavannes, nous ne savons. Il est intéressant de noter ici que la colline près de Cortaillod, sur laquelle on allume les feux des Brandons, s'appelle « la colline des Chevannes, » et que le beau poirier qui orne son sommet a reçu le nom de « poirier de Chevannes. » Dans le canton de Vaud, nous trouvons plusieurs localités qui portent le nom de Chavannes : Chavannes-le-Chêne, Chavannes-de-Bogis (des bois). Il existe également une localité de ce nom au bord du lac de Bienne. (Voir l'excellent article de M. Favre sur le culte des Druides, dans le *Musée*, année 1864, pag. 123.) Dans le canton de Fribourg ces feux sont appelés « Tzafeiru ».

Il y a sans doute encore des personnes qui se souviennent de pratiques semblables, et nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs qui auraient de pareils souvenirs, de bien vouloir nous les transmettre. Ces documents seront d'autant plus précieux que les feux de la St-Jean tendent à disparaître, et tous ces précieux détails réunis viendront confirmer la supposition que ces feux, ainsi que ceux des Brandons, sont des restes de l'ancien culte druidique.

Il serait intéressant de savoir si chez nous, comme en Irlande, ainsi que le rapporte le Dr Wild,[1] on avait jadis la coutume de sauter trois fois par dessus le feu lorsqu'on voulait entreprendre un voyage et s'en assurer la réussite, ou bien lorsqu'on voulait se marier, afin de se purifier. Cette cérémonie devait rendre invulnérable. Lorsque le feu tirait à sa fin, les jeunes filles passaient par dessus plusieurs fois pour se procurer la chance d'avoir un bon mari ; les femmes enceintes en faisaient de même, afin d'avoir un accouchement heureux, et on exposait également les enfants au dessus des braises, comme c'était la coutume dans l'antiquité chez les Cananéens.

Dans tous les cas, d'après les détails cités plus haut, et d'autres indiqués par M. L. Favre, on ne peut douter que les feux de la St-Jean que l'on allumait et que l'on allume encore dans notre canton, n'aient la même signification que ceux que l'on allume en Suède, en Norvège, en Irlande, dans les Vosges et ailleurs, et que par conséquent ils n'aient la même origine.

Il semblerait, à en juger d'après la persistance de la fête de St-Jean dans certaines contrées, que lors de l'introduction du christianisme les missionnaires aient voulu, par prudence ou par politique, ne pas s'élever trop sévèrement contre le culte célébré en l'honneur du soleil, et peut-être partageaient-ils en partie les croyances de l'époque. Tandis qu'en Irlande, par exemple, le clergé défendit ces fêtes païennes, nous le voyons par contre en France confisquer au profit de la religion chrétienne les pratiques celtiques, et continuer jusqu'à nos jours à donner à la fête populaire de St-Jean une signification chrétienne. Les frères Grimm, dans leur Mythologie germanique, disent en parlant des superstitions de la France :

« La veille de St-Jean, un feu de joie est allumé dans un carrefour. Au milieu du feu on place une longue perche garnie de feuillage et de fleurs. Le clergé se rend en grande pompe au lieu de la cérémonie, allume le feu, entonne quelques chants et se retire ; ensuite, les assistants s'en emparent, sautent par dessus et emportent chez eux quelques tisons qu'ils placent sur le ciel de leur lit comme un préservatif contre la foudre.[2] » Plus loin, les mêmes

[1] Irish popular superstitions.
[2] Grimm. Deutsche Mythologie. Append. CXIX. 27.

auteurs rapportent qu'en France, on dit que le feu de St-Jean ne brûle pas, qu'on peut en prendre à la main les tisons enflammés.[1] Ailleurs, on se sert des cendres du feu de St-Jean pour détruire les insectes.

S. Nilsson, dans son ouvrage remarquable sur les habitants primitifs de la Scandinavie,[2] cherche à prouver que ces restes du culte de Baal, ces feux de joie de la St-Jean, qui sont encore de nos jours allumés dans les pays du nord de l'Europe, ont été introduits dans ces contrées par les Phéniciens, qui avaient établi de nombreuses colonies commerciales sur les côtes de l'Atlantique, de la mer du Nord et de la mer Baltique. Nilsson identifie complètement le culte de Baldur de la mythologie scandinave avec le culte de Baal des Phéniciens, et pense que l'étymologie des mots Baltique et Belt vient de Baldur ou de Baal. Certains noms de localités de notre Jura dans lesquels on rencontre la finale *Belin* ou *Belen*, trouveraient aussi leur étymologie dans les mots *Belenos, Baal* ou *Baldur*, dénominations données jadis au souverain maître du monde.[3]

Il ne serait pas impossible, en admettant l'hypothèse de Nilsson, que le culte de Baal ait été également introduit chez nous, parmi les peuples celtiques, par les Phéniciens de la colonie de Marseille, et que ce fût à l'époque que nos archéologues désignent communément sous le nom d'époque de bronze. Le bronze aurait pu être introduit dans nos contrées par le commerce phénicien, et les habitations lacustres auraient été les magasins et les entrepôts des marchands phéniciens de Marseille.

Cette supposition peut se soutenir aussi bien que celle qui fait arriver une nouvelle race d'hommes, de stature moins grande et qui subjugue les peuplades de l'âge de la pierre. M. le professeur Desor émet la supposition[4] que les habitations lacustres étaient des magasins, semblables à ceux que Gressly rencontra dans les ports de la Norvège, qui sont aussi sur pilotis, et que les Phéniciens ont peut-être jadis utilisés. Rien de plus naturel alors que le progrès qui se manifeste dans la construction des habitations lacustres de l'âge du bronze, sur celles de l'âge de la pierre. Les Phéniciens étaient une race plus civilisée que la population indigène au milieu de laquelle ils venaient

[1] Voir dans le même ouvrage, pag. 350-355.

[2] Die Ureinwohner des scandinavischen Nordens. Deutsche Uebersetzung. Hamburg, 1863.

[3] Nous trouvons près du Cerneux-Péquignot le *Bas-Belin.*— Dans le canton de Vaud nous rencontrons dans le seul district d'Orbe, le *Crét-Belin* dans la commune de l'Abergement; le *Praz Belin*, dans celle de Brethonnière; les *Prés Belin*, dans la commune de Ballaigue, et les *Praz Belin*, dans celle de Vaulion. — Dans le canton de Fribourg se trouve *Tronchebelon*, près de Riaz, lieu où on allume encore de préférence les Tzafeiru.

[4] Ed. Desor. Les Palafittes, pag. 7 et 61.

établir des stations commerciales. Ils étaient pour les Celtes des rives de notre lac, ce que les Européens sont pour les insulaires des îles de la mer du Sud, et leurs relations devaient être identiques à celles que nos navigateurs commerçants soutiennent avec les habitants de l'Asie et de l'Australie. Cette comparaison est naturellement toute relative et proportionnelle au degré de civilisation des Phéniciens et à celui de la société européenne actuelle. La forme asiatique des armes de bronze s'expliquerait ainsi.

Nous n'avons pas la prétention d'appliquer l'hypothèse de Nilsson pour expliquer les feux de la St-Jean dans notre pays. Il faudrait avant tout admettre que le culte rendu au soleil a dû être introduit et importé, ce qui n'est pas nécessaire, car nous pouvons supposer avec raison que les peuplades les plus sauvages ont d'elles-mêmes pris l'initiative d'un culte adressé à l'astre le plus brillant.

Quoi qu'il en soit, nos feux de la St-Jean ont une origine celtique, et comme le soleil a toujours joué un grand rôle dans l'imagination du peuple, l'influence de l'été sur l'âme devait favoriser la persistance des restes de l'ancien culte de la nature.

Un fait intéressant et que nous n'avons vu signalé nulle part, nous a été communiqué par M. Tissot, des Ponts. Dans cette vallée et dans celle de la Brévine, où jadis on élevait beaucoup plus de chevaux que partout ailleurs dans le canton, on avait la coutume, il y a peu d'années encore, de faire la *course du sapelot* le jour de la St-Jean. Les jeunes gens d'une localité se réunissaient et faisaient ensemble une promenade à cheval jusqu'au village voisin. Ils fixaient sur la tête de chaque cheval un petit sapin orné de fleurs et de rubans, et attachaient une pivoine sur la queue de l'animal. De nos jours, cette coutume tend à disparaître, et ce ne sont plus que les environniers qui, de temps en temps, organisent la course du sapelot. Cet usage d'orner la queue du cheval avec une pivoine, rappelle la coutume qui existe dans certaine contrée de l'Allemagne d'illuminer les rues pendant la nuit de la St-Jean, au moyen de lanternes auxquelles on suspend des coquelicots pour obtenir des reflets de lumière plus brillants.

Dans les villages du haut Jura, où l'élève du bétail est une des principales occupations des habitants, les bergers ne laissent jamais passer le jour de la St-Jean sans couronner les vaches de leur troupeau. Ils tiennent d'autant plus à cette ancienne coutume, qu'ils ont en perspective une légère récompense que les propriétaires des vaches couronnées ne leur refusent jamais. En général, ces derniers voient avec plaisir lorsque leur bétail revenant du pâturage communal, rapporte « une couronne de la St-Jean. » Ceux qui sont superstitieux croient que, grâce à cette couronne, leur bétail se portera mieux pendant

l'année. Aussi conserve-t-on ces couronnes, et beaucoup les suspendent au-dessus de la crèche, afin de préserver l'étable d'une épidémie. Cette croyance n'a rien d'extraordinaire, car ailleurs on cherche à faire passer les vaches par dessus le feu de la St-Jean ou dans la fumée, pour les garantir de tout mal, des coups de sang, des maladies d'yeux et surtout des atteintes des sorcières.

C'est le jour de la St-Jean que l'on choisit encore de préférence pour faire l'ascension d'une haute montagne. On veut jouir ce jour là du lever du soleil depuis une sommité élevée, et on se rend dans ce but là sur Chasseral, sur Tête-de-Ran, sur le Creux-du-Van et sur Chasseron. Aujourd'hui encore un bal champêtre est organisé sur le mont Chatelu, et on y danse au son du violon et de la clarinette. Les gens de l'autre côté du Doubs s'y rendent en foule, tandis que nos concitoyens de la vallée de la Brévine perdent peu à peu l'habitude de participer à cette fête. Ils s'y trouvaient encore l'année dernière en assez grand nombre pour représenter l'élément suisse au milieu de la population française présente, et pour prendre part à la rixe générale qui, malheureusement, termine assez souvent la journée. Le soir, on allume un immense feu de joie sur le sommet de cette montagne. La commune des Gras se charge des frais qu'occasionne cette espèce de kermess, qui chaque année se renouvelle avec le même entrain et la même fraîcheur. Beaucoup de noms de localités rappellent dans cette contrée le culte druidique. Non loin de Chatelu se trouve « Bas-Belin, » et un peu plus au Nord « Pierre-Feu » qui désigne bien un endroit où se trouvaient des menhirs.[1]

Le désir d'admirer par un beau jour d'été le lever splendide du soleil et le panorama grandiose dont on jouit depuis le sommet des montagnes de notre Jura, paraît tout naturel, mais en choisissant le jour de la St-Jean, beaucoup de nos bonnes villageoises se proposent un autre but, celui de faire leurs provisions de «simples,» de plantes médicinales, en un mot de toutes les «herbes de la St-Jean» qui sont destinées à servir de tisanes aromatiques à l'usage des malades. Les personnes qui ont conservé la tradition d'une manière intacte vont cueillir ces plantes, comme au temps des druides et des druidesses, pendant la nuit qui précède le solstice d'été, tandis que celles dont la croyance a faibli, se contentent d'aller les cueillir le dimanche qui précède ou qui suit la St-Jean.

Parmi les plantes que l'on recueille de préférence ce jour là se trouve en première ligne la Verveine ou Herbe sacrée (Verbena officinalis, L.) qui jouit encore par-ci par là d'une certaine célébrité. On sait que jadis elle jouait un grand rôle dans les enchantements des magiciens. Ensuite l'Herbe-de-saint-Jean (Artemisia vulgaris, L.) qui, comme toutes les Absynthes, possède des propriétés stimulantes; le Gaillet jaune (Galium verum, L.), appelé *fleur de*

[1] *Matile.* Seigneurie de Valangin, pag. 2.

St-Jean, dont les fleurs, à ce qu'on croyait jadis, faisaient cailler le lait; l'Anthyllide vulnéraire (Anthillis vulneraria, L.); le Mille-pertuis ou Herbe de la St-Jean ou Herbe aux Piqûres (Hyperium perforatum, L.); l'Achillée mille-feuille (Achillea millefolium, L.), appelée Herbe-au-Charpentier ou Herbe à la coupure, parce que autrefois elle était considérée comme un excellent vulnéraire; le Thym serpolet (Thymus serpyllum, L.); le Gnaphale dioique, connu sous les noms vulgaires de Damette, Pied-de-chat ou Herbe blanche (Gnaphalium dioicum, L.), et beaucoup d'autres plantes sur lesquelles nous reviendrons une autre fois en parlant des plantes magiques qui jouèrent un certain rôle dans les pratiques superstitieuses.

Les coutumes populaires dont nous venons de donner une esquisse et qui sans aucun doute remontent à l'époque druidique, indiquent avec quelle ténacité les croyances d'une religion supplantée, persistent et se maintiennent à travers de nombreuses générations. Ces usages et ces coutumes que, dans notre époque, nous appelons superstitions, étaient jadis des croyances tellement admises, qu'elles faisaient partie intégrante des dogmes et du culte religieux. Elles peuvent être considérées comme l'écho affaibli d'un culte pratiqué par les peuplades chez lesquelles les premiers missionnaires chrétiens vinrent annoncer l'Evangile.

D'après les détails qui précèdent sur le culte rendu au soleil, à la divinité qui protège la terre, l'éclaire et la fructifie, nous devons nous représenter ce culte comme bien simple. Les lieux qui lui étaient consacrés étaient le sommet d'une montagne ou la lisière d'une forêt. C'est là qu'autour d'un feu on célébrait le culte par des danses et des chants et que l'on implorait l'intervention divine en faveur des malades. Rien n'indique dans cette fête la coutume des offrandes, à moins toutefois que les fleurs qui jouent un certain rôle n'aient cette signification. Les offrandes sacrifiées sur l'autel ne devaient pas manquer dans nos pays, à en juger d'après les remarquables blocs à écuelles que l'on trouve dans la paroisse de St-Aubin et ailleurs sur le littoral, et qui paraissent avoir été réellement des menhirs druidiques.

Quoi qu'il en soit, les croyances superstitieuses, les usages et les coutumes populaires acquièrent pour l'ethnographe un véritable intérêt lorsqu'on les envisage au point de vue où nous nous plaçons. C'est en les étudiant et les considérant de cette manière que l'on pourra jusqu'à un certain point déchiffrer l'histoire des peuplades qui nous ont laissé les débris lacustres, et qu'on parviendra à se faire une idée de leurs croyances religieuses qui, mieux que toute autre chose, dépeignent et résument l'état intime d'un peuple dans toute la profondeur de sa vie intellectuelle.

Dr Guillaume.

LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE

DU VAUXTRAVERS

ET SES DEUX AVOUÉS { *1° Du Chatelard de Môtiers.* / *2° Du Chatelard de Valangin.*

(Suite. — Voir t. III, pag. 3 et 37.)

L'Abbaye de St-Jean prétendait avoir joui paisiblement depuis sa fondation de l'Eglise de Diesse, et n'apportait, pour toute preuve de cette possession, qu'une prescription de quarante ans. Elle assurait, en outre, que le cens réclamé n'était pas payé par l'Eglise, mais provenait de certaines possessions (prædiis), que l'Eglise du Vauxtravers avait dans les limites de l'Eglise de Diesse, possessions dont on retrouvait les vestiges pour quelques-unes, tandis que pour les autres ils ne se pouvaient découvrir.

Effectivement, dans la Bulle du Pape Lucius III en faveur de l'Abbaye de St-Jean, l'Eglise de Diesse (Tesson) est placée parmi les dons primitifs que lui avaient faits Burcard, évêque de Bâle, et ses frères, tous de la maison de Neuchâtel et fondateurs du dit couvent. Cependant il fallait que les droits du Prieuré de St-Pierre fussent bien authentiques, puisque, malgré près de quatre-vingt-cinq années de possession, l'Abbaye de St-Jean dut les reconnaître et se soumettre à payer une indemnité.

Pour bien comprendre les droits du Prieuré, il faut remonter un peu haut dans l'histoire de ces contrées. Sous les Carlovingiens, le vallon de St-Imier, Chasseral et la montagne de Diesse, les vallées et Noires-Joux de l'Evêché de Bâle étaient, comme le Vauxtravers et le Val-de-Ruz, domaine impérial dépendant du comté d'Alsace. Une partie servit à doter l'Abbaye de Moutiers-Grandval, et l'empereur Lothaire I voulut bien, à la prière du comte Lutfried, confirmer ses possessions et les prendre sous sa protection. Le diplôme de Lothaire fut confirmé par Charles-le-Gros, à la prière du comte Lutfried, fils

du fondateur. Ce second diplôme est du 26 septembre 884, et l'on y trouve mentionnés entre autres biens: la localité dite *Nugerol*, située dans le comté de Pepin (Bargen) avec la chapelle d'*Ulmik* (Orvins) qui en dépend; dans le même comté, la localité dite *Tehisvenna* (Douanne, en allemand Twan) et *Summa vallis* (Sombeval) [1] avec la chapelle qui en dépend.

Au milieu du Xme siècle, un Lutfried, comte de Sogren (Soyhières), s'était attribué la possession de l'Abbaye de Moutiers-Grandval. Le roi Conrad de Bourgogne le débouta de son usurpation par une sentence de l'an 957, et rétablit l'Abbaye dans tous ses droits, ce qu'il déclara, avec l'assentiment de l'empereur Othon I, par une charte spéciale, en confirmant les diplômes de Lothaire I et de Charles-le-Gros; il assura à l'Abbaye ses anciennes possessions et même les augmenta. Cette charte nomme *Nugerol* avec la chapelle *de St-Ursins* (Sti-Ursicini) maintenant Nods, la chapelle de St-Pierre avec le village d'*Ulfingen* (nom allemand d'Orvins), le village de *Sombeval* avec la chapelle qui en dépend, et un autre village avec chapelle nommé *Tehisvenna* (Douanne ou Twan), la chapelle *de St-Imier* (Sti-Imerii), et de *Courtelary* (Curtis Alarici), *Péry* (Bideric) avec la chapelle de *Reconvilliers* (Reconis villare), et plusieurs autres lieux. On voit que le roi Conrad ajoute aux localités citées dans la première donation la chapelle de St-Imier (Sti-Imerii) et Courtelary (Curtis Alarici) et surtout la chapelle de St-Ursins (Sti-Ursicini) maintenant Nods.

L'Abbaye de Moutiers-Grandval possédait de fait la vallée de St-Imier en entier, avec Chasseral et la montagne de Diesse jusqu'à Nugerol, où l'Abbaye possédait aussi, *à l'exception* de l'Eglise de Diesse elle-même, enclavée entre Nugerol. N'est-il pas naturel de penser que Diesse aurait reçu du roi Conrad la même destination que Nods, si déjà cette église n'avait pas été donnée autre part, c'est-à-dire, au Prieuré de St-Pierre du Vauxtravers.

Il est singulier que le roi Conrad donne le nom de *capella* à l'église de St-Imier, bien que les historiens y fassent établir un chapitre par la reine Berthe, du vivant de Rodolphe II. Il faut admettre qu'il y a eu erreur, et que c'est Rodolphe III qui fonda le dit chapitre, et le dota de l'Eglise de Dombresson, qui demeura sous la surveillance directe de Moutiers-Grandval et de l'Evêque de Bâle.

Dans aucun de ces diplômes on ne mentionne de chapelle à *Nugerol*, où il devait cependant y en avoir une. Ces possessions à Nugerol, et la pos-

[1] *Sombeval*: *somb* ou *som*, qui entre dans la composition de plusieurs noms de localités, vient de *summus*, *summa*, haut élevé, *Sombacour* (Summa curtis), la cour d'en haut; *Somperrier*, la carrière d'en haut (*perrier* signifie carrière); *Sonceboz* (Summus boscus), le bois d'en haut; *Sommartel*, le marais d'en haut (*martel* signifie marais); *Sonvilliers* (Summum villare), le hameau d'en haut.

session de l'Eglise de Dombresson, ont certainement été l'origine des prétentions des Evêques de Bâle sur le Val-de-Ruz, de même que sur Nugerol et le littoral du lac de Bienne.

Si les droits du Prieuré de St-Pierre ont été reconnus par l'Abbaye de St-Jean, ils remontent plus haut que la fondation de cette abbaye; mais dans le XIme siècle, il n'y a que les comtes du Val-de-Nugerol ou de Fenis qui aient pu donner Diesse au prieuré de St-Pierre; or, comment croire à cette donation, lorsque ce sont eux qui sont précisément les spoliateurs du prieuré, pour enrichir leur nouvelle fondation de St-Jean à ses dépends. Jamais les comtes de Fenis et les sires de Neuchâtel n'ont compté parmi les bienfaiteurs du prieuré, bien au contraire.

Il faut donc, comme on vient de le supposer, que la donation de l'église de Diesse au prieuré ait été faite avant le règne du roi Conrad, et probablement par les premiers rois Rodolphiens.

Il ne faut pas s'étonner de voir que dans les temps dont nous parlons, Nods, Diesse et Orvins, soient mentionnés avec leurs églises. Ces trois villages et paroisses, maintenant si à l'écart, étaient alors situés sur le grand chemin, dit Via-d'Etra, ancienne voie romaine qui était demeurée la voie principale. Elle conduisait du comté de Vaud à Bâle, le long de la rive nord-ouest du lac de Neuchâtel, puis, s'élevant le long des pentes du Jura, passait par La Coudre, Hauterive, St-Blaise, Voëns, Enges, Lignières, Diesse, Nods et Orvins, puis de là atteignait Bâle par Pierre-Pertuis et Moutier-Grandval.

Pour en revenir à la composition de 1185, elle se fit dans ce sens que le prieuré de St-Pierre cédait à l'abbaye de St-Jean la possession utile de l'église du Mont-de-Diesse, avec toutes ses appartenances tant en domaines qu'en dîmes, sans que cela pût empêcher l'église du Vauxtravers de compter l'église de Diesse parmi ses propriétés; par contre l'abbaye de St-Jean devait payer annuellement au prieuré de St-Pierre trois muids de vin à la mesure de Neuchâtel, pris sur ses vignes *aux Saules* (ad Salices).

Ainsi le prieuré eut le titre et l'abbaye la réalité, un semblable arrangement ne pouvait être définitif; aussi, après plus de quarante ans de querelles et de procès, fallut-il en venir à un arbitrage qui fut prononcé, le 22 mars 1228, par Guillaume, abbé de Fontaine-André, et maître Guillaume, chapelain de Neuchâtel (St-Guillaume), et dont voici les principales dispositions :

Les arbitres jugeant, vu les prétentions arrêtées des deux parties, qu'il serait impossible, à moins d'un travail énorme et de dépenses excessives, d'arriver à la vérité que tant de juges, chargés de vider la contestation, n'avaient pu découvrir, mettant de côté tous les points indiscutables, tranchent la dispute et imposent l'accord suivant :

1° Le prieur et le couvent du Vauxtravers abandonnent à l'abbaye de St-Jean la possession pleine et entière, sans restriction, de l'église de Diesse avec ses appartenances et ses dîmes.

2° En compensation, l'abbé de St-Jean donnera en toute propriété au prieuré de St-Pierre six manses de terre situées auprès de la *villa* de Travers, chaque manse contenant quatre lunages, plus un certain homme appelé Conon, avec ses héritiers, plus une certaine autre terre, et tout ce que J. de Anes (Anet) possédait dans la dite villa, et encore le pré *Domenis* [1] avec ses priviléges, et un muid de froment provenant du droit de pêche, le pré et le froment étant de la propriété de Berthold, sire de Neuchâtel.

Ce fut Berthold, sire de Neuchâtel, qui, en 1228, rendit aux religieux de St-Jean les six manses et une partie des autres propriétés qu'ils donnaient comme indemnité au prieuré de Môtiers. Il leur garantit cette rente, en leur engageant le cours et les moulins de la Serrière, au cas que le prieuré fût évincé des dites propriétés. Il reçut, pour prix de sa rente, cinquante livres, dont il donna quittance aux religieux de St-Jean, le 2 avril 1229, étant réservé que s'il arrivait dans l'espace de quarante jours des lettres de dédite de l'abbé et du couvent de la Chaise-Dieu, Berthold rendrait l'argent! Enfin, en remettant, par acte du 29 avril 1229, *les six manses de son fief en la villa de Travers* aux religieux de St-Jean, il leur promit que dans trois ans, à compter de la Pentecôte 1229, il leur ferait donner acte de cette vendition au nom de l'empire, leur assurant la propriété de l'église de St-Maurice de Neureuz, *son alleu*, au cas qu'il ne tînt pas sa parole (Matile, *Mon.*, n° 89, p. 77, n° 91, p. 70 et n° 92, p. 79). Ces actes sont une nouvelle preuve que le Vauxtravers n'était point, comme on l'a écrit, un *grand franc-alleu*, mais bien un *domaine royal* devenu plus tard *domaine impérial.*

Le pape Grégoire IX, par une bulle du 31 mars 1233, confirma d'une manière définitive cet arrangement, qui mettait un terme à un procès et à des réclamations qui avaient duré un siècle.

Nous sommes maintenant obligés de revenir sur une particularité de la composition de 1185.

« Cette transaction est faite, est-il dit, avec le consentement des deux » églises, et en présence des amis et fidèles des deux parties, d'*Odalri-* » *cus*, avoués des deux églises, de Galterus, mayor, et de Pierre, sautier » (Salterius) du Vauxtravers, de Pierre, chapelain de Rotolio (Val-de-Ruz), » d'Etienne, chapelain du Vauxtravers, de Gilbert, clerc, de Girard et de » Bourcard de Anes, d'Hermann Dapifer (sénéchal), de Garnier, échanson

[1] *Pratum domenis* ou *dominis*, Pré du Seigneur, maintenant le Pré Monsieur.

» (Pincerna), de Garnier de la Tour, de Thierry de Diesse; présent aussi, Guillau-
» me, abbé de Fontaine-André, Pierre, prévot et chapelain de Neuchâtel, avec
» les chanoines maître Denis, Conon, Ulric de la Tour, Jacob, Bourcard ; pré-
» sents encore, les anciens et prud'hommes des bourgeois de Neuchâtel. »

Remarquons d'abord en passant que nous trouvons ici la trace la plus ancienne d'une administration laïque au Vauxtravers de la part du prieuré, dont les amis et fidèles sont le *mayor* et le *sautier* du Vauxtravers. Leurs fonctions étaient une espèce de *sous-avouerie*, qu'ils exerçaient autant de la part du prieuré, que de celle des comtes Palatins de Bourgogne. Il faut que dans l'origine ces charges fussent électives, car après un *Galterus, mayor*, que nous trouvons en 1185, et un *Petrus, mayor,* en 1288, et que nous supposons avoir été des Vauxtravers, on trouve en 1230 pour mayor un *Falcon de Rochefort.* Mais dans la suite, la *mayorie* et la *saulterie* du Vauxtravers devinrent dans la famille de ce nom des fiefs-liges, relevant des sires de Neuchâtel comme gardiens et avoués du prieuré de Môtiers. Au commencement du XVme siècle, ces fiefs étaient partagés entre trois Vauxtravers.

1° Amé tenait en fief-lige les deux parties de la *seigneurie* et *mayorie du Vauxtravers*, consistant en menues clames; le restant des bamps appartenait pour les $^2/_3$ au sire de Neuchâtel, et pour le tiers restant au sire de Joux. De plus, il tenait en raison de la dite seigneurie le droit de se faire payer quatre deniers une fois l'an de chaque collecteur de pége (ou pezze, c'est la poix qu'on récoltait dans les bois de sapins) en la Joux, dès le lieu qu'on appelait Faulconnière (le Creux-du-vent) jusqu'à l'hôpital de Mie-Joux. Il tenait encore les corvées, l'ohmgeld d'un quarteron de vin sur chaque barral (tonneau, baril), la *saulterie* et ses droits à charge d'entretenir le saultier, dont le gage était de 15 sols, 4 pains valant 4 émines, une hanche et une épaule valant 2 sols, un septier de vin. Pour ce fief de la saulterie, le vassal percevoit un pain valant deux deniers par feu. En outre, il tenait une terre à Boveresse, la pêche d'un tronçon de l'Areuse ; les étrangers ; un droit de trois sols à volonté sur les faucheurs aux pâquiers, un droit sur les esserts et sur la chaux que l'on faisait aux Joux.

2° Girard, aussi vassal-lige de Neuchâtel et du sire de Joux, tenait une partie de la pêche de l'Areuse, la moitié des corvées de Fleurier et de St-Sulpice ; le quart des collecteurs de pége, item la quarte partie des chausses de Fleurier, de Buttes et de St-Sulpice, sur l'époux et l'épouse, etc., etc.

3° Jehan, fils de feu Messire Amey, chevalier, tenait en fief-lige les deux autres parties de la mayorie du Vauxtravers, la paneterie de tout le Vauxtravers, excepté le village du Noiraigue, des terres et des censes.

La presque totalité de ces droits étaient de ceux qui étaient expressément

réservés aux *avoués des congrégations religieuses.* Nous les retrouvons comme inhérents à la qualité d'Avoué de St-Pierre du Vauxtravers au Val-de-Ruz (Matile, *Mon.* n° 316, p. 283), et l'on peut les reconnaître aussi dans ceux qu'exerçaient les avoués de Bevaix. Je vois donc dans cette *mayorie* et *saulterie* de 1185 en réalité l'exercice effectif et direct de l'*avouerie* du prieuré du Vauxtravers dont l'honneur appartenait aux comtes Palatins de Bourgogne.

Mais alors comment Ulrich III, sire de Neuchâtel, peut-il se dire *avoué du prieuré* de St-Pierre, en même temps qu'avoué de l'abbaye de St-Jean, comme il le fait dans la composition qu'il confirme par l'apposition de son sceau? Le fait s'explique d'une manière fort naturelle.

Nous avons dit plus haut que les sires de Fenis, avec le fief de Novum Castrum, reçurent entre autres le grand Plaid de Mai, auquel tous les *hommes francs et royés* de l'ancien domaine royal de Bourgogne devaient venir assister à Neuchâtel comme au chef-lieu du domaine. La plupart de ces hommes avaient leurs terres au Val-de-Ruz, sur sol royal, et à côté du domaine du prieuré du Vauxtravers. C'est donc comme *suzerain du plaid,* et comme chef des hommes royés du Val-de-Ruz, que nous voyons les nouveaux sires de Neuchâtel, Mangold et Rodolphe, dès le commencement du XIIme siècle, entourés des hommes royés portant les noms de *Valangin,* de *Savagnier,* de *Boudevilliers,* d'*Engolon,* de *Grangier,* de l'Essert (ou de la Grange, en allemand Schürer), etc., qui sont tous témoins des premiers actes de leur administration, entre autres de leurs donations à Fontaine-André.

Parmi ces hommes royés, nous distinguons surtout ceux de *Valangin* (all. *Valendys*), qui paraissent presque toujours en tête parmi les témoins des actes de 1143 à 1150, et dont le châtelard, démoli à la fin du XVIIIme siècle, portait tous les caractères d'une construction qui remontait probablement plus haut que le XIme siècle.

A considérer le don que *Renaud de Valangin* et son fils *Guillaume* font eux-mêmes de la *Chaux-d'Amens* et de la vallée du Locle, à l'abbaye de Fontaine-André, on doit les reconnaître pour les avoués du prieuré de St-Pierre au Val-de-Ruz, car les avoués seuls pouvaient faire ce don, puisqu'eux seuls comme avoués du dit prieuré étaient les *sires des aigues* (eaux) *et des joux* (juria, forêts) dans les limites des terres du prieuré, comme le prouve la déclaration du plaid de St-Pierre du 29 mai 1304, relatives aux droits du prieur et de son avoué au Val-de-Ruz.[1] Les mayors du Vauxtravers exerçaient les mêmes droits sur les terres et les joux du prieuré dans cette vallée.

[1] La donation de Renaud de Valangin dans une traduction allemande de la confirmation des dons faits à Fontaine-André par Amédée, évêque de Lausanne de 1143 à 1158. *Renold de Valangin et son fils Guillaume y ajoutèrent les prés d'Amens que l'on nomme la Chauld et la vallée du Locloz* (Matile, Mon., n° 16, p. 12). Nulle part dans cet acte où Mangold et Ro-

C'est pour se conformer aux idées du temps, qu'on a ajouté *domini;* à cette époque on aurait cru commettre une faute d'histoire en supposant un de *Valangin* qui ne fût pas *seigneur* du dit lieu. Remarquons encore que cette donation de la Chaux-d'Amens et de la vallée du Locle à l'abbaye de Fontaine-André pourrait bien être aussi une de ces *spoliations violentes* dont se plaignait le prieuré de St-Pierre auprès de l'empereur Frédéric I; l'avoué n'avait pas le droit de dépouiller le prieuré qu'il devait protéger, en faveur de l'abbaye nouvelle.

Après la mort de Rodolphe I, sire de Neuchâtel, les hommes royés du Val-de-Ruz n'occupent plus le premier rang autour du suzerain du fief impérial. Ulrich III s'entoure surtout de ses ministériaux de sa terre d'Arconcié, et les noms des Savagnier, de la Grange, etc., ne paraissent que de loin en loin. Quant aux Valangins, dès 1150 il n'est plus fait aucune mention d'eux.

On ne sait où le chancelier de Montmollin a puisé la généalogie des seigneurs de Valangin au XII[e] siècle. Dominé par l'idée fixe que toutes les familles seigneuriales ou importantes du pays devaient descendre du chesaul de Neuchâtel, il donne pour auteur à ces seigneurs improvisés, Bertbold, fils d'Ulrich II, sire de Neuchâtel. Le Renaud, donateur de Fontaine-André, serait la IV[me] génération de ce Berthold. En admettant les dates et la généalogie du chancelier, si Renaud a été seigneur de Valangin en 1185, il aurait eu alors plus de 80 ans, puisqu'il paraît avec son fils Guillaume dans des actes de 1142, ce qui fait supposer qu'il devait avoir au moins 40 ans et son fils près de 20. Si Guillaume, toujours d'après le chancelier de Montmollin, est mort en 1232, il aurait atteint l'âge de 110 ans. Tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Neuchâtel, sauf M. Frédéric de Chambrier, ont copié le chancelier sur ce point, l'un même a été plus loin, car d'après ses dates, Renaud de Valangin aurait atteint l'âge de 130 ans!

Il est fort probable qu'à l'extinction de cette première famille de Valangin, le sire de Neuchâtel s'empara de ses biens et de ses droits; Ulrich II en était déjà en possession en 1185. Les droits et priviléges, dont elle jouis-

dolphe sont toujours qualifiés de *domini* (seigneurs, sires de), Renold et son fils qui paraissent six fois, ne sont nommés autrement que *de Vallendys*, exactement comme les autres hommes royés, même lorsqu'ils sont cités pour leur donation à Fontaine-André. Il y a donc erreur dans les obituaires de cette abbaye, lorsqu'on y lit sous date du 5 des ides de septembre (9 septembre): « Commemoratio *domini* Reinaldi, *domini* de Valangin, « et Willermi filii ejus, qui dederunt nobis pratum apud Amens, quod vulgo Calcina di- « citur, et vallem de Losculo » (Commémoration du *seigneur* Reinold, *seigneur* de Vallengin, et de Guillaume, son fils, qui nous ont donné les prés d'Amens, appelés vulgairement La Chaux, et la vallée du Locle). Les obituaires ont été terminés en 1387 (Matile, Musée, hist. t. II, p. 223), après l'incendie des anciens obituaires, lors du sac de Fontaine-André par les bandes d'Enguerrand de Coucy le jour de Noël 1375.

sait, devaient être grands et importants puisque Ulrich II, de même que ses successeurs, préférèrent les garder pour eux-mêmes.

Cette importance gisait, à ce qu'il nous semble, évidemment dans le droit d'avouerie du riche prieuré de St-Pierre dans le Val-de-Ruz, attaché au château de Valangin, et c'est en vertu de ce droit, qu'Ulrich II paraît en tête des attestans et témoins, dans l'acte de 1185, comme *avoué* des communautés de St-Pierre et de St-Jean. Tout porte à croire que l'usurpation de l'avouerie de Valangin par Ulrich II, comptait aussi dans les spoliations dont le prieuré se plaignait à l'empereur; en tout cas sur ce point il n'obtint pas justice, car Ulric II d'Arberg succéda à son père dans l'avouerie de Valangin, et garda cette portion privilégiée du fief impérial au détriment de son neveu Berthold.

(A suivre.) DE MANDROT, lt.-colonel fédéral.

ABOLITION DE LA COMMANDISE

A CORTAILLOD

Les temps de la domination des Cantons sur Neuchâtel offrent peu d'événements remarquables; mais il est des actes de leur administration qui font époque dans le droit social du pays. Celui entre autres qui autorisait les communes à se fermer, marque un progrès réel dans la vie sociale neuchâteloise, et fut une cause d'émancipation pour beaucoup d'habitants encore soumis à la glèbe. Les mainmortables, — dit Chambrier, — ayant renouvelé des sollicitations vaines jusqu'alors, on reconnut enfin que la meilleure mesure et la plus politique à la fois, était de les affranchir moyennant une redevance annuelle et fixe. C'est ce qui eut lieu à l'égard de la plupart de ceux du vignoble, en 1527 et 1528; les *commands* à volonté de la châtellenie de Thielle et de Cortaillod, obtinrent aussi l'abolition d'une qualification basse et injurieuse à leurs yeux.[1]

Ces *hommes commands*, que nous trouvons au XVe et au XVIe siècle répandus en assez grand nombre dans diverses parties du pays, étaient pour la plupart des descendants d'étrangers qui, fuyant leur patrie, étaient venus se

[1] F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, page 285.

recommander à la protection du seigneur. Leurs obligations, fort différentes suivant les lieux, dépendaient du traité fait avec le seigneur, lequel se réservait souvent le droit absolu de leur commander tout ce qu'il voulait, d'où vient probablement le nom de *command.* Selon Boive[1], ceux qui étaient sujets du seigneur de Valangin *devoient ban et clame, la chevauchée et les usages ; plus pour la commandise annuellement 3 den. laus.* payables au seigneur dans son château de Valangin. — Il est dit des hommes commands de Boudevilliers : *Qu'ils ne pouvoyent pas changer de demeure si ce n'est du consentement du seigneur et s'ils quittoyent, il pouvoit les revendiquer et les remectre dans la condition des taillables.*[2] D'autres commands devaient un chapon pour la chaponnerie,[3] 3 sols laus., un *charroy de vin*, et les *meules de moulin ;* d'autres devaient 6 sols laus., un chapon, le charriage, les corvées, le ban, la clame, les usages, les comises, la chevauchée lorsqu'ils en étaient requis, et le seigneur avait sur eux la *mère mixte impère et totale juridiction;* d'autres enfin donnaient 2 livres de cire seulement.

Les commands ne pouvaient contracter mariage avec des gens de franche condition, ceux-ci s'exposant à perdre tous leurs biens.[4] C'est par la même raison, peut-être, que nous voyons ceux de Cortaillod *reffusez en plusieurs bonnes maisons par mariaige,* comme le dit l'acte que nous allons transcrire :

« Nous, les ambassadeurs des douze quanthons des Ligues estants assamblez a Neufchastel pour ouyr les comptes et aultres negoces de noz seigneurs supperieurs, savoir faisons a tous ceulx qui ces presentes lettres verront et ourront, Que par devant nous sont comparruz Nos chiers et bien aymez Pierre Beney, Estevenin Goddet et ses frères, Jacques Meillier, Pierre Goddet, Jaques Aubert, Guillame Aubert, Anthoine Barbier, heritier-feu Pierre Aubert, Jehan Chenevay, Claude Chenevay, Guillame Chenevay et Pierre son frère, Pierre Meillier, Jehan Meillier et ses frères, Claude Garriot, Jehan Veillard l'ancien, Jehan Veillard le Jeusne, Nicollet Veillard et Jacques Vaultravers, nos hommes commandz. En nous exposant que a cause de noz extentes que au présent faisons renouveller noz commissaires les contraignent eulx declairer et recognoistre estre leurs commandz, que leur est chose fort nuysable meismement a leurs enfants, car pour ce ils en sont reffusez en plusieurs bonnes maisons par mariaige, que ne revient a nos dits seigneurs a aulcung proffit. En priant et suppliant tres instanment eulx vouloir la dite condition de commandise oster et abollir et les souffrir nommer estre francz bourgeois comme sont aultres en ce conte de Neufchastel, en payant toutes censes, rentes et revenues comme du passe ont accoustumez, surquoy nous les dessus dits ambassadeurs, apres estre informez que la dite commandise ne revient a nos dits seigneurs supperieurs a aulcung proffit et que plusieurs dompmaiges et reffus en surviengnent et pourroient ensuyvre aux dessus dits de Cortailliod.

[1] J.-F. Boive. *Dictionnaire des matières curieuses*, etc. (Manuscrit.)

[2] J.-F. Boive. *Dictionnaire des matières curieuses*, etc. (Manuscrit.)

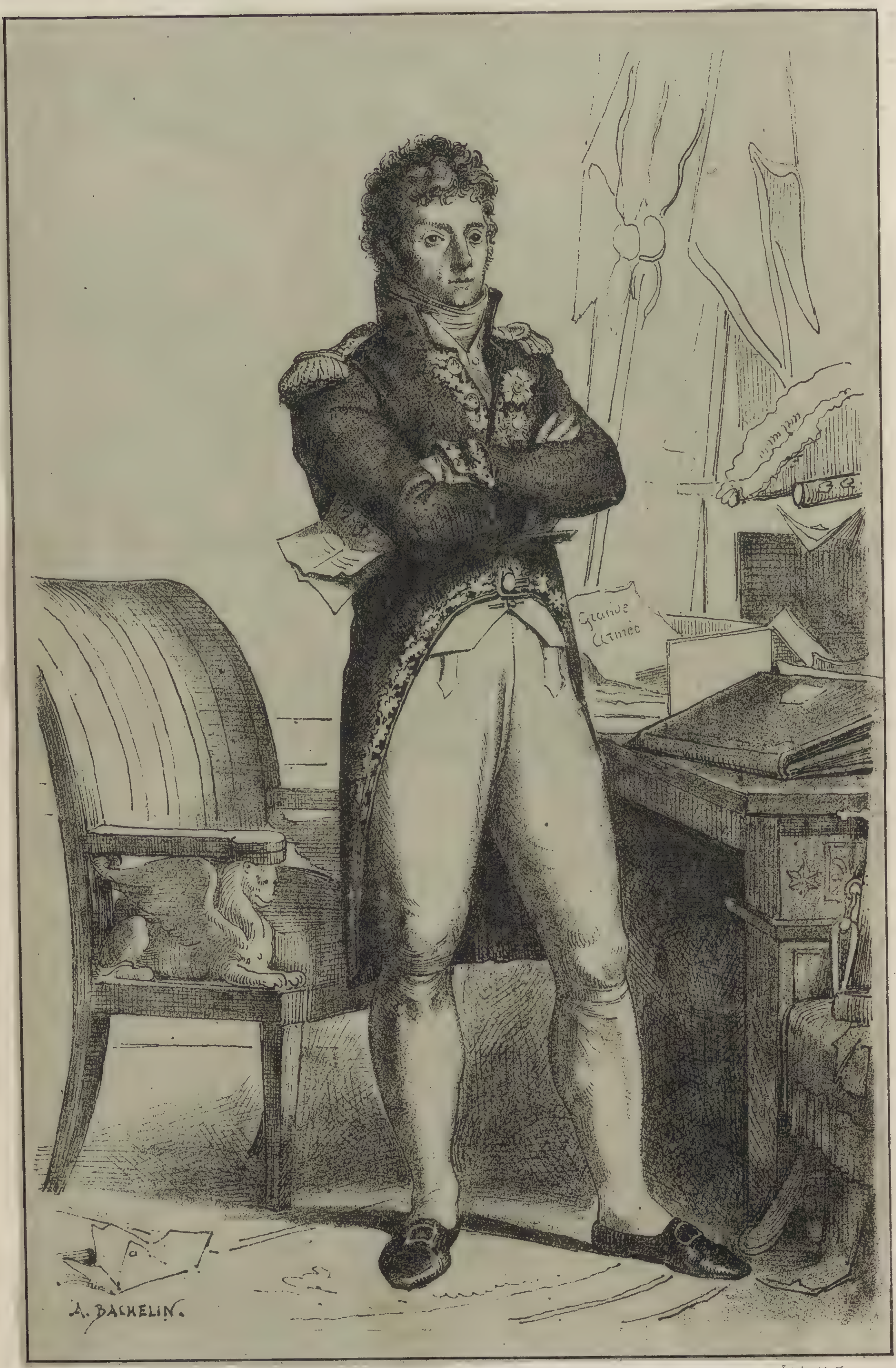
[3] Les chapons de chaponnerie devoyent estre engraissés, mais non pas ceux qui provenoient des censes directes, qui sont pour cette raison souvent nommés dans les reconnaissances *chapons* ou *poulets.* — Boive. *Dictionnaire.*

[4] Si les possesseurs de ces biens, hommes ou femmes, épousaient des commands ou serfs, leurs fief et tenement seront confisqués au proffit de l'abbaye. (Acte de 1513, relatif à la dîme de Marin.)

Par la bonne relation a nous faicte du bon gouvernement et conduicte d'iceulx pour leurs augmentement et proffit, au nom de nos dits seigneurs supperieurs et de leurs successeurs, sy leurs avons octroye et octroyons pour eulx et leurs hoirs leurs femmes et leurs enfans qu'ilz ont de present, nez et a naistre en leal mariaige, qu'ilz soient et puissent estre francz bourgeois comme sont aultres noz bourgeois du conte de Neufchastel. En abollissant ostant et effassant la dite commandise parmy payant á nos dits seigneurs supperieurs toutes les censes, rentes et aultres emoluments que parcy devant ilz estiont tenuz a nos dits seigneurs et a aultres conseigneurs sans riens reserver, excepte que pour l'affouaige qu'ilz sont entenuz a la maison de nos dits seigneurs supperieurs seront tenuz doresenavant rendre et amener sur la rive du lac au lieu accoustume ung chacun feug quattre chers de bois bons et recepvables, comme contenu est dedans une lettre naguieres faicte par nostre bien ayme baillif Balthazar Hiltbrandt. Et parmy ce demeureront quictes de tous aultres reuttes et servitutes fors ce en quoy nous sont entenuz nos dits bourgeois du dit conte. En mandant et commandant a tous noz baillifz commissaires et officiers presens et advenir iceulx Pierre Beney, Estevenin Goddet ses dits freres, Jacques Meillier, Pierre Goddet, Jacques Aubert, Guillame Aubert, Anthoine Barbier heritier que dessus, Jehan Chenevay, Claude Chenevay, Guillame Chenevay et Pierre Chenevay son frère, Pierre Meillier, Jehan Meillier et ses frères, Claude Garriot, Jehan Veillard l'ancien, Jehan Veillard le jeusne, Nicollet Veillard et Jacquet Vaultravers, en la dicte franchise et liberte maintenir et entretenir sans jamais aller faire dire ne venir au contraire. Promectant nous les dessus dits ambassadeurs en bonne foy pour et aux noms de nos dits seigneurs supperieurs et de leurs dits successeurs contre ces présentes non jamais aller faire dire ne venir au contraire. Ains aux dessus nommez leurs dictes femmes et enfans nez et a naistre en leal mariaige en ceste dicte liberte et franchise maintenir et entretenir comme nos aultres francz bourgeois du dit conte sans ce que a cause de la dite condition commande leurs puissions ne doigeons riens quereller ne demander fors que a chacun feug les dits quattre chers de bois et censes dehues comme dit est. Et affin que ces presentes ayent force et vigueur pour le temps advenir avons ordonne a notre chier et bien ayme baillif Balthazar Hiltbrandt de Basle, pour et aux noms de nous tous les sceller en cire rouge et fait signer par notre feal secretaire Claude Bailliod chastellain du Vaultravers, que furent faictes et donnees en notre dite ville de Neufchastel le cinquiesme jour du mois de jung l'an mil cinq cens vingt et sept. Et sont este presens ambassadeurs assavoir de Zurich Hans Jäckly, de Berne le seigneur Banderet Villadung, de Luczerne Marritz Mattewyl, du Ury Heinrich Buttunver, de Schwitz Joseph Amberg, de Unterwalden Nicklaus Hallter amman du dit lieu, de Zug Gottschy Zrach, de Glaris Bernard Schiesser, de Basle Hans Graff, de Fribourg Anthoine Pauillart chevalier, de Solleure Hans Hugy, et de Schaffhussz Hans Werly. » C. Bailliod. »

Le gouverneur George de Rive, à la requête des habitants de Cortaillod, leur passa un acte dans lequel il déclare avoir: « Housté, adnichillé et habollys aux bourgeois *commandz* et à tous aultres du village de Cortailliodz presents et advenir les quattre chers de boys qu'ils étoient entenuz de rendre annuellement sur la rive du lac. » L'acte est daté du 8 décembre 1532 et porte le sceau du gouverneur.

Albert Henry, instit^r.



Lith. H. Furrer.

ALEXANDRE BERTHIER
prince et Duc de Neuchâtel.



Drapeau donné à la ville de Neuchâtel
par le prince Alexandre Berthier.

ALEXANDRE BERTHIER

PRINCE ET DUC DE NEUCHATEL

Nous ne reprendrons pas ici l'histoire de Berthier et de la domination française dans notre pays, l'ayant esquissée dans un précédent ouvrage; nous donnerons seulement quelques détails que nous ignorions alors ou sur lesquels nous avions passé rapidement.

Berthier, né à Versailles en 1753, voué dès sa jeunesse à la carrière des armes, combat en Amérique sous les ordres de Rochambeau, puis en Italie où il déploie ses brillantes qualités militaires comme chef d'état-major de Bonaparte, dont il devient le compagnon indispensable, l'ami et le confident, et avec lequel il combine et exécute cette suite non interrompue de batailles qui, pendant plus de vingt ans, bouleversèrent les nations et les principes de la vieille Europe; il est nommé maréchal de France le 18 mai 1804, et le 30 mars 1806 Napoléon lui confère la principauté de Neuchâtel et Valangin, qui venait d'être cédée par la Prusse.

A la nouvelle de la cession de notre pays à Napoléon, le Conseil d'Etat se hâta d'envoyer à Paris une délégation composée de MM. de Rougemont, procureur-général, de Sandoz-Rollin, secrétaire du Conseil d'Etat, de Sandoz-Travers, châtelain de Thièle, et de Pourtalès, maire de Boudevilliers, pour y porter l'adhésion pleine et entière de notre pays au régime impérial; ils rendent compte de leur entrevue avec l'empereur dans une lettre du 30 mars. « S. M. s'est bornée,» écrivent-ils, «à nous adresser quelques questions au sujet de la principauté, mais elle paraissait indisposée de la cupidité des marchands bâlois, et de leur empressement à entasser dans un pays qu'ils supposaient être à la veille de devenir français, des marchandises dont l'importation en France est rigoureusement prohibée. »—La lettre annonce en outre qu'il a été procédé à l'achat de bustes de l'empereur, et que M. de Talleyrand, qui paraît s'intéresser vivement à notre sort, avait promis de faire ensorte que notre pays fût débarrassé d'une partie des troupes qui l'occupaient.

Six jours après, Napoléon donnait Neuchâtel à Berthier, mais les bustes n'étaient heureusement pas encore partis.

Au mois d'avril, le Conseil d'Etat délègue de nouveaux députés pour aller faire adhésion à Berthier, alors à Munich; ce furent MM. de Pierre, maire de Neuchâtel, Aug. de Montmollin, maire de Valangin, tous les deux Conseillers d'Etat, et Ch.-Alb. Perregaux, lieutenant-colonel; ils rendent compte de leur mission dans une lettre du 24 avril.

« Monsieur le Président,

« Assurés que vous partagerez l'impression que nous ressentons nous-mêmes, nous nous empressons de vous la communiquer ainsi qu'à Messieurs du Conseil d'Etat, et quelque besoin de repos que nous éprouvions après une course aussi rapide que la nôtre, nous suspendons le moment d'en prendre pour vous annoncer l'accueil et la gracieuse réception que S. A. Sérénissime vient de nous faire. Arrivés ici aujourd'hui jeudi, à sept heures du matin, nous avons fait demander audience au prince par le général Belliard, chef de son état-major. Elle nous a été accordée pour sept heures du soir. Nous étant rendus chez le général Belliard, il nous a introduits auprès de S. A. Sérénissime, à laquelle nous avons présenté les hommages du Conseil et de tous ses sujets en lui remettant la lettre du général Oudinot. S. A. nous a répondu de la façon la plus gracieuse pour notre pays, dont il envisage, ce sont ses termes, les habitants comme sa famille. La conversation s'étant ensuite engagée sur nos divers intérêts, il les a parfaitement saisis et les prend fort à cœur. Il n'y a pas d'apparence que son arrivée à Neuchâtel soit longtemps retardée. Quant à notre séjour nous ne comptons point le prolonger, ayant accompli les ordres que nous avons reçus; il ne nous restera dans très peu de jours que de reprendre la route de Munich à Neuchâtel que nous ferons avec autant de rapidité mais en beaucoup moins de temps que celle de Neuchâtel à Munich.

« Nous sommes avec respect, » etc. (Suivent les signatures.)

Berthier écrivait en ce moment à Oudinot : « Parlez quelquefois de moi aux habitants de Neuchâtel, du désir que j'ai de faire le bonheur d'un peuple dont je deviens et serai le père. »

Le 7 octobre de la même année, le peuple neuchâtelois prêta un serment provisoire au nouveau souverain représenté par Jarry après le départ d'Oudinot, et un serment solennel le 18 novembre, après l'arrivée du gouverneur François de Lespérut.

On connaît l'histoire de ce règne de neuf ans. Si d'un côté il y eut amélioration dans le système administratif de notre pays, si des routes nombreuses

furent créées, si les postes furent régularisées, si le droit de parcours fut aboli, en revanche bien des libertés tombèrent les unes après les autres sous la main du fer du régime napoléonien, copié, dépassé même par ces officiers dont le maître avait fait des princes et des rois. L'affection paternelle tant promise ne se montra guère, le pays fut grevé d'impôts et chaque année des levées énormes de troupes allaient répandre leur sang sur tous les champs de bataille, à Wagram, en Espagne, en Russie, à la Bérésina, à Lutzen, à Bautzen, Dresde, Leipzig, Hanau, et pendant cette mémorable campagne de France terminée par la prise de Paris.

Le 3 juin 1814, Berthier signait son acte de renonciation à la souveraineté de Neuchâtel.

Celui qui, en 1797, écrivait au général Bonaparte : « Tout ce que mon cœur désire, c'est de ne jamais me séparer d'un si grand homme, d'un ami tel que vous, » celui-là abandonnait lâchement l'empereur et passait à Louis XVIII, avec une ingratitude qui lui était moins permise qu'à tout autre. — Comblé des faveurs du roi, il l'accompagna à Gand après le retour de l'île d'Elbe, il passe de là à Bamberg dans les terres de son beau-père le duc Guillaume de Bavière-Birkenfeld; mais, mal vu des napoléoniens et des royalistes, il perdit la tête, et dans un accès de fièvre chaude se précipita des fenêtres de son palais dans la rue.

Berthier, souvent attendu, ne vint jamais dans sa principauté, gouvernée successivement en son nom par Oudinot, Jarry, de Lespérut, et Dutaillis par intérim. Sa position à l'armée l'empêcha toujours de s'occuper sérieusement et avec connaissance de cause du pays dont il avait promis d'être le père; il se borna à apposer sa signature au bas d'une infinité de décrets.

En avril 1810, le général de division Dutaillis, nommé ministre plénipotentiaire et extraordinaire en l'absence de M. de Lespérut, arriva à Neuchâtel avec une bannière brodée par la maréchale. C'est celle dont nous donnons ici le dessin. Elle est en soie blanche, le manteau ducal est en velours pourpre à l'extérieur, les bâtons de maréchaux sont en velours bleu avec des aigles d'or. L'autre côté porte l'inscription :

ALEXANDRE
PRINCE ET DUC DE NEUCHATEL
A SA BONNE VILLE
DE NEUCHATEL.

Cette bannière, d'un très beau travail, fut exposée au public le jour des promotions de la même année; elle est aujourd'hui au musée historique au gymnase.

Berthier, maréchal de France, prince de Wagram, prince et duc de Neuchâtel et Valangin, vice-connétable de France, chef de la première cohorte de la Légion d'honneur, grand veneur, colonel-général des Suisses et président à vie du collége électoral de Seine et Oise, était arrivé comme on le voit au comble des honneurs; il fut donc un des personnages les plus influents de l'époque, et sa faveur était recherchée plus que celle de tout autre dignitaire de l'empire. Nous connaissons près de quarante portraits de lui, peintures, gravures et lithographies; celui que nous reproduisons aujourd'hui d'après Pajou, nous paraît être un des meilleurs; il représente Berthier en tenue de cabinet.

La fin du régime français fut accueillie avec bonheur par le peuple neuchâtelois. Il lui fallait sans doute cette épreuve, pour tourner ses regards vers la seule patrie à laquelle il devait un jour indissolublement appartenir.

A. BACHELIN.

QUELQUES OISEAUX

DU

CANTON DE NEUCHATEL

(Quatrième article. — Suite) [1]

Un oiseau bien différent des précédents, mais qui vit beaucoup à côté d'eux dans les champs et les prairies, est l'Engoulevent (*caprimulgus Europœus*), qui n'est pas autre chose qu'une hirondelle de nuit. Cet oiseau a la taille d'un merle et les formes d'une hirondelle ordinaire; comme elle, il se nourrit

[1] Voir tome III, p. 245.

exclusivement de mouches et d'insectes, et, à cet effet, il a un bec court très largement fendu. Son plumage est uniformément brunâtre, sombre comme le crépuscule, qui est son moment favori, car, comme ceux du hibou, ses yeux craignent la lumière; aussi reste-t-il tout le jour dans l'obscurité caché dans le creux d'un rocher ou dans le trou d'un arbre, d'où il ne sort qu'à la nuit pour faire la chasse aux phalènes et autres insectes nocturnes.

L'engoulevent vole par zigzags, le bec largement ouvert, et engloutit au passage sa proie ailée qui reste collée à une substance visqueuse que sécrète son arrière-bouche. C'est cet oiseau qu'on voit le soir comme une ombre passer sans bruit à travers les vergers. Il ne se pose pas sur les arbres, mais seulement à terre, et toutes ses habitudes lui font jouer un grand rôle dans les superstitions des gens de la campagne; sa course rapide et capricieuse, son vol silencieux, sa couleur sombre et ses formes singulières, ont bien quelque chose qui prête au mystérieux. Les paysans croient qu'il s'introduit de nuit dans les étables pour téter les chèvres, d'où son nom vulgaire de tétechèvre. On l'appelle aussi « crapaud-volant, » sans doute parce qu'il ne se pose jamais sur les arbres. L'engoulevent ne passe chez nous que la belle saison.

Nous touchons aux *hirondelles,* mais chacun les connaît, et nous dirons seulement que des six espèces qui se trouvent en Europe, cinq passent l'été dans nos contrées; trois espèces d'*hirondelles* proprement dites : l'hirondelle de cheminée, qui niche dans les granges et a la queue très fourchue; l'hirondelle de fenêtre, manteau noir et ventre blanc; l'hirondelle de rivage, d'un gris-brun, et qui ne quitte pas les bords du lac, se nourrissant surtout d'insectes aquatiques; c'est la plus petite de toutes. Et enfin deux espèces de *martinets*, le martinet à ventre blanc et le martinet des murailles; le premier, le « râle, » est cet oiseau que le soir surtout on voit voler à une grande hauteur au-dessus des endroits habités en poussant des cris aigus. Il fait son nid dans des trous de tours d'église, sous le toit des très hautes maisons; c'est l'oiseau par excellence, en tant qu'oiseau signifie habitant de l'air, car ses pieds sont si courts et ses ailes si longues, qu'une fois tombé à terre par accident, il ne peut plus la quitter, ne pouvant pas, comme les autres oiseaux, s'élever assez sur ses jambes, pour qu'un premier coup d'aile le fasse monter; les siennes, en pareil cas, ne frappent que le sol auquel il reste fatalement attaché; aussi ne se pose-t-il jamais que dans un endroit élevé (le trou où il niche) et d'où il peut premièrement se laisser tomber dans l'espace pour y déployer ensuite facilement ses ailes énormes. Le martinet est l'oiseau des oiseaux, et l'extrême opposé de l'aptérix, cet oiseau d'Australie qui n'a pas d'ailes et ne peut que courir.

Un oiseau charmant, qui passe aussi l'été chez nous, le long des ruisseaux et sur les prairies humides, est la Huppe (*upupa epops*), de la taille d'une petite grive, avec un bec long et légèrement recourbé, et la tête surmontée d'une huppe arquée en forme d'éventail ouvert. L'oiseau tient ordinairement sa huppe aplatie sur la nuque, mais dès que quelque chose le surprend, l'inquiète ou l'irrite, il la relève de toute sa hauteur; cet ornement est en Europe un des rares exemples de ces riches et gracieuses parures dont les oiseaux des autres continents sont si richement dotés; son plumage est d'ailleurs peu remarquable: couleur lie de vin pour le fond, avec des chevrons noirs et blancs sur le dos, et des taches de mêmes couleurs à l'extrémité des plumes. La huppe niche dans des trous d'arbre, et son intérieur est fort sale; on dit « sale comme une huppe. »

La huppe s'apprivoise assez facilement et peut devenir privée comme un serin. Cet oiseau joue un grand rôle dans les superstitions de certains peuples; elle était chez les Egyptiens l'emblème de la piété filiale; les jeunes, dit-on, prenaient soin de leurs parents devenus caducs; ils les réchauffaient sous leurs ailes, et ils les aidaient, dans le cas d'une mue laborieuse, à quitter leurs vieilles plumes; ils soufflaient sur leurs yeux malades et y appliquaient des herbes salutaires, en un mot, ils leur rendaient tous les services qu'ils en avaient reçus dans leur bas âge! On a dit quelque chose de pareil de la cigogne. Eh! que n'en peut-on dire autant de *toutes* les espèces d'animaux? Autrefois, la huppe passait en Angleterre pour un oiseau de mauvais augure, et encore aujourd'hui le peuple, en Suède,— où elle est rare,—regarde son apparition comme un présage de guerre! *(Chenu).*

III. Oiseaux de forêts et de montagnes.

Entrons maintenant dans les bois, gravissons nos sombres montagnes du Jura, et nous ferons connaissance de quelques espèces qui en constituent plus spécialement la faune, et qui, presque toutes sédentaires, ne font guère en fait de migrations, que de voler d'une partie du canton à l'autre, de la montagne à la plaine, suivant la saison et l'état de la température. Ces bandes de grives, de bouvreuils écarlates, de merles à bec jaune, que les habitants du vignoble voient apparaître seulement lorsque la neige recouvre partout la terre, résident d'habitude dans les forêts et les coteaux boisés, et n'en sortent guère que lorsque la faim les oblige à venir plus bas dans la plaine chercher leur subsistance; alors plus de ces chansons, plus de ces cris joyeux qui en été font retentir les bois et leur donnent tant de vie et de gaîté.

Entendez-vous, au sommet de ces sapins noirs, ces notes graves et sonores, ces sons roulés, toujours plus forts, plus accentués et en même temps plus doux? c'est le roucoulement du Ramier (*columba palumbus*), qui bâtit son nid de bûchettes et s'excite au travail par les tendres propos d'une douce affection. Le ramier est le plus gros de nos pigeons européens, mais il n'est pas la souche du pigeon domestique,[1] quoiqu'il se laisse assez facilement apprivoiser lorsqu'il a été pris au nid et élevé à la main; et cependant c'est un oiseau très farouche et très défiant, au moins dans les forêts où le naturel se montre dans toute sa pureté, tandis qu'à Paris on voit dans les jardins du Luxembourg et des Tuileries des bandes de ramiers qui viennent disputer aux moineaux le pain que leur jettent les passants; ils nichent et vivent là de père en fils. Dans le Jura, les ramiers habitent exclusivement les forêts de grands arbres, de préférence de sapins, où ils trouvent suffisamment de glands, de faines, de baies de toute sorte pour leur nourriture. En automne, avant le départ pour des climats plus chauds, ils se réunissent en bandes nombreuses qui mettent à forte contribution les champs nouvellement ensemencés.

Le ramier est un oiseau qui fait tout avec méthode; il va pâturer matin et soir à des heures réglées et chôme le reste du jour, c'est-à-dire, sommeille sur une branche ombragée dans le voisinage de son nid. En somme, c'est un honnête oiseau et un caractère respectable; il aime la paix et la tranquillité, ne cherche noise à personne, tient bon ménage et élève ses petits dans une juste crainte du renard et du chasseur.

Un mauvais drôle en revanche, un voisin criard et turbulent du ramier, est le Geai (*garrulus glandarius*), dont chacun connaît la couleur lie de vin, les grandes moustaches noires, et l'aile si coquettement striée de bleu clair, de blanc et de noir. Le geai, sédentaire dans nos forêts, est un de leurs hôtes les plus bruyants; sa voix rauque et perçante se fait entendre sans cesse; il ne fait pas un mouvement sans pousser un cri, et comme il n'a pas un instant de repos, il ne se tait pas tant que le jour dure.

Décidément il y a chez les animaux des caractères moraux comme chez les hommes : caractères généraux d'espèces, caractères particuliers d'individus. L'alouette est gaie et le hibou triste, l'hirondelle vive, l'oie pesante et engourdie, le ramier est honnête et pacifique, le geai est jaloux, voleur, turbulent et vaniteux. C'est le petit-maître des oiseaux, et Lafontaine lui a bien dit son affaire dans la fable du *Geai paré des plumes du paon*. Il faut voir un geai étaler ses grâces au milieu d'un taillis! que de petits sauts, de contorsions complaisantes, de cris d'admiration! Et lorsque plusieurs sont réunis, quelle agitation et quels discours; car aux aimables qualités qu'on vient de voir, le

[1] C'est le *columbia livia* ou Biset, très rare chez nous.

geai joint certainement celle d'être, avec la pie, la plus mauvaise langue du quartier; aussi geai et pie se font volontiers la guerre....

Le geai se nourrit de graines et de fruits, d'insectes et de vers. Il est répandu et sédentaire dans toute l'Europe. L'Amérique en possède plusieurs espèces d'un plumage fort brillant. Cet oiseau est assez farouche et défiant, mais il fait tant de bruit et s'occupe tant de sa propre personne, qu'il n'aperçoit pas toujours le danger qui s'approche sous la forme de l'apprenti-chasseur, dont il constitue, avec les mésanges, le premier gibier.

Nous avons dit assez de mal du geai pour dire du bien de quelqu'un d'autre, ce gentil Rouge-gorge *(sylvia rubecula)* qui, le soir se glisse silencieusement sous la feuillée, et, en avril, fait au point du jour entendre le premier son chant si doux et si sonore. Voilà une âme probe, un esprit simple et candide; l'expression de son grand œil noir a, comme chez la biche, quelque chose d'humain; il semble qu'une âme d'enfant est logée dans ce petit corps orange, et regarde par ces grands yeux naïfs. Il est étrange que des peuples anciens aient fait des dieux du chat, du bœuf ou de l'ibis, sans songer à ce petit rouge-gorge qui dort sous une feuille, n'envie rien à personne, et en hiver aux temps de détresse, s'en vient demander à l'homme un gîte pour la nuit et une miette pour son souper... De tous les oiseaux vivant en liberté, c'est peut-être le moins farouche et le plus confiant; il est en hiver presque apprivoisé; c'est l'ami fidèle du bûcheron, dont il suit le travail en sautillant sur les buissons voisins.

Le rouge-gorge se nourrit de graines et d'insectes; il niche à terre sur la mousse ou dans une fente de rocher, et élève 5 à 7 petits dont la gorge ne devient orange qu'après la première mue.

Un oiseau voisin du rouge-gorge est le Troglodyte *(sylvia troglodytes)*, roitelet brun, ou « compte-fagots » des campagnards. C'est ce petit oiseau d'un brun-rougeâtre, et gros comme le pouce, qu'on voit la queue en l'air et le petit corps sans cesse en mouvement, sautiller dans les haies, le long des vieux murs, et surtout autour des tas de fagots ou de bois coupé laissés à la forêt ou amoncelés autour des maisons de ferme. Le troglodyte est le plus petit des oiseaux d'Europe, et son nom de roitelet est une dérision perpétuelle. On raconte que les oiseaux voulant élire un roi, décidèrent que celui qui volerait le plus haut serait élu en cette qualité: l'aigle dépassa de beaucoup tous ses concurrents, mais au moment où, tout fier de sa victoire, il redescendait des airs, le roitelet caché jusque là sur son dos, prit son vol et s'éleva plus haut encore; cependant ce moyen ayant été déclaré frauduleux, l'élection de l'aigle fut proclamée; on le nomma roi, et le petit malin reçut le surnom de *roitelet.*

Dans certains départements de la France, à l'époque de Noël, les jeunes

gens de la campagne pourchassent le malheureux roitelet à coups de gaule, et lorsqu'ils l'ont tué, se livrent à des danses et à des réjouissances autour d'un arbuste, auquel a été fixé le petit cadavre de l'innocente victime.

Le troglodyte est sédentaire dans nos climats, et ce petit oiseau est le seul qui conserve sa gaieté dans la saison froide ; sa voix légère et gracieuse se fait encore entendre pendant les plus grands froids, et souvent, même alors il chante encore qu'il fait déjà nuit close. Souvent aussi, lorsque la température est très basse, il se cache sous la neige dans les petites cavités formées par les herbes ou les racines d'arbres, ou dans les étroits chemins creusés par les souris.

Le roitelet brun fait un nid qui rappelle beaucoup ces nids si artistement travaillés de certains oiseaux des Tropiques ; ce nid représente une grosse boule de mousse, creuse à l'intérieur, et dont la cavité circulaire ne correspond avec l'extérieur que par une ouverture à peine assez grosse pour laisser passer le doigt. Le nid est appliqué à un rocher, à un tronc d'arbre, etc., mais si habilement dissimulé qu'on pourra passer vingt fois auprès sans l'apercevoir ; là sont couvés 7 à 9 œufs blancs et gros comme des fèves.

Un cousin-germain du troglodyte est le *roitelet* proprement dit; charmant petit oiseau, légèrement plus gros que le précédent. Son plumage est d'un vert-olivâtre et cendré, et le dessus de sa tête porte un bandeau rayé de jaune-aurore, bordé de noir et de blanc. Il y en a deux espèces, dont l'une, le roitelet huppé, est sédentaire; l'autre, le roitelet à triple bandeaux, ne passe que l'été chez nous. Ces petits oiseaux sont très vifs et très gracieux ; sans cesse en mouvement ; ils sautillent d'une branche à l'autre en se suspendant aux rameaux et faisant entendre un petit cri particulier. Ils sont d'ordinaire par troupes et de préférence dans les forêts de sapins.

Les hôtes les plus fidèles des forêts se trouvent dans la nombreuse famille des *pics* (vulgairement nommés chez nous *pique-bois*), dont six espèces sont sédentaires dans le Jura. — Chacun connaît ces oiseaux qui grimpent le long des troncs d'arbres, en frappant de temps en temps l'écorce de leur bec fort puissant, taillé en forme de coin; c'est ce *toc toc toc* qu'on entend retentir au loin et qui est comme un écho lointain de la hache du bûcheron. Les pics se nourrissent presque exclusivement des larves et des insectes qui se logent sous l'écorce des arbres, et c'est pour les en faire sortir qu'ils frappent ainsi à grands coups de bec ; aussi sont-ils obligés d'être sans cesse en mouvement, et le pic est un des oiseaux les plus actifs ; Buffon l'appelle le galérien des oiseaux. « La nature, dit-il, l'a condamné au travail, et pour ainsi dire à une galère perpétuelle ; il ne peut trouver sa nourriture qu'en perçant les écorces et la fibre dure des arbres qui la recèlent. Occupé sans relâche à un

travail de nécessité, il ne connaît ni délassement ni repos ; il ne partage pas les doux ébats des autres habitants de l'air ; il n'entre point dans leurs concerts et n'a que des cris sauvages dont l'accent plaintif, en troublant le silence des bois, semble exprimer ses efforts et sa peine. » On sait que la superstition populaire croit que le pic, lorsqu'il passe de l'autre côté de l'arbre qu'il a heurté, va regarder s'il a fait un trou qui ait traversé le tronc.

Le pic est sauvage, farouche, toujours solitaire ; sa voix est rauque, ses mouvements brusques et saccadés. Ses pieds, comme presque tous ceux des oiseaux grimpeurs, ont deux doigts devant et deux derrière ; les plumes de sa queue sont très fortes et résistantes comme de la baleine, aussi sont-elles pour l'oiseau, toujours suspendu aux troncs, un appui sûr et résistant. Mais la partie la plus remarquable de son corps est sa langue. Cet organe, long et délié comme un ver, est fixé à un jeu de ressorts très puissants (os hyoïde) qui la projettent comme un stylet dans les trous des larves. Le pic ne fait aucun mal aux arbres, comme on le pense souvent ; c'est au contraire un oiseau précieux à l'agriculture forestière par la quantité innombrable de larves de bois qu'il détruit ; les seuls troncs qu'il perfore parfois sont toujours pourris et déjà sans valeur. Il niche dans des trous d'arbre, causés par la pourriture, et tout au plus en agrandit l'entrée, cas échéant.

Le plus gros de nos pics indigènes est le pic noir *(picus martius)*, de la taille et de la couleur d'un petit corbeau, avec le sommet de la tête d'un rouge brillant, oiseau très farouche. Ensuite vient le pic vert *(picus viridis)*, d'un vert-jaunâtre brillant, avec l'occiput rouge et des moustaches de même couleur chez le mâle.

Citons encore les pics épeiche et épeichette, dont le plumage est bigarré de noir et de blanc, avec une tache rouge au front, et un anneau de même couleur au croupion.

Les pics nous amènent au *coucou ;* cet oiseau énigmatique, dont les mœurs singulières ont donné lieu à tant de fables, et mis en course tant d'imaginations de savants. On a cru pendant longtemps, et c'est un préjugé qui règne encore dans les campagnes, que le coucou *(cuculus canorus)* n'était qu'un jeune oiseau de proie qui, plus tard, revêtait sa forme définitive. On a cru aussi que cet oiseau pondait par le bec, et qu'il s'emparait pour couver du nid d'un autre oiseau ; mais les deux premières de ces idées sont simplement absurdes, et la troisième est également fausse.

La femelle coucou pond son œuf à terre, puis le prenant dans son bec, qui est à cet effet très largement fendu , elle le transporte ainsi dans le nid d'un autre oiseau, et de préférence, paraît-il, dans un nid de fauvette ou d'oiseaux d'espèces voisines. « Fort souvent elle reste dans le voisinage de ce nid à sur-

veiller son petit, le nourrissant même parfois à la dérobée et à l'insu des parents adoptifs, ou bien d'autres fois elle se borne à guetter le moment où le jeune oiseau est en état de prendre la volée, et l'y aide en le provoquant par ses cris d'appel à la suivre dans ses longues migrations. » *(Chenu.)*

Le coucou est très farouche et très défiant, de sorte qu'il est très difficile de l'observer, d'autant plus qu'il agit toujours furtivement et à la dérobée, comme si, en parent dénaturé, il avait réellement mauvaise conscience. Beaucoup de détails de la vie de cet étrange oiseau sont encore à éclaircir ; un fait certain est qu'il ne vit pas par couples, ne fait aucun nid, et ne noue pas sérieusement les liens du mariage : comment tenir ménage sans un berceau...

Le coucou ne passe chez nous que l'été, part en automne et revient au printemps ; c'est un oiseau de la taille d'un jeune pigeon, avec une longue queue, des ailes bien découpées et des pieds de grimpeur, deux doigts devant et deux derrière. Son plumage est d'un brun-roussâtre, avec des stries noirâtres ; le bec est largement fendu comme celui d'une hirondelle. Chacun connaît le chant ou plutôt le cri du coucou, qui lui a valu le même nom dans presque toutes les langues. Ce cri ne se fait guère entendre avant les premiers beaux jours d'avril, et les vieux chasseurs prétendent que l'oiseau ne le pousse pas avant d'avoir mangé, pour la première fois de l'année, des œufs de petits oiseaux. Cela est fort peu probable, car il est en tous cas loin d'être certain que le coucou mange les œufs d'autres oiseaux ; il vit d'insectes et de chenilles. Les paysans suisses continuent à croire, qu'entendre le premier chant du coucou la bourse bien remplie, assure de l'argent pour toute l'année. De même les campagnards assurent que, si son chant se fait entendre après la St-Jean, c'est un présage de mauvaises récoltes ! Il n'est pas nécessaire de dire que, même si la coincidence avait lieu, il ne saurait y avoir de rapport entre le coucou et les moissons. Son chant est un chant d'amour, et signale bien plus les triomphes de ce don Juan emplumé que le degré de maturité des épis. — Le coucou joue un grand rôle dans les superstitions populaires de tous les peuples, car les mystères de sa vie publique et privée sont bien faits pour tenir une large place dans les contes de nourrices et dans les récits des veillées.

Dr Chatelain.

HUIT JOURS DANS LA NEIGE

SOUVENIRS DU JURA NEUCHATELOIS.

(Suite et fin).

Après une journée fatigante et une nuit agitée, Robert et son ami usaient les dernières ressources de leurs jarrets à gagner le Bas-Monsieur en soupirant après leur lit, comme le naufragé après les délices du port. Ils éprouvaient une certaine honte à être vus, dans leur équipage de chasse, un dimanche matin et ne manquaient pas de s'effacer derrière un buisson ou un tronc d'arbre chaque fois qu'ils rencontraient des troupes de fidèles se rendant à l'église de la Chaux-de-Fonds, dont les cloches bourdonnaient sourdement le coup de neuf heures. De tout temps les habitants des *environs* ou de la banlieue ont été les auditeurs les plus assidus du service divin, et les rigueurs des plus rudes hivers n'ont jamais pu avoir raison de leur zèle. Les amis et connaissances de Virgile Robert n'auraient pas manqué une si belle occasion d'épiloguer sur son compte; on n'en était pas encore venu à employer son dimanche à chasser avec cornes et chiens comme si la solennité du jour fût tombée en désuétude. Enfin un bruit de grelots, bien connu, leur fit lever la tête et ils virent sur une glisse lancée à toute vitesse, la bonne figure de Michaël trônant majestueusement au milieu de ses brandes de lait. Le brave garçon ne put retenir des cris de surprise et de joie en apercevant son maître; la Grise elle-même, dressant les oreilles, crut devoir mêler sa voix au concert général.

— Débêchez-vous de redourner aux Rebrises; tout le monde il être pien inguet ; on a cru qu'il être arrivé un malhère. La maison il est la tête en bas; le goussin Hipplyte être fenu hier faire le drain; le papa est malade, Made-

moiselle Marie pleure, la Mädi grogne comme un loup enragé, c'est un gommerce du tiaple!

— Comment, mon père est malade?

— Il dit le soufflet être càdé, quelque chose le trangle au cou et le souffle pas venir dans l'estomac.

— Mais sacrebleu, il faut chercher un médecin!

— Lui défendre absolment!

— Que diantre y a-t-il donc chez nous? Cours au village, Michaël, fais tes commissions lestement et reviens vite, nous aurons peut-être besoin de toi.

Le robuste vacher ramassa ses guides sans répliquer, se jucha de nouveau sur son véhicule et fit prendre à la Grise un trot allongé. Bientôt le bruit de ses grelots se perdit dans l'éloignement.

Les paroles de Michaël avaient porté le trouble dans l'esprit d'Emonet. La présence de son rival détesté, les pleurs de Marie, l'agitation du père, tout cela ne présageait rien de bon. Son cœur se déchirait à la pensée qu'on faisait peut-être violence à la volonté de Marie et qu'on la forcerait à contracter une union mal assortie avec un homme qu'elle n'aimait pas. Pour obéir à des convenances de famille, cette créature si belle, si gracieuse, si abondamment pourvue de tous les dons de l'intelligence serait-elle sacrifiée à jamais. Ne ferait-elle donc rien pour échapper à une aussi horrible destinée. N'avait-elle pas compris l'amour immense qu'elle lui avait inspiré; s'il pouvait avoir le moindre espoir d'être aimé, avec quel ravissement il irait la demander au père de son ami. Mais avant de faire la moindre démarche il fallait absolument avoir un entretien avec elle, afin de connaître l'état de son cœur. Le pauvre garçon aurait donné sans sourciller mille pots de son vin le plus exquis et ses meilleures vignes par-dessus le marché pour pénétrer ce mystère. Cette incertitude le faisait bondir d'impatience comme s'il eût été piqué par mille aiguillons, et il hâtait le pas en cherchant d'un regard fiévreux sur la campagne enneigée le toit qui abritait son trésor.

— Ah! ça, lui dit Virgile, à qui en as-tu? Depuis un moment je te vois gesticuler et grommeler comme un ministre qui prépare son sermon.

— Est-il bien riche ton cousin Hippolyte?

— Mais pour un vieux garçon, il est fort à l'aise?

— Un vieux garçon!.... Peux-tu me dire si ton père a des obligations à ce vieux garçon?

— Articule sans ambages ni circonlocutions, dit Virgile en s'arrêtant et en fronçant le sourcil.

— Je voulais seulement savoir.....

— Si mon père est son débiteur, s'il nous a prêté de l'argent, n'est-ce pas?

La question est un peu saugrenue, tu en conviendras, mais la réponse est facile. Non, grâce à Dieu, nous ne devons rien à cet homme.

— Merci!

— A mon tour, maintenant. Veux-tu bien m'expliquer ce qui t'engage à me faire une demande aussi singulière?

— C'est que cet homme.... je le déteste!

— Calme-toi, sapristi, et ne joue pas ainsi avec les platines de ton arme, en roulant des yeux comme si tu voulais m'assassiner!

— Mais aussi, de quel droit vient-il faire des scènes chez vous au risque de tuer ton père?

— Et de faire pleurer ma sœur!... ta, ta, ta! continue mon vieux, mon pauvre vieux carabinier! Ah! tu en es là aussi, toi, à ton âge?

Emonet restait debout tout interdit; son embarras faisait pitié.

— C'est ta faute, dit-il enfin; sans tes instances, je ne serais jamais venu m'établir dans ta famille et cela ne serait pas arrivé. Tu es l'auteur de tout le mal!

— Pour dire vrai, le mal n'est pas si grand, et je t'aimerais mille fois mieux pour beau-frère que cet animal d'Hippolyte qui ne se laisse guider que par le désir d'arrondir ses domaines et d'être servi gratis. Tiens, si je n'étais pas inquiet de la santé de mon père, toute cette histoire m'amuserait énormément.

— Tu fais bien de rire de mes angoisses! j'ai la gorge serrée comme dans un étau! Oh pourquoi suis-je venu dans ces montagnes?

— Si tout cela est sérieux à ce point, je veux connaître aujourd'hui même les sentiments de ma sœur. Mais encore une fois, que diantre lui trouves-tu de particulier pour en devenir amoureux? car tu es amoureux, hein, mon pauvre ami?

— Je t'en prie, sois prudent et discret, avec ta vivacité ordinaire tu pourrais tout compromettre.

— Préfères-tu t'en tirer seul? Dis un mot, je serai muet comme un cadran d'horloge. Mais nous voici arrivés à la maison; monte dans ta chambre, je te ferai porter à déjeuner, pendant ce temps je verrai mon père, je dirai deux mots à ma sœur et nous verrons bien s'il est impossible d'arranger les choses de manière à satisfaire tout le monde.

Emonet débarrassé de son attirail de chasseur, vint se placer machinalement devant la fenêtre d'où il avait vu le combat des contrebandiers et se laissa aller au courant de ses tristes pensées. Il ne remarqua pas la Mädi dans son frais costume des dimanches, avec ses chaînes d'argent, son col de velours brodé de perles et sa riche chevelure brune dont les tresses entouraient coquet-

tement sa tête. La Mädi était une des plus belles filles de cet Oberland que le pinceau de notre compatriote Edouard Girardet a rendu célèbre. Elle tournaillait autour d'Emonet pour attirer son attention, sans y parvenir. Enfin, elle dut l'appeler, pour l'inviter à prendre la tasse de café qu'elle avait déposée sur la table.

— Vous savez que le maître est malade, dit-elle de sa voix la plus câline, en découvrant des dents qu'une princesse eût enviées. Quelle nuit nous avons eue! N'ai-je pas les yeux tout noirs? S'il allait mourir, Seigneur Jésus!

— Nous n'en sommes pas là, j'espère, dit Henri d'un air distrait.

— Avez-vous déjà vu nos petits cochons? c'est moi qui les élève. On n'a jamais rien vu de si joli ni de si intelligent, il ne leur manque que la parole. Faut-il en chercher un, on le fera courir dans la chambre.

— Gardez-vous-en bien.

— Croyez-vous que le dernier qu'on a vendu pesait près de quatre cents livres? c'était un de mes élèves et j'ai eu deux francs de gratification.

— Je le crois.

— On dit que M. Virgile a comme ça massacré Médor?

— Oui.

— Vous ne désirez plus rien?

— Si, un peu d'eau chaude pour me faire la barbe.

Quel ours! fit-elle en s'éloignant; où a-t-il les yeux, qu'il ne regarde seulement pas les gens? Il paraît que ce sont de fières bêtes par là, du côté de Boudry.

Quelques instants après, Virgile apparut, la mine longue et l'oreille basse. Il s'appuya au poële, bourra sa pipe en silence et finit par s'entourer d'un nuage de fumée. Une telle préoccupation était chose si extraordinaire chez notre gai montagnard que le pauvre Emonet en tira de fâcheux pronostics.

— Comment se trouve ton père? dit ce dernier d'une voix enrouée.

— Mal, je le crois en danger. Jamais je ne l'ai vu dans une telle torpeur. Je crains une attaque d'apoplexie.

— Et tu ne cours pas chercher un médecin.

— Oui, va t'y frotter à nos vieilles gens : Ignores-tu qu'ils ne consentent à recourir au docteur que quand la mort les tient par le collet. C'est comme les femmes, il faut renoncer à faire entrer un peu de bon sens dans leur cervelle. Tu t'imagines peut-être que j'ai pu tirer quelque chose de ma sœur et que j'ai une réponse à t'apporter. Ah! bien, oui. Aux premiers mots que j'ai prononcés, elle s'est mise à sangloter comme une folle, en me faisant signe qu'elle ne pouvait parler et que je n'avais qu'à partir. Faut-il être toqué pour aimer ce bétail-là. Quant à ma mère, si elle s'entête, elle se prépare des regrets

pour plus tard. Pour le moment, nous n'avons rien de mieux à faire qu'à nous mettre au lit et à tâcher de dormir; peut-être aurons-nous quelque inspiration lumineuse à notre réveil. Si l'on a besoin de nous on sait où nous trouver. Cela dit, il secoua les cendres de sa pipe, se jeta tout habillé sur son lit et ne tarda pas à ronfler avec la régularité d'un mécanisme.

La journée se passa sans autre incident; à midi le dîner fut servi comme d'ordinaire, mais Mme Robert seule vint s'asseoir à table en compagnie d'Henri et de Virgile. Celui-ci avala son repas sans prononcer une parole. On sentait qu'une préoccupation pénible s'ajoutait aux inquiétudes causées par l'indisposition du père, et que, dans cette famille naguère si unie, l'harmonie était troublée. On parla peu; Mme Robert montrait une liberté d'esprit qui semblait étrange dans de telles circonstances; elle s'était monté la tête et ne se laissait plus guider, comme autrefois, par les inspirations de son cœur. Elle raconta comment son mari avait été pris de vertiges et d'engourdissement, et ce qu'on avait fait pour le soulager. Maintenant il respirait plus facilement et dormait depuis une heure sans fièvre ni agitation. Elle espérait que la crise était passée et que dans quelques jours le malade serait rétabli. Marie avait voulu rester auprès de lui pour veiller sur son sommeil.

Après le dîner, Virgile sombre et rêveur s'étendit de nouveau sur son lit, après avoir fumé une pipe et marmotté de terribles paroles contre l'aveuglement des femmes et leur satanée obstination.

Quant à Emonet, cette maison bouleversée lui pesait sur la poitrine comme un cauchemar; il ne savait quelle contenance garder parmi des gens divisés les uns contre les autres, aussi ne songeait-il qu'à partir au plus vite, pour se réfugier dans sa vieille demeure de Boudry où sa mère et son père comptaient les heures de son absence. Il fit son sac et s'entendit avec Michaël pour monter sur sa glisse le lendemain matin. Une belle pièce de dix batz, de Berne, et un paquet de cigares lui concilièrent les bonnes grâces et le dévouement de l'honnête valet. Ensuite, ils chaussèrent leurs raquettes et firent une pointe à travers la neige jusque chez von Burg, d'où ils rapportèrent Médor qui ne savait comment témoigner sa joie lorsqu'il comprit que son exil était à son terme. Cet exercice violent remonta le moral d'Emonet; il apprit aussi, de son compagnon, bien des choses qui jetèrent quelque lumière sur sa situation. Le cousin Hippolyte, alarmé par la présence d'un étranger auquel on faisait si bon accueil, avait demandé l'exécution immédiate d'anciennes conventions par lesquelles on lui avait accordé la main de sa cousine pour arrondir diverses propriétés que les deux familles possédaient de temps immémorial et qui faisaient leur orgueil. Marie avait demandé un délai avec instances et s'était attiré d'âpres reproches de la part de sa mère. Alors Marie, hors d'elle-

même, avait déclaré que ce mariage lui était odieux, qu'on ne pouvait sans cruauté la contraindre à épouser un homme qu'elle n'aimait pas. Le père avait pris parti pour sa fille, mais la mère, proche parente d'Hippolyte, qu'elle avait toujours favorisé, avait fait une scène violente à la suite de laquelle Tite Robert avait failli mourir. Depuis son retour, Virgile avait cherché à ramener sa mère à des sentiments plus conciliants; mais lorsqu'il avait revendiqué pour sa sœur la liberté d'action, il avait été repoussé avec perte et semblait découragé en voyant son impuissance. Toutes ces choses Michaël les tenait de la Mädi, qui avait écouté aux portes, comme la plupart des servantes; mais il l'avait menacée d'extermination si elle s'avisait d'aller les raconter ailleurs. L'indignation de l'honnête vacher s'exprimait par de formidables jurons en dialecte bernois et par d'effrayants coups de pied lancés dans les sapelots d'où la neige dégringolait en blanches cascades. — « Elle est bonne comme le pain, disait-il, et généreuse comme une vache du Simmenthal. Cette belle pipe garnie d'argent où je fume le dimanche, c'est elle qui me l'a donnée, cette montre aussi, et chaque fois que je vais faire visite à ma vieille mère, elle remplit un sac de tout ce qui peut lui faire plaisir, et pour cela elle sait choisir comme pas une. » Heureux de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle, il donnait un libre cours aux sentiments de reconnaissance qui bouillonnaient en lui. Ces discours, sauf les comparaisons un peu hasardées, étaient comme une musique céleste pour l'oreille d'Emonet; il eût volontiers embrassé Michaël et lui eût payé une bouteille s'ils ne se fussent pas trouvés au milieu des bois. Une lueur d'espoir rentra dans son âme, en même temps que son admiration pour la fermeté de Marie augmentait encore son amour.

Vers le soir le vent se leva de nouveau et la neige se mit de la partie. Des voix lugubres pleuraient dans le toit, et se mêlaient aux craquements des charpentes, aux plaintes des volets qui grinçaient sur leurs gonds rouillés et au crépitement des flocons lancés contre les vitres. Autant l'on est heureux de se sentir en pleine sécurité dans une chambre confortable lorsque le cœur est content et l'esprit satisfait, autant ces plaintes qu'exhale la nature sont poignantes pour l'homme que l'inquiétude dévore. Emonet voulut chercher dans la lecture une distraction aux images qui l'obsédaient; mais les mots n'avaient aucun sens et les lignes dansaient devant ses yeux hallucinés. Il eut recours à sa pipe, mais elle s'éteignait à chaque instant et le tabac lui semblait âcre et sans saveur. Il descendit à l'écurie où Michaël donnait au bétail les derniers soins de la journée; l'étable était éclairée par une lanterne bien close, accrochée au mur, contrairement à l'usage établi dans bien des maisons, où la lampe toute nue se promène même dans la grange et le fenil sans souci de l'incendie, de la bourse des co-assurés ou de celle de la charité

publique. Après s'être occupé des vaches, Michaël pansa la Grise, lui donna une ration d'avoine et lui mit son harnais complet avec une couverture roulée.

— Où veux-tu courir cette nuit avec la Grise? dit Emonet qui avait remarqué ces préparatifs.

— Peut-être au village chercher le médecin; c'est mademoiselle Marie qui m'a dit en cachette de tenir le cheval prêt à partir au premier signal. Il paraît que cela ne va pas.

— Ecoute Michaël, si tu veux me faire un grand plaisir, tu ne te déshabilleras pas en te couchant; je ferai de même, et nous pourrons nous rendre utiles dès que cela sera nécessaire.

— Oh! merci, dit une voix douce par la porte entrebaillée; et l'on entendit un pas léger qui s'enfuyait.

Ce mot jeté comme un soupir dans le silence lugubre de la maison rendit à Emonet toute son énergie; il avait maintenant l'assurance que Marie acceptait ses services et il était prêt, pour lui plaire, aux plus durs sacrifices et à tous les dévouements. Excité par les émotions de la journée, il n'éprouvait aucune lassitude et le sommeil fuyait ses paupières; sa lampe jetait une lueur paisible sur les boiseries de sa chambre, et lorsque le tonnerre de la tourmente s'apaisait quelque peu, on entendait parfois le timbre du régulateur compter lentement les heures de cette triste nuit. Tout à coup un bruit sourd comme celui d'un corps qui tombe fit trembler la maison; il fut suivi d'un de ces cris effrayants que la voix humaine pousse dans les moments suprêmes. Des pas pressés retentirent dans l'escalier et Marie se précipita dans la chambre de son frère en bégayant: « Virgile, notre père se meurt, au secours, au secours! »

Henri accourut le premier à cet appel. Virgile, à moitié endormi, chancelait comme un homme ivre.

— Venez vite, M. Emonet, dit-elle; et redescendant l'escalier avec la légèreté d'un oiseau, elle entraîna sur ses pas notre ami dans la chambre de ses parents, dont la porte était restée ouverte. Ce qu'il vit le navra. Tite Robert étendu tout de son long, la face contre terre, gisait sans mouvement sur le plancher. Sa femme, à genoux, essayait de le relever, mais n'en pouvait venir à bout. — Le vieillard, pris d'une crise nouvelle, avait voulu sortir de son lit pour respirer plus à l'aise; mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'il était tombé comme frappé de la foudre.—Avec l'assistance de Virgile, Henri le replaça dans son lit et chercha à le rappeler à la vie par tous les moyens en son pouvoir. Mais, hélas! que faire loin du médecin, du pharmacien, dans une maison dénuée des secours les plus indispensables, par une nuit d'hiver orageuse, alors que les communications sont périlleuses et presque impossibles.

L'habitant des villes ne se fait nulle idée de la détresse qui étreint parfois le cœur dans ces demeures champêtres, qu'il se plaît à contempler d'un œil d'envie, comme si elles étaient l'asile du bonheur. Elles sont souvent le théâtre de drames terribles, où la mort consomme son œuvre et emporte des victimes que le médecin, appelé à temps, eût infailliblement sauvées.

Henri Emonet, sous le regard angoissé de Marie, qui s'adressait à lui comme à un libérateur, sentit ses facultés s'exalter et grandir ; il comprit qu'il touchait à un de ces moments critiques où se décide, en bien ou en mal, une phase de notre existence. Tous ses efforts tendirent dès lors à recueillir ses forces, à dominer son émotion, et à conserver intacte sa présence d'esprit. Avec la conviction de sauver le père de son amie, il eut en même temps l'intuition nette de ce qu'il devait faire pour y parvenir. La figure du malade annonçait une conjestion cérébrale; il fallait donc déplacer le sang vers les extrémités inférieures.

— Faites promptement chercher un médecin qui se pourvoira des drogues nécessaires pour un cas d'apoplexie. — Virgile courut donner des ordres, et bientôt le bruit étouffé des grelots apprit que le fidèle Michaël s'élançait au milieu des ténèbres et des périls de la tourmente pour quérir du secours.

Sur les ordres d'Emonet on apporta de l'eau bouillante, du levain, tous les tiroirs de la maison furent retournés pour découvrir au fond d'un cornet quelques pincées de farine de moutarde; on pratiqua des frictions énergiques sur les jambes avec du vinaigre bouillant, on y appliqua des sinapismes. La tête du malade fut soulevée avec précaution pour la dégager du sang qui s'y était amassé. L'assurance d'Emonet et le mouvement que chacun se donnait pour le seconder donnèrent d'abord le change au douloureux effroi de Virgile; mais lorsqu'il vit que tous leurs efforts restaient sans effet, une sorte de colère désespérée s'empara de lui, et s'adressant à sa mère, immobile de stupeur, il s'écria : « Eh ! bien, voilà votre œuvre ; vous avez tué mon père! Je n'ai plus rien à faire ici. » Et il se dirigea vers la porte. Pendant que Marie le retenait, et le rappelait à la raison par de douces paroles et de tendres caresses , la mère, prosternée devant le lit, cachait sa tête dans les couvertures. Henri priait de toute son âme. Jamais il n'avait rien vu de si déchirant. Des frissons couraient dans ses cheveux comme s'ils eussent voulu blanchir dans l'espace de cette nuit.

— Virgile, dit-il, ne laisse pas à un étranger le soin de rappeler ton père à la vie ; viens m'aider à pratiquer une saignée, il le faut.

— Dieu du ciel ! que vas-tu faire ? une saignée ! sais-tu saigner ?

— J'ai vu faire cette opération une fois ou deux; n'importe, je veux essayer sans retard. Vite des bandes et une cuvette.

— Quand donc ce médecin viendra-t-il ? dit Virgile en se tordant les mains et en s'arrachant les cheveux.

— Michaël est en route depuis quinze minutes; avec toute la diligence possible, le médecin ne sera pas ici avant une heure.... ce sera trop tard.

— Sauvez mon mari ! s'écria la mère, en joignant les mains au-dessus de sa tête.

Marie avait tout préparé ; elle aida Henri à bander le bras de son père et souleva la cuvette dans ses mains tremblantes. Emonet, les sourcils froncés, serrant convulsivement la meilleure lame de son couteau, en guise de lancette, cherchait la veine et hésitait à frapper. Il sentait son cœur défaillir.

— Au nom de Dieu, allez ! lui dit Marie à voix basse, je vous aime.

Quel regard échangèrent dans ce moment d'angoisse leurs yeux baignés de larmes ! ce furent leurs fiançailles ; elles étaient solennelles.

La veine était coupée, mais, au grand étonnement d'Henri, le sang ne jaillissait pas ; il recommença les frictions avec une sorte de frénésie ; Virgile lui vint en aide. Il fallait voir ces deux hommes à l'œuvre sans échanger une parole dans la chambre silencieuse, pendant qu'au dehors mugissait la tempête qui fouettait les forêts et secouait la maison. Marie, debout près du lit, tenait un flambeau ; sa figure pâle sous ses cheveux noirs exprimait une souffrance inouïe, mais sa beauté en était augmentée et l'extrême distinction de sa personne se trahissait par la noblesse adorable de son attitude. Au bout d'un moment apparut une goutte d'un sang noir et épais ; elle fut bientôt suivie d'une seconde ; peu à peu il se forma un jet continu. Lorsque la veine fut fermée et le bras pansé convenablement, un faible soupir souleva la poitrine du moribond. Il ouvrit les yeux et promena un regard atone autour de lui.

— Courage, mes amis, dit Marie, nous réussirons.

Enfin le vieillard respira avec énergie ; il regarda ses enfants et sourit.

— Qu'est-il arrivé ? dit-il en articulant avec peine.

— Vous avez été un peu malade, dit Virgile avec une joie contenue ; mais cela va mieux maintenant.

— Ah ! oui, je me rappelle.

Marie ne pouvait parler, mais ses regards humides erraient de son père à Henri, et ses lèvres murmuraient une prière d'actions de grâces et de reconnaissance.

— Où es-tu, Marianne ? dit le père.

— Ici, dit Mme Robert en se levant et en l'entourant de ses bras.

— J'ai cru que je mourais, mais je n'ai pas souffert. Je vous ai fait bien peur, mes bons amis, et à vous aussi, dit-il en regardant Henri ; c'est un triste

jour que je vous fais passer ; mais on tâchera de vous réjouir plus tard, s'il plaît à Dieu.

— C'est lui qui t'a rappelé à la vie, dit la mère, regarde ton bras.

— Brave cœur, dit le vieillard ; donne-moi ta main, Henri, et toi aussi, Marie. Il mit leurs mains l'une dans l'autre, et les embrassant d'un regard ineffable il dit : Comme cela, pour la vie ! n'est-ce pas, Marianne ?

— Eh ! bien, reprit la mère, à la garde de Dieu !

— Vous voyez, mes enfants, je savais tout. C'est une femme d'élite que nous te donnons là, Henri ; ne l'oublie pas.

Un bruit saccadé de grelots, annonçant la course affolée d'un cheval lancé à fond de train, retentit au dehors; bientôt la porte s'ouvrit et l'immense Michaël apparut couvert de neige comme un ours polaire, précédant le médecin qui l'accompagnait. Lorsque, au lieu du deuil qu'il appréhendait, il vit cette paisible scène de famille, son vieux maître bien-aimé souriant à Henri et à Marie, il ne se posséda plus de joie, et se précipitant vers la cuisine, il s'écria : « Der Meister ist wieder g'sund ! » puis saisissant la Mädi par les épaules, il l'obligea, malgré sa résistance vigoureuse, à danser une valse effrénée dans la cuisine, culbutant les seaux à lait, roulant les marmites, bousculant les chaises et les piles de bois. On ne sait jusqu'où il aurait poussé son délire, si un soufflet retentissant, un de ces atouts qui font voir les étoiles, appliqué par la robuste Oberlandaise, n'eût mit fin à cette sarabande désordonnée, en rappelant le valet à son devoir.

Le médecin se débarrassa de sa pelisse, secoua la neige dont il était poudré, et s'approcha du malade. C'était un bel homme de grande taille, à la figure sérieuse, un peu sévère, au regard profond et inquisiteur. Sa voix grave mais contenue avait un fond de bonté qui rassurait et donnait confiance. Il devait posséder une forte dose de courage et de dévouement pour consentir à se mettre en route par une telle nuit. — Il s'informa de l'état du malade, posa des questions simples et claires et apprit non sans surprise la vaillante conduite d'Emonet.

— Voilà un homme brave et intelligent, dit-il ; touchez là, mon cher, j'ai un vrai plaisir à vous serrer la main. M. Robert, ce garçon vous a simplement sauvé la vie; je n'aurais pas fait mieux. Seulement, au lieu d'un couteau de poche j'aurais pris une lancette. Je n'ai plus maintenant qu'à vous prescrire un traitement et un régime que vous voudrez bien observer jusqu'à complète guérison. Surtout point de préoccupation pénible, d'émotion d'aucune sorte ; à votre âge ce sont ces secousses qui fatiguent et abîment le corps. — A propos, avez-vous du fruit, Mme Robert ? c'est ce qui conviendrait le mieux pour le moment.

— Non, répondit-elle avec embarras; vous comprenez, dans cette saison....

— Celui qui me reconduira au village, n'oubliera pas d'acheter des cerises ou des pruneaux secs, que l'on fera cuire pour notre malade.

— Ne vous en mettez pas en peine, dit Henri, nous avons à Boudry des fruits de toute espèce; si j'avais écouté ma mère, je vous en aurais apporté tout un chargement. Je vais lui écrire incontinent; elle sera bien heureuse de vous faire part de ses petites richesses.

— Je comprends, dit le docteur, vous voulez compléter la guérison que vous avez si bien commencée.

Les éloges, adressés à Henri, avaient pénétré jusqu'au fond du cœur de Marie; elle était fière de son ami et répétait, se parlant à elle-même : il a sauvé mon père, ce beau fiancé qui m'appartient pour toujours.

Henri et Marie voulurent rester auprès du malade le reste de la nuit. Aussi bien, dans l'état d'agitation où ils se trouvaient, ils n'auraient pu goûter un instant de sommeil. On prépara un lit pour le docteur, car le temps continuait à être si mauvais que la prudence la plus élémentaire commandait d'attendre le jour pour se mettre en route. Si Michaël avait pu trouver son chemin à travers les ténèbres et les monceaux de neige, c'était par une espèce de miracle, et la tentative ne pouvait être renouvelée sans danger.

Bientôt la maison rentra dans son calme accoutumé. Seul le balancier de la grande horloge battait les secondes avec la régularité d'une pièce de précision, et son timbre sonore chantait joyeusement les heures dans le silence de la nuit. Nos deux amoureux, installés près du poële, passèrent des moments bien doux. La surprise de Marie fut grande lorsqu'elle entendit raconter les mouvements de jalousie, inspirés par le trop célèbre cousin Hippolyte. Henri, de son côté, fut étonné d'apprendre que Marie l'aimait avant de l'avoir vu, pour en avoir entendu parler par son frère; c'est elle qui avait insinué l'idée de l'inviter à passer le nouvel-an avec eux. « Je crois, ajouta-t-elle, qu'il est des âmes destinées à s'aimer; nous ne devons pas laisser échapper l'occasion de connaître l'âme sœur de la nôtre. Souvent, nous passons près du bonheur et nous le méconnaissons, aveuglés que nous sommes par des intérêts mesquins, par la vanité, la coquetterie, ou par des préjugés ridicules. La possession de cette âme qui doit compléter la nôtre et peut-être la rendre meilleure, ne mérite-t-elle pas d'être recherchée avec courage, mais surtout avec droiture et sincérité. »

— Et moi, qui devais partir ce matin à huit heures avec Michaël.

— Homme de peu de foi, j'espère que vous êtes converti pour toujours.

— Que dira ma mère? dit Emonet en riant, elle qui a tant de préventions contre les montagnards.

— Lorsqu'elle aura vu de près ces *montagnons* tant décriés, elle changera peut-être de sentiment.

— Personne, mieux que vous, n'est capable de la faire revenir de ses préjugés. Le meilleur moyen est de vous emmener avec moi, dans nos brouillards, le plus tôt possible.

— Pas avant la complète guérison de mon père.

— D'accord, et pour contribuer à lui rendre ses forces, dès que la mauvaise saison sera passée, nous le prendrons avec nous pour lui faire respirer l'air tiède des bords du lac. Il verra nos arbres se couvrir de leurs feuilles, de fleurs innombrables, dont le parfum et la beauté le réjouiront. Mon père lui fera les honneurs de la contrée, des vignes, des champs, des bois, de la rivière même, car nous avons de tout cela et des points de vue splendides, sans compter les sites sauvages où l'on peut se croire au milieu des plus âpres solitudes des Alpes. Ma mère aura l'occasion d'utiliser les provisions de toute espèce qu'elle entasse depuis ma naissance, dans la crainte que je ne manque un jour du nécessaire.

Dès que le jour parut, Virgile se chargea de reconduire le docteur à la Chaux-de-Fonds; en passant, il savoura le malin plaisir d'annoncer au cousin Hippolyte le prochain mariage de sa sœur, en le priant d'interrompre ses visites jusqu'à nouvel ordre; lui offrant, du reste, dans le cas où la chose lui déplairait, toutes les satisfactions possibles. Le pauvre Hippolyte DuBochat pensa tomber de sa hauteur en voyant les beaux domaines, qu'il convoitait, lui échapper sans remède. « Quelle perte ! s'écria-t-il après le départ de son cousin, et dire que c'est une femme qui m'a joué ce tour ! la scélérate !

Peu de jours après, Emonet regagna ses pénates de Boudry, et apporta, comme cadeau de nouvel-an, à sa famille, le portrait de sa belle fiancée. Sa mère poussa les hauts cris à l'idée d'avoir pour bru une *montagnonne* élevée devant un établi d'horloger et habituée à peindre des cadrans de montres. Jamais chose pareille ne s'était vue. « Qu'est-ce qu'une telle mijaurée ferait à la vigne, aux champs, à la cave, au pressoir ? Ce serait la ruine de la famille, les vieilles générations des Emonet, gens expérimentés en agriculture, se retourneraient dans leurs tombes ! » Mais son fils fut si éloquent, il sut si bien la persuader, que ce mariage et cette noce en perspective devinrent dans son esprit une idée fixe, vers laquelle convergèrent toutes ses combinaisons et tous ses rêves. Bientôt, ne pouvant contenir son impatience, elle somma son fils de s'exécuter à bref délai, dans la crainte de mourir avant d'avoir été grand'mère. Elle aimait déjà de passion ses petits-fils futurs.

La noce eut lieu à Pâques; la bonne ville de Boudry en garde encore le

souvenir, passé à l'état de légende. On tira les mortiers, on déboucha un nombre incalculable de bouteilles de tous les crus, de tous les âges et de toutes les couleurs ; on mangea une truite d'une grosseur monstrueuse, on chanta, on dansa, on pérora, on s'attendrit et... le dirai-je,... on se grisa bel et bien. Maints convives, parmi les plus invulnérables buveurs, se trouvèrent dans leur lit sans savoir comment ils y étaient entrés. — Il fallait cela, au dire des experts, pour que la noce fût réputée complète, et pour faire honneur à l'hospitalité grandiose et traditionnelle des Emonet.

L. Favre.

LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE

DU VAUXTRAVERS

ET SES DEUX AVOUÉS { *1° Du Chatelard de Môtiers.* / *2° Du Chatelard de Valangin.* }

(Suite. — Voir t. III, pag. 3 et 37, et t. IV, p. 43.)

M. Kopp, dans son *Histoire de la Confédération suisse*, suppose qu'Ulrich II avait reçu du comte de Bourgogne l'avouerie du Vauxtravers. Mais si les sires de Neuchâtel avaient eu en 1185 l'avouerie héréditaire du Prieuré de St-Pierre, ils n'auraient pas eu besoin d'accepter en 1237 la simple garde du Prieuré comme fief des comtes de Châlons; de 1185 à 1237 il n'est jamais question des droits d'avouerie des sires de Neuchâtel sur le Vauxtravers, et la première fois que ces seigneurs prennent un titre qui rappelle ces droits, c'est en 1301 que Rollin est appelé *advocatus temporalis* (avoué pour le moment ou pour un temps) du Prieuré.

Ainsi donc, en 1185 l'avouerie générale du Prieuré de St-Pierre appartenait

à Otton, comte palatin de Bourgogne; son *sous-avoué* était au Vauxtravers le mayor Galterus; l'avoué *local* du Val-de-Ruz était Ulrich II, comme possédant alors le fief royé de Valangin après l'extinction de la famille de ce nom.

La preuve que les comtes palatins de Bourgogne et après eux les comtes de Châlons eurent bien l'avouerie générale sur *tout* ce que possédait le Prieuré au Vauxtravers et au Val-de-Ruz, ce sont les *reprises* de fief du comte Rollin et de son fils Louis. Dans le premier de ces actes, 18 juin 1311 (Matile, *Monuments*, nº 332 p. 312, et nº 590 p. 763) Jean de Châlons, sire d'Arlay, dit que son amé cousin et féal Rodolphe, comte et sire de Neuchâtel, a repris de lui en fief-lige, entr'autres le Val-de-Travers, sauf la baronnie de Neuchâtel qui est du fief de l'empire, et qu'il a reprise de lui déjà depuis longtemps par le commandement du roi des Romains. Il certifie en outre que Rodolphe a encore repris de lui en fief-lige, « le village de Boudevilliers et ses appendices *et tout ce qu'il a, et doit avoir au Vaut de Ruyl, faisant ensemble le fief de l'empire*, lequel il tient de nous aussi pour raison de l'empire, et de ces choses sont exceptées toutes les dixmes soit en bled soit en vin qu'il tient de l'église de Notre-Dame de Lausanne. »

L'acte par lequel Louis, comte et seigneur de Neuchâtel, fils de Rodolphe ou Rollin, reprend le fief des mains de Jean, petit-fils de Jean de Châlons, sire d'Arlay, à la date du 2 mai 1357, s'exprime presque entièrement dans les mêmes termes, il n'y a qu'un mot de changé.

Nous avons vu les sires de Neuchâtel accaparant, on peut le dire, l'avouerie du Prieuré sur le Val-de-Ruz, car aucun document ne montre que le monastère du Vauxtravers, ou le couvent de la Chaise-Dieu son supérieur, leur ait inféodé cette charge. Le sire de Neuchâtel était le plus fort, et dans ce temps, comme de nos jours, cet argument fut péremptoire. Du reste, aucune famille puissante n'était lésée par cet acte d'autorité, et les hommes royés si nombreux dans le Val-de-Ruz, et qui reconnaissaient le sire de Neuchâtel pour leur chef militaire et leur juge civil et criminel, au nom de l'empire, auront plutôt appuyé cette usurpation.

Quant au Val-de-Travers, c'était tout autre chose. Nous avons vu l'avouerie possédée par les puissants comtes de Châlons déjà suzerains de Neuchâtel; vis-à-vis de semblables protecteurs du Prieuré, la dite communauté ne pouvait être spoliée avec autant de facilité qu'au Val-de-Ruz, aussi les sires de Neuchâtel s'y prirent-ils d'une toute autre manière. Ils étaient voisins du Prieuré, le comte n'était pas à portée, et comme il lui fallait un *sous-avoué*, pour remplir son office, quoi de plus simple que de choisir pour cela le sire de Neuchâtel, déjà son vassal pour des possessions plus importantes que le Vauxtravers.

Il faut croire que ces raisons furent exposées à qui de droit et trouvées plausibles, car en l'année 1237 Berthold, sire de Neuchâtel, prêta hommage à Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, de la garde du Prieuré du Vauxtravers: voici les termes de la charte :

« Moi, Berthold, sire de Neuchâtel, à tous présents et à venir, je déclare, que j'ai fait hommage à noble baron, monseigneur Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, et que j'ai reçu de lui en fief, et chasement tout ce que je possède au Val-de-Travers, avec terres, prés, forêts, eaux, joux, villages, justice, plus la garde (custodia) du Prieuré de la dite vallée, sauf le péage, la chasse, et quelques colons qu'on appelle reyes (*quibusdam colonis qui vocantur reyes*).

« Et j'ai promis par mon serment, prêté corporellement, que je secourrai le dit comte, tant de Neuchâtel, que de mes autres châteaux ou forteresses, et de toute ma terre, envers et contre tous, exceptés mon seigneur l'empereur, et mes frères, et Guillaume de Vienne, et mes parents de Savoye.

« Je suis aussi tenu à la fidélité de l'hommage prêté au susdit comte, devant tous excepté mon seigneur l'empereur.

« Et Rodolphe, mon fils, a juré de garder fidèlement et à perpétuité toutes ces choses. En témoignage de quoi nous avons corroboré et muni ce présent acte de notre sceau.

« Donné l'an du Seigneur 1237 au mois d'août. »

« Nous Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, nous déclarons à tous présents et à venir, que notre cher et fidèle Berthold, sire de Neuchâtel, nous a rendu hommage et fidélité, et qu'il a reçu de nous en hommage et fidélité tout ce qu'il possède au Val-de-Travers tant en prés, terre, forêts, eaux, joux, villages, justice, avec la garde du Prieuré de la dite vallée, sauf le péage et la chasse, et quelques colons qu'on appele *reyes*. Et à cause de cet hommage et de cette fidélité qui nous ont été prêtés, nous sommes tenus d'aider le susdit sire de Neuchâtel contre tous, tant qu'il voudra sister devant nous en justice (*stare juri coram nobis*). Le susdit sire de Neuchâtel est de même tenu à la fidélité de l'hommage qu'il nous doit devant tous, excepté contre l'empereur son seigneur, et son fils Rodolphe a juré de garder toutes ces choses fidèlement et à perpétuité. En témoignage de quoi, nous avons corroboré et muni de notre sceau ce présent acte.

« Donné l'an du Seigneur 1237, au mois d'août. »

Tels sont les deux actes les plus anciens qui règlent la position féodale des

sires de Neuchâtel quant au Val-de-Travers. A cette époque Berthold avait déjà des droits et des propriétés au Val-de-Travers. Nous avons vu lors de l'arbitrage entre le Prieuré du Vauxtravers et l'Abbaye de St-Jean en 1228, que ce fut Berthold qui vendit à l'Abbaye les terres qu'elle devait donner en indemnité au Prieuré dans la villa de Travers (*villa* signifie un domaine avec habitations de tenanciers ou de serfs, de là village; on l'a traduit souvent par ville, ce qui n'est point à propos, car ce mot signifie toute autre chose, il vaudrait mieux garder le mot de *villa* en l'expliquant comme nous le faisons maintenant). Mais les actes eux-mêmes prouvent deux choses :

1° Que Berthold avait acquis ces possessions de trois de ses ministériaux, *Girard de Anes, Pierre Mayor* (villicus), et *Thierry de Vauxtravers*, dont c'étaient les alleus relevant seulement de l'empire. Berthold avait sans doute obtenu l'hommage de Pierre Mayor et de Thierry de Vauxtravers à prix d'argent; c'est le moment où beaucoup d'hommes libres, ruinés par les guerres de l'empire ou par les partages successifs qui réduisaient leurs héritages, renoncent peu à peu à leur indépendance, et mettent leur alleu en mains d'un puissant voisin qui le leur rend comme fief relevant de lui, en leur payant une somme d'argent. L'éloignement du comte de Châlons, chef des hommes royés du Vauxtravers, peut avoir engagé des hommes de cette classe à se placer sous la dépendance des sires de Neuchâtel, dont l'ascendant s'accroissait. Quant à Girard de Anes (Anet), d'une famille de ministériaux des sires de Fenis, sur terre allemande, rien n'empêche qu'il ne possédât au Val-de-Travers, ensuite d'achat, d'héritage ou de mariage: bien que pour cela il eût fallu pour lui ou ses prédécesseurs le consentement du suzerain, ce consentement n'aura certainement pas fait défaut, car c'était une occasion de mettre un pied dans le vallon.

2° Que les possessions susmentionnées étaient sur sol impérial (Matile *Mon.* n° 92 p. 79). Rien ne peut faire supposer que les sires de Neuchâtel possédassent au Val-de-Travers des droits de souveraineté avant l'acte d'hommage prêté en 1237. Cet hommage que prête Berthold est celui d'arrière-vassal de l'empire, et il confirme pleinement ce qui a été dit au commencement de ce mémoire sur la nature du domaine des vallées du Vauxtravers, et du Val-de-Ruz, *sol royal* devenu *sol impérial.* Aussi l'avoué supérieur Jean de Châlons retient-il pour lui-même les péages et la chasse, qui étaient des prérogatives impériales, et il se réserve le commandement sur les *reyes* qui relevaient directement de l'empire, comme nous l'avons vu plus haut dans le diplôme de l'empereur Henri III, lequel en donnant le Prieuré de St-Pierre à l'abbaye de Payerne, réserve les propriétés que certains laïques tenaient de sa main.

Si l'on compare cette même donation d'Henri III avec l'hommage de Ber-

thold à Jean de Châlons, on voit qu'il s'était opéré avec le temps un grand changement dans la nature de la souveraineté au Val-de-Travers. Henri III donne le vallon *en entier* à l'abbaye de Payerne, parce que sauf les terres des hommes royés, il appartenait de fondation au Prieuré de St-Pierre.

Dans l'acte de 1237 le pouvoir laïque a pris le dessus, et le Prieuré n'entre qu'en seconde ligne. Jean de Châlons remet à Berthold un fief purement séculier, auquel est adjoint comme accessoire la *garde* (custodia) du Prieuré. Les droits de ce dernier avaient donc été bien restreints, bien rognés (qu'on se rappelle ses plaintes), et nous ne serons pas étonnés de voir les sires de Neuchâtel agir par la suite au Val-de-Travers, non comme avoués, mais comme souverains, sans respect pour les antiques droits du Prieuré, mis complètement de côté, et faisant passer sous leur nom et autorité tous les fiefs et prérogatives souveraines qui dépendaient primitivement du Prieuré.

Quant au nom de *garde* (custodia) donné à l'autorité laïque, que Berthold devait exercer *pour* le Prieuré, il faut entendre par là les *droits d'avouerie* qui lui étaient remis en fief. Nous verrons, en effet, que plus tard (en 1301) Rollin, sire de Neuchâtel, se donne le titre d'*advocatus temporalis* du Prieuré. Il va sans dire que cette garde, comme on l'a dit plus haut, n'était point restreinte au Val-de-Travers, mais qu'elle s'étendait sur les domaines et les droits de juridiction que le Prieuré possédait au Val-de-Ruz.

Enfin cet hommage est le plus ancien que les sires de Neuchâtel aient prêté pour l'avouerie du Prieuré de St-Pierre aux comtes de Bourgogne; la forme de l'acte le prouve: on ne rappelle *aucune prestation plus ancienne*, comme cela se faisait quand il s'agissait d'un renouvellement d'hommage. D'ailleurs la clause qui termine l'acte, que « *Rodolphe fils de Berthold a juré de garder ces choses fidèlement et à perpétuité,* » indique assez que c'est un *premier hommage.* Aux reprises de fief qui avaient lieu à la mort de celui auquel il était inféodé, par son successeur, celui qui reprend le fief prête *seul* hommage, son successeur devant le faire à son tour sous peine de perdre le fief.

Voyons maintenant quelle était la proie dont les sires de Neuchâtel s'emparèrent peu à peu en faisant subir à l'inféodation de 1237, des conséquences qu'elle ne devait point avoir suivant le droit et l'équité. Dans le tableau par décanats que Conon d'Estavayer, prévôt du chapitre de Lausanne, fit faire en 1228 des paroisses et des congrégations religieuses de l'évêché, nous trouvons trois paroisses dans le Val-de-Travers relevant pour le spirituel du Prieuré de St-Pierre, et deux dans le Val-de-Ruz. Les trois premières sont : *Notre-Dame de Môtiers, St-Sulpice* et *Travers,* les deux autres *Engollon* et *Fontaines;* une sixième paroisse, celle de *Diesse*, lui avait été enlevée par l'abbaye de St-Jean de Cerlier.

Bien qu'on connaisse parfaitement quand la plupart des paroisses du pays de Neuchâtel furent données successivement aux congrégations religieuses dont elles dépendaient, on n'en peut dire autant pour celles qui relevaient du Prieuré du Vauxtravers. Aucun indice quelconque ne peut faire supposer une époque pendant laquelle elles ne lui aient pas appartenu. Nous trouvons toujours le Prieuré à la tête de ces six paroisses, et nous sommes forcés d'en conclure qu'elles ont fait partie de sa donation primitive. D'ailleurs jamais on n'a connu de famille qui ait exercé sur ces églises des droits de fondation, d'avouerie, ou de collation.

L'église de Notre-Dame de Môtiers est plus ancienne que le Prieuré de St-Pierre; elle était la mère église de toutes les autres paroisses et chapelles de la vallée, et son temple était indépendant de celui du Prieuré. L'un de ses autels était consacré à saint Donat, archevêque de Besançon, l'un des apôtres du christianisme dans les Alpes, mort dans le 7me siècle.

L'église paroissiale de St-Sulpice était dédiée à un autre archevêque de Bourgogne, saint Sulpice, mort en 570. La diminution de ses revenus la fit annexer dans le 14me et 15me siècle au Prieuré, lequel y envoyait de temps en temps un vicaire pour y célébrer les offices.

Saint Côme, patriarche d'Alexandrie en 743, et saint Damien étaient les patrons de l'église paroissiale de Travers. La chapelle de Buttes était encore annexée à la mense du Prieuré.

L'église paroissiale de Fontaines au Val-de-Ruz, dédiée à Notre-Dame et à saint Michel Archange, est très vraisemblablement une des plus anciennes fondations religieuses du pays, antérieure même au second royaume de Bourgogne. Elle fut sans doute la première église du *Rotolium* (Val-de-Ruz). Elle fut jusqu'à la réformation à la nomination de l'évêque de Lausanne, sur une présentation du Prieuré de St-Pierre. L'église de Cernier était une fille de Fontaines, et en dépendait pour le spirituel.

L'église paroissiale d'Engollon avait saint Pierre pour patron ; elle date très probablement du second royaume de Bourgogne et fut donnée au monastère de St-Pierre lors de sa fondation ; elle en dépendit toujours directement jusqu'à la fin du 15me siècle, et quand, dans les actes qui concernent le Prieuré, il est question d'un *capellanus de Rodolio* (chapelain du Val-de-Ruz), c'est du curé d'Engollon qu'il est question. Il faut remarquer que jusqu'au 13me siècle les églises paroissiales s'appellent toujours *capella*, et que les curés prennent le nom de *capellani*. Le *capellanus de Valle transversa* est le curé de Notre-Dame de Môtiers ; le *capellanus de Novo-Castro* en 1158, est le curé de l'église paroissiale de Neuchâtel, qui a précédé la fondation du Chapitre.

La chapelle de Boudevilliers était fille d'Engollon ; le curé de cette paroisse

pourvoyait au service de la dite chapelle. Le châtelard de Valangin était dans la paroisse d'Engollon; Chézard et Essert (Petit Chézard) dépendaient de celle de Fontaines.

Transformation dans la condition du Prieuré de St-Pierre.

Le 13me siècle fut une époque de transformation dans la position matérielle du Prieuré ; sa position de seigneur laïque s'efface, elle tend à devenir celle des maisons religieuses fondées par la maison de Neuchâtel-Fenis, celle de monastères avec des revenus, mais sans juridiction. Celle du Prieuré est peu à peu absorbée par les nouveaux *gardiens* du Prieuré, lesquels bien assurés de l'indifférence de l'avoué supérieur le comte de Châlons, traitent l'avouerie qui leur est remise en fief impérial direct et séculier, absorbent tous les droits de juridiction et de seigneurie du Prieuré, et fondent avec ces droits une seigneurie héréditaire. Leur exemple est suivi par les avoués du Val-de-Ruz appartenant à leur maison et qui siégeaient à Valangin.

Pourquoi dans un temps auquel on ne peut refuser une grande ferveur religieuse, malgré les ténèbres dans lesquelles il était plongé, vit-on la maison de Neuchâtel absorber, en quelque sorte, un monastère si bien doté, sans que personne ne vînt au secours de ce dernier ? Les raisons de cet abandon sont multiples.

D'abord l'empereur, le protecteur né du Prieuré, n'avait plus qu'un pouvoir nominal dans ce pays; les comtes de Châlons leurs substituts, abandonnaient le monastère aux sires de Neuchâtel, et comme ni les Grandson, ni les sires de Joux, ni les Colombier, n'avaient contribué à la fondation de cette maison religieuse, aucune de ces grandes familles n'y prenait intérêt ; elles se contentaient de protéger leurs fondations, comme la Lance, Bevaix, etc. ; en effet, chacune des grandes maisons susnommées avait son monastère, lequel était en quelque sorte chargé de prier pour le salut de leur âme, et pour la rémission de leurs péchés.

Les sires de Neuchâtel n'avaient aucun intérêt quelconque à ménager le Prieuré de Môtiers, aucun membre de leur famille avant l'hommage de 1237 ne lui ayant fait le moindre don. Cette fondation pieuse leur était complètement étrangère, et ce n'est point sur elle qu'ils comptaient pour obtenir la rémission de leurs péchés. Le Prieuré n'était pour eux qu'une riche proie qu'il s'agissait d'exploiter, et cela sans crainte, puisque les intéressés aux prières de ses autels avaient entièrement disparu, même dans leur descendance indirecte, et que nul des contemporains n'avait d'intérêt à la défendre. Les

Vauxtravers seuls, qui avaient fait des donations à St-Pierre, auraient pu en avoir le désir, mais ils n'étaient pas de taille à se mesurer avec ces nouveaux et singuliers *protecteurs*.

Non content d'usurper le pouvoir laïque du Prieuré, les sires de Neuchâtel ne songèrent qu'à retirer tous les profits temporels possibles de leur nouveau fief. Sans doute cela ne se fit pas tout d'un coup, mais les empiétements sont allés en progressant. En 1278, dans l'acte de partage fait par Thierri, comte de Montbéliard, Amédée de Neuchâtel reçoit pour sa part le *Val-Travers et les signories de leurs devanciez*, c'est-à-dire les droits de seigneurie de ses prédécesseurs; il n'est pas question de l'avouerie.

En 1282, il y a guerre entre les sires de Neuchâtel et les Vauxtravers : un arbitrage rétablit le fief de ces derniers, qui sont obligés de *prêter hommage* aux sires de Neuchâtel. Mais les vrais fondateurs de la seigneurie du Vauxtravers furent Rodolphe IV et son fils Louis: tout plia devant la volonté de ces seigneurs. C'est surtout Rodolphe qui paraît avoir eu le projet bien arrêté de réunir en une seule souveraineté, tous les différents éléments seigneuriaux ecclésiastiques et séculiers que renfermait alors le pays de Neuchâtel. Violence, argent, intimidation, il employa tous les moyens possibles pour atteindre son but; il semble que ce seigneur voulait pour ainsi dire se récupérer d'être devenu *arrière*-vassal de l'empire, de vassal direct qu'il était d'abord; il est le vrai fondateur du *comté* de Neuchâtel. Son fils, le comte Louis, toujours à court d'argent et toujours à la recherche de moyens de s'en procurer, ne ménagea point le Prieuré de Travers, et traita le Vallon tout entier comme son domaine temporel. Le Prieuré fut réduit à une existence privée qu'on voulut bien tolérer.

Si les sires de Neuchâtel traitaient, comme nous venons de le dire, le Val-de-Travers, il ne faut pas s'étonner que leurs cousins de Valangin, avoués comme eux du Prieuré, en aient agi de même au Val-de-Ruz. C'était du reste la tendance du 13me siècle. Partout dans l'Helvétie romane on voit les avoués des riches fondations pieuses, tendre à se rendre indépendants et à se former de belles seigneuries aux dépens des monastères dont ils n'étaient au fond que les serviteurs. Mais les avoués de Valangin trouvèrent maintenant un maître avec lequel il fallait compter. Vis-à-vis des avoués du Val-de-Ruz, le sire de Neuchâtel se souvint alors qu'il était *gardien* des droits du Prieuré et son *avoué*, et toute la ruse, la haine, et même la valeur des cadets d'Arberg, avoués de Valangin, ne purent les soustraire à ce vassellage qu'ils abhorraient; c'est dans cette position qu'il faut chercher la vraie raison des conflits continuels entre ces deux branches de la maison de Neuchâtel; la première avait usurpé sur le Prieuré des droits et une autorité souveraine, mais elle empêchait la se-

conde qui était dans la même condition qu'elle vis-à-vis du Prieuré, de l'imiter, et abusant de son pouvoir, elle réduisait les avoués de Valangin, qui n'auraient dû dépendre que du Prieuré de St-Pierre, à être ses vassaux.

Passons en revue ces deux groupes de faits, si peu connus et si mal appréciés, en commencant par le Val-de-Travers pour passer ensuite au Val-de-Ruz, l'histoire de ces deux vallées étant entièrement distincte.

Remarquons d'abord qu'au Val-de-Travers la suzeraineté est partagée entre :

1o L'empire, le vrai suzerain et l'avoué.

2o Le Prieuré, qui avait dans l'origine la souveraineté dans la vallée sous l'avouerie des rois de Bourgogne d'abord, puis de l'empire.

3o Le comte de Bourgogne, vassal de l'empire, sous-avoué honorifique du Prieuré.

4o Le sire de Neuchâtel, arrière-vassal de l'empire, vassal du comte de Bourgogne, sous-gardien du Prieuré.

La suzeraineté au Val-de-Ruz est partagée aussi entre six maîtres :

1o L'empire, suzerain et avoué du Prieuré du Vauxtravers.

2o Le Prieuré du Vauxtravers, exerçant tous les droits de souveraineté dans le Val-de-Ruz sous la protection de son avoué royal.

3o Le comte de Bourgogne, sous-avoué du Prieuré comme vassal de l'empire.

4o Le sire de Neuchâtel, exerçant deux espèces de droits ; d'abord ceux que lui conférait son fief impérial de Neuchâtel et du plaid de Mai, sur les hommes royés de Bourgogne, puis ceux qu'il exerçait comme *sous-gardien* du Prieuré.

5o L'avoué de Valangin, placé dans ses droits en arrière du sire de Neuchâtel, tandis qu'il prétendait se trouver directement sous le Prieuré et l'empire.

6o En sixième ligne sont les droits incertains que pouvait posséder le chapitre de St-Imier, sur Dombresson et l'extrémité nord du Val-de-Ruz, droits qui ont passé à l'abbaye de Moutiers-Grandval, et par conséquent à l'évêque de Bâle. Aucun acte connu ne peut nous aider à en apprécier la nature. Il est un fait toutefois qu'on ne peut récuser : Dombresson se trouvait, comme le reste du Val-de-Ruz, sous l'autorité du plaid du Prieuré de St-Pierre du Vauxtravers.

(A suivre.) DE MANDROT, lt.-colonel fédéral.

ETAT DES ROUTES

DANS LE PAYS DE NEUCHATEL, AU COMMENCEMENT DE CE SIÈCLE.

(1800-1812).

Il nous a paru utile, dans une époque où notre pays, après avoir centralisé l'administration des routes et relié toutes les localités par un vaste réseau de magnifiques voies de communication, a achevé ses trois lignes de voies ferrées, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur l'état des routes au commencement du siècle. Cette notice, dont les détails ont été puisés dans des documents officiels,[1] pourra peut-être intéresser ceux qui suivent avec attention les progrès des arts utiles réalisés dans notre canton. Ils verront que le développement de nos routes qui, dans ces dernières années, a été vraiment prodigieux, est de date relativement récente, et que ce ne fut qu'au commencement de ce siècle que l'on songea à porter une attention sérieuse sur cette branche des services publics, et à reconnaître son importance et son utilité.

Nos chemins vicinaux actuels les plus mal entretenus peuvent à peine donner une idée des meilleures routes de cette époque. Le voyageur qui entrait dans le pays par le pont de Thielle, (jusqu'en 1656 simple pont en bois, remplacé à cette époque par le pont actuel), rencontrait une chaussée étroite, s'affaissant dans le marais et dégradée par les eaux qui ne trouvaient nulle part d'écoulement. De Saint-Blaise à Neuchâtel, la route, dont la largeur ne dépassait en aucun endroit seize pieds, suivait jusqu'à Monruz le tracé de l'ancienne route qui passe par Champreveyres. A Monruz, où les eaux de la colline faisaient de fréquents dégats, la route remontait derrière le Mail (chemin des Mulets), suivait les Fahys jusqu'à la Boine et entrait en ville par la porte des Chavannes ou celle de l'Hôpital. Pour sortir de la ville du côté de l'ouest, il n'existait d'autre chemin que la rampe rapide de la rue du Château; de là, la route longeait la crête du Petit-Pontarlier jusqu'à la

[1] Manuels du conseil d'état, de 1800—1812.
Missives du conseil d'état au prince Berthier, 1806—1812.

hauteur du Vauseyon où elle se bifurquait ; la route du Vignoble se dirigeait sur Serrières par la ruelle Maillefer, tandis que la route de France gagnait Peseux par le tracé actuel.

La route, descendant au bas du village de Serrières, remontait le village par la rue macadamisée actuelle, gagnait Auvernier en suivant les sinuosités de la colline et arrivait au village par la rue pavée et rapide qu'on y voit encore aujourd'hui au-dessus de l'église. Le contour qui existait en cet endroit donnait lieu à de fréquents accidents. La montée de Colombier et la descente d'Areuse étaient beaucoup plus rapides que de nos jours. Entre Boudry et Bevaix la route établie sur un fond marécageux était entièrement submergée à la fonte des neiges, ou même après quelques jours de pluie. Le chemin de Bevaix à Saint-Aubin était très dangereux à cause de ses pentes et de ses brusques contours. De Chez-le-Bart à St-Aubin la route était fréquemment recouverte par les eaux du lac, ou ravagée par les eaux de la montagne.

La route de France par le Val-de-Travers n'était pas dans un état plus prospère. Dans le village de Peseux elle était encombrée et très malpropre. Du reste, c'était généralement à la traversée des villages que les chemins étaient le plus mauvais. A Corcelles, la route était littéralement obstruée par les fumiers qui, pauvres de paille et mal entretenus, convertissaient dans les temps de pluie, la rue, large de 12 à 13 pieds au plus, en une flaque immonde. On se plaignait que sur tout le parcours du village, de longues chanlates (chéneaux) déversaient les eaux des toits au beau milieu de la voie publique. A quelque distance du village, le chemin, dans les temps de pluie ou à la fonte des neiges, ressemblait plutôt à un lit de rivière qu'à une route. Nulle part il n'existait de rigoles pour l'écoulement des eaux, ni de fossés pour les recevoir. Avant d'entrer à Noiraigue, la route qui longeait des précipices abruptes était excessivement rapide et son aspect n'était pas propre à rassurer les voyageurs. Dans le Val-de-Travers elle était sinueuse et fort mal entretenue. Elle arrivait aux Verrières par le vallon de St-Sulpice et par la gorge de la Chaîne qui était un véritable casse-cou. [1]

[1] Dans un mémoire inédit, présenté en 1797 à la Société d'Émulation patriotique, nous trouvons le passage suivant :

« La grande route de France traverse le vallon dans sa longueur ; elle est mauvaise et mal entretenue, ce qui fait croire aux étrangers qu'il n'existe dans ce pays aucune inspection sur une partie de la police si essentielle ; les chemins de communication ne sont pas supportables, il y en a qui sont détestables ; le chemin de la Tour, soit la route de la Chaîne est dans un meilleur état, parce que les gens de St-Sulpice font leurs efforts pour l'entretenir. Tous les matériaux pour construire et entretenir de bonnes routes sont à proximité, il ne faudrait que des inspecteurs ; or, ne pourrait-on pas substituer à ces voyers de village, qui tremblent de déplaire à Pierre et Jean, les officiers de juridiction ? Que risquerait-on d'en faire l'essai ? car en ménageant ainsi les communautés, on leur

On avait établi au commencement du siècle une route de Neuchâtel à Lignières, mais les pentes rapides et les brusques contours n'y étaient pas épargnés et il avait suffi de quelques années pour la mettre dans un état de délabrement complet, tant son établissement était peu solide et son entretien nul.

La route des Brenets à Neuchâtel était dans un très mauvais état, surtout dans la vallée des Ponts où elle traversait le marais. Depuis les Brenets, ce chemin, après avoir traversé la montagne qui sépare le Locle de la vallée du Doubs, celle qui se trouve entre le Locle et les Ponts, et enfin la Tourne, descendait de là par le ravin sur le village de Rochefort.

Le professeur Meiners qui visita le pays en 1782, trouva la route de la Tourne bonne presque partout; il est vrai qu'il voyageait en été par un beau temps, et que le soleil était alors le meilleur voyer. Le professeur de Göttingue trouve une route bonne, si elle est « romantique et pittoresque, » aussi se récrie-t-il contre les murs de vigne qui bordent la route du Vignoble. « On est toujours enfermé dans des murailles de dix à douze pieds d'élévation, qui procurent une chaleur étouffante. » On comprend que le chemin qui conduisait au Locle, quoique raboteux et cahotant, pût lui paraître beau, puisqu'il lui permettait d'admirer les beautés de la vue qui se déroulait à ses yeux. D'un autre côté, il faut remarquer que les voyageurs n'avaient pas été gâtés par l'état des routes des pays circonvoisins, où il était le même, sinon pire, surtout en France et en Allemagne. Dans les autres contrées du Jura, les voies de communication n'étaient pas meilleures, en particulier dans l'Evéché de Bâle, et ce n'est en réalité qu'à partir du commencement du siècle que l'amélioration des routes se fait remarquer partout à un degré plus ou moins grand. Nous devons dire, à cette occasion, que le pays de Neuchâtel entra de bonne heure dans cette voie de progrès et se distingua un des premiers d'une manière réjouissante dans la construction et l'amélioration des routes.

En 1788 la commune du Locle ayant voulu entreprendre avec le secours de souscriptions volontaires le percement du Col-des-Roches, le gouvernement, craignant que cela ne déplaçât le commerce de transit qui s'effectuait par le Val-de-Travers, et ne facilitât l'entrée des vins étrangers à laquelle il était toujours hostile, n'encouragea pas cette entreprise qu'on croyait du reste au dessus des forces de ceux qui voulaient la tenter et qui fut en conséquence abandonnée pour le moment.

Le Locle et la Chaux-de-Fonds étaient reliés par un tronçon de route qui

rend un mauvais service, puisqu'elles seront nécessairement obligées d'acquitter un jour, capitaux et intérêts, à moins que l'on ne veuille renoncer aux chemins publics! »

En 1812, Depping trouva le chemin de la Chaîne très-bon, mais il ajoute qu'il est plus prudent et plus agréable d'aller à pied.

était souvent rendu impraticable par les eaux qui le recouvraient, et au milieu desquelles un voiturier périt avec ses chevaux en 1794.

De toutes les routes du pays, celles de la mairie de Neuchâtel étaient les mieux établies et les mieux entretenues. La plus belle d'entre elles était encore la voie pavée qui conduit au Plan par la Boine et qu'on voit aujourd'hui avec les pentes et les contours qu'elle avait déjà alors. Vers la fin du 18me siècle cette route fut continuée depuis Valangin à travers le Val-de-Ruz par le Bugnenet pour communiquer avec l'évêché de Bâle, mais on se plaignait qu'elle ne desservait pas les localités du Val-de-Ruz, et en effet on avait eu moins en vue, lors de sa construction, les intérêts des habitants de ce vallon, que l'établissement direct d'une voie de communication pour l'exportation des vins neuchâtelois dans l'évéché de Bâle et pour la création d'un service postal, qu'il était alors question d'y établir.

En dehors des routes dont nous venons de parler, il n'y avait dans le pays que de petits chemins presque impraticables et des sentiers sur lesquels le piéton seul pouvait se hasarder.

Le mauvais état des chemins était dû en première ligne aux mauvaises conditions dans lesquelles ils avaient été établis. Ceux qui les avaient pratiqués les premiers ne se préoccupaient que d'éviter les obstacles ; souvent une grosse pierre, un buisson ou tel autre embarras faisait changer la direction du chemin et devenait la cause d'une sinuosité. A mesure que l'agriculture faisait des progrès et que le terrain augmentait de valeur, les propriétaires riverains, profitant du manque absolu de surveillance, empiétaient sur le sol du chemin et rétrécissaient ainsi une voie déjà trop étroite. Par la même raison que nous venons d'indiquer, on ne s'inquiétait pas de la nature du terrain sur lequel on établissait les routes. Aussi ces dernières traversaient-elles souvent des marécages, des marais fangeux et des fondrières d'où l'on ne se tirait qu'à grande peine.

Dans le Vignoble surtout les chemins étaient bordés de grands murs qui contribuaient à y entretenir des bourbiers profonds partout où la pente ne facilitait pas l'écoulement des eaux. Ailleurs d'autres causes produisaient les mêmes effets. « La plupart des chemins de ce pays, » dit un mémoire publié au commencement du siècle actuel, « sont creux ou concaves dans le milieu, « quelquefois à niveau, et le plus souvent plus bas que le terrain qui les avoi- « sine, ce qu'on appelle *encaissé*. De là vient que les eaux arrêtées dans leur « écoulement par le moindre encombre amolissent et délayent les différents « matériaux dont on les recharge, et qui ne sont le plus souvent que de la « terre que l'on tire des bords des chemins dans le milieu, ce qui cause à la « moindre pluie des boues épouvantables. » En outre, comme on ne connaissait

alors d'autres moyens d'enrayer les voitures que celui d'enchaîner les roues de derrière, il suffisait souvent du passage d'un char pesamment chargé sur une pente rapide pour y creuser de profondes ornières.[1]

La seconde cause du mauvais état des routes était le mode suivi pour leur entretien, qui était comme leur construction complètement à la charge des communes. L'état ou le souverain y contribuait quelquefois par des subsides; mais en général les communes laissées à elles-mêmes construisaient ou entretenaient les chemins situés sur leur territoire au moyen de corvées qu'elles imposaient à leurs habitants. C'était ordinairement sous la direction du voyer ou du gouverneur de la commune que les corvéables, réunis une ou deux fois par an, quelquefois seulement tous les deux ans, travaillaient à la réparation des chemins. Le voyer n'étant envisagé que comme le fonctionnaire communal chargé d'inscrire les journées, chacun croyait que la chose essentielle était de porter présence. De son côté, cet employé préférait généralement laisser aller les choses leur train ordinaire, c'est-à-dire fort mal, plutôt que de s'attirer l'animosité des ressortissans de sa commune en exigeant l'exécution ponctuelle de ses ordres. Aussi la besogne des corvées se faisait-elle nonchalamment, chacun voulant donner des directions et personne ne voulant obéir. « La plus « grande partie du temps, » dit le mémoire que nous avons déjà cité, « se passe « en conversations inutiles ou indécentes, ou à huer et ricaner les passants, « de là naît cette insubordination, ce désordre qui cause et la perte du temps » et la malfaçon de l'ouvrage. Les chars arrivent pêle-mêle et sont déchargés » sans ordre, sur la simple requisition du premier venu ; l'un fait décharger » un char de pierre à côté d'un char de groise, ou le plus souvent de terre » mêlée de gazon et d'autres végétaux : on se contente d'étendre, vaille que » vaille, ces matériaux, et même le plus souvent on ne s'en donne pas la peine, » prétextant que cela s'effectuera de soi-même, à mesure que les voitures et » les chevaux passeront dessus. De là les ornières profondes, de là les nappes » d'eau qui se forment aux endroits où la terre, plus susceptible de pression » que les pierres, s'est affaissée sous la pesanteur des roues; de là ces pierres » roulantes que l'on trouve sur les chemins et qui ne sont propres qu'à blesser » les chevaux et les gens de pied et à renverser ou casser les voitures. »

L'état, il est vrai, avait déjà le droit de haute surveillance sur la construction et l'entretien des chemins, mais la manière dont il l'exerçait n'était pas propre à faire disparaître les abus que nous venons de signaler. En effet, cette surveillance était confiée au procureur général de Neuchâtel pour tout le pays, à

[1] On publiait déjà en 1774 des mandements pour prohiber ce mode et mettre en vogue le sabot, mais cela portait ombrage aux communes. L. F.
(Voir *Journal de D. Sandoz*).

l'exception de l'ancien territoire de la seigneurie de Valangin, qui était sous celle du procureur général de Valangin. Leurs offices de procureurs ou d'avocats généraux, cumulés ordinairement avec les fonctions de conseillers d'état, absorbaient la majeure partie du temps de ces dignitaires, de sorte que leur surveillance se bornait le plus souvent à une promenade d'inspection à travers le pays, dans laquelle ils étaient accompagnés de domestiques en livrée. Ils ne recevaient pas de traitement fixe pour cette partie de leurs attributions, mais un salaire de L. 6 ou L. 9 par jour d'inspection, selon qu'ils découchaient ou ne découchaient pas. Il y avait en outre un inspecteur des chemins, mais c'était un employé très subalterne, dans le genre de nos cantonniers actuels. C'était ordinairement un manœuvre-maçon ou un simple paysan ; il portait la livrée et recevait deux louis par an à titre d'étrennes. Ses vacations lui étaient payées à raison de L. 2 par jour.

On comprend qu'avec une organisation pareille et des chemins dans l'état que nous avons dépeint, les communications étaient très difficiles, et les voyages et les transports longs, dangereux et dispendieux. Les personnes assez riches pour ne pas aller à pied, voyageaient ordinairement à cheval ou dans des véhicules composés de trois planches ajustées sur la carcasse d'un char, l'une formant le dossier, l'autre le siége et la troisième le marche-pied. Telle est la description que donne des chars-à-banc de ce temps là, un patricien bernois qui a publié le récit d'une course qu'il fit en 1785 dans la principauté de Neuchâtel. Il s'extasie sur les avantages de ce genre de voitures dont apparemment la forme lui était nouvelle, comme elle est encore particulière à notre pays. « Tel qu'il est, » dit-il en parlant de ce char, « il est commode » pour le passage des montages : on y monte et on y descend avec la plus » grande facilité ; on y jouit de toute l'étendue de la vue.... mais on y est ex» posé à la pluie et à l'ardeur du soleil qui est brûlant dans ces routes pier» reuses. »

Madame de Charrière, venant de Besançon, passa en septembre 1771 par le Val-de-Travers pour se rendre à Colombier. Nous trouvons dans ses lettres mémoires le passage suivant relatif à ce voyage : « La fin de notre voyage a » été extrêmement fatiguante et désagréable.... Nous avons passé une nuit dans » les montagnes où les montées étaient si rapides et les précipices si profonds » que j'étais mieux à mon aise à pied qu'en carosse, malgré un froid très vif; » de sorte que M. de Charrière, Zéphir et moi, nous avons fait plusieurs lieues » à pied, souvent éloignés du carosse et de tout être vivant. Le ciel était » clair; c'était une beauté et une horreur qui m'étaient inconnues. »

Le transport des marchandises s'effectuait sur des chars grossiers, en rapport avec l'état des routes. Dans la plupart des villages situés sur les grandes

routes, il y avait des gens qui faisaient le métier de louer des chevaux ou d'autres animaux de trait pour renforcer l'attelage des voitures quand il s'agissait de sortir leur char d'un bourbier ou de lui faire gravir une pente rapide. Ce n'est que vers la fin du siècle, que l'on vit arriver à Neuchâtel des guimbardes, c'est-à-dire des grandes voitures de transport, attelées de six à douze chevaux qui faisaient d'une manière irrégulière le service de messagerie entre cette ville, Berne et Bâle. Tout le long du littoral on se servait beaucoup pour les communications et le transport des marchandises de la voie du lac, plus commode et moins dispendieuse que la voie de terre. Aussi la navigation était-elle proportionnellement plus active qu'elle ne l'est de nos jours.

Tel était l'état des routes dans notre pays au moment où la Prusse céda sa principauté de Neuchâtel à Napoléon qui, à son tour, la donna à Berthier. Sous cette nouvelle domination qui fut de courte durée, les voies de communication s'améliorèrent d'une façon remarquable. Lespérut, que Berthier avait envoyé à Neuchâtel en qualité de gouverneur, contribua puissamment aux changements qui s'opérèrent dans cette branche des services publics, et en cela il fut secondé d'une manière efficace par le procureur-général de Rougemont qui était un homme actif et intelligent.

Lespérut, ayant fait une inspection générale dans le pays, reconnut la nécessité d'améliorer les routes existantes et d'en construire de nouvelles, surtout entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. Dès ce moment, c'est-à-dire depuis 1809, l'impulsion donnée par l'état se manifesta partout, et nous voyons les communes sortir de leur indifférence et de leur engourdissement. Le procureur général de Rougemont présenta à cette époque au conseil d'état un projet d'organisation et d'administration pour l'entretien des routes, basé sur des données fournies par l'ingénieur français Bocquillon. Ce projet, qui fut adopté, établissait un système soutenu d'améliorations successives, et créait une commission d'état rétribuée ayant des réunions régulières et des procès-verbaux dans lesquels ses décisions et ses propositions devaient être inscrites. Cette commission d'état pour les routes était une innovation complète, car jusqu'alors le gouvernement n'avait jamais songé que, pour les routes qui étaient à la charge des communes, une administration spéciale fût nécessaire. La commission était composée d'un membre du conseil d'état, du directeur général des chemins ou grand-voyer, et d'un secrétaire. Elle avait pour mission de proposer les améliorations à faire chaque année aux routes et de rendre compte de sa gestion au conseil d'état, de qui elle relevait.

Afin de mettre plus d'unité et plus de célérité dans la surveillance des chemins, le grand-voyer devait remplacer les procureurs généraux et avoir à sa disposition un inspecteur convenablement salarié.

Le point capital du projet était d'obtenir dans le budget une somme annuelle de L. 6,000 (fr. 8500) pour les améliorations projetées et pour le traitement du grand-voyer, de l'inspecteur et des autres membres de la commission. Après défalcation de ces traitements, il restait L. 3,900 (fr. 4,700) pour des subventions à accorder aux communes pauvres pour l'entretien des chemins.

Quand on réfléchit que de nos jours, c'est-à-dire de 1850 à 1860 par exemple, l'état a dépensé en moyenne de fr. 140,000 à fr. 150,000 pour l'entretien des routes, tant pour le service ordinaire que pour les travaux extraordinaires, cette somme de fr. 4,700 peut nous paraître mesquine, et cependant à l'époque de l'avènement de Berthier elle était envisagée comme considérable aux yeux du conseil d'état qui était accoutumé à ne rien demander aux rois de Prusse pour des subventions régulières de cette nature. Aussi le voyons-nous proposer cette somme avec beaucoup de timidité, en faisant remarquer au prince que la régie des postes, entreprise depuis peu par l'état, rapportait déjà de beaux bénéfices, et que par conséquent ce dernier avait tout intérêt à voir les routes s'améliorer. Le conseil d'état pensait que si cette somme paraissait trop forte pour figurer régulièrement au budget des dépenses, il y aurait un moyen de subvenir aux frais occasionnés par l'entretien des voies de communication; celui d'élever le tarif des péages qui avaient été créés dans ce but.

L'état percevait la plus grande partie des droits de péages. Déjà au 17me siècle cet impôt indirect lui apportait L. 600. Au commencement du siècle actuel, l'état ne dépensait pas la moitié de cette somme pour l'entretien des routes qui étaient à la charge du prince. Il est vrai que les tronçons qui dépendaient de son administration, étaient de si peu d'importance que nous n'avons pas besoin de nous y arrêter.[1] C'étaient, comme nous l'avons dit précédemment, les communes sur lesquelles reposait toute la charge de l'entretien des routes. Or, beaucoup de ces communes étaient hors d'état de suffire aux dépenses qui leur étaient ainsi imposées. Ainsi, par exemple, la commune de la Coudre, dont la fortune est actuellement évaluée à fr. 15,300 et dont un seul de ses contribuables paie de nos jours de fr. 300 à fr. 400 d'impôt à l'état et autant à l'administration locale, cette commune de la Coudre et de la Favarge, disons-nous, ne possédait en 1809 aucun attelage; tout son bétail

[1] L'état avait alors à sa charge :
L'entretien de la chaussée des Ponts 333 perches de longueur, coûtant L. 201. 22 par an,
» » » » de Cernia 370 » » » » » 151. 04 » »
» » » route de la Tourne 25 » » » » » 33. 12 » »
» du pont de Thielle 95 » 12 pieds.
Total 823 perches 12 pieds = 13,180 pieds de Neuchâtel, ou 11,898 pieds de Paris.

consistait en quelques vaches. Elle ne pouvait fournir qu'une quarantaine de corvéables, y compris les vieillards, les femmes et les enfants; la plupart étaient de simples journaliers qui se trouvaient dans l'impossibilité de gagner de quoi pourvoir à leur subsistance pendant tout le temps qu'ils devaient consacrer aux corvées. Le plus grand nombre de ces journaliers étaient des vignerons auxquels la corvée était doublement préjudiciable, attendu que leur salaire reposait en partie sur la récolte des vignes qu'ils cultivaient, et que la grêle et les gelées leur enlevaient assez fréquemment. Eh bien, cette commune avait à sa charge plus d'une demi-lieue de la grande route et tous les chemins vicinaux qui, dans cette partie du pays, sont très nombreux.

En 1809, Berthier informé que les orages avaient beaucoup endommagé la route qui était à la charge de cette commune, lui accorda une subvention de L. 500, et en 1812 une nouvelle de L. 102.

L'année précédente, on avait élargi la route devant Champreveyres, et en 1809 Berthier accorda (Schœnbrunn, 6 nov.) L. 3000 pour abaisser le crêt de Rougeterre sur le chemin entre Neuchâtel et St-Blaise. Dès lors Berthier ne cessa d'accorder des subventions aux communes et de sanctionner tout ce que le conseil d'état lui proposait dans l'intérêt des voies de communication.

C'est en 1807 que Berthier autorisa la ville de Neuchâtel à construire un pont sur le ravin de Serrières, et à y percevoir un péage pendant cent ans. Cette autorisation fut reçue par les Quatre-Ministraux de la ville de Neuchâtel avec une si grande reconnaissance, qu'ils appelèrent le pont du nom d'Alexandre. Le conseil d'état écrivit aussi à Berthier à ce sujet, et il disait dans sa lettre que cette entreprise « sera doublement précieuse à tous les sujets de V. A. S., puisqu'ils n'en jouiront jamais sans se rappeler que c'est à sa sollicitude paternelle pour eux qu'ils la doivent. » Le pont Alexandre fut inauguré en 1808. Il restera toujours un beau monument d'architecture, alors même que le viaduc du chemin de fer, construit en 1858, l'efface un peu par son élégance et sa hauteur. La surveillance des travaux avait été confiée à un ingénieur français.

Le pont Alexandre, une fois terminé, la bourgeoisie considérant que les frais de perception du péage qui n'aurait été payé que par les non-bourgeois seraient considérables, et qu'un péage, une fois établi, pourrait devenir perpétuel au profit du prince qui ne ferait aucune distinction entre les bourgeois et les non-bourgeois, préféra ne pas user de son droit, et renonça à le créer et à le percevoir.

La première pierre du pont Alexandre fut posée le 8 décembre 1807 dans l'angle S.-E., au-dessous des tuyaux de la fontaine de Serrières; on avait, comme cela avait lieu en pareils cas, pratiqué une excavation dans laquelle fut déposée

une boîte en plomb, contenant la monnaie du pays aux différents coins qui avaient cours, et une plaque de cuivre sur laquelle étaient gravés, d'un côté, les mots: *Erigé par le conseil général de la ville de Neuchâtel, sous les auspices d'Alexandre I, prince et duc de Neuchâtel; M. François Lespérut étant son commissaire-général et extraordinaire dans cet état.* De l'autre côté se trouvaient les noms des membres du grand et du petit conseil de ville, de la commission des bâtiments et des entrepreneurs (L.-Fréd. Reymond, J.-D. Meuron, S. Rozala et Barth. Rieser). Enfin le prix des denrées à cette époque: le pain à 5 kr. (17 cent.), la viande à 10 kr. (34 cent.), le vin à 14 kr. (48 cent.), le beurre à 26 kr. (90 cent.), etc.

En 1807, le conseil d'état demanda un subside de 200 louis (3,360 l.) pour la correction de la pente du crêt d'Areuse, qui était très dangereuse. Le devis de cette correction était fixé à L. 12,932; les contributions des particuliers atteignaient le chiffre de L. 2,680; les communes de Colombier et d'Areuse devaient des charrois et des corvées que l'on estimait à L. 7650 (fr. 10,779); le reste fut donc demandé à Berthier qui l'accorda, ainsi qu'une gratification de L. 420 au voyer pour l'état satisfaisant des routes de la commune.

Auvernier reçut en 1812 une subvention de L. 393 pour entretenir les routes de son ressort.

En 1808, Boudry reconstruisit un tronçon de la grande route (630 pieds sur 22 de large) et fit des sacrifices relativement grands qui lui valurent de la part du prince une récompense de L. 200.

L'année suivante, les communes de St-Aubin et de Montalchez, voulant établir, pour communiquer avec le pays de Vaud et le Val-de-Travers, un chemin dont le devis montait à 4,000 francs, demandèrent à Berthier et en obtinrent une subvention de 500 livres. La route entre la frontière du pays et Concise était dans un si mauvais état « que l'on ne peut plus y passer sans risque, « non seulement pour les attelages, mais pour les voyageurs personnellement;» ainsi s'exprimait le conseil d'état qui chercha, en 1811, à entamer des négociations avec le canton de Vaud, afin de s'entendre sur les améliorations à faire en commun à cette route.

La commune de Bevaix reçut en 1812 une subvention de L. 312.

Berthier accorda aussi des subventions pour la route du Val-de-Travers. On profita en 1808 de la présence d'ingénieurs français, qui surveillaient la construction du pont Alexandre, pour examiner la route de la Clusette qui, comme nous l'avons vu, offrait en différents endroits de véritables dangers. Ils proposèrent d'éloigner la route du ravin pour la porter du côté du rocher. Cette correction nécessitait des travaux assez considérables; il fallait faire une excavation de 22,000 pieds cubes dans le rocher, et le devis des frais fut fixé

à L. 1,000 que Berthier accorda sur-le-champ, ainsi que L. 440 (1809) pour réparer le pont de Noiraigue.

En 1812, on fit une correction de la route de Môtiers à Fleurier. Un conflit intéressant, que nous ne pouvons nous dispenser de relater, s'engagea au sujet du tracé de ce tronçon de route. Des particuliers, au nombre de 180, avaient souscrit en 1811 une certaine somme pour obtenir un chemin plus court et plus direct entre ces deux localités. Les communes de Môtiers et de Fleurier avaient ajouté l'une 100 louis, l'autre 50, mais la première avait mis la condition que l'on suivrait une certaine ligne, à défaut de quoi elle ne s'engageait que pour 50 louis. Les souscripteurs de Fleurier, de leur côté, n'entendaient pas que la somme qu'ils donnaient, pût servir à des travaux faits sur le territoire de la commune de Môtiers. Ces conditions paralysaient l'entreprise. Enfin au commencement de 1812 il intervint un arrangement, et les plans, tracés, devis, etc., furent adoptés; on allait se mettre à la besogne, lorsqu'une nouvelle difficulté survint. Parmi les souscripteurs se trouvaient le propriétaire du domaine du pré Monsieur et celui du domaine du pré de la Chaux, dont l'un avait souscrit pour 50 louis et l'autre pour 100. Or, au moment où la construction de la route venait d'être décrétée, la mort les enleva tous les deux. Leurs héritiers refusèrent de payer les sommes souscrites, prétendant que le nouveau chemin leur était nuisible, et firent des réclamations au conseil d'état. Celui-ci, en l'absence du procureur-général de Rougemont, chargé de la direction des routes, ajourna les adjudications des travaux et donna raison aux réclamations des héritiers. Le procureur-général fut indigné de la conduite du conseil d'état; il dit dans un rapport qu'il fit insérer dans le manuel du conseil : « Que l'arrêt du conseil d'état pouvait faire naître ou fortifier l'opinion que les richesses et la parenté donnent du crédit. Qu'il » encourageait les deux défauts qui affaiblissaient le mérite si réel d'ailleurs » du caractère des Neuchâtelois, trop de confiance en eux-mêmes, et d'exi» gences envers les autres. »

Il menaçait d'en appeler au jugement du prince Berthier ce que fit Lespérut, qui n'avait pu mettre d'accord les parties. Berthier décida en faveur du plan proposé par le procureur-général, et les héritiers s'exécutèrent.

Berthier accorda à la commune de Couvet L. 300, et donna également à plusieurs reprises des subventions pour l'entretien de la route des Ponts et pour des améliorations à y faire, telles que l'agrandissement des fossés sur ses bords. Il en accorda une à la commune de la Sagne qui, en 1810, suivant l'exemple donné par les autres communes du pays, sortit de son isolement et construisit un tronçon de route pour relier le village à la nouvelle route de la Chaux-de-Fonds qui venait d'être construite. En 1811, Berthier accorda

à la Sagne un subside de L. 133 et aux Ponts une allocation de L. 153. En 1808 il donna L. 840 à la commune de la Brévine pour aider à construire un chemin du village à la source d'eau minérale. Les communes du Val-de-Ruz ne furent pas oubliées.[1]

La munificence de Berthier se montra surtout pour la nouvelle route de la Chaux-de-Fonds et pour celle du Locle. Le tracé de ces routes est surtout dû à l'ingénieur Bocquillon; les plans furent sanctionnés par les ingénieurs de Chamberet et Regnard, ingénieurs des ponts et chaussées du département du Doubs, que Berthier envoya à Neuchâtel en 1808. Ce sont les tracés des routes actuelles de la vue des Alpes et de la Tourne.

Les travaux sur la route de la Chaux-de-Fonds commencèrent au mois d'août 1807 sur une longueur de 3,640 perches (de 16 pieds, dont 1000 font une lieue). On la termina dans le courant de l'année 1809.

Les travaux sur la route du Locle commencèrent un peu plus tard, parce que quelques communes, surtout celle d'Auvernier, qui avait souscrit pour L. 1,344, refusaient de payer. Auvernier disait que cette route ne l'intéressait plus du moment que le plan ne la faisait plus passer par le village. Le conseil d'état s'adressa au prince, comme tuteur des communes, pour la forcer à s'exécuter. Auvernier paya en protestant.

Lés frais, occasionnés par la construction de ces deux routes, s'élevèrent à environ L. 190,849.[2]

[1] En 1811, la commune de Chézard et de St-Martin reçut L. 234,
celle de Fontainemelon » 615,
» des Hauts-Geneveys » 908,
» de Cernier » 303»09.

[2] Voici les détails sur la manière dont ces frais furent couverts :

Berthier souscrivit pour la route de la Chaux-de-Fonds en 1808	L. 30,000,
» » » » » du Locle	» 30,000,
Pour le route de la Chaux-de-Fonds la souscription des particuliers de cette localité s'éleva à	» 21,693, 19,
de la bourgeoisie de Neuchâtel	» 13,440,
» » » » Valangin	» 12,600,
des particuliers de Neuchâtel	» 7,492, 16,
» » des villages du Vignoble	» 2,410, 16,
» » des Planchettes	» 212, 06,
Pour la route du Locle la souscription des communes et particuliers donna une somme de	» 53,000.

Les souscriptions des particuliers atteignent, comme on le voit, un chiffre très-respectable. A ce sujet nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer la tendance générale qu'avaient alors les souscripteurs, de mettre une condition expresse à leur contribution volontaire. Le projet d'établir la route de Môtiers à Fleurier nous en fournit un exemple frappant. Il en fut de même lors de la construction de la route de la Chaux-de-Fonds, et

Dans ces travaux, les communes occupèrent leurs pauvres, et afin de leur aider, Berthier distribua une partie des sommes de la subvention aux communes du Val-de-Ruz et des montagnes pour leur permettre de payer leurs ressortissants qui travaillaient à la route de la Chaux-de-Fonds.

Ces deux routes, outre l'immense avantage qu'elles procurèrent à la circulation, influèrent d'une manière puissante sur l'amélioration des chemins dans le pays. Les communes rivalisèrent de zèle, surtout dans le Val-de-Ruz et aux Montagnes, et toujours Berthier les encouragea en accordant des subventions.

Dans le Val-de-Ruz ce furent Dombresson, Chézard, St-Martin, Cernier et Fontainemelon qui donnèrent le bon exemple, Fontaines et Engollon les imitèrent bientôt. Le but de toutes ces communes était d'atteindre facilement le chef-lieu de la juridiction, le bourg de Valangin. En 1810, il restait à construire un tronçon de route de Valangin à la Borcarderie, tronçon qui devait être fait par la commune de Valangin. Cette commune était pauvre[1] et ne comptait alors que trois attelages. Elle parvint à réunir L. 1,770, quoique la commune et les particuliers fussent déjà épuisés par la construction de la route des montagnes qui venait d'être achevée. Berthier accorda L. 1,689, qui restaient encore pour couvrir les frais du devis.

En 1811, il donna L. 1070 à la commune de la Chaux-de-Fonds, et en 1812 L. 1,069 à celle du Locle qui, outre les L. 15,000 données pour la route du Locle à Neuchâtel, avait fait une dépense de L. 8,000 pour corriger la route du Crêt du Locle. « Cette commune est, » disait le conseil d'état dans une lettre adressée en 1812 à Berthier, « quant aux routes et aux pauvres, une des plus » chargées de l'état ; il n'y a pas dix ans que l'on disait en parlant de ses » routes, que l'on ne pouvait jamais sortir du Locle qu'à son corps défendant, » et cependant les sorties du côté de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds sont » ramenées à demi de pente ; il lui reste à corriger la route des Brenets et » celle de la Sagne, ce qui nécessitera une dépense de fr. 16 à 20,000. »

Une année auparavant (1811) le conseil d'état écrivait au prince Berthier :

« Si jamais les chemins publics se faisaient remarquer par leur mauvaise » tenue, l'on ne peut disconvenir qu'aujourd'hui, ils ne se distinguent d'une » manière opposée. Sous une domination aussi sage et ferme que libérale et

certaines sinuosités de la route sur le plateau des Loges ne s'expliquent pas autrement. On raconte que le propriétaire d'une des habitations des Loges qui avait droit de Schild, souscrivit pour une assez forte somme à la condition que la route passerait devant sa maison. L'ingénieur français lui proposa en plaisantant de faire donner à la route trois tours autour de sa maison, s'il consentait à augmenter le chiffre de sa cotisation.

[1] La fortune de cette commune est évaluée de nos jours à fr. 157,450.

» douce, ce qu'on envisageait comme impossible est devenu facile à exécuter, » et depuis quatre ans une population qui n'atteint pas 50,000 âmes, y com- » pris les femmes, vieillards et enfants, a construit ou complètement réparé » plus de 45 lieues de chemins, sans que l'agriculture, ni la fortune des par- » ticuliers en aient souffert. L'on a rendu à l'agriculture plus de terrains qu'on » ne lui en a ôté, et la facilité des communications, jointe à l'abolition du » parcours, combat non sans quelques succès la détresse dont le dépérissement » du commerce et de l'industrie menace votre principauté. »

Si l'état des routes s'améliora de beaucoup sous la domination du prince Berthier, et si on construisit de nouvelles voies de communication, le désir d'augmenter et de rendre faciles les lignes de circulation était limité, et le gouvernement ne partageait pas, quant aux routes internationales, les idées actuelles.

Lorsqu'en 1808, Morteau voulut solliciter l'établissement d'une route entre cette localité et le Locle, le conseil d'état se prononça énergiquement contre ce projet, prétextant que de nouvelles communications entre la France et le pays faciliteraient, de plus en plus, d'un côté l'introduction des vins de France, si préjudiciable aux produits du Vignoble neuchâtelois, et de l'autre l'exportation expressément défendue du bois.

En 1812, les localités de la Franche-Comté tentèrent de nouveau d'obtenir l'autorisation de créer une route de Vesoul à la Chaux-de-Fonds. Elles faisaient valoir auprès du gouvernement français et auprès de Berthier les grands avantages qui en résulteraient. Cette route serait devenue la plus courte et la plus agréable entre Paris et Berne; tous les blés pour l'approvisionnement du pays prendraient cette direction, ainsi que les vins et les productions de la France qui remonteraient par le canal Napoléon jusqu'à Clerval ou L'Isle, et seraient transportés à Neuchâtel qui se trouverait ainsi l'entrepôt le plus avantageux pour toutes ces marchandises, et d'où reviendraient en retour tous les produits du centre de la Suisse. Mais le conseil d'état, consulté par Berthier, se montra hostile à ce projet qu'il taxait d'illusoire, alléguant toujours les mêmes motifs et pensant en outre que le transit des marchandises ne traverserait qu'une faible partie du territoire neuchâtelois, du Locle à la Chaux-de-Fonds, et se dirigerait de là par le Vallon de St-Imier sur Bienne, qui serait l'entrepôt réel. Ensuite le service postal passerait par là pour la Suisse, de sorte que cette route serait préjudiciable aux intérêts du pays.

D'après les détails qui précédent sur l'état des routes au commencement du siècle, on voit que ce n'est que depuis la période Berthier, c'est-à-dire depuis

environ 60 ans, que notre pays fut doté de voies de communication dignes de ce nom.

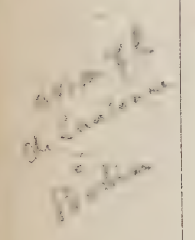
Les efforts considérables, faits de 1806 à 1812, furent suivis d'une période de vingt ans, pendant laquelle le gouvernement resta, à quelques exceptions près, stationnaire. Jusqu'en 1832, l'allocation de l'état ne concernait que les quatre grandes routes seigneuriales, et ne dépassait pas la somme de L. 600 pour leur entretien. Depuis cette époque, une recrudescence de sollicitude pour l'entretien, la correction et la construction de routes se manifesta, et l'état dépensa de 1832 à 1847 en corrections et en constructions des routes et ponts pour environ L. 41,000 par an. Mais l'ancien gouvernement, malgré l'esprit de progrès qui l'animait, n'osait pas centraliser ce service public et faire disparaître de cette manière les vices de la législation d'alors, vices qui consistaient comme nous l'avons dit, à laisser aux communes le soin d'entretenir les routes qui traversaient leur territoire. Cette imposition qui frappait les populations rurales était injuste, car comment pouvait-on en conscience exiger, par exemple, de la commune de la Coudre, dont nous avons appris à connaître les ressources en 1806, qu'elle réparât et entretînt à ses frais, outre ses chemins vicinaux, la grande route qui reliait Neuchâtel à Berne, et que le roulage continuel des voitures postales de voyageurs, de marchandises et du commerce, détériorait sans cesse. Il était réservé au gouvernement de la république de faire disparaître ces injustices, et il le fit en 1849 en adoptant la loi sur les routes et voies publiques,[1] loi qui fut modifiée en 1861. D'après cette loi, l'état prit à sa charge tous les frais que nécessitait l'entretien de 176 kilomètres de route.

Le progrès dans l'amélioration des routes a été dès-lors surprenant, surtout depuis les vingt dernières années, et il n'est peut-être pas de pays qui, proportionnellement, ait autant de routes bien entretenues et de chemins de fer que notre canton.[2] Les distances ont été abrégées à un tel point que nos deux grandes localités des montagnes sont de nos jours moins éloignées de Berne et de Genève qu'elles ne l'étaient de Neuchâtel au commencement du siècle. Tandis qu'aujourd'hui on atteint Paris en 13 heures, on mettait en 1806 neuf jours pour faire ce voyage, à supposer que l'on n'éprouvât ni retard imprévu, ni accident, ce qui était fréquent à cause du mauvais état des routes. Nous

[1] On trouve dans le rapport de M. Montandon, directeur des travaux publics, inséré dans le VI[e] vol des Bulletins officiels du grand conseil, des détails statistiques très intéressants.

[2] Il existe actuellement dans le pays 38 routes cantonales d'une longueur totale de 1,057,660 pieds fédéraux, soit 66 lieues suisses ou 317 kilomètres et 298 mètres.

trouvons dans des lettres du baron de Sandoz-Rollin, qui était ambassadeur prussien à Paris à la fin du siècle passé, les étapes ordinaires du voyage de Paris à Neuchâtel en 1806. On passait la première nuit à Melun, la seconde à Sens, la troisième à Auxerre, la quatrième à Rouvray, la cinquième à Auxonne, la sixième à Pont-de-Panis, la septième à Salins, la huitième à Pontarlier, et enfin on arrivait à Neuchâtel dans la soirée du neuvième jour de voyage. Le même diplomate resta en 1802 seize jours en route pour aller de Neuchâtel à Berlin, espace qui, actuellement, est franchi en 30 heures.



Les remarquables progrès opérés dans le domaine de ces services publics ont contribué chez nous pour une large part au développement moral et intellectuel, aussi bien qu'à l'augmentation de la richesse publique.

C'est à l'amélioration des routes et aux moyens faciles de communications entre les différentes localités de notre canton que l'on doit attribuer l'affaiblissement remarquable des antipathies qui existaient jadis entre les diverses régions du pays, antipathies que nous avons vu se traduire plus d'une fois, dans cette courte notice historique, par l'égoïsme communal et qui, de nos jours, trouvèrent encore pour la dernière fois, nous l'espérons, une occasion de se manifester avec violence lors de l'établissement des lignes ferrées. Mais cette antipathie, qui naît de l'envie et de la jalousie, disparaît à mesure que l'éducation populaire se répand et que les moyens de communications sont rendues faciles. Nos lignes de chemin de fer ne favorisent pas seulement l'échange des diverses productions de la nature et de l'art, mais elles facilitent aussi l'échange des idées morales et intellectuelles, et les hommes en apprenant ainsi à se connaître personnellement, à se respecter et à s'aimer, finissent par se considérer réellement comme les enfants d'une seule et même famille.

Dr Guillaume.



Charles Samuel Vitel.

CHARLES-SAMUEL VITEL

Charles-Samuel Vitel, dont nous donnons aujourd'hui le portrait d'après une miniature originale, était fils de Jérémie Vitel, imprimeur aux Verrières, et neveu de Fauche-Borel. Lieutenant dans le régiment de Meuron au service de la Compagnie des Indes, il porte l'uniforme de ce corps, habit rouge, collet et revers bleus, parements blancs et épaulettes d'argent.

Après un séjour de huit ans dans l'Inde, Vitel était revenu en Angleterre à la fin de 1806. A peine de retour il accepte de son oncle Fauche-Borel la mission périlleuse de se rendre à Paris pour s'aboucher avec un prétendu comité royaliste qu'un certain Perlet, espion de Fouché, avait inventé dans l'espoir d'attirer dans les filets de la police impériale quelque membre de la famille de Bourbon.

Arrivé à Paris, il se rend auprès de Perlet qui, après lui avoir arraché ses secrets, le fit arrêter et conduire au Temple. Napoléon était alors à Osterode, sur la frontière russe; il ordonna[1] que Vitel fût traduit devant une commission militaire et que son jugement fût placardé dans Paris. Ensuite de cet ordre, Vitel parut devant le tribunal le 4 avril 1807, et sur ses aveux fut condamné à être passé par les armes. Il écouta la lecture de son jugement sans faiblesse et marcha à la mort avec le plus grand courage, après avoir écrit à ses parents la lettre suivante:

Très chers mère, frère et sœur,

Votre Charles vous fait ses adieux; consolez-vous de sa perte: il sera en peu d'heures plus heureux que vous, et s'il a un regret en quittant cette vie, c'est, Dieu le sait, celui de vous y laisser sans avoir pu vous faire du bien. Je meurs comme mon père, c'est-à-dire, que toutes mes actions ont toujours été pour faire le bien; si je me suis abusé, l'ignorance est mon seul crime. Soyez heureux, s'il est encore possible que vous le soyez: pensez à moi quelquefois, et surtout ne vous laissez pas abattre à la douleur. Vous avoir quitté huit ans, revenir, s'entrevoir, et se quitter pour toujours! Plus heureux que vous, je vais revoir notre père et nos parents. Ah!

[1] Voyez *Musée neuchâtelois*, année 1865, p. 129 et 130.

ne craignez pas, je saurai mourir comme il l'a fait [1]; et, plus à présent que jamais, je sens combien est précieuse une bonne conscience. Adieu! je n'ai plus qu'un moment à vivre, et il faut vous quitter! L'idée d'une mère, d'une sœur et d'un frère éplorés m'attendrit; il faut cependant s'y soumettre, et rassembler toutes vos forces pour supporter cette dernière épreuve: elle est terrible. Adieu encore! Il est un autre séjour où nous nous reverrons sans que les hommes puissent y porter obstacle. Embrassez tous mes parents et amis qui s'intéressent à mon sort: n'ayant jamais eu d'ennemis, je n'ai rien à pardonner, et je demande le pardon à ceux que j'ai pu offenser; j'acquitte entièrement d'être cause de ma mort les personnes qui m'ont chargé de venir ici; elles ignoraient le danger, *trompées par de vils scélérats qui se font un jeu de la fourberie; j'en suis la victime*, faute d'avoir connu les hommes. Je donne à ma sœur ce qui peut m'être dû de ma paie, que M. Michaud réclamera et fera passer à ma mère et à ma sœur; de même je recommande mon frère et ma mère à la générosité des personnes qui m'ont employé et *du prince que j'ai servi, déclarant que toute mon ambition était de lui rendre tous les services que mon état me mettait à même de remplir, et qu'en entreprenant ce qui me coûte si cher, non-seulement je faisais mon devoir en le servant*, *mais j'étais persuadé que c'était travailler au salut de l'Europe entière.*

Adieu, chers et bien-aimés parents!

Votre fils, frère et neveu,
Signé : Charles-Samuel VITEL.

De l'Abbaye, le 4 avril 1807.

Je vais dîner, mon cher, écrit-il encore à un de ses amis, une troupe de peuple est sous ma fenêtre, regardant la victime que l'on apprête pour le réjouir; je vous assure que jamais je ne me trouvai à pareille fête: mais l'on apprend tous les jours quelque chose; demain, plus bas, je n'apprendrai plus rien.

.... Mais ma mère, mon frère, ma sœur, il faut vous quitter sans avoir rien fait pour vous: quel cruel retour sur soi-même... Je pars, mon ami..., encore quelques instants, et je ne serai plus. Consolez ma mère; c'est le seul chagrin que m'occasionne ce moment critique. Adieu....

Cette catastrophe empoisonna le reste des jours de Fauche-Borel, qui obtint, en 1813, pour toute consolation, que le gouvernement anglais fît une pension de cent livres sterling à la mère du malheureux jeune homme. Quant à Perlet, il continua son métier d'espion jusqu'en 1816; à cette époque, et à la suite de poursuites dirigées par Fauche-Borel, il fut condamné à cinq ans de prison et à deux mille francs d'amende. Il s'enfuit à Genève, sa patrie, où il mourut dans la misère en 1828. [2]

J.-H. Bonhôte.

[1] Son père, fusillé à Genève en 1794.

[2] Cet article a été rédigé d'après la *Biographie neuchâteloise*, tome II, p. 454 à 456, et les *Mémoires* de Fauche-Borel, tome III, p. 324 et suivantes.

VOYAGE

DE NEUCHATEL EN SUISSE, A BARCELONE

Parti de Neuchâtel avec une belle neige de mars, nous trouvâmes la pluie à Lyon, comme c'est l'habitude, car il est difficile de s'arrêter quelques jours dans cette ville sans y rencontrer un ciel couvert. Cette particularité lui est commune avec toutes les villes placées au pied des montagnes et à l'entrée des plaines, comme Bâle, Zurich, Besançon et Strasbourg. Le lendemain fut employé à visiter quelques tissages de soie dans lesquels les ouvriers ont acquis une dextérité telle, qu'ils peignent bien plus qu'ils ne tissent. Aucune difficulté ne les arrête; aussi est-ce avec admiration, mais sans étonnement, que nous avons vu travailler dans l'un de ces ateliers à la reproduction supérieurement réussie d'un beau portrait en demi grandeur du roi de Portugal. On sait que cette brillante industrie tend à quitter Lyon; elle se transporte à Bâle, à Zurich, dans la Prusse rhénane, jusqu'aux Etats-Unis, après avoir été localisée dans cette grande ville pendant près de quatre siècles.

Traversant ensuite le Rhône sur le beau pont Morand, nous arrivâmes au quartier des Brotteaux, si souvent visité par les inondations, et gagnâmes le superbe et vaste parc de la Tête-d'Or, bien plus remarquable encore par ses plantes que par les rares animaux qu'on y rencontre. Profitant de l'espace qui lui était confié, le directeur des cultures a fait tous ses massifs d'une seule et même espèce de plantes; l'une des plus brillantes, est l'amaranthe tricolore, dont les tiges droites portent des feuilles ovales étendues horizontalement et richement teintées de rouge, de jaune et de vert, placées en couches concentriques, ensorte qu'elles ont beaucoup plus l'air de fleurs que de feuilles. D'un seul coup-d'œil on peut, en parcourant ces groupes, se faire une idée nette de la richesse d'une famille végétale; aussi ne saurait-on assez engager les amateurs d'horticulture à aller visiter cet établissement, qui n'a d'émule

que dans le jardin fleuriste de la ville de Paris. Le parc aux cerfs, qui se trouve dans le voisinage, contient une vingtaine de ces animaux qui, jouissant d'une liberté entière, y sont d'une rare beauté. Les collections de faisans, poules et canards sont passables; celle des lapins est magnifique, et se ressent de la préférence accordée par les Lyonnais à ce précieux rongeur, qui ne manque dans aucun ménage; car c'est lui qui est chargé de fournir la célèbre gibelotte indispensable à toutes les fêtes de famille. Il y en a là de quatre espèces; d'abord le gros lapin de garenne qui est fauve, puis le riche qui est petit, mais d'un beau gris, recherché surtout pour son pelage qui donne une pelisse de grande valeur; le lapin d'Angora, aux longs poils soyeux et à la taille énorme, car il atteint facilement quatre à cinq kilogrammes, enfin, le gros lapin appelé bélier, à cause de ses oreilles pendantes et courbées en arrière à la façon des cornes de cet animal, et qui formé par les Anglais, est devenu la coqueluche des amateurs du continent, bien qu'il soit plus délicat que l'espèce commune. Il y a là aussi un joli lapin de luxe, celui de Sibérie; il est de petite taille, blanc avec les yeux rouges, la pointe des oreilles et le bout de la queue du plus beau noir.

A partir de Lyon, on entre dans la région des vignes, des mûriers et des oliviers, qu'on ne quitte plus qu'à Perpignan; quel triste pays! car sur toute la partie que traverse la ligne ferrée, on ne voit que des terres brûlées par le soleil; l'eau manque partout, au point qu'on se demande comment le gouvernement laisse couler à la mer les eaux du Rhône, au lieu de les répandre dans ces plaines, qui, grâces à lui, produiraient tout ce qu'on voudrait, au lieu des misérables récoltes qu'on y voit sécher sur pied. A Perpignan, il y a de l'eau; aussi la végétation y est-elle de la plus luxuriante beauté, et on y trouve dans les mêmes vergers tous nos arbres fruitiers à côté des figuiers et des grenadiers. A partir de Cette, la locomotive circule entre des bras de mer tellement rapprochés, qu'enfoncé dans son wagon, le voyageur croit rouler au milieu des eaux; il est dangereux de passer là quand le vent souffle; car il descend des montagnes avec une violence telle, que peu de temps avant notre passage, il avait culbuté un train du chemin de fer, et arraché tous les poteaux de la ligne télégraphique sur une longueur de plusieurs kilomètres.

A Perpignan s'arrête le chemin de fer, et il faut prendre la diligence dans laquelle je montai avec bonheur; car après un quart de siècle, je croyais retrouver en elle une vieille connaissance. Mon illusion ne fut pas de longue durée; on ne peut rien imaginer de plus incommode que les boîtes décorées du nom de diligence dans lesquelles on fait en douze heures, au travers des Pyrénées, le trajet de Perpignan à Girona, où on reprend le chemin de fer.

La route, passable d'abord, devient de plus en plus mauvaise, et les rues des villes qu'on traverse sont si étroites, que la voiture en touche presque les murs de chaque côté. On passe toutes les rivières à gué, et quand on arrive sur les bords du Ter, petit fleuve dont les eaux torrentielles, presqu'à sec en été, débordent souvent au printemps et en automne, deux gendarmes en buffleterie jaune permettent le passage, ou l'empêchent jusqu'à ce que les eaux aient la bonté de baisser; alors arrivent quelques indigènes dans le costume de notre bon père Adam, qui prennent les chevaux par la bride et conduisent la voiture sur les hauts fonds, jusqu'à l'autre bord; quant aux voyageurs, on les passe dans un bac. Lorsque les eaux restent hautes pendant quelques jours, force est aux voyageurs de camper sur les bords du fleuve en employant la voiture comme auberge improvisée; on apporte des provisions des villages les plus proches, et on les apprête dans une cabane du voisinage; ces contre-temps ne sont pas toujours sans agrément; pour ma part, je n'oublierai jamais une nuit passée dans ces tristes contrées avec la charmante famille du marquis de S., de Séville; ce noble de la vieille roche, instruit autant qu'aimable, est une des plus charmantes figures que j'aie rencontrées durant les quatre années que j'ai passées en Catalogne. En arrivant à Barcelone, il descendit le premier à la douane où j'arrivai le dernier, et m'empressai de glisser un douro dans la main du douanier qui inscrivit aussitôt le bienheureux V sur mon modeste coffre. Avant de sortir j'allai serrer la main du marquis dont je n'oublierai jamais l'expression de surprise et d'incrédulité lorsqu'il me dit: « Comment, vous êtes entré le dernier et vous sortez le premier? » et que je lui répondis: « Oui, M. le marquis, les choses se passent ici comme au paradis, quoiqu'il n'y fasse pas aussi beau. »

C'est à Girona que commence la région des oliviers et des chênes-lièges, dont on voit de superbes exemplaires tout autour de la ville. Il y a aussi des chênes verts dont on enlève l'écorce jusqu'à hauteur d'homme; on en fabrique un tan très-recherché. On ferait bien d'essayer si ce procédé n'est pas applicable aux chênes des pays froids; car il permettrait d'en tirer une matière première toujours plus recherchée pour la fabrication des cuirs.

A partir de Girona, la voie ferrée traverse des bas-fonds fiévreux et très-fertiles dans lesquels on cultive les plus beaux chanvres du monde; il y en a qui mesurent trois mètres de hauteur et ont l'épaisseur du pouce; bientôt on se rapproche de la mer et la température s'élève; à Mataro, on passe au travers de vergers d'orangers dont les suaves parfums sont étourdissants; à cette époque tous les arbres sont couverts de fleurs agglomérées en lourds épis au haut des branches qui sont encore chargées de quelques-uns des fruits de l'année précédente. Cette brusque transition de l'hiver à l'été, due à la

magique puissance de la vapeur, est généralement mal supportée par les voyageurs, auxquels elle cause habituellement un dérangement d'estomac aussi tenace que désagréable.

La grève, complètement ouverte à tous les vents, est couverte de bateaux que les pêcheurs attirent à terre chaque fois qu'ils rentrent chez eux. Sur les dunes leurs filets immenses, soigneusement brunis au tan, ce qui en triple la durée, sèchent au soleil, et de grands paniers, remplis de toutes les espèces de produits de la mer, attendent le passage du train qui les emporte à toute vapeur vers Barcelone. Dans cette ville, des omnibus communs vous conduisent aux hôtels qu'on leur désigne, et dont les plus célèbres, la Fonda de las Cuatro-Nacionès, celle de l'Oriente, et celle del Falcon, sont desservis par une association de Piémontais, qui fait valoir le mieux qu'elle peut, cette lucrative source de fortune encore sans concurrence.

Barcelone, qui s'élève en amphithéâtre depuis le port jusqu'à la colline de Grâcia, est vieille et mal bâtie; à gauche, elle est défendue par la citadelle dont les fortifications, à fleur de terre, ne sont pas visibles de loin, et à droite par le célèbre Mont-Jouy, dont le système de défense, dû à Vauban et exécuté par les soldats de Louis XIV, fait encore à l'heure qu'il est l'admiration des hommes du métier.

Un fait géologique intéressant est la présence d'une source d'excellente eau presqu'au sommet de la colline de grès sur laquelle est bâti le château. Les troupes qui l'habitent sont remarquablement belles, quoiqu'en général de petite taille. Les officiers sont presque tous très-jeunes; aussi n'est-il pas difficile de croire qu'à l'assaut de Tanger, comme on l'assure, ce sont les soldats qui ont pris la ville, presque tous les officiers étant restés en arrière. Les soldats sont coiffés d'un képi très-léger, coupé obliquement d'avant en arrière, tandis que les officiers portent le chapeau claque; leur grade est marqué non par l'épaulette, mais par le nombre et la couleur des étoiles, et des galons cousus sur les manches de leur habit. Presque tous les régiments ont d'excellentes musiques qui jouent la marche royale pendant les revues lorsque le capitaine-général arrive; c'est un fort bel air dont la mélodie remonte si loin qu'elle se perd, dit-on, dans la nuit des temps.

Barcelone est traversée dans toute sa longueur par la célèbre Rambla, large promenade sablée, garnie d'une double rangée de magnifiques platanes, entre lesquels on a placé les lanternes de gaz. A droite et à gauche est la route carrossable, mal pavée et trop étroite, qu'un trottoir d'asphalte sépare des maisons. La ville offre peu de beaux édifices; la douane cependant a un certain cachet de grandeur; le palais de justice possède un ma-

gnifique escalier couvert de sculptures de toute beauté, et dont le toit est porté par des colonnettes accouplées, épaisses comme le pouce, et dont la légèreté ravit l'œil.

Le cimetière, immense espace situé à l'est de la ville, a tout l'aspect d'un gigantesque bouteiller; il est en effet partagé en carrés entourés de murs épais dans lesquels on a pratiqué autant de cellules qu'on veut y déposer de cercueils. Cette étrange mode qu'on retrouve dans toute la Catalogne, est-elle une réminiscence païenne? Cela est possible, puisque les Guanches des îles Canaries conservaient leurs morts dans des cavernes.

Les caveaux s'achètent, et chacun d'eux porte inscrit en grandes lettres le nom de la famille dont il reçoit les membres. Les enterrements sont très-somptueux; ils ont lieu au milieu du jour et sont suivis d'autant plus de membres du clergé, que le mort était plus riche. L'assistance de ces messieurs est si coûteuse, qu'on assure que des familles se sont ruinées pour faire de brillantes funérailles à leurs parents.

La cathédrale, lourde masse noire et dégradée, porte des échantillons de tous les styles; le chœur seul est réellement beau; il est entouré d'une gigantesque colonnade imitant des troncs de dattier et devant laquelle il n'est pas possible de s'arrêter sans admiration. Le clergé ne jouit d'aucune espèce d'estime, et cela au point que lors de la révolution de 1848, beaucoup d'ecclésiastiques de la province furent jetés dans les puits, et qu'on menace d'en faire autant lors du premier mouvement populaire; cela vient de ses mœurs excessivement relâchées, de son peu d'instruction, de son intolérance et surtout de son excessive fiscalité. Au reste, la rapacité est le trait caractéristique de tous les Catalans, ce qui fait qu'il y a beaucoup de grandes fortunes dans cette province d'Espagne. Il y en aurait bien davantage si, crédules et naïfs comme des enfants, les Catalans ne donnaient pas sans défiance dans tous les piéges que les chevaliers d'industrie tendent à leur bonne foi; ils ne savent pas résister à la tentation de faire des bénéfices considérables, que ce soit à la loterie ou dans une entreprise quelconque, et n'hésitent pas à risquer leurs capitaux chaque fois qu'on leur en offre de gros intérêts. Le caractère catalan est un mélange étrange, et qu'on pourrait croire d'emblée impossible, d'astuce et de bonhomie, d'avidité et de prodigalité, de bigoterie et d'incrédulité, de sensualité et de grandeur d'âme, que domine avant tout et par-dessus tout une colossale vanité dont il est impossible de ne pas rire, tant elle est naturelle. Ces braves Catalans, qui savent à peine signer leur nom et se drapent noblement dans leurs haillons sordides, se croient les premiers des humains, et se figurent être encore à la tête de la civilisation comme au temps de leur grand empereur Charles-Quint, oubliant que la sombre figure

de Philippe II a passé sur leur belle patrie en y organisant cet abominable système d'inquisition et de despotisme qui dure encore aujourd'hui, et rend impossible tout développement intellectuel et matériel. Le despotisme a appelé la corruption, ensorte que depuis les chefs de l'Etat jusqu'au dernier employé de police, tout le vieil édifice gouvernemental est vermoulu au point qu'il tombera sous le premier souffle de ce vent irrésistible qu'on appelle la liberté.

Mais il ne suffit pas pour avoir la liberté, de la désirer, il faut encore la mériter, et certes le peuple espagnol n'est pas encore mûr pour elle; car il n'est pas instruit, et il l'est d'autant moins que grâce à sa vanité, il croit tout savoir, et par conséquent ne cherche pas à apprendre. Jusqu'à ce que la civilisation ait pénétré en Espagne, à la suite de l'instruction, aucun progrès moral et politique ne sera possible, et toutes les révolutions n'aboutiront qu'à des changements de personnes dans la direction des affaires, et non à un changement de système gouvernemental, quelque désirable qu'il soit. Tous les employés de l'état étant mal payés et amovibles, vivent comme ils le peuvent; ensorte que les impôts, quelque exorbitants qu'ils soient, ne suffisent pas à l'entretien du gouvernement dont les dettes vont en augmentant sans cesse, et que la justice est bien difficile à obtenir, surtout pour des étrangers. Je connais un Français qui poursuit depuis seize ans un procès contre un Espagnol auquel il avait prêté 40,000 francs, et qui a déjà dépensé 60,000 francs en frais juridiques pour se faire payer; on voit par-là que si l'Espagne est ruineuse pour les capitalistes, elle fait la fortune des hommes de loi.

L'industrie, très-développée dans toute la Catalogne, s'est centralisée autour de sa capitale, qui compte des tissages et teintureries de laine et de soie, de grandes filatures, ainsi que des tissages de coton et de belles fabriques de toiles peintes, dont les mieux organisées sont celles de MM. Ricart et Juncadella. Il y a une vingtaine d'années qu'une société d'actionnaires au capital de neuf millions de réaux, fonda un immense établissement industriel appelé « Espana industrial, » dans lequel on devait travailler le coton sous toutes ses formes; mais sa direction, confiée à un simple ouvrier, homme intrigant, sans aucune espèce d'instruction, l'a promptement conduite à une ruine presque totale.

Le commerce est assez actif, bien que, ou plutôt parce que le système prohibitif, qui est la providence des contrebandiers, est en vigueur en Espagne; aussi ne doit-on pas s'étonner si les importations s'élèvent annuellement dans cet infortuné pays à 300 millions, tandis que ses exportations n'atteignent guère plus du dixième de cette somme; l'Espagne n'exporte guère, en effet, que des vins, des fruits et des minerais de cuivre et de plomb, tandis qu'elle

importe tout ce dont elle a besoin, même son bétail et jusqu'à ses volailles. Chose étrange, et bien faite pour détacher des gouvernements despotiques, l'Espagne, qui fournissait jadis le monde entier de laines fines et de chevaux de luxe, achète actuellement en Prusse toutes les laines dont son industrie a besoin, et va chercher jusqu'au Danemark ses chevaux de maîtres; elle pourrait inonder le monde entier de ses blés et de ses sels dont elle possède les mines les plus riches qui existent; mais, chose inexplicable, son gouvernement en prohibe l'exportation. Dans l'intérieur du pays, des forêts immenses et plusieurs fois séculaires pourraient faire la fortune de tous ceux qui les exploiteraient, mais il n'y a pas de routes pour y arriver. Cette absence de routes explique assez la durée des guerres civiles et la facilité des révoltes dans ce pays où on trouve des chemins de fer et pas de routes ni de canaux, des villes immenses et très-civilisées au milieu de campagnes encore totalement sauvages. Les terres sont, comme les habitants, toutes pleines d'oppositions frappantes; généralement à peine cultivées, elles sont cependant clair-semées de fermes-modèles et de cultivateurs amis du progrès, qui offrent aux paysans ébahis, mais, hélas! non pas convaincus, toutes les machines, toutes les plantes, tous les animaux propres aux cultures les plus perfectionnées; l'un de ces messieurs, voulant faire employer à ses fermiers le tarare à nettoyer les grains, dont ils reconnaissaient tous les avantages, ceux-ci offrirent de résilier leur bail, plutôt que de consentir à l'employer, pour la même raison que les Chinois opposent à toutes les innovations, savoir, que leurs pères ne s'en étaient pas servis.

A côté de ce laisser-aller qu'on ne peut comprendre que lorsque, ayant été en Espagne, on a subi soi-même l'énervante influence de son climat de feu, on trouve cependant une extrême activité chez quelques individus dont les vastes conceptions mercantiles embrassent le monde entier; mais ceux-là sont tous des gens instruits qui ont fait au dehors leur éducation, et compris que ce qui manque à l'Espagne pour reprendre le sceptre du monde, c'est l'instruction. C'est là, et rien que là qu'il faut chercher le secret de sa régénération; mais on n'y arrivera que par la force; car personne n'en sent le besoin, et le clergé qui seul pourrait accélérer ce mouvement par la persuasion, fait tout ce qu'il peut, au contraire, pour l'enrayer.

La population ouvrière est d'une incroyable activité; le sens moral est tellement développé chez elle qu'il est excessivement rare qu'on ait à se plaindre d'un ouvrier; ce sont les travailleurs les plus dévoués que j'aie jamais rencontrés.

Les femmes, ce grand élément de la civilisation, sont totalement mises de côté; elles ne sont plus, il est vrai, parquées comme du temps des Maures

dans un harem, mais claquemurées dans leurs appartements, d'où elles ne sortent que pour aller en grande toilette à la promenade ou au spectacle, sous la garde de leur seigneur et maître; bien plus, il y en a peu qui sachent lire et écrire, cela étant inutile pour une dame et la mettant d'ailleurs en état d'écrire ou de lire des correspondances coupables. Malgré cela les familles ne sont que trop souvent le théâtre de déplorables événements dont le grand nombre d'enfants morts-nés est le témoignage muet. — Dans les cafés on ne trouve que des tasses, et si un journal vient à s'y égarer, presque personne ne le lit, et la plupart du temps pour cause. Les libraires ne font pas de brillantes affaires, et l'un d'eux nous assurait qu'il ne vendait que des ouvrages français, anglais ou allemands; pour me donner une idée de l'absence du besoin d'instruction chez ses compatriotes, il me raconta qu'en 1848, lorsque Montjouy bombarda la ville, un éclat de projectile enfonça la devanture de son magasin et mit ainsi tous ses livres à la disposition du public; au bout de trois semaines, quand il rentra en ville, il ne lui en manquait pas un, et cependant, comme tous les peuples vierges, l'Espagnol est voleur au point qu'un contre-maître de fabrique, auquel on se plaignait de fréquentes soustractions dans l'établissement, répondait en souriant à son chef: «Ne vous fâchez pas, monsieur, vous ne nous connaissez pas; nous sommes tous voleurs quand l'occasion se présente.»

Dans aucun des nombreux salons que j'ai visités, je n'ai jamais rencontré un seul livre; par ci, par là, quelques tableaux, et partout de magnifiques meubles; l'Espagnol aime le faste; pourvu qu'il puisse briller au dehors, il supportera sans se plaindre la misère dans son intérieur. Bien souvent le salon a des meubles d'acajou recouverts en velours rouge, quand les chambres sont simplement blanchies à la chaux, et telle dame qui se prélasse au spectacle dans des loges d'avant-scène, serait bien embarrassée de dire de quoi elle alimentera son ménage pour le lendemain. Paraître, paraître encore, toujours et partout, semble être le grand but de la vie en Espagne, depuis le chef de l'Etat qui ne vit que d'emprunts, jusqu'au dernier de ses sujets qui, drapé dans sa mante sale et déchirée allume sa sordide cigarette à celle du grand seigneur qu'il trouve sur son passage comme s'il avait affaire à un égal. Il est impossible cependant de ne pas trouver quelque chose de grand et de noble dans cette forfanterie de l'égalité qui, pour les relations ordinaires de la vie, ramène tous les hommes au même niveau. L'Espagnol est attachant par ses défauts comme par ses qualités, parce qu'il est toujours naturel; de là vient que malgré les déceptions que les étrangers éprouvent en Espagne, ils n'oublient jamais ce pays, et y retournent toujours avec plaisir; l'Espagnol est fort

bien doué, a l'intuition facile, le travail aisé, l'élocution prodigieuse au point qu'aux Cortès on a dû fixer à une heure le temps accordé à chaque orateur pour parler; mais la longue ère de tyrannie sous laquelle il a dû courber la tête et gémit encore, a écrasé son esprit et affaibli la vie de son cœur. L'Espagnol habitué à ne pas compter sur le lendemain vit au jour le jour, et ne vit que pour lui; qu'on lui donne la liberté et l'instruction, et il sera le premier peuple du monde et cela sous tous les rapports; car si l'admirable position topographique de sa patrie lui donne la clef des mers, l'étendue et la richesse de son sol lui fournissent tout ce dont il a besoin et d'amples ressources pour l'exportation. Quand l'Espagne aura un bon gouvernement, elle reprendra le premier rang dans le concert des états de l'Europe. Il est tout naturel que cette conviction se soit fait jour dans quelques esprits espagnols, aussi en ont-ils cherché la cause qu'ils ont pieusement trouvée dans une faute commise par leur patron saint Jacques, lors de la création du monde. Saint Jacques demanda pour ses ouailles un bon climat, une mer et un sol productifs, de la piété et du contentement; mais il oublia de demander un bon gouvernement, et lorsqu'il revint sur ses pas pour réparer son erreur, le bon Dieu le congédia en lui disant qu'il aurait dû y penser plus tôt; la légende est caractéristique est bien suffisante pour l'Espagnol flegmatique et bigot.

Si l'instruction primaire est nulle, l'instruction supérieure n'existe guère que sur le papier; et comment en serait-il autrement quand les professeurs de l'académie de Barcelone n'ont que 1200 francs d'appointements, ce qui ne suffit pas même à payer leur logement; aussi ne voulons-nous pas insister plus longtemps sur cette plaie affreuse de la nation espagnole, sur son ignorance qui est la mère de son incroyable vanité.

On sait que les Maures avaient apporté dans la presqu'île Ibérique un degré de civilisation très-avancée, et l'école de Cordoue a longtemps brillé d'un lustre incomparable. Avec les sciences ils avaient aussi apporté les arts, et une agriculture très-perfectionnée. Les fabriques de sucre et de papier les plus anciennes d'Europe, existent encore dans le sud de l'Espagne, et les aqueducs immenses auxquels les provinces d'Andalousie et de Murcie doivent leur fertilité, ont été bâtis par eux; eh! bien, tout cela tombe en ruine; il y a plus, les paysans démolissent ces aqueducs, sources de leur richesse, pour bâtir leurs cabanes avec les pierres qu'ils en détachent. C'est assez dire que, depuis le départ des Maures, l'agriculture n'a plus fait de progrès; partout où leur domination n'a pas passé, elle est restée au point où la puissance romaine l'avait laissée; ainsi, dans toute la Catalogne on retrouve le bail emphytéotique, qui fait du fermier le propriétaire du sol, puisqu'il ne le renouvelle

que tous les siècles, et la charrue romaine, qui n'est pas autre chose qu'une fourche en bois dont le long bras est tiré par une mule, tandis que des deux bras plus courts, l'un gratte le sol, et l'autre est tenu par le laboureur, qui l'enfonce plus ou moins, suivant que la terre, généralement sablonneuse, est plus ou moins dure.

Au reste, les traditions romaines sont restées vivantes partout, dans la construction des maisons, comme dans l'habillement du peuple. Les maisons des villages sont couvertes en terrasse et n'ont qu'un corridor ou large salon, par lequel on entre et dans un coin duquel se trouve le foyer, ce qui est sans inconvénient, puisque tous les planchers sont en briques. Or, ce foyer n'est pas autre chose qu'un carré en briques aussi; on y pose un ou plusieurs fournaux (autant qu'il y a de mets à cuire), dont la forme rappelle celle de nos pots à fleurs, à ceci près, qu'ils ont au fond trois trous, au milieu une grille sur laquelle on met les charbons allumés, et en haut trois saillies sur lesquelles on pose les plats qui reçoivent les mets; rien de plus simple, ni de plus économique pour un peuple chez qui la frugalité dépasse toute expression. Ces braves gens font quatre légers repas par jour; en hiver, ils ne cuisent que leur riz ou des macaronis, dont ils sont aussi passionnés que les Napolitains, et leur poisson; ils mangent rarement, ou plutôt jamais, de la viande de boucherie; quelquefois du porc salé, avec ou sans haricots qui, dans les pays chauds, tiennent la place de la pomme de terre, et ont une saveur que les nôtres ne possèdent pas. Au reste, ils consomment plus de dolics que de haricots, et les dolics ont une chair beaucoup plus délicate que celle de ces derniers. En été, ils se contentent d'un morceau de pain sur lequel ils versent quelques gouttes d'huile d'olive et qu'ils mangent avec une sardine, ou avec quelques tranches de tomate, fruit arrondi, orange et très-brillant, dont la saveur légèrement acide et la consistance gommeuse ne plaît pas aux habitants du nord. Ils mangent les laitues crues, et rien n'est plus drôle que de voir un grave Espagnol traverser les rues les plus populeuses de la capitale catalane, une grosse laitue sous le bras, dont il arrache les feuilles les unes après les autres, pour les dévorer absolument comme le ferait un lapin. Leur passion pour les fruits est incroyable; souvent j'ai vu deux individus engouffrer pour leurs dix heures une pastèque ou melon d'eau, de deux à 3 kilogr., en quelques minutes; au reste, on peut en manger beaucoup sans être rassassié, car leur chair spongieuse ne renferme que de l'eau sucrée. Les riches recherchent beaucoup les douceurs; spécialement les bonbons et les fruits confits *dulces*. Ils ne craignent pas non plus les vins liquoreux, mais les prennent purs, et ne boivent avec l'eau que l'aguardiente.

Les habillements, composés d'une chemise, d'un pantalon, quelquefois d'un gilet, et toujours d'une veste si courte qu'elle laisse un espace libre entre elle et le pantalon, sont couverts d'un manteau, large châle rayé de couleurs voyantes, que l'Espagnol ne quitte jamais et qui lui sert de manteau et de lit. Quant à la coiffure, elle est encore plus simple que le reste; car elle n'est composée que de l'historique diadème. C'est une bande de toile blanche ou colorée, de quelques doigts de large et qui, aplatie et relevée sur le front, se roule sur les côtés de la tête et s'attache en arrière en une large boucle, dont les deux bouts assez longs retombent en général sur la nuque. Muni de son diadème, l'Espagnol affronte tous les temps et l'enlève poliment lorsqu'il se trouve en présence d'une personne à laquelle il veut témoigner son respect. Le bonnet catalan est encore plus répandu que le diadème; il ressemble à notre classique bonnet de coton, mais est deux fois plus long; c'est le bonnet phrygien des statues grecques. Il est fait de tricot rouge ou violet tellement feutré, qu'on n'y voit plus les mailles du tissu; grâce à ses dimensions, il sert aussi de poche, et la partie qui n'en est pas utilisée sert à garantir la tête contre les rayons solaires, à la façon du parasol; il suffit pour cela de la laisser pendre du côté du soleil.

La chaussure est en sandales de sparterie ou même de cordes attachées par des rubans de fil au bas de la jambe. Dans les villes on porte des chaussures de cuir dont la durée est presqu'indéfinie, grâce à la sécheresse du sol.

(A suivre) Dr F. Sacc.

LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE
DU VAUXTRAVERS

ET SES DEUX AVOUÉS { *1° Du Chatelard de Môtiers.* / *2° Du Chatelard de Valangin.* }

(Suite et fin. — Voir t. III, pag. 3 et 37, et t. IV, p. 43 et 76.)

Les sires de Neuchâtel, d'Avoués ou Gardiens du Prieuré, se font Seigneurs du Vauxtravers.

On ne connaît aucun acte de Berthold se rapportant au Val-de-Travers depuis sa prestation d'hommage de 1237.

Le premier document qui montre une intervention de ces seigneurs dans

les affaires du Prieuré de Môtiers, date de 1263. Sibille, dame de Neuchâtel, appose son sceau, avec Jean, prévôt du chapitre, au pied d'un contrat dans lequel ce dernier déclare qu'en sa présence, *Guillaume* dit *Matzo,* sa femme *Agnès,* son fils *Berthoz* et sa fille *Nicoliers,* ont quitté et cédé à *Pierre de St-Didier,* prieur du Vauxtravers, la vigne moitresse qu'ils tenaient de lui et de ses devanciers à Cormondrèche, entre la vigne *Bestant* et celle de feu *Agnelle* dite *Gaschate,* et qu'ils ont promis de payer chacun 2 sols lausannois, pour la raison qu'ils ont quitté et vendu perpétuellement la dite vigne, pour laquelle ils avaient reçu de la maison et du prieur du Vauxtravers 22 livres viennoises et les 2 sols susdits.

Cet acte doit être de la fin de l'année 1263, puisque Sibille, dame de Neuchatel, y fait apposer son sceau; car Rodolphe III, son mari, avait encore reçu en septembre de la dite année, un ordre de Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, d'entrer en l'hommage de la comtesse Laure, aux enfants de laquelle il avait donné le fief que Rodolphe tenait de lui, c'est-à-dire, le Vauxtravers. Rodolphe mourut après le mois de septembre et avant la fin de l'année 1263.

En août 1278, Thierri, comte de Montbéliard, fit comme arbitre le partage des domaines et biens délaissés par Rodolphe III, et Sibille sa femme, fille de Thierri, entre leurs enfants qui se disputaient cet héritage. Il assigna à l'aîné, Amédée, le *Val-de-Travers* et la seigneurie qui en dépendait et qui venait de ses ancêtres. La nature du fief est parfaitement établi, c'est un fief séculier. On comprend qu'il dut y avoir des froissements sous ce nouvel ordre de choses, et que les anciennes familles libres, qui tenaient des fiefs directs du Prieuré, et qui remplissaient les charges de mayors (maire), de sautiers et autres, qui de plus et en raison de la douceur reconnue du gouvernement ecclésiastique dans ces temps, avaient joui d'une grande indépendance, trouvèrent dur d'être assujettis à un pouvoir auquel rien ne les rattachait. Jusqu'alors le pouvoir des Avoués, comtes de Bourgogne, avait été un pouvoir protecteur et peu gênant; maintenant sous le nom de Gardien du Prieuré, les titulaires de ces charges avaient un maître.

Le premier de ces conflits connus date de 1282. Sibille, dame de Neuchâtel, avait pendant sa régence déterminé la nature et l'étendue du fief de *Girard de Vauxtravers*, chevalier. C'était sans doute un empiétement sur le Prieuré qui s'explique par l'idée que le Vauxtravers était devenu un fief séculier.

Après la mort de Sibille, Thierri de Montbéliard son père, faisant comme arbitre la part de chacun de ses petits-fils, assigna bien à Amédée le Val-de-Travers dans son lot, mais par une clause du partage il avait été fixé que, « quant aux hommages des gentilshommes, ils seraient répartis par l'arbitre entre les uns et les autres des ayant-droit. »

Dans cette répartition, Girard de Vauxtravers échut à Jean, prévôt de Neuchâtel, qui, à ce qu'il paraît, ne ménagea point son vassal et empiéta sur son fief. Girard, assisté d'Amédée de Vauxtravers, son neveu, de sire Guillaume Blanc (Albi), chevalier, de Jaquet le Brun, etc., etc., se révolta contre le prévôt et ses frères, Amédée, sire de Neuchâtel, et Richard, chanoine de Châlons. Il y eut guerre ouverte dans laquelle Girard fut fait prisonnier et fort maltraité.

Il fallut cependant en venir à un arbitrage, qui paraît au premier abord très-extraordinaire, vu la nature du pouvoir auquel on fut s'adresser pour cela.

Philippe, comte de Savoie, convoqua la cause à Chillon, devant les arbitres qu'il avait nommés.

On se demande ce que le comte de Savoie avait à voir dans un démêlé entre Bourguignons relevant du comte de Bourgogne et de l'empire. Mais c'était précisément le temps où le comte de Savoie essayait de se rendre indépendant, et refusait de prêter hommage à l'empire; il traitait avec l'empereur Rodolphe de Habsbourg, soutenu du reste par tout le monde, même ou surtout par le pape. Philippe espérait sortir indépendant de cette lutte et conserver la prépondérance que son oncle, Pierre, par argent, ruse ou force, avait acquise sur la plupart des seigneurs de l'Helvétie romande. Les Grandson, les Estavayer, les Montagny, les Neuchâtel-Nidau et d'Arberg lui avaient rendu hommage, et il faut le dire, sa cause était nationale; on se soumettait à un prince d'origine romande pour échapper à la suzeraineté des successeurs des Zæhringen, c'est-à-dire, à la suzeraineté d'une race germanique. Les sires de Neuchâtel étaient les seuls qui fussent demeurés fidèles à l'empire, plus par nécessité que par goût, car ils avaient payé cher leur résistance à Rodolphe de Habsbourg. Mais cette soumission forcée, et la haine que les sires de Neuchâtel portaient à Rodolphe, leur ennemi personnel, font supposer aisément que les seigneurs, voyant la maison de Savoie si bien appuyée dans sa résistance à l'empire, crurent pouvoir saisir l'occasion de se mettre sous la dépendance d'un pouvoir nouveau, national et généreux. Voilà, ce nous semble, une explication plausible d'un fait si étrange par lui-même.

Un an plus tard, l'empereur Rodolphe triomphait, emportait les unes après les autres toutes les places fortes de Philippe, prenait entre autres Payerne, après avoir défait ce prince sous les murs de cette ville. Après sa victoire, l'empereur donne l'ordre à Richard de Corbières, son baillif de Vaud, de protéger envers et contre tous, Amédée et ses frères, à cause de leur fidélité à l'empire; il faut croire que les sires de Neuchâtel avaient su garder les apparences, et se ménager une retraite cas échéant.

Dans l'affaire qui a donné lieu à notre digression, les arbitres du comte Philippe firent jurer la paix entre les deux parties, puis ils statuèrent que le sire de Neuchâtel et ses frères, non-seulement devaient rétablir le fief de Girard de Vauxtravers tel qu'il avait été constitué sous leur mère Sibille, mais même le faire augmenter par Jean, prévôt de Neuchâtel, et cela de concert avec sire Amédée du Vauxtravers, chevalier; Girard devait prêter hommage audit prévôt, Jean, tant pour son fief précédent que pour l'augmentation. Pour que les frères de Neuchâtel fussent condamnés, il fallait que l'usurpation fût bien flagrante.

En 1286, 12 décembre, Amédée, sire de Neuchâtel, donne à messire Amédée de Vauxtravers, chevalier, en échange de 15 sols estevenant sur la pêche de Travers, qui faisaient partie de son fief, son mas dit le *Mas Dor*, situé à la limite de Boveresse, avec ses appendices. Cet acte est donné sous le sceau du Chapitre de Neuchâtel. (Matile. *Mon.* nº 242, p. 214.)

En 1295, Rollin, sire de Neuchâtel, accense pour un demi-muid de froment à la mesure de Môtiers, payable chaque année à la St-Gall, à Jean de Vauxtravers, donzel, fils de messire Guidon, chevalier, son four avec ses revenus, situé dans sa villa de Môtiers. Nouvel empiétement sur le Prieuré.

En 1301, frère Girard, humble prieur du monastère du Vauxtravers, déclare:

1º Que messire Amédée de Vauxtravers, chevalier, avait jusqu'alors tenu en fief, de lui et du Prieuré, pour 5 sols lausannois de cens annuel, sa maison et chésaux de Vauxtravers, située au lieu dit *Terral* (terraux), avec son clos adjacent et d'autres dépendances qui entourent la maison.

2º Que le dit chevalier ayant entouré sa maison de murs en pierre, et Rodolphe, sire de Neuchâtel, avoué temporel du monastère, ne voulant et ne permettant pas que personne ait une forteresse, un château ou une maison forte dans la vallée, *(munitionem* seu *castrum* aut *domum fortitudinis)*, lui prieur, consultant les intérêts du monastère, avait acquiescé à ce que le dit chevalier prît et tînt en fief-lige du dit sire de Neuchâtel, sa maison avec chésal, clos et dépendances, tout comme il tenait déjà du dit sire un autre fief pour lequel il était son homme-lige.

3º Qu'en conséquence, en son nom et au nom du Prieuré, il remettait au sire Rodolphe cet hommage et ce fief-lige, mais à titre de permutation seulement, pour huit arpents de terre situés dans le territoire de Boveresse et faisant partie de ce qu'on appelait le *Mas Dor*, le dit chevalier Amédée devant tenir du Prieuré ces huit arpents en fief, contre un cens annuel de 5 sols lausannois.

Cet acte du prieur Girard est le dernier signe d'indépendance du Prieuré envers ses gardiens ou avoués temporels, et encore le couvent devait accep-

ter en paiement ce qui déjà lui appartenait au fond, car le *Mas Dor* dont l'avoué avait disposé en 1286 en faveur du même Amédée de Vauxtravers, n'aurait pu légalement changer de main sans le consentement du monastère qui ne fut point demandé par l'avoué. Du reste, Rollin ne se gêne plus, il ne veut pas souffrir dans le vallon de maison forte, château ou forteresse, à moins qu'on ne les tienne de lui en fief, parce que, dit-il, il avait la pleine souveraineté de la vallée: le Prieuré est tout-à-fait effacé.

Le Prieuré de St-Pierre jouissant de l'appui direct des empereurs, avait pu dans l'origine résister aux exactions de ses avoués, mais les temps avaient bien changé, le pouvoir impérial était devenu purement nominal dans l'Helvétie romande. En 1301 on était dans le grand interrègne; chacun faisait ses affaires, et les seigneurs puissants visaient à l'indépendance. Quelle protection pouvait réclamer le Prieuré de St-Pierre du Vauxtravers? Celle de la Chaise-Dieu? cette maison ne paraît guère s'être souciée du Prieuré; celle des comtes de Bourgogne? mais ils venaient de livrer eux-mêmes le monastère entre les mains des sires de Neuchâtel. Fallait-il s'adresser à des dynastes du pays? mais les Grandson, les seuls assez puissants pour protéger le Prieuré, ne lui avaient jamais donné le moindre signe d'intérêt; ils n'avaient contribué en rien à sa fondation. Quant aux autres seigneurs indépendants voisins du Val-de-Travers, les Vauxmarcus, les Colombier, ils étaient dans la même position que lui, c'est-à-dire, qu'ils subissaient les violences des sires de Neuchâtel qui empiétaient chaque jour sur leur indépendance.

Le prieur Girard sentait bien qu'il était dans son droit, mais se voyant abandonné à lui-même, il acquiesça, crainte de pire, aux prétentions de Rollin, qui dès-lors put se dire seigneur et maître du Vauxtravers!

Jamais les sires de Neuchâtel n'avaient pris au sérieux leurs fonctions d'avoués, ou plutôt ils étaient bien décidés à les faire servir pour leur faciliter l'accaparement de tous les droits temporels du Prieuré. Comme on l'a déjà dit spirituellement parlant, le Prieuré de St-Pierre ne leur était rien, et de même qu'en Italie ou en Espagne maint individu a *sa* madone, et ne fait aucun cas de celle de son voisin, ils pillaient sans remords une maison religieuse où l'on ne priait ni pour leurs âmes, ni pour celles de leurs ancêtres, tandis qu'ils étaient fort dévôts et scrupuleux envers Fontaine-André et St-Jean, où ils avaient *assuré* leur salut et celui de leurs prédécesseurs.

Désormais le Prieuré ne subsiste plus comme pouvoir indépendant au Vauxtravers; c'est une institution religieuse privée. Les avoués disposent de tout, ils sont seigneurs suzerains, et même les hommes royés que les comtes de Châlons avaient *réservés* à l'empire, sont forcés de reconnaître ces avoués comme leurs maîtres, tout en conservant il est vrai leur condition libre.

Un simple exposé des actes administratifs des seigneurs avoués suffira maintenant, ils s'expliquent eux-mêmes et n'ont nul besoin de commentaire. En 1310, Rodolphe, sire de Neuchâtel, déclare qu'un différend s'étant élevé entre lui, d'une part, et des gens de Morteau, d'autre part, au sujet de la Chaux [1] d'Escoblon (Coublon), qu'Amédée son père avait donnée en fief pour des services rendus, et que lui Rodolphe son fils réclamait, parce que les susdits de Morteau n'avaient pas fait reprise de fief à la mort de son père, il renonce à ses prétentions, et inféode à perpétuité aux susdits la Chaux de Coublon, et les prés qui en dépendent pour une redevance annuelle de seize quarterons de fromage payables à la St-Gall, au poids légal de Neuchâtel.

La Chaux de Coublon, soit Chaux-du-Milieu, était comprise dans les *Joux* (forêts) du Prieuré de St-Pierre du Vauxtravers. Elle faisait partie de la Chaux d'Estalères (d'Etaillères), nom que l'on donnait à toute la vallée depuis le Quartier sur le Locle, jusqu'à la Brévine. L'extrémité de la vallée d'Etaillères, sur le Locle, depuis le *Goudebat,* était la limite de la juridiction de l'avoué du Prieuré pour le Val-de-Ruz; la crête des Joux et de Som-Martel séparait la Chaux de Coublon de la terre de Rochefort dont elle ne faisait point encore partie.

C'était comme avoué qu'Amédée avait disposé de cette Chaux, tout comme l'avoué du Val-de-Ruz de la maison d'Arberg-Valangin disposait de son côté des vallées de la Sagne, du Locle, etc., et les peuplait de francs habergeants: il semble qu'ils n'eurent jamais le droit d'y introduire le servage.

En 1311, Jean de Châlons, sire d'Arlay, déclare: 1° Que son amé cousin et féal Rodolphe, comte et sire de Neuchâtel sur le lac, lui a rendu hommage lige devant tous seigneurs pour les choses qu'il a reprises de lui, savoir: Ce qu'il a au *Val de Neuruz* (Nyrnil) dès le Ruz (ruisseau) de Vaux, près le Landeron en amont vers Neuchâtel, ses châteaux du Pont de *Thièle*, de *Boudry*, de *Vaulmercuil* (Vauxmarcus) et de *Rochefort* et le *Val-de-Travers*, sauf la baronnie et les choses qui sont parmi la baronnie de Neuchâtel, lesquelles sont du fief d'empire, et que Rodolphe a déjà reprises de lui depuis longtemps par le commandement du roi des Romains, savoir la ville de Neuchâtel, toutes ses appartenances et sa baronnie qui s'étend en long du Fournel près de *Lyerenc* (Gléresse) jusqu'au *Ruz de la Lance*, près de *Cuyssise* (Concise), et devers le Val-de-Travers jusqu'à la Combettaz de *Miezoux* (Mijoux), et en large de la *Pierre de Villars en Willie* jusqu'à la Pierre-feu sur le *Vaux-de-Ruyt* (Val-de-Ruz), sa justice, ses péages, ses rentes, ses bois, ses aigues (eaux), ses villas, ses champs, ses prés, ses vignes, etc.

[1] Il serait intéressant de pouvoir trouver la vraie signification du mot de Chaux, si fréquent dans le Jura, et même ne se trouvant que dans cette chaîne de montagnes; mais les manières si différentes dont on le traduit en latin dans les actes rend ce problème difficile à résoudre.

2° Jean de Châlons certifie en outre que Rodolphe a repris de lui en fief la villa de *Boudevilliers* et ses dépendances, et tout ce qu'il a et doit avoir au Val-de-Ruz, sauf le fief de l'empire que Rodolphe tient aussi pour raison de l'empire. De toutes ces choses sont exceptées les dixmes en blé et en vin, que le sire de Neuchâtel tient de l'église de Lausanne. L'hommage est prêté aux us et coutumes de Bourgogne.

Les termes de ces deux actes nous donnent la certitude qu'avant même que le comte Rodolphe de Neuchâtel eût remis son fief d'empire à l'empereur Rodolphe, et l'eût repris des mains de Jean de Châlons, les sires de Neuchâtel avaient déjà reçu en dehors du fief de l'empire de ces mêmes comtes de Châlons le Vauxtravers en *fief lige,* avec Boudevilliers et ses appartenances, c'est-à-dire, le domaine entier du Prieuré du Vauxtravers dans les deux vallées: c'était le fief de l'avocatie générale. Ce fait est d'une grande importance pour bien comprendre les conflits qui s'élevèrent plus tard entre les comtes de Neuchâtel et leurs cadets d'Arberg au sujet des prétentions de ces derniers dans le Val-de-Ruz. Car c'est déjà dans ce sens général qu'il faut entendre l'acte d'hommage de Berthold, sire de Neuchâtel, en faveur de Jean de Châlons, comte de Bourgogne, en 1237.

En 1320, Hugues de Châlons, sire d'Arlay, et Louis de Savoie, sire de Vaud, prononcent une sentence déterminant les limites entre lesquelles il est permis aux gens du Val-de-Travers et à ceux de la seigneurie de Grandson de couper du bois sur la montagne; en voici un extrait qui donne une idée nette des limites de la seigneurie du Vauxtravers du côté de l'est.

« Item les Joux seront communes pour mariner (*merrin* signifie bois de construction, *mariner,* couper du bois de construction), aux gens et sujets du dit seigneur de Neuchâtel et du dit seigneur de Grandson, dedans les limites ci-dessous écrites :

» Premièrement des *Prés Brussie*, tendant au Pré à *Champ Mellerie,* et des *Engins*, tendant au *Sapel Thierri*, et dès le Sappel Thierri tendant *es Fontenettes*, étant derrière *Gratevache*, et des dites Fontenettes tendant à la *Roche* derrière *Moron* et dès la dite Roche en l'haut de la Fauconnière (Creux-du-Vent) sur l'Arouse (l'Areuse), étant derrière Rochefort, dès les limites dessus dites jusqu'à la rivière de l'Areuse vers le soleil couchant en tirant devers Vauxtravers, les gens et sujets dudit seigneur de Neuchâtel et du dit seigneur de Grandson peuvent et doivent marriner sans faire empêchement ou contradiction l'un à l'autre; item les hommes et sujets des parties ci-dessus, ne peuvent et doivent *layer* pour la poix (forer les arbres pour en tirer la poix résine), ni plumer pour l'écorce (écorcer) es Joux ci-dessus limités. » (Matile. *Mon.*, n° 358, p. 347.)

En 1332, Jean *Vonchesi* (Vonché ou Vouché) de Vauxtravers, donzel, dit que le fief ou tenement de feu Jean *Engleis,* situé au Vauxtravers, étant échu pour causes justes et légitimes, à Rodolphe, comte et sire de Neuchâtel, celui-ci le lui a concédé en raison de son mariage avec *Agnès,* fille de feu Herman de Chavannes, du Val de *Nyroux* (Neureux), et petite-fille par sa mère du dit Jean Engleis. (Matile. *Mon.*, n° 391, p. 400.)

En 1332, Jean de Pontarlier, chevalier, déclare que son seigneur Rodolphe, comte et sire de Neuchâtel, lui ayant concédé pour lui et les siens 10 livres de bons estevenants assignés sur son péage du Vauxtravers, il lui en a prêté l'hommage-lige. Le comte de Neuchâtel, pour lui et les siens, se réservant de pouvoir racheter à leur volonté les 10 susdits livres estevenants de rente, contre 100 livres de bons estevenants, que ni Jean ni ses hoirs ne pourront refuser.

En 1337, Rodolphe, comte et sire de Neuchâtel, accorde plusieurs libertés à des hommes de *Mijoux* et de la *Côte aux Fayes*, et les affranchit entre autres de la main-morte.

En 1342, Jean *de Bouttes* (Buttes), donzel, habitant à Fiez, déclare avoir vendu à *Renaud de Buttes,* donzel, et à sa femme Nicholette, 1 muid, 4 émines de froment à la mesure de Vautravers, et un chapon de rente et de cens annuel, pour le prix de 11 livres lausannoises, qui lui ont été payées de la dot de la dite *Nicholete.* Il assigne ces rentes et ces cens sur des propriétés situées dans le territoire de Buttes. Cet acte est fait sous le sceau des illustres et puissants barons, ses très-chers seigneurs, Rodolphe, comte et sire de Neuchâtel et Louis, son fils.

En 1342, Raoul, comte et sire de Neuchâtel, et Louis son fils, permettent sous plusieurs conditions à Jean, abbé de Montbenoit, d'établir une grange sur leurs Joux et leurs rais; aux parties que les dites Joux et rais ont été départies (partagées) et déboinées (bornées) entre eux et l'abbé de Montbenoit, c'est à savoir dès le *Mont du Sais* (Mont du Cerf) ainsi nommé, la *Gieute Aigue* à Ramosses, à son choix et commodité. Ils consentent à ce que les gens de Montbenoit puissent *boschoier* (couper du bois) pour leurs maisons et leur affouage, dès le Mont du *Sais* jusqu'à Ramosses et dès le chemin de Morteau, qui va de Morteau au Vauxtravers, par devers Ramosses, jusque sur les Verrières. Ils veulent encore que la petite Saigne, qui est sur le Mont du Sais, qui est dans leurs Joux et rais, demeure à l'église de Montbenoit, en telle manière, que la fontaine de la dite Saigne soit commune à leurs gens et à ceux de la dite église.

Ces concessions de Raoul et de Louis se faisaient aux dépens des terres du Prieuré du Vauxtravers; ils étaient dans leur droit en ce sens que l'avoué du Prieuré était seigneur des aigues et des joux.

En 1343, *Jean de Val-Travers*, et Girard *de Clairon*, chevaliers, prêtent hommage au comte de Bourgogne, pour 300 livres estevenants, que chacun d'eux confesse en avoir reçues. Jean de Vauxtravers excepte de son côté l'hommage qu'il devait déjà à monseigneur Louis, sire de Neuchâtel et au sire de Ste-Croix. (Matile. *Mon.*, nº 453, p. 513.)

En 1343, messire Hugues d'Arguel, chevalier, se reconnaît homme-lige de Louis, comte et sire de Neuchâtel, pour un fief de 15 livres de terres de rentes assignées sur le péage du Vauxtravers, fait sous le sceau de Hugues d'Arguel et de la cour ecclésiastique de Besançon. (Matile. *Mon.*, nº 456, p. 516.)

En 1344, Louis, comte et sire de Neuchâtel, donne à sa femme Catherine son château et forteresse du Châtelard du Vauxtravers et toutes les villas qui dépendent de sa châtellenie, avec tous les droits possibles qui y sont attachés, tant droits de juridiction que d'autres. Depuis le lieu appelé *Boyheart* (les Bayards) jusqu'au lieu appelé la *Clusate* (la Clusette, entre Rochefort et Noiraigue). Il se réserve *toutes voyes* et le fief du seigneur de Joux. Jean de Châlons, sire d'Arlay, scelle cet acte avec l'official de la cour de Besançon. (Matile. *Mon.*, nº 464, p. 528.)

L'avouerie du Prieuré de St-Pierre s'est si bien transformée en une seigneurie séculière, le comte Louis s'est si bien substitué au Prieuré, il a si bien confisqué à son profit tous ses droits, que le monastère n'est pas même mentionné dans un acte qui le touchait pourtant de fort près. Jean de Châlons, sire du fief (mais plus avoué), n'y trouve rien à redire, et la *cour* ecclésiastique de Besançon approuve et scelle cette usurpation flagrante. Ainsi se trouve consommée la ruine politique du Prieuré; elle sera plus tard suivie de sa ruine matérielle.

Le comte Louis, dans cette vente, se réserve *toutes voyes*, c'est-à-dire, le droit de passage libre sur toute la châtellenie du Vauxtravers pour lui et les siens. Quant au fief du seigneur de Joux qu'il se réserve, nous savons seulement par un acte de 1420 environ, que ce dernier partageait avec le sire de Neuchâtel la suzeraineté des fiefs des Vauxtravers *sur l'ancienne Mairie du Prieuré de St-Pierre*.

La limite des terres de l'ancien domaine du Prieuré ne s'étendait pas au-delà de la *Combe* et *Tour Bayard* d'un côté, et la *Clusette* de l'autre. Les Verrières ont toujours été en dehors de ces limites et faisaient partie de la terre de Joux. Déjà sous le comte Rodolphe, une partie de cette terre, c'est-à-dire, *Mijoux, la Côte aux Fayes, les Verrières suisses*, avaient passé aux sires de Neuchâtel. Le comte Louis, toujours pressé d'argent, quelques mois après avoir vendu le Val-de-Travers à sa femme Catherine, vendit aussi à Guidon de Romont, donzel, pour être possédée à titre de fief, la villa appelée

la bonna villa des Verreyres, etc., depuis le lieu dit *Bayar*, jusqu'à la villa des *Verreyres du sire de Joux.* Il faut cependant que ce fief ait été racheté par le comte Louis, car en 1372, il en disposa en faveur de Girard, bâtard de feu Jean son fils.

Quelques-uns des actes précédents nous ont donné la limite précise du domaine du Val-de-Travers à l'occident et à l'orient; l'acte suivant nous les indique vers le midi d'une manière très-spéciale.

En 1350, *sept chevaliers* choisis comme arbitres prononcèrent la sentence qui porte leur nom, sur des questions de limites, qui s'étaient élevées entre le comte Louis et Othon, sire de Grandson. Les limites entre le Val-de-Travers et la terre de Grandson y sont fixées comme suit:

Premièrement, de la *Roche Blanche,* en tirant tout droit au *Pré de la Dame,* du Pré de la Dame à la *Fontaine de Lacherel*, et de la Fontaine Lacherel en tirant droit au *Pré des Saignettes Berthout*, et de ce Pré en l'*Haut de la Roche de la Fauconnière* (Creux-du-Vent), sur l'Areuse près du château de Rochefort. Dans cette sentence est confirmé le droit de marrinage des gens de Grandson et du Vauxtravers, mentionné dans l'acte de 1330.

Il serait oiseux de reproduire un plus grand nombre d'actes prouvant tous que le comte Louis se regardait comme véritable seigneur du Val-de-Travers; les précédents suffisent amplement, et comme nous l'avons déjà répété plus d'une fois, la ruine du Prieuré de St-Pierre était consommée.

Ce mémoire est dû presque en entier aux notes que feu M. DuBois de Montperreux avait réunies sur le Prieuré de St-Pierre du Vauxtravers. Cependant l'auteur a dû apporter maintes modifications dans les jugements et les appréciations de M. DuBois. Depuis le moment où cet homme distingué rassemblait les notes qui nous ont été si utiles, mainte découverte a été faite, maint jugement a dû être rectifié. Néanmoins, nous le proclamons volontiers, sans les notes de M. DuBois il nous eût été impossible de présenter à nos lecteurs ce que nous leur offrons aujourd'hui.

De Mandrot, lt.-colonel fédéral.

REQUÊTE[1]

Présentée au Conseil d'Etat en février 1775, par la Communauté du bourg de Valengin, pour solliciter un subside en vue de l'achat d'une pompe à incendie.

La Communauté du bourg de Valengin se présente en tout respect aux pieds de Vos Seigneuries, pour leur communiquer ses intentions dès longtemps projetées et du désir où elle seroit de pouvoir une fois venir à chef d'acquérir une seringue, pour en cas de malheur d'incendie on put efficassément en arrêter les funestes progrés qui souvent, par manque de précautions et défaut de pièces aussy nécessaires, causent des ravages bien considérables auxquels succèdent de cuisants regrets; V. S., toujours compatissantes à de pareils fléaux, n'en ressentent que trop les effets par des charités fréquentes en pareilles circonstances, dès là les Corps et Communautés du pays en souffrent et la bourse du public ne peut être fermée au soulagement des incendiés; mais la dite Communauté comparant ses facultés au prix d'achat d'une seringue, seroit en recule à cet égard, si elle n'étoit dans la flatteuse espérance que V. S. daigneront y prendre part par contribution généreuse et volontaire tirée des considérations suivantes:

Que S. M., notre auguste Souverain, possède plusieurs édifices dans ce lieu, comme le château, la maison des Pontins, une grange et grenier, à la défense et conservation desquels l'usage d'une seringue peut devenir bien intéressant.

Se seroit trop attédier V. S. que de leur dépeindre les petites facultés de cette communauté, attendu qu'elle est suffisenment connue pour être placée au rang des moins moyennées de la jurisdiction, outre que par son enceinte de brévardie, c'est la plus recerrée en terrain conséquenment en revenus.

Le bourg et ses environs contiennent quarante et quelques maisons, celles de la Seigneurie comprises, la majeure partie liées et contiguës l'une à l'autre, que si un accident d'incendie survenoit, le tout pourroit dans peu être réduit en cendres, pour défaut de seringue et manque de secours des villages voi-

[1] Nous devons à l'obligeance de M. G. Quinche, de Valangin, la communication de cette pièce, intéressante et curieuse par sa forme naïve et les tournures du style, et à laquelle nous avons conservé son ancienne orthographe.

sins dont la plupart n'en sont pas pourvus, outre que l'enfoncement où se trouvent les maisons du bourg, elles serayent consumées sans être aperçues du voisinage et la plus part des habitants du lieu hors d'état par eux-mêmes de rétablir leurs demeures; le sort en seroit d'autant plus douloureux, l'idée seule fait trembler le plus résolu, du parti qu'il y aurait à prendre.

Seroit-il du bon plaisir de V. S., on les en supplie bien humblement, de vouloir concourir à un projet aussy intéressant, par contribution volontaire des deniers de Sa Majesté (vu qu'elle y est de même particulièrement intéressée) pour l'achat de cette seringue, les particuliers du lieu les mieux en facultés, quoy qu'en petit nombre, y interviendront aussy par souscription, et la Bourgeoisie à raison de sa maison des Bourgeois a déjà donné une réponse favorable à cet égard; la Communauté supléroit au défaut de ce qu'il conviendroit et s'attacheroit à faire emplette d'une pièce convenable, qu'on présume iroit à 40 louis neufs, outre les soins de la tenir à sa charge, fraix de maintenance, la placer en lieu seur et à portée, laquelle seroit dirigée par des personnes pour ce préposées, ainsy que la bonne police en pareil cas l'exige. Si enfin V. S. quoy que bien intentionnées ne trouvoyent pas expédient de disposer des deniers de S. M. avec autant d'étendue qu'il seroit à désirer, et qu'un placet que la Communauté suppliante prendroit la liberté d'adresser en Cour paroissoit plus efficasse, elle en aiey un qu'elle prie V. S. de vouloir bien faire parvenir à sa destinée accompagné de leurs recommandations qui seules peuvent opérer tout l'effet désirable.

La Communauté suppliante en sera d'autant plus reconnaissante et ne cesse de se répendre en vœux fervens pour la constante prospérité de V. S. et la précieuse conservation des membres de cet illustre Gouvernement.

(signé) S. Perret,

Au nom et comme Secrétaire de la Commune de Valengin.

Le 13 mai 1775, on conclut marché avec Humbert de Morteau pour 40 louis.		L. 672 —
Fraix de voyage à Morteau		17 14
		L. 689 14
La Seigneurie accorde	L. 150 —	
La Bourgeoisie	67 4	217 4
Reste pour la Communnauté		L. 472 10

Le 25 mars 1776, réception de la *seringue*. 21 livres de tringelt aux ouvriers, plus un goûté de 44 livres, 7 gros, 6 deniers. *(Extr. des archives de la Communauté de Valengin.)*


Jeanne de Montfaucon
Comtesse
DE NEUCHATEL
XIVème Siècle.
A. BACHELIN.

JEANNE DE MONTFAUCON

COSTUME DE FEMME AU XIVe SIÈCLE.

Les XIIIe et XIVe siècles furent l'âge d'or des femmes.

Les peuples germains, quoique encore très-arriérés dans la civilisation, se font déjà remarquer par les relations pleines de déférence et de douceur qui existaient entre les deux sexes. Ces sentiments, altérés un moment lors de l'invasion des barbares, reparurent dans toute leur force à l'époque de la grande manifestation du mouvement chrétien caractérisant les XIIe et XIIIe siècles, les croisades. La vénération de la femme prit une place énorme dans la vie de ce peuple, le culte de la Vierge Marie s'en accrut même au point de l'emporter sur celui de Dieu et de Jésus-Christ. La chevalerie, alors à son apogée, demanda à la femme de compléter ses fêtes en devenant la dispensatrice des récompenses dans les tournois. *Mon Dieu, mon roi, ma dame*, fut la devise suprême. Les chevaliers parcoururent le monde la lance au poing, proclamant les mérites et la supériorité de leur dame, subissant des épreuves périlleuses, accomplissant des entreprises héroïques, téméraires. — La femme devait être conquise, elle n'apparaissait plus à l'homme que dans la poussière d'or des nimbes poétiques, l'amour était divinisé; à la Vénus antique avait succédé la Vénus chrétienne; l'hyménée était un triomphe réservé aux plus dignes, aux plus braves, aux plus vertueux, et quand la main gantée de fer posait la lance ou l'épée, c'était pour tracer en tremblant les épîtres les plus passionnément respectueuses, les élégies les plus mélancoliques. Il ne suffit pas d'être prince pour être aimé, et le doux Rodolphe de Fenis, comte de Neuchâtel, se plaint sans cesse de ses déconvenues dans des poésies déjà connues de nos lecteurs.

La femme sans cesse fêtée, encensée, grandie, toujours en évidence, chercha, on le comprend, à donner plus d'importance à son costume; les robes simples se modifièrent, elles prirent de l'ampleur dans le bas tout en conservant les tailles serrées moulant la forme du corps; par-dessus la manche collante on porta des manches très-longues et très-larges. Ces robes, doublées d'étoffes de couleurs claires et brillantes, se relevaient en marchant de façon

à mettre en évidence une jupe de dessous dont le ton était combiné de manière à former une harmonie étudiée dans le code du langage des couleurs. C'est l'époque des tons vifs, des jaunes, des rouges, des bleus et des verts non rompus; les tons sourds et sombres sont laissés au peuple. Les femmes mariées portent le blason de leurs maris brodé sur la poitrine; elles ne sortent que voilées comme en Orient, d'où cet usage est apporté par les Croisés; à la beauté des couleurs, on ajoute celle des plis et on en forme d'artificiels, comme on le remarque sur un des côtés de la statue de Jeanne de Montfaucon. On trouve aussi dans le costume des femmes un manteau retenu par une agrafe. Les mêmes coupes de vêtements existent chez les peuples germains, italiques et français; cependant on remarque en France, à la fin du XIVe siècle, les bonnets de hauteur démesurée, mis à la mode par certaines reines. Notre pays paraît avoir échappé à ce travers, et la comtesse Jeanne est représentée avec une charmante coiffure, composée de deux tresses nattées, encadrant la tête couverte d'un voile brodé d'une ganse d'or. — Sa statue à l'église collégiale est assurément la plus belle des sept figures de femmes de ce monument; la première femme du comte Louis y est représentée, comme tous les autres personnages, dans l'attitude de la prière, tout en elle respire la jeunesse et la grâce. — Les étoffes sont blanches bordées d'or, les manches de dessous sont ornées de boutons également dorés et placés à côté les uns des autres sans intervalle.

L'art à ce moment n'est encore consacré qu'à la représentation des sujets religieux et à la décoration monumentale. La sculpture ne conserve que les types des rois, des princes et des reines. Le peuple, qui au XIVe siècle commence cependant à prendre rang dans l'histoire, en brisant les entraves de la féodalité, le peuple n'a pas encore sa place dans les arts plastiques, et le costume populaire est difficile à fixer; il est cependant à présumer que les femmes des classes inférieures de notre pays portaient des robes de forme pareille à celle de Jeanne de Montfaucon, dépouillées, on le comprend, de l'ampleur des manches et des plis artificiels.

Le monument des comtes de Neuchâtel à l'église collégiale de notre ville, est une source précieuse pour l'histoire du costume. C'est, comme on sait, le comte Louis qui, en 1372, fit commencer ce mausolée destiné à sa famille; il avait eu pour femmes, dans deux premiers mariages, Jeanne de Montfaucon et Catherine, fille de Théobald de Neuchâtel-Blamont, dont les statues sont placées à la droite et à la gauche du comte. Quant à Marguerite de Wufflens, sa troisième femme, elle ne figure pas dans le mausolée.

A. Bachelin.

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

AU LANDERON

L'année dernière, la Société cantonale d'histoire, réunie à Saint-Aubin, avait choisi le Landeron pour le lieu de sa prochaine séance règlementaire. Ce choix était justifié par les nombreux monuments épars dans la contrée environnante et par de glorieux souvenirs. Le bourg lui-même, avec les traces de ses anciens fossés, ses portes, ses tours, son vieux castel, réalisant le type des anciennes petites villes du moyen âge, l'abbaye de Saint-Jean dont les restes sont si remarquables, Jolimont avec ses tombelles, Cerlier, son manoir et les constructions bizarres de sa rue du Château, les ruines du berceau des comtes de Fenis, dans la forêt, entre Finelz et Anet, et du Schlossberg au-dessus de la Neuveville, tous ces témoins des civilisations passées appelaient les amis de l'histoire et se recommandaient à leur attention.

Le 5 juin à 10 heures du matin, la gare du Landeron présentait le spectacle le plus animé; le train de Neuchâtel avait amené une quarantaine de sociétaires qui, sortant des wagons, trouvaient pour les accueillir des collègues venus de la Suisse allemande et les notables du Landeron. Ceux-ci avaient eu l'attention d'apporter les anciennes coupes d'argent et de vermeil appartenant à la bourgeoisie, pour servir aux arrivants le vin d'honneur choisi parmi les meilleurs crus de la contrée. La gare elle-même, pavoisée de drapeaux et ornée de guirlandes de verdure et de fleurs, était entourée d'une foule de personnes accourues pour montrer leur sympathie à ceux qui ve-

naient les visiter. Touchés de cette réception cordiale, les sociétaires s'avancent vers le bourg ; là une nouvelle surprise les attendait, non-seulement l'*hôtel de Nemours*, mais le vieux castel, l'hôtel de ville, les tours, les fontaines monumentales sont pavoisés de drapeaux; la verdure, les fleurs forment partout des décorations charmantes, et donnent un air de fête qui réjouit le cœur. La grande et vieille bannière vert et noir du Landeron a été tirée de son fourreau et arborée à l'hôtel de ville où elle flotte majestueusement au souffle de la brise. Tous ces préparatifs, dictés par une hospitalité délicate, sont vivement sentis par la Société d'histoire qui tient à honneur d'en rappeler le souvenir et de proclamer sa reconnaissance.

Cependant la colonne des sociétaires entre à l'hôtel-de-ville et prend place dans la salle des séances, éclairée par une croisée de forme antique et revêtue de magnifiques boiseries de chêne sculpté. L'assistance est nombreuse; aux Neuchâtelois sont venus se joindre plusieurs amis des autres cantons et du dehors; entre autres: MM. de Vallier et Amiet de Soleure, de Mulinen et Zündel de Berne, Gibollet et Imer de la Neuveville, Daguet, représentant Fribourg, Pons, maire de Pontarlier, ainsi que le clergé et les notables du Landeron. Le public même veut s'associer aux graves travaux de la Société, et malgré ses dimensions, la salle est trop petite pour contenir tous ceux qui voudraient y trouver place. Enfin on entre en séance sous la présidence de M. Alphonse de Coulon. Le procès-verbal de la séance de Saint-Aubin est lu par M. L. Favre. Puis M. le président prononce un discours qui captive l'attention générale; après avoir rappelé les titres du Landeron au respect de l'historien, il rend compte des actes du bureau pendant l'année qui vient de s'écouler. Il conclut en déclarant ouverte la 4me session de la Société (V. ce disc., p. 133).

On procède d'abord à la réception des candidats suivants, comme membres titulaires actifs: MM. Ch. Berthoud, Alex. Daguet, Victor Colin, Alph. Besson, Alph. Wavre, Ch. Monvert, Aloïs de Pourtalès, L. de Marval, H. de Marval, Alb. Henry; comme membre honoraire: M. de Vallier, et comme membres correspondants: MM. Saucy, curé, et Fiala, chanoine.

On s'occupe ensuite du renouvellement du bureau, qui est réélu tout entier, sauf le président lequel, en vertu du règlement, doit être remplacé. Après le scrutin et un vote le bureau se trouve composé comme suit:

Président :	MM. De Mandrot, lieut.-colonel fédéral.
Vice-Présidents :	Alph. de Coulon et Célestin Nicolet.
Secrétaires :	L. Favre et Ch. Herzog.
Caissier :	Ed. de Pury-Marval.
Assesseurs :	Desor, F. Berthoud, H.-L. Otz et Ch. Chatelain.

M. de Coulon cède le fauteuil à M. de Mandrot.

M. Ed. de Pury présente ses comptes, qui sont renvoyés à l'examen du bureau, avec des remerciements au titulaire. Il résulte des notes produites que le nombre des membres de la Société est maintenant de 125.

Pour en finir avec les questions administratives, on choisit le Val-de-Ruz pour la prochaine réunion générale, en laissant au bureau le soin de désigner la localité où la séance aura lieu. Enfin la cotisation est maintenue à 3 francs.

On passe ensuite à la lecture des travaux annoncés.

M. Besson, pasteur à Diesse, lit la première partie d'une notice sur le fief de Diesse. Après avoir fait une description de ce territoire situé sur les pentes de Chasseral et rappelé les diverses phases de son existence, il passe en revue les principales familles qui y ont exercé leur suzeraineté. D'abord les de Diesse, dont le premier mentionné dans les documents est Thierry, au commencement du XII[e] siècle. Les de Diesse étaient vassaux des comtes de Neuchâtel pour la Tour de Diesse au bas de la rue du Château, puis vassaux des évêques de Bâle. Ils ne possédaient ni haute ni basse justice, ne portaient nulle part le titre de seigneur ou de sire, et signaient noble chevalier, écuyer, etc. Au XV[e] siècle seulement ils prennent le titre de seigneurs de Champey.

La lecture de ce travail intéressant provoque de la part de quelques sociétaires la proposition de commencer maintenant la publication des Actes de la Société d'histoire et d'y faire entrer la notice de M. Besson. Cette proposition est renvoyée à l'examen du bureau. M. Imer, de la Neuveville, revendique cette notice comme Bernois, au nom de la Société d'émulation du Jura.

M. Jean de Montmollin lit ensuite quelques chapitres d'un mémoire très-substantiel sur les monnaies neuchâteloises.

L'histoire monétaire du pays de Neuchâtel comprend plus de six siècles, depuis 1190 où l'évêque Roger de Lausanne inféoda à Ulrich II de Neuchâtel le droit de battre monnaie, jusqu'en 1818 où furent frappées les dernières monnaies du pays. L'auteur a divisé ce temps en trois périodes: 1° Celle des maisons de Neuchâtel, Fribourg et Hochberg. — 2° Celle de la maison de Longueville. — 3° Celle de la maison de Prusse et du prince Berthier. — Il s'est arrêté pour le moment à la première de ces périodes, et a traité particulièrement cinq faits monétaires ayant tous trait à la seule maison de Neuchâtel.

1° La vente faite en 1224 par Berthold, seigneur de Neuchâtel, à Guillaume d'Ecublens, évêque de Lausanne, du droit de battre monnaie que le grand-père de Berthold, Ulrich II, avait reçu en fief de l'évêque Roger en 1190.

2° La querelle monétaire entre Rodolphe III de Neuchâtel et les évêques Boniface et Jean de Cossonay, terminée en 1272.

3° Le droit de battre monnaie concédé par l'empereur Charles IV au comte Louis de Neuchâtel en 1347.

4° La permission accordée en 1359 par celui-ci aux bourgeois du Landeron de lui payer dorénavant leurs redevances en blanche-monnaie plutôt qu'en monnaie lausannoise.

5° Les conventions monétaires de 1377 et de 1387 entre la comtesse Isabelle et le duc Albert d'Autriche, plusieurs seigneurs séculiers et les villes de Bâle, Zurich, Berne et Soleure.

Quant au premier de ces faits, l'auteur s'est arrêté principalement au règlement monétaire que l'évêque de Lausanne, Berthold de Neuchâtel, fils d'Ulrich II fit en 1216, et il explique l'apparition des chevrons sur les deniers lausannois de cette époque, par le fait que l'évêque Berthold avait, de plus que ses prédécesseurs et ses successeurs à l'épiscopat, un droit personnel sur la monnaie de l'évêché, droit qu'il avait hérité de son père et qui lui permettait de signer sa monnaie d'une marque qui lui était propre, comme aussi de faire fabriquer cette monnaie hors de Lausanne, à Neuchâtel.

Suivant cette convention de 1216, la livre lausannoise valait légalement fr. 23»13, valeur et monnaie actuelle. Le denier ou la 240me partie de la livre et aussi (peut-être avec le demi-denier ou l'obole) la seule monnaie courante de l'époque, valait 9 $^3/_5$ centimes.

Par la convention de 1272 conclue entre les bourgeois de Neuchâtel et leur seigneur et entre celui-ci et l'évêque de Lausanne, pour terminer le différend provoqué par le cours forcé de la monnaie lausannoise exigé par l'évêque pour les redevances qui lui étaient dues, le titre légal de la livre lausannoise est réduit à fr. 18»50.

La *blanche-monnaie*, d'origine allemande, substituée à celle de Lausanne, d'abord au Landeron en 1359, et plus tard dans le reste du pays, annonce que les relations des Neuchâtelois devenaient plus fréquentes avec leurs voisins allemands. — Avec cette apparition coïncide une nouvelle diminution de la valeur de la monnaie, puisque au milieu du 14me siècle, la livre blanche-monnaie valait environ fr. 12»46. Lors de la seconde convention monétaire d'Isabelle, en 1387, elle était de fr. 9. Cette diminution continua jusqu'à ce que les subdivisions du système devinrent trop petites pour être monnayées et que l'on fut obligé d'en inventer d'autres.

De cette première époque on connaît en fait de monnaies neuchâteloises:

Le denier lausannois aux chevrons.—Le denier du comte Louis.—Le denier blanche-monnaie ou *bractéate* du comte Louis et de la comtesse Isabelle. C'est

une pièce d'argent très-mince contenant peu d'alliage pour l'époque (de là le nom de blanche-monnaie) et frappée d'un seul côté. L'une des faces représentant en creux l'empreinte en bosse de l'autre. — Les bractéates de Neuchâtel avaient d'abord été attribués à Zofingen; c'est M. Dubois de Montperreux qui, le premier, frappé de leur ressemblance avec l'un des sceaux du comte Louis, fit cesser cette erreur.

Pour faire mieux comprendre cette exposition dont nous ne donnons qu'un résumé succinct, M. de Montmollin distribue une planche lithographiée représentant les monnaies décrites dans son mémoire.

Un étudiant de notre académie, M. Nadenbousch, lit la traduction faite par lui d'une lettre latine, écrite par un scribe du cardinal de Sant'Angelo, retenu prisonnier par le comte de Neuchâtel, Conrad de Fribourg. Le cardinal, fuyant le Concile de Constance où il avait pris parti pour le pape Jean XXIII, fut arrêté à Neuchâtel et on ne le relâcha que sous la promesse d'une rançon. Mais comme la rançon ne venait pas, on se vengea de ce manque de parole sur les hommes de sa suite qui, pendant 18 mois, demeurèrent incarcérés dans les tours du château. L'un d'eux, Benoit de Piléo, raconte dans cette lettre toutes les circonstances de sa captivité, et donne de curieux détails sur les mœurs neuchâteloises de cette époque, le régime des prisons et sur la manière de rendre la justice. Il fut élargi à la demande de l'empereur Sigismond, vers l'an 1418.

M. le colonel de Mandrot entretient la Société des travaux de restauration ordonnés par le grand-conseil dans la partie la plus ancienne du château de Neuchâtel, désignée sous le nom de *regalissima sedes.* Il distribue à l'assemblée, au nom du bureau, une lithographie représentant ce monument curieux de l'architecture du Xe siècle.

L'heure étant avancée, on lève la séance pour obéir au programme qui annonce des courses au Schlossberg et à Saint-Jean.

Une partie des sociétaires se dirigent vers la Neuveville et gravissent la colline où s'élèvent les ruines de l'ancien château-fort, bâti par les évêques de Bâle pour fortifier leurs frontières contre les comtes de Neuchâtel. Ils sont reçus de la manière la plus aimable par le propriétaire actuel, M. Gibolet, qui leur offre une collation à l'ombre des vieux murs, et leur fait goûter le vin excellent, récolté dans les vignes voisines. Au retour, on visite les engins de guerre bourguignons, couleuvrines, bombardes, que la Neuveville reçut après les batailles de Grandson et de Morat, et qui comptent parmi les plus précieux objets de ce genre existant encore aujourd'hui.

Enfin, les moins ingambes, après quelques minutes de marche, voient s'ouvrir devant eux les portes massives de l'ancienne abbaye de Saint-Jean, au bord de la Thielle. Le cloître est pavoisé de drapeaux, le canon tonne au sommet de la tour. La châtelaine, Mlle Roy, fait les honneurs de son manoir avec une complaisance, une générosité et une grâce qui lui assurent nos plus vives sympathies. On explore les restes fort remarquables de l'église, on reconstruit par la pensée ce qui a disparu, et l'on finit par visiter les appartements habités, depuis la réformation, par les baillis bernois faisant les fonctions de régisseurs des redevances, et dont les armoiries garnissent les murs d'un long vestibule. Enfin, une seconde séance est improvisée dans la cour; groupés autour d'un tilleul séculaire, nous écoutons la lecture d'une notice sur le vieux Moutier de St-Jean, par M. le curé Jeunet.

En regagnant le Landeron, les sociétaires se font indiquer la place où furent trouvés les objets en bronze ensevelis sous trois pieds et demi de tourbe, que l'on voit au musée de Neuchâtel, et qui fournissent ainsi le moyen de déterminer exactement le niveau du marais pendant l'époque dite du bronze.

Mais le dîner est servi dans une vaste salle de l'ancien castel du Landeron, où prennent place soixante et dix convives, doués d'un appétit aiguisé par un long jeûne. La pièce est décorée avec goût, le repas est excellent, le vin d'honneur offert par la commune est généreux. Bientôt commencent les toasts; tour-à-tour le patriotisme, la courtoisie, l'humour provoquent de vigoureux applaudissements, ou des rires homériques. Les orateurs sont entre autres MM. de Mandrot, A. de Coulon, de Mulinen, Herzog, Amiet de Soleure, Gicot, Wavre, Cornaz Dr, H. DuPasquier, Simonin instituteur. M. L. Favre chante la chanson suivante:

Vous, des vieux temps, qui gardez la mémoire,
Qui recueillez légende et souvenir,
Dites pourquoi les amis de l'histoire
Dans l'ancien bourg viennent se réunir:
C'est pour ouïr ces épaisses murailles
Vibrer encore aux échos du clairon,
Et raconter les exploits, les batailles,
Des belliqueux bourgeois du Landeron.

Sur la frontière, active sentinelle,
Digne héritier de l'antique Neureux,
Il s'entoura des ondes de la Thielle,
Et se blottit dans le marais tourbeux.
Sur ses remparts, dans des luttes épiques,
On vit toujours maint robuste luron
Verser son sang comme aux temps héroïques
Et faire honneur au bourg du Landeron.

Les ennemis, c'est : l'évêque de Bâle,
Fils de l'Eglise autant que fils de Mars,
La dague en mains, pour crosse pastorale,
Qui déployait ses altiers étendards.
C'est aussi l'Ours, d'humeur envahissante,
Qui, s'ennuyant derrière Jolimont,
Montrait parfois sa patte menaçante
Pour cherher noise aux gens du Landeron.

Il y brûla son poil, voici l'affaire:
Un jour, il vint, accompagné du *chat*, (1)
Mettre le siége et commencer la guerre.....
Mais à bon chat, ils trouvèrent bon rat:
L'on se donna de rudes coups de lance,
Maint chevalier perdit son morion,
Ce fut en vain, et, malgré sa vaillance,
L'Ours dut céder aux gens du Landeron.

(1) Le *chat*, machine de guerre employée dans les siéges, était une espèce de baraque couverte, portée sur des roues et à l'abri de laquelle les soldats pouvaient arriver sans danger au pied de la muraille.

Puis vint Romont et sa bande cruelle,
Qu'arrête enfin l'intrépide Baillod
La hache au poing sur le pont de Thielle.
A son secours s'élance Belenot,
Et sur ses pas cent guerriers hors d'haleine
Prennent au col le hardi Bourgignon,
Qui, déconfit, se sauve dans la plaine,
Demandant grâce aux gens du Landeron.

Mais aujourd'hui, renonçant à la guerre,
Aux coups d'épée, aux jeux des paladins,
Avec succès ils cultivent la terre,
Font prospérer vignes, champs et jardins.
Pour accueillir les amis de l'histoire,
Ils n'ont pas craint d'ouvrir plus d'un flacon ;
A notre tour, empressons-nous de boire
A la santé des gens du Landeron.

On remarque en outre le discours en vers de M. A. Gicot, dont nous transcrivons quelques passages:

. . . . Sur les bords de la Thielle, antique monastère,
De Saint-Jean, c'est l'abbaye, asile de prière,
Où le bénédictin dort au sein du tombeau.
Plus loin, sur ce beau lac, c'est l'île de Rousseau,
Le coin du philosophe, où fatigué du monde,
Il laissait reposer sa plume si féconde.
Au pied du vieux Schlossberg, bravant l'effort des ans
Et dont les murs debout, en dépit des autans
Furent témoins jadis d'une ère difficile,
Se mirant dans le lac, s'élève Neuveville.
Voyez, sur la colline aux contours gracieux,
De l'abbé Sauldenis le monument pieux;
Voilà de Saint-Martin l'église vénérée,
Dominant de Cressier la fertile contrée.
. . . .
De l'antique Neureux, c'est ici l'héritage.
Où Louis, de Rollin imitant la valeur
Repoussa des voisins la belliqueuse ardeur.
Ah! que de souvenirs! A Morat, à Grandson,
Combattirent aussi les fils du Landeron;
Partout dans les combats leur vaillante bannière
Suit des Confédérés la brillante carrière....

Il est 7 heures, le sifflet de la locomotive retentit comme le tocsin du beffroi sur les rivages du lac de Bienne; il faut se séparer malgré le plaisir que l'on goûte dans cette charmante réunion de famille. On se serre la main, on court à la gare, et la vapeur emporte les amis de l'histoire loin des murs hospitaliers du Landeron.

L. Favre.

Discours de M. Alphonse de Coulon, à la réunion de la Société d'histoire au Landeron, le 5 juin 1867.

Messieurs,

C'est pour la troisième fois que la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel se réunit en assemblée générale. On avait craint un moment que le zèle, qui s'était manifesté à l'époque de sa formation, ne fût pas de longue durée,

et cependant ce zèle, loin de faire défaut, a plutôt augmenté. Notre Société nous paraît donc bien décidément viable.

L'obligation, qui nous est imposée par notre réglement, de changer chaque année notre lieu de réunion, a le grand avantage de nous faire passer en revue plusieurs localités qui, sans cela, n'auraient pas été (tout au moins pour plusieurs d'entre nous) examinées avec autant d'attention. Qui sait même si notre présence dans telle partie de notre petit pays ne sera pas l'occasion de recherches utiles ou le point de départ d'un travail historique qui n'aurait pas vu le jour sans cette circonstance.

Aujourd'hui, par exemple, n'est-il pas d'un grand intérêt pour nous d'examiner avec des yeux d'antiquaire ce vieux bourg, cette singulière cité qui, bien mieux que tant d'autres et la seule dans notre pays, a conservé le caractère de l'époque de sa fondation et de son développement dans les 14me et 15me siecles. Si les fortifications ont été détruites, on en trouve cependant encore des traces, et on reconnaît dans la construction des maisons, dans leur disposition autour d'une place centrale, dans leurs dimensions à peu près uniformes, soit des raisons de défense, soit peut-être aussi l'observation de réglements somptuaires. Ceux-ci, pour n'avoir pas été écrits, comme dans d'autres villes, n'en existaient pas moins et prenaient leur naissance dans l'esprit de ces communautés du moyen âge, fières de leurs franchises et de leurs priviléges, composées de citoyens jaloux les uns des autres et ne permettant qu'à regret que des membres de l'association se distinguassent trop de de leurs combourgeois, soit dans leurs vêtements, soit dans leurs habitations. Ce sentiment provenait-il de la crainte de l'influence prépondérante de quelques-uns dans la direction des affaires publiques, ou bien ne voyait-on pas déjà poindre sous une forme particulière l'esprit d'égalité des temps modernes ?

Plusieurs de ces constructions simples et uniformes ont leur histoire ; leurs toits ont abrité des familles puissantes. C'est ici, vers 1500, que s'est éteinte la maison de Vaumarcus, non pas la maison de Neuchâtel-Vaumarcus, mais cette vieille maison de Vaumarcus qui l'avait précédée, qui descendait soit des Grandson soit des Estavayer, et qui, après avoir vendu, en 1308, au comte de Neuchâtel sa seigneurie de Vaumarcus, est venue se domicilier ici. On voit encore l'écu de ses armoiries sur la porte d'une des maisons du bourg. Le professeur Matile avait retrouvé ce même écu de Vaumarcus, cette fois allié à celui de Georges de Rive, sculpté aux angles des montants d'une fenêtre de la principale salle de la demeure de cette famille.

Les Vallier, qui existent encore à Soleure, et qui ont eu le glorieux privilége de fournir deux gouverneurs à la principauté, les Vallier étaient des plus anciens bourgeois du Landeron, où ils étaient venus se fixer après la destruction de Nugerol, et c'est même dans leur famille que fut choisi, en 1315, le premier banneret du Landeron, en la personne de Jeanneret-Vallier.

Les Estavayer, les Crissier, les Diesbach l'ont habité. Les Monin, originaires de Cressier, et qui fournirent au service de France une carrière militaire rapide et brillante sous les règnes de Louis XIV et Louis XV, étaient fils et petit-fils du concierge du château du Landeron. Ces Monin jouèrent un rôle ; ils étaient bien vus à la cour. Dangeau, St-Simon, le duc de Luynes, ce continuateur de Dangeau sous le règne de Louis XV, en font mention dans leurs mémoires. Voici même comment s'exprime Dangeau à propos de l'un d'eux, à la date du 10 mai 1696 : « Le colonel

» suisse Monin est mort après s'être fait tailler; avant que d'expirer, il chargea ses » gens de tâcher de faire en sorte que le duc de Grammont, qui vient d'être taillé, » ne sût rien de sa mort, de peur que cela ne lui fît quelque impression. »

Le Landeron a eu de tout temps une personnalité, une individualité très accentuée. Cette individualité a probablement été maintenue ou renforcée par la différence des confessions; mais, ne nous y trompons pas; elle existait déjà d'une manière bien prononcée avant la Réformation. Au reste, la mention suivante de quelques-uns des faits et gestes du Landeron dans les diverses phases de notre histoire, soit avant, soit après la Réformation, vous fera mieux comprendre ce que j'entends par l'individualité qui a toujours caractérisé cette partie de notre pays.

Le Landeron avait, ainsi que nous le verrons, ses franchises particulières, ses alliances particulières, son rôle dans l'Etat bien déterminé et distinct.

Leurs franchises n'étaient point la copie des franchises de Neuchâtel, mais bien la reproduction des franchises de l'antique Nugerol.

Quant au rôle distinct du Landeron dans l'Etat, nous voyons déjà que lors de l'hommage que le comte Louis de Neuchâtel fit à Jean de Chalons pour son comté de Neuchâtel, il réserva expressement de l'hommage Cressier et le Landeron, qui étaient alors fiefs directs de l'empereur d'Allemagne.

En 1315, les Bernois alliés de l'évêque de Bâle, assiégèrent en vain le Landeron. C'est à cette occasion que les Bernois firent usage de cette fameuse machine de guerre appelée *le chat*, dont des historiens suisses nous ont donné la description. Ici, il paraîtrait que les habitants du Landeron, s'ils ne repoussèrent pas seuls l'ennemi, jouèrent tout au moins un rôle très prépondérant dans cette mémorable affaire où un banneret de Berne fut fait prisonnier.

Un siècle et demi plus tard, voyez la part considérable que prend le Landeron aux guerres de Bourgogne, part telle que nous croyons être autorisé à en conclure qu'à cette époque le Landeron occupait, vis-à-vis des autres peuples du comté, un rang supérieur à celui qui lui échut plus tard.

Ainsi, nous savons qu'à l'explosion des hostilités, c'était aux gens du Landeron qu'incombait la garde et la défense de la tour Bayard dont la petite garnison fit si bien son devoir.

Le jour de la bataille de Grandson, le Landeron formait un corps distinct; la chronique raconte que les Neuchâtelois étaient partagés en trois corps : les bourgeois de Neuchâtel, les bourgeois du Landeron, et les royés de Valangin.

C'est encore la bannière du Landeron qui, conjointement avec les gens du Siebenthal, fut, dans les jours qui suivirent la bataille, chargée de reprendre aux Bourgignons le château de Vaumarcus.

Quelques mois plus tard et dans l'été de ce même 1476, le Landeron se distingua d'une manière particulière dans les combats et escarmouches qui précédèrent la bataille de Morat, en repoussant dans les marais l'armée du comte de Romont qui cherchait à pénétrer dans le comté, et sous la conduite de leur vaillant banderet Belenot ou Baillods, les forcèrent à repasser la Broye avec de grandes pertes. Les annalistes contemporains racontent qu'en cette journée, les Landeroniens «*monstrèrent une vaillance non humaine et en tous lieux récitée.*»

Et le jour de la bataille de Morat on mentionne encore le Landeron comme

faisant partie de celui des corps des Suisses qui devait attaquer le gros de l'armée du duc de Bourgogne.

Dans un autre ordre de faits, nous remarquons que le Landeron avait aussi ses alliances particulières, et qu'un ancien traité d'alliance entre Soleure et le Landeron fut renouvelé en 1501. Ce traité d'alliance, ainsi renouvelé, eut une importance immense et décisive dans la solution des questions confessionnelles qui survinrent trente ans plus tard. L'influence de Soleure l'emporta sur Neuchâtel et Berne, et les nouvelles formes religieuses ne furent point admises au Landeron.

Encore un fait bien significatif de la vie propre du Landeron et de ses allures indépendantes vis-à-vis du reste de l'Etat, c'est que, par une faveur toute spéciale, le Landeron recevait directement du roi de France une pension de quatre cents livres, qui fut payée fort longtemps.

N'oublions pas enfin une circonstance qui a aussi une certaine valeur pour expliquer l'importance du Landeron dans l'Etat, c'est que parmi les trois Neuchâtelois qui seuls parvinrent au poste éminent de gouverneur de la principauté, deux, les Vallier, étaient bourgeois du Landeron.

Après l'exposition de tous ces faits, nous comprendrons mieux l'importance que, dans leurs démêlés, les princes de la maison de Longueville mirent à faire épouser leurs intérêts par les bourgeois du Landeron. La duchesse de Nemours, dont le souvenir jouit encore ici d'une grande popularité, y parvint si bien, que le marquis de St-Micault, qui commandait les gens de sa rivale, la duchesse de Longueville, fut tué dans les rues du Landeron par les partisans de la première.

Nous croyons donc ne pas nous être trompé lorsque nous vous parlions en commençant de la personnalité et de l'originalité du Landeron, de la vie propre et particulière qu'elle s'était faite dans l'Etat, dont elle n'était cependant qu'une partie intégrante, et de l'individualité bien caractérisée qu'elle avait conservée.

Il me reste, avant de quitter ce fauteuil, à vous entretenir des travaux de votre comité pendant l'année écoulée.

Commençons par payer un juste tribut de regrets à la mémoire de deux de nos membres correspondants ; MM. les professeurs Troyon et Morlot, que nous avons eu la douleur de perdre dans le courant de l'année ; célèbres l'un et l'autre par leurs travaux sur les antiquités lacustres, l'un d'eux, M. Morlot, nous avait fait l'honneur de choisir notre réunion de St-Aubin pour nous faire part d'un travail inédit fort curieux sur le moulage et la fonte des métaux, lors de l'époque de transition de l'âge de la pierre à celui du bronze.

Des dons divers nous ayant été faits, soit par des particuliers, soit par des sociétés en rapport avec la nôtre, nous avons trouvé convenable de réunir en un commencement de bibliothèque, les livres, brochures et mémoires écrits, qui nous étaient envoyés. M. James Bonhôte a bien voulu accepter les fonctions d'archiviste et fera le catalogue de ce que nous possédons.

Nous avons reçu du savant M. Quiquerez, ancien préfet de Delémont, huit de ses ouvrages si justement remarquables, et de M. Tissot, membre de l'académie de Dijon, trois livres très curieux.

M. Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon, nous a envoyé sa monographie du palais Granvelle, et M. Amiet, procureur général de la Confédération,

nous a fait parvenir cinq de ses mémoires historiques, dans le nombre desquels se trouve la biographie de Pisoni, architecte de la cathédrale de St-Ours à Soleure.

M. Georges Quinche, ancien maître-bourgeois de Valangin, qui nous a fait, en outre, plusieurs communications très curieuses, s'est dessaisi en notre faveur d'un manuscrit sur le patois du Val-de-Ruz, résultat de longues années de recherches. Cet ouvrage, écrit sous la forme de glossaire, se compose de plus de 2600 mots expliqués par une phrase propre à en indiquer l'usage et l'emploi, ainsi que par une collection de tous les proverbes et dictons patois qu'il lui a été possible de recueillir, et est terminé par des traits de notre histoire racontés dans cet idiome.

La société d'émulation du Doubs nous a envoyé une invitation fort aimable pour son assemblée annuelle à Besançon. Le colonel de Mandrot nous a représentés dans cette occasion et n'a pu assez se louer de l'accueil empressé qu'il y a reçu. Espérons que ces relations se continueront, et, nous mettant en communication avec la société savante d'une ville qui, dans le moyen âge, a soutenu tant de rapports avec notre pays, nous procurera l'occasion d'acquérir la connaissance de documents qui nous concernent et dont nous ignorions l'existence.

Notre attention a également été dirigée sur les nombreux manuscrits de l'époque des princes de Longueville, qui sont réunis à Soleure dans les archives de quelques personnes, chez lesquelles ils sont arrivés, soit par transmission directe, soit par des alliances avec des familles de Soleure et de Fribourg dont les membres avaient, pendant cette période, occupé chez nous les plus hautes charges de l'Etat. M. Célestin Nicolet a bien voulu se rendre à Soleure pour prendre connaissance de ces documents; personne mieux que notre ancien président ne possédait les qualités propres à remplir une mission aussi délicate, et à la faire réussir si c'était possible. Nous espérons pouvoir, dans une prochaine assemblée, vous faire part des résultats obtenus.

Votre comité central a également cherché à provoquer la réunion des comités de district; il y est parvenu pour ce qui concerne le district de Neuchâtel-Ville. Ces réunions ont eu lieu assez régulièrement dans le cours de cet hiver. On y a entendu la lecture d'un travail très curieux du docteur Cornaz sur les hôpitaux de Neuchâtel du temps de nos premiers comtes; un autre de M. Jean de Montmollin sur les monnaies de ce pays. Puis nous avons reçu des communications du colonel Mandrot sur les ruines de la Bonneville; de M. Gustave de Pury sur les anciennes cartes géographiques neuchâteloises. Le docteur Guillaume nous a fort intéressés par la lecture d'un document inédit, découvert dans les archives de l'Etat et relatif à l'abbé d'Orléans et à sa vie cloîtrée. L'abbé Jeunet nous y a donné les prémices de son introduction à l'histoire de l'abbaye de Fontaine-André. Enfin, lorsque la lecture des mémoires était achevée, la soirée se continuait en discussions animées ou en causeries intéressantes sur des points contestés de notre histoire nationale.

Oui, Messieurs, nous pouvons le dire avec confiance, notre société est viable. Plus nous travaillerons, plus nous publierons, plus nous ferons de recherches dans notre domaine, plus nos après-venants auront intérêt à les continuer, à les compléter et à ouvrir un nouveau champ de travail.

Nous sommes petits, c'est vrai, mais n'oublions pas que l'esprit d'association peut, même chez nous, donner de grands résultats. Souvenons-nous de ce qui s'est passé quand, lors de la constitution de notre société, il fut décidé de créer un jour-

nal pour notre organe. Bien des personnes conçurent des doutes; on citait l'exemple de son homonyme qui, faute d'abonnés, avait cessé de paraître après avoir végété pendant quelques années, et cependant notre *Musée historique* a réussi et réussira. Dans une sphère encore plus restreinte et plus modeste, n'avons-nous pas l'exemple du *Rameau de sapin*, de ce petit journal, dans lequel de jeunes collégiens se font part de leurs recherches sur l'histoire naturelle du canton; de combien de doutes, de plaisanteries l'annonce de son apparition n'a-t-elle pas été saluée. Ce journal semblait absurde, impossible, et cependant, grâce au dévouement de ceux qui le dirigent et lui prêtent leur concours aussi utile que désintéressé, ce petit journal non seulement vit, mais il prospère.

Si l'esprit d'association fait beaucoup, la persévérance fait encore davantage. Notre Société des sciences naturelles, notre Société des amis des arts ont eu, l'une et l'autre, à traverser des époques critiques; elles ne se sont point laissé aller au découragement; elles ont surmonté la crise, et subsistent encore actuellement plus fortes que jamais.

Que leur exemple ne soit pas perdu pour nous, et quand surviendront les jours mauvais, imitons leur persévérance. — S'il arrivait que notre société eût à lutter, non seulement contre l'indifférence du public, mais même d'une partie de ses membres, qu'alors ceux qui voudront rester fidèlement attachés aux tendances qu'elle poursuit, ne se découragent pas. Le grand nombre les abandonnera; mais que ceux qui ont foi en cette association persistent, qu'ils continuent à aller en avant; ils marcheront lentement peut-être, mais ils marcheront, et les beaux jours reviendront certainement.

VOYAGE

DE NEUCHATEL EN SUISSE, A BARCELONE

(Suite et fin).

II

Les combats de taureaux, ces boucheries indignes de tout peuple civilisé, sont encore en Espagne une tradition romaine, une tradition de ce peuple féroce qui, vivant de la guerre, aimait à voir couler le sang et avait déifié la puissance du plus fort. Pour le dire en passant, il faut que le cœur de l'homme

soit le même partout; car, bien que toutes les nations désapprouvent en principe ces barbares représentations, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont visitées, et avec fureur, par tous les étrangers qui se trouvent en Espagne; j'ai vu une faible et délicate Parisienne applaudir des deux mains et pousser des cris de joie en voyant un pauvre taureau bondir éperdu autour de l'arène sous l'épouvantable douleur que lui causaient les fusées qu'on avait enfoncées dans ses chairs palpitantes, et qui le grillaient tout vif; jamais je n'oublierai cette scène d'horreur, qui vraiment me sembla empruntée aux délires de l'enfer. Tout l'attrait des combats de taureaux se résume en deux mots aussi horribles que vrais: Le plaisir de voir souffrir.

Les femmes portent le costume des paysannes du midi de la France dont elles ont aussi le langage, ensorte que, si la Catalogne est depuis de longues années séparée des Gaules, elle en a conservé la langue, ce qui, tôt ou tard, pourrait bien amener un rapprochement des deux nations.

Les modes françaises sont adoptées presque partout, aussi les dames n'ont-elles conservé de leur costume national que la mante, large châle en dentelles qui, jeté sur la tête, retombe très-gracieusement sur les épaules, et de là en arrière; elle est noire pour les citadines et blanche pour les campagnardes.

Le sang catalan n'est en général pas beau, bien qu'il soit difficile à trouver pur; car la population catalane est un mélange sans nom de sang espagnol, français, anglais et surtout allemand; ainsi on y voit beaucoup de cheveux rouges et d'yeux bleus, beaucoup de blonds, et fort peu de teints bistrés et de cheveux totalement noirs comme ceux des Andalous. Les hommes sont en général petits, mais forts et bien bâtis, et un peu obèses; cette caractéristique est applicable aussi aux femmes qui, nubiles à onze ans, sont souvent grand'mères avant trente ans. J'ai connu un Catalan qui, marié à quinze ans avec une jeune fille de onze ans, racontait que, déjà père de deux fils, il allait encore jouer aux billes avec ses camarades; cet exemple n'est pas une exception, car on en rencontre beaucoup d'analogues. Dans la classe aisée, par contre, il y a un nombre incroyable de célibataires, et j'avoue que je les comprends; en effet, partisan de la vie de famille, qui seule nous donne ici-bas le vrai bonheur, celui d'aimer de toutes nos forces et sans autre pensée que celle d'aimer, d'aimer toujours et encore, je trouve qu'il vaut mieux ne pas se marier lorsqu'on n'est point sûr de trouver dans sa femme une amie. Or, comme en Espagne il n'y a pas de vie sociale, et que toutes les relations se bornent à des visites d'apparat, à des promenades en grande tenue et à la fréquentation des théâtres et des cafés, il est bien difficile que les gens à marier puissent se connaître; aussi les unions contractées avec légèreté

sont-elles souvent malheureuses, moins cependant qu'elles ne le seraient chez nous, précisément parce que, vivant tout à l'extérieur, l'Espagnol ne demande pas grand chose aux joies de la famille. Il s'inquiète peu de sa femme, encore moins de ses enfants, qu'il met en nourrice au jour de leur naissance, en pension à trois ans lorsqu'on les lui rapporte, et en place dans un bureau quelconque lorsqu'à quinze ou seize ans on les lui ramène; quant aux filles qu'on élève au couvent, elles ne le quittent guère que pour se marier. Après cela comment s'étonner que, dans un pays où les liens de famille sont tellement relâchés qu'ils n'existent plus, le gouvernement ait une tâche difficile; comment demander à des enfants sans respect pour leurs parents, qu'ils en aient pour les lois et pour le chef de l'Etat? A cette règle générale il y a des exceptions, nous en connaissons plusieurs; mais elles sont d'autant plus honorables qu'elles sont plus rares.

L'intérieur des maisons se ressent tellement de l'absence de la vie de famille qu'il la rendrait impossible si on voulait l'y introduire; car à côté d'un grand, beau et vaste salon, on ne trouve guère que des cellules, à peine et quelquefois pas du tout éclairées, pour chambres à coucher, et un corridor pour salle à manger. Par contre, depuis le matin à 9 heures, jusqu'au lendemain à une heure, les cafés sont toujours bourrés de monde et les théâtres constamment remplis. Les bonnes places y sont disputées avec un acharnement tel qu'au Lyceo on a payé des premières loges de 50 à 75,000 fr. par an. Le Lyceo est l'opéra barcelonais; sa salle immense, orgueil de l'antique cité, est de quelques pieds plus grande que celle de St-Charles à Naples, ce qui veut dire qu'elle est la plus vaste du monde entier. Admirablement disposée pour le coup-d'œil, elle ne vaut rien pour le spectateur qui, du fond de la salle, voit mal la scène et entend encore plus mal la musique que l'on y joue. Le théâtre principal qui se trouve à côté et où l'on joue l'opéra comique, est, par contre, un théâtre modèle sous tous les rapports; les représentations qu'on y donne et qui rentrent en plein dans l'esprit national, sont généralement des chefs-d'œuvre; nulle part on ne joue le Barbier de Séville et la Dame blanche avec un tel entrain. L'orchestre est excellent, et cependant il est impossible de dire que les Espagnols soient musiciens; ils aiment les airs à cadence très-marquée; mais ils préfèrent le bruit à l'harmonie; rien de plus dur à l'oreille que leurs chants populaires, toujours soutenus par l'accompagnement criard de la guitare, du tambourin et du triangle.

Dans les relations de société revient à tout moment la formule sacramentelle: *A la disposicion de usted*, ce qui signifie suivant le cas: «Tout à vos ordres, cela est à vous,» et donne lieu aux plus plaisants quiproquos vis-à-vis des étrangers qui ignorent encore qu'accepter une politesse espagnole est la preuve

du manque le plus complet de connaissance du monde. Un jeune Français, entrant dans un café, passe à côté d'un couple qui savourait conjugalement sa tasse, et qui la lui offre dans la forme consacrée. Il revient le lendemain, et la même scène se renouvelle; le surlendemain aussi; à la fin cela l'ennuie et il accepte; jamais je n'oublierai la figure indignée du mari, et celle plus effarée encore de la femme quand ils virent disparaître leur chère tasse de café, qu'à dater de ce jour ils n'offrirent plus à l'indiscret enfant des Gaules. Je dois à la vérité de dire que ce qui est devenu pure formule de politesse pour la majeure partie des Espagnols, est resté vraie et sérieuse réalité pour ceux de leurs compatriotes qui sont bien élevés; aussi leur générosité sans bornes met-elle souvent dans l'embarras: ainsi, ayant une fois admiré des minéraux chez un amateur, je les trouvai tous chez moi à mon retour, sans qu'il m'en eût dit un mot; une autre fois je me plaignis à un banquier de l'élévation du change pour l'or français, et le lendemain il m'envoyait 1200 fr. en pièces de 20 fr., en regrettant de ne pouvoir faire mieux, refusant toute espèce d'agio et me déclarant que s'il n'avait pas envoyé davantage, c'est que dans tout Barcelone il ne se trouvait pas une pièce de 20 fr. à avoir de plus; enfin, le vieux, brave et excellent marquis d'Alfarras dont j'avais beaucoup admiré les camélias en été, m'envoya, en hiver, un bouquet de ces superbes fleurs, large d'un mètre et si lourd qu'un homme en avait sa charge; impossible de voir quelque chose de plus beau, car dans les centaines de fleurs qui le composaient, il y en avait de toutes les formes et de toutes les couleurs.

La charité publique est inépuisable, et l'hôpital est un véritable palais dans lequel, quoi qu'on en ait dit, les malades de toutes les nations et de toutes les confessions sont aussi bien soignés, si ce n'est mieux, qu'ils ne l'auraient été chez eux; on m'a assuré que les dames les plus riches et les plus nobles de Barcelone y faisaient à l'envi les services les plus durs et les plus rebutants sous le voile bienfaisant des sœurs de charité. Les revenus immenses de ce pieux établissement sont destinés en partie à l'entretien des aveugles qui sont excessivement nombreux dans ce pays, ce qu'on doit attribuer à la détestable habitude qu'ont les gens du peuple de se coucher au grand jour, sur la terre nue, et en général encore le visage tourné du côté du soleil, ce qui doit pour ainsi dire fondre les yeux dans leurs orbites; car le thermomètre marque en été fréquemment 40° C. à l'ombre, ce qui explique pourquoi j'ai eu souvent des plantes complètement brûlées sur ma terrasse, où je n'ai plus pu conserver que des cactus dont l'épiderme épais et coriace résiste sans peine à cette torride chaleur. De cette mauvaise habitude viennent aussi les nombreux dérangements d'estomac et les rhumatismes qui affligent presque toute la population et auxquels on remédie plus ou moins, naturellement, par

des frictions avec de l'huile rance dans laquelle on noie des lézards, des souris, et qui en porte le nom.

Si l'été est brûlant, il est court, et ne dure que de juin en août; le printemps et l'automne sont de délicieuses saisons, dont la température correspond à celle de nos étés, à ceci près, que les orages sont rares et les pluies inconnues, ou peu s'en faut. Comme la chaleur est trop forte pendant le jour, on ne sort que le soir, quand la brise de la montagne vient rafraîchir l'air; alors on jouit, en rase campagne, de couchers de soleil comme on n'en voit jamais dans les régions froides; l'horizon se teint en orange vif, et le soleil s'enfonce au-dessous de lui semblable à un globe immense d'or en fusion. Alors dans un ciel si bleu qu'il en semble noir, s'allument les étoiles qui scintillent avec un éclat incomparable dans cette atmosphère sans nuage où l'œil surpris en voit toujours davantage à mesure qu'il observe plus attentivement et finit, illusion surprenante, par croire que toute la voûte des cieux n'est qu'une immense collection d'étoiles qui se touchent toutes sans interruption aucune. Qui a vu le ciel d'Espagne le regrettera toujours.

Dès que le soleil est couché, des myriades de moustiques envahissent les appartements; leurs piqûres douloureuses et leur désagréable et continuel bourdonnement rendraient le sommeil absolument impossible si on n'entourait pas les lits de rideaux de gaze fine à travers les mailles de laquelle ces vampires ne peuvent pas se glisser.

Autour de la ville, la campagne sablonneuse et desséchée n'offre pas de végétation; on y sème en automne du blé auquel succèdent des fèves, qui prospèrent lorsqu'il pleut au printemps et meurent desséchées dans le cas contraire. Les semailles se font, comme nous l'avons déjà vu, avec la vieille charrue romaine. Derrière le laboureur vient une femme qui, munie d'un puisoir, verse dans le sillon des vidanges, sur lesquelles une seconde femme jette le froment et l'enterre en repoussant dans le sillon la terre qu'en avait arrachée la charrue.

Aucun arbre ne repose l'œil, il n'y en a que dans les promenades publiques; les Espagnols ne les aiment pas; ils les arrachent avec une espèce de frénésie partout où ils croissent, disant qu'ils gâtent la terre; cette haine aveugle les pousse à détruire même les arbres fruitiers que quelques hommes de progrès essaient de planter; un de mes amis en a eu 300 de coupés en une seule nuit; il en replanta 600 et déclara qu'il en ferait de même à l'avenir, et cette fois on le laissa tranquille. Cet homme énergique et que je voudrais oser nommer, tant il mérite, sous tous les rapports, l'estime publique, est le seul des amis du malheureux général Ortéga, qui ait osé le défendre lorsqu'il fut pris après la dernière échauffourée légitimiste. C'est chez lui

qu'on a planté le premier *eucalyptus globulus* apporté en Espagne; ce bel enfant des régions méridionales de la Nouvelle-Hollande, y fait chaque année des jets de cinq mètres de long, et présente la curieuse particularité, que je crois unique, de végéter avec une grande rapidité et cependant de produire un bois noir et si dur qu'il repousse les couteaux avec lesquels on essaie de le tailler. Son feuillage, d'une teinte bleue qui lui a valu en anglais le nom de Blue Gumtree, a tout l'aspect de celui du noyer pendant qu'il est jeune; plus tard les folioles s'allongent, se courbent en faucille et deviennent verticales au lieu d'être horizontales comme celles de tous les autres arbres.

Les promenades publiques sont bordées de platanes énormes qui se développent rapidement sous ce ciel d'Espagne lorsqu'on donne assez d'eau à leurs racines; il est curieux de voir qu'on les plante après les avoir totalement privés de leurs branches et de leurs racines, à l'état donc de gros bâtons, parce qu'on prétend qu'ils reprennent mieux; le fait est qu'il est rare qu'ils manquent. Entre ces beaux arbres, on garnit l'espace resté vide par des lauriers-roses et des troënes du Japon dont le feuillage persistant est bien agréable en hiver lorsque les platanes sèment à tous les vents leur brillante parure d'été.

Si les arbres à feuilles caduques les perdent là-bas comme chez nous, en hiver, cela ne veut pas dire que cette saison y soit rigoureuse, puisque le thermomètre centigrade y descend bien rarement au-dessous de 0° c., et encore n'est-ce qu'au lever du soleil; car l'astre radieux a si vite réchauffé la terre, qu'à 9 heures déjà la température de l'air est de 10 à 15 et même de 20 degrés, ce qui permet d'ouvrir portes et fenêtres et d'être en plein air, quoiqu'enfermé entre quatre murs; pour les amateurs du grand air les hivers d'Espagne sont donc quelque chose de délicieux. Il est juste de dire que, comme tout est calculé dans les habitations pour se garantir de la chaleur, il est très-difficile de les chauffer quand on le désire, parce que peu de maisons ont des cheminées, que les poêles y sont chose inconnue, et que les portes et les fenêtres sont si mal faites, qu'on peut y passer les doigts dans toutes les jointures, ensorte qu'on se trouve dans un perpétuel courant d'air. On a recours alors au brasero, marmite en cuivre plus ou moins ouvragée, entourée d'une galerie en bois sur laquelle on pose les pieds, tandis que le corps, penché en avant au-dessus de la marmite pleine de charbons ardents, se chauffe au souffle empoisonné de leurs dangereuses émanations. Une seule fois, et il y a deux ans, le thermomètre est descendu à — 3° C., au mois de février, et cela pendant quelques matinées de suite; mais aussi, quel spectacle; les orangers en fleurs avaient l'air d'avoir été jetés au feu; leurs feuilles noircies jonchaient la terre, et les blanches grappes de leurs odorantes fleurs retombaient sans vie sur leurs branches décharnées; les haies d'héliotropes, qui pendant tout

l'hiver embaument les jardins de leurs senteurs vanillées, avaient l'air de balais sortant d'un four, et les robustes agaves ainsi que les cactus dressaient seuls encore leur tige au milieu de cette nature désolée et pleurant ses splendeurs de la veille.

Le jardin botanique de Barcelone n'est pas assez connu; cependant on y trouve en abondance toutes les plantes rares venant des colonies espagnoles d'outre-mer, et comme il est abrité contre tous les vents, enchâssé qu'il est au milieu d'un pâté de maisons fort hautes, on y cultive ces plantes en plein air; c'est là qu'on peut admirer dans toute sa vigoureuse beauté, la Bella sombra des créoles[1], plante dont la feuille ressemble à celle de l'oseille, et qui, herbacée et haute à peine de quelques pieds chez nous, devient là-bas un arbre gigantesque semblable en tout à nos plus grands chênes; ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il ne lui faut que 7 à 8 ans pour atteindre tout son développement, c'est-à-dire un mètre de diamètre sur une quinzaine de hauteur; ses branches noueuses s'étendent comme d'énormes bras horizontalement, et forment au-dessus du tronc un dôme de verdure d'une incroyable fraîcheur. Bref, peu d'arbres sont aussi beaux; mais comment expliquer une croissance aussi rapide? Il n'y a pour s'en rendre compte, qu'à briser une branche sèche; on voit alors qu'elle est composée de couches concentriques de bois minces comme du papier de poste et séparées par des espaces vides si larges, que les plus grosses branches ne pèsent que quelques livres quand elles sont sèches, tandis que leur poids s'élève à des quintaux pendant leur vie, parce que tous ces espaces vides sont alors pleins d'eau. On peut donc dire en toute vérité, que la Bella sombra, si robuste en apparence, n'est qu'un amas d'eau emprisonnée entre quelques feuilles de papier des plus minces. En un mot, cette plante n'est qu'une herbe gigantesque, grâce à laquelle un homme pressé de jouir peut se créer dans les pays aimés du soleil, et en neuf ans, une avenue d'arbres immenses qu'il lui faudrait un siècle au moins pour voir atteindre aux mêmes dimensions dans les régions tempérées où les arbres à bois seuls peuvent affronter la rigueur de l'hiver.

Un autre arbre de toute beauté est le faux poivrier (*Schinus mollis*) qu'on met près des portes des campagnes comme ailleurs les peupliers. C'est un arbre qui croît lentement et dont le bois est très dur; il vient, comme la Bella sombra, du Mexique, et atteint la taille des tilleuls; ses branches s'inclinent vers la terre et portent en abondance des feuilles allongées et finement pennées du plus beau vert; au printemps, les branches se couvrent de longues grappes de fleurs blanches analogues à celles du muguet, auxquelles succèdent de petits fruits arrondis, gros comme des groseilles et du plus beau rose; leur

[1] Phytolacca dioïca.

chair est sèche et leur saveur poivrée et aromatique a valu son nom à ce bel arbre qui est un des plus gracieux que l'on puisse voir.

L'oranger est le plus beau de tous les arbres, sans faire tort à aucun de ses congénères; on le tient en général en tête arrondie et plate, à une hauteur de deux mètres, afin de faciliter la cueillette des fruits; mais, quand on le laisse croître en liberté, il atteint la taille des plus beaux noyers et forme un dôme de verdure qu'émaillent ses fleurs blanches, de février en avril, et plus tard ses fruits, qui ne passent du vert à l'orange qu'en automne et ne mûrissent que vers le mois de novembre. Comme on cueille les oranges d'exportation avant leur maturité, celles qu'on reçoit dans les contrées septentrionales ne donnent pas l'idée de la saveur du fruit cueilli à point sur l'arbre même, et qui est celle de la framboise la plus délicate et la mieux parfumée. Ce roi des arbres fruitiers est trop peu connu; on devrait le trouver dans tous les salons, car il réussirait bien mieux que dans les orangeries où il ne donne pas de fruits, parce qu'on ne l'y chauffe pas assez. Placé devant la fenêtre d'une chambre bien chauffée, il se couvre de fleurs en février, et mûrit ses fruits pendant tout l'hiver, à partir du mois d'octobre.

On trouve aussi dans le Jardin botanique tout un massif d'une plante qu'on prendrait à première vue pour un Canna, mais qui est plus grande et produit des fleurs de toute beauté; c'est le *Globba nutans*, dont la tige florale haute de plus d'un mètre, produit une soixantaine de fleurs de la forme de celles des mufliers, mais d'un blanc glacé comme celui de la porcelaine, et teintées en avant d'orange et de rouge; elles sont d'un éclat admirable et d'autant plus agréables à avoir dans les appartements, que leur floraison se prolonge durant des semaines entières.

Le cotonnier qui, apporté par les Arabes, est cultivé de toute antiquité dans le midi de l'Espagne, est un arbre de moyenne grandeur dont les feuilles et les fleurs ressemblent à celles des mauves, mais en grand. Le cotonnier herbacé, qui est de tous le plus cultivé, a la fleur jaune; quand elle se fane, une gousse verte, grosse comme un œuf de poule, prend sa place; bientôt elle se fend au sommet, et laisse échapper un houppe de coton qu'il n'y a qu'à séparer d'avec les graines pour l'avoir absolument pur.

Le dattier se trouve dans beaucoup de jardins, où il atteint une dizaine de mètres de hauteur, et un port magnifique; car ses larges feuilles pennées et retombant en parasol immense autour du tronc, produisent un effet vraiment majestueux; mais il ne mûrit pas ses fruits; aussi, pour en tirer quelque profit, les paysans relèvent-ils les feuilles en automne en un faisceau qu'ils enveloppent de nattes. Sous l'influence de ce traitement, elles blanchissent en hiver; alors on les coupe, les sèche et les expose en vente pour la fête des

Rameaux, où il est d'usage d'en donner une à tous les enfants pour les porter à l'Eglise, les faire bénir et les rapporter à la maison où, placées aux angles des balcons, elles sont censées préserver les habitants de tout mal durant l'année.

La canne à sucre, qui est encore cultivée dans le midi de l'Espagne où les Arabes avaient fondé les plus anciennes raffineries d'Europe, est très bien représentée au Jardin botanique par plusieurs variétés qui y deviennent énormes et y mûrissent parfaitement.

Nos figuiers en buissons ne donnent pas l'idée du figuier d'Espagne, arbre d'une belle venue, de la taille des pommiers, et qui, croissant sans soins aucun et partout, se couvrent d'une telle abondance de fruits qu'on les emploie à l'alimentation des porcs. Leur bois est si fragile, qu'il est dangereux de grimper sur les figuiers, parce que les branches, même les plus grosses, cèdent facilement sous le poids d'un homme, ce qui fait dire aux crédules Espagnols que cet arbre est maudit. Il y en a une quantité d'espèces dont les unes sont à fruit long, les autres à fruit arrondi; le fruit des unes est blanc, des autres jaunes, des autres enfin rose ou violet; les plus estimées sont longues avec la chair rose; on les appelle *Col de dona*; mais elles sont loin de valoir les petites Marseillaises à chair blanche et peau verte.

Les melons offrent encore plus de variétés que les figues; mais, au contraire de ce qui arrive chez nous, la plupart d'entre eux n'ont pas de parfum; il y en a de vert-foncé, à chair blanche, vert-clair, ou jaune; de blancs à chair rose, et de jaunes à chair blanche ou rose; les meilleurs ont la peau vert-foncé, et la chair vert-clair, et si fine qu'elle fond dans la bouche.

En automne arrivent sur le marché les brocolis, gigantesques choux-fleurs blancs ou violets qui, lorsqu'on a coupé la tête principale, en repoussent d'autres plus petites en grand nombre, et cela sans interruption jusqu'au mois de mai; aussi ce chou est-il un des plus précieux légumes de ce pays, et un de ceux que les étrangers envient le plus à ses habitants.

Les raisins dont les grappes atteignent souvent le poids fabuleux de 2 kilo., offrent aussi un grand nombre de variétés dont la plus recherchée a les grains gros et allongés comme des amandes, croquants et légèrement musqués; ils se conservent facilement d'une année à l'autre. Les Espagnols gardent leurs fruits dans des filets qu'ils suspendent par des clous aux poutres du plafond dans les chambres; là, ils se conservent très longtemps sans altération aucune, et cela au point qu'on mange pendant tout l'hiver des melons, des raisins, et surtout des grenades ainsi conservées. La grenade n'est pas assez connue; ce fruit est exquis quand il provient de la belle espèce dite de Valence, et dont les fruits, gros comme le poing, sont rouge vif du côté du soleil et

rose tendre à l'ombre; légèrement fendus, en général, ils laissent voir leur intérieur tout garni de grains roses et transparents, comme des groseilles, mais sans pepin, et dont la saveur sucrée et légèrement acidule, ne fatigue jamais.

Les glands doux viennent d'Andalousie; ils ressemblent aux nôtres, mais ont le goût de châtaignes. En Catalogne on ne trouve outre le chêne commun que le chêne vert qui garde toute l'année ses coriaces petites feuilles du plus beau vert foncé, et le chêne-liège, arbre magnifique, à feuilles caduques, dont l'écorce fournit la matière première des bouchons.

On trouve dans les campagnes bien tenues beaucoup d'amandiers et de noisettiers dont les fruits très abondants s'expédient exclusivement sur l'Angleterre où ils entrent dans la composition de ses classiques plumpuddings.

Les oliviers, si faibles dans le midi de la France, deviennent ici de grands arbres dont les produits parfaitement réguliers sont d'un immense rapport, parce que l'huile d'olive est employée encore plus à l'apprêt de tous les mets que pour l'éclairage. Leur feuillage gris n'est pas gai; il fait par contre très bien au milieu des chênes sur la verdure sombre desquels la leur tranche admirablement; cela est encore plus vrai quand ils se trouvent au milieu des caroubiers, grands arbres de la famille des légumineuses et du port des pommiers, dont les feuilles persistantes, formées comme celles des noyers, possèdent la sombre verdure du lierre; se sont des arbres magnifiques, et d'autant plus beaux qu'ils croissent dans des pierres, au milieu des rochers, là enfin où aucun autre arbre ne peut se développer, et qu'ils y donnent d'abondantes récoltes de leurs haricots longs comme la main, brun foncé, et excessivement recherchés pour la nourriture du bétail.

Lorsqu'on visite la campagne, on est frappé du silence qui y règne; aucun oiseau n'en interrompt la morne solitude; cela vient de la déplorable habitude qu'ont les campagnards, d'abord de détruire les arbres sur lesquels les oiseaux pourraient déposer leurs nids, et ensuite de faire une chasse à mort au fusil, au filet et aux gluaux, à ceux qui s'aventurent dans leurs parages, au printemps et à l'automne. Ce n'est que dans les jardins publics qu'on rencontre quelques rossignols dont les chants nocturnes sont bien plus brillants que ceux du même oiseau sous notre ciel gris. Il y a des moineaux dans le voisinage des habitations, mais eux aussi sont exploités; car, obligés de nicher sous les toits, ils y trouvent des cylindres de terre cuite, hospitaliers en apparence, dont le fond mobile permet au propriétaire de leur ravir leur couvée qui passe directement dans le pot au feu.

Dans les montagnes on trouve la perdrix bartavelle à la chair exquise et parfumée, appréciée des gourmets, surtout dans un plat de choux. Quant à la

caille, qui n'arrive qu'exténuée des lointains rivages de l'Afrique, elle est si maigre qu'elle fait mentir le proverbe.

Les produits de la mer sont, en échange, la vraie ressource du marché, car on les y trouve tous, depuis le dauphin, la tortue midas, et le requin gigantesque, jusqu'au thon à la chair aussi ferme que celle du veau, au maquereau, à la sole, aux langoustes, homards et crevettes aussi grosses que nos écrevisses, aux oursins, peignes, moules et huîtres. Le marché aux poissons de Barcelone est le plus beau et le plus riche de tout le littoral méditerranéen.

Quant aux animaux domestiques, ils ne diffèrent pas des nôtres; l'âne seul est plus grand et plus fort; aussi est-il fréquemment employé comme animal de selle, et se tire-t-il fort bien de ces difficiles fonctions. Il rend tout autant de services à la voiture, et mérite, sous tous les rapports, d'être tiré de l'humble position que lui a faite le préjugé absurde qui a placé le cheval au-dessus de lui.

Sur les Pyrénées on trouve une race bovine de toute beauté, et qui ressemble à celle d'Uri; gris fauve, avec le dos, les cornes et les sabots noirs, elle n'a de blanc que le museau et le dessous du ventre. Il est incroyable qu'elle ne soit pas appréciée dans sa patrie.

Les chevaux viennent tous du dehors, de même aussi que les mules qui supportent bien mieux qu'eux les chaleurs de ce brûlant climat.

Les porcs appartiennent tous à la variété dite de Naples, c'est assez dire que leur pelage est noir, leur museau court, et que bas sur jambes, leur corps cylindrique devient une énorme masse de chair et de lard de première qualité; on les engraisse surtout avec des figues.

Les chiens dogues, qui sont les seuls recherchés pour la garde, sont de moyenne taille; leur couleur chocolat clair tranche agréablement avec le noir de la tête; ils sont très forts, vigilants, d'un indomptable courage qui va jusqu'à la férocité, mais peu intelligents.

Le seul oiseau de basse-cour dont on s'occupe, et cela avec passion, est le pigeon dont on élève une foule de variétés toutes plus jolies les unes que les autres; on les loge sur les terrasses des maisons d'où on les fait s'élancer dans les airs ou revenir en frappant à tour de bras avec des marteaux sur des planches.

Arrêtons-nous ici, en souhaitant à l'Espagne un gouvernement éclairé et prudent, des juges inamovibles, des finances bien gérées, et aux Espagnols un bon système d'instruction publique, et cette liberté sans laquelle nul n'est homme que de nom.

Dr F. Sacc.



Hôtel des Neuchâtelois, sur la Mer de glace du Lauter Aar et Finster Aar. (Côté méridional) d'après Bettannier.

L'HOTEL DES NEUCHATELOIS

SUR LE GLACIER DE L'AAR

Il semble à ceux qui sont assez âgés pour s'en souvenir, que ce soit d'hier que datent les recherches sur les glaciers et leur ancienne extension, recherches qui ont jeté un si vif éclat sur notre ville et ont porté au loin la renommée des savants neuchâtelois, alors que de tous les points de la Suisse on se rendait au glacier de l'Aar pour assister aux études si patientes et si intéressantes qui s'y poursuivaient sous la direction de M. Agassiz. Et pourtant, il y a un quart de siècle de cela ! Pour la plupart de nos lecteurs, c'est déjà de l'histoire ancienne. Nous croyons dès-lors être agréable aux amis du *Musée neuchâtelois* en publiant dans nos colonnes un aperçu des expéditions de nos compatriotes au glacier de l'Aar, d'après l'ouvrage de M. le professeur Desor, intitulé: *Excursions et séjours dans les glaciers et les hautes régions des Alpes.* En glanant ainsi avec l'autorisation de l'auteur dans un ouvrage bien connu, nous ne craignons pas le reproche de remplir nos colonnes à bon marché, en faisant de la compilation, attendu que l'ouvrage en question est épuisé depuis longtemps, et que l'auteur n'a pas pu se décider à le réimprimer, malgré les sollicitations qui lui en ont été adressées de plusieurs côtés.

L'attention des naturalistes suisses venait d'être attirée sur les blocs de granit qui sont épars dans toute la plaine suisse et jusqu'au sommet des premières chaînes du Jura. Une théorie célèbre, née au sein des montagnes du Valais, les attribuait au transport des glaciers, à l'instar de ces anciennes moraines qui, dans bon nombre de vallées des Alpes, attestent la présence des glaciers à une époque plus ou moins reculée. En présence d'une théorie aussi nouvelle et aussi hardie, la discussion devait nécessairement se porter sur les glaciers actuels. La question du mouvement des glaciers se posa de nouveau d'une manière impérative; car enfin pour admettre que les glaciers des Alpes aient pu s'avancer jusqu'au Jura, il fallait savoir en vertu de quelles lois ils se meuvent dans leurs limites actuelles. Les discussions qui avaient eu lieu au sein de la Société helvétique des sciences naturelles avaient fait entrevoir la nécessité d'observations nouvelles et suivies. Plusieurs théories se

trouvaient en présence. Les uns prétendaient avec Saussure que les glaciers avançaient uniquement en vertu de la pesanteur; d'autres soutenaient avec M. de Charpentier que c'était par l'effet de la congélation de l'eau dans les fissures de la glace qui, en faisant gonfler le glacier, le poussait en avant. Mais ni l'une ni l'autre de ces théories n'était appuyée par des expériences concluantes.

Entre ces différents systèmes, l'observation seule pouvait décider. Mais il ne suffisait plus, comme par le passé, de constater que tel glacier poussant ses moraines en avant, avait envahi des espaces qu'il n'occupait pas auparavant, tandis que tel autre avait rétrogradé. Il fallait consulter la marche du glacier dans toute son étendue, depuis sa naissance jusqu'à son extrémité, et pour cela se résigner au besoin à camper sur la glace, afin d'en observer l'allure de jour en jour, et en quelque sorte d'heure en heure. Nos naturalistes neuchâtelois n'étaient pas gens à reculer devant les fatigues et les inconvénients d'une tâche pareille. Il s'agissait de choisir entre les différents glaciers celui qui offrirait le plus de facilité. On se décida pour le glacier inférieur de l'Aar. La proximité de l'hospice du Grimsel, la facilité de s'y approvisionner et l'enthousiasme peut-être pas tout à fait désintéressé du tenancier, le trop fameux Zybach, étaient des motifs suffisants pour donner la préférence à ce groupe de glaciers, d'autant plus que les traces de l'ancienne extension des glaces s'y voyaient d'une manière frappante.

Le glacier inférieur de l'Aar est d'ailleurs l'un des plus beaux et des plus accessibles de toute la chaîne des Alpes. Si son extrémité est peu attrayante, à cause de la quantité de débris rocheux dont il est recouvert, ses régions supérieures sont d'autant plus frappantes par leur régularité et leur propreté. On dirait une grande plaine de glace se déroulant au pied de l'Abschwung, là où les deux principaux affluents, le glacier de Lauter-Aar et celui de Finster-Aar viennent se réunir pour former l'Unter-Aar. C'était là aussi que M. Hugi, de Soleure, avait campé quelques années auparavant, à l'abri d'un grand bloc de granit qui porte aujourd'hui son nom, et comme il avait mesuré la distance de ce bloc au promontoire de l'Abschwung, il y avait quelque intérêt à vérifier ce mesurage. Nos naturalistes résolurent donc d'utiliser si possible ce même gîte, qu'ils avaient trouvé en assez bon état lors de leur première visite en 1839.

C'est ainsi qu'on se prépara pour la campagne de 1840, qui devait inaugurer cette longue série d'études topographiques, géologiques et météorologiques qui se sont continuées sous la direction de M. Dollfus-Ausset jusque dans ces dernières années.

Nous laissons maintenant la parole à M. le professeur Desor:

I

Campagne de 1840.

« Nous espérions que la cabane de M. Hugi, que nous avions laissée l'année précédente dans un très-bon état, pourrait nous servir cette année d'abri. Mais nous avions compté sans l'instabilité de la glace. Le grand bloc de granit était toujours là, mais dans une position différente. Les murs de la cabane s'étaient écroulés; la perche fixée sur le bloc avait également disparu, et nous eussions pu douter que nous nous trouvions réellement sur l'emplacement de la cabane Hugi, si nous n'avions retrouvé sous les pierres quelques poignées du foin dont l'intérieur était autrefois tapissé. Nous retrouvâmes aussi la même bouteille que nous y avions découverte l'année précédente, et dans laquelle nous avions introduit un billet contenant les résultats de quelques-unes de nos observations. Ayant ainsi acquis la certitude que c'était bien ici l'emplacement de la cabane de Hugi, la première chose que nous fîmes fut de mesurer la distance du bloc à l'Abschwung. Elle était de 4600 pieds, par conséquent de 200 pieds de plus que l'année précédente. Le glacier venait donc encore d'avancer de 200 pieds en une année.

» Il s'agissait maintenant de se procurer un autre gîte. Nos guides auraient voulu nous loger sur les rochers de la rive gauche, où ils avaient, disaient-ils, les moyens de construire une cabane plus commode que sur le glacier. Mais il nous importait d'être près de la grande moraine médiane, afin de pouvoir nous porter avec la même facilité dans toutes les directions et observer avec plus de suite tous les changements de la surface. Nous rencontrâmes sur la moraine, environ deux mille pieds au-dessus de la cabane de Hugi, un énorme bloc de schiste micacé qui nous semblait parfaitement approprié à notre but. L'un de ses angles s'avançait en forme de toit, de manière qu'il suffisait de construire un mur vertical pour avoir une cabane toute faite. Ses dimensions étaient de 41 pieds de long, 30 pieds de large et 19 de haut, représentant par conséquent un cube de plus de 23,000 pieds cubes. Nous décidâmes d'en faire notre forteresse. On se mit aussitôt à déblayer le sol. Un mur en pierres sèches fut élevé autour de la saillie du bloc; on en boucha les interstices avec de l'herbe et de la mousse. On étendit sur la glace des pierres plates de schiste micacé qui formèrent le plancher. Quelques guides furent dépêchés dès le matin sur les flancs du Mieseler, qui forme la rive gauche du glacier, pour y faucher l'herbe qu'on étendit sur les dalles et qui nous servit de

litière. On ménagea à côté de l'entrée une sorte de socle de glace sur lequel on plaça également des dalles de schiste. C'était le foyer, qu'on devait alimenter au moyen de tiges de genèvrier que les guides allaient tous les jours recueillir sur les rives du glacier. C'est ainsi que fut construit en moins d'un jour ce gîte qui devait nous servir d'abri pendant deux années, et qui reçut par ironie le nom d'*Hôtel des Neuchâtelois.* »

La campagne de 1840 dura une semaine.

« Bien que notre genre de vie fût à-peu-près le même tous les jours, je ne me souviens pas que nous ayons eu un seul instant d'ennui. Même les occupations les plus monotones, telles que les observations barométriques et hygrométriques, avaient de l'intérêt. Les moindres faits étaient soumis à la discussion, et, lorsque l'un ou l'autre rentrait d'une course sur le glacier, il était rare qu'il n'en rapportât pas quelque observation digne d'intérêt. Les microscopes enfin offraient un charme toujours nouveau, dans les formes si variées de cette faune imperceptible que nous étions à même d'étudier sur place. Nous avions eu soin d'emporter avec nous le grand ouvrage d'Ehrenberg sur les infusoires, de manière qu'en comparant ces animalcules de la neige rouge avec leurs analogues dans d'autres contrées, nous pouvions en tirer des conclusions intéressantes sur la répartition et les conditions d'existence de ces infiniments petits. Avec cela, le temps passait vite. Les heures des repas n'étaient pas les moins agréables. Tout le monde y apportait un franc appétit et une franche gaîté. Nous avions d'ailleurs dans notre guide Jacob un excellent cuisinier, qui s'entendait même à varier les plats autant que le permettaient les circonstances. Quant aux préoccupations de la vie ordinaire, nous n'y songions pas même, et les journaux que nous nous étions fait adresser au Grimsel n'avaient que bien peu d'intérêt pour nous; c'est à peine si l'on y recourait par le mauvais temps. Il faut avoir vécu dans les montagnes pour comprendre l'indifférence qu'elles inspirent pour les affaires publiques. Les nouvelles de l'hospice étaient les seules qui excitassent notre curiosité. L'hospice était notre métropole et rien de ce qui s'y passait ne nous était indifférent.

« Les veillées n'étaient pas longues à l'Hôtel des Neuchâtelois. On se couchait avec le soleil, tôt après le souper. A cette heure la température descendait habituellement à 0°. Les nombreux petits filets d'eau tarissaient les uns après les autres, et le bruit des cascades diminuant insensiblement, le silence le plus absolu s'étendait sur cette vaste plage de glace, tandis que, libres de tous soucis, nous dormions du sommeil des justes à l'abri de notre cabane de pierre. Beaucoup de personnes ont été étonnées que nous n'ayons pas souffert du froid au milieu de ces glaciers; on nous a même accusés d'exagération, en nous entendant dire que plus d'une fois nous avions été incommodés par

la chaleur. Et cependant cela se conçoit aisément, lorsqu'on songe que notre cabane avait à peine trois pieds de haut sur douze pieds de long et six pieds de large, et que restreints ainsi au plus petit espace possible, notre chaleur naturelle devait suffire pour y maintenir une température agréable, d'autant plus que la température de l'air ne tombait guère au-dessous de —3°. Une nuit cependant, nous ressentîmes un froid inaccoutumé. Nous ne savions à quoi attribuer ce changement, lorsque nous aperçûmes tout-à-coup au-dessus de nos têtes une ouverture de plusieurs pouces de largeur, entre le bloc qui nous servait de toit et le mur qui le rejoignait. Qu'est-ce qui pouvait avoir causé ce vide qui n'existait pas la veille? Le mur s'était-il par hasard affaissé, ou bien le bloc se serait-il relevé de ce côté? Nous attendîmes avec impatience le matin, pour en rechercher la cause. Ce furent nos guides qui nous mirent sur la voie, en nous apprenant qu'ils avaient entendu les détonations de plusieurs crevasses pendant la nuit. Il devenait dès-lors très-probable que c'était le glacier qui, en se fendant sous notre dortoir, avait déplacé le bloc. Et en effet, nous ne tardâmes pas à découvrir, tout près de la porte de notre gîte, une crevasse d'un pouce de large qui traversait la moraine de part en part.

« Les courses assez fréquentes que je faisais de notre cabane au Grimsel et *vice-versa*, devaient me fournir l'occasion d'observer le glacier à toutes les heures du jour, par le beau comme par le mauvais temps. C'était pour moi une étude fort intéressante que celle de l'aspect varié qu'il présentait dans ces circonstances diverses. Quelle différence entre le matin et le soir, entre les jours de pluie et les jours de soleil! Quand, partant de grand matin de l'hospice, j'arrivais de bonne heure sur le glacier, je trouvais sa surface à-peu-près inanimée. Point de torrent, point de bruit de cascade, à peine quelques petits filets qui circulaient timidement au fond des rigoles de glace. Si, par hasard, je venais à repasser le soir dans les mêmes lieux, je trouvais tout changé; je voyais de nombreux ruisseaux s'engouffrer à chaque pas dans de profondes ouvertures, et y déterminer les formes les plus variées, par la manière dont ils rongeaient les parois de la glace. Le nombre de ces ruisseaux était tellement considérable, qu'en arrivant à l'issue du glacier, j'avais de la peine à comprendre que la rivière ne fût pas plus abondante. En tout cas, cette abondance d'eau à la surface peut être envisagée comme une preuve que ce n'est pas à leur face inférieure que les glaciers se fondent essentiellement, comme beaucoup de physiciens l'avaient admis depuis de Saussure. Il résulte, d'ailleurs, des observations faites dans ces derniers temps, que cette prétendue fusion opérée par la chaleur propre de la terre est sinon nulle, du moins très-insignifiante. Mais l'abondance de l'eau à la surface ne dépend pas uniquement de la température de l'air; elle est encore subordonnée à l'état

hygrométrique de l'atmosphère. C'est ainsi que, même par une température très-élevée, les ruisseaux seront petits s'il règne des vents secs et si l'évaporation est très-forte. Dans ce cas, la surface du glacier est toujours très-blanche et comme fanée. Si, au contraire, l'air est très-humide, l'eau sera abondante à la surface du glacier, alors même que le thermomètre ne marquerait que quelques degrés au-dessus de zéro. Le glacier n'est jamais plus beau que par la pluie; alors toutes les fissures et les petites cavités de la surface se remplissent d'eau, ce qui lui donne un reflet bleuâtre qui est d'un effet très-pittoresque. Lorsqu'à un jour de pluie vient à succéder une nuit froide, toute cette eau se congèle dans les fissures superficielles et se présente sous la forme de veines en relief qui conservent leur teinte bleuâtre, tandis que la masse du glacier proprement dit est blanche. On dirait des veines de quartz azuré au milieu d'un calcaire scorifié.

II

Campagne de 1841.

« Le même bloc qui nous avait protégés en 1840, nous servit encore d'abri en 1841. On n'avait fait qu'agrandir l'espace, en dégageant davantage le mur d'enceinte. La cuisine était toujours attenante au dortoir, et formait l'antichambre de l'appartement.[1] C'était la pièce la plus commode; car on pouvait du moins s'y tenir debout; elle avait en outre le privilége d'exciter au plus haut point l'étonnement des étrangers à cause de son foyer de glace; et, en effet, c'était un spectacle assez étrange de voir la marmite bouillir sur un mur de glace, recouvert d'une simple dalle de pierre; encore cette pierre n'était-elle pas très-épaisse.[2] Notre genre de vie était à peu près le même que l'année précédente; mais comme notre colonie était plus nombreuse, tout s'y faisait sur une bien plus grande échelle; nous étions ordinairement cinq, six et quelquefois davantage en permanence à l'Hôtel, et nous avions un nombre égal de guides, dont cinq ou six étaient occupés au forage. Jacob était encore cette année le chef, et en cette qualité il dirigeait toute l'économie domestique. C'était lui qui venait nous réveiller le matin, et il n'avait garde de nous laisser dormir trop longtemps, à moins qu'il ne fît mauvais temps. Pour se prémunir contre le froid du matin, plusieurs d'entre nous avaient

[1] Voir le planche.

[2] Je ne sais si c'est une propriété de la glace des glaciers de se fondre moins facilement que la glace ordinaire, mais il est de fait qu'après un séjour de plus d'un mois, le foyer n'avait pas baissé d'une manière bien sensible.

pris l'habitude de se laver tous les matins non-seulement la face, mais tout le haut du corps, à l'eau glacée. A cette fin on plaçait le soir une cuve d'eau devant la cabane (car le matin il est difficile de se procurer de l'eau sur le glacier), et il n'était pas rare qu'on la trouvât le lendemain recouverte d'une épaisse couche de glace qu'il fallait briser pour s'en servir. Les premières fois cet exercice nous sembla un peu dur, mais bientôt nous nous y habituâmes et nous n'eûmes garde d'y renoncer, car la première sensation désagréable une fois surmontée, on était sûr d'avoir chaud, et l'on pouvait impunément dès le matin endosser les habits de toile, tandis que ceux qui redoutaient ces lotions à la glace grelottaient autour de nous enveloppés dans leurs manteaux. A l'exception des jours pluvieux, on ne commençait guère le forage avant huit heures, car il fallait attendre que les filets d'eau se fussent réveillés. C'était aussi l'heure où notre dessinateur, M. Burckhardt, se mettait en route pour aller dessiner son panorama ou prendre la vue de quelque site pittoresque. Ordinairement l'un ou l'autre de nous l'accompagnait, et ces courses nous ont conduit à la découverte de plus d'un fait intéressant. Il s'était établi pour faire son panorama sur la rive gauche, en face de l'Hôtel, à une hauteur d'environ deux cents mètres au-dessus du glacier. Or nulle part les roches polies et moutonnées ne sont plus distinctes qu'ici. Tous les promontoires, toutes les saillies de rocher sont arrondis, et une grande partie ont conservé leur lustre; il y a des endroits où les polis sont aussi frais et aussi parfaits qu'à la Helle-platte, près de la Handeck.

« Midi approche; tout le monde s'est rassemblé autour du pot au feu, et bien que le menu soit assez peu varié, c'est de l'aveu de tout le monde une véritable jouissance de dîner en plein air à l'*Hôtel des Neuchâtelois*, autour de la grande dalle de gneiss qui sert de table à manger. On n'y sert guère que du mouton et du riz, mais, soit que le mouton de ces hautes montagnes soit réellement meilleur que celui qu'on mange ailleurs, soit que l'air vif rende le palais moins exigeant, il est de fait que nous ne nous en sommes jamais lassé. Quelquefois nous avions pour varier de la viande de chèvre. La tasse de café et le cigare étaient les accessoires obligés du dîner. Il semblait que l'un et l'autre eussent un parfum plus exquis sous le ciel du Schreckhorn et du Finsteraarhorn. C'était l'heure des gais propos, des discussions animées, des projets téméraires, après quoi tout le monde s'en retournait à ses occupations, l'un d'un côté, l'autre de l'autre.

«L'année précédente on s'était borné à des observations générales sur l'aspect du glacier, la forme et la direction des crevasses, la structure de la glace et la température de l'eau qui circule à la surface du glacier. Mais pour s'assurer si la congélation de l'eau dans les fissures avait réellement la por-

tée qu'on lui attribuait, il ne suffisait pas de connaître la température de la surface du glacier, il était indispensable aussi de l'observer dans l'intérieur de la glace. M. Agassiz avait fait transporter à cet effet quelques perçoirs au glacier. On avait foré des trous sur divers points, dans lesquels on suspendait des thermo-métrographes. L'observation de ces instruments, comparativement avec celle des thermomètres extérieurs, constituait l'une de nos principales occupations. On s'y livrait avec d'autant plus de zèle que l'on en attendait la solution d'une question vivement controversée. [1]

« Cependant aux agréments de ce séjour se mêlaient aussi des inconvénients, et nous ne tardâmes pas à faire l'expérience que ce sol mouvant n'a pas été fait pour servir d'habitation à l'homme. Nous nous couchions le soir avec la perspective que pendant la nuit nous allions cheminer d'une quantité donnée. Mais comme ce mouvement n'était pas toujours insensible et parfaitement uniforme, il n'arrivait que trop souvent que le mur s'affaissait et occasionnait des ouvertures par lesquelles le vent soufflait impitoyablement. Il y avait encore un autre inconvénient plus grave que celui-là : le bloc, malgré son épaisseur de six mètres, était profondément fissuré et les fissures pénétraient de part en part, de façon que lorsqu'il pleuvait ou neigeait abondamment, l'eau pénétrait par ces fentes et ruisselait au toit de notre dortoir. Or, pour peu qu'un de ces petits ruisselets rencontrât une aspérité, il se formait une cascade qui réveillait impitoyablement ceux qui se trouvaient dessous. On voyait alors tantôt l'un tantôt l'autre se lever, saisir la chandelle et essayer de donner une autre direction à l'importun ruisselet. Mais bientôt celui-ci regagnait sa direction première ou allait réveiller le voisin de droite ou de gauche, en lui dégouttant malencontreusement dans l'oreille ou sur le nez. L'infortuné se levait à son tour et essayait de corriger le cours du ruisseau en l'envoyant asperger son voisin. Je me souviens d'une nuit où les filets d'eau et les cascades étaient si abondants que toute correction fut inutile. Voyant qu'il était impossible de fermer l'œil, nons prîmes le parti de nous amuser aux dépens de nos cascades, en leur imprimant toutes sortes de directions. Au lieu de dormir nous faisions des études d'hydrographie.

» Le seul danger que nous courions, si toutefois il était réel, résultait de ces fissures du bloc. Il eût pu se faire que l'eau, après s'y être accumulée, s'y fût congelée et eût ainsi disloqué le bloc, car le gel est, comme on sait, l'agent le plus destructeur des rochers. Or le mur d'appui eût été incapable de retenir une masse pareille, et nous eussions été broyés si une dislocation fût survenue. Je dirai même que je ne serais pas étonné si quelque jour ce

[1] Le résultat final de ces expériences et de celles des années subséquentes n'a pas été favorable à la théorie de la congélation, attendu qu'il est aujourd'hui démontré que la température de l'intérieur du glacier est invariablement à 0° C.

bloc colossal se séparait en plusieurs pièces.[1] Au premier abord, on pouvait aussi craindre, en voyant sa position hardie sur la moraine, qu'un mouvement brusque du glacier, tel que la secousse d'une crevasse, ne le renversât sens dessus dessous. Aussi, quoique son assiette fût bien établie, je ne cacherai pas que pour ma part j'étais de temps en temps en proie à une secrète inquiétude qui, si je ne me trompe, était plus ou moins partagée par tout le monde, et, semblable au peureux qui a bien soin de regarder sous son lit avant de se coucher, je ne négligeais guère de faire le tour de la cabane avant de me livrer au sommeil.

» Les visites ne manquaient pas à l'Hôtel des Neuchâtelois. Pour peu qu'il ne fît pas trop laid, on voyait d'ordinaire arriver vers midi une ou plusieurs caravanes de touristes avides d'impressions, car les guides et le papa Zybach ne manquaient pas d'exalter leur imagination sur le compte de notre habitation. Nous eûmes même plusieurs fois des visiteurs venant de Grindelwald par la Strahleck; ceux-là, quels qu'ils fussent, étaient l'objet de toute notre sollicitude.[2] D'un autre côté, le nom tout épigrammatique d'*Hôtel* que portait notre humble cabane, nous valut aussi quelques visites inopportunes, pour avoir été pris au sérieux par des touristes qui s'imaginaient qu'ils allaient trouver à l'Hôtel des Neuchâtelois des appartements tout prêts à les recevoir. M. Zybach avait beau protester que ce n'était qu'une petite hutte destinée uniquement à notre usage; il n'était pas cru, car on s'imaginait qu'en parlant ainsi, il n'avait d'autre but que d'obliger les voyageurs à passer un jour de plus au Grimsel. C'était un cruel désappointement, quand, arrivé au terme du voyage, il fallait convenir de son erreur. Nous fûmes ainsi plusieurs fois dans

[1] Le bloc s'est en effet disloqué quelques années plus tard, et aujourd'hui ses débris gisent sur la moraine; on y voit encore les inscriptions qui recouvraient les différentes faces du bloc.

[2] Au nombre des touristes venus de Grindelwald se trouvait une dame. « Un soir, dit M. Agassiz, que réunis autour du foyer, nous nous amusions à observer un effet de lumière sur le Finsteraarhorn, nous aperçûmes une nombreuse caravane qui débouchait de l'angle de l'Abschwung. Aussitôt les lunettes se braquèrent de ce côté pour voir si parmi les aventureux voyageurs il n'y avait pas quelque personne de connaissance. L'un d'eux était en chaise à porteur, et déjà tout le monde faisait des remarques sur cette singulière manière de voyager, lorsque nous reconnûmes que ce voyageur était une dame. L'ironie se changea aussitôt en admiration. Comment, une dame traverser la Strahleck! Décidément, c'était un digne pendant de l'ascension de Mlle d'Angeville. Nous allâmes au-devant d'elle, pour l'inviter à se reposer un instant dans notre cabane. C'était une Ecossaise, Mad. Cowan d'Edimbourg, accompagnée de son mari et de neuf guides. M. Cowan nous raconta qu'elle avait fait la plus grande partie du chemin à pied, mais que sa chaussure s'étant déchirée, elle avait été obligée de se faire porter, ce qui la contrariait beaucoup. Ils avaient couché dans la cabane du berger du Zæsenberg, d'où ils étaient immédiatement montés sur les champs de neige supérieurs. Il était cinq heures lorsqu'ils arrivèrent chez nous et près de neuf heures lorsqu'ils entrèrent au Grimsel. »

le cas, faute de place, de ne pouvoir héberger ces hôtes tardifs, qui étaient alors obligés de s'en retourner de nuit ou de se contenter d'un petit coin dans la cabane des guides. Enfin au nombre des visiteurs de l'Hôtel des Neuchâtelois, il y en avait aussi qui étaient attirés par d'autres motifs que la simple curiosité, par le désir de participer à nos travaux, ou du moins de nous témoigner l'intérêt qu'ils prenaient à ses recherches; pour ceux-là, je crois être l'interprête fidèle de mes compagnons de voyage, en disant que leur visite se rattache pour nous aux plus beaux souvenirs de cette campagne. Dans son article du journal d'Edimbourg, M. Agassiz nomme parmi ses hôtes de prédilection M. le général de Pfuel, gouverneur de Neuchâtel, lord Enniskillen, MM. Adolphe et Alfred de Rougemont, M. Studer, M. Escher de la Linth, M. et Mme Trevelyan, MM. Guyot, Robertson, Nicholson, Martins, Canson, etc., « et, poursuit-il, comme si le bonheur que l'on éprouve de rencontrer des personnes pour lesquelles on professe une profonde vénération ou avec lesquelles on entretient des relations d'une sincère amitié, était rehaussé par la beauté du site, je sentais mon cœur battre de joie toutes les fois que je reconnaissais un ami parmi les personnes qui arrivaient avec le porteur de vivres vers les onze heures du matin. »

III

Campagne de 1842.

« Il avait suffi des deux campagnes précédentes pour rendre le glacier de l'Aar et l'Hôtel des Neuchâtelois populaires. Les études que nous y avions faites avaient eu du retentissement; elles avaient été l'objet de discussions animées au sein des académies et des corps savants; de toutes parts nous arrivaient des observations de la part d'hommes compétents, les uns combattant nos résultats, les autres les approuvant et les confirmant. D'autres, plus circonspects, étaient désireux de voir par eux-mêmes. Un nombre considérable de visites nous étaient annoncées pour l'été de 1842. On pouvait prévoir que l'espace qui nous avait servi de gîte pendant les deux étés précédents se trouverait trop exigu. Nous dûmes songer à un autre emplacement, d'autant plus que le bloc avait changé d'assiette par suite du mouvement du glacier, et menaçait ruine à plusieurs égards. De l'habitation troglodytique nous passâmes tout-à-coup à une demeure spacieuse en plein soleil et en plein vent. C'était une grande et vaste tente, de 20 mètres de longueur sur quatre de largeur et cinq de hauteur, divisée en trois pièces ou compartiments à peu près d'égale grandeur et distribuée dans l'ordre suivant : au fond le dortoir des ou-

vriers; au milieu notre dortoir et sur le devant la salle à manger, qui servait à la fois de salon et de cabinet d'étude. Cette pièce était appropriée à tous ces usages, car elle renfermait une table, des bancs et même deux chaises, les siéges d'honneur pour les étrangers. Des chevilles en bois règnaient tout autour de l'appartement, auxquelles étaient suspendus nos hardes et nos instruments. Il y avait même une étagère pour nos livres et autres menus objets. Nous ne couchions plus sur la glace comme auparavant, mais nous avions un plancher solide qu'on balayait tous les jours. Quand le mauvais temps nous empêchait de sortir, nous pouvions ainsi nous occuper à notre aise, car tout le monde avait place autour de la table d'étude. Extérieurement, cette habitation n'était pas, il est vrai, d'un effet bien pittoresque; elle était tout d'une venue, assise sur de petites colonnes de pierre à peu près comme les greniers des paysans des Alpes; en la voyant de loin, on se rappellait involontairement l'arche de Noë, telle que la représentent les gravures de nos anciennes bibles; aussi l'appelâmes-nous l'arche, pour la distinguer de l'ancien Hôtel des Neuchâtelois qui avait été transformé en cuisine. Jacob et plusieurs autres guides avaient été occupés dès le printemps à tailler les poutres et les planches nécessaires à cette construction et à les transporter de Guttannen sur le glacier. A notre arrivée au Grimsel, la charpente était dressée. Nous apportions la toile pour la couvrir, et le 10 juillet nous couchâmes pour la première fois à l'abri de notre tente.

« Le plus grand mérite du nouvel établissement était d'être spacieux. Nous pouvions du moins y offrir l'hospitalité à nos amis, et il n'était pas rare de voir plus de vingt personnes réunies sous notre tente. Nous étions même assez bien organisés pour pouvoir partager notre dîner ou notre souper avec nos amis. Quand on était très-nombreux, on dînait en deux sections, et les plus affamés passaient les premiers au réfectoire. Notre dortoir pouvait également recevoir bon nombre de coucheurs. Je me souviens d'une nuit où nous n'y couchâmes pas moins de trente et un, y compris les guides. Mais ce que l'on croira à peine, c'est qu'un jour nous eûmes même un bal à l'Hôtel des Neuchâtelois. Voici à quelle occasion : C'était vers la fin de la campagne. Les ouvriers avaient demandé la permission d'amener quelques-uns de leurs amis passer le dernier dimanche au glacier. M. Agassiz le leur ayant permis, nous vîmes en effet arriver le samedi soir toute une caravane de villageois, hommes et femmes. C'étaient les fils et les filles, les frères et les sœurs de nos guides. Comme le temps n'était pas très-favorable, on fut obligé de rester sous la tente, où l'on passa la soirée à chanter et à deviser. On aurait aussi volontiers dansé, et comme il n'y avait pas d'instrument à l'Hôtel, deux guides furent dépêchés au Grimsel pour y chercher le flageolet de l'un des pâtres. Ils par-

tirent à dix heures du soir, par une nuit très-sombre, emportant une lanterne que le vent devait bientôt éteindre. N'ayant pu obtenir le flageolet en question, ils descendirent la même nuit à Oberwald en Valais, où ils trouvèrent effectivement deux musiciens, un violon et un joueur de hackbrett (l'instrument national du Valais). Mais comme c'était dimanche, et que le curé ne voulait pas leur permettre de partir avant d'avoir entendu la messe du matin, ils n'arrivèrent qu'à dix heures à l'Hôtel. Aussitôt le bal commença et dura jusqu'au soir. Quoique le parquet ne fût pas bien uni et la musique plus que médiocre, je dois convenir que pour ma part, je ne me souviens pas d'avoir assisté à une danse qui m'ait fait plus de plaisir. En tout cas, il est probable que c'était le premier bal qui avait lieu sur un glacier, depuis que les Alpes existent.

« Cependant notre habitation, à côté de ses avantages réels, avait aussi ses inconvénients, dont nous ne devions que trop vite ressentir les effets. Et d'abord elle ne nous protégeait qu'imparfaitement contre la pluie, surtout lorsqu'il pleuvait longtemps. Mais l'inconvénient le plus grave provenait toujours de l'instabilité du sol. Non-seulement nous étions obligés de refaire très-souvent les colonnes qui supportaient l'édifice; mais nous avions encore à craindre que le vent ne l'enlevât, et nous étions obligés de l'appuyer au moyen de poutres, toutes les fois que le temps menaçait. Un soir (le 21 juillet) le ciel s'était assombri presque instantanément. Nos guides avaient eu soin d'appuyer la tente du côté opposé à celui d'où le vent soufflait. Bientôt d'épais nuages nous envahirent de toutes parts, et l'on pouvait prévoir que la tourmente ne se ferait pas attendre. La tourmente que les montagnards de l'Oberland appellent *Goux* a lieu lorsque deux vents soufflent en sens contraire dans une vallée. Il en résulte alors des tourbillons d'une violence extraordinaire, chargés d'une neige fine et sèche qui pénètre dans les moindres fissures, et le choc continuel de ces tourbillons contre les rochers occasionne un fracas épouvantable, capable d'intimider les plus courageux. Le vent souffle, gémit, hurle comme une meute de chiens, et d'ordinaire il est impossible de se tenir debout au fort de la tourmente. Vers minuit, nous fûmes réveillés par la violence du vent. M'étant levé pour voir l'aspect du ciel, je trouvai la chambre antérieure déjà complètement envahie par la neige. Jacob était seul resté debout; de temps en temps il soulevait le rideau, regardant d'un air soucieux les nuages qui couraient dans toutes les directions. « Nous pourrions bien, lui dis-je, courir quelque danger cette nuit, qu'en pensez-vous, Jacob ? — Je ne sais, me répondit-il, mais il est certain qu'il fait un temps affreux comme je n'en ai jamais vu. » Cette remarque dans la bouche d'un homme qui en toute circonstance était plutôt porté à atténuer le danger qu'à l'exagérer, ne laissa pas de

me donner de l'inquiétude. Les coups de vent les plus violents venaient, comme d'ordinaire, du sud-ouest, de l'angle du Finster-Aarhorn. Voyant cependant que la tente résistait avec succès aux efforts des vents, nous prîmes le parti de regagner nos lits et d'attendre ce qu'il adviendrait. Vers une heure du matin, nous ressentîmes subitement de violents coups de vent venant du nord, dans la direction opposée, et un instant après la tente s'affaissa avec un affreux craquement, les poutres du toit se brisèrent, et la vaisselle, qui était placée sur une étagère de l'antichambre, en tombant avec fracas sur le plancher, augmenta encore l'épouvante. Il y eut un instant de consternation générale. Cependant personne n'avait été blessé. Les plus calmes coururent aux instruments qu'ils parvinrent à sauver, à quelques thermomètres près. Les guides détachèrent les câbles du perçoir et le vent nous laissant quelques instants de répit, nous parvînmes à relever notre tente et à la maintenir en respect en portant les appuis du côté opposé. Dehors il faisait presque aussi clair que de jour, et cependant le ciel était loin d'être serein. La neige poudreuse tourbillonnait dans l'air et les nuages semblaient livrés à une déroute complète, fuyant avec rapidité dans plusieurs directions. Nous mîmes à peu près deux heures à consolider notre tente, au milieu d'un froid qui donnait presque instantanément l'onglée, tant il était vif. La tourmente dura encore plusieurs heures (jusqu'à cinq heures du matin), pendant lesquelles nous nous attendions à voir à chaque instant notre habitation s'écrouler de nouveau. Il n'en fut cependant rien, et comme nos hôtes, MM. Godet de Neuchâtel et Marquard de Dresde, avaient hâte de quitter ce lieu de désastre, nous les accompagnâmes à l'hospice, abandonnant à Jacob Leuthold et à J. Wæhren le soin de refaire la tente.

« Quant à l'Hôtel des Neuchâtelois, il avait décidément pris rang parmi les curiosités de l'Oberland, et, pour peu qu'il fît beau temps, on y rencontrait à une certaine heure du jour, entre midi et deux heures, des voyageurs de presque toutes les nations. Les dames même surmontaient leur crainte du glacier pour le voir, et il ne se passait pas de semaine que nous n'eussions la visite de quelque charmante touriste. Nous eûmes aussi la satisfaction de voir que nos amis continuaient à prendre un intérêt croissant à nos recherches. Qu'il me soit permis de citer encore ici le nom de M. Adolphe de Rougemont. Après avoir été notre hôte les deux années précédentes, il avait formé le projet de faire connaître l'Hôtel des Neuchâtelois à Mme de Rougemont et à plusieurs autres dames de ses amies, et nous eûmes effectivement le bonheur de les recevoir par l'une des plus belles journées du mois d'août. Ce jour-là la joie régnait dans tous les cœurs et l'air des Alpes venant au secours de nos ressources culinaires, transforma notre dîner en un véritable festin. Pourquoi

faut-il qu'à ce souvenir se mêle aujourd'hui une pensée de deuil? Celui qui fut alors l'âme de cette joyeuse réunion, M. Adolphe de Rougemont, l'ami dévoué, le généreux citoyen, le protecteur éclairé des arts et des sciences, n'existe plus. C'est à sa mémoire que je dédie aujourd'hui ces pages qu'il m'eût été bien doux de lui offrir comme un gage de notre sincère attachement.

« Je dois encore mentionner un phénomène qui nous a souvent frappés pendant cette campagne, et que j'ai rappelé en décrivant la tourmente, c'est la clarté des nuits sur le glacier par un ciel couvert et même lorsqu'il neigeait ou qu'il pleuvait. Cette clarté était même souvent plus grande par la pluie que lorsque le ciel était serein sans clair de lune. Ainsi, par un ciel couvert, nous pouvions voir sans trop de peine l'heure de nos montres pendant toute la nuit, ce qui était plus difficile à la lumière des étoiles. Faut-il attribuer cette anomalie à une lumière propre des nuages? La lumière de la lune nous a aussi paru plus forte que dans la plaine. Il nous est arrivé de pouvoir lire devant notre tente, à dix heures du soir, par la pleine lune, dans un livre imprimé en caractère *cicéro*. Cependant l'intensité de la lumière n'est pas telle que l'ont représentée certains voyageurs, entre autres M. Hugi, qui prétend avoir reconnu de nuit, depuis le col du Finsteraarhorn, des chalets sur les Alpes Pennines, qu'il ne pouvait pas voir de jour. Je ne puis m'empêcher de croire que, dans ce cas, comme dans bien d'autres, l'imagination de l'auteur a singulièrement suppléé à sa vision.

« Nous quittâmes l'Hôtel des Neuchâtelois le 5 septembre. La campagne avait duré plus de deux mois, pendant lesquels non-seulement personne ne tomba malade, mais je ne me souviens pas même que personne ait eu la plus légère indisposition. C'est un fait hygiénique que je signale à l'attention des médecins, comme d'autant plus digne d'attention, que les causes ordinaires des indispositions sont presque permanentes au glacier. [1] »

[1] Les résultats scientifiques de cette campagne sont trop nombreux pour être examinés et discutés dans cette notice. Ceux que cela intéresse les trouveront consignés dans les *Excursions* de M. Desor, et dans l'ouvrage de M. Agassiz intitulé *Système glaciaire*.

LETTRE

SUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A MM. les Editeurs du « Musée neuchâtelois. »

Paris, 1867.

Un journal pourrait-il exister aujourd'hui s'il n'avait son chroniqueur de l'Exposition universelle? Il ne le paraît pas, puisque vous me demandez de réunir mes impressions à l'intention du *Musée neuchâtelois*. Notre modeste publication qui, jusqu'ici, avait limité son champ d'étude des rives de notre lac aux sommets du Jura sans jamais franchir nos frontières, veut donc rompre avec ses habitudes et suivre la loi commune, elle veut enregistrer aussi cet évènement mémorable qui caractérisera l'année 1867 et qui s'appelle l'Exposition universelle.

Toute nation, si petite qu'elle soit, est représentée dans ce monument colossal de notre époque; notre patrie y occupe une fort large place; je comprends donc votre demande, messieurs, mais je ne puis accepter sans restriction l'honneur que vous me faites.

Il y a dans le journalisme d'heureuses natures, brillamment douées, paraît-il, qui déversent depuis quatre mois dans toutes les feuilles du monde les appréciations les plus diverses, les plus opposées, les plus amusantes sur les différentes parties de ce tout si multiple, qui jugent avec une égale facilité le système moteur d'un navire américain et la qualité d'une dentelle des Flandres, qui analysent les combustibles et discutent les styles et les manières de toutes les écoles d'art, démontrent les côtés faibles de l'engrais péruvien et proclament la supériorité de telle statue sur telle autre. On s'étonne de leurs connaissances étendues, on admire cette remarquable élasticité du génie humain qui peut tour à tour juger les choses de la raison et du chiffre, celles de l'idée et de la passion, vous êtes convaincus malgré vous, vous prenez parti pour ou contre ce qu'ils veulent, et telle chose que vous n'avez point vue est souvent condamnée à tout jamais dans votre esprit.

Si l'éclectisme existe en ce monde, c'est assurément pour les chroniqueurs de l'exposition; tout leur est également familier et le tour facile de leur plume fait admettre sans conteste leurs jugements catégoriques. Cependant, si l'on s'enquiert auprès des représentants des différentes classes de l'industrie ou des arts libéraux de l'exactitude de ces assertions et de la portée de leurs verdicts, on sera moins édifié à l'égard de cet éclectisme et on n'accordera qu'une foi restreinte à messieurs les dispensateurs du blâme et de la louange. Comment, à la vérité, admettre qu'un homme puisse aujourd'hui se poser en arbitre de toutes les branches du savoir humain; il y aurait puérilité à le croire, cependant nous voyons chaque jour les condottieri de la littérature trancher les questions les plus perplexes et juger hardiment des points sur lesquels les praticiens ne se prononcent pas.

Laissons le cordonnier parler de chaussures et l'agriculteur de fourrages, s'ils ne sont pas beaux diseurs, peu nous importe, leur jugement sera toujours plus judicieux que celui des gens étrangers aux choses qu'ils discutent.

Ceci admis, Messieurs, vous comprendrez que je laisse à d'autres la tâche d'examiner les produits de l'industrie, mais à chaque objet usuel, meuble ou vêtement, machine même, se joint aujourd'hui un côté luxueux indépendant du côté strictement utile et nécessaire. C'est ce point de notre exposition suisse que j'étudierai de préférence. Je rassemble pour cela mes notes quotidiennes prises à bâtons rompus et je vous les adresse sans les polir, comme ces croquis de voyage qu'on n'ose retoucher de peur qu'un trait tardif ne vienne en altérer la sincérité.

Est-ce décidément un besoin moderne que de compléter chaque objet par une ornementation inutile d'abord, et souvent ridicule, ou l'idée de *concours universel* seulement a-t-elle poussé la fabrication tout entière à croire que le beau et le bien consistaient à faire disparaître la forme primitive des choses sous une agglomération de détails, à noyer le thème sous les variations, à dérouter l'imagination en enlevant aux objets les plus pratiques leur structure traditionnelle, à compliquer, à fouiller et apauvrir; le fini, le léché, l'infiniment petit ont-ils donc plus d'admirateurs que le simple, puisque toutes les classes de l'industrie sacrifient aujourd'hui à ce goût vicieux et délétère.

La machine à vapeur se couvre d'ornements, elle est reluisante et polie comme un bijou. Les portières des wagons sont des tableaux. Nous avons les charrues en bois sculpté, les rateaux et les fourches à manches sculptés, les chariots agricoles avec du velours et des clous d'or, les étables cirées, la laiterie à fresques.

Le mobilier se complique aussi d'une façon désespérante. Les meubles étalent de toutes parts leurs aspérités gothiques ou ronflantes, la cheminée de-

vient un autel, la fenêtre se complique des volets, des stores, des rideaux et des baldaquins, les tapis sont des jardins, les tapisseries des tableaux, les mousselines sont déchiquetées de dessins à jour, la pendule est un monument, les lampes, les vases, la jardinière veulent briller aussi dans ce concours universel d'agglomérations qui ne laissent pas dans la maison moderne un seul coin tranquille où l'œil puisse se reposer à son aise.

Cette recherche fastueuse marche en sens inverse du simple dans lequel sera toujours le vrai beau. On marie aujourd'hui les styles les plus opposés, on amalgame toutes les matières, on combine pour les objets du mobilier surtout les oppositions les plus étranges. Si on arrive par ce moyen à un effet d'exposition, en revanche, ces objets prennent dans les appartements une importance qui devrait être réservée aux seuls objets d'art.

Le même courant entraîne en ce moment toutes les nations vers le même but; seuls les peuples de l'Orient conservent leur style sans le laisser modifier par l'influence européenne, et certes l'Orient a raison, car toutes ses productions portent un cachet typique qui n'a rien à gagner au contact des autres.

La Suisse n'a de caractéristique comme style décoratif que l'élément chalet. C'est à cette seule forme qu'on la reconnaîtrait; malheureusement elle n'a pas consenti à se servir de ce thème national et charmant pour l'installation de ses salles, elle est allée demander à l'art parisien une ornementation très-agréable, il est vrai, mais sans tournure nationale. L'Angleterre, l'Inde, l'Orient, la Russie, la Suède et la Norvège, ont pris comme type les formes usitées de leur architecture, et l'on ne peut traverser leurs sections sans reconnaître immédiatement une nationalité parfaitement tranchée. L'Autriche et la Prusse surtout ont étalé partout la forme gothique pleine de détails, un peu aigus, qu'on remarque dans les constructions religieuses et seigneuriales de ces deux pays.

La Suisse au contraire semble avoir voulu éviter cette façon logique de se caractériser et elle a pleinement réussi; n'eut-il pas été fort agréable cependant de retrouver là les formes si pittoresques que nous admirons dans les dessins de M. G. Semper, architecte de Zurich. A cela nous eussions reconnu la Suisse, sans le secours des armoiries de ses cantons et de l'inscription peu motivée *Confédération helvétique*.

Nous ne ferons pas au salon des broderies de Saint-Gall et d'Appenzell le reproche d'avoir pris une tournure excessivement cosmopolite, non certes, car nous savons que ces précieux tissus ne s'utilisent pas chez nous; il fallait donc donner à l'appartement où ils devaient s'étaler une forme également applicable à Londres, à Paris et à St-Pétersbourg, quelque chose qui eût une certaine ampleur princière et les délicatesses du boudoir. Vous savez qu'il n'y a qu'une

voix sur ce point; cette partie de notre exposition est d'une conception délicieuse, seulement, Parisiens, ne jugez pas nos maisons par ce salon, c'est ce que la Suisse peut réaliser... pour d'autres, pour elle jamais. Le lit à colonnes recouvertes de velours violet, les rideaux, les couvertures, tout y est dans une harmonie parfaite, et la couleur violacée qui joue sous les dessins des broderies, jette l'esprit dans un charme sous lequel on aime à rester longtemps. C'est dans ce salon, auquel on arrive par plusieurs escaliers, que sont exposés les tissus de soie; la partie inférieure est occupée par la bijouterie, l'orfévrerie et l'horlogerie fine. Des plantes rares mêlent leurs fleurs et leur feuillage à l'or et aux pierres précieuses et complètent ce tout charmant auprès duquel personne ne passe indifférent.

Une autre impression vous attend à la salle des fils et tissus de coton: il semble qu'on vienne d'être transporté dans l'officine enchantée où s'élabore la lumière, votre œil est fasciné, ébloui, vous vous trouvez au milieu d'une gamme de tons peu ordinaire, habitué que vous êtes aux douces harmonies de notre nature septentrionale où le bleu du ciel, le vert des arbres, le blanc des maisons composent un tout toujours gris et tempéré, sur lequel tranchent violemment de rares tons jaunes et rouges; ici au contraire vous êtes en pleine gamme orangée, et cette transition violente, imprévue, se manifeste d'une manière visible, charmante à observer chez tous les visiteurs qui franchissent ce seuil.

C'est à une combinaison de pièces d'étoffe alternativement jaunes et rouges sans tons intermédiaires qu'on doit cet effet violent qui met en évidence cette partie importante de notre fabrication, avec plus de succès que ne le ferait toute autre installation.

Je continuerai prochainement ma visite au travers de toutes les classes de nos produits, si les lecteurs veulent bien m'y accompagner. — En attendant, agréez, Messieurs, etc.

A. BACHELIN.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

Nous aimons fort la vie de famille, et nos rendez-vous du soir tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, sont souvent animés par d'aimables et de vives discussions.

Un climat rigoureux, de longs hivers nous font apprécier ces sortes de réunions d'où surgissent volontiers mille projets divers; si plusieurs d'entre eux meurent en naissant, quelques-uns pourtant se développent et portent des fruits.

Il en fut ainsi quand, par une soirée de ce rude hiver de 1860, on s'enthousiasma pour la première fois à l'idée d'un voyage lointain. De formidables remparts de neige amoncelés devant chaque trottoir promettaient pour le printemps une fonte diluvienne. — Partons! dit l'un de nous; oui, partons, fut-il répondu d'une commune voix: allons en Egypte!

Mais, ce soir-là, il n'y avait que des maris qui comptaient sans leurs épouses. Une mère de famille protesta contre cette entreprise, et ces dames furent d'avis que la terre des Pharaons était par trop éloignée. Quant aux maris, peu désireux de voyager sans leurs compagnes, ils durent forcément changer de projet.

Comme moyen terme, l'Algérie sourit à tout le monde.

Dès ce moment, plus de trêve : on lut des récits de voyages, on fouilla les ouvrages d'histoire et de géographie, on prépara malles et valises, on acheta même de la verroterie pour en faire présent aux indigènes; enfin l'imagination

nous lança dans le domaine des conjectures, et que de fois nous nous trouvâmes transportés d'avance en plein Sahara, sur les routes aventureuses tracées dans le désert par des tribus nomades.

Que de beaux moments nous avons passés! Si le voyage a ses charmes, les préparatifs ont leurs émotions, émotions d'autant plus vives qu'elles sont partagées par des cœurs amis.

Le départ fut fixé au 7 avril, et le 6 au soir, à la veille de se mettre en route pour entreprendre un voyage de plaisir librement accepté, chacun de nous éprouva un sentiment d'inquiétude, un besoin de regarder en arrière afin de s'assurer encore, pendant les quelques heures qui nous séparaient du départ, si peut-être aucun devoir ne nous intimait impérieusement l'ordre de rester dans nos familles. — Adieu donc les parents, adieu donc les amis!

On dit que notre pays n'est pas intéressant. Vous allez voir! Nous partons par un soleil magnifique. Le traîneau nous secoue jusqu'aux Crosettes, la voiture nous cahote jusqu'à Boineau; là, d'énormes chars chargés de pierre encombrant la route, obligent les voyageurs à mettre pied à terre pour atteindre péniblement la Vue-des-Alpes, un pied dans une ornière, l'autre sur un talus. D'ici la voiture menace de verser jusqu'aux Hauts-Geneveys, où nous arrivons trop tard pour prendre le train. — Telle fut notre première étape.

Racontez-donc cette manière de voyager à quelque habitant de la plaine ou des bords de la mer, vous êtes assuré d'intéresser votre public. — Mais, vous dira-t-on, quel pays habitez-vous donc? — Si vous répondez: Un magnifique village de 17,000 habitants, situé sur un plateau du Jura à 2,800 pieds au-dessus de la mer, avec maisons bien bâties, théâtre et divertissements de toute espèce, — alors vous aurez conquis un droit à l'intérêt public.

Enfin, nous voilà partis.

Il y a, en suivant le tracé du Jura industriel, des points de vue et des coups-d'œil qu'on ne se lassera jamais d'admirer. Dans ce moment, la nature se ranimait au soleil du printemps, et l'on respirait déjà cet air velouté de la plaine si doux à la poitrine et si différent de l'air rude et stimulant de la montagne.

Voici Neuchâtel. — Le lendemain nous étions à Genève.

Nous avons fait le soir une promenade le long des quais et dans ces rues populeuses que la présence des troupes fédérales animait plus particulièrement encore.

Genève, a dit Stæmpfli, est peut-être trop belle, car elle est convoitée.

En sortant de Genève et pendant plusieurs heures la voie ferrée côtoie un torrent rapide, encaissé entre des montagnes tour à tour arides, rocailleuses

et boisées. Grossis par la fonte des neiges, des ruisseaux en descendent et semblent autant de cascades. Le fort de l'Ecluse domine un moment le paysage. A son aspect régulier et sévère, à la vue de ces plates-formes garnies de murs crénelés où chemine en silence une sentinelle, on dirait que le génie menaçant de la guerre a fait un pacte avec le génie imposant des montagnes pour impressionner le voyageur.

Par place la vallée s'élargit, et des villages d'apparence chétive, formés d'anciennes constructions serrées les unes contre les autres, attirent la curiosité et presque l'intérêt. Plus loin on arrive dans le domaine des mûriers et des vers à soie. Ici sont préparées ces étoffes qui se vendent si cher à Lyon; et l'on ne voyage guère dans cette contrée avec des dames sans qu'à ce sujet la conversation ne tombe rapidement sur la folie qu'il y aurait de traverser la ville des soieries sans y acheter au moins une belle robe.

Nous arrivons à Lyon. Respect à tout homme dont les manières respirent la politesse et la bienveillance, et sous ce rapport les employés de la gare remplissent l'une et l'autre condition. Nous traversons la ville pour nous rendre à l'embarcadère de Marseille.

Il était nuit, bien nuit, quand nous entrions dans le wagon; nous y étions seuls et commodément installés. Quelques stations plus loin, un jeune homme en uniforme vint y prendre place; il s'assit discrètement, eut l'air d'abord un peu embarrassé, puis finit par s'endormir. On avait à peine signalé Avignon, qu'il mit brusquement le nez à la portière et s'écria avec enthousiasme : — La Provence, quel ciel! — Sans doute, notre cher compagnon avait juré d'admirer, bon gré mal gré et en dépit de l'obscurité, le ciel des trouvères, car en ce moment on ne distinguait guère que des nuages.

Pour nous, animés d'un esprit moins poétique, nous nous sommes écriés : — Quel buffet! — C'est le cas de le dire, tout y était délicieusement apprêté.

A cinq heures, on signale Arles; c'était pour nous une étape. Un jardinet, orné de giroflées en fleurs, entourait la gare, et quelques arlésiennes portant la coiffure nationale attendaient l'arrivée du train; leur bonnet d'étoffe noire, recourbé dans sa partie supérieure, rappelle assez le bonnet phrygien. L'une d'elles, quoique âgée, confirmait par la dignité de sa tournure et la régularité de ses traits, la réputation de beauté qu'ont toujours eue les femmes de cette contrée.

D'Arles à Marseille, la campagne se revêt toujours plus d'une végétation méridionale : c'est l'olivier au feuillage grisâtre, l'amandier à la fraîche verdure et le genêt étalant ses fleurs jaunes. Mais une vue qui, sans être belle, excite cependant l'intérêt du voyageur, c'est celle de ces interminables plaines, formées de galets de toutes grandeurs, véritable avant-goût du désert, et

ancien témoin des joûtes nombreuses du Rhône avec la mer. Les géologues attribuent la présence de ces galets à la Durance, qui a dû avoir autrefois son confluent près de la mer, et qui charrie des fragments de quartz s'arrondissant en galets de la grosseur d'une noix ou d'un œuf. La Crau est presque entièrement couverte de ces cailloux blancs et arrondis. Les wagons étaient remplis de voyageurs en habits de fête, qui célébraient aussi le lundi de Pâques, et l'accent provençal y retentissait avec toute son énergie. Quand cet accent n'est pas exagéré, il ajoute quelque chose de piquant au langage d'une jolie femme.

Voilà Marseille, l'ancienne colonie phocéenne! la voilà avec sa joyeuse population, ses rues, ses places où de loquaces bouquetières étalent à l'envi les produits horticoles de la saison. Tout le monde a entendu parler du Cours et de la Cannebière : ces deux rues spacieuses sont ornées de nombreux magasins où le voyageur peut trouver tous les objets qui lui sont nécessaires, voire même ces armes à feu de gros calibre, destinées à la chasse des animaux qui peuplent les forêts tropicales. C'est sur le trottoir même de la Cannebière que certains amateurs nous présentèrent à plusieurs reprises des montres à acheter. Ces gens-là ne savaient guère à quel point ils nous étonnaient en nous offrant ainsi en plein vent les produits de notre industrie. Mais le temps que nous avions à passer dans cette ville était bien court; il s'agissait d'abord d'arrêter nos places sur un bateau des Messageries impériales. Le capitaine *** devait partir le lendemain à midi. Les places prises et payées, notre comptable nous fit passer par malice un quart d'heure de stupéfaction et de terreur, en nous annonçant avec anxiété que notre dépense s'élevait déjà à un chiffre considérable; les visages s'allongèrent, le doute sur la possibilité de continuer un si long voyage semblait déjà prendre racine, quand le cher caissier nous annonça une erreur de mille francs à notre profit; alors, le courage dans le cœur, le rire sur les lèvres, nous allâmes visiter notre future habitation nautique.

Nous avions à longer les quais de l'ancien port, tout garni de vaisseaux aux différents pavillons; un bâtiment turc s'y balançait mollement; un matelot accoudé sur le bordage se livrait aux douceurs de la vie contemplative, et pendant plus d'une heure ne changea ni de position, ni de place, tandis que deux de ses compagnons lavaient et roulaient leurs turbans. Sur un autre navire, on voyait un grand singe qui, d'un air pénétré du sentiment de la propriété, montait et descendait le pont de bois qui sert à relier le vaisseau à la terre. C'était sur le quai un concours d'hommes affairés, et çà et là un encombrement de ballots et de marchandises. Un fort sépare le nouveau port de l'ancien, appelé la Joliette, et sans discuter sur l'origine de ce nom, nous com-

mencerons par affirmer qu'il est parfaitement mérité. La Joliette est un port spacieux, où les bâtiments flottent à l'aise. A droite et du côté de la terre on distingue une série de belles constructions dispersées sur un emplacement considérable. C'est dans ce port qu'était amarré le *Louqsor*, joli bâtiment à vapeur, tout pimpant de propreté. Autour du salon étaient disposées des cabines à quatre lits, deux dressés sur le plancher, et les deux autres, fixés par des charnières à la paroi, se relevaient à volonté. Une petite chambre occupée par un piano reliait le salon à la chambre des dames. Tous ces détails nous intéressaient, nous qui pour la première fois allions faire une traversée de quarante-huit heures.

Enfants du Jura, nous avions ce matin la franche gaîté du montagnard. Deux systèmes s'offraient à notre sagacité. Les uns disent : il faut être à jeun pour s'embarquer; d'autres, et les plus nombreux, conseillent un bon déjeûner; notre appétit venait à l'appui de cette dernière assertion. — Voyons, encore une demi bouteille de cet excellent St-Georges. A notre santé réciproque! — Les malles sont faites. — Partons.... Chacun de nous obtint une cabine pour lui et sa femme; nous les trouvions trop éloignées l'une de l'autre : Un fils d'Albion, toujours impassible, un jeune peintre français d'une physionomie avenante, étaient les voisins de notre caissier. A la demande du docteur, ils se hâtèrent de lui céder leur place. Tout alla pour le mieux; pendant que nous nous organisions ainsi, un de nos compatriotes, malheureusement un de ces hommes que les vicissitudes et les chances du commerce ont ballottés, nous attendait en se promenant sur le pont; il venait causer encore un instant avec nous de la patrie et de sa famille. — Vous aurez un gros temps, dit-il, le mistral souffle avec violence. — Chut, répond le caissier, que ces dames ne vous entendent pas. — Un instant après, le Louqsor avait levé l'ancre.

(A suivre.) Dr LANDRY.

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

SUR L'ARTICLE

« ETAT DES ROUTES DANS LE PAYS DE NEUCHATEL, ETC., »

DU N° D'AVRIL.

L'époque actuelle est remarquable à plus d'un titre, mais entre autres par le développement qu'ont pris les recherches et les publications historiques. Contrairement à ce qui se faisait souvent au siècle dernier, on n'écrit plus maintenant que documents et pièces à l'appui sous la main, mais il faut que ces documents soient complets, c'est-à-dire, il faut avoir étudié le pour et le contre, afin de ne pas s'exposer à des réclamations qui ne manquent pas de se produire par la voie si commode de la presse, à l'occasion de faits ou de caractères que les réclamants ne trouvent pas dépeints sous leur vrai jour.

Ces réflexions pourraient se présenter à l'esprit du Neuchâtelois, un peu âgé déjà, à la lecture de l'article sur l'*Etat des routes dans le pays de Neuchâtel, au commencement de ce siècle,* qui a paru dans le numéro d'avril de ce recueil. A côté de documents inédits et de renseignements précieux et intéressants, cet article ne contient pas assez de détails qu'il importait dans certains cas de donner, afin de présenter les choses sous leur vrai jour. C'est le but de ce travail dans lequel nous suivrons à peu près l'ordre des matières de l'article qu'il est destiné à compléter.

Au commencement de ce siècle, la route de St-Blaise à Neuchâtel se bifurquait à Monruz, et à côté du chemin des Mulets il existait de toute ancienneté

un chemin à peu près sur l'emplacement de la route actuelle, mais il était loin d'être uni ; il y avait la montée et la descente du Saar, et la montée et la descente de Monruz, qui rendaient cette voie de communication assez semblable à l'ancienne route de Monruz à St-Blaise. Il reste encore quelques fragments de ce chemin dans les sentiers qui servent à la dévestiture de certaines vignes perchées maintenant au haut des rochers. La route actuelle date des années 1837 à 1842. Avant cette époque, les voituriers qui n'avaient pas de chargement pour Neuchâtel, évitaient cette route incommode et passaient par le chemin des Parcs et celui des Mulets.

A la même époque, la ville de Neuchâtel n'avait pas d'autre sortie du côté de l'ouest que la porte du haut de la rue du Château, mais pour aller à Serrières on n'était pas obligé de faire le tour par le Petit-Pontarlier et la ruelle Maillefer ; la rue actuelle du faubourg du Château existait déjà jusqu'à l'origine du chemin de Beauregard, ainsi que la route qui conduit depuis là jusqu'à Serrières ; mais les pentes n'étaient pas aussi régulières, ni les chemins aussi larges que maintenant. On arrivait au bas de Serrières par le chemin assez raide qui passe devant le cimetière, et l'on remontait le village pour tourner immédiatement à gauche et gagner Auvernier par la route actuelle.

La route du Saar, celle de Neuchâtel à Auvernier par Serrières, telles qu'elles viennent d'être décrites, sont, peut-être, après les voies romaines, ce qu'il y a de plus ancien en fait de voies de communication dans les environs de la ville, par suite de l'existence des vignobles le long du lac, et de la nécessité d'arriver facilement à ces propriétés. Ces routes sont déjà tracées et indiquées comme *grands chemins* dans la carte de Merveilleux de 1694.

De la sortie de la ville par la rue du Château, la route de France suivait déjà sa direction actuelle, car c'est en 1786 que le conseil de ville a décrété la construction de la route qui existe maintenant à travers les vignes du quartier de Saint-Nicolas. C'est alors que la route primitive par le Petit-Pontarlier a été abandonnée et réduite à l'état de chemin vicinal.

L'ancienne route de la Clusette conduisait directement de Brot à Noiraigue ; cette route était en effet dangereuse par suite des éboulements de rochers auxquels elle était exposée, mais sa pente n'était, à l'exception du crêt de Noiraigue, guère plus raide que celle de la route actuelle, ainsi qu'on peut s'en assurer depuis le versant opposé de la vallée, en comparant les vestiges de l'ancienne route avec la route actuelle.

La grande route du Val-de-Travers, corrigée par places dès lors, était assez mauvaise, et quoique son tracé fût sinueux, elle évitait les villages de Môtiers et de Fleurier et suivait le chemin direct de Couvet à St-Sulpice par Boveresse.

L'auteur de l'article du n° d'avril n'indique que d'une manière générale le

tracé de la route de la Tourne à Rochefort. Cette route, beaucoup plus raide que maintenant, passait par le hameau des Grattes, par Montmollin, et venait rejoindre, au même point que maintenant, la route du Val-de-Travers au-dessus de Corcelles. Il reste de nombreux vestiges de ce chemin.

C'est au mois d'août 1775 que le conseil de ville de Neuchâtel décréta la construction de la route actuelle du Val-de-Ruz par Pierrabot, afin de prolonger celle que l'Etat voulait faire construire à la même époque depuis Fenin à l'évêché de Bâle par le Bugnenet, et c'est aussi à cette époque que le chemin pavé de la Boine au Plan a été réduit à ce qu'il est maintenant, un chemin de dévestiture pour les propriétés voisines et un sentier pour les piétons.

Le chemin pavé qui faisait, il y a près d'un siècle, l'office de grande route entre Neuchâtel et Valangin rappelle aux personnes qui le connaissent l'ancien chemin du Locle aux Brenets dont il reste des vestiges assez considérables au-dessus de ce dernier village, et dont la construction date de 1373. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'ouvrage de M. Matile : « Le seigneur ordonna l'ou-
» verture *par le plus aisé que faire se pourrait* d'un meilleur chemin que
» celui qui avait existé jusqu'alors pour se rendre de Valangin aux Montagnes...
» Ce chemin devait avoir 32 pieds de large. Les chemins d'alors ne ressem-
» blaient guère à ceux de nos jours ; ils n'offraient ni travail d'art, ni nivel-
» lements, ni courbes régulières, ni empierrement ; la ligne la plus droite
» était envisagée comme la plus courte. Il vous sera donné une bande de
» trente-deux pieds de large, dans laquelle vous pourrez vous frayer un pas-
» sage ; tel était le sens des ordres donnés par Jean d'Arberg.[1]) »

Il faut avouer que l'art de construire les routes a fait de grands progrès depuis le XIVme siècle, mais dans notre canton surtout, le progrès a été lent. Les traces de ce progrès se retrouvent partout, pour celui qui veut observer, car il y a bien des passages de montagnes où l'on voit encore les *trois* routes qui ont été construites successivement pour communiquer d'un point à un autre. Ces trois routes, ou tout au moins leurs vestiges, se retrouvent entre le Locle et les Brenets où le chemin de Jean d'Arberg, l'ancienne route par les Frêtes, et celle par le Col-des-Roches, démontrent les trois époques principales du développement de l'art de construire. Il en est de même entre Neuchâtel et Valangin, où l'on trouve le chemin pavé de *la Boine*, la route par Pierrabot, puis celle des Gorges du Seyon.

Avant de parler de l'entretien des routes par les communes, il est bon de compléter ce qui se trouve à page 92 ci-devant, sur les portions de routes qui, au commencement du siècle actuel, étaient à la charge de l'Etat. La nouvelle route de Lignières, construite en 1796, était entretenue par la direction

[1]) *Matile*, Histoire de la Seigneurie de Valangin, pages 62 et 63.

des forêts, dans tout son parcours dans la forêt de l'Iter, sur une longueur de 448 perches soit près d'une demi lieue, et ce n'est que bien des années après 1830 que son entretien a été remis aux ponts et chaussées.

L'origine de la répartition de l'entretien des routes entre les communes est à peu près inconnue, et rien n'explique d'une manière certaine l'usage en vertu duquel telle commune devait entretenir des routes situées parfois fort loin de son territoire. Les droits de parcours, la propriété du sol à titre privé, les droits de *bochéage*, ou la propriété de certaines forêts, ont amené sans doute la création de ces exceptions à la règle générale, c'est-à-dire *à la coutume*, qui remettait l'entretien des routes aux communes, dans leurs territoires respectifs.

Une autre anomalie, qui n'est pas facile à expliquer non plus, est la servitude imposée à certains domaines d'entretenir les routes qui les traversaient. Plusieurs domaines aux Champs-Berthoud, près des Verrières, et aux Petits-Ponts, celui du Bois-de-Croix, et celui de la Prise-Roi près de Couvet, ainsi que ceux de la Borcarderie et des Joux étaient grevés de cette servitude à la décharge des communes sur le territoire desquelles ils se trouvaient situés.

La charge de l'entretien des routes était très-inégalement répartie entre les communes, eu égard à leur situation financière et à leur population. Proportionnellement à sa population et abstraction faite de son manque d'attelages en 1809, la commune de la Coudre n'était pas une des plus chargées, puisque le tronçon de route à sa charge n'avait pas un quart de lieue de longueur, et chaque habitant moins de deux perches de route à entretenir, tandis que chaque habitant de Corcelles et de Cormondrèche avait près de trois perches de route à sa charge. Il faut dire que cette dernière commune entretenait la route de France jusque près de Rochefort, et celle du Locle jusqu'au-dessus des Grattes.

Au commencement du siècle actuel, les communes chargées de l'entretien des routes y procédaient au moyen de corvées, tandis que l'Etat, n'ayant pas de corvéables à employer pour les portions de routes à sa charge, employait déjà des cantonniers. Les inconvénients inhérents au système de la corvée y firent renoncer peu à peu les communes, tellement que, en 1830, un certain nombre d'entre elles les avaient abolies. La corvée était alors le droit commun et les cantonniers communaux l'exception.

A cette époque, la circulation, activée par la prospérité du commerce et de l'industrie, demandait à la fois un meilleur entretien des routes existantes et la construction de nouvelles voies de communication. Aussi dès la première session du corps législatif, soit le 21 juillet 1831, cette assemblée fut nantie d'une pétition demandant l'abolition de la corvée pour l'entretien des routes.[1])

[1]) Bulletin officiel des délibérations du Corps législatif. T. 1, page 198.

Le rapport présenté par la commission des pétitions dans la séance du 26 juillet est intéressant, en ce qu'il pose d'une manière très-nette, d'un côté l'obligation pour les communes d'entretenir les routes, de l'autre le droit qu'avaient les communes d'abolir elles-mêmes les corvées. Elle proposait, en effet, de répondre aux pétitionnaires : « que la corvée est une imposition que toutes les » classes de la société supportent, qu'il est d'ailleurs facile aux communes re- » quérantes d'abolir elles-mêmes les corvées en substituant au mode actuel le » mode de l'entretien des routes par cantonnier, ainsi que cela se fait dans » grand nombre de communes, et en répartissant ensuite équitablement entre » leurs feu-tenants les frais d'entretien ; que le Corps législatif ne peut pas » admettre l'idée de porter les routes à la charge du prince dont les caisses » ne pourraient y suffire, et qui, d'ailleurs, d'après la règle existante, ne peut » pas en être chargé, qu'il n'y aurait alors d'autre moyen à mettre en usage » pour l'entretien des routes que de lever une imposition sur le pays, ce » dont, dans l'état actuel des choses, le Corps législatif ne croit pas pouvoir » s'occuper.[1]) »

Il résulte de ce rapport :

1° que l'entretien des routes était à la charge des communes ;

2° qu'un grand nombre de communes avaient, déjà alors, aboli les corvées pour cet entretien.

3° que le Corps législatif ne croyait pas pouvoir, à cette époque, s'occuper d'établir une imposition sur le pays, dans le but de centraliser l'entretien des routes.

La question de l'entretien des routes étant ainsi lancée dans la discussion, le Corps législatif devait nécessairement continuer à s'en occuper, et dans sa séance du lendemain, 27 juillet 1831, il nomma une commission de onze membres, chargée d'examiner si, au moyen d'une loi, on pourrait prendre une mesure générale pour l'entretien des routes[2]). Cette commission fit rapport un an après, soit dans la séance du 27 juin 1832.[3]) D'après ce rapport, outre les cinq tronçons de grandes routes mentionnés ci dessus, l'Etat était chargé de la construction et de l'entretien de *tous les ponts et travaux d'art situés hors des villes et villages*, sauf pour ce qui concernait le transport des matériaux, qui, pouvant être fait par corvées, restait à la charge de la commune. L'état faisait en outre tous les frais de rélargissement en dehors des villes et villages. Ce rapport, auquel est annexé un tableau statistique très complet[4]),

[1]) Bulletin du Corps législatif. T. 1, page 221.

[2]) Bulletin du Corps législatif. T. 1, page 224.

[3]) Bulletin du Corps législatif. T. 3, page 154.

[4]) Bulletin du Corps législatif. T. 3, page 177.

explique parfaitement l'historique de cette partie de l'administration du pays. Après avoir été primitivement des chemins ruraux, nos routes actuelles sont devenues des chemins de communication de village à village, et avec le développement du commerce et de l'industrie, plusieurs de ces chemins sont devenus plus tard des *grandes routes commerciales*, à l'usage de tout le pays. La commission proposait qu'il fût fait une loi pour établir un péage à la frontière, dont le produit évalué à L. 30,000 aurait permis à l'Etat de se charger de la presque totalité des frais d'entretien des routes de première et de deuxième classe, les charrois et le déblaiement des neiges en hiver restant seuls à la charge des communes. Cette proposition fut adoptée le 28 juin 1832[1]) et la commission chargée de rédiger le projet de loi.

Ce projet fut rédigé et présenté au Corps législatif dans sa séance du 15 décembre 1832[2]). Discuté dans la séance du 22 février 1833, il fut rejeté à une grande majorité par la raison que le péage projeté étant *un commencement d'établissement d'impôt* [3]), serait une gêne pour le commerce, et mettrait la population dans la crainte que cet impôt ne soit augmenté. On craignait aussi un système de centralisation incompatible avec les habitudes de l'époque. Une nouvelle commission fut nommée par le Corps législatif, dans la même séance, pour reprendre la question de l'abolition des corvées et présenter un projet de loi sur cette matière. Présenté dans la séance du 21 juin[4]), ce projet de loi fut discuté dans celles des 18, 19 et 20 décembre 1833, et obtint quarante suffrages contre vingt-deux, il fut par conséquent rejeté puisque, à teneur des réglements en vigueur, il n'avait pas réuni les deux tiers des suffrages de l'assemblée.

Les détails qui précèdent prouvent que si le gouvernement ne faisait pas beaucoup pour l'entretien des routes, ce n'était pas l'intention qui manquait, mais bien les ressources financières, tandis que les populations n'étaient pas disposées à subir la centralisation administrative, ni à payer d'impôts. Il faut avouer qu'il y a eu progrès très-marqué sous ces deux rapports pendant les vingt dernières années.

Malgré le peu de disposition des peuples à se soumettre à une centralisation décrétée par l'autorité législative, lorsque les revenus de l'Etat eurent augmenté par suite du développement de la prospérité publique, le conseil d'Etat commença tout doucement la centralisation de l'entretien des routes, mais de manière à ne pas donner d'ombrage aux communes intéressées. En 1837, l'Etat fut chargé de la main d'œuvre, soit du salaire des cantonniers, sur les

[1]) Bulletin du Corps législatif. T. 3, p. 186.
[2]) Bulletin du Corps législatif. T. 3, p. 445.
[3]) Bulletin du Corps législatif. T. 4, p. 105.
[4]) Bulletin du Corps législatif. T. 4, p. 414 à 436.

routes qu'on appelait alors les routes *commerciales*, de Vaumarcus au Pont de Thielle et des Verrières au Landeron. Plus tard, en 1842, le système des cantonniers salariés par l'Etat fut étendu à toutes les routes postales, et plus tard encore aux routes de moindre importance au moyen d'abonnements annuels payés à l'Etat par les communes chargées de leur entretien. Aussi voyons-nous par les comptes de l'Etat, présentés chaque année au Corps législatif, le chiffre des dépenses pour l'entretien des routes suivre une progression ascendente de 1831 à 1846, dernière année où ces comptes ont été publiés. Ainsi nous trouvons :

Entretien des routes en 1831 L. 3,168» 6 [1]).
» » » » 1837 » 13,985» 6 [2]).
» » » » 1841 » 17,041» 6 [3]).
» » » » 1846 » 30,861»11 [4]).

Les chiffres ci-dessus comprennent les traitements des divers employés de l'administration des ponts et chaussées qui étaient beaucoup moins élevés que maintenant, mais ils prouvent que pendant les seize années, de 1830 à 1846, les dépenses de l'Etat pour l'entretien des routes ont *décuplé.*

En sus des sommes allouées par le budget pour l'entretien ordinaire et de celles employées aux constructions nouvelles, une somme de L. 25,000 a été allouée pour *la mise en état d'entretien des routes postales dont les communes ont été déchargées.* Cette somme dépensée dans les années 1843 et suivantes, se trouve confondue dans les comptes produits au Corps législatif, avec les autres dépenses extraordinaires de l'administration des ponts et chaussées; mais on la retrouve dans le dernier rapport présenté par les membres de l'ancien conseil d'état à leurs concitoyens [5]), d'où est extraite la phrase soulignée ci dessus.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le rapport cité plus haut : « En faisant » des sacrifices aussi considérables, le gouvernement s'est proposé quant aux » routes, de faire une chose utile et agréable à tous en même temps qu'on » dégrévait les communes, jadis seules chargées de leur entretien, et la mesure » par laquelle le gouvernement s'est mis à cet égard en leur lieu et place au » moyen d'abonnements annuels, a produit le double effet d'améliorer con» sidérablement l'état des routes, et de permettre à la généralité des com» munes d'abolir le système des corvées. » [6])

[1]) Bulletin du Corps législatif. T. 3, p. 128.
[2]) Bulletin du Corps législatif. T. 6, p. 452.
[3]) Bulletin du Corps législatif. T. 8, p. 492.
[4]) Bulletin du Corps législatif. T. 10, p. 468.
[5]) *Exposé sommaire de l'administration et des finances du pays fait par les membres de l'ancien conseil d'Etat à leurs concitoyens.* 1848, page 14.
[6]) *Exposé,* etc., page 10.

Il résulte donc de ce qui précède :

1° Que l'entretien des routes était centralisé sous l'ancien gouvernement bien avant l'avénement du régime républicain.

2° Que cette centralisation s'est établie graduellement, sans secousses, et à mesure que les revenus de l'Etat le permirent.

3° Que pendant la période de *seize ans*, de 1831 à 1846, les dépenses pour cet objet ont *décuplé* sans qu'il ait été établi l'ombre de nouveaux impôts.

4° Que sans nuire aux dépenses ordinaires, l'Etat a pu construire pendant cette période un grand nombre de belles routes, et dépenser L. 25,000 à la restauration de celles qui étaient en mauvais état au moment où il s'est chargé de leur entretien.

5° Et enfin, que tout travail de corvée pour l'entretien des routes postales avait disparu du territoire de la principauté, près de dix ans avant 1848.

On remarquera peut-être l'énorme différence qui existe entre les dépenses d'entretien des routes, qui s'élevaient en 1846 à L. 30,000, soit un peu plus de fr. 41,000, et les sommes allouées maintenant, et qui dépassent fr. 100,000 par année. L'explication de cette différence se trouve dans les faits suivants :

1° Avant 1848, l'Etat n'entretenait pas les routes dans le territoire de la ville de Neuchâtel : elles étaient exclusivement à la charge de l'administration locale.

2° Un grand nombre de nouvelles routes, construites depuis vingt ans, ont augmenté d'autant ce chapitre du budget.

3° L'importance et la classification des routes a singulièrement varié depuis la même époque, par suite de l'établissement des chemins de fer. Telle route qui n'était alors qu'un mauvais chemin vicinal, est plus fréquentée maintenant que beaucoup de routes postales, et est complètement à la charge de l'Etat.

4° Avant 1848, l'Etat ne faisait que la main d'œuvre, la fourniture des matériaux restant à la charge des communes ou domaines chargés primitivement de l'entretien total ; mais depuis 1843, l'Etat avait traité avec un grand nombre de communes, et s'était chargé à forfait, moyennant un abonnement annuel, de fournir les matériaux nécessaires. En 1846, l'Etat avait traité avec une vingtaine de communes et a perçu plus de fr. 10,000.

5° Enfin, les ressources de l'Etat ayant augmenté depuis 1848, grâce à l'impôt, le grand conseil a pu mettre à la charge de l'Etat, non seulement les routes de première classe, mais encore celles de seconde et de troisième classe, ce qui explique amplement la différence entre les dépenses faites en 1846 et celles de l'époque actuelle.

L'article précédent fait remarquer que l'Etat ne dépensait pas au commencement du siècle actuel la moitié du produit des péages pour l'entretien des routes à la charge du prince. [1]) Cependant, il résulte d'un tableau produit au

[1]) Ci-dessus page 92.

Corps législatif à la séance du 31 octobre 1831 [1]) que le produit des péages s'est élevé en moyenne pendant 50 ans, de 1781 à 1830, à L. 4,384»16, et les dépenses pour les ponts et chaussées pendant la même période à L. 7323»— par an. Si nous extrayons de ce tableau les dix années 1798 à 1807, nous trouvons pour le produit des péages une somme moyenne de L. 3,434»—et pour les dépenses des ponts et chaussées L. 10,733»—par an en moyenne. C'est donc une somme de L. 7000 en moyenne, qui a été dépensée par année de plus que le produit des péages pour faciliter la circulation dans le pays. Il est vrai de dire que le traitement des employés, ainsi que les nouvelles constructions sont compris dans ces L. 7000. Les dix années ci-dessus sont celles qui précédent immédiatement la domination du prince Berthier, sous le règne duquel la construction des nouvelles routes a pris un si grand développement, et sur lesquelles l'article précédent donne des détails inédits très-intéressants.

En résumé :

1° Au commencement du siècle actuel, si la circulation n'était pas aussi aisée qu'elle l'est devenue plus tard, elle était cependant plus facile que ne l'indique l'article précédent sur ce sujet, lequel cependant se base sur des documents officiels dans lesquels on avait peut-être grossi l'état des choses.

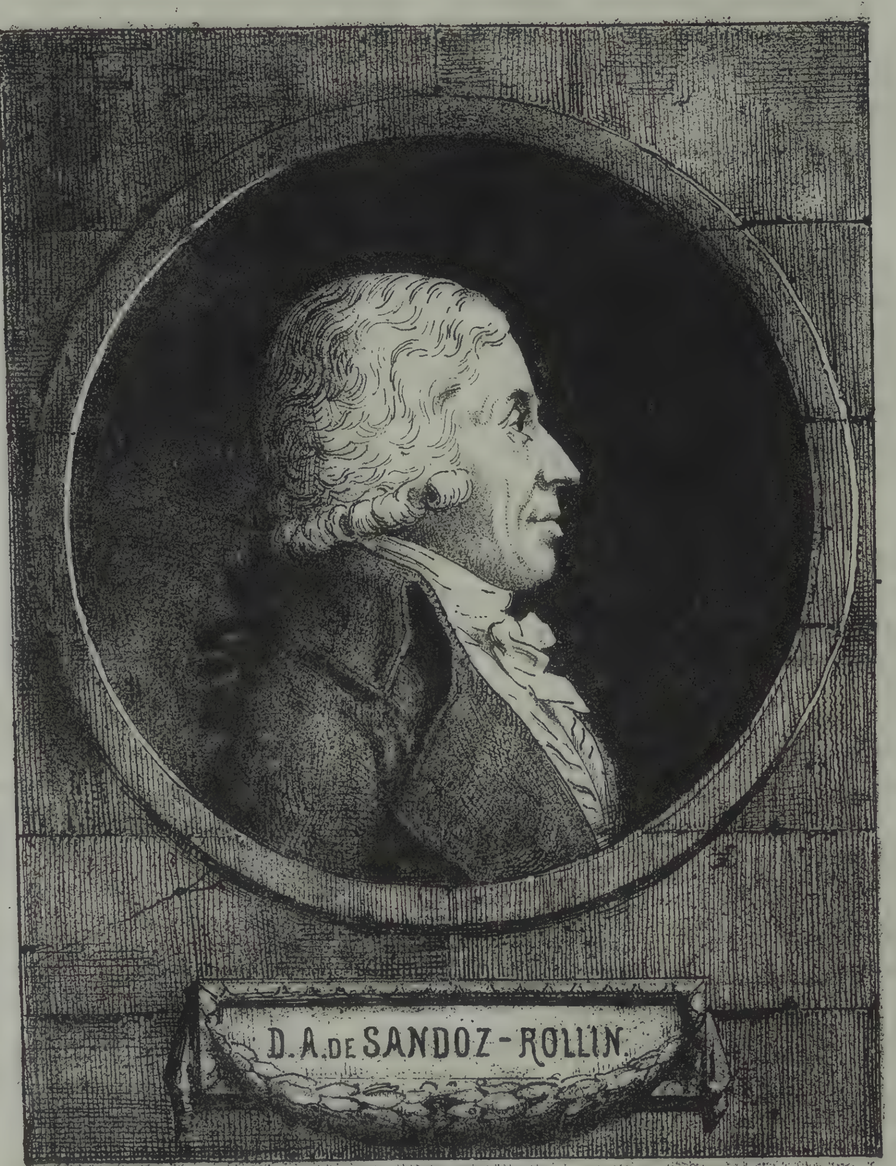
2° Dès-lors une amélioration progressive s'est faite presque chaque année dans cette branche des services publics, par la construction d'un grand nombre de nouvelles routes.

3° L'entretien des routes à la charge des communes et exécuté primitivement par elles au moyen de corvées, s'améliore à mesure que les communes renoncent à leur emploi, ainsi qu'il est prouvé que cela avait lieu dans un grand nombre d'entre elles, bien avant 1831.

4° *Dès que ses ressources financières l'ont permis,* savoir en *1837* pour les routes commerciales et en *1842* pour les autres routes postales, l'Etat a centralisé le service de l'entretien des routes à la décharge des communes. Les sommes employées pour cet objet n'ont pas cessé d'augmenter jusqu'en 1848, sans empêcher le gouvernement de construire de nouvelles routes, et tout cela s'est fait avec la seule ressource des revenus de l'Etat et sans augmenter les anciennes *prestations légales.*

G. de Pury, ingénieur.

[1]) Bulletin officiel, etc. T. 1, p. 406 et 407.



A.B. d'après Fouquet.

LITH. H. FURRER.

LE BARON DE SANDOZ-ROLLIN

C'est un fait remarquable et qu'il est intéressant de constater, que pendant la période de la domination prussienne, notre pays donna à la Prusse un nombre de diplomates et d'hommes d'état relativement plus grand qu'aucune autre province de ce royaume. Parmi ces hommes distingués, le baron David-Alphonse de Sandoz-Rollin mérite une mention spéciale et une notice plus étendue que les deux pages que les biographes neuchâtelois lui ont consacrées. Sandoz-Rollin avait un caractère trop franc et trop loyal pour se plier à toutes les exigences des intrigues politiques d'une époque agitée, et cela nous explique pourquoi, après avoir longtemps représenté la Prusse en Espagne, où il lui était facile de suivre la ligne droite qu'il préférait, il ne joua qu'un rôle éphémère dans une position diplomatique difficile. Nous voulons parler de sa mission auprès du Premier Consul, où pour réussir, un diplomate devait nécessairement s'engager dans des sentiers tortueux qui conviennent seuls à la duplicité du caractère. Son vaste savoir et sa longue expérience lui donnaient bien la perspicacité nécessaire à l'homme d'état, mais comme ses goûts le portaient plutôt vers la littérature et les beaux-arts, il préférait développer son activité au milieu du calme de la paix, qu'au milieu des révolutions et des vicissitudes de la guerre.

Sans négliger ses devoirs diplomatiques, Sandoz-Rollin aimait à consacrer ses heures de loisir à la littérature, au dessin et à la peinture, et à fréquenter la société des artistes, des hommes de lettres et des savants qu'il recherchait avec empressement. Nous ne possédions que peu de détails sur sa vie. On savait qu'il avait été nommé chambellan, puis créé baron et chevalier, qu'il était membre de l'Académie des sciences et beaux-arts de Berlin, et que des artistes distingués dont il était l'ami et qui appréciaient la rectitude de son sentiment esthétique, lui avaient fait hommage de leurs meilleures productions.

Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains une partie de sa correspondance et quelques fragments de son journal; ces documents nous ont paru

assez intéressants déjà au point de vue historique, pour chercher à les sauver de l'oubli et peut-être de la destruction. Nous apprendrons, en les lisant, à connaître le caractère noble et loyal de cet homme que nous aimons dire notre compatriote. Cette méthode de présenter des fragments de lettres et de journal d'un homme dont on veut esquisser la vie et le caractère, offre la plus sûre garantie que l'on restera dans les limites du vrai, et qu'on ne se laissera pas entraîner à exagérer les mérites de celui qui a su vous charmer. Et si, d'un autre côté, nous réussissons à enchaîner et à grouper ces fragments d'une manière intéressante, nous espérons que la lecture de cet article ne paraîtra pas trop longue à nos lecteurs.

Le baron de Sandoz-Rollin naquit à Neuchâtel en 1740, c'est-à-dire à l'époque où des hommes éminents faisaient fleurir chez nous les sciences et les lettres. M. le professeur L. Favre, dans sa biographie de L. Bourguet (voir *Musée neuchâtelois*, décembre 1866), a retracé en traits éloquents l'immense influence qu'eut à Neuchâtel, depuis le milieu du siècle passé, ce foyer de lumières scientifiques et littéraires; aussi nous dispensons-nous d'entrer à ce sujet dans de plus longs détails. Nous pouvons admettre que cette circonstance heureuse contribua à développer les goûts et les connaissances du jeune de Sandoz-Rollin, dont la famille était intimément liée et avait des relations fréquentes avec tous ceux qui entretenaient, à cette époque, la vie intellectuelle à Neuchâtel.

Le jeune homme, après avoir fait de brillantes études, se rendit à Berlin pour offrir au roi ses services. Frédéric-le-Grand régnait alors. On sait quelle fut son éducation, et comment il aimait passionnément la littérature française. Parler et écrire avec élégance la langue de Voltaire était, à la cour de ce roi, une excellente recommandation, aussi ne devons-nous pas être étonnés de voir nos compatriotes, qui étaient ses sujets, occuper des places importantes dans la diplomatie prussienne. Sandoz-Rollin fit probablement partie de la société intime de Frédéric ; en tout cas, il dut jouir de sa faveur particulière, puisque ce monarque le jugea digne de lui rendre d'importants services comme diplomate à la cour de Versailles. Nous verrons plus tard comment la modestie de notre compatriote lui fit refuser la dignité de cette charge.

Au lieu d'aller occuper le poste d'ambassadeur en France, Sandoz-Rollin accepta une mission analogue à Madrid. Il représenta la Prusse en Espagne à la fin du règne de Charles III, et pendant les premières années de celui de son fils, Charles IV. Pendant l'administration du premier de ces monarques, l'Espagne s'allia avec la France contre l'Angleterre, qui avait à cette époque à

lutter contre l'insurrection de ses colonies américaines. Cette guerre n'eut pas pour Charles III de résultats favorables, car elle ne lui restitua pas Gibraltar, et comme elle finit par la création de la république puissante des Etats-Unis sur les confins des possessions espagnoles au Mexique, les idées d'indépendance devaient s'y communiquer rapidement, et tôt ou tard en déterminer la perte.

Sandoz-Rollin écrivit à cette époque le morceau suivant, dans lequel il juge d'une manière spirituelle la révolution américaine.

Epître aux insurgents.

Parlez donc, messieurs de Boston ;
Se peut-il qu'au siècle où nous sommes,
Du monde troublant l'unisson,
Vous vous donniez les airs d'être hommes?
On prétend que plus d'une fois
Vous avez refusé de lire
Les billets doux que George trois
Eut la bonté de vous écrire ;
Il paraît, mes pauvres amis,
Que vous n'avez jamais appris
La politesse européenne,
Et que jamais l'air de Paris
N'insinua dans vos esprits
Cette tolérance chrétienne
Dont vous ignorez tout le prix.
Pour moi, je vous vois avec peine
Afficher, malgré les plaisants,
Cette brutalité romaine
Qui vous vieillit de deux mille ans.
Raisonnons un peu, je vous prie :
Quel droit avez-vous plus que nous
A cette liberté chérie
Dont vous paraissez si jaloux ?
D'un pied léger la tyrannie
Va parcourant tout l'univers ;
Ce monstre, sous des noms divers,
Ecrase l'Europe asservie ;
Et vous, peuple injuste et malin,
Sans papes, sans rois et sans reines,
Vous danseriez au bruit des chaînes
Qui pèsent sur le genre humain ?
Et vous, d'un si bel équilibre
Dérangeant le plan régulier,
Vous auriez le front d'être libres
A la barbe du monde entier !
L'Europe demande vengeance.
Armez-vous, héros d'Albion,
Rome ressuscite à Boston,
Etouffez-la dans son enfance ;
Dans son dernier retranchement
Forcez la liberté tremblante,
Qui toujours plus intéressante
Se ferait de nouveaux amants ;
Qu'elle expire, et que son nom même,
Presque ignoré chez nos neveux,
Ne soit plus qu'un mot à leurs yeux,
Et son existence un problème !

Le baron de Sandoz-Rollin assista à l'expulsion des jésuites de l'Espagne, une des mesures qui signala la fin du règne de Charles III, dont l'administration, dirigée tour à tour par ses ministres, le marquis de Grimaldi, [1] le comte de Florida-Blanca et le comte d'Aranda, mérita des éloges; le commerce, l'agriculture, l'industrie prirent un essor nouveau, et les sciences et les lettres ne furent pas délaissées.

Sous Charles IV, les utiles réformes introduites sous l'administration de son père furent bientôt suspendues; l'esprit révolutionnaire qui commençait à

[1] Le nom de Grimaldi a été immortalisé dans *Clavijo* de Beaumarchais.

souffler en France rendit le gouvernement espagnol défiant et inquiet, et à la place des abus de l'administration supprimés sous le règne précédent, on n'osa leur substituer aucune innovation désirable. Bientôt les mesures réactionnaires les plus violentes furent prises dans le but d'empêcher que l'influence de la révolution française ne pût se produire, et d'un autre côté, craignant le gouvernement républicain, Charles IV terrorisé chercha à transiger avec lui et à négocier un traité de neutralité en offrant sa médiation entre la république française et les coalisés. Mais ces offres de médiation furent mal accueillies par la Convention, qui, après la condamnation de Louis XVI, déclara la guerre à l'Espagne. Cette puissance se trouva ainsi par le fait coalisée avec la Prusse, que Sandoz-Rollin représentait à Madrid.

On sait les campagnes qui s'ouvrirent dans les Pyrénées et qui furent, surtout celle de 1793, glorieuses pour l'Espagne; mais elles épuisèrent ses ressources. La troisième campagne, engagée en 1795, fut favorable aux armées républicaines, et ce résultat détermina Charles IV à déposer les armes et à suivre l'exemple de la Prusse qui s'était détachée de la coalition européenne.

Sandoz-Rollin quitta Madrid à cette époque, pour occuper le poste d'ambassadeur à Paris. Il nous a paru utile de retracer rapidement les principaux faits historiques qui signalèrent, en Espagne, l'époque pendant laquelle notre compatriote y séjourna. Nous ne savons quel rôle politique ce diplomate joua dans sa mission. A en juger par le nombre considérable des dessins qu'il fit pendant son séjour à Madrid, nous pouvons admettre que les beaux-arts l'occupèrent essentiellement.

Ces dessins, dont nous parlerons plus tard, se trouvent au château de Beauregard, où nous avons pu les admirer, grâce à l'obligeance de Mlle de Sandoz-Rollin, qui les conserve avec l'affectueux respect qu'elle voue à son grand'oncle.

Le portrait du baron de Sandoz-Rollin qui accompagne cet article est dû au crayon habile de notre ami M. A. Bachelin. Il provient également de Beauregard où il s'y trouve à côté de celui de Mme de Charrière, de cette femme aimable et spirituelle qui fut l'amie intime de la mère de Mlle de Sandoz-Rollin.

Ce qui frappe à première vue dans ce portrait, c'est un grand caractère de bonté distinctement écrit dans toutes les lignes de son profil régulier et d'une homogénéité parfaite. L'œil, bien ouvert, regarde franchement, mais sans hauteur; la bouche, un peu matérielle dans la lèvre inférieure, devait sourire agréablement. La vie diplomatique a donné à cette tête la distinction de l'homme de cour, mais elle n'en a pas enlevé les qualités intimes, et c'est le doux admirateur de la nature et de la vie champêtre que nous y retrouvons bien plus que l'ambassadeur de Sa Majesté prussienne.

Nous possédons un document précieux, qui date de son séjour en Espagne, et que nous devons à l'obligeance de M. Alphonse de Coulon. Ce document prouve que Sandoz-Rollin ne restait cependant pas étranger au mouvement politique qui se préparait. C'est une lettre adressée à M. de Marval, châtelain du Landeron, qui fut pendant quelque temps ministre de Prusse en Suisse.[1] Elle est écrite, comme on le verra, avec beaucoup de facilité. Cette lettre est datée de Madrid, 16 août 1789. Elle contient ce qui suit:

Est-ce bien à ta lettre du 8 février que je dois une réponse, mon cher ami! Je n'ose le croire, et je crains bien que cela ne soit. Tant d'occupations sérieuses ont fatigué ma pauvre tête, qu'elle n'était plus propre à rien. Je pensais souvent à l'amitié, et je n'avais ni le temps, ni la possibilité de transcrire mes souvenirs. Telles sont mes excuses: c'est à toi à les recevoir avec l'indulgence d'un ami. J'y compte entièrement.

A qui parles-tu de crayons et de dessins? Il y a près de douze mois que je n'ai plus connu ce plaisir et cette jouissance! J'ai tout sacrifié au devoir de ma place et aux spéculations sérieuses de la politique. Quel échange, mon cher ami! et quel sera mon dédommagement?

D'ailleurs, que dessinerais-je dans l'état d'anéantissement où les chaleurs ont plongé toute la nature! L'atmosphère est en feu; la terre brûlée dans ses entrailles n'offre pas le moindre vestige de végétation; elle est aride, chauve et crevassée de toute part. L'œil s'en détourne et le cœur est opprimé. La nuit est loin encore! on suffoque et on meurt. Je reprends mon haleine en écrivant ces lignes, et je ne la trouve plus. Trois fois et quatre fois heureux celui qui, sur le penchant d'une colline ombragée, habite une retraite semblable à Voëns[2]. Il respire à son aise et il voit l'herbe renaître et reverdir. — Pas une goutte d'eau depuis quatre mois!

En apprenant les démarches de *** pour la survivance de la place de Trésorier-Général, j'ai jugé qu'elles étaient précipitées. Dans toutes les affaires, il est une mesure pour arriver au but, dont il est important de ne pas s'écarter. Il ne faut pas trop brusquer l'occasion, crainte d'être importun et avide, ni trop la ralentir, crainte d'être prévenu. Tout consiste donc à savoir garder un ton et une mesure convenable pour réussir. Osez dire après cela que le métier d'un ambitieux est facile! Mais que doit faire M. ***? Rien. Sinon d'attendre patiemment quelque vacance et de la postuler selon les formes usitées. C'est le conseil d'un ami. J'insiste principalement à ce que les suppliques pour la cour soient remises au Conseil d'Etat, et je voudrais que celle-ci, sévère sur ce point, renvoyât à ce tribunal toutes les requêtes qui lui auraient été envoyées directement. Mais le secret! et à quoi bon le secret pour celui qui a le désir de servir le Prince et l'Etat?

A combien d'interprétations ne sont pas assujettis les édits des rois de la terre? Ce que j'avais lu et compris de celui promulgué en Espagne au sujet de la liquidation des dettes de Philippe V, était mal lu et entendu de ma part. Le département des finances m'a fait répondre que les titres possédés par des créanciers étrangers, et non domiciliés en Espagne, ne seraient point admis et par conséquent point

[1] M. de Marval mourut en 1803.

[2] Campagne appartenant à la famille de Marval.

soldés. En vain ai-je voulu représenter que ce sens paraissait absolument étranger à celui de l'édit, qu'aucune restriction de ce genre n'y était stipulée. On m'a fermé la bouche en me disant: Les rois expliquent leurs arrêtés, et c'est à eux seuls qu'il appartient d'en déterminer le sens.

Quel emploi faire actuellement des titres que j'ai entre les mains? Je ne m'en suis pas encore occupé, et je vous le manderai franchement dans quelques mois. Lis en attendant la note ministérielle ci-jointe que j'ai présentée à ce sujet au département des finances, et fais-la passer ainsi que ces réflexions à tous les intéressés.

Quelle grande révolution que celle qui est commencée en France! Quand prendra-t-elle quelque consistance? L'ouvrage est immense et effrayant! Passe-t-on de l'état d'une monarchie absolue dans celui d'une démocratie rigoureuse, en quelques mois de temps? c'est-à-dire, n'y a-t-il qu'un pas du vice à la vertu? Une grande fermentation épure, il est vrai, les mœurs et le caractère d'une nation, mais elle ébranle tant qu'elle dure les liens de la société et l'obéissance aux lois. Qui a pu causer cette fermentation, qu'il s'en repente! Ce n'est jamais par le désir d'être rebelles que les peuples se soulèvent, c'est uniquement par l'impatience de souffrir. Adieu, mon cher ami: l'amitié est le symbole de la paix et de la constance.

de Sandoz-Rollin.

Le dernier passage de cette lettre est intéressant à cause de la manière dont Sandoz-Rollin apprécie la révolution française qui venait d'éclater; la lettre est datée comme on l'a vu du 16 août 1789. Le jugement que porte notre diplomate sur ces mémorables évènements le met à la hauteur des plus grands philosophes et des hommes d'état les plus éclairés, dont la science politique ne peut être acquise que par l'étude de l'histoire et de la philosophie et par une longue expérience personnelle.

On ne peut certes pas accuser de partialité le jugement d'un homme qui, comme Sandoz-Rollin, avait vu de près les mystères ténébreux de la diplomatie et qui connaissait très-bien la dégradation générale de la monarchie, qu'il qualifie par le mot « vice ». Cette fin de la lettre est d'autant plus précieuse qu'elle exprime naturellement les sentiments intimes de notre compatriote. L'auteur dit ce qu'il pense, et après avoir parlé d'affaires, il exprime en passant son opinion sincère à propos d'un grand évènement qui se produit sous ses yeux.

Sandoz-Rollin appartient, comme on le voit déjà, à l'école des encyclopédistes; c'est un homme imbu des idées de Montesquieu et de Rousseau, et nous retrouvons même à la fin de sa lettre une idée développée éloquemment dans le *Contrat social*.

Il pressentait parfaitement bien que la Grande Révolution qui venait d'éclater dégénérerait en une horrible convulsion, et qu'au régime vicieux de la monarchie succéderait nécessairement le despotisme démocratique, parce

que les classes populaires, arrivant subitement et sans préparation politique au gouvernement, n'auraient pas la modération voulue pour éviter les excès et prévenir les abus. Mais de toute cette crise, il en augure au moins, et ce sont ses propres expressions, « l'épuration des mœurs et du caractère », et nous sommes enclins à supposer que s'il eût été appelé à se prononcer sur la question de savoir quelle est la meilleure forme de gouvernement, il ne se serait assurément pas déclaré partisan de la monarchie absolue.

Les conseils qu'il donne à celui qui ambitionne une place dans un état monarchique sont à la fois d'un courtisan et d'un honnête homme qu'il était. Ils n'ont pas besoin de commentaires.

Voici le document auquel la lettre précédente fait allusion. Il est assez intéressant pour mériter la publication :

A Monsieur de Larena, ministre des finances.

Monsieur !

Les créances N°s 1, 2, 3, 4, annexées au présent mémoire, sont recommandées à Votre Excellence pour être vérifiées, enregistrées et classées dans la masse des dettes de Philippe V. Les créances proviennent d'un traité fait en l'année 1733, entre le ministre d'Etat D^n^ Joseph Patino et le sieur D^n^ Samuel Rognon, sujet du roi de Prusse, pour sa fourniture des poudres en Espagne. -- Le dit sieur Samuel Rognon, et son associé, le sieur Pierre Jeanneret,[1] firent pour la direction de cette entreprise les fonds de 25,699,265 réaux de Vellon.[2]

Ils remplirent leur engagement et fournirent les poudres d'une manière satisfaisante aux armées du roi Philippe V, mais la Cour ne remplit pas de son côté les siens; elle retarda ses paiements et les arrêta bientôt après.

L'épuisement des fonds des deux associés les mettant dans l'impossibilité de continuer leurs livraisons, ils en informèrent le ministre d'Etat D^n^ Joseph Patino. Ce dernier, sentant la nécessité de ne pas laisser manquer de poudre les armées du roi, engagea les dits associés à emprunter les sommes dont ils auraient besoin pour la continuation de leur entreprise, promettant au nom de S. M. de leur rembourser les dites sommes ainsi que les intérêts sur le pied qu'ils seraient forcés de les payer eux-mêmes.

Les sieurs S. Rognon et P. Jeanneret, donnant toute confiance à une semblable promesse, entrèrent en arrangement avec la maison de Filidolfi et Cie, de Madrid,

[1] Samuel Rognon, ancien officier en Espagne, y devint fermier des poudres; il mourut en 1759. Cette famille, qui a joué un rôle chez nous, s'est éteinte au commencement de ce siècle.

Pierre Jeanneret appartenait à la famille, puissante par ses richesses, des Jeanneret qui furent presque successivement châtelains de Vaumarcus et lieutenants ballivaux de Grandson. Le dernier de cette famille, Théophile de Jeanneret, est mort vers 1840, capitaine de frégate à Toulon.

[2] Le réal de Vellon, réallillo = $^1/_{20}$ piastre d'or = fr. 0,26 c. Le piastre d'Espagne, argent (fr. 5»30) est de 20 réaux de Vellon.

laquelle convint de leur faire les avances dont ils auraient besoin, moyennant 8 p % par an d'intérêt, demi p. % de commission sur tout ce qu'elle payerait, et 3 p. % sur les livraisons que ferait la Trésorerie royale.

Cet arrangement dura deux ans, depuis 1735 jusqu'en 1737. La Cour ne paya que de légers à-comptes, qui ne purent soutenir le crédit des associés Rognon et Jeanneret. Ils se trouvèrent à l'époque de l'année 1737 redevables à la maison de Filidolfi de près d'un million de réaux de Vellon. Poursuivis bientôt après par la dite maison pour les paiements de cette somme, ils y furent condamnés par une sentence du conseil de guerre. C'est pour y satisfaire qu'ils empruntèrent les sommes suivantes :

de la maison de Castanier de Paris	451,764» 24
des frères Etienne Drouillet de Madrid	300,000» —
une Carta de Pago de la valeur de	517,000» —
	1,268,764» 24

Qui le croirait! et cependant rien n'est plus vrai : les descendants des deux associés payent encore de nos jours les intérêts d'une bonne partie des sommes ci-dessus. Aujourd'hui il ne reste d'autre chose ni d'autre vestige de cette malheureuse société devenue victime de ses travaux, de sa fortune et de ses emprunts, que les quatre *Cartas de Pago* annexés au présent mémoire.

Toutes les espérances de cette famille se fondent sur les sentiments d'humanité et de justice qui signalent si glorieusement le règne de Charles IV, et sur la droiture et l'ordre de son ministre d'Etat S. E. Monsieur de Larena.

En tout ceci je n'ai été que l'interprête des prétentions de cette famille auprès de V. E. J'aimerais en retour pouvoir lui annoncer que V. E. a distingué ses titres de la foule de tant d'autres, et qu'elle les a classés dans le nombre de ceux qui doivent éprouver une liquidation privilégiée.

J'ai l'honneur, etc.

de Sandoz-Rollin.

Madrid, le 20 février 1789.

Il est curieux d'apprendre par ce document que ce fut probablement avec la poudre livrée par deux Neuchâtelois, que Don Carlos s'empara du royaume de Naples, expédition à la suite de laquelle l'infant, par l'ordre du roi Philippe V, fut couronné roi des Deux-Siciles et reconnu comme tel par l'empereur en 1735.

Cette poudre servit probablement aussi à défendre dans les Indes occidentales les possessions espagnoles attaquées par les flottes anglaises, et peut-être encore dans la guerre que Philippe entreprit en Italie pour s'emparer, à l'exemple de la Prusse, de la France, de la Bavière et de la Saxe, d'un lambeau de la succession d'Autriche. Cette dernière supposition est cependant moins probable, car en 1741, époque où l'armée espagnole entra en campagne, nos deux Neuchâtelois, fournisseurs de poudre à canon, étaient en faillite.

Le baron de Sandoz-Rollin fut envoyé à Paris comme ambassadeur prussien en 1795, et y séjourna pendant le commencement de cette période comprise entre la paix de Bâle (5 avril 1795), et la guerre de 1806. Le traité de paix avait été signé par le comte de Goltz, l'ami de Sandoz-Rollin, qu'il n'avait pas voulu supplanter lorsque Frédéric-le-Grand lui offrait de le remplacer.

Nous n'avons pas à nous occuper de ce traité ni de ses conséquences. On sait assez qu'il eût pour résultat la dissolution de cette coalition allemande qui avait lutté contre la république française, et qu'il consacra en quelque sorte le triomphe de la Révolution. Pour le pays de Neuchâtel, il eut une certaine importance, puisque grâce à la paix conclue entre la Prusse et la France, celle-ci respecta la neutralité de la principauté prussienne, lorsqu'elle envahit le territoire suisse.

Parmi les tractations diplomatiques que Sandoz-Rollin eut à entamer et à diriger, nous en citerons quelques-unes qui, il est vrai, n'ont qu'une importance secondaire.

Il eut à demander au Directoire le rétablissement de la neutralité du territoire du prince de Nassau et du comte de Solms-Laubach, que l'armée d'Augereau avait violée. Grâce à sa prudence et au tact qu'il mit dans ces transactions, le ministre de la guerre, Carnot, chercha à contester cette violation et assura l'ambassadeur prussien qu'il avait immédiatement donné des ordres pour ménager ces territoires, et cela en considération et en vertu de la recommandation seule du roi de Prusse.

La France ayant capturé un navire marchand dont le capitaine était anglais et dont la cargaison appartenait à un négociant français de Nantes, la Prusse fit des réclamations parce que le bâtiment avait arboré le pavillon prussien. Le tribunal civil du département de la Manche confirma le jugement du tribunal de commerce et confisqua la cargaison et le navire.

Le baron de Sandoz montra la droiture de son caractère dans cette affaire, et il écrivit au Ministère de Berlin : « Quel que soit le zèle que je mettrai à appeler de ce jugement auprès du Ministre de la justice, j'y réussirai peu. Deux faits décisifs s'opposent à mes représentations. L'un est que le capitaine Russel est natif de Jersey, l'autre est que le pavillon prussien servait à couvrir la cargaison d'un négociant français. Je ne le répéterai jamais assez : Rien ne nuira plus à la navigation prussienne que ces manœuvres simulées et que tous ces faits déguisés, et rien ne compromettra plus..... que des réclamations illégales. »

Nous pourrions citer de nombreux faits qui prouvent la noble franchise avec laquelle il traitait toutes les questions qu'il était appelé à résoudre.

Citons le suivant pris au hasard. Parmi les nombreux exilés français qui se trouvaient en Allemagne et pour lesquels le représentant prussien fit sans cesse des démarches auprès du gouvernement français afin d'en obtenir leur radiation d'émigré et la levée du séquestre qui pesait sur leurs biens, se trouvait le comte de Mérode, qui était impatient de voir aboutir ses réclamations. Le baron de Sandoz, importuné par ses demandes, lui disait les motifs du retard et des lenteurs que subissait sa demande. « Une malheureuse complication, écrit-il à l'émigré, des démarches indiscrètes, imprudentes et souvent contradictoires, et de plus une correspondance trop peu ménagée pour les membres de ce gouvernement, ont dû nécessairement entraver et nuire. Pourquoi vous tairai-je, Monsieur, ce qui me reste à dire? On a trop répandu le bruit dans la Belgique et ici, que vous aviez consigné une somme considérable pour accélérer la décision sur vos réclamations. Le ministre de la police générale ne l'a pas dissimulé en dernier lieu, comme il ne m'a pas dissimulé que sa droiture et sa probité avaient été vivement offensées de l'emploi de ce moyen. Si ceux qui sont chargés de ménager ici vos intérêts y eussent mis plus d'intelligence, plus d'activité, de formes honnêtes et conciliantes, vos réclamations auraient pris certainement une tournure plus favorable. »

Comme on le voit déjà, son style est le reflet de la sincérité de son caractère, dont le fond était, comme on le verra toujours, une droiture à toute épreuve.

Sandoz-Rollin obtint la promesse du Premier Consul que les propriétés que le ministre d'Etat prussien Lucchesini possédait à Lucques, sa patrie, seraient ménagées par les troupes françaises. Le ministre Talleyrand écrivit aux agents du ministère dirigeant à Milan et à Gênes, afin de faire obtenir à son collègue toute la sûreté qu'il pouvait désirer. Et ce collègue, ce Lucchesini intriguait à la même époque pour supplanter le baron de Sandoz-Rollin et le remplacer dans son poste d'ambassadeur à Paris.

Chose remarquable, que ce soit un Neuchâtelois qui, en sa qualité d'ambassadeur prussien, ait eu à présenter Alexandre de Humboldt à Bonaparte. Dans les notes du baron de Sandoz-Rollin, nous trouvons le passage suivant :

1er sept. 1800. — J'ai répondu à M. A. de Humboldt, littérateur allemand, que je le présenterais au Premier Consul le 14 du courant Fructidor, et je l'ai prié de me procurer la connaissance de M. Banks, littérateur anglais. — M. Humboldt loge rue et boulevard Bondy, n° 47. (Plus tard il loge hôtel de Vauban, n° 81, près de la place Vendôme.)

Humboldt méditait à cette époque un grand voyage scientifique, et après avoir étudié en Italie les volcans et fait avec Léopold de Buch des études météorologiques, il était venu à Paris pour y acheter les instruments nécessaires

à son expédition. Il fut accueilli avec empressement par les savants français et par le Directoire. C'est pendant ce séjour qu'il fit chez Corvisart la connaissance de Bonpland, qui devint son compagnon de voyage dans les régions équinoxiales de l'Amérique.

Pendant que Sandoz-Rollin était à Paris, il profita de toutes les occasions pour faciliter les transactions que le pays de Neuchâtel avait à négocier avec la France. Ainsi, lorsqu'en 1797 le gouvernement eut des difficultés pour faire exécuter la convention relative à l'approvisionnement de sel de Salins, il réussit par ses démarches et ses bons offices auprès du Directoire à applanir tous les obstacles et à faire cesser la disette de sel qui se faisait sentir. « Le faible service que je viens de rendre au Pays de Neuchâtel dans cet arrangement, dit-il dans une lettre adressée au Conseil d'Etat, ne mérite pas les remerciements dont vous m'avez honoré. Soyez bien persuadé que je rechercherai avec autant d'empressement que de plaisir les occasions de prouver à ma patrie qu'elle a en moi un bon bourgeois et un citoyen zêlé et fidèle. Je me plais à vous faire cette profession de patriotisme, etc. »

Les artistes étaient chez lui les bienvenus; il recommandait les peintres, les encourageait et leur facilitait l'entrée dans les musées. Mais il venait surtout en aide aux Neuchâtelois établis à Paris et soulageait ceux d'entr'eux qui tombaient dans la misère. Ainsi il avança des sommes assez fortes à un certain Huguenin, et n'exigea de lui ni quittance ni billet, laissant à son honnêteté de les lui rendre, si jamais il en avait la possibilité.

En raison de sa position officielle, il recevait souvent des demandes en renseignements sur la solvabilité et la moralité de certaines personnes. Dans ces cas, comme toujours, sa réponse n'était pas équivoque. S'agit-il d'un débiteur insolvable, il répond au créancier que l'occupation de l'individu en question est d'emprunter, de dépenser et de ne pas rendre, que par conséquent il est hors d'état de rembourser la somme qu'on lui a prêtée.

A l'égard d'un autre il dit: « N. N. est une barre de fer en matière d'intérêt, qu'on ne peut ni ébranler, ni ployer; mais c'est un honnête homme qui tiendra exactement ce qu'il aura promis. »

Sandoz-Rollin était en correspondance active avec M. de Béville et M. le baron de Chambrier-d'Oleyres, qui étaient ses amis intimes. Cette correspondance, si elle existe encore, mériterait d'être livrée à la publicité. Elle nous dévoilerait des connaissances aussi profondes qu'étendues, et renfermerait des documents historiques sérieux, dont la lecture offrirait à chacun matière à réflexion. Il est probable que ces lettres précieuses dorment dans quelques archives de famille, et il est à désirer qu'elles en sortent au plus vite pour venir enrichir le *Musée neuchâtelois*.

Ce fut pendant son séjour à Paris que Sandoz-Rollin se maria avec Mlle de Pierrefeu, qui, à en juger par ses lettres, devait être une femme distinguée.

Sandoz-Rollin se trouva à Paris après le coup d'état du 18 Brumaire, et eut désormais à traiter avec le Premier Consul. La Prusse cherchait toujours à observer une stricte neutralité et à rester tranquille, afin de jouir d'une plus grande liberté d'action. Bonaparte désirait au contraire voir le Gouvernement prussien s'unir d'une manière plus étroite avec celui de la France.

Après la bataille de Marengo le baron de Sandoz-Rollin reçut du Premier Consul la médaille qui éternisait cette victoire et la défaite de la coalition. L'ambassadeur prussien remercie en disant qu'il conservera cette médaille comme un témoignage d'intérêt qui lui est flatteur et comme un souvenir d'une époque remarquable pour la mission qu'il occupe auprès du Premier Consul.

Mais toutes ces prévenances et ces marques de politesse témoignées à l'ambassadeur prussien et toutes les instances du Premier Consul auprès du roi de Prusse ne purent faire prendre à ce dernier aucun engagement quelconque. Probablement que Sandoz-Rollin, qui avait compris les conséquences de la politique guerrière et les projets de conquête du futur empereur, ne se montrait nullement disposé à engager son maître à s'allier à Napoléon. Le roi craignait donc le guerrier ambitieux, et tant que notre compatriote fut à son poste, il lui répugna de conclure une alliance avec un conquérant dont il avait tout à redouter. Nous ne savons pas, il est vrai, d'une manière exacte quelle fut à cet égard l'influence de notre diplomate neuchâtelois, mais ce qui est certain, et ce qui nous a permis de faire des suppositions, c'est que son renvoi coïncide avec la date du traité de 1800, qui força la Prusse de sortir de son rôle passif et d'entrer comme partie active dans l'alliance du Nord, signée à St-Pétersbourg, les 16 et 18 déc. 1800, entre la Prusse, la Russie, la Suède et le Danemark.

Le traité de Bâle de 1795 contenait des articles secrets dont l'exécution devait être remise à la conclusion de cette paix Naturellement il s'agissait des compensations que la France accordait à la Prusse pour la cession des provinces rhénanes et autres annexions. Le baron de Sandoz-Rollin devait s'être occupé de ces questions, car dans son journal nous lisons le passage suivant écrit probablement au moment même où il apprenait sa disgrâce :

Octobre 23. Faiblesse et lâcheté humaines! J'ai été vivement affecté de la lettre du ministre d'état de Haugwitz, qui m'annonçait l'arrivée du ministre d'état Lucchesini, pour me remplacer pendant la durée du congé que le roi m'accordait. On reprenait une vieille demande de ma part, pour en faire le motif de son envoi en France et de ses instructions pour négocier nos indemnités à la paix. — J'avais tout préparé à cet effet, et un autre en a retiré les fruits.

On accordait ainsi à un vieux serviteur un congé qu'il avait demandé huit mois auparavant et auquel il ne songeait plus, et en même temps on faisait courir dans les journaux le bruit qu'il avait obtenu sa retraite.

Le baron de Sandoz se soumit, mais tôt après son départ, il écrit au roi les lignes suivantes, qui laissent percer son irritation :

Je ne suis point parti de Paris sans obéir aux ordres de V. M. et sans avoir envoyé à Wesel les pièces relatives aux livraisons et aux dégâts occasionnés par les troupes françaises dans les pays d'Anspach. — Le rescrit de V. M., qui vient de m'être remis, n'a donc pu que m'affecter péniblement en apprenant que les dites pièces n'étaient point parvenues à Berlin. Je viens d'écrire au conseiller d'ambassade Roux pour avoir son témoignage et des informations précises sur ce sujet. Quant au résultat des démarches faites successivement auprès des ministres de la guerre, Petiot, Berthier et Carnot, elles n'ont eu aucun effet. Tous ces ministres furent consonnants à me répondre, ainsi que j'en ai prévenu le ministre d'état Lucchesini, que ces réclamations ne seraient examinées et liquidées qu'à l'époque de la paix. C'est donc aujourd'hui le moment de les faire revivre, et le lot de réussite est réservé à mon successeur.

C'est dans des dispositions d'esprit semblables, c'est-à-dire le cœur aigri, qu'il se dispose à venir à Neuchâtel, son pays natal, attendre le moment où la cour de Berlin le rappellerait à son service. Mais elle avait besoin d'un diplomate moins scrupuleux et plus docile aux désirs de Napoléon, et ne songeait plus à le faire rentrer dans la carrière diplomatique ; elle lui prescrivit au contraire, quelques mois plus tard, de prolonger son séjour et son congé en Suisse jusqu'à nouvel avertissement de sa part.

Cette incertitude sur ses emplois futurs le rendait triste et troublait son esprit. Toutes ses lettres sont empreintes de cet abattement moral qui s'empare de l'honnête homme, du serviteur dévoué qui tombe victime des intrigues des courtisans, et il faut l'ajouter, victime des évènements politiques.

Par moments, nous le voyons s'habituer à l'idée de vivre dans la retraite. C'est une période de transition inévitable, pendant laquelle les regrets font place aux charmes d'une vie calme et paisible, ou s'y trouvent confondus.

Il écrivait de Wavre, au mois de mai 1801, à son ami Wille le père, célèbre artiste et graveur :

La retraite où je vis est selon mes goûts et selon mon cœur! C'est un vaste verger rempli d'arbres fruitiers. On y trouve dans le haut une petite maison invisible aux importuns et aux curieux. Au nord, on voit un vaste rideau de montagnes boisées de chênes et de sapins, faisant partie de celles du Jura. Au midi, on voit les lacs de Neuchâtel, de Morat et les Alpes; à l'est, on admire les lacs de Bienne et les îles de St-Pierre et de la Motte; enfin à l'ouest, on aperçoit dans une plus grande distance les gorges du Val-de-Travers, qui mènent en France, et le Mont-Blanc, qui ferme l'entrée du Valais. De quelque côté que l'on tourne les yeux, le tableau est ravissant et enchanteur.

Comme on le voit, le sentiment profond de la nature lui aidait à supporter avec résignation sa disgrâce. Mais toutes les beautés de la nature ne peuvent guérir les plaies du cœur. Il écrivait à la même date à sa femme :

A moins d'être paralytique ou mort, on sent dans certaines époques le désagrément d'être en exil. Je l'éprouve dans celle-ci ! Cependant aucuns regrets et aucunes plaintes ne sont sorties de ma bouche, pas même envers mes parents. Tous me croient content et fortuné; mon ambition est d'être supérieur à l'injustice, et la religion de ma conscience m'y sert merveilleusement.

Dans une lettre adressée au comte Bitaubé, membre de l'Institut national, il lui parlait de son souvenir et de son attachement. Il avait besoin d'épancher son cœur dans celui de ses vieux amis. Il lui disait entr'autres que de toutes les existences morales et physiques qu'il avait été en état d'observer, celle de ce savant était celle qu'il enviait le plus, car il possédait le contentement, une honnête aisance, beaucoup d'indulgence et la paix de l'âme.

Au comte de Maltzau en Silésie, un autre ami, il écrivait :

Trente-sept années ont passé depuis que je vous ai vu. Vous vivez, nous vivons : aimons-nous toujours ! La sombre et noire politique m'a rendu décrépit, voûté et gris : mes facultés intellectuelles baissent et tombent, et je perds chaque jour quelque pièce de mon armure de vie.

Sa femme, affectée comme lui des persécutions ministérielles dont il était l'objet, témoignait le désir de voir Caillard, chargé de la signature du Ministère des relations extérieures pendant l'absence de Talleyrand. Mais le baron de Sandoz l'en dissuada sérieusement. « Ce serait, lui écrivait-il, une fausse démarche qui me compromettrait et qui, apprise bientôt à Berlin, produirait le plus mauvais effet. On me soupçonnerait peut-être de vous l'avoir suggérée, pour ourdir quelque misérable intrigue, ce qui n'est nullement dans mon caractère. Je ne veux pas, si je dois rentrer dans la carrière, me servir d'aucun des moyens dont on a fait usage pour m'en faire sortir. La droiture et l'honneur dirigeront toujours mes discours et mes actions. »

Nous trouvons dans des notes détachées de son journal quelques traits charmants qui peignent bien le caractère franc et modeste du baron de Sandoz. Aimant les beaux-arts, il était l'ami et souvent le protecteur des artistes, lorsque sa position lui permettait d'exercer une influence en leur faveur, de faire pour eux une sollicitation efficace.

En 1801, alors qu'il était en Suisse, Kalkbrenner, auteur de la musique d'un opéra commandé par le ministère français de l'intérieur, sollicitait du baron son intervention pour en être payé. M. de Sandoz lui répondit que n'étant rien en France, il ne pouvait faire aucune démarche en sa faveur. «Songez-y,» ajoutait-il, « ce serait montrer une sotte et puérile vanité que de m'attribuer le moindre crédit. »

Il se montra plus sévère vis-à-vis d'un individu qui se disait maréchal de camp et au sujet duquel il avait eu des déceptions. Il lui écrivit qu'il ne devait point compter sur sa faible recommandation :

L'intérêt que je vous ai montré, ajoutait-il, n'a pas même servi à réveiller votre émulation et votre reconnaissance. Je dois me borner à souhaiter que vous retiriez un meilleur fruit de votre vie future que de la passée, et je dois me borner à ne pas répondre aux lettres qui m'ont été adressées à votre sujet. Je puis ne pas vous obliger, mais je ne veux pas vous nuire.

Nous trouvons dans son journal, à la date du mois d'août 1801, c'est-à-dire peu après l'occupation du Hanovre par les Prussiens, un passage intéressant relatif à Neuchâtel. Le voici :

Il n'a pas été encore question d'échanger Neuchâtel. On y a pensé en France, mais on a éloigné à Berlin toute proposition semblable.

On peut ainsi conclure que déjà sous le Premier Consul, la France cherchant à s'agrandir de tous côtés, avait songé à Neuchâtel bien avant 1806 où l'annexion eut lieu, et que le gouvernement prussien, que l'on devait ménager alors, faisait une sérieuse opposition à un semblable trafic.

Espérant encore être réintégré dans ses fonctions, de Sandoz-Rollin ne cessait d'envoyer de Neuchâtel des dépêches politiques sur la situation de la Suisse, de l'Italie, dépêches dont nous ne connaissons qu'en partie le contenu. En 1801, nous trouvons dans son journal les réflexions suivantes qui expliquent jusqu'à un certain point la politique hésitante de la Prusse :

Quand je considère la situation actuelle de l'Europe, dit-il, je ne suis point en suspends. Je vois aux extrémités deux grandes puissances qui se lieront d'amitié et d'alliance, et je vois au centre une infinité de puissances qui se ressentiront de leur influence et qui seront forcées de s'attacher à la fortune de l'une et de l'autre, pour maintenir leur existence politique et pour contrebalancer le grand équilibre de l'Europe.

L'idée d'unir tous ces petits Etats du centre, tous ces peuples allemands, surgissait encore à peine; il était réservé à l'époque actuelle de la réaliser. Ses réflexions intimes sur les évènements futurs, il ne les communiquait à ses amis qu'avec réserve. « Dis-je bien! dis-je mal! écrit-il à l'un d'eux, vous êtes en mesure de me juger. A la distance où je suis des affaires et au milieu d'une politique aussi tumultueuse que celle du temps, on ne peut que s'égarer. »

Il comprit bientôt que ses ennemis, qui ne cessaient de l'inquiéter et qui étaient parvenus à l'envoyer en Suisse par congé, parviendraient à le déposséder de sa place. Il n'avait que la justice pour lui, et cela n'est pas toujours suffisant pour repousser des atteintes de ce genre.

Ne recevant pas de nouvelles et pour sortir de cette incertitude pénible, il se décida à aller à Berlin pour demander au besoin sa retraite définitive. Il annonça son projet au comte de Haugwitz, auquel il disait entr'autres :

J'ose penser que V. E. ne me soupçonnera pas de vouloir intriguer; cela est bien éloigné de mon obéissance au service du roi et à la loyauté de mon caractère. J'en appelle à cet égard aux archives secrètes du feu roi Frédéric II, de glorieuse mémoire ! Ce monarque m'offrit la mission de France dans le temps que M. le comte de Goltz l'occupait. Je sentis tout le blâme de vouloir me mettre en lieu et place d'un zélé serviteur et d'un ami. — Je la refusai ! J'alléguai qu'une belle figure, beaucoup d'usage du monde et beaucoup de maintien étaient des qualités indispensables à Versailles, et que je ne les possédais pas. M. le comte de Goltz fut conservé et je passai en Espagne. J'ai vieilli dès-lors, mais mon caractère est resté le même, et je m'en honore.

Cette lettre n'a pas besoin de commentaire. Elle exprime la franchise, la noble fierté d'un homme droit, modeste et sans autre ambition que celle de faire avec conscience son devoir; qualités que nous aimons à trouver dans le caractère d'un compatriote que le Grand Frédéric trouvait digne de le représenter auprès de la Cour de France. Mais cette droiture, ce désintéressement et cette sensibilité étaient des vertus peu appréciées chez un diplomate de cette époque.

Nous le trouvons donc dans la capitale de la Prusse en septembre 1801. A la date du 9 octobre on lit dans son journal le passage suivant : « J'ai trouvé le secrétaire de ma chambre à coucher à Berlin forcé et ouvert. Mes papiers étaient en désordre et une lettre remarquable avait été enlevée. Du reste, on n'avait point touché à un sac d'argent et à aucun autre objet. Cela s'était effectué pendant mon séjour à Charlottenbourg. J'ai soupçonné le domestique de louage de ce mauvais coup, d'autant plus qu'il était à la solde de la police. » On comprend toutes les alarmes qu'il ressentit d'un pareil procédé. Aussi ne songea-t-il plus qu'à demander sa retraite, ce qu'il obtint avec une pension annuelle de fr. 12,000. Il avait alors 61 ans.

Ses affaires en ordre, le baron de Sandoz-Rollin revint en Suisse vivre paisiblement dans sa tranquille retraite de Wavre.

D'après ses notes, nous voyons qu'il est malgré tout homme de cour. Il écrit à sa femme (24 octobre 1801) : « Le portrait de la reine, que tu possèdes, n'est pas ressemblant et a cela de commun avec tous ceux que j'ai vus de cette princesse : On peut bien peindre les traits de sa physionomie, mais on ne peindra jamais la vie de ses yeux, la douce sensibilité de son âme et la bienfaisante spiritualité de son langage. Tout cela forme un assemblage céleste qui ne saurait être copié et exprimé. »

Mais le courtisan aime toujours la science et il ne manque pas de visiter

Alex. de Humboldt, dont il avait fait la connaissance à Paris, et d'entretenir par lettres son cousin de Sandoz-Travers, châtelain de Thièle, et son neveu Alphonse de Sandoz-Rollin, sur les beaux-arts qui fleurissaient à Berlin.

De Berlin il écrit à son ami Maltzau :

Mes goûts de retraite se rapprochent aussi des vôtres. Le malheur est de nous trouver empêchés par des positions de patrimoine, de famille et de fortune d'en jouir ensemble. J'en éprouve des regrets bien sentis. Telle est la force de la destinée! On s'est vu, on s'est aimé, on s'est séparé, et on ne se retrouvera plus; oui on ne se retrouvera plus : car un rendez-vous dans la vallée de Josaphat ne saurait être proposé et accepté.

Cette dernière phrase rappelle la cour du roi philosophe.

Il disait à son ami Ch. Azara, ambassadeur d'Espagne en France, dans une lettre écrite de Wavre (nov. 1801), qu'il « vivait dans la retraite la plus obscure, et que telle était l'innocence de ses mœurs qu'il n'exhalait aucune plainte; qu'il n'ambitionnait rien et n'aspirait qu'à vivre un peu dans la mémoire de quelques amis. »

Nous avons dit plus haut que Sandoz-Rollin envoyait des rapports à Berlin sur les événements et la situation politique en Suisse.

Notre diplomate se trouvait à Wavre à l'époque du déclin de la République helvétique et assista à la chute du parti fédéraliste qui cherchait à conserver une certaine indépendance vis-à-vis de la France. Mais Bonaparte, dont la politique ne cessa d'être d'une duplicité évidente, voulait à la tête du Gouvernement helvétique des *créatures dévouées à la France, qui ne s'opposassent* pas à l'annexion du Valais, ce que faisait le parti à la tête duquel le landammann Réding était placé. La chute de ce parti fut donc décidée et l'envoyé français Verninac fit jouer tous les ressorts pour rendre à Réding et à ses amis la situation intolérable et pour préparer une révolution par le moyen des membres du Petit-Conseil qui étaient dévoués à la France. Ces derniers profitant de l'absence de Réding prirent une décision qui remettait en question les réformes constitutionnelles et qui convoquait une assemblée de notables pris dans toutes les parties de la Suisse pour élaborer un nouveau projet de constitution. Réding, à son retour à Berne, donna essor à son indignation et témoigna le désir de rentrer dans la vie privée loin du tumulte des affaires publiques, dont les partis se disputaient la direction. Ses paroles furent considérées comme une démission de sa charge de premier landammann et il ne lui resta, malgré ses protestations et celles de ses amis, que la retraite, et c'est ainsi que la 4me révolution (17 avril 1802) dans la république helvétique fut commencée et que l'unitarisme, guidé par la France, triompha sur le parti fédéraliste.

Le 22 avril, c'est-à-dire trois jours avant que Réding et les sénateurs qui partageaient ses opinions quittassent Berne, Sandoz-Rollin écrivait à la Cour de Berlin :

Verninac, impatienté des contrariétés sans nombre que la réunion du Valais à la France éprouvait, a profité des vacances de Pâques, et du congé que plusieurs membres (du sénat)..... et notamment de celui du premier landammann (Réding), pour sonder les dispositions du parti en minorité, c'est-à-dire des Jacobins.

Il les a trouvés beaucoup plus favorables aux desseins de la France. Dès ce moment, la petite révolution a été résolue, concertée et décidée, en 12 heures de temps. — Les uns disent que le ministre français est convenu avec ces chefs de reculer la réunion à un temps plus éloigné. — Les autres disent au contraire que les nouveaux membres ont consenti purement et simplement à la dite réunion, comme n'y voyant aucun danger pour l'Helvétie.

On s'attend présentement à la démission du premier landammann, en dépit de toutes les instances que ses partisans et spécialement le ministre Verninac lui faisaient pour le retenir en place. On ne se dissimulait pas que son éloignement aurait causé une grande commotion parmi le peuple, la confiance et la popularité dont il jouit étant extrême.

Comme on le voit, le vieux diplomate observait très-exactement la situation politique du fond de sa retraite; il ne fait cependant aucune allusion à la duplicité du ministre Verninac qui ne tenait nullement à conserver Réding en place et qui préférait Dolder, dont la souplesse de caractère lui était bien connue.

Dix jours après cette petite révolution, Sandoz-Rollin écrivait à son ami Jenner, qui, dans le nouveau gouvernement, devint secrétaire d'Etat :

Du *27 avril:* A mon ami Jenner à Berne. J'avais deviné en quelque sorte les motifs de votre nouvelle révolution. On se passionnait trop dans le Gouvernement passé contre les desseins de la France, et on se passionnait trop surtout à vouloir trouver dans le Valais une place de sûreté pour l'Helvétie. — Il n'en avait jamais été question il y a 50 ans, et on envisageait alors cet allié avec beaucoup d'indifférence.

La restitution de Bienne, de la Neuveville et d'une partie de la montagne de Diesse est bien autrement importante à la sûreté de l'Helvétie. — C'est cela qu'il faut négocier. La tactique de la politique autrichienne est toujours la même! Elle excitait sous main les Gouvernements suisses contre la réunion du Valais à la France, et consentait à Paris à cet arrangement, moyennant quelque retrocession lors des indemnités. — Il faudra voir ce qu'on lui destine. »

Le 4 mai, Sandoz-Rollin adressait à la Cour la dépêche suivante :

La conduite de Réding est un mystère! On a cru que, cédant aux instances du ministre Verninac et à celles de ses partisans, il consentirait à rester en place. Mais le 25 avril, il est parti précipitamment de Berne et s'est rendu à Schwytz, sa patrie — et il est parti sans dire un mot de ses dispositions, et sans faire mention de sa démission. Le Petit-Conseil est aujourd'hui très-embarrassé sur la résolution à prendre

à son égard. D'un côté, il craint la popularité dont il jouit dans la généralité de l'Helvétie, et de l'autre il sait que, tumultueux de caractère, il peut chercher à se venger et devenir chef de parti. Malgré cela, il ne saurait hésiter, dans ma faible opinion, à le considérer comme démissionnaire de son emploi et à vouloir le remplacer. — Tout dépendra de l'homme qui lui succédera! Que n'entends-je pas dire pour blamer la conduite de ce premier magistrat? — Pourquoi n'a-t-il pas convoqué à son retour le sénat, et fait casser tous les arrêtés du Petit-Conseil? — Il le pouvait. L'autorité était encore entre ses mains. — Pourquoi n'a-t-il pas révoqué l'ajournement du Petit Conseil comme inconstitutionnel, et mis en arrestation les moteurs du changement? Il le pouvait en toute sûreté et il aurait maintenu le Gouvernement dans la plénitude de sa puissance. Pourquoi? Pourquoi? — Où sont les hommes qui gardent le sangfroid dans les évènements imprévus d'une administration nouvelle? L'histoire a conservé leurs noms!

Que résultera-t-il de tout cela? Le Valais sera échangé! ou bien il sera déclaré indépendant de l'Helvétie pour être mis à la disposition de la France. Ce nouvel incident est un malheur réel! Le Gouvernement français en prendra occasion d'augmenter le nombre de ses troupes et de les y stationner selon sa volonté et selon ses intérêts.

Sandoz-Rollin est peut-être trop sévère envers Réding. Il oubliait trop que l'ambition de Napoléon n'avait pas d'horizon et qu'il ne souffrait aucun obstacle à ses projets. Il n'y avait rien à faire du moment que Verninac, au nom de Bonaparte, était l'auteur de cette révolution. Les prévisions de notre diplomate étaient justes. Le Valais était destiné à être séparé de la Suisse.

Ce fut au commencement de l'entrée au pouvoir du parti unitariste qu'eurent lieu dans le canton Léman des troubles dont le début remontait au mois de février, et qui sont connus dans l'histoire de cette époque sous le nom de *Bourla-papei* (brûle-papiers). Voici comment le baron de Sandoz-Rollin, dans une dépêche adressée de Wavre à la cour de Berlin, en rendait compte :

Plusieurs colonnes de paysans du pays de Vaud ameutés, insurrectionnés et ayant à leur tête un nommé Reymond, se sont mises à parcourir tumultueusement cette contrée. Ils entraient dans les châteaux et dans toutes les terres seigneuriales, exigeant, à force ouverte, les titres originaux des dixmes et de censes foncières, pour être lacérés et brûlés, et ils les exigeaient sous le motif qu'on leur avait promis, lors de la première constitution, de les abolir. Morges, Vevey, Nyon et Yverdon ont été successivement le théâtre de leur licence effrénée. Lausanne, où réside un commandant français, est la seule ville qui leur en a imposé et où ils ne sont pas entrés.

Une de ces colonnes ayant menacé de se porter sur Vaumarcus, territoire de Neuchâtel, attendu que le château était la propriété d'un Bernois; le Conseil d'état a pris la résolution d'y faire marcher 400 volontaires et quatre canons, pour prévenir une pareille entreprise, ce qui a été effectué avec la plus grande célérité. Ces menaces étaient vaines sans doute, car la colonne n'a pas paru.

Des agents secrets auteurs de cette émeute! Nul doute à cet égard, et les soupçons se portent généralement sur quelques membres du gouvernement passé, comme ayant cherché à le faire regretter. De quoi on peut être étonné, c'est du peu de vigilance et d'activité du gouvernement actuel d'avoir laissé ces rassemblements parcourir pendant trois jours le pays de Vaud sans les avoir étouffés dès leur naissance et sans les avoir combattus ensuite. Qu'eût-ce été si la Suisse allemande eût été en émeute: l'anarchie, le désordre et la guerre civile auraient été à leur comble.

L'assemblée des notables, convoquée par le gouvernement provisoire, espérant mettre fin aux interminables travaux constitutionnels et rallier les partis qui se disputaient les lambeaux du pouvoir, finit par adopter un projet de constitution qui était l'œuvre des représentants français, et dans lequel le système nnitaire était maintenu.[1] Ce projet fut soumis au peuple qui l'accepta, grâce au mode singulier que l'on avait adopté et qui consistait à compter comme acceptants tous les citoyens qui s'abstiendraient de prendre part à la votation. Ce projet de constitution, devenu loi fondamentale (2 juillet), et la conduite mystérieuse et ambiguë du Premier Consul, ne firent qu'augmenter la fermentation dans le peuple et l'irritation des partis. Aussi fut-il question de démembrer la Suisse. Voici comment Sandoz-Rollin rend compte à Berlin de la situation au commencement de juillet :

Tous veulent gouverner en Helvétie, comme tous voulaient gouverner il y a quelques années en France. C'est le mal dominant! et c'est le foyer des haines et des complots. Une guerre intestine en aurait été infailliblement la suite, si les paysans des contrées allemandes n'eussent été plus attachés à leurs travaux champêtres qu'à ces décisions politiques.

On me le dit et on me l'écrit de nouveau. Il n'est qu'une voix et qu'un cri dans le Léman pour être réuni à la France, et on ne découvre rien d'ostensible dans les moteurs qui l'excitent et le poussent à une semblable détermination.

Des soupçons et des conjectures! Peut-on les écouter dans les circonstances du temps? On répand le bruit comme si la France était aujourd'hui en pourparlers avec l'Autriche, offrant d'un côté à celle-ci la cession de cette partie des Grisons qui avoisine le Tyrol, en tirant une ligne depuis Mayenfeld jusqu'à Sta-Maria. La ville de Coire entrerait dans cette démarcation, et la France proposant d'un autre côté d'acquiescer aux vœux des Vaudois, en compensation de la dite cession.

Serait-ce après une paix définitive qu'on voudrait reprendre ces nouveaux objets? et serait-il possible d'avoir un partage aussi dangereux pour l'Helvétie sans le consentement et la garantie des autres puissances? J'ai besoin de faits plus certains encore pour y donner confiance. Si la bonne intelligence existait à ce point entre Vienne et Paris, tout deviendrait matière d'ambition et d'agrandissement entre ces deux puissances. Encore une fois, je ne puis y donner confiance.

Napoléon avait obtenu pour le moment ce qu'il désirait, un gouvernement qui lui était complètement soumis, à la tête duquel était placé Dolder, homme

[1] Voir *Histoire de la Confédération suisse*, page 208.

impopulaire, qui n'inspirait aucune confiance. Cependant, il y avait encore quelques fermes républicains dans le gouvernement, et le parti fédéraliste était puissant; il fallait donc faire disparaître les premiers, anéantir ce dernier et faire de la Suisse un véritable pays vassal. Pour atteindre ce but, il suffisait de donner au parti Réding l'occasion de se soulever, de provoquer des troubles, afin que la France ait un motif d'intervenir pour pacifier la Suisse, et faire cesser les désordres que les agents français avaient provoqués. Napoléon fit simplement évacuer la Suisse des troupes françaises qui y stationnaient et les fit occuper le Valais. Le gouvernement helvétique fut ainsi laissé sans défense. Mais écoutons comment Sandoz-Rollin raconte à la cour prussienne ces évènements :

Rien de plus imprévu que le changement opéré en Helvétie! Le Gouvernement provisoire y a pris fin, et celui de la nouvelle constitution a été mis aussitôt en activité. Ces mêmes gouvernants qui semblaient déplaire il y a six semaines ont trouvé aujourd'hui une entière approbation. Le ministre plénipotentiaire Verninac a été requis expressément de reconnaître leur nomination comme agréable aux deux nations. D'après cela, le citoyen Dolder a été proclamé premier landammann, Rüttimann et Fuessli statthalter, et peu après les citoyens Jenner, Kuhn et Schmid ont accepté les places l'un de secrétaire d'Etat et des affaires étrangères, l'autre de la justice et le troisième de la guerre. Cette première mesure d'une indépendance bien caractérisée a été suivie d'une autre non moins importante. Un courrier arrivé avant-hier de Paris à Berne a apporté l'ordre aux troupes françaises d'évacuer l'Helvétie et de se retirer dans le Valais. Quelques-unes et notamment celles qui étaient stationnées à Lausanne se sont mises en marche pour cette nouvelle destination. On ne saurait se le dissimuler : autant ce rappel des troupes françaises faisait il y a cinq mois l'objet des plus vives instances du gouvernement passé, autant il est devenu aujourd'hui l'objet de l'embarras et des craintes d'un gouvernement qui n'est pas encore assis. En effet, on sent qu'en présence de l'agitation sourde qui règne dans quelques cantons et spécialement dans le Léman, on aurait besoin de l'appareil d'une force armée pour en imposer. Celle qui va être mise sur pied ne sera pas organisée assez tôt pour y suppléer.

Le Premier Consul n'a fait aucune réponse aux vœux des Vaudois relatifs à leur réunion à la France, mais le ministre Verninac a fait déclarer que leur demande n'était pas de nature à être prise en considération et que la République française, fidèle à ses engagements avec l'Helvétie, ne s'en écartera jamais.

Quoique peu éloigné du théâtre de l'Helvétie, je ne suis pas en état malgré cela de déterminer le degré d'opinion et de confiance qu'on y prendra dans le nouveau gouvernement. Il faudra attendre et ne point précipiter son jugement.

L'indépendance du Valais! et la construction de deux forts à son entrée pour assurer la route qui doit aboutir au Mont St-Bernard. Tout cela peut paraître contradictoire! Rien n'est moins connu au reste que la nature de la dite indépendance.

Rien n'est plus mystérieux également que la prétendue négociation qui existe entre la République française et l'Autriche au sujet des Grisons. Je persiste à n'y pas croire, bien que le bruit s'en accrédite en Helvétie.

Dans tout ce qui a été dit et proclamé de la part des chefs du Gouvernement provisoire, on est étonné de n'y rien trouver concernant la restitution de l'Erguel, objet à mon avis de la plus grande importance.

On sait qu'à peine les troupes françaises eurent quitté le territoire suisse, et se furent retirées dans le Valais, qui fut bientôt érigé pour la forme en république indépendante, les cantons démocratiques se soulevèrent et l'insurrection éclata et grandit rapidement. Nous n'avons pas à suivre les péripéties de cette lutte de partis et d'exposer cette page, une des plus tristes de notre histoire. Elle se termina comme on pouvait s'y attendre par l'intervention armée de la France et par le fameux acte de médiation. Nous sommes forcés, bien à regret, de quitter ce sujet, car depuis le mois de juillet 1802, le journal de Sandoz-Rollin est interrompu et nous n'y trouvons plus aucun détail sur les évènements qui eurent lieu en Suisse.

Sandoz-Rollin avait quitté à cette époque sa retraite champêtre de Wavre et s'était rendu à Paris pour y faire un séjour qui se prolongea jusqu'en 1806, c'est-à-dire à l'époque où Neuchâtel fut cédé à la France.

(A suivre.) Dr GUILLAUME.

QUELQUES MOTS

SUR

L'HISTOIRE DU MOYEN AGE

AU SUJET DU LIVRE INTITULÉ:

LA BÉROCHE, etc., par Fritz CHABLOZ

M. Chabloz a publié, il y a quelque temps, une monographie d'une partie du canton; c'est une entreprise digne de louange, et il serait fort à désirer que son exemple fût suivi dans toutes les localités importantes du pays, qui n'ont pas encore d'histoire locale; c'est avec de semblables données seulement que l'on peut arriver à connaître à fond l'histoire du canton de

Neuchâtel, et qu'il sera possible d'écrire cette histoire avec plus de connaissances et de précision qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent. Il est donc juste de signaler les essais dans ce genre, plus intéressant qu'on ne veut bien le dire, et sous ce point de vue, M. Chabloz mérite des éloges.

Cependant, après lecture de l'ouvrage en question, il est impossible de ne pas être frappé de sa tendance, et cette tendance est un long réquisitoire contre ce que l'auteur appelle, avec bien d'autres, le *système féodal.* Comme presque tous ceux qui ont écrit sur le moyen âge, M. Chabloz ne le connaît pas, parce que ni lui ni les auteurs en question n'ont étudié ce temps, si mal jugé; cependant les sources ne manquent pas, et nous ne citerons que les ouvrages d'Ozanam, de Thierry, de Guizot, d'Henri Martin, et enfin de M. Guérard de l'Institut, sans compter les allemands. Il faut que M. Chabloz ne les ait jamais lus, car il aurait vu que bon nombre de ces Messieurs, bien que libéraux *très-avancés,* jugent tout différemment cette période de l'histoire; et les faits cités par les savants susnommés, surtout par M. Guérard, le plus complet dans ce genre, lui auraient démontré la vraie signification de ces mots, si terribles sur le papier, de *taillables* et *corvéables* à *merci* (ou à *miséricorde,* car ce mot signifie même chose que merci); il aurait vu qu'on ne pouvait être *mainmortable* à *merci* (page 23, ligne 11), vu que la main-morte était une redevance parfaitement *fixe,* et qu'il ne dépendait point du seigneur de l'augmenter à bien plaire. Il en est de même avec le nom si exploité de *serf.* Pour quiconque a un peu étudié la condition des classes inférieures sous l'époque gallo-romaine, avant l'invasion des Barbares, il est évident que la masse des cultivateurs étaient *esclaves,* c'est-à-dire, des choses; le droit romain consacrait cet état. En devenant *serfs,* les esclaves sont devenus des *hommes,* de condition inférieure aux hommes libres, il est vrai, mais enfin des hommes; ils ont femmes et enfants que l'on ne peut séparer d'eux, et ne peuvent être vendus *sans la terre* ou *le domaine* auquel ils sont attachés. Que, dans ces temps reculés, il y ait eu des violences, des excès, de la part de ceux qui avaient la force en main, cela est dans la nature humaine; il serait bien facile *de nos jours même* de signaler bon nombre d'abus de pouvoir; la nature humaine demeure toujours la même, la forme du gouvernement n'y fait rien. Quand on veut écrire sur un temps si éloigné de nous, et que l'on veut surtout le juger, il faut l'étudier à fond, se défaire du parti pris, et se défier des déclamations des auteurs du commencement de ce siècle, et même du 17me et du 18me siècle, qui ont écrit sur le moyen âge *sans le connaître.* L'expression peut paraître dure, mais elle n'est que juste, et pour cette partie de l'histoire, notre éducation est à refaire.

Il est vrai que pour étudier cette époque, il faut beaucoup de temps et de

persévérance, il faut souvent même revenir en arrière, et reconnaître que l'on a fait fausse route; il faut surtout se garder du parti pris, *du siége déjà fait,* chose fort difficile, nous l'avons expérimenté nous-même; il faut enfin se transporter par la pensée *dans les temps dont on veut parler,* et les juger *avec les idées qui avaient cours alors,* et non avec nos idées modernes, qui résultent d'un genre de vie tout différent, et d'une éducation qui n'a aucun rapport avec celle de ces temps-là.

Le point de départ de M. Chabloz, quand il parle de la condition du peuple, c'est la conquête franque; il paraît croire que les Francs avaient changé complètement la position des habitants de la campagne: cela ne s'est point passé de la sorte. Les Francs envoyèrent des patrices, des gouverneurs de comtés en Bourgogne, mais l'état des propriétés n'y fut pas modifié. Les hommes libres demeurèrent libres et la législation des Burgondes ne fut point changée. L'auteur nous présente les habitants de la Béroche comme étant, vers l'an 1000, taillables et corvéables à merci, puis environ un siècle plus tard, il indique plusieurs *droits* que ces mêmes habitants font valoir contre leurs seigneurs, droits qui constituaient un état de liberté assez tolérable. De deux choses l'une, ou bien les habitants de la Béroche avaient eu ces droits de toute ancienneté, ou bien leurs *féroces* seigneurs, c'est l'expression de l'auteur, ne les *tondaient pas jusqu'à la chair.* M. Chabloz nous dit que cette classe du peuple n'était considérée que comme du *bétail;* il resterait à expliquer comment ce *bétail* pouvait entrer dans les ordres et atteindre même les plus hautes dignités de l'Eglise, et comment il possédait des droits fort étendus, ce qui est prouvé par une foule de documents parfaitement authentiques.

Il n'est point exact de dire qu'après la conquête franque, les censitaires, libres de leur personne, disparurent *presque tous,* et nous ne savons où l'auteur a trouvé que, dans la paroisse de Saint-Aubin, *l'air rendait serf*; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la Béroche a fait partie du *comté de Vaud,* que, jusqu'en 1758, elle fut soumise à la coutume d'Estavayer, *coutume vaudoise,* et que jamais coutumier du Pays de Vaud n'a contenu une loi qui pût autoriser une allégation pareille. De plus, la baronnie de Neuchâtel, le Val de-Ruz, le Val-de-Travers, étaient habités en forte proportion par des hommes libres ou des censitaires libres de leur personne; les vallées du Locle, de la Chaux-de-Fonds, de la Chaux-du-Milieu, etc., n'ont connu que des censitaires libres. Au 12me siècle, on ne trouve presque plus de serfs dans le Pays de Vaud, et dans le 13me, ils disparaissent entièrement; comment serait-il possible que la population de la Béroche fût restée seule dans un état si inférieur relativement à ses proches voisins; cela est difficile à croire.

Que les redevances, cens, corvées, fussent pénibles aux habitants de la pa-

roisse de Saint-Aubin, cela ne laisse aucun doute; il serait certes fort agréable à celui qui tient un champ, une vigne à moitresse de ne *point* partager avec le propriétaire, et maint fermier se dispenserait peut-être volontiers de payer la rente de sa ferme. Des idées pareilles pouvaient fort bien surgir au 12me siècle, puisque de nos jours on a pu *imprimer* qu'au bout d'un certain temps le capital *emprunté* se trouvait payé par les intérêts, et que l'emprunteur ne devait plus rien. Pour trouver les habitants de la campagne, en Suisse, possesseurs du sol et hommes libres, il faudrait remonter à des temps anté-historiques, car même les Helvètes vaincus par César avaient des esclaves qui cultivaient la terre, et parmi les hommes libres apparaissaient déjà du temps de la conquête romaine des individus nombreux qui cultivaient contre redevances et services, les terres de plus riches et plus puissants qu'eux! Lorsque les Burgondes s'établissent chez nous, la chronique de l'évêque Marius d'Avenches parle d'un accord par lequel ce peuple reçoit des habitants du pays une portion de leurs terres; cela ne ressemble guère à une dépossession violente, d'autant plus qu'après les incursions allémaniques, il devait y avoir bon nombre de terres abandonnées; il est donc probable que les Burgondes ne dépouillèrent personne, et cela d'autant plus qu'ils s'établirent comme auxiliaires. Qu'était-ce donc que ces *tailles, cens, dîmes* et *corvées*? c'était tout simplement le *fermage* pour les terres que les habitants du sol, autrefois esclaves, ou bien hommes libres mais pauvres, avaient reçues *gratuitement* du seigneur (dominus), c'est-à-dire en français, *propriétaire* du sol. Les conventions qui réglaient ces services sont bien connues, il en existe des centaines; il s'en est même passé au canton de Vaud, dans le dernier siècle, quelques années avant la révolution de 1798, et les noms des familles qui les ont passées sont encore parfaitement connus.

L'auteur représente avec justice l'influence heureuse des moines sur l'agriculture, et la position de protecteurs des faibles qu'ils prirent souvent. En cela ils agirent comme *toute* l'église de ce temps, et c'est ce qui explique *matériellement* la puissance de cette église sur les masses. Quant aux abbés qui tyrannisaient leurs moines, nous croyons qu'ils étaient rares, sauf lorsque ces abbés étaient des laïques (abbés commendataires), parce que leur pouvoir, très-limité du reste, était précaire; les exemples d'abbés ou prieurs destitués par leur congrégation seraient faciles à trouver.

L'auteur nous parle du Châtelard de Bevaix comme un des châteaux *pillards* qui furent détruits, d'après Boive et ceux qui l'ont copié, par le comte Rodolphe V. Or, de ces châteaux, ceux du Val-de-Ruz, sauf celui d'Hocquincourt, sont apocryphes, et celui de Roussillon au-dessus de Buttes introuvable; reste le château de Rochefort qui relevait du comte lui-même, et celui du Châtelard

de Bevaix qui était au Prieur de cette localité, et dont l'avouerie appartenait en partie au sire de Gorgier, vassal de la maison de Savoie. Cette maison n'aurait guère permis à un seigneur de Neuchâtel de venir faire la police chez elle; c'est encore une de ces légendes qui ne reposent sur aucune base sérieuse, à moins que le péage *dû* par les voyageurs qui passaient à Rochefort, ou qui s'embarquaient au Châtelard, ne soit considéré comme un *brigandage*. En raison de ces péages, les seigneurs qui en jouissaient devaient entretenir et garder les routes, et escorter au besoin les voyageurs, ou bien tenir des bateaux en nombre suffisant pour le passage. Là, comme partout au moyen âge, il n'y avait jamais de droits sans devoirs corrélatifs. Maintenant il n'est pas impossible que les percepteurs de ces péages n'aient essayé d'exiger plus que le droit quand ils étaient les plus forts. Est-ce que chose semblable n'arrive jamais de nos jours?

A la page 53, l'auteur nous rapporte un fait, lequel, d'après ses assertions précédentes, devrait nous faire considérer la population de la Béroche comme plus que simple. Lorsque les Estavayer redeviennent possesseurs de Gorgier, les habitants de leur seigneurie reprennent la coutume d'Estavayer, et abandonnent celle de Neuchâtel qu'on leur avait imposée; il fallait donc que cette coutume, qui consacrait tant d'oppressions et tant d'injustices d'après l'auteur, ne fût pas vue du même œil par les intéressés!

En citant la naïve complainte de la page 55, M. Chabloz aurait dû nommer *son auteur, M. Jules de Sandoz-Travers*, mort en 1847. Elle fut composée lors du séjour du roi Frédéric-Guillaume IV en 1842. M. Chabloz supprime une grande partie de cette charmante imitation de la poésie du moyen-âge, c'est celle où le comte Louis voit en songe les différentes races qui succèdent à la sienne dans la souveraineté de Neuchâtel, et enfin la visite du roi en 1842. Par cette suppression, la citation est tronquée, et le morceau de poésie manque de signification.

L'auteur, page 87, paraît croire que les serfs ou sujets sont de même condition, ce qui est une grave erreur; l'homme libre seul était sujet! Le baron de Gorgier lui-même était sujet du comte de Neuchâtel. Quant à son assertion que les serfs ne prirent de noms de famille qu'après leur affranchissement, elle est erronée; les plus grands seigneurs n'avaient point encore de noms fixes au 12me siècle, et Jordan de Belmont s'appelait deux ans avant le grand partage de biens entre les quatre frères de Grandson, Jordan de Grandson; son frère aîné, tantôt Ebal de *la Sarraz*, tantôt Ebal *de Grandson*. Les nobles vassaux et les bourgeois ne commencent guère à prendre de noms fixes qu'au 14me siècle.

Les pages 90 et 91 sont curieuses à lire, quand on le fait *sans prévention;*

il en résulte que les habitants de la Paroisse empiétaient tout simplement sur les droits du seigneur de la terre, et cela surtout dans la partie *utile* et *matérielle;* cela ne sent guère les serfs écrasés et craintifs sur lesquels on s'apitoyait tout à l'heure, et le fait des *droits* que reconnaît le seigneur, et pour lesquels on ne voit pas que lui ou ses ancêtres aient fait quelque concession ou reçu payement quelconque, nous feraient croire que, de même que la *masse* des habitants du reste du Comté de Neuchâtel, les Bérochaux étaient, pour la plupart et de toute antiquité, *des hommes libres,* ayant reçu des seigneurs propriétaires du sol, des terres dont ils étaient devenus propriétaires sous condition de certaines redevances ou de certains services convenus de gré à gré.

L'acte de combourgeoisie avec Estavayer est traité, page 94, comme une atteinte aux droits du Comté de Neuchâtel. Pour peu que l'on connaisse l'histoire de l'Alsace, de la Souabe, de l'Allemagne entière et de la Suisse au 15me siècle, on sait que de semblables combourgeoisies sont quelque chose de très-commun. Les villes, les communes, même des hommes libres isolés en concluaient sans en demander la permission au seigneur. On payait à ce dernier ce qu'on lui devait de cens annuel, on faisait les corvées dues, on acceptait le maire ou l'avoyer qu'il était le plus souvent en droit de nommer; mais à part cela, le seigneur n'avait plus à se mêler de l'administration intérieure des dites villes ou communes, sauf le cas réservé quelquefois, que la ville ou commune ne devait contracter aucune alliance sans son consentement. Neuchâtel, d'après ses franchises, avait parfaitement le droit de faire un traité de combourgeoisie avec Berne, la Béroche en avait probablement aussi le droit en sa qualité de commune libre. Tous les auteurs qui n'ont pas étudié sérieusement le moyen âge, font toujours la confusion qui fut si utile au gouvernement provisoire vaudois de 1798, pour se rendre populaire. Cette administration abolit, *comme redevances féodales*, les censes et rentes qui étaient dues par contrats, même quelquefois par contrats écrits. Le fait de devoir de ces cens et de ces rentes était si peu signe de servitude, que non-seulement de simples gentilshommes, mais même des seigneurs à juridiction, en devaient à d'autres seigneurs quelquefois moins puissants qu'eux; en cherchant bien, on trouverait même de ces seigneurs qui en devaient aux bourgeoisies, et nous croyons que nous étonnerons beaucoup les historiens de cette catégorie, en leur prouvant au besoin que des familles nobles de toute antiquité possédaient des biens soumis à la *main morte* sans déroger aucunement.

Quand les opinions de Boive et de Chambrier ne sont pas d'accord sur un point d'histoire, nous donnons toujours raison à Chambrier, parce que du temps où Boive écrivait, on ne comprenait plus le moyen âge, on ne s'en

donnait même plus la peine. Bien qu'à regret, nous en dirons autant des jugements du chancelier de Montmollin sur le moyen âge. De son temps aussi, tout ce qui ne procédait pas du droit romain, et de l'administration à la romaine, était laissé de côté comme barbare. Ainsi donc pour *nous*, et pour tous ceux qui ont étudié l'histoire de l'époque en question, ce qui se faisait à Bevaix en 1500, c'est-à-dire le fait que la justice était rendue par l'assemblée des habitants, serait une preuve qu'il en était de même à la paroisse, vu que ces deux terres devaient avoir les us et coutumes du comté de Vaud, dont elles faisaient originairement partie. Tous les détails que donne l'auteur sur l'organisation de la justice de la Paroisse de Saint-Aubin, montre un peuple qui possédait des droits fort étendus, et, si nous ne nous trompons point, qui, de même que celui des communes rurales de l'Alsace, s'administrait lui-même. Nous serions fort disposé à voir dans l'acte qui *accorde* aux sujets la nomination de leurs jurés, *une reconnaissance* de droits antérieurs et peut-être immémoriaux. Le comte Pierre de Savoie a *usurpé* beaucoup de juridictions, c'est ce qu'on a appelé *régulariser* la justice, mais il n'a rien changé à la composition des plaids de justice et à la manière de les tenir, il ne peut donc guère être le fondateur du plaid de la Béroche, comme le suppose l'auteur. Ce prince attribua à ses baillis et châtelains la *révision* des causes sur lesquelles avaient prononcé les plaids seigneuriaux et autres, et sans vouloir l'affirmer, nous croyons que les châtelains du comte pouvaient bien avoir des instructions comme les baillis bernois du siècle dernier, au sujet desquels un vieux paysan nous disait un jour : « *Devant M. le Bailli, il fallait qu'un seigneur eût deux fois raison s'il plaidait contre un de ses paysans!* » Chose semblable ne nous étonnerait point de la part de ces princes de Savoie, qui pratiquaient volontiers cette politique si commode et si populaire, de se poser en protecteurs du faible contre le fort, du pauvre contre le riche, et d'exciter contre les seigneurs, bourgeois et paysans, en soutenant systématiquement ces derniers contre les premiers.

Quant au degré de force et d'indépendance qu'avaient atteint les habitants de la Paroisse en 1464, c'est-à-dire *11 ans avant la bataille de Grandson*, il n'y a qu'à lire leurs débats avec leur seigneur aux pages 99 à 108. En lisant attentivement cette pièce, on y voit clairement que les habitants de la Béroche essayaient de se soustraire à une redevance *qu'ils devaient*, et comme ils y réussirent, du moins en partie, ils revinrent depuis souvent à la charge.

Page 143. Pour être édifié au sujet des appréciations qui s'y trouvent, il suffit d'ouvrir, non pas des livres étrangers, mais ceux de notre histoire suisse romande, et surtout l'histoire vraie de Neuchâtel; du reste, l'auteur prend soin de réduire à leur juste valeur les déclamations contenues dans cette

page, par les faits qu'il cite lui-même. On vient de voir comme les habitants de la Béroche avaient été *tondus*, et comme ils avaient été *moutons*.

Page 146. Autre exagération. Les Suisses du temps de la guerre de Bourgogne, et même de tous les temps de leur histoire, ne se composaient point uniquement de paysans et de bergers. Les cantons primitifs contenaient un *grand* nombre de familles nobles, nous ne citerons que les noms historiques de Reding, Attinghausen, Béroldingen, Silinen, Rudenz, Wolfenschiess, Ab Yberg, Winkelried, Hospital, etc. Tous ces noms furent portés par des familles qui payèrent noblement leur dette à la patrie, et la preuve que ces paysans et ces bergers en faisaient *grand cas*, c'est que *jusqu'à leur extinction*, ils leur confièrent, par la libre élection, les premières charges de la république. Il en était de même à Lucerne, Zurich, Berne et Soleure, où les Gundoldingen, Hertenstein, Brunn, Meyer de Knonau, Meiss, d'Erlach, Mühleren, Senn, Münzer, Lindach, Krauchthal, etc., etc., remplissent les listes des avoyers et bannerets de ces villes. Pour ne parler que des guerres de Bourgogne, c'étaient des *nobles* qui commandaient en chef à Grandson et à Morat, du moins je pense que M. Chabloz ne contestera pas l'origine noble de Jean de Scharnachthal, de Pétermann de Waberen, chefs à Grandson; de Bubenberg et d'Affry, commandants à Morat, de Hallwyl, chef de l'avant-garde à la même bataille, et de tant d'autres moins célèbres. Ditlinger, qui commandait la garnison bernoise à Neuchâtel, était noble, Matter, autre chef bernois, qui repoussa les Bourguignons à la Tour Bayard, l'était aussi; enfin, rien n'est plus aisé que de montrer comment les Suisses de ce temps faisaient grand cas des familles nobles qui vivaient au milieu d'eux. Ces familles, du reste, se rendaient dignes de cette estime par leur dévouement à leur pays. Il serait temps, ce me semble, de mettre de côté ces déclamations d'un goût plus que douteux; il faudrait être simplement juste, et reconnaître que les anciennes familles nobles de la Suisse n'ont point démérité de leur pays, pas plus autrefois qu'à présent. Quant aux débats qui suivent, à la page 147, il faut être singulièrement prévenu pour ne pas voir que les sujets de Claude de Neuchâtel étaient dans leur tort; encore une fois, le seigneur était dans la même position qu'un propriétaire de nos jours, qui partagerait un immense domaine entre de nombreux métayers ou grangers. Le seigneur était dans l'origine *propriétaire de la terre*, et l'avait remise, soit à ses anciens serfs, soit à des hommes libres à des conditions qui, si on voulait les examiner avec sang-froid, sans préventions et parti pris, ne seraient guère plus onéreuses que maint fermage actuel.

Il est fort singulier que ces nobles, qui méprisaient tant le peuple, l'aient pourtant soutenu, ainsi que le font les *nobles* et bourgeois d'Estavayer vis-à-

vis des Bérochaux; l'auteur nous dit que dans l'assemblée générale qui se décida en faveur de ces derniers, il y avait plusieurs gentilshommes du nom d'Estavayer. Gérard *Mussard*, gouverneur de la ville, et qui préside l'assemblée, *était aussi noble*.

L'auteur s'étonne, à la page 151, que Claude de Neuchâtel cède tout-à-coup la nomination des jurés de la justice aux *prudhommes* de sa terre de Gorgier. Pour nous, nous trouvons la chose toute simple; il avait été forcé de reconnaître que les *prudhommes* de Gorgier étaient *dans leur droit* en réclamant la nomination de leurs jurés! Si cela avait été une concession, un octroi, de la part du seigneur ou de ses prédécesseurs, il y a tout lieu de croire que ce droit aurait été acheté, soit à prix d'argent, soit d'autre manière, ce qui serait rappelé par les ayant-droit. Notons la qualification de *prudhommes* donnée aux habitants de la Paroisse, car elle n'est jamais donnée qu'à des hommes *libres* dans les chartes du moyen âge. Du reste, il est à remarquer que vers le temps où se passaient les faits qui nous occupent, commence une réaction contre les libertés des populations rurales; cette réaction coïncide avec l'influence que prennent les *légistes*, tous plus ou moins imbus d'idées absolutistes, qu'ils avaient puisées dans l'étude du code de Justinien. Dans ce temps-là le dit code faisait autorité dans les universités italiennes, d'où venaient alors les lumières. Personne lors de la renaissance n'a plus défendu la toute-puissance des souverains que les *hommes de loi* et les *littérateurs* du temps; à chacun ce qui lui revient!

La lutte entre les Bérochaux et leur seigneur, qui étonne notre auteur, est cependant bien simple. Il dit lui-même que les premiers s'étayent de la coutume d'Estavayer pour faire admettre leurs *prétentions* et *accroître* leurs *libertés*. Or, en examinant avec un peu de calme ce que les Bérochaux entendaient par *libertés*, il est impossible de ne pas voir qu'il s'agissait essentiellement pour eux de se libérer de payer certaines redevances et de rendre certains services. Or, nous sommes convaincus et croyons avoir démontré que, dans le *fond*, leur seigneur avait raison contre eux. Qu'il ait péché par la *forme*, qu'il ait proféré des menaces imprudentes et insensées, cela se peut; mais que l'on se mette à la place du seigneur de Gorgier, et qu'on nous dise si dans le cas on aurait été bien disposé envers des gens qui faisaient leur possible pour rogner ses droits et surtout ses revenus. L'auteur nous rapporte les propos irréfléchis du seigneur, mais non les insultes très-probables de ses sujets; les plaintes que le premier porte plus tard contre eux sont motivées par de graves menaces et même des voies de fait.

Un sentiment amer vis-à-vis des seigneurs se montre partout, car, à la page 203, on dit qu'ils préféraient se défaire de leurs forêts plutôt que de passer au

rang de co-propriétaires de leurs sujets. Il est singulier que les seigneurs de Gorgier aient eu ce sentiment. Il était parfaitement inconnu à tous les seigneurs Neuchâtelois, Bernois, Fribourgeois et Vaudois, lesquels supportaient très-bien cet état de choses et l'ont supporté jusqu'en 1798. Pourquoi ne pas voir dans ces ventes la vérité, c'est-à-dire le besoin d'argent comptant dont on trouve la preuve dans la même page. Du reste, ce besoin était naturel, la vie devenait plus chère, et les sujets rognaient les redevances. Le débat qui précède, page 173-206, laisse à tout lecteur impartial l'impression que bien loin d'être opprimés, c'étaient les Bérochaux qui faisaient la loi à leur seigneur, profitant très-habilement des maladresses et des embarras financiers de ce dernier; il nous est donc impossible de nous joindre à l'hostilité continuelle de l'auteur contre cette race de Neuchâtel-Gorgier, qui ne mérite très-probablement pas la haine dont il la poursuit. Souvent en lisant ces réquisitoires contre la dite famille, il nous est venu à la mémoire le dicton populaire : « Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. » Nous croyons que les derniers Neuchâtel furent mauvais ménagers, faibles politiques, mais que somme totale ils n'étaient pas plus mauvais que les autres seigneurs suisses de ce temps, lesquels en général n'ont laissé que de bons souvenirs dans les contrées où leurs familles ont vécu. D'un autre côté, nous devons dire que les Bérochaux ne nous paraissent point du tout avoir ressemblé à de *pauvres moutons* qui se laissaient tondre. Bien au contraire, dès l'origine on les voit défendre leurs droits avec une grande opiniâtreté et beaucoup de finesse, et, somme totale, à chaque querelle avec leur seigneur emporter une pièce quelconque des droits du dit seigneur; c'est au fond lui qui a été *tondu*.

L'idylle de Clauda de Neuchâtel et de Jean Rognon, page 210-213, s'est représentée très-souvent dans notre Suisse romande; rien de plus fréquent aux 14me, 15me et 16me siècle que ces demoiselles nobles qui épousaient des hommes libres de la campagne ou des bourgeois des villes, et vice-versâ; du reste, Jean Rognon pouvait être manant et avec cela un homme parfaitement libre de toute servitude quelconque. *Manant* vient de *manere*, ce qui en latin signifie *demeurer*; *manens* est celui qui habite une *manse* (domaine); il faut ignorer complètement le sens des mots au moyen âge pour lui attribuer la signification qui lui est donnée dans cette occasion. Nous savons fort bien que plus tard ce mot a pris une signification désobligeante, mais elle lui fut donnée par ces gentilshommes de cour, qui qualifiaient de *gentillâtres* des gens leurs égaux, qui valaient mieux qu'eux, et préféraient cultiver leurs champs, plutôt que de mendier les faveurs de la cour.

M. Chabloz est-il bien sûr que ce fut Lancelot de Neuchâtel qui donna à Jean Rognon le chevron d'argent en champ de gueules comme armoirie?

Dans ce cas il aurait tranché singulièrement du souverain. Sauf preuve du contraire, nous croyons que le dit Rognon en sa qualité d'*homme libre a usé de son droit* d'adopter la dite armoirie.

Notre opinion sur les Bérochaux, exprimée quelques lignes plus haut, se trouve amplement confirmée par les faits mentionnés dans le chapitre V. Ils dénient à leur seigneur le droit de défricher *ses* forêts, parce que leurs usages de pâture en souffraient; le seigneur est *obligé de céder* et de subir les conditions de ses sujets, et cela se passe au 16me siècle, c'est-à-dire lorsque la réaction en faveur de l'autorité absolue était en train de se développer largement, grâce aux hommes de loi. Dans le même temps, la paroisse fait un marché *magnifique* (c'est le terme de l'auteur), en achetant au détriment de leur seigneur les biens de la cure de Saint-Aubin. Il serait intéressant d'examiner si les accusations de manque de droiture lancées contre le seigneur à diverses reprises par M. Chabloz, ne pourraient pas être rétorquées dans ce cas contre ses sujets; l'issue du procès que le seigneur leur suscita à cet égard et ensuite duquel ils durent lui payer 100 écus d'or, laisserait croire que tout le droit n'était pas de leur côté. Il serait aussi curieux de connaître le nom et l'origine des arbitres qui jugèrent cette affaire; ils nous font l'effet d'avoir été singulièrement *amis* des habitants de la Paroisse.

Ce serait chose fastidieuse que de relever davantage les *faits si nombreux* qui *prouvent* à tout lecteur impartial, que si les Neuchâtel-Gorgier ont eu des démêlés avec leurs sujets, ces derniers, surtout dans le 16me siècle, s'en sont toujours tirés *à leur avantage*, bien qu'il y eût souvent de leur part des usurpations et des actes de violence bien caractérisés, que l'auteur nous raconte lui-même, sans se douter qu'en le faisant il détruit l'effet de ses accusations.

Quant à l'ouvrage promis par l'auteur, page 297, sur les *sorcières neuchâteloises*, nous sommes fort curieux de savoir comment il *prouvera* que les sorciers et sorcières ne croyaient pas vraiment se *mettre au service* du démon, et que leurs juges ne partageaient pas cette croyance. S'il réussit dans ses preuves, il sera plus habile que ne l'ont été tous les auteurs connus, français, anglais et allemands qui ont écrit sur cette matière. Quant à l'accusation que le seigneur faisait condamner les sorciers pour se saisir de leurs biens, il est plus que probable que cette pratique aurait peu rempli les coffres du seigneur de Gorgier, vu la misère dans laquelle se trouvaient tous ces sorciers et sorcières; il n'est pas bien sûr que l'on pût couvrir en les vendant les frais du procès.

Nous regrettons, comme nous l'avons dit déjà, que M. Chabloz ait entrepris son ouvrage sans avoir mieux étudié une époque sur laquelle il faut faire de sérieuses études et non pas lire seulement les déclamations de gens *qui ne lu*



COUPE OFFERTE AUX CONSEILS DE LA VILLE DE NEUCHATEL.
Par les Vignerons et Tonneliers 1831.
d'après une photographie de Mr de Dardel-Perregaux.

connaissent pas. Nous regrettons surtout ce parti pris de donner toujours tort au même côté, parce qu'une disposition semblable, aidée de notions insuffisantes, amène nécessairement la partialité. Nous croyons aussi que l'histoire politique récente n'aurait rien perdu à être laissée de côté par M. Chabloz, car, s'il a flatté un parti, il en a nécessairement froissé un autre. Il peut résulter de cela un succès momentané, puis, quand les esprits se seront calmés, ce qui arrivera tôt ou tard quoi qu'on fasse, son livre sera traité comme une œuvre de parti; et cependant l'auteur mérite mieux, et se serait assuré un succès plus durable, s'il avait su se défendre du désir de faire de la popularité. Il nous paraît aussi que maint détail aurait pu être supprimé, le volume aurait été moins gros et l'ouvrage n'y aurait rien perdu. Somme totale, M. Chabloz aurait pu faire avec ce que contient son livre un ouvrage *très-intéressant,* s'il avait mieux étudié les temps et les hommes dont il parle, et s'il avait écrit plus pour la postérité que pour ses contemporains immédiats.

DE MANDROT, lt.-colonel fédéral.

COUPE OFFERTE AUX CONSEILS DE LA VILLE DE NEUCHATEL

PAR LA CORPORATION

DES TONNELIERS ET VIGNERONS

(1831)

On sait qu'au moyen âge les artisans étaient réunis en associations ou corps de métiers appelés *Corporations*, *Communautés*, *Confréries*, instituées et autorisées par des décrets royaux, ayant leurs chartes et priviléges, leur trésorerie et leurs conseils conférant les *Jurandes* et les *Maîtrises*, c'est-à-dire les charges de jurés et la qualité de maître.

Cette organisation donna une puissance énorme aux arts et aux métiers en renfermant comme dans un faisceau des forces qui à ce moment-là eussent été neutra-

lisées par leur dispersion; mais peu à peu les corporations devinrent nuisibles par leurs priviléges, elles créèrent des monopoles, et à la fin du XVIe siècle entravèrent la liberté du travail et du commerce à un point tel qu'il fallut des ordonnances sévères pour les réduire.

A partir du XVIIe siècle elles sont battues en brèche dans tous les pays, et tombent peu à peu en désuétude pour s'éteindre avec la révolution de 1789.

La Suisse conserve cependant des corporations, mais sans priviléges, et plusieurs de nos villes ont encore les leurs connues sous le nom d'*Abbayes*, dont le principe vital est, plus que tout autre chose, un capital souvent considérable dont les membres se partagent annuellement les intérêts.

A Neuchâtel, les tonneliers et vignerons avaient leur communauté, qui se continue actuellement sous la forme de société ayant pour but le progrès de la culture de la vigne.

En 1831, elle offrit aux Conseils de la ville la belle coupe en argent doré que nous reproduisons aujourd'hui. — Un jeune Bacchus à cheval sur un tonneau sert de support au cratère dont le couvercle est surmonté d'une figurine de tonnelier; elle mesure près d'un pied et demi de hauteur. Malgré son exécution peu recherchée, elle n'est pas moins remarquable par sa forme générale. Cette coupe appartient au musée historique au gymnase.

A. BACHELIN.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite.)

Tout le monde était sur le pont, et bientôt nous eûmes en vue ces roches nues et arides qui entourent le port de Marseille; à droite on voit le château d'If, perché sur un rocher, à gauche et de chaque côté ce sont des arrêtes dentelées de couleur grisâtre qui s'élèvent à des hauteurs variées au-dessus de la mer, et que celle-ci depuis bien des siècles baigne, caresse, fouette et enveloppe de son écume selon les caprices des vents. Déjà notre bateau éprouvait un roulis de plus en plus accentué. Les visages pâlissent, nos dames quittent le pont pour se réfugier dans leurs cabines. Plus le bateau devient

le jouet des vagues, plus le mal de mer devient envahissant. Bientôt les femmes et les enfants logés pêle-mêle à l'entrepont manifestent des symptômes de plus en plus alarmants. Les troisièmes places étaient occupées par des sous-officiers qui se rendaient à Alger avec leur famille, par de simples soldats et des gens de métier. C'était un amas confus d'êtres humains, roulés dans des couvertures qu'on leur avait distribuées au moment du départ. Les pauvres enfants surtout souffraient et criaient à faire peine.

Cependant le bateau, de plus en plus ballotté, soulevé par une vague colossale, semble dans d'autres moments descendre dans un abîme; puis, poussé par un mouvement contraire, il se penche sur ses flancs et permet à l'onde tumultueuse de faire invasion sur le pont et de couvrir les passagers de son écume. Afin d'éviter à ceux-ci un plongeon funeste, on tendit une corde à laquelle les gens de l'entrepont pouvaient se cramponner.

Il était deux heures après-midi; le docteur jusqu'ici avait résisté à l'influence du mal de mer : — Allons, dit-il, et voyons un peu ce que deviennent les camarades au milieu de cette bourrasque; — mais ce n'était pas petite affaire que de garder son équilibre sur ce sol mouvant. En descendant l'escalier, il rencontre une dame plus morte que vive, qui se traînait dans le salon réservé aux personnes de son sexe. La pharmacopée n'est pas heureuse dans ces moments-là; en revanche, elle est très-simple; ici le meilleur et le vrai conseil, c'est de faire comme on peut. Le médecin du bord, lui-même malade, avait pour habitude de laisser agir la nature et de hausser les épaules : — Cependant, disait-il, lorsque le mal va jusqu'aux crises de nerfs, je donne du sirop d'éther. — Avis aux voyageurs!

Arrivé dans sa cabine, le docteur n'y trouve pas sa femme; la pauvre passagère s'était réfugiée dans le salon des misères communes. Le caissier, couché dans son lit, paraissait jouir d'une douce béatitude après avoir avalé une tasse de thé. — Cette tasse m'a remis, dit-il. Pauvre garçon! cinq minutes plus tard, un bruit lugubre s'échappait de son gosier.... la tasse de thé prenait le mors aux dents! Quant à Mme Marie, son épouse, couchée sur le flanc, elle ne disait mot, et avait pris le meilleur parti, celui de la réflexion résignée. Bien en prit au docteur de retourner en hâte sur le pont et d'y prendre le grand air.

Cependant le bateau, poussé par un vent impétueux, poursuivi par une mouette dont les cris monotones se mêlaient au bruit de la mer et au sifflement des cordages, le bateau, disons-nous, s'élevait, s'abaissait, se penchait, se relevait.... et pourtant cheminait.

Pour traverser les orages de la vie, il serait bon d'avoir comme le *Louqsor*, une forte et belle charpente, un bon gouvernail, une boussole pour s'orienter,

et un but arrêté. — Le docteur alla prendre place à la proue, d'où il avait une vue d'ensemble sur tout le pont, et se coucha à côté d'un voyageur dont la casquette et la cravate trahissaient un militaire sous des habits bourgeois : — Êtes-vous aussi malade? — lui demanda ce dernier. — Oui, monsieur, un peu! — Quand on partage une même souffrance, ou seulement un même inconvénient, on entre bien vite en relation. — Voyez-vous, continua-t-il, ce vieux zouave; il a tout de suite noué connaissance avec les gens de l'entrepont; il donne des soins aux femmes, s'occupe des petits enfants; maintenant c'est leur homme et ils sont trop heureux de l'avoir! — En effet, en ce moment, le vieux militaire cherchait à apaiser les cris d'un petit malade en lui prodiguant ses caresses. A côté de nous était un soldat du train dont la bonhomie et la gaîté effaçaient la laideur. C'était le père La Canne, comme on l'appelait; sa bonne humeur lui avait fait braver les fureurs du choléra dans la dernière campagne du Maroc où ses camarades mouraient à ses côtés. — Allons, disait-il à un bourgeois grelottant, pas d'affaires ici; prenez la moitié de ma couverture; — là-dessus, en vrai loustic du régiment, il lança une bonne plaisanterie. Ce n'est pas précisément ainsi que du coin de sa cheminée on aime à se figurer les nuits en mer. Le brouhaha des passagers s'est évanoui; on n'entend plus que le bruit de la tourmente et les craquements du navire; une main infatigable semble sans cesse en torturer et en mailler la charpente. Ce vacarme n'a pas d'interruption; il revient sans repos ni trêve; le roulis déplace les meubles, les chaises tombent, et la lampe suspendue au plafond de la salle à manger jette une faible lueur en subissant toutes les oscillations de l'escarpolette la plus dévergondée. De temps en temps une voix sortant d'une cabine s'écrie : — Garçon, sommes-nous en danger? — Mais non, reprend le jeune habitué des caprices de Neptune, nous dansons seulement, — ou bien c'est la femme de chambre qui console une dame en lui disant d'un air dégagé : — Madame, la mer est grosse, mais nous avons vent-arrière, nous marchons bien. — Va pour le vent arrière; cela n'empêche pas une heure de succéder à l'autre, sans qu'il soit possible au plus curieux d'aller vérifier la marche du bateau sans courir le risque de se casser le nez.

Un vieillard attira notre attention; lui aussi faisait un voyage d'agrément, et cette nuit même un accès d'asthme venait compliquer son mal de mer. Assis dans le salon, les deux coudes appuyés sur la table, il luttait à la fois contre l'un et l'autre de ses maux. — Quelle heure est-il? — demanda une voix. — Deux heures, répondit le vieillard. La mer ne s'apaise pas, sa fureur augmente au contraire avec les premiers rayons de l'aurore; un coup de vent plus terrible que les autres imprime au bateau une secousse formidable. Tant bien que mal quelques passagers se lèvent et accourent sur le pont. Le temps

était sombre, le bateau et les gens de l'équipage ruisselants, tant la mer les avait inondés de ses lames; aussi c'est avec un sentiment de vive satisfaction que les voyageurs aperçurent les côtes de l'île de Minorque et le port de Mahon dans lequel nous allions bientôt relâcher.

En effet, à mesure que nous naviguions dans cette anse, le Louqsor prenait une allure de plus en plus tranquille. — Bonne nouvelle pour les camarades! dit le docteur. — Quel bonheur! s'écria le caissier, il m'aurait été pénible d'aller plus loin. — Merci, ajoutèrent nos dames, pour de pareils voyages de plaisir, nous en avons assez....

La rade de Mahon est une anse formée à droite par des collines verdoyantes, à gauche, par des quais et des constructions qui s'élèvent en gradins à une certaine hauteur. Un palmier isolé, planté sur une terrasse, fut pour nous le prélude d'une nouvelle végétation. Le docteur et le caissier, impatients de faire connaissance avec la ville et les insulaires, prirent place avec quelques passagers sur une des barques qui s'étaient approchées du *Louqsor*. Nous étions sept: un officier et son fils, un Russe qui s'occupait de collectionner des hannetons et autres coléoptères; l'anglais dont nous avons déjà parlé et qui, lors de cet affreux coup de vent, faisait tranquillement sa barbe, enfin son camarade de cabine, le peintre français, qui ne pouvait revenir encore du calme britannique dont il avait été témoin. Nous parcourûmes les longues et étroites rues de la ville, bordées de maisons basses, blanchies à la chaux, d'apparence proprette, percées d'un très-petit nombre de fenêtres et pourvues d'une porte cochère donnant dans un vestibule où l'on trouve un abri contre les chaleurs de l'été. C'est ici que sont étalées à très-bas prix d'excellentes petites oranges qui viennent fort à propos refaire nos estomacs encore sous l'impression du mal de mer. C'est aussi dans ces vestibules que l'on voit çà et là des écoles de petites filles aux cheveux noirs, aux yeux d'ébène, au visage déjà accentué, qui, tout en tricotant, chantent en espagnol des airs du pays, sous la direction de leur vieille institutrice.

Chemin faisant, on avisa une taverne, car le moment était venu de prendre sa revanche sur les secousses qui nous avaient détériorés. — Une chambre basse, percée d'une grande fenêtre, une table ronde au milieu, était l'endroit destiné aux consommateurs; de là on traversait une petite allée pour se rendre à la cuisine. — Tout y était propre et en bon ordre; on y remarquait en particulier de petits fromages fort appétissants. — « Monsieur, s'écrient à la fois le docteur et le caissier, nous voulons boire du vin du pays, du vrai crû du pays. » L'aubergiste espagnol avait l'expression d'un brave homme tout disposé à nous faire plaisir. Grâce à l'Anglais qui sut associer habilement quelques mots d'italien et d'espagnol, les rapports sociaux furent bientôt établis.

Le restaurateur ayant fait la remarque que le vin blanc nous reviendrait trop cher, attendu que c'était du Xérès, apporta un litre d'un vin rouge épais et chargé, d'une saveur très spiritueuse, nectar qui pouvait tolérer assurément son équivalent d'eau; il mit également sur la table un fromage et de l'excellent pain. N'est-il pas amusant de voir des représentants de cinq nations différentes qui se boudent plus ou moins, trinquer ensemble et se reconforter après la tempête. Il n'y a rien comme les voyages pour mettre les peuples au-dessus des gouvernements. Quand il s'agit de payer la consommation, l'Espagnol demanda deux francs[1], à notre grande surprise. De petits rentiers trouveraient certainement leur compte dans ce pays.

De retour à bord, notre narration décida nos dames à faire après le déjeûner une excursion dans l'île. Cette fois, commençons par la race canine! Le caissier est amateur de chasse et par conséquent de chiens; un singulier représentant de ces « seuls animaux dont la fidélité soit à l'épreuve », jouissait paisiblement du far niente devant une baraque. « Est-ce un jeune veau? » s'écria-t-on. Il en a bien la tête et même la couleur rouge-brun. Mais non, c'est un chien. Quelle race? quelle espèce? A défaut de science, nous présentons cet inconnu à nos lecteurs. Pour nous, bien entendu, c'est la race de Minorque. Cette fois on traversa la ville pour se lancer dans la campagne. Nous n'étions pas les seuls à parcourir la cité Mahonnaise; tout le *Louqsor* était descendu à terre, et les dames ne manquèrent pas de nous conduire dans de petits magasins, très-intéressants du reste, puisqu'ils renferment les produits de l'une des industries de l'île. On y fabrique des objets de parure, tels que bracelets, broches et colliers, avec de jolies petites coquilles nacrées appartenant au genre hélice. Ces bagatelles ont bien leur charme, et ces bracelets fermés par un nœud rose parent fort bien le bras d'une dame.

En quittant la ville, nous suivîmes un chemin blanc, semblable à ceux qui sillonnent nos campagnes suisses quand le soleil les a desséchés. Une maison de modeste apparence attire nos regards; à tout hasard nous y entrons; une femme déjà âgée, un peu voûtée, aux cheveux encore noirs et épais, vint nous recevoir. Elle sourit d'un air bienveillant: « Entra, entra », nous dit-elle.

Quel charmant jardin pour des gens qui venaient de quitter la région des neiges! des giroflées de toutes couleurs, des renoncules, des tulipes, des roses, des arbres verts, touffus, faisant ombrage et chargés de fleurs odorantes. Tant bien que mal, on parvint à lier conversation avec cette bonne femme et son fils, âgé d'une quinzaine d'années. Elle était fermière et recevait un tiers de la récolte. Tout en nous faisant parcourir la petite propriété, elle remplissait de fleurs les mains de nos dames.

Il y a dans l'île Minorque de nombreuses collines formées de tables rocheuses peu épaisses et superposées; à chaque instant, ces bancs de rochers sont rongés, ce qui donne naissance à de nombreuses grottes, assez profondes pour servir d'étables ou de réduits au bétail qui paît en liberté. L'étable de la campagne que nous visitions était une de ces grottes.

Il y avait également à l'entrée du jardin une niche renfermant un homme automate, qui tenait dans sa main un arrosoir; au moyen d'un mécanisme ingénieux, il sortait de son réduit et remplissait l'office d'une fontaine. La subite apparition de ce particulier produisit sur nos dames l'effet d'un de ces diables à ressorts qui sortent brusquement d'une boîte. Au moment de quitter l'Espagnole, le caissier crut devoir offrir une petite gratification à son fils; on la refusa d'abord, mais une fois acceptée, la bonne femme reprit avec effusion la main de nos dames et ajouta bien des fleurs aux bouquets qu'elles possédaient déjà. — Voilà donc un pays où l'hospitalité est de l'hospitalité toute pure; nous en étions surpris; sur le continent, une faveur attend presque toujours une autre faveur, en retour; aussi nous nous sentions un peu confus en présence de la cordialité de ces braves gens. Nous quittons tout contents la campagne mahonnaise, pour continuer notre route vers la région des collines. Chemin faisant, nous moissonnons une flore toute nouvelle pour nous. Nous retrouvons la pâquerette, non plus blanche et rose, mais blanche et lilas; nous cueillons l'asphodèle élevant ses fleurs blanches au-dessus de ses feuilles allongées et vigoureuses; nous examinons surtout une plante dont le fruit a l'apparence d'une petite pomme et dont la fleur, d'une certaine élégance est semblable à un cornet blanc. Le docteur reconnaît la pomme épineuse. *(Datura stramonium.)*

Ainsi, heureux de ressentir la bonne chaleur d'un soleil du midi, satisfaits du contre-temps qui nous retenait à Mahon, respirant le parfum des fleurs, nous marchions le cœur léger, quand l'heure de retourner à bord nous fit reprendre le chemin de la ville. Des soldats portant la tunique brune et le schako à double visière nous donnèrent par leur propreté et leur désinvolture une idée avantageuse de l'armée espagnole, mais les officiers, coiffés d'un long chapeau à claque et galonnés sur toutes les coutures, nous parurent par trop chamarrés. N'oublions pas de mentionner aussi des femmes à mantilles qui parcouraient les rues.

Au moment de monter sur un des bateaux de la rive pour regagner le *Louqsor*, le docteur, assez causeur, fit part de la bonne fortune qu'il avait eue de cueillir la pomme épineuse, à deux jeunes gens qui se rendaient comme nous à Alger. L'un d'eux avocat au barreau de Paris, Monsieur M., parlait beaucoup et avait quelque peu la prétention de tout savoir; l'autre, un jeune

Belge, au teint brun, aux cheveux noirs, aux manières distinguées, à l'expression mélangée de tristesse et de fierté, se tenait beaucoup plus sur la réserve. Au dire de l'avocat, ils étaient armés jusqu'aux dents, pourvus de tous les objets nécessaires au touriste et munis de lettres de recommandation pour les sommités militaires du pays; en un mot tout prêts à entreprendre le voyage le plus aventureux. L'avocat écouta attentivement les récits du docteur sur les dangers de la pomme épineuse, mais arrivé à bord, il fut le premier à raconter à ses voisins et cela avec une assurance magnifique, qu'il avait eu la chance de trouver à Mahon bien des plantes extraordinaires, entre autres la pomme épineuse, nommée aussi *Datura stramonium*, qui renferme un venin des plus subtils. Nos dames rirent beaucoup de cette science accaparée et maintenant nous en rions encore! N'y a-t-il pas dans le monde toutes sortes de larrons?

Le soir fut pour nous une réminiscence du pays, une petite soirée de famille; assis tous ensemble à la table du salon, nous devisions gaîment; avant de nous séparer, nous nous accordâmes une de ces douceurs que les dames ne demandent pas, mais qu'elles acceptent toujours: une bouteille de Champagne. Nous l'avions bien méritée. — Maintenant le temps est calme. — «Bonne nuit! bonne nuit!»

Ce matin, grand beau temps, tout le monde est sur le pont, on y aperçoit même des gens dont on ne soupçonnait pas l'existence. Les ordres sont donnés pour appareiller; l'*Alexandre* est déjà parti. Si la nature a des teintes diverses suivant les lieux, l'homme aussi la colore différemment selon l'état de son âme, souvent même selon celui de son corps. Aussi le réalisme pur n'existera-t-il jamais, car nous sommes tous des modificateurs plus ou moins poètes de ce qui tombe sous nos yeux. Ce matin, la nature était belle et pourtant un négociant très-ennuyé des retards qu'il avait dû subir, n'y voyait rien de beau. La mer, encore houleuse, grondait comme un homme qui continue longtemps encore à murmurer après que l'excès de sa fureur s'est apaisé, et, d'agiles marsouins avec leurs museaux alongés et leur tête de cheval jouaient en gambadant autour du *Louqsor*, sautaient hors de l'eau pour s'y replonger en décrivant une courbe gracieuse. Eh bien, dans ce délicieux moment, le mal de mer ne forçait-il pas encore les camarades à rentrer dans leurs cabines! Le soir, une surprise nous était réservée; le docteur causait paisiblement avec un autre voyageur, intendant militaire, M. de B. La conversation roulait sur la Suisse. — «Il y a en Suisse, disait l'intendant, des contrées trop peu appréciées des touristes; tenez, par exemple, les vallées du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds.» — «A qui le dites-vous?» s'écria le docteur. — Vous connaissez donc ce pays, Monsieur? — Parbleu, c'est notre patrie. — Y mange-t-on toujours des tripes le samedi soir, et l'hiver les enfants vont-ils

toujours se glisser sur la neige, en prenant des petites filles en croupe? — Mais, sans doute, Monsieur. — Ah ça, comment donc êtes-vous si bien au courant de nos habitudes? — J'ai habité le Locle pendant un hiver; j'y connaissais plusieurs personnes, entre autres Mademoiselle F., que j'aimais beaucoup. Connaîtriez-vous aussi Madame S.?» Là-dessus la femme du docteur, qui, de sa cabine, suivait la conversation, s'écria subitement: «Elle est morte, c'était ma marraine!» Nous étions donc en vrai pays de connaissances. Le temps était splendide, nous montâmes sur le pont pour y fumer nos cigares, et là nous avons continué l'entretien si bien commencé. M. de B. avait en effet habité le Locle pendant un hiver. Son oncle, un des premiers horlogers de Paris, l'y avait placé afin d'inculquer au jeune homme le goût de l'horlogerie et d'avoir en lui plus tard un successeur; mais le métal des armes plaisait mieux au neveu que le métal des montres; il préféra le sabre au barillet et fit en qualité de capitaine de cavalerie les campagnes de Crimée et celle d'Italie. Pendant deux années, il avait instruit la cavalerie du bey de Tunis. Son uniforme de parade resplendissait d'ordres et de décorations, dont l'une très-rare, disait-il, formée d'un croissant et d'une étoile en brillants, paraissait lui être tout particulièrement chère.

La nuit se passa au milieu des flots; le bateau marchait avec rapidité et quand le matin suivant on se promena sur le pont, c'était pour voir la terre sous la forme d'une trace grisâtre et vague qui se perdait dans la teinte nébuleuse d'un horizon lointain. On avançait, et peu à peu l'œil découvrait quelques détails de plus au tableau qui devait bientôt se dérouler complètement. Alors la chaîne de l'Atlas apparaît tout entière et l'on remarque sur son premier plan un triangle de marbre, une carrière de craie adossée contre une colline: c'était Alger avec ses murs blanchis à la chaux, dominée par sa kashba et reposant ses pieds sur la plage. Des bateaux chargés de curieux et de parents inquiets arrivaient au-devant du *Louqsor*; les mouchoirs s'agitèrent, les signes de reconnaissance prirent un libre cours, tandis que sur le pont, c'était un mélange confus de gens qui réclamaient leurs bagages et se disposaient à mettre pied à terre. Enfin nous descendîmes sur ce sol d'Afrique, cette autre partie du monde que notre enfance avait vue pleine de tigres, de lions, de nègres barbares, aux côtes infestées de pirates, où tant de militaires s'étaient illustrés et que nous n'aurions jamais abordée sans un coup de tête et l'hiver rigoureux de 1860.

On a beau avoir l'esprit impatient, on a beau éprouver un avide besoin de voir du nouveau, il n'en faut pas moins passer par la douane et se retrouver en présence de visages impassibles qui ne s'aperçoivent pas même que vous êtes émus.

Enfin, la visite faite, on reconnaît que nous ne sommes pas des contrebandiers. Un portefaix Maure, jambes nues, culottes bouffantes, portant la jaquette, se charge de nos effets, et nous voilà en route. Quand on arrive à Alger, on trouve entre la mer et la ville une plage sablonneuse, où sont construits des magasins, des entrepôts et les bâtiments de la douane. De cette plage s'élève une haute muraille d'enceinte dont le parapet, plus élevé encore que la partie basse de la ville en dérobe complètement la vue. Ce n'est qu'après avoir gravi un escalier rapide pratiqué dans la muraille et encombré de chaque côté de marchands d'oranges, de bananes, de tortues et de caméléons enfermés dans des cages, que l'on se trouve sur la place du gouvernement. Une véritable entrée de bal masqué : à chaque pas nos regards étaient frappés par un costume nouveau. C'est un va et vient de bourgeois vêtus à la française, de militaires aux uniformes variés, de juifs algériens au turban brun, portant la veste turque et des pantalons de soie, de couleur tantôt verte, brune ou d'un beau grenat, des femmes juives avec leurs coiffures entremêlées de plaques d'or et leurs longues robes rouges ou bigarrées; des Maures avec la ceinture rouge et le fez sur le derrière de la tête, des Arabes, des Kabyles drapés dans leurs burnous. « Et celles-ci ?.... » s'écria Mme Marie, dont les yeux ont peine à suivre à la fois tant de types nouveaux. Ce sont des Mauresques qui marchent lentement, gravement, drapées dans leurs burnous, les pieds logés dans de larges babouches, la tête et le visage couverts d'un voile blanc qui laisse un intervalle à la hauteur des yeux, par lequel on entrevoit deux noires prunelles ombragées de longs cils et protégées par des paupières taillées en amande. Bref, on en voit assez pour désirer en connaître davantage. Le docteur et le caissier ne manquent pas de faire maintes conjectures à cet égard. Nous arrivons à l'Hôtel de Rouen. Ici un invincible besoin de repos s'empara de presque toute la société; encore sous l'influence du roulis, nous nous sentions balancés sur les flots. Nouvelle preuve de cette loi physiologique, que souvent les impressions persistent après que l'objet qui leur a donné naissance est déjà loin de nous.

Mais le docteur était impatient d'examiner cette population nouvelle, ces rues moins insipides que les monotones trottoirs et les ridicules chapeaux tubes; aussi, chez lui, la curiosité l'emporta sur la fatigue : — Sortons, dit-il, et il partit à la recherche d'une connaissance de la Chaux-de-Fonds, Mme G., qui possède dans la rue Bab-Azoum un fort beau magasin d'horlogerie et un atelier photographique. Cette rue fait suite à la place du gouvernement. — Grand Dieu, c'est vous ! s'écria Mme G. — Ah ! Madame, répondit le docteur, bonjour ! mille salutations de Madame votre sœur, mais avant tout, veuillez me tracer un itinéraire de la ville arabe, j'ai hâte de voir le musulman dans

sa patrie. — Vous êtes toujours le même, répondit la dame, et elle donna à son fils l'ordre de guider les voyageurs à travers les rues les plus diverses jusqu'à la Casbah.

La partie inférieure de la ville, la base du triangle, est toute européenne, toute française, à l'exception de deux mosquées; l'une ancienne, formant l'un des angles de la place du gouvernement; l'autre construite par le duc d'Orléans dans la rue dite Bab-el-Oued, pour consoler les musulmans des démolitions qu'on faisait subir à la ville algérienne. — Mais avançons dans la cité barbaresque: d'abord, c'est un bazar qui nous arrête, une série de boutiques tenues par des Maures et renfermant des objets africains de toute espèce, depuis les écritoires du Maroc jusqu'aux sabres des Kabyles. Ces marchands font le commerce des produits du pays, et maints voyageurs croient avoir vu Alger quand ils ont acheté au bazar une pipe ou des babouches, de la bijouterie italienne ou des objets en corail. Allons plus loin, quittons cette station transitoire et suivons la première rue; montons, montons; prenons ces étroites ruelles où l'on ne peut marcher qu'un à un, gravissons ces vieux escaliers en coudoyant des Arabes de tout âge et de tout sexe, des nègres du Soudan, et arrivons ainsi à la Casbah, qui est maintenant transformée en caserne. Un zouave et un turco, passagers comme nous du *Louqsor,* sont les deux premiers soldats que nous y rencontrons; tous deux ont l'air d'avoir porté en arrivant un toast copieux à la fraternité des voyageurs. Mais que de détails curieux pendant le trajet que nous venons de faire! Ce sont des maisons blanches et étroites; les unes ont au rez-de-chaussée une boutique à devanture largement ouverte, les autres sont munies d'une lourde porte en ogive ornée d'un croissant à la partie supérieure, et armées d'une serrure tout à la fois massive et bizarre par ses enjolivures et ses détails.

Au-dessus de cette porte une rangée de poutres placées obliquement sert de support au premier étage qui avance tellement dans la rue qu'à certains endroits le piéton marche dans une allée couverte, presque impénétrable aux rayons du soleil. A l'exception d'une fenêtre carrée, petite, garnie d'une forte grille et surmontant la porte, toutes les autres fenêtres donnent dans la cour de la maison.

Voulez-vous des souliers pointus en maroquin rouge, ou de larges chaussures aux extrémités arrondies et à la semelle convexe, adressez-vous à l'un des nombreux cordonniers maures qui sont accroupis sur leur devanture; voulez-vous vous faire la barbe, les boutiques de barbiers se montrent à chaque pas et là aussi, comme chez nous, elles sont un lieu de réunion. Nos graves bédouins y sont aussi calmes que leurs visages sont impassibles. Voulez-vous voir un moulin? entrez dans ce rez-de-chaussée obscur et bas, où un cheval

attelé à un long bras de levier fait péniblement tourner une roue, excité qu'il est par les *harrii* d'un Maure. Mais arrêtez-vous plutôt chez ce potier, vous y trouverez à un sou la pièce de jolis petits gargoulets en argile jaune, des jattes très-simples et pourtant élégantes. Elles portent un cachet oriental et rappellent les images de nos histoires bibliques illustrées. Ici, c'est un café arabe : prenons garde en y entrant; nous allons heurter du pied cette pauvre et hideuse négresse, couverte d'un burnous rayé bleu et blanc; elle est accroupie au bord de la rue et cherche à vendre des galettes qu'elle a confectionnées. Cette femme est sans doute une ancienne esclave enlevée au Soudan, comme tant d'autres, pendant la domination des deys et rendue à la liberté après la conquête. Un Français nous disait : « Nous aimons les nègres; ils sont pacifiques et laborieux. » L'un d'eux, sergent dans les tirailleurs algériens, s'exprimait ainsi : « Autrefois nous étions esclaves et maintenant je suis sergent; j'ai un grade, je puis commander à ceux qui nous dominaient. » Nous les avons vus fabriquer des paniers dont la paille est entrelacée et bariolée d'étoffes de couleurs différentes, parmi lesquelles on reconnaît des fragments d'uniformes français. Dans certaines localités, on leur a construit des villages où ils vivent sous la direction d'un des leurs qu'ils appellent Papa.

(A suivre.) Dr LANDRY.

LETTRE

SUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A MM. les Editeurs du « Musée neuchâtelois. »

(Suite).

Les tissus de fil et de coton de la Suisse ont conservé leurs dessins des temps passés, les larges bords avec la traditionnelle guirlande de feuilles, de fleurs et d'oiseaux; la couleur en est dure, mais elle captive quand même, elle repose par contraste. Après les raffinements de la recherche, on est heureux de rencontrer une chose simple; ces étoffes, ces foulards doivent orner des

corsages rustiques, protéger des têtes halées, et le soleil est un maître qui adoucit les tons les plus rudes, qui harmonise telle note qui paraîtrait criarde dans l'atmosphère de la ville.

Mais ne jugeons pas la Suisse par ces produits. Les cantons de Zurich, Bâle-Ville, Argovie, Lucerne et Tessin ont envoyé des tissus de soie aux couleurs fines et variées; l'œil le plus délicat ne trouverait rien à y reprendre.

L'orfévrerie et la bijouterie arrivent de Genève et de Neuchâtel. Nous parlions précédemment de la marche générale du style artistique en Suisse, ou plutôt de son absence presque totale; ici encore on s'aperçoit à première vue que notre pays n'a pas de caractéristique; il est de toutes les écoles et professe l'éclectisme; de là diversité, et nécessairement défaut d'unité.

Qu'on ne se trompe pas à ce que nous disons, nous ne désirons en rien voir certaine fabrication prendre des types communs et s'engager dans un chemin battu où la routine, et ce qu'on appelle en terme d'atelier le *poncif*, empêcheraient toute recherche nouvelle, tout travail d'imagination. Non certes! Mais si nos maisons rustiques ont leur individualité, si nos constructions architecturales civiles ou militaires ont la leur, si nous avons derrière nous un art gothique particulier, des formes de vases à nous, une manière sculpturale décorative qui a un type tout aussi reconnaissable que le florentin ou le flamand, et enfin ces vitraux des XVme, XVIme et XVIIme siècles si remarquables par leur accent national, ne pouvons-nous donc aujourd'hui donner à celles de nos productions industrielles qui réclament l'application des arts du dessin, une originalité plus marquée.

On nous objectera, sans doute, deux bonnes raisons, discutables cependant. D'abord, c'est que l'art décoratif de chaque école procède directement des œuvres de la peinture et de la sculpture, et que nos artistes du XIXme siècle n'ont pas encore trouvé une caractéristique qui puisse servir de base fondamentale à notre ornementation. Nous discuterons plus tard les motifs qui s'opposent au développement d'une école suisse.

Une autre raison pour laquelle nos industries horlogères, la bijouterie et l'orfévrerie affectent tous les styles, c'est que la presque totalité de leurs produits s'exportant dans toutes les parties du monde, il faut en raison de la vente fabriquer pour chaque goût, même pour les plus absurdes; — là sera toujours sans doute le véritable obstacle à une unité quelconque de ce côté.

Nous devons dire cependant que la forme de plusieurs pièces de bijouterie de Genève et l'ornementation de quelques montres sont d'un goût parfait et d'une exécution d'un précieux remarquable. — La gravure appliquée à l'horlogerie est près d'atteindre à ce qu'on peut faire de mieux en ce genre, et lorsque nos fabricants neuchâtelois seront arrivés à produire des compositions

originales, cette importante partie de notre industrie s'élèvera encore de quelques degrés au-dessus du niveau déjà si haut, qu'elle occupe aujourd'hui; la direction actuelle de l'étude du dessin dans les centres industriels de nos Montagnes nous fait espérer ce prochain résultat.

Nous pourrions croire que la recherche et un goût richement fastueux ne sont point étrangers à notre pays, si nous le jugions par le salon et les meubles de MM. Wirth, de Brientz, mais ces merveilles d'ébénisterie n'ont de Suisse que la nationalité des fabricants qui habitent Paris depuis plusieurs années. — L'élégance et ce style particulier qui semblent confinés de la barrière du Trône à l'Arc de triomphe de l'Etoile, ont passé dans ce salon tendu d'étoffes foncées dans lequel on aime à s'arrêter et à revenir sans cesse.

Nous remarquons une exécution convenable dans les autres meubles exposés par la Suisse, mais aussi toujours la même absence de caractère; il serait même puéril de revenir sans cesse sur ce côté faible qui se constate malheureusement partout, dans les broderies, les porcelaines, la verrerie et en général dans tout ce qui réclame l'application des arts du dessin.

Nous devons noter en passant la belle qualité des porcelaines de Nyon, trop peu connues chez nous, et que l'exposition universelle devait nous révéler; un peu de recherche dans la forme, et cette fabrication prendrait facilement une place honorable dans la céramique. Les cristaux et la verrerie de Monthey en Valais sont dans le même cas; les matières premières nous paraissent belles, il ne faudrait qu'un souffle, celui de la forme, toujours la forme, pour leur assurer une existence viable.

Nous avons trouvé dans l'annexe de l'industrie suisse ce cachet national que nous cherchions vainement ailleurs; il est tout entier dans nos instruments d'agriculture d'une simplicité rare, dans des tonneaux gigantesques en bois de chêne avec armoiries, inscriptions et ornements comme sur la couverture d'un livre précieux, et dans un char de côté, ou *char-à-bancs*, vestige tout neuf, tout reluisant d'un mode de locomotion qui devrait figurer de préférence dans la section archéologique.

Les costumes nationaux de tous les pays attirent particulièrement l'attention du public; la Suède et la Norwége en ont réuni une collection considérable, revêtus par des mannequins moulés sur nature, qui donnent à cette exposition un double côté physionomique et etnographique; c'est à un de nos compatriotes, M. Fritz de Dardel, conseiller d'Etat du roi de Suède, qu'on doit cette intelligente organisation. La France, la Russie, l'Espagne, l'Orient, l'Amérique méridionale sont représentés par les types les plus caractéristiques de leurs costumes populaires. La Suisse, comme on le sait, n'a rien exposé dans cette classe, et bien des visiteurs ont déjà cherché en vain les corsages noirs et les manches blanches de l'Oberland bernois.

Une des preuves les plus convaincantes du développement intellectuel de la Suisse est assurément l'emploi énorme qu'elle fait de la presse typographique; le nombre de journaux et de livres édités chaque année chez nous est considérable, et en réunissant, comme l'a fait l'Angleterre, les seuls titres de nos publications périodiques, nous eussions montré un spécimen bien tranché de diversité de langues, d'idées et d'intérêts dans une seule unité politique.

Le nombre de nos livres et brochures parus depuis dix ans et réunis dans les catégories du genre auquel ils appartiennent, ou par cantons ou par éditeurs, eût aussi présenté un précieux sujet d'étude; c'eut été là où jamais l'occasion de passer la revue de nos forces intellectuelles comme nous passons celle de nos batteries et de nos bataillons, mais il eût fallu pour cela que l'initiative partît de la commission fédérale d'exposition; rien n'a été fait dans ce sens et nous constatons cette lacune regrettable. Un nombre très-restreint d'éditeurs ont pris part au concours, les Suisses allemands surtout se sont abstenus. M. G. Bridel de Lausanne a été seul récompensé, et cependant, que de noms illustres nous pourrions citer encore à côté de celui-ci, que d'ouvrages dignes d'admiration, que de publications auraient pu figurer dignement à côté de celles de la France et de l'Angleterre. Le recueil auquel nous avons l'honneur d'adresser ces lignes, n'y eût-il pas tenu lui-même un rang honorable.

Si à côté de la splendide exposition des éditeurs de Paris, vaste flot de productions de toute forme et de tout genre débordant au dehors des limites qui lui étaient assignées, nous cherchons celles de la province, c'est avec peine que nous trouvons dix ou douze villes éditant des livres. — La Suisse, au contraire, eût pu montrer que sa lumière intellectuelle n'était pas réunie au même foyer, mais qu'elle brillait, plus modestement c'est vrai, mais plus également au centre comme aux extrémités. Chaque ville, et même des plus petites, n'eût-elle pas pu envoyer à Paris des preuves de sa vitalité? Notre canton lui-même n'aurait-il pas fourni des livres édités à Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds et au Locle.

Au point de vue du résultat matériel, il est parfaitement admis que les grandes expositions ne sont profitables qu'à un petit nombre d'industries, et nous doutons fort que la Suisse ait recueilli quelque profit à rassembler ainsi tout le bagage de sa production littéraire, mais elle eût montré au monde les preuves évidentes d'un grand mouvement intellectuel et d'une marche ascendante commune à toutes ses nationalités. Elle ne l'a pas fait, et pour nous c'est un tort, car en se plaçant à un point de vue plus élevé que la résultante positive, il nous paraît qu'elle eût pu être utile comme enseignement social. La librairie suisse, forcée par l'exiguité du pays où elle se meut, à une

production moins considérable que celle des grands pays, a conservé, peut-être malgré elle, une simplicité à laquelle on reviendra de partout; une critique fort judicieuse, organe d'un nombreux et intelligent public, signale la pente désastreuse dans laquelle l'imprimerie et la librairie se trouvent fatalement engagées. L'unité, la sobriété, la solidité, la rectitude paraissent choses trop communes aujourd'hui. Le livre à bon marché paraît vulgaire et nous voyons que le progrès réalisé dans cette branche importante consiste en une recherche de caractères inusités, de couleurs d'encre et de papier, de fleurons, d'ornements, d'encadrements, d'illustrations et de couvertures qui font du livre, cet objet qui devrait être au prix du pain, un objet de curiosité, une chose aristocratique, un meuble de luxe accessible à quelques-uns seulement. Ceci est marcher en sens inverse du vrai progrès qui tend à vulgariser les belles choses. Il est vrai que le jury n'a pas compris ce but essentiel de la librairie, puisqu'il a laissé sans mention quelconque des publications populaires qui reproduisent les chefs-d'œuvre de toutes les littératures au prix de vingt-cinq centimes le volume. Mais il ne faut pas s'en étonner, les jurys comme les soldats obéissent à des ordres venus de très-haut et trop peu souvent discutés.

Puisque nous parlons des lacunes de l'Exposition suisse, citons celle de l'éducation publique et du matériel d'enseignement. Ici encore, comme pour la librairie et le costume, c'eût été l'affaire de la commission fédérale d'organisation et non celle des particuliers. La force de notre pays au point de vue éducatif est chose incontestée, mais nous ne supposons pas que ce soit la raison qui a motivé son abstention.

Nous avons trouvé dans les salles d'exposition du Ministère de l'instruction publique de France une statue de Pestalozzi; quand il n'en a point dans sa patrie, est-ce donc à l'étranger à rendre hommage à une de nos gloires les plus chères et les plus pures ?

(A suivre.) A. Bachelin.



RUINES DU CHÂTEAU D'ASUEL. Ancien Evéché de Bâle.
d'après Mr A. Gandon.

LITH. H. FURRER.

LE BARON DE SANDOZ-ROLLIN

NOTICE BIOGRAPHIQUE

(Suite).



Nous ne savons au juste ce qui détermina Sandoz-Rollin à quitter sa paisible retraite de Wavre pour aller se fixer à Paris. Nous pouvons supposer avec raison qu'il y alla pour vivre auprès d'une épouse chérie, qui préférait le séjour de la grande capitale où demeuraient ses parents. Sandoz-Rollin désirait aussi se rapprocher du cercle de ses anciens amis et peut-être espérait-il, en suivant la maxime qu'il indique dans sa lettre adressée à son ami de Marval, rentrer dans la carrière diplomatique. Nous trouvons dans une lettre qu'il adressait au roi en 1804, un passage qui nous permet de faire cette dernière supposition.

« Les années passent, écrit-il, et me retrouvent dans une pénible oisiveté. Rendu à la santé, j'ai pu reprendre l'ambition d'être employé de nouveau. » Mais le vieux diplomate s'abusait et, malgré les promesses que le roi lui avait faites lors de son séjour à Berlin, sa retraite resta définitive. Bien plus, Haugwitz le poursuivait de réclamations et de demandes d'éclaircissements au sujet de papiers égarés dans la mission de Paris et dont notre compatriote n'avait gardé ni trace, ni souvenir. C'est avec un sentiment d'orgueil que nous lisons les lettres qu'il écrit au ministre prussien et dans lesquelles il répond avec une noble fierté aux suspicions lancées contre lui. Sandoz-Rollin confie à ce sujet ses chagrins à son ami le comte de Kameke. Il lui dit dans une lettre :

Seconde recherche dans mes papiers! Rien ! et rien! — Je mets presque aujourd'hui en certitude ce que j'avais mis en doute à Berlin! J'attends le résultat d'une troisième recherche! Oh! mon ami, si cela était vrai! Je gémirais douloureusement, et je rendrais grâce chaque jour à la Providence d'être sorti des affaires publiques.

Et dans une autre lettre adressée également à son ami Kameke:

Quand l'âme humaine a été quelque temps flottante entre l'espérance et la crainte, en proie à tous les tourments, et passant sans cesse d'une anxiété à l'autre, elle éprouve une sorte de soulagement en connaissant enfin tout le mal qui doit lui arriver. Le dégoût de la vie et de ses jouissances avait absorbé toutes mes facultés!

Son inactivité lui était cependant pénible et le besoin d'occupation lui fit offrir, au ministre d'état de Hardenberg, de faire des études sur toutes les industries et sur tous les objets des arts qui pourraient être utiles aux manufactures prussiennes. Il n'exigeait en retour qu'une modique rémunération pour ses recherches et ses déboursés. Il paraît que ses offres furent acceptées, car nous le trouvons plus tard en relation avec des industriels et des artistes, leur demandant des renseignements et des conseils. Les archives de Berlin doivent contenir à ce sujet des détails intéressants, comme aussi de précieux documents pour l'histoire neuchâteloise et sur l'activité que beaucoup de nos concitoyens ont développée au profit de la Prusse.

D'après les notes de son journal, Sandoz-Rollin s'occupait de littérature et fréquentait les hommes de lettres. Il écrit à Carmontelle [1] après son retour à Paris, que des contrariétés et un changement de destinée l'avaient empêché, en 1800, de prendre congé de lui, mais qu'il revenait à lui comme à un homme dont il prisait les mérites et la réputation littéraire.

Au sujet d'un ouvrage de Soulavie, dans lequel cet auteur cherchait à prouver que la monarchie française avait constamment tendu à la dissolution dans le cours du XVIIIe siècle, tandis que les autres monarchies de l'Europe tendaient, par une marche inverse, à se fortifier et à se consolider, Sandoz-Rollin fait la réflexion suivante: « Je suis persuadé que la grande raison qui a déterminé ce sentiment à M. Soulavie, c'est que la monarchie française s'est écroulée et que les autres subsistent encore, mais cela ne prouve rien. La même cause de dissolution existe dans celles qui subsistent et je ne doute pas que, si l'ancien gouvernement français eût survécu à celui d'Espagne, ce qui était possible dans la rotation des circonstances, M. Soulavie n'eût fait un livre pour prouver que cela devait être ainsi. »

Sandoz-Rollin avait eu des relations avec Marie-Joseph Chénier, le frère du poëte André Chénier. Nous trouvons dans son journal le passage suivant : « Chénier était fils du consul de France dans le Levant. Je l'ai connu: Il aimait les arts et cultivait la musique, et je ne l'ai point trouvé converti sur l'objet de son fanatisme de la liberté. »

Il est curieux de voir les nombreux points de contact qui ont existé de tout

[1]) *Carmontelle*, né à Paris en 1717, est mort en 1806. Il occupe une place dans la littérature comme auteur des *Proverbes dramatiques*. A côté de la poésie dramatique, il cultivait avec succès la peinture, et nous lui devons le portrait d'un grand nombre de personnages du siècle passé.

temps entre des Neuchâtelois et les hommes qui ont joué un rôle important dans les grands événements de l'histoire de l'humanité. Rechercher tous ces points de contact serait un travail intéressant, et, comme quelqu'un pourrait un jour l'entreprendre, nous ne voulons pas passer sous silence le passage suivant du journal de Sandoz-Rollin:

Paris, octobre 1804. Kosciusko! Je l'ai rencontré en dernier lieu au dîner de Marescalchi. Il m'y a montré des témoignages d'estime que je crois sincères. Il jouit à Paris d'une pension des Etats-Unis d'Amérique, et il a refusé celle dont le gouvernement français voulait le gratifier. Honneur! tu trouves encore de temps à autre des prosélytes!

Le journal de Sandoz-Rollin nous apprend aussi qu'une demoiselle Jeannet des Verrières avait été institutrice dans la famille du fameux conventionnel Anacharsis Clootz,[1] l'orateur du genre humain. Sandoz-Rollin, lorsqu'il était ambassadeur prussien, avait usé de ses bons offices auprès de la famille Clootz pour en obtenir une somme d'argent qu'elle redevait à cette Neuchâteloise.

Sandoz-Rollin consacre dans son journal les lignes suivantes à la mémoire de son ami Azara:

Paris 1804. Le chevalier Azara, ci-devant ambassadeur d'Espagne à Rome et depuis à Paris, est mort dans cette dernière ville, le 25 janvier, à 6 heures du soir. Il avait été souffrant, pendant l'espace d'une année, d'un dépérissement successif de l'existence, et tout l'art et toutes les consultations des médecins n'avaient pu y apporter aucun remède. Humoriste de caractère, il l'était devenu bien plus par la maladie. Il déclamait contre la reine d'Espagne, contre le prince de la Paz, et il déclamait également contre les opérations politiques de la France. Dans le fiel de son humeur, il adressa une dépêche au secrétaire d'état, prince de la Paz, où il lui reprocha les sottises et les bêtises de son administration. La réponse de ce dernier fut dure et cruelle: c'était de dire que S. M. catholique n'avait pu douter, sur le contenu de sa dite dépêche, qu'il n'eût perdu l'intelligence et la raison, et que, peu propre par conséquent à gérer ses intérêts, il le destituait de son ambassade et lui conférait le titre et les émoluments d'un conseiller d'état.

Cette réponse fut un coup de foudre et, quoiqu'il voulût d'abord la surmonter, on put prévoir que l'ébranlement de cette disgrâce abrégerait ses jours et sa vie. En effet, on le vit y succomber peu à peu et faire comme je l'ai dit ci-dessus. Son amitié pour moi était bien sincère. Nous avions formé une liaison utile pendant nos missions respectives en France, et tous ses secrets étaient versés dans ma discrétion, comme les miens dans la sienne. Il me confia la lecture de sa dernière dépêche au roi d'Espagne et la réponse du prince de la Paz, mais il n'y avait ni représentations à faire, ni conseils à donner. Le mal était consommé. Deux jours avant sa mort, il

[1] Anacharsis Clootz, baron prussien, né à Clèves, échangea ses prénoms de Jean-Baptiste contre celui de l'ancien philosophe Anacharsis. Il adopta avec enthousiasme les principes de la révolution française et finit par mourir sur l'échafaud (1794).

parlait de son voyage à Rome et de ses projets d'y finir sa vie. Le jeudi matin, 25, il ressentit un frisson tel à ne pouvoir pas rester debout. Son frère étant survenu, il lui dit : Il n'y a pas loin de ce froid à la mort, et je sens que je vais subir ma dernière destinée. Il a été enterré au cimetière Montmartre.

Nous avons à montrer aussi le côté sentencieux du philosophe et nous ne pouvons le présenter d'une manière plus succincte et en même temps plus complète qu'en transcrivant les aphorismes et les passages suivants de son journal.

Comme introduction nous les faisons précéder d'un article du même journal qui n'a pas besoin de commentaire :

M. Mandru, homme de lettres, auteur de... et de... me doit 200 francs depuis 1796. Il est venu me voir en dernier lieu et m'a dit : « Je suis occupé à régler l'état de mes affaires et je suis fort empressé par engagement d'acquitter ce que vous m'avez prêté avec tant de générosité... 200 francs, n'est-ce pas ! — Oui. — Cela est juste : C'étaient des paroles et ce n'était pas de l'argent. Tout cela était débité dans l'objet de tirer de moi un exemplaire d'architecture qui me servait en quelque sorte de compensation. Mandru y a réussi — j'ai tout rendu : — après quoi il m'a souhaité le bonjour et est parti pour Pétersbourg.

C'est ainsi que j'ai été payé de mes œuvres de bienfaisance, elles n'ont servi qu'à constater des ingrats. A quoi servirait-il de noter ici tous mes débiteurs ? à rien absolument ! Cet article peut être utile à ceux qui me succéderont, comme un avertissement de ne jamais prêter de l'argent.

Immédiatement après, Sandoz-Rollin écrit dans son journal les lignes suivantes :

Une comédie manque au théâtre français pour caractériser les mœurs du temps : C'est *L'ingrat.*

Le côté moraliste se dessine souvent, ainsi notre philosophe caractérise l'éducation moderne comme suit :

Songez donc que je suis votre père ! — Je ne l'oublie pas, je ne m'en souviens que trop souvent ! Ce mot de père est gênant ! et provoque le souvenir d'une dure dépendance. — C'est mon père, il est vrai, mais il n'est rien de plus.

Citons maintenant au hasard quelques sentences et maximes de notre philosophe :

Malheur à celui qui dépense son esprit en discours frivoles et en vaines niaiseries. Il n'en aura jamais assez pour penser profondément et pour traiter des affaires importantes et difficiles. L'esprit est comme l'argent. Il faut en user avec sobriété et économie, si on veut en avoir toujours.

—

Chacun de nous recèle un tyran qui nous asservit et nous subjugue. Les femmes y sont encore plus assujetties que les hommes. C'est ce tyran qui commande nos pensées, nos actions et toute notre conduite. Le choix en est ordinairement mal-

heureux. On s'aperçoit de son esclavage, quand il n'est plus temps et quand on n'a plus la faculté de rompre ses chaînes. Enfin, on ne recouvre sa liberté qu'avec la mort.

—

Elle aimait les chiens, les chats et les oiseaux : Quand on a tant d'objets de prédilection, l'homme est oublié et l'amitié est éteinte.

—

La danse! c'est l'art en vogue et celui où l'on excelle! hommes et femmes s'y livrent avec passion. Aussi ne danse pas qui veut dans un bal, et on exige des preuves avant de trouver une compagne. Bien danser n'est plus un plaisir, c'est un travail de galérien.

—

« Rien n'est plus pénible que de bien danser », me disait en dernier lieu Vestris le père[1]. « J'en serais mort de tristesse et d'ennui, si l'orgueil des applaudissements ne m'avait soutenu. » Ce Vestris a 75 ans et marche aussi légèrement qu'un homme de 40 ans. — Dansons, si danser apprend à marcher.

—

L'art de faire des livres avec des livres s'est beaucoup perfectionné de nos jours. — Tout le génie des auteurs consiste en quatre choses : à trouver un titre, une méthode, une épigraphe et un libraire. — Celui-ci est vraiment le plus difficile.

—

L'argent a expatrié le monde et a dépopularisé les guerres.

—

Où en sommes-nous en matière politique? Les rois aspirent à être empereurs et les électeurs aspirent à être rois. Tous ont raison.

—

Jeune! on ne croit pas de mourir. Vieux! on espère de vivre.

—

Les belles teintes de la nature s'obscurcissent et s'effacent avec l'âge. Bientôt le soleil ne luit plus que faiblement. C'est l'heure du départ — et du grand adieu à dire au monde.

Pour terminer cette période de sa vie, c'est-à-dire celle comprise entre son départ pour Paris et son retour à Neuchâtel, nous relaterons deux faits qui méritent de figurer dans cette notice.

En 1804, Sandoz-Rollin recommanda un jeune Neuchâtelois à son ami le comte de Kameke, pour être le précepteur du neveu de ce dernier. La lettre de recommandation était conçue en ces termes :

M. Courvoisier est devant vos yeux, mon cher et respectable ami! C'est lui-même qui est porteur de ces lignes qui lui serviront d'introduction. Veuillez l'accueillir avec votre bonté habituelle et l'encourager dans l'emploi de confiance qu'il doit remplir. Il s'est réservé, et vous vous en souviendrez, de ne prendre aucun engage-

[1] Célèbre danseur, directeur du ballet de l'Opéra.

ment définitif avec vous, avant d'avoir l'assurance qu'il est propre à la vocation d'instituteur. L'essai qu'il veut faire est digne de sa sincérité et de sa modestie.

Cette lettre honore celui qui recommande et celui qui est recommandé.

Sandoz-Rollin était aimé et vénéré de ses voisins de Wavre. Nous avons vu que la communauté lui avait fait une concession de terrain et qu'elle le considérait comme un membre de cette petite corporation. Lui-même l'atteste dans les lignes suivantes de son journal qu'il écrivait en 1801, au moment où il partait pour la capitale de la Prusse.

16 août 1801. J'ai quitté ma solitude pour aller à Berlin. — Tout était en pleurs dans ce petit hameau; les bonnes gens étaient affligés de me voir partir et ils m'ont couvert de leurs bénédictions, bien plus attrayantes pour le cœur que les applaudissements les plus brûlants. Pourquoi ne serais-je pas aimé ? Je n'ai cherché qu'à soulager le pauvre et le malheureux et je n'ai pas un ennemi sur la terre.

Sandoz-Rollin, après avoir passé quelques années à Paris, revint dans sa patrie en 1806.

Sa santé était alors très-altérée, il avait besoin de repos et il alla le chercher dans la vallée des Ponts, où le chancelier Hory avait aussi, après une longue disgrâce, trouvé la solitude que son esprit réclamait.

Sandoz-Rollin possédait aux Ponts une propriété. Ses fermiers témoignèrent, comme ses voisins de Wavre, une véritable joie de revoir leur maître. A en juger par ses lettres, il fut touché des marques de sympathie que ces bonnes gens lui donnaient. C'est à cette époque qu'il écrivit le morceau que nous transcrivons plus loin et qui, tout en révélant un sentiment profond de la nature, trahit la tristesse qui s'était emparée de son âme.

Nous trouvons dans son journal quelques passages intéressants relatifs à la situation politique du pays, qui venait de passer sous la domination de Berthier. Il écrit entr'autres :

J'ai trouvé les dispositions des esprits dans ma patrie fort mutinées. Tout y est au surplus en consternation.

La désunion est dans les familles, comme dans les membres de la société...

Ce que j'ai vu me confirme toujours davantage dans l'idée que je n'ai plus de patrie.

Plus loin :

14 août 1806. — Aux jours de pluie ont succédé les plus beaux jours possibles. On en a profité pour faire les foins. C'était une saison où l'on chantait et où l'on dansait autrefois, j'en ai été témoin. Mais aujourd'hui le plus profond silence a régné et pas une voix n'a été entendue.

Ce pays offre un spectacle de tristesse qui m'est pénible... Le séjour continué des

troupes, l'incertitude de l'arrivée du prince et l'incertitude de la constitution future sont la cause de la stupeur qui règne ici.

Ce séjour aux Ponts améliora sa santé.

La solitude et la paix, dit-il dans une lettre, dont j'ai joui dans ces montagnes pendant six semaines, ont purifié mon âme et l'ont remplie des plus douces impressions.

L'automne le ramène dans sa campagne favorite de Wavre, où il apprend les premiers bruits de la guerre qui allait éclater entre la France et la Prusse. Il n'ose y croire, car son existence en dépendait en partie, et lorsque ses craintes se réalisent, que l'armée française envahit la Prusse, il écrit à un de ses amis:

Que vais-je devenir? Il faudra selon toutes les apparences quitter l'asile où je vis, pour me retirer dans les environs de Berne ou de Fribourg. Vous sentez que ma patrie étant devenue française, je ne puis y rester sans courir les risques de perdre ma pension.

La banque me fait espérer de transmettre mes remises par la voie de Hambourg, au moyen de quoi je ne serai pas dans la misère; mais cela dépendra des suites de cette malheureuse guerre. M. de l'Espérut me comble d'amitié, mais il ne pourra réaliser ses promesses qu'à son retour de l'armée et après avoir pris le consentement du Prince.

Je gémis de quitter mon asile de Wavre. J'y étais en santé et en paix. Présentement je vais de nouveau être errant, et cela dans l'hiver. Apprenez toutefois que je saurai supporter tout cela et que je suis résigné à tout.

Le 13 novembre 1806, il écrit:

M. de l'Espérut est venu me surprendre dans ma petite solitude et j'étais alors bien souffrant....

Vous savez en effet les nouvelles venues d'Allemagne: le royaume de Prusse n'existera plus et sera démembré et partagé entre plusieurs princes voisins. Par conséquent, si le plan a son exécution, le roi de Prusse ne sera plus roi, et sera Dieu sait quoi! L'électeur de Saxe deviendra roi. Le duc et prince de Clèves deviendra roi de Westphalie, et ainsi de suite, au moyen de quoi la maison de Brandebourg aura cessé de régner, le 14 octobre de l'année 1806.

Au milieu de ce bouleversement, toutes les pensions sont supprimées, et j'ignore encore le parti que je prendrai au sujet de la mienne; car il répugne à ma délicatesse de vouloir déserter cette cour dans le malheur où elle tombée.

Les pressentiments que Sandoz-Rollin avait relativement au payement des pensions se réalisèrent. Celles des anciens fonctionnaires prussiens furent supprimées et Sandoz-Rollin fut subitement privé de fr. 12,000 de rentes annuelles, qui constituaient la partie la plus importante de ses ressources.

J'ai commencé, dit-il, dans une de ses lettres, à m'habituer à bien des privations. Plus de café, plus de crême et plus de dessert. La bouteille doit servir présentement

pour trois et quatre repas; je m'abstiens autant que je le puis de faire usage de voitures pour aller en ville et j'attends le beau temps pour y aller à pied. Je commence un peu tard, hélas! à réformer mes goûts et ma vie, mais j'y suis contraint et ces sacrifices ne me coûtent guère.

Au mois de décembre 1806 il écrivait:

J'ai pris congé de M. de L'Espérut, qui est sur son départ pour se rendre à Berlin et pour porter au Souverain (Berthier y était à cette époque) tous les documents nécessaires à la nouvelle constitution de cette principauté, car, jusqu'à ce jour, tout est resté comme du passé, et on croit que le Code français ne fera point partie de la nouvelle législation. Il faudra attendre le retour de M. de l'Espérut pour voir et juger ce qui en sera. Il m'a fait les plus belles promesses... mais je n'ose me fier trop aux belles espérances qui me sont données; j'ai essayé les hommes et je sais combien il faut décompter de leurs discours.

Malgré sa résignation philosophique notre vieux diplomate accablé par le chagrin se livrait parfois à la mélancolie. Il résolut de ne point quitter Wavre pendant l'hiver et d'y vivre dans la solitude la plus complète. Le passage suivant d'une lettre intime adressée à sa femme, nous montre son genre de vie. Elle contient aussi quelques détails intéressants sur le prix des choses à cette époque.

Ne soyez point en peine de me voir passer l'hiver à Wavre, lui dit-il. J'y suis bien mieux fermé et bien plus chaudement que je ne serais en ville et que je ne serais au château (de Beauregard), où les chambres sont fort exhaussées. Je couche dans le bas de la maison où j'ai un fourneau, ou plutôt un poêle, et cette chambre est contiguë au salon où j'ai du feu dans la cheminée. Heureusement le bois ne me manquera pas; outre les arbres abattus, dont j'ai profité, Messieurs les Quatre-Ministraux de Neuchâtel ont bien voulu me faire cadeau de six chars de bois et les ont fait charrier gratis chez moi à Wavre. J'ai été en dernier lieu en ville pour compléter quelques petites provisions de ménage, telles que de la semoule, du gruau, de l'abermehl, du riz et des pruneaux; car il faut se pourvoir de tout cela, avant que les neiges ferment tous les chemins pour sortir de ce hameau. J'ai fait aussi provision de sucre, c'est-à-dire de six livres à 31 sous (fr. 1»55) la livre, sur le soupçon que la continuité de la guerre le ferait renchérir.

La solitude et le repos dont il jouissait à Wavre avaient, en 1807, amélioré sa santé et, sans les soucis qui le tourmentaient, la vie qu'il menait, les promenades, les lectures, le dessin, auraient été selon ses désirs. Il le dit lui-même: un genre de vie simple, uniforme et indépendant, est ce qu'il y a de plus salutaire pour le corps et pour l'âme.

Cependant il fait, à un autre endroit, une remarque très-juste: « On vit mieux, dit-il, et plus longtemps à Paris que dans les provinces et dans les petites contrées, parce que de nécessité il faut se mouvoir et agir, et parce qu'une

grande variété d'objets distraient les yeux et la pensée. Ici on s'appesantit sur ce qu'on fait aujourd'hui, n'étant pas assuré de le faire demain. »

Mai 1867. Il écrit:

Un décret qui établit un impôt sur les prairies et qui vient d'être publié, a élevé beaucoup de mécontentement. Les hommes ne sont nulle part raisonnables.

Ce pays a bien changé en toutes choses! les banqueroutes y sont multipliées et effrayantes, et l'argent y est d'une rareté extrême. Tout y est également bien changé pour moi! Dès le jour que je me suis annoncé pauvre et qu'on n'a eu plus rien à espérer en fait de commissions et de petits secours, on ne m'a plus montré ni prévenances, ni politesses. Ainsi sont les hommes! Ainsi va le monde! et je n'en ai été ni surpris, ni attristé. Ma santé se soutient encore au milieu de mes calamités, je ne sais comment je vis et pourquoi je vis.

M. de L'Espérut s'occupa réellement d'améliorer la position du vieux diplomate prussien. Nous en trouvons la preuve dans une lettre que le gouverneur de Berthier écrivait au neveu du baron de Sandoz, février 1807. « J'ai entretenu, lui dit-il, le prince de la position malheureuse de votre respectable oncle, il m'a chargé de faire un rapport pour S. M. Ce rapport, où j'aurai un grand plaisir à détailler tous les services rendus par M. votre oncle, va être présenté dans quelques jours », etc.

Malgré cet espoir le vieillard attendait toujours en vain une décision concernant sa pension. Il ne négligea aucune des démarches qui pouvaient lui être utiles pour en accélérer le recouvrement. Il écrivit au prince Alexandre, au prince de Bénévent, au secrétaire d'Etat Maret, pour solliciter leur appui. « Mais solliciter hélas, dit-il dans une lettre, est un triste métier pour celui qui écrit, et souvent importun pour celui qui en fait lecture. »

Au mois de février 1807, il écrivait à la même personne:

On s'est bien trompé quand on a voulu m'assurer que je ne pourrais pas passer l'hiver à Wavre. Voilà le plus rude écoulé. Ce qu'il y a de vrai, c'est que j'y ai éprouvé moins de froid qu'à Neuchâtel, et, si je n'étais pas dans les soucis de l'adversité, ma vie ici serait une vie de repos et de paix et telle qu'on peut la désirer pour mettre un intervalle entre la vie et la mort.

Point de devoirs à rendre à des ministres qu'on ne parvient presque jamais à voir, point d'importuns à recevoir! Point de visites à faire d'aucune espèce. Je suis seul dans ma petite métairie, ne voyant d'autres figures humaines autour de moi que des paysans, mes voisins, qui font ma sûreté et que je vais visiter lorsqu'ils sont malades. Il m'en coûte alors quelques prises de thé et quelques morceaux de sucre; c'est beaucoup pour moi que ces dons, mais je suis remercié, hélas! comme si j'avais été bien généreux!

Mon activité décline et tombe, mon cher ami, écrit-il en 1807. Ce n'est plus comme du temps passé, où je pouvais suffire à beaucoup de choses à la fois et où rien

ne fatiguait ni ma mémoire, ni ma plume. Aujourd'hui, mon pauvre esprit est aussi peu allant que mes jambes, et il faut que j'use d'un certain effort pour ne pas venir trop tard dans ce que je veux entreprendre.

Il est affligé que sa femme soit obligée de partager avec lui sa disgrâce d'abord et ensuite ses infortunes.

Il lui écrit en lui envoyant une assignation à son banquier à Paris. « Je prie souvent et je pleure quelquefois. Ma droiture, mon désintéressement et ma sensibilité sont des vertus inutiles pour le siècle où je vis; j'en ai chaque jour la preuve. Soyons pauvres, ma chère Lolotte, mais sachons aimer. Le bonheur est une chose rare et les riches n'en jouiront jamais. »

A mesure que l'âge avance les moments de tristesse et d'accablement deviennent plus fréquents. En 1808 il écrit:

Tant que je vivrai, hélas! je serai destiné à n'avoir que des déceptions. Mais, heureusement, la vie n'a plus aucun espèce d'attrait pour moi et la paix de la mort est l'unique bien auquel j'aspire...

Il passe une partie de l'été dans sa métairie des Ponts, où, sur la recommandation du médecin de Cerlier, il prend les eaux soufrées, et l'autre au Chaumont la Dame, près de Chasseral. En automne, il accepte l'invitation pressante de Mme de Chambrier, de venir à Chevaillon partager sa solitude. S'il se décide à sortir de sa retraite, c'est aussi par un motif d'économie et pour ménager, comme il dit « ses petits revenus », car il n'a nulle espérance encore de retirer une obole de sa pension. Le territoire prussien était ruiné pour une longue suite d'années.

Des Ponts il écrit :

Je suis venu m'établir dans ce lieu solitaire, tant pour vivre avec moi-même que pour faire usage du petit-lait et des bains d'eaux soufrées; ces eaux ont produit déjà beaucoup de soulagement. La chaleur est extrême sur ces montagnes et telle que j'ai pu l'éprouver en Espagne, mais on respire à son aise soir et matin, et les nuits y sont d'une fraîcheur admirable. Du reste, la vie est assez bon marché, la livre de beurre est à 15 sous de France (75 cent.), la livre de viande, bœuf ou veau, à 6 sous 2 liards (32 centimes), et la livre de pain est à 3 sous (15 cent.), pain de ménage, s'entend.

Le séjour des Ponts lui est favorable encore cette fois. Il écrit en 1808 :

Le rétablissement de ma santé m'a rendu l'espérance et la force. J'ai fait déjà l'expérience de pouvoir vivre avec économie et de bien vivre encore. Cela me suffit et me soutient. Je viens de supprimer entièrement l'usage du café et du sucre, depuis que le prix en est monté à 4 fr. 19 sous pour l'un et à 3 livres pour l'autre. Je boirai le thé avec du miel et, s'il ne me convient pas, je déjeûnerai avec une soupe. Le sucre, je l'avoue, sera une privation un peu dure pour mon goût et pour mon âge.

Avec la santé renaît aussi le courage, et c'est avec un sensible plaisir que nous voyons le vieillard jouir des distractions que lui offre la campagne. Les passages suivants de ses lettres écrites à cette époque ne sont pas moins intéressants que ceux où il prend le ton sententieux du philosophe.

Il écrit de Wavre en 1808 :

Grismigris, qui est le nom du chat de Mme Robert, est devenu si caressant et si attaché, qu'il me suit partout où je vais.

Plus tard, il annonce que « la petite chatte est au moment de lui donner une famille de sa race. La pauvre bête me suit partout. J'ai découvert une infinité de nids de pinsons, de chardonnerets, de fauvettes et de mésanges. Je verrai si j'en pourrai élever quelques-uns. — Tout amuse à la campagne.

La petite chatte est accouchée jeudi au soir de quatre chats et les a nichés dans la caisse de la cave. Depuis ce moment elle est devenue grognon et me suit néanmoins partout.

Un des petits pinsons est mort; c'était la femelle qui a été toujours infirme. Les chardonnerets tant promis par le berger ont déniché, à ce qu'il dit et à ce qu'il ment. Il faudra m'en passer. »

(A suivre.) Dr GUILLAUME.

ASUEL OU HASENBOURG [1]

(Le bourg du lièvre.)

Ce nom, qui dérive d'un timide et poltron gibier, était cependant celui que porta une vaillante famille durant plusieurs siècles. Il se rattache à trois manoirs féodaux, et d'une manière toute intime à l'histoire des comtes de Neuchâtel. Car c'est de la même souche que ceux-ci que sont sortis les barons d'Asuel ou de Hasenbourg de l'ancien évêché de Bâle, et le rameau qui alla ensuite occuper un autre Hasenbourg près de Willisau.

C'est à raison de ces puissants dynastes jurassiens que nous venons timidement demander quelques pages au *Musée neuchâtelois*, pour faire connaître

[1] Il n'est sans doute pas besoin de rappeler à nos lecteurs que la rédaction du *Musée* laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses vues particulières. *(Réd.)*

ce fleuron détaché de la couronne de ses anciens comtes par des évêques de Bâle.

Sous les derniers rois de la Bourgogne transjurane, Neuchâtel avait déjà une résidence royale, et dans la contrée voisine, il y avait de grands seigneurs jouissant, à titres divers, de vastes domaines et d'un pouvoir plus ou moins étendu. Quand la succession de ses rois passa aux empereurs d'Allemagne, durant les premières années du onzième siècle, lorsque les barons d'origine bourguignonne, mécontents de tomber sous la domination d'un souverain allemand, plus puissant que les faibles rois rodolphiens, essayèrent de conquérir leur indépendance ou de soutenir les prétentions d'un seigneur de leur race, ils eurent, à ce sujet, de longues luttes à soutenir contre les empereurs, et ceux-ci ne parvinrent à les soumettre qu'en les divisant et en comblant de faveurs ceux qui passèrent volontairement sous leur bannière.

Parmi ces grands personnages on nomme le comte Conon qui, dès la fin du dixième siècle et encore sous le règne de Rodolphe III, possédait le château d'Oltingen, au confluent de l'Aar et de la Sarine, et c'est de ce manoir qu'on lui donnait le nom de comte d'Oltingen. Riche en terres qu'il tenait de la générosité des rois bourguignons, et ensuite des empereurs d'Allemagne qu'il avait suivis dans leurs campagnes jusqu'en Italie, Conon laissa ses vastes domaines à ses deux fils. L'aîné, Bourcard ou Buko, eut en partage les châteaux d'Oltingen et de Bargen, et il tenait la comitive de ce dernier comté, vers l'an 1072, qui est aussi la date qu'on assigne à sa mort. Son fils Cuno II lui succéda et vécut jusque vers 1107, laissant trois filles, qui portèrent sa succession l'une dans la famille des archi-comtes de Bourgogne, l'autre dans celle de Glane, d'où elle passa aux Neuchâtel, et nous croyons qu'il y en eut une troisième, Cunzza, qui épousa un comte de Sogren, qui, par ce mariage, eut une partie du pays de Fribourg ou la seigneurie de Thyr et celle de Seedorf, près d'Arberg, tandis que Fenis-Hasenbourg arriva aux Neuchâtel.

Ce Cuno II avait un frère qui fut ce célèbre Bourcard, évêque de Lausanne, qui fut tué en 1089 en combattant pour son empereur contre le pape Grégoire VII. Il avait auparavant achevé de bâtir l'abbaye de Cerlier.

Buko d'Oltingen avait aussi un frère qui obtint en partage des terres le long et dans l'intérieur du Jura. Ce puiné des Oltingen s'appelait Ulric. Il restaura l'ancienne Noidenolex et occupa un donjon sur la colline où la reine Berthe avait une demeure royale. Il eut aussi un autre manoir sur une hauteur dominant le lac de Bienne, à Fénis, Fenil, Vinelz, connu plus tard sous le nom de Hasenbourg, et en même temps, dans l'intérieur du Jura, un autre château du même nom.

Ulric fut le premier comte ou seigneur de Neuchâtel et porta aussi le nom

de Fenis, comme le firent encore quelques-uns de ses successeurs, jusqu'au commencement du treizième siècle. Il vivait en 1072 et il eut plusieurs fils. L'un d'eux, Bourcard, fut évêque de Bâle de 1072 à 1107; un autre évêque de Lausanne et un troisième, Rodolphe, continua la descendance des comtes d'Oltingen-Fénis-Neuchâtel.

Ce Bourcard, cousin de l'évêque de Lausanne de même nom, fut aussi un des chauds partisans de l'empereur Henri IV, et un des adversaires énergiques du pape Grégoire. Comme son collègue, il était marié et l'on croit qu'il eut un fils auquel il donna une terre à Cerlier ou Erlach et que c'est là l'origine des Erlach de nos jours.

On admet avec plus de certitude qu'il bâtit le château de Cerlier, et qu'ayant eu en partage les terres enclavées dans le Jura, soit le château de Hasenbourg, il les réunit à son évêché. C'est de là aussi qu'on lui donne le nom de Bourcard de Hasenbourg ou d'Asuel.

Son neveu, ou plutôt son frère Bertholfe, qu'un acte appelle frère germain de Rodolphe de Neuchâtel, probablement fils cadet d'une seconde femme d'Ulric, devint aussi évêque de Bâle, de 1125 à 31. Sa sœur germaine, dont le nom n'est pas connu, épousa Amédée sire de Montfaucon.

Vers l'époque où apparut ce Conon I, comte d'Oltingen, il y avait en Bourgogne un personnage de même nom, un des grands feudataires de l'église de St-Etienne de Besançon, qui, selon l'usage du temps, bâtit sur la rive gauche du Doubs, à une lieue en amont de cette ville, une forteresse destinée à protéger ses domaines. Cent vingt villages dépendaient de cette seigneurie et les fiefs de cette famille quasi souveraine dans le Jura, s'étendaient jusqu'à Morteau et même aux portes de Neuchâtel. Ce fut son petit-fils Amédée qui épousa la sœur de Rodolphe de Neuchâtel et de l'évêque de Bâle. Elle en eut trois fils, qui furent la souche de tout autant de puissantes familles. L'un, Richard, continua la lignée des Montfaucon; l'autre, Amédée, commença celle des sires de Neuchâtel en Bourgogne, et le troisième, Hugues dit de Montfaucon en 1125 et ensuite de Charmoille, Calmis, Calmilis, fut la tige des barons d'Asuel ou de Hasenbourg du Jura.

Ce fut en faveur de ses neveux que Bertholfe de Fénis-Neuchâtel érigea le domaine de Hasenbourg en fief de l'évêché de Bâle, après en avoir détaché quelques parcelles pour fonder, conjointement avec ses neveux, l'abbaye de Lucelles en 1125. C'est de cet Hugues de Montfaucon-Charmoille que descendent ces hauts barons qui, du 12me au 15me siècle, jouèrent un rôle important dans la contrée environnant leur manoir, faisant le trait d'union entre leurs ancêtres de la maison d'Oltingen-Neuchâtel, les Montfaucon, et les Neuchâtel de la Bourgogne, c'est-à-dire entre les barons quasi-helvètes et les bour-

guignons. Aussi les vit-on fréquemment à la cour des comtes de Bourgogne et à celle des empereurs d'Allemagne devenus souverains de l'ancien royaume transjurain.

M. DuBois de Montperreux, M. le colonel de Mandrot, et l'auteur de ces lignes lui-même, ont déjà décrit le château de Hasenbourg-Fenis, dont les fondations apparaissent encore sur une colline dominant le lac de Bienne, au milieu d'antiques débris helvêtes et romains. Nous ne savons d'où provient le nom de Hasenbourg qu'on lui donne parfois, et il se pourrait qu'il fût postérieur à la bâtisse du château de Hasenbourg dans le Jura, par les possesseurs de Fenis, auxquels on aurait alors donné ce nom de leur nouveau manoir et ce nom aurait été ajouté à celui de Fenis.

Quant au troisième château de Hasenbourg, il se trouvait près de Willisau, où au treizième siècle une branche des Hasenbourg jurassiens alla se fixer. Mais on ne sait s'il y avait déjà un manoir en ce lieu qui aurait pris leur nom, où si ce furent eux qui en construisirent alors un nouveau au milieu de domaines qui leur étaient sans doute échus par quelque mariage.

Il y avait ainsi trois Hasenbourg ou Asuel intiméments liés à l'histoire des premiers comtes de Neuchâtel, et il y eut plus tard encore plusieurs points de contact entre leurs possesseurs. Au Hasenbourg du Jura appartenaient de vastes terres, fiefs et droits s'étendant depuis la partie orientale du bassin d'Ajoie, par la partie occidentale de celui de Délémont et remontant par les Franches-Montagnes jusqu'à Neuchâtel. De là vient cette vieille tradition rapportant *que dans les anciens temps les comtes de Neuchâtel, lorsqu'ils voulaient aller chasser dans leurs domaines d'Ajoie, gravissaient le Val-de-Ruz, traversaient le plateau du Noirmont où le Spiegelberg leur servait de maison de chasse et d'hôtellerie, et descendaient enfin au Hasenbourg sur l'autre versant du Jura.* C'était une vieille route romaine que les comtes pratiquaient encore, et peut-être avait-elle déjà été ouverte, avant les Romains, par les Helvêtes dans leurs relations avec les Séquanes. Nous avons retrouvé sur son parcours plusieurs monuments de ces temps reculés, même dans les lieux qu'on classait parmi les déserts du Jura.

Il est vraisemblable que le château d'Asuel a été bâti déjà par les comtes d'Oltingen ou au plus tard par cet Ulric, père de Bourcard d'Asuel, évêque de Bâle. C'était probablement un de ces domaines du fisc ou royaux dont l'administration avait été confiée aux Oltingen par les rois Rodolphiens et dont Charmoille était le siége. On ne trouve pas l'acte par lequel Bourcard donna cette terre à son église, ni celui par lequel son frère ou neveu Berthold l'érigea en fief relevant de son évêché. Le fait existe évidemment par l'analyse des actes et il faut l'admettre, comme bien d'autres analogues et notamment quelques autres dons des Neuchâtel à l'église de Bâle.

Le château d'Asuel dans le Jura a quelques traits de ressemblance avec celui de la colline de Fénis. Une tour carrée fut son premier édifice, contre lequel s'adossèrent successivement d'autres bâtiments. Un triple fossé et rempart quasi circulaire l'enveloppaient des trois côtés où les rochers n'étaient pas suffisamment escarpés. On le trouve déjà nommé dans un acte de 1212. En 1218 on y signait une composition dans la chapelle de St-Nicolas, et c'est au sujet de ce document curieux que nous avons écrit deux volumes sous le titre de Bourcard d'Asuel, du nom du personnage qui donna lieu à cet acte par les vexations réitérées qu'il avait exercées sur ses voisins, les Bernardins de Lucelle. Ces moines, ne se croyant pas assez riches des dons reçus des Asuel, mettaient aussi volontiers la main sur les biens ou les droits des barons, et ils n'eurent de repos que lorsqu'ils eurent fait démolir le château de leurs fondateurs. La reconnaissance ne faisait pas partie de leur règle monastique, et pour preuve ils avaient oublié jusqu'au lieu de sépulture des trois puissants dynastes de Montfaucon, leurs bienfaiteurs, qui avaient élu leur dernière demeure sous le parvis de l'église fondée et dotée par eux, mais dont les cisterciens foulaient les pierres tumulaires sans plus penser à eux.

Les descendants de Hugues de Montfaucon dit de Charmoille, parce qu'il avait un manoir en ce lieu, tout près d'Asuel, sont très-souvent nommés dans les actes. Son petit-fils de même nom fut évêque de Bâle en 1177. Le frère de celui-ci occupa le siége épiscopal de Strasbourg de 1180 à 90. Il s'appelait Henri et il fut un des zélés prédicateurs de la croisade contre Saladin, à laquelle prit part l'empereur Frédéric I (1179 à 89). Ce prince était à Strasbourg avec toute sa cour, lorsque arrivèrent les légats du pape chargés de prêcher la croisade. Leur éloquence fut si peu persuasive qu'un seul individu promit de prendre la croix. Mais, lorsque l'évêque Henri eut fait entendre sa voix, il entraîna des milliers de personnes et parmi elles se trouva le comte de Neuchâtel. L'éloquent prélat prit bien aussi le signe des croisés, mais il fut assez habile pour rester dans son diocèse.

Le chef de la famille d'Asuel était l'avoué ou protecteur du chapitre de St-Ursanne. C'est lui qui devait protéger les domaines de cette riche église et qui gardait les foires contre les attaques des chevaliers félons du voisinage. Il parait d'abord tout drôle de voir un haut baron chargé d'un soin en apparence si vulgaire. Mais alors les foires avaient une toute autre importance que de nos jours. Elles étaient rares, elles duraient plusieurs jours, on n'y arrivait qu'environné de périls, et pour y attirer plus de monde, l'église se paraît de ses plus riches ornements et enfin le tombeau de sainte Ursanne était ouvert au public. De là des offrandes nombreuses et un mouvement commercial profitable à la petite ville et à ses chanoines. Le baron d'Asuel pouvait y trouver

l'occasion de faire de beaux coups de lance contre d'autres chevaliers turbulents; aussi, dès la veille, il sortait fièrement de son manoir la tête coiffée d'un pot de fer, ou d'un heaume, le corps serré dans une cotte de mailles ou haubergeon. Des écuyers le suivaient portant sa lance ou conduisant des chevaux de rechange, et plusieurs hommes d'armes l'accompagnaient. Tous ensemble et marchant à la file, ils gravissaient l'étroit et rude chemin qui conduisait au Mont Repais, et de là ils descendaient une route non moins ardue qui les menait à St-Ursanne, distant de deux lieues, mais il fallait presque la journée pour franchir cette distance.

Le baron présidait également les assises ou les plaids de mai et de septembre qui se tenaient dans les cloîtres ou sur le cimetière, attenant à l'église, selon que le temps le permettait. Pour ces solennités judiciaires, auxquelles l'église prêtait alors ses pompes, le sire arrivait dans le même équipage, seulement il avait son faucon sur le poing pour s'amuser en route et pour ne pas perdre le droit de se faire nourrir d'un poulet ou d'un poisson frais en arrivant au bourg. Parfois sa femme et ses filles l'accompagnaient montées sur de dociles haquenées ou en croupe derrière le sire et ses fils. Ces assises donnaient souvent lieu à d'émouvants spectacles dont les dames ont toujours été avides. Les ordalies et les combats judiciaires restèrent parmi les privilèges de St-Ursanne jusque fort tard au 15me siècle. Selon l'usage c'était l'avoué qui fournissait les armes des combattants. Le cimetière servait de champ clos. Les cloîtres voûtés régnant tout à l'entour offraient les premières places au châtelain, à sa famille et à ses gens, et bien entendu aux chanoines et à leur suite. Le commun peuple s'y glissait s'il y avait encore place ou montait sur les toits pour ne rien perdre de cette lutte de deux individus, dont l'un accusait l'autre d'un crime non-avoué et qu'on ne savait prouver autrement qu'en mettant aux prises l'accusé et l'accusateur. Celui qui était vaincu avait tort; c'était le jugement de Dieu, auquel présidait le clergé. Les deux combattants se mettaient ainsi à mal ou à mort à la porte de l'église, sur les tombes du cimetière, en attendant que l'une d'elles s'ouvrît pour recevoir le vaincu. Nous n'inventons pas, nous résumons les actes.

Il y avait sur la colline dominant l'église collégiale et le bourg de St-Ursanne un fort castel où résidait le lieutenant du baron. Le roc au-dessous renfermait la caverne où avait vécu sainte Ursanne, un autre roc supportait le gibet et le Doubs coulait sous les murs de la ville pour les noyades judiciaires. En récompense des services que lui rendait le bras séculier du baron d'Asuel, l'église ouvrait son pavé pour lui creuser une fosse quand il s'endormait dans le Seigneur. Mais Lucelle revendiquait aussi le droit de sépulture de ses fondateurs, et si à St-Ursanne il y avait quelques tombes égarées,

dont il reste encore quelques vestiges, Lucelle leur avait préparé un dernier asile à droite de son église, près de la tour du clocher. Tout cela était fort sage, parce qu'on ne pouvait y trouver place qu'en payant ou en faisant des dons sous diverses formes, qu'on trouve si curieusement consignées dans le nécrologe ou le livre de vie du monastère; car c'étaient bien ces morts qui faisaient vivre et bien vivre ces cisterciens.

A ces fonctions d'avoué de St-Ursanne, les Asuel cumulaient celles de grand-panetier ou de dapifer de l'évêché de Bâle, marchant de pair avec le comte de Ferrette, grand-maréchal, avec le duc de Teck, chambellan, et les Thierstein, comtes du palais. Ils avaient sous leurs ordres des nobles du second rang pour remplir les mêmes fonctions dans les temps ordinaires. Ces charges quelque peu domestiques, n'en étaient pas moins fort honorables et très-briguées, parce qu'elles étaient héréditaires, très-peu onéreuses et surtout lucratives.

(A suivre.) A. Quiquerez.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite.)

Revenons au café arabe, espace carré, qui reçoit sa lumière de la porte d'entrée. Les consommateurs maures, arabes ou nègres y sont assis ou accroupis, quelquefois même couchés sur des bancs, et fument la cigarette ou la longue pipe. Le chef de l'établissement, installé près d'un fourneau en fer semblable à celui d'un de nos faiseurs de secrets, prépare instantanément la ration demandée dans une petite cafetière en fer, ustensile dont il est d'ailleurs amplement pourvu. Il verse café et marc tout ensemble dans une tasse qu'il vous présente. Nous n'étions pas toujours d'accord sur l'excellence de la liqueur, mais la curiosité du lieu rachetait les exigences du dégustateur. Le maître du café était jeune et parlait notre langue assez correctement. Il avait été élevé au collége français de la ville. Peu à peu la conversation s'engagea

avec les autres assistants, et ceux-ci, apprenant que nous n'étions pas Français, nous questionnèrent sur notre patrie. L'un de nous fit voir des monnaies avec la croix fédérale et en offrit à deux d'entre eux : un Arabe ou Kabyle vêtu du burnous emporta de suite la pièce de 20 centimes, mais le second, un Maure au visage allongé, au regard fixe sortant de deux grands yeux à l'expression presque fanatique, refusa en disant qu'un vrai musulman ne doit rien accepter de celui qui professe une autre religion. Ce refus peut s'expliquer par le fait même que l'on était en plein Ramadan. Chose remarquable, nous sommes-nous trompés! mais il nous a paru que ce Maure et bien d'autres encore de la même catégorie, avait quelque analogie d'expression avec les visages de nos mystiques chrétiens. Ces grands yeux, ce regard fixe qui semble se heurter contre une borne invisible, cet air de dédaigneuse indifférence pour tous ceux qui ne pensent pas absolument comme eux, ne sont-ce pas là les traits caractéristiques du fanatisme à quelque religion qu'il appartienne?

Aujourd'hui les Maures forment la majeure partie de la population d'Alger, et à certains caractères ils se reconnaissent du mélange des différentes races dont nous venons de parler, arabes, turques, espagnoles, etc. Ils ont la peau blanche et délicate, les traits réguliers, le nez un peu épaté. Les hommes portent toute la barbe, et, quand ils en sont privés, on serait tenté de trouver dans leurs traits et dans leur désinvolture quelque chose de féminin. Les femmes ont le visage gras, les yeux noirs, les lèvres un peu épaisses; mais ce qui nous a frappés, c'est la grosseur de leurs poignets et de la partie inférieure de la jambe. Elles ne sortent que voilées; cependant nous avons pu en voir quelques-unes en toilette de chambre et nos dames eurent l'avantage d'être présentées à une riche Mauresque habitant une campagne aux environs d'Alger. Tout le monde connaît leur toilette, le fez sur le derrière de la tête, la veste brodée, le large pantalon, la jambe nue ou chaussée d'un fin bas, et la babouche qu'elles déposent chaque fois que leur pied doit fouler les nattes de l'appartement. Ces nattes, en paille ou en étoffe, recouvrent le parquet des mosquées comme celui des intérieurs privés, et le Musulman n'y marche qu'après s'être déchaussé. Au dire des Français, les Mauresques qui parcourent la ville pendant la journée, n'appartiennent pas à l'élite de la population; on les voit surtout en grand nombre dans l'omnibus qui fait le trajet du jardin d'acclimatation à la ville. La femme de distinction ne sort, suivie de sa négresse, que pour se rendre au bain à quatre heures du soir. La démarche de ces dames est lente et pénible; accroupies sur un divan pendant toute la journée, occupées sans cesse à broder, à boire du café et à fumer, elles n'ont en définitive une certaine tournure que dans leur position habituelle. Debout, au contraire, elles perdent toute grâce et toute aisan-

ce. Bien que le Musulman n'ait pour le chrétien que du mépris, il n'en est pas moins vrai que plus d'un militaire français a trouvé moyen de présenter à ses parents, habitant les rives de la Seine ou de la Loire, une bru issue d'un sang maure, arabe ou berbère. Un zouave riait beaucoup en nous parlant du mariage de son sergent-major; il venait de conduire en France son épouse, qui, disait-il, ne savait pas marcher : « Ces femmes-là, c'est toujours assis! comment voulez-vous qu'elles marchent. »

Nous intercalons ici le récit que nos dames ont fait de leur visite à une dame mauresque.

Arrivées dans une cour intérieure, nos yeux pleins de curiosité aperçurent à notre droite une espèce de vérandah, d'où l'on jouissait d'une vue admirable. Cette sorte de pavillon était occupé dans ce moment par les parents de Mme Fatima, qui vont ainsi, en se livrant aux charmes du *dolce farniente*, contempler cette Méditerranée aux flots bleus toute inondée des chauds rayons du soleil, qui nous faisait rêver à un monde tout de lumière et de jouissances éthérées. La douce senteur des fleurs d'orangers et de jasmins contribuait encore à faire de ce lieu un véritable paradis. Une négresse nous introduisit dans l'habitation à gauche de la cour; celle-ci, comme toutes les maisons mauresques, était d'une blancheur éblouissante. Nous montâmes un escalier étroit, précédées de notre noire cicerone, et Mme Fatima, prévenue sans doute, vint à notre rencontre et nous accueillit avec une gracieuse bienveillance, due sans doute à notre excellente introductrice, Mme Bieler. Nous remarquons vite que Mme Fatima, comme toutes les Mauresques, marche fort mal. Son costume d'intérieur se compose d'un grand pantalon blanc bouffant, d'un corset de drap foncé peu ornementé et d'une veste sans manche nommée *caftan.* Mme Fatima nous fit entrer dans sa chambre, où sont déjà installées deux dames anglaises; celles-ci s'inclinent très-légèrement à notre salut, qui a précédé le leur. Regards intelligents, mais scrutateurs et froids, physionomie où la chaleur de l'âme ne parvient pas; telles sont ces dames, qui ne nous inspirent qu'indifférence. — Mais comment faire comprendre le charme que répand autour d'elle l'aimable Mauresque; comment décrire ce regard doux et caressant, expression d'une âme tendre et fière, courbée par un malheur qu'on devine. Mme Fatima était d'une beauté incomparable, nous dit Mme Bieler; mariée très-jeune à un homme qu'elle aimait, elle s'était vue repoussée par lui après l'affreuse petite vérole qui la défigura et anéantit cette beauté fragile qui l'avait fait choisir par un homme qu'il n'est pas besoin de juger. Une chose nous étonna, c'est que cette femme, si belle encore d'expression, si intéressante, et qui devait être blessée jusqu'au fond de l'âme, regretta encore cet homme, certes, bien indigne d'elle. Les dames anglaises sont toujours là, et

nous pouvons, sans réserve, nous livrer à l'examen des objets réunis dans la chambre.

Nous étions assises sur un divan long et bas, recouvert d'une étoffe damassée et chargée de coussins de toutes couleurs et de toutes dimensions. Au fond de la pièce, plus longue que large, éclairée seulement par une fenêtre étroite près de laquelle nous nous étions placées, se trouvaient des espèces de gradins semblables à ces fourneaux qu'on voit encore en Suisse dans les campagnes. Mme Bieler nous apprit que cette estrade était le lit de la Mauresque. A la demande de Mme Bieler, Mme Fatima sortit d'un coffre, assujetti au pied du lit, ses habits de fête et de noce: pantalon de soie, vestes, caftans, haïks, richement brodés; tout était là réuni et exhalait une forte odeur d'ambre et d'essence de roses. Mme Fatima parlait fort joliment le français, mais notre conversation, très-courte d'ailleurs, ne sortit pas des banalités. Admiration pour l'Afrique de notre part, et de la sienne, désir de voir un jour notre Suisse.— La négresse, sur l'ordre de sa maîtresse, nous apporta du café dans des tasses, véritables bijoux, grandes comme la moitié d'un œuf, en verre bleu pâle transparent et renfermées dans des coques en argent ciselé d'un travail exquis. Malgré le charme de cette visite et notre curiosité vivement excitée, nous dûmes enfin penser à rejoindre nos maris que nous avions laissés en dehors du palais de l'enchanteresse. Mme Marie, qui s'était approchée de la fenêtre, ne put retenir un cri d'effroi en apercevant au-dessus d'un mur la tête de son mari, le Caissier, qui tentait une escalade, espérant voir au moins les voiles de la belle Africaine. Celle-ci effrayée se recula vivement au fond de la chambre, et pourtant toutes ensemble nous partîmes d'un éclat de rire. Notre hôtesse, sans doute alarmée de l'alerte donnée par Mme Marie, ne nous accompagna pas jusque dans la cour. Nos adieux se firent à la porte de sa chambre, et c'est, le cœur gros, que nous serrâmes la main de cette femme aussi malheureuse qu'intéressante.

Les Maures sont à Alger gens de métier, négociants, hommes de peine; ils occupent preque toutes les boutiques du bazar, où l'on peut se pourvoir amplement d'objets de fabrication africaine et même de contrefaçon française. On est souvent dans le cas de marchander, car ils exagèrent leurs prix; cependant, sur une observation du docteur, qu'entre gens de bonne foi il était inutile de surfaire ainsi la valeur de la marchandise, le Maure lui parla à la manière de son pays, lui dit *tu* au lieu de *vous* et devint un agréable vendeur; mais la scène changea quand le docteur lui fit voir quelques croquis de son album. Le Musulman abhorre l'image et le portrait; aussi la figure de notre marchand prit-elle de suite une expression de froideur et de mécontentement qui eut de la peine à se dissiper.

En arrivant à Alger nous étions assez préoccupés de la possibilité de reconnaître la différence qui existe entre les Kabyles et les Arabes. Pendant nos promenades sur la place du Gouvernement, nous avons plusieurs fois adressé cette demande à un officier français: Montrez-nous parmi ces gens en burnous un Arabe et un Kabyle?

Un mot d'abord sur leur origine: Les différents peuples qui firent invasion en Afrique, s'emparèrent surtout des plaines et des villes; de ce nombre sont les Arabes qui y importèrent l'islamisme. Le désert et la montagne restèrent habités par les populations indigènes. Ce sont les Touaregs et les Kabyles, regardés aujourd'hui comme les descendants de la vieille race libyenne; du moins les monuments, les bas-reliefs et les inscriptions qu'on y a trouvés, la langue même de ces deux peuples paraissent en faire foi. La grande tribu des Touaregs se trouve au désert; jaloux de leur indépendance, ils font payer bien cher au voyageur ses tentatives d'exploration dans le Saharah, et les Kabyles, qui occupent les montagnes de l'Algérie, ont constamment résisté à toute espèce d'invasion et sont encore aujourd'hui les plus rudes ennemis de la domination française.

En 1858 et 1859, à la suite d'une pénible campagne contre ces derniers, le général Randon fit construire une route militaire à travers la grande Kabylie et plaça le pays sous la surveillance d'un fort puissant, qui est aujourd'hui le fort *Napoléon*.

« Ces gens sont indomptables, nous disait un lieutenant de *chasseurs d'Afrique*, nous leur avons fait un mal immense que des années ne répareront pas; leurs villages ont été incendiés, leurs troupeaux détruits; nous avons scié des arbres énormes, leurs plus beaux oliviers; et pourtant ils reviennent sans cesse à la charge contre nous et se défendront encore longtemps. »

« Malheureux Français! est-ce ainsi qu'on subjugue des peuples nés pour la liberté. Lisez plutôt ce que dit Michelet: « L'homme au lieu de s'attacher » les animaux utiles dans les pays qu'il a découverts, et de chercher à gagner » l'affection des peuples indigènes, s'en est fait, au contraire, des ennemis » irréconciliables. Ses violences et ses cruautés ont annihilé ses plus beaux » avantages. »

La langue des Kabyles diffère de celle de l'Arabe et les deux peuples ne se comprennent pas; en revanche, on parle dans toute l'Algérie un idiome appelé le *sabir*, qui est un composé d'arabe, de berbère, d'espagnol, d'italien et de français.

Le mot *sabir* lui-même signifie *je comprends*, et la fameuse particule *makasch* qui revient chaque fois que l'on exprime une négation, est l'expression que les touristes apprennent le plus facilement et retiennent le mieux. *Makasch sabir* veut dire: *Je ne comprends pas*.

Une expression assez curieuse dans la bouche d'un Arabe, c'est le mot *carotte*, employé dans le sens de vol et d'escroquerie, — importation française, — à moins que des études linguistiques ne viennent un jour nous apprendre que cette expression a passé en France avec les Sarrasins.

Mais revenons à nos Kabyles et à nos Arabes qui, disons-nous, ne parlent pas la même langue. Le Kabyle a une physionomie irrégulière, expressive, mobile, quelquefois brusque. Les Arabes présentent, à notre avis, deux types principaux, (sommes-nous peu scientifiques? peut-être: nous disons ce que nous avons vu) le *type droit* et le type rond. Ceux qui appartiennent au premier ont le profil droit, le nez droit, le menton au niveau de la bouche, les pommettes légèrement proéminentes, un bel ovale de visage. Ceux, au contraire, qui appartiennent au second type, ont le front et le menton plus ou moins fuyants, le nez aquilin, les pommettes plus effacées. — Ces deux types peuvent par la régularité des traits et des proportions, ainsi que par la perfection des lignes, devenir, chacun dans son genre, des modèles de beauté; mais ils peuvent aussi quelquefois, quand ils sont exagérés, offrir quelque chose de peu sympathique et même de repoussant; ainsi nous nous souviendrons toujours d'une vieille Arabe, au nez par trop aquilin et pointu, dont le front et le menton fuyaient fortement. Cette femme ne cessait d'examiner les vêtements de nos dames d'une manière presque indiscrète; elle était laide pour ne pas en dire davantage.

Les Européens préfèrent généralement les Kabyles: ils ont de la loyauté et de la franchise; les Arabes passent, au contraire, pour être des fourbes. Plusieurs Français nous ont dit en parlant de ces derniers: « Il faut s'en méfier, alors même qu'ils paraissent être de vos amis les plus dévoués. » Notons que ce sont ici des ennemis qui jugent leurs ennemis. Quant à nous, on verra par la suite que nous n'avons eu à nous plaindre ni des uns ni des autres. Il est bien vrai que nos relations ont été de courte durée.

Le Kabyle, retiré dans ses maisons couvertes en briques, cultive avec succès ses collines, travaille le fer et s'adonne à la fabrication des armes; l'Arabe aime le bon temps et fait travailler sa femme. Son cheval, voilà ce qu'il chérit par-dessus tout. Le Kabyle n'a le plus souvent qu'une femme, qui est libre et sans voile; l'Arabe est moins polygame qu'on ne le croit généralement. Ce qu'on peut dire enfin de plus caractéristique entre ces deux peuples, c'est que le Kabyle est montagnard, et l'Arabe habitant de la plaine.

Montesquieu, en les voyant, aurait ajouté un chapitre de plus à son *Esprit des lois*.

Nous avons déjà parlé des nègres à propos d'une vieille négresse; disons en passant que nous ignorons à quelle religion ils appartiennent. A l'occasion

ils crient Allah! Allah! comme les Musulmans, et l'on nous a assuré qu'à une certaine époque de l'année, ils se rendent au bord de la mer, pour y sacrifier, sur une pierre consacrée à cet usage, des pigeons et autres oiseaux en l'honneur de leurs dieux. Cette pierre est située près de *Sainte-Eugénie*, aux environs d'Alger. — Les nègres, somme toute, ne nous ont fait aucune impression désagréable, au contraire, notre caissier, apercevant un jour un mignon petit négro qui lui tournait le dos, s'écria: « Voilà le petit Africain qu'il me faut! je veux le rapporter à mes enfants! » Le petit n'était pas mal, en effet, mais la saleté de son visage nous fit une impression si pénible, que le caissier renonça à son projet.

Les Juifs sont en Algérie, comme partout ailleurs, des brocanteurs et des marchands; comme partout ils aiment le luxe et les objets de toilette les plus apparents; les femmes riches portent de longues robes de soie aux couleurs éclatantes, telles que le rouge, le grenat, le vert et le bleu; elles se peignent les sourcils en noir et relèvent leur coiffure avec des bonnets dorés. Le Juif opulent qui se promène le samedi sur la place du Gouvernement, porte un riche costume turc, il lève fièrement la tête. A Alger, comme ailleurs, il paraît convaincu que la richesse seule procure une position convenable dans ce monde.

Après le Juif, il faut citer le *Mozabite;* il sort de la tribu de Mza, située au sud de l'oasis de Biscarah. Le Mozabite est industriel et trafiquant, il fait le commerce des produits de caravane: il est rusé, actif. Souvent un Mozabite possède plusieurs magasins dans des villes différentes; il voyage sans cesse et l'on parvient facilement à retenir son type et son expression: « Il faut, dit le proverbe, trois chrétiens pour tromper un Juif et trois Juifs pour tromper un Mozabite. » Ce proverbe peint suffisamment la population dont nous parlons actuellement. Ils portent un burnous fréquemment rayé de bleu, de blanc et de rouge. Chaque fois que nous avons dû prendre une diligence, nous nous sommes trouvés en compagnie d'un marchand mozabite.

Parlerons-nous maintenant de la population française établie en Algérie? Et tout d'abord, nous distinguerons ici la population civile de la population militaire: cette dernière est peut-être la préférable. Elle est sous l'influence de la discipline, elle a son existence assurée; elle compte parmi ses officiers des hommes de distinction et c'est souvent avec le militaire que le touriste aura ses plus agréables relations. Les bureaux arabes, formés exclusivement d'hommes instruits et lettrés, sortis des rangs de l'armée, se sont acquis dans beaucoup d'endroits l'affection et le respect du peuple conquis, tandis qu'ils ont été accusés par les colons d'être de connivence avec les populations indigènes. Le fait est à nos yeux celui-ci: le colon ou l'émigré français qui s'est

rendu sur le sol algérien, était déjà chez lui un de ces hommes inutiles que les familles sont trop heureuses d'expédier plus loin sur une terre nouvellement conquise. En Afrique il est resté ce qu'il était dans sa patrie, et pour subvenir à son existence, il a dû se faire chevalier d'industrie; il a cru que tout lui était permis contre l'Arabe qu'il dépossédait, et il est peut-être actuellement encore un des plus grands obstacles à la pacification de l'Algérie. Il y a sans doute et particulièrement dans les grandes villes d'honorables et de nombreuses exceptions, et tout porte à croire qu'avec les années la population française s'améliore et devient de plus en plus stable et laborieuse.

Un mot sur les Suisses, ils nous touchent de près, et sont nombreux, surtout à Sétif; nous avons retrouvé avec plaisir ces physionomies ouvertes de nos compatriotes, ces expressions fortement accentuées, reflet d'un caractère énergique joint à la rudesse actuelle des traits et des lignes. Ces pauvres Suisses!... Le pays, sujet à des modifications inouïes de température, les a rendus malades. Les villages qu'on leur avait construits sont en ruine. Un fermier, jeune encore, nous disait: « J'aimerais retourner en Suisse, mais je suis trop malade pour gagner mes frais de voyage. »

Le consul suisse à Alger, M. B., de Bâle, un excellent et bon compatriote dont nous gardons toujours le meilleur souvenir ainsi que de madame son épouse, M. B., disons-nous, a la plus grande peine à remplir convenablement la charge de son consulat. Les Tessinois, très-nombreux en Algérie, se figurent que le consul est tout simplement leur secrétaire et leur bailleur de fonds, aussi le pauvre M. B. est-il sans cesse mis en réquisition pour correspondre soit avec les parents, soit avec le curé, soit avec le maire d'une commune quelconque.

Mais, grâce à une société suisse philanthropique, M. B. est parvenu à se créer un petit fonds en faveur de nos compatriotes malheureux. — Le conseil fédéral ferait bien d'accorder une subvention à tout consul suisse établi en Algérie.

(A suivre.) Dr LANDRY.



Composition de Sandoz-Rollin



LITH. H. FURRER.

Croquis de Sandoz-Rollin.

LE BARON DE SANDOZ-ROLLIN

NOTICE BIOGRAPHIQUE

(Suite).



Citons encore quelques fragments de lettres dans l'ordre chronologique :

Novembre 1807. — Une lettre de Berlin me prévient que le sort des pensionnaires sera bien à plaindre. Ils essuieront une réduction énorme et ils seront assujettis à résider dans le pays pour en jouir. Mon sort est décidé si cela est ainsi. Je mourrai dans la misère.

Novembre 1807. — Je me tiens clos et renfermé et je ne vais point en ville pour éviter les embrassements et les visites inutiles. Vive Paris pour l'indépendance!

Novembre (1807). — Ma fontaine est ressuscitée, et j'en ai vu couler l'eau dans la petite auge de bois, avec un plaisir extrême. Présentement, son jet est de la grosseur de mon bras, et l'eau en est limpide comme le cristal et fort agréable à boire. Vous ne sauriez vous faire une idée, mon cher ami, de l'agrément et de la vie que cela donne à mon verger. Pas un tuyau ne s'est trouvé gâté, ce qui fait une grande épargne pour ma pauvre bourse.

13 février 1808. — J'ai pris le parti de consulter le seul médecin qui était à ma portée, celui de Cerlier. Il est venu me voir. J'ai trouvé en lui un homme réfléchi, bien pensant et bien prudent.

Mars 1808. — Je serai probablement sans aucune décision de la Prusse à l'égard de ma pension, aussi longtemps que les troupes françaises continueront à occuper les états prussiens. Cela est bien pénible pour les privations auxquelles je suis condamné. Je dois payer dans ce mois 315 francs pour le rachat de plusieurs pièces de terre dans le district de Wavre, c'est-à-dire pour être mises en clôture, ce qui leur attribuera dans la suite plus de valeur.

Berthier venait d'abolir le droit de parcours, décret qui, malgré son utilité, provoqua dans le pays un grand mécontentement.

Mars 1808. — Ma santé est meilleure qu'elle n'était il y a un mois, mais les neiges qui entourent encore ma solitude m'empêchent de prendre l'air et de prendre le moindre exercice. J'attends le printemps comme le souverain remède à tous les maux et comme le réveil de tout ce qui respire. Mais, hélas! il tarde bien à venir, aucune feuille n'est encore éclose.

17 mars 1808. — Me voici dans le deuil et dans les pleurs, mon cher ami. Demain j'assisterai à l'enterrement de madame de Sandoz-Rollin, ma belle-sœur. C'est une séparation bien douloureuse pour moi et c'est, de plus, un sérieux avertissement pour la brièveté de ma vie. Tout tombe et tout meurt! M. de Chambrier, chez qui je passais les soirées dans le voisinage de ma petite chaumière (à Chevaillon), est mort aussi il y a douze jours. Cette mort fera un vide pour ma vie.

27 avril 1808. — Jamais hiver ne fut plus long et plus sévère, mon cher ami. Je n'y vois point de fin. Le 21 et le 22 de ce mois, la neige a recommencé à tomber ici et a ramené avec elle les frimas et le froid. Il a fallu de toute nécessité rallumer le feu de la cheminée et consumer ainsi le peu de bois que j'avais mis en réserve. C'est aujourd'hui le 27 d'avril, et les feuilles sont encore dans leur enveloppe et n'osent pas s'épanouir. En revanche, les violettes ont couvert le verger et les vergers de leurs fleurs et de leurs parfums, je n'ai cessé de m'extasier à la vue de cette abondance et d'en cueillir des paquets.

Plus tard, fin mai, il écrit :

L'hiver a été long et pénible, mais rien n'a été perdu. L'année 1808 s'annonce aujourd'hui avec une magnificence qui ravit les yeux et confond les incrédules. Rien n'a été plus beau que les arbres de mes vergers de Wavre. Ils étaient blancs de fleurs et tellement blancs, qu'on les aurait crus couverts de neige au milieu de la plus belle verdure. L'abondance des raisins répond à celle des fruits, et si aucun fléau ne vient déranger ou détruire ce qui est sous mes yeux, la récolte en fruits et en vins sera remarquable.— Vous auriez joui de cette belle scène champêtre et je vous y ai souvent souhaité.

Avril 1808. — Pour revenir à l'Espagne, j'étais instruis déjà par les journaux de tout ce qui s'y passe, et j'en ai deviné davantage par la connaissance que j'ai des personnages et de la localité. Quelle chute cruelle que celle du prince de la Paix! Il passera du prestige de la faveur et de la plus grande fortune à un échafaud.

Fin avril 1808. Il écrit à un de ses amis :

J'ai lu dans les journaux la mort du papa Wille, [1] et l'éloge que j'y ai trouvé

[1] Jean-George Wille, d'origine allemande, vint à Paris à l'âge de 19 ans, où il se fit bientôt remarquer comme graveur habile. Il était membre de l'Académie de peinture et

était véritablement trop concis pour son talent, pour sa célébrité et pour ses qualités morales. J'ai donné des regrets sincères à sa mort et j'ai partagé bien sensiblement le deuil de son fils. Faites-lui part de ces sentiments quand vous le verrez, ainsi que de mes souhaits pour le retrouver en santé et plus heureux. A mesure que ma vieille vie se prolonge, je me rattache davantage aux amis que j'ai connus et estimés, et M. Wille, le fils, et Madame sont bien de ce nombre. Quand je songe que de dix-huit collègues diplomates que j'avais en Espagne, onze sont morts, je dois faire des réflexions sérieuses sur le grand adieu auquel je suis appelé à mon tour. Tout tombe autour de moi, et je subsiste encore!

Avril 1808. — A propos de M. Wille fils, veuillez lui demander s'il a reçu une lettre que je lui ai adressée par l'occasion d'un jeune peintre Lory.

Ce passage indique que Sandoz-Rollin recommandait Lory au fils du graveur et l'introduisait auprès des artistes de Paris.

31 mai 1808. — Dimanche 29 mai, j'ai été me promener dans le bois de Chûles. Le ciel était sans nuages, et c'était un de ces beaux jours qui ravissent les yeux et l'âme! Je me suis assis sur cette vieille souche d'arbre que vous connaissez. Là j'ai rêvé sur les vicissitudes incompréhensibles de ce monde et sur la destinée passagère des hommes, rêveries utiles quelquefois, mais qui ne changent rien au trajet qui nous est fixé.

1808. — J'ai trouvé dans l'amitié un secours de 25 louis d'or, sans intérêt et sans aucune promesse de rendre cette somme que dans le cas où ma misérable situation viendrait à changer. J'en ai été touché et attendri de reconnaissance.

1808. — Un preneur de taupes s'est présenté pour être reçu habitant de Wavre. Nous avons délibéré et nous l'avons refusé.

Pour se créer une occupation, tout autant que pour ménager ses petits revenus, il se fit jardinier et cultivait pour son usage des légumes dans une parcelle de terre que la commune de Wavre lui avait concédée.

Son jardin potager et son verger lui offrent des légumes et des fruits en quantité suffisante, et il en est réjoui.

Nous apprenons par les détails qu'il donne dans ses lettres confidentielles sur sa manière de vivre et ses occupations, que la mesure de pommes de terre coûtait alors 4 batz, mais que le prix, à la fin de l'hiver, s'élevait jusqu'à 6 et 7 batz.

A la fin de 1808, sa santé déclina rapidement. Les pluies abondantes qui tombèrent à cette époque pendant un mois presque sans interruption et qui avaient inondé les environs du côté de Thielle, Cressier et du Landeron, ne

des beaux-arts. Ses meilleures productions sont, entr'autres: *Les musiciens ambulants, Le concert de famille, La gazetière hollandaise, Le petit physicien.* Son burin a reproduit des dessins de son ami Sandoz-Rollin. Il mourut à Paris, âgé de 90 ans.

lui permettaient plus de faire ses promenades habituelles. Ses douleurs rhumatismales reparurent avec une intensité inaccoutumée.

Cette rechute l'engagea à venir passer l'hiver à Neuchâtel, et à céder en cela aux instances de ses amis de Chevaillon. Il sentait qu'à l'âge où il était, ses infirmités pouvaient augmenter, de manière à exiger des secours qu'il ne trouverait pas à Wavre.

L'hiver de 1808 à 1809 fut rigoureux. Nulle possibilité pour lui de sortir sans s'exposer à tomber malade, et cependant il aimait tant la promenade, sachant bien que le défaut d'exercice lui était funeste.

A mesure qu'il approche de sa fin, les charmes de ce monde lui paraissent mériter quelques tendres regrets. « Il faut vivre, hélas! s'écrie-t-il, et je ne sais si ma caducité m'accordera ce bien. J'en ai toutefois l'espérance, et je soigne ma santé et ma vie dans cette douce persuasion. »

Au mois de février 1809, c'est-à-dire un mois avant sa mort, il écrivait à un de ses amis :

Mon séjour à Neuchâtel se prolonge. J'y resterai probablement jusqu'au mois d'avril, trouvant ici plus de facilité de faire usage des bains tièdes et trouvant aussi au besoin plus de secours que dans ma solitude de Wavre. Cependant ma santé est meilleure qu'elle n'était, grâce à Dieu; ce qui me prouve surtout que ma santé est meilleure, c'est que la noire indifférence dont j'étais parfois accablé, a disparu entièrement. J'ai repris du plaisir à lire, à écrire, à dessiner et à me promener. Auparavant, tout cela me fatiguait et m'attristait extrêmement.

Mais cette lueur d'espoir ne fut que passagère, et sa maladie s'aggrava dans le courant du mois de mars. Il apprit à cette époque que la pension qu'il recevait de la Prusse serait réduite au tiers de son estimation primitive, soit fr. 4,000 par an au lieu de fr. 12,000.

Le 18 mars il écrivait :

Je suis retombé dans mes souffrances et dans les médicaments, à peine ai-je la tête assez libre pour vous répondre. Au milieu de tout cela, mon âme est entièrement calme. J'ai mis toute ma confiance en Dieu, depuis que j'espère peu et presque rien des hommes. Sachez surtout que je ne suis pas à plaindre, je n'ai connu le bonheur que depuis l'époque où je suis tombé dans la misère.

Je suis vieux ! mes contemporains disparaissent successivement; je suis préparé à ma dernière destinée.

Ce moment désiré et redouté tour à tour arriva le 28 mars 1809.

Avant de présenter le morceau littéraire auquel nous avons fait allusion plus haut, avant de résumer la vie du baron de Sandoz-Rollin et de porter sur lui un jugement définitif, nous avons à examiner et à analyser ses produits artistiques que de sérieuses qualités placent de droit parmi les artistes neuchâtelois.

Ici nous laisserons parler notre ami M. A. Bachelin, expert consciencieux, avec lequel nous avons admiré les dessins de notre compatriote et qui a bien voulu reproduire le fac-similé de quelques-uns d'entr'eux, pour donner à nos lecteurs une idée de la liberté et de la facilité du crayon de Sandoz-Rollin.

»Nous ne savons comment ni où ce dernier étudia le dessin. Ce ne fut qu'en 1788 que Ricco commença à Neuchâtel à enseigner cet art dans la classe spéciale qui venait d'être ouverte pour la première fois. La nature fut assurément le maître de Sandoz-Rollin. Doué d'un sentiment observateur, il eut en outre une chose rare à son époque, la sincérité, qu'il développa par le travail. Nous venons d'apprendre qu'il fut en relation avec les artistes, ses contemporains; c'est chez eux qu'il perfectionna ce sens et qu'il trouva une manière simple, spirituelle souvent, qui n'a rien de banal ou d'affecté.

»La vie du baron de Sandoz-Rollin fut remplie, comme on l'a vu, par les travaux de la diplomatie jusque dans un âge avancé, l'art ne fut donc pour lui qu'un agrément, que la récréation d'un esprit distingué, et cependant il a laissé une quantité considérable de dessins, d'aquarelles et lavis, rassemblés en un volume que Mademoiselle de Sandoz-Rollin, sa nièce, a bien voulu mettre à notre disposition.

»Deux hommes, ou deux principes étaient aux prises à la fin du XVIII[e] siècle, Boucher et David. Boucher résume l'esprit, les coquetteries et les faiblesses de son époque. — David au contraire, détestant le fard et les grâces factices, fait revivre la forme antique pour célébrer les héros de la Grèce et de l'Italie. Tout artiste tenait à l'un ou à l'autre de ces principes, il était entraîné fatalement dans l'un ou dans l'autre camp.

»Sandoz-Rollin pencherait de préférence vers Boucher par la nature des scènes qu'il affectionne, et cependant il a le talent de rester lui, sans trop se laisser influencer par les maîtres de son temps.

»Nous l'avons appelé artiste, non qu'il ait laissé une œuvre, mais parce qu'il possède un goût peu commun chez ceux qui ne font de l'art qu'une chose d'agrément, et parce qu'il sait exprimer en peu de traits ce qu'il veut reproduire et que cette qualité constitue les maîtres, si modeste que soit leur genre.

»Ses dessins représentent des scènes ou des sites de Suisse et d'Espagne, quelques-uns, fort rares, de la Prusse.—Nous y trouvons des vues de Wavre, Thielle, Beauregard, Peseux et de la vallée des Ponts. L'Espagne y figure avec ses paysans aux pittoresques costumes, ses *manolas* et ses *arieros*, ses bœufs et ses taureaux, ses vieilles villes délabrées, les tours monumentales de ses cathédrales ou les créneaux d'un château du moyen âge surplombant au-dessus des rues étroites où se remue un peuple de femmes à mantilles, d'enfants demi

nus et de mulets avec leurs charrettes; il aime les faubourgs, les coins isolés, les rives sans arbres de tous les *Guad* de la péninsule, les menhirs perdus dans les solitudes, les vieux ponts ruinés, — Alcantara, Ségovie, l'Escurial, Aranjuez... Il ne dessine pas des vues, il croque des tableaux souvent complets de mise en scène, il a le sens du pittoresque dans les paysages, il est impressionné par le côté caractéristique du pays, il étudie les buissons ou les accidents d'un terrain avec la conscience d'un chercheur de profession. Tout cela est croqué au crayon ou à la plume, rehaussé de tons d'aquarelle qui donnent à ces études le caractère d'une chose faite. Il affectionne les bœufs et les taureaux et en couvre de nombreuses pages. Ses premiers dessins dans ce genre sont timides, embarrassés, mais peu à peu il arrive à esquisser les allures les plus mouvementées avec une habileté étonnante, il en vient même à composer des scènes de combats de taureaux peints à l'huile; l'un d'eux dont nous avons vu une gravure à l'aquatinte de Clavareau, est fort bien agencé.

»Ne fallait-il pas que cet ambassadeur de Prusse ait un vrai tempérament d'artiste pour suivre à travers des broussailles et des enclos la marche des troupeaux paissants, pour errer dans les campagnes, les bourgs et les villages et y coudoyer le monde des mendiants et des gueux de Murillo et de Goya, tout cela pour rapporter chez lui quelques croquis faits d'après nature.

»Cela est-il bien diplomatique? non.. Mais tant mieux, nous ne pouvons qu'y applaudir, car si de nos jours les hommes politiques employaient leurs loisirs de cette façon, l'étude de la nature leur montrerait une harmonie parfaite, écrite partout, et leurs efforts tendraient peut-être alors à la maintenir.

»Nous reproduisons quelques dessins de Sandoz-Rollin et une composition. On remarque dans cette dernière la même façon d'agencement que dans ses essais littéraires, recherche et nécessairement affectation et convention, et encore cela est-il moins apparent ici que dans d'autres. Cette façon de repas champêtre est intime comme ses descriptions des scènes de la vie, mais elle rappelle quelque chose de connu. Nous préférons de beaucoup ses dessins, ses études partielles faites sans autre préoccupation que de rendre avec sincérité le modèle qu'il a sous les yeux; il est naïf, timide devant la nature, il oublie la manière, les allures de mode il est vrai, aussi regardez le résultat de cette conscience. Ses trois goujats espagnols au soleil, son paysan sur son âne, sont des types. Sa jeune fille assise évoque les idées les plus douces par la bonhomie de son maintien sous l'œil de l'artiste; ce n'est qu'un croquis, mais il est complet. Quant à la fillette vue de dos, Boucher n'eût pas refusé de la signer.»

(A suivre.) Dr GUILLAUME.

LETTRE

SUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE

LES BEAUX-ARTS

Il y a dans le parc, sur le côté droit en entrant par le pont d'Iéna, entre les constructions russes et le palais espagnol, un bâtiment allongé rappelant un peu les musées de Munich; la forme antique et la forme chalet s'y marient avec une fraternité, un ensemble et un goût si harmonieux, si parfaitement combinés, qu'on ne songe presque pas aux styles opposés qui lui ont donné naissance.

Un large escalier en saillie nous conduit sous un péristyle dont les colonnes cannelées soutiennent un fronton formé de poutres à la façon des toitures des chalets de l'Oberland bernois et terminé par des antéfixes du style grec le plus pur; de ce point partent deux ailes allongées avec corps de bâtiments carrés à leur extrémité, surmontés aussi de toits à frontons mais plus bas que celui du centre. Les assises de pierre grise, le rouge de la façade peinte à la manière pompéienne, les statues décoratives des ailes représentant la peinture et la sculpture, les beaux médaillons émaillés de leurs piédestaux en font un monument coquet et sévère à la fois, une des constructions les plus aimables du parc. C'est l'exposition suisse des beaux-arts.

Trois autres pays, la Bavière, la Belgique et la Hollande, refoulés du palais, ont dû comme la Suisse exposer leurs beaux-arts dans des bâtiments spéciaux. Cet isolement, favorable à ces trois écoles, a été nuisible à la nôtre.

La peinture est chose traditionnelle pour les descendants de Rubens, de Rembrandt, d'Ostade et d'Albert Durer, elle est chez nous une exception, et la Suisse a, sinon le plus vaste, du moins le plus riche palais d'exposition de

ces quatre pays; on cherche avec peine celui de la Hollande, maigre, étriqué, mais rempli de merveilles, celui de la Suisse vous appelle bruyamment et ne tient pas les promesses qu'il vous fait.

On a trop parlé de notre état d'infériorité artistique pour que nous ne profitions de l'occasion qui nous est offerte d'en discuter les causes et de nous défendre contre des attaques peu motivées ou au moins exagérées; nous signalons donc tout d'abord le luxe de notre palais des beaux-arts comme ayant porté préjudice aux œuvres exposées dans son enceinte. On nous comprendra facilement, même sans avoir vu le bâtiment en question, lorsque nous dirons qu'au haut de cet escalier monumental, derrière ces colonnes et ces statues il n'y a pas un tableau d'histoire. — On pouvait abriter plus modestement le genre, le paysage et les émaux de Genève, en mettant en rapport le contenant et le contenu. On eût ainsi évité cette critique formulée partout sous diverses formes : « Ce qu'il y a de mieux dans l'exposition suisse des beaux-arts, c'est le bâtiment. » Mot amer qui a dû réjouir l'architecte, M. F. Jäger. Evidemment ici le vestibule est plus riche que le salon, la couverture plus brillante que le livre; on nous accordera que c'est au moins procéder au rebours de la logique.

A l'appel de la commission fédérale répondirent plus de cent artistes annonçant qu'ils prendraient part à l'exposition universelle de 1867; il en vint non-seulement de presque toutes nos villes suisses, mais encore de Paris, de Bordeaux, Munich, Rome, Dusseldorf, Dresde, Florence et Milan. C'était à croire que notre école rayonnait dans toutes les directions.

Nos autorités étonnées sans doute d'un si grand nombre de peintres et de graveurs auxquels elles n'avaient jamais songé et dont les œuvres ne pouvaient plus être contenues dans le palais, crurent devoir leur donner un asile honorable, on n'avait pas pensé qu'il y eût un art national, on n'en avait eu nul souci jusqu'alors, mais il existait, il fallait le caser dignement et on fit bien les choses, beaucoup trop bien, on ne recula pas devant la construction coûteuse d'un bâtiment spécial.

Examinons maintenant ce qu'est cet art prétendu national, et jusqu'à quel point on peut prendre au sérieux le nom d'école suisse.

Ce qui frappe au premier aspect dans notre exposition, c'est le manque de caractère national; il semble que nos artistes se soient donné la consigne d'être le moins suisses possible; que remarque-t-on, en effet, en parcourant nos cinq salons, — des paysages de France, d'Italie, d'Espagne, des marines même, des costumes wurtembergeois, le carnaval de Paris, des Valaques, des

Romains, des Turcs et la duchesse de Glocester parcourant en pénitente les rues de Londres, grande page inspirée de « Henri VI, » de Shakespeare. — Heureusement que les tableaux alpestres de MM. Auguste et Léon Berthoud, Albert Meuron et Sordet, accusant franchement les sites aimés de la patrie, viennent nous réconcilier avec cet ensemble hétérogène, aussi les saluons-nous tout d'abord.

Nous ne faisons pas à nos peintres le reproche de butiner au dehors de nos frontières ou de s'inspirer de poèmes étrangers; non, certes, l'art est avant tout le domaine de la liberté. Nous exprimons seulement le regret de ne pas les voir chanter davantage les scènes de notre vie nationale ou les glorieux faits de notre histoire.

D'autres peuples ont été sous ce rapport plus patriotes que nous. La Norwège, la Suède et la Russie nous apparaissent avec leurs mœurs, leurs costumes, leur armée, leurs paysages, dans chacune de leurs toiles. L'Italie raconte la vie langoureuse des lagunes, les sérénades, les journées galantes, les faits épisodiques de son histoire; elle célèbre ses luttes modernes. L'Allemagne. malgré ses tiraillements vers plusieurs tendances diverses, est une cependant, prussienne ici, autrichienne là-bas, c'est vrai, mais allemande avant tout. Quant à l'Angleterre, chaque tableau, chaque aquarelle chante *Good save the England.*

Nous ne pouvons ni ne voulons nous poser en dispensateur du blâme et de la louange ni analyser les deux cents tableaux, gravures et sculptures exposés par des Suisses, mais nous étudierons l'ensemble de cette exposition en recherchant les causes de l'état précaire des arts dans notre pays.

Comment et dans quelles conditions une école peut-elle exister? Nous n'avons pas le temps d'entrer dans des détails circonstanciés, nous sommes donc obligé de formuler brièvement nos idées à ce sujet, sans ambages ni transitions. Une école artistique ne peut se développer et vivre que dans un milieu sympathique au beau. Chez les nations pour lesquelles sa recherche est devenue un culte, ses manifestations se tiennent intimément, et à toutes les grandes époques de l'art, la poésie, la peinture et l'architecture marchent de conserve et à la même hauteur.

Cet amour du beau et de l'idéal est-il inhérent aux différentes nationalités qui constituent la Suisse, est-ce un besoin de leur nature? Non, assurément, l'art est une chose superflue, inutile même à notre existence sociale, on peut le supprimer sans que l'équilibre en soit altéré; ce n'est donc pas le terrain sur lequel il peut s'implanter et fleurir.

L'art reproduit les aspirations d'une époque, il en est le reflet. A certains

moments on ne sait si c'est lui qui influe sur les idées ou les idées sur lui, il se mêle à la foule, il devient populaire, intime, nécessaire; il est comme la langue une expression de l'idéal. Il est chrétien ascète en Italie au XIII[e] siècle, sombre au XIV[e], brillant, épanoui, catholique fervent au XV[e], matérialiste insolent au XVI[e], radieux aux beaux jours de la république de Venise, sombre à Naples sous les princes espagnols et l'inquisition, maniéré, sans foi et sans cœur au XVII[e]. Dans les Flandres, il chante la chair, la vie douce et facile, les cabarets et les kermesses. En Espagne, il peint les douleurs du peuple. En France, il est théâtral sous Louis XIV, licencieux sous la la régence et Louis XV, républicain avec 89 et fastueux avec l'empire; il marche avec les événements, il les grave sur ses pages de toile ou de marbre.

En Suisse, au contraire, il ne faut pas demander à l'art un souvenir historique. Cette brillante épopée populaire qui commence en 1307 et qui continue sa marche triomphale à travers tous les siècles, n'appelle pas le secours de la peinture ou de la sculpture pour sacrer la mémoire d'une de ses batailles ou d'un de ses héros. Les seuls historiens illustrent les pages de leurs chroniques de dessins coloriés; cependant les vitraux peints deviennent une mode générale et le portrait fait invasion dans les familles riches du XVII[e] au XVIII[e] siècle. C'est beaucoup déjà, mais l'art est considéré comme un luxe. C'est avec cette tradition spartiate que nous arrivons à notre époque.

La forme politique est aussi pour beaucoup dans l'ostracisme qui frappe les arts: la démocratie, gouvernement du peuple et par le peuple, ne peut consacrer des sommes considérables à des choses goûtées seulement par une infime minorité de la nation, nos mœurs simples, nos institutions austères ne permettent pas d'avoir chez nous ces artistes nécessaires à toute monarchie, occupés à peindre les personnages officiels, les habits brodés d'or et couverts de croix. Toute tentative de ce genre serait honnie, notre patrie n'accorde pas facilement les honneurs du Panthéon aux vivants.

Les limites restreintes de la Suisse, sa neutralité, la paix dont elle jouit au milieu de la tempête qui bouillonne à ses portes, lui font une vie à part; elle n'a donc point de batailles, point de rentrées de troupes, pas de fêtes princières à célébrer. La peinture historique contemporaine qui pourrait développer des talents sérieux, est donc chose impossible chez nous, et qu'est-ce qui caractérise une école, sinon ces hommes qui, montés sur les sommets de l'histoire ou de l'idéal, en révèlent les splendeurs sur de vastes pages. Raphaël, Michel-Ange, Rubens, Velasquez, Ingres, Delacroix. Ceux-là sont des chefs derrière lesquels marchent de brillantes cohortes. Tant qu'un centre artistique n'a pas devant lui un ou plusieurs de ces hommes représentant un principe, exprimant et résumant l'aspiration générale du moment, ce

centre ne formera jamais école, il tournera sans cesse dans les limites étroites du genre et du paysage, il ne formera pas souche, il ne sera pas populaire, il vivra sans foi, sans recherche élevée et disparaîtra sans qu'on soit troublé de son absence. Tel est le cas de la Suisse. Son école nationale est encore à naître, mais elle ne pourra vivre qu'avec un appui direct et soutenu des autorités.

Un moment, vers 1840, il sembla que le feu artistique fût prêt à s'allumer; deux hommes de talent, Vogel de Zurich et Disteli de Soleure, s'inspirant des grands traits de notre histoire, parurent avoir trouvé une veine et préparé le chemin à une école nationale... Mais tout s'éteignit par la retraite de l'un et la mort de l'autre. Lugardon et Hornung, à Genève, semblèrent aussi avoir ouvert la voie dans le même sens.

Ici, comme en France et en Allemagne, les aptitudes à la grande peinture ne sont pas rares, mais elles ne peuvent se développer dans le milieu actuel: tout ce qui ne veut pas se confiner au genre ou au paysage est condamné à l'exil. Sur 107 exposants suisses, plus de 30 habitent l'étranger. Quelques-uns même semblent y avoir abjuré leur nationalité. Tels sont MM. G. Fuessli, de Zurich, exposant en Bavière; Tschaggeny, de Neuchâtel, exposant belge, et Vincent Vela, du Tessin, auteur des *Derniers jours de Napoléon Ier*, un des marbres les plus admirés, exposant italien. Chacun regrettera comme nous de voir de beaux talents passés ainsi au camp étranger.

La Suisse tint quelque temps un rang honorable dans les arts par un genre découlant naturellement de sa position géographique. Nous voulons parler de la peinture alpestre.

Les paysagistes du XVIIIe siècle, Gessner, Kœnig, Freudenberger, n'avaient pas cru possible de traduire sur la toile les montagnes chantées par Haller, et ils n'étaient pas sortis, l'un des bocages étreignant un temple grec, ou du vallon où Daphnis et Chloé paissent leurs troupeaux; les autres, des intimités du village de la plaine suisse. C'était à notre époque que les Alpes devaient trouver leurs peintres : Wolfgang-Adam Töpffer, père de l'écrivain, de la Rive, Huber, Maximilien de Meuron et Diday, ouvrent la voie dans laquelle Calame devait atteindre à une supériorité que personne n'a encore dépassée. Cet artiste, heureusement doué, laissant derrière lui la manière trop dramatique, trop apprêtée de son maître, M. Diday, devenait le peintre de la Suisse en la représentant par ses côtés aimables, délicats, naturels, avec un certain idéalisme lamartinien, qui fit son succès dans ce monde que la réalité trop positive offusquera toujours. Calame sut se concilier l'admiration des artistes par la science profonde avec laquelle il rendait les sites alpestres, et celle du

monde élégant par un métier facile, propre, toujours de bonne compagnie, il contribua à mettre notre pays en grande faveur parmi les touristes et ouvrit une école à laquelle arrivèrent de nombreux adeptes de toutes les nations; sa manière devint la seule possible pour la reproduction des sites alpestres, et ses élèves inondèrent bientôt les expositions d'œuvres habiles souvent, mais toutes empreintes du même caractère.

Plusieurs de ses élèves sont passés maîtres aujourd'hui, mais ils ont abandonné la tradition du maître. Nous devons citer MM. Knyff, Baudit et Gustave Doré. M. Castan est un de ceux chez qui nous retrouvons le plus les principes de l'école, quoiqu'il s'en écarte chaque année par la nature des sujets qu'il traite; il préfère aujourd'hui aux hautes Alpes les forêts tranquilles et les bords de rivières qu'il reproduit avec un véritable talent.

La quantité énorme de toiles sorties de Genève et la réaction apportée dans le paysage par les artistes français: Dupré, Corot, Rousseau, Diaz, Daubigny et autres, devaient porter un coup violent à l'école de Calame, car il y eut réellement école et ses productions se reconnaissent à des caractères particuliers sur lesquels les artistes ne se trompent pas; la mode passa, les arts aussi sont soumis à ses caprices. Cependant le paysage alpestre était trouvé, il vit, il est aujourd'hui inséparable de notre nationalité; une génération nouvelle plus éprise de la beauté réelle vient de le faire entrer dans une voie plus vivace; c'est déjà une phalange respectable, en tête de laquelle nous remarquons MM. Auguste Berthoud, Albert Meuron, Sordet, Loppé, etc.

Le paysage est donc le genre spécial de la Suisse et il foisonne dans son exposition; la place qu'il laisse aux tableaux de figures est des plus restreintes, mais il n'a pas d'unité dans sa marche, il procède, comme toute notre peinture, de chaque école, et se rattache à Dusseldorf, à Munich, à Genève et à Paris. Parmi les talents qui s'y font remarquer, il faut citer en première ligne M. Karl Bodmer, dont les œuvres sont trop connues et trop appréciées pour qu'il soit nécessaire de lui décerner ici des éloges, mais le jury ne pense pas comme le public, et ce remarquable artiste n'a pas encore trouvé la juste récompense qu'il mérite.

MM. Karl Girardet, Duval, Furet et Bocion ont envoyé plusieurs toiles remarquables; ce dernier a trouvé la note si aimable, si fine du lac Léman, il la possède et la fait vibrer avec un charme inexprimable. Nous regrettons en citant le nom de M. Karl Girardet de le voir abandonner la peinture d'histoire et de genre, dans laquelle il avait donné les preuves d'aptitudes supérieures.

La peinture d'animaux confine au paysage. M. Koller y brille au premier rang. Sa manière est souple, facile, attrayante. MM. J. J.-Guillarmod, Hum-

bert et Lugardon s'y font aussi remarquer par plusieurs toiles intéressantes.

Nous arrivons à la peinture de genre. M. Vauthier, à Dusseldorf, nous montre une *Discussion entre un courtier et des paysans wurtembergeois*, et une page intime très-remarquable: *La traversée.* Un père et une mère conduisent à travers le lac de Brienz le cercueil d'un jeune enfant; cette scène touchante est rendue d'une manière très-fine avec beaucoup de précieux dans l'exécution; c'est M. Vauthier qui a obtenu l'unique récompense dévolue à la peinture suisse; nous l'en félicitons, tout en regrettant que M. Karl Bodmer, dont les titres nous paraissent plus sérieux, ait été oublié par le jury et peut-être méconnu.

Nous ne citerons que pour mémoire les noms de MM. Anker, Buchser, feu F. Simon, Landerer, Mariani, Stuckelberg, Zuber-Bühler et Weckesser, l'auteur de *La duchesse de Glocester*, que nous avons nommée plus haut; on comprendra que nous ne puissions analyser et discuter les œuvres de ces divers artistes, nous tenons à rester, autant que possible, dans les généralités. [1] — Nous ne quitterons cependant pas la peinture de figures sans citer les noms de MM. Gleyre, Van Muyden, Menn et Aurèle Robert, dont l'absence à l'exposition suisse est des plus regrettables.

M. Barmann, notre ancien chargé d'affaires à Paris, écrivait dans son rapport officiel sur l'exposition universelle de 1855: « Les comités locaux voudront bien m'excuser si j'ajoute que quelques-uns d'entre eux ont accepté des ouvrages avec une facilité qu'on s'expliquerait s'il s'était agi d'une exposition locale, mais qui n'était pas de mise pour un concours aussi solennel. »

Cette phrase nous revient en mémoire à propos des émaux de Genève. — Assurément nous n'avons rien contre ce genre, tout aussi intéressant qu'un autre, et dans lequel Petitot et Thouron ont créé des merveilles, mais nous croyons qu'on eût pu en restreindre le nombre ou lui donner une place dans les arts industriels, à côté de la bijouterie et de l'horlogerie, avec lesquels il est intimément lié. Nous devons dire cependant qu'on y trouve des pièces d'un précieux remarquable; ici encore il y a un absent regrettable. Nous avons nommé M. Baud.

La Suisse est encore plus marâtre à la sculpture; si le luxe d'un tableau est possible à beaucoup, celui d'un marbre ne l'est presque pas, aussi ses statuaires habitent tous des pays plus hospitaliers, Caroni du Tessin, l'auteur de l'*Amour vainqueur de la force*, de l'*Esclave au marché* et d'*Ophélie*, est un artiste déjà connu qui vit à Florence; l'exposition universelle devait nous

[1] La modestie de l'auteur l'empêche de mentionner une fort belle toile qu'il a exposée à Paris et qui représente une fête de gymnastique dans l'Oberland bernois. Espérons que l'an prochain nous pourrons voir cette œuvre à notre exposition de Neuchâtel. *(Red.)*

faire connaître sa nationalité; Dorrer habite Dresde, Somajini Milan, Imhoff et Schlœth sont fixés à Rome.

De temps en temps la Suisse se souvient de ces enfants perdus de la patrie lorsqu'il faut élever une statue ou un buste à un de ses grands citoyens, mais cela est rare. Nous devons cependant noter ici le fait de la ville de Bâle qui vient de décider l'érection d'un monument commémoratif de la bataille de St-Jacques dont l'exécution vient d'être confiée à M. Schlœth.

Le talent de MM. Antoine et Huges Bovy, graveurs en médailles, est trop connu pour que nous leur donnions ici des éloges superflus.

M. Caroni a été le seul récompensé parmi les sculpteurs et graveurs de médailles au nombre de neuf seulement.

L'architecture affirme davantage sa nationalité; le climat, l'abondance de matériaux de construction et une tradition des XV[e] et XVI[e] siècles, continuée, développée dans quelques dessins, font de cette exposition un ensemble plus original. — Les travaux de M. Godefroy Semper, de Zurich, ont attiré l'attention des artistes et des archéologues et lui ont valu une médaille.

La lithographie, la gravure sur bois et à l'eau forte font complètement défaut; la gravure est représentée par quatre exposants de talent : MM. Merty, F. Weber, Edouard et Paul Girardet.

Comme on le voit, il y a mouvement artistique réel chez les Suisses. Ne conviendrait-il pas de lui donner une impulsion, une direction même; qu'on nous passe ce mot qui crie lorsqu'il s'agit de beaux-arts, cependant il y a une direction à donner. Nos forces sont nombreuses, mais elles combattent en tirailleurs distancés, éparpillés on ne sait où, dépensant leur talent sur de petites toiles, sans qu'il y ait un résultat favorable au pays. La production est nombreuse, elle foisonne, elle étonne même. Les chiffres suivants en diront plus que bien des mots. La Russie expose 63 tableaux, Rome 25, les Etats-Unis d'Amérique 75, le Danemark 29, la Suède 54, la Norwège 45, l'Espagne 42, l'Autriche 89, la Prusse 98, l'Italie 51 et la Suisse 113, et dans ces 113 toiles nous ne trouvons pas un tableau d'histoire; le portrait aussi brille par son absence.

Toutes les nations ont été écrasées par la supériorité de la France, mais on sait comment ce triomphe avait été préparé et par quelles mesures arbitraires il était assuré. Les artistes faisant partie de l'Institut et les médaillés avaient seuls le droit d'exposer et seulement ce qu'un jury des plus rigoureux avait jugé digne de l'honneur de l'Exposition universelle. Aussi quelle splendide phalange de chefs-d'œuvres dans ces deux salons dont le souvenir restera ineffaçable; pas une toile qui ne soit une merveille; comment l'art étranger n'eût-il point pâli devant cette lumière.

Si la supériorité de la France éclate au-dessus de l'ensemble de toutes les productions du monde, si elle domine à l'exposition universelle, c'est que les beaux-arts y sont traditionnellement l'objet d'une haute protection des gouvernements, c'est qu'ils y sont surtout honorés et que leur prospérité est intimément liée à celle de la nation toute entière, c'est que toute son industrie demande à l'art la forme, la construction, l'ornementation de tous les objets qu'elle fabrique. C'est que ce goût français si délicat, si aimable, procède du très-grand art de la peinture et de la sculpture, qui, descendant graduellement, se mêlent à chaque métier qui réclame leur concours; c'est que lorsque l'art est élevé, il entraîne avec lui dans la recherche du beau les industries les plus infimes, c'est qu'il établit un enchaînement de haut en bas sans solution de continuité, au point d'effacer les limites de ces deux choses qui, au premier abord, paraissent si opposées: l'art et l'industrie. Les belles phases du moyen-âge et de la renaissance n'apparaissent pas seulement dans les tableaux et les statues, elles se montrent partout, dans l'orfévrerie, la céramique, les meubles, les tentures, les étoffes, les armes, les livres; le rayon qui brille sur les sommets qu'on appelle Pérugin, Raphaël, Michel-Ange, Benvenuto, Albert Durer, Cranach, descend et féconde tout ce qui vit dans leur époque. A côté d'eux et à cause d'eux fleurissent les architectes Enée Vico et Serlio; Vredeman Vriese peintre, architecte, sculpteur et poëte, qui compose et exécute des meubles, des fontaines de jardins. Dieterlin, architecte aussi, de Henricis le calligraphe, Bernard Palissy, Hans Siebmacher, qui dessine des modèles de broderies et de point coupé si purs et si délicats que les vestiges de cette industrie se paient comme des œuvres d'art. Sambin, qui compose les frises typographiques des livres du temps de Charles IX; P. Flötner, l'auteur de culs de lampes et d'ornements de cuvettes de montres inimitables, etc. Ouvriers et artistes se confondent, les maîtres eux-mêmes s'essaient dans l'industrie. Les vignettes typographiques de Holbein et les dessins de broderies d'Albert Durer nous sont conservés.

Cette unité et cette force de la France dans la recherche du beau, les progrès qu'elle y réalise continuellement, ont pour cause première le respect et la protection du grand art, on comprend sa puissance, sa nécessité, on en développe le goût activement. On a enfin admis ces dernières années que le beau plastique pouvait s'expliquer, se définir et s'apprendre comme le beau littéraire, et nous avons vu se créer les chaires de théorie artistique où on ne fera pas évidemment des praticiens, mais où on s'initiera aux sublimités de la peinture et de la sculpture, fermées, à de rares exceptions près, à tous ceux qui ne tenaient pas la brosse ou le ciseau.

Comparons à cela ce qui se fait en Suisse. Ici oubli presque complet des arts de la part des gouvernements,... et cet ostracisme ne frappe pas seulement, on le sait, la peinture et la sculpture, il laisse dans un marasme complet ce que nous pourrions avoir de musique et de littérature nationale. Chacun sait que les figures décoratives du palais fédéral ont été exécutées par des artistes bavarois.

Les sociétés d'exposition seules sont un appui réel des arts, mais elles ne peuvent, avec les meilleures intentions, que développer le genre et le paysage, leurs règlements empêchent même quelques-unes d'entre elles d'exposer des toiles de trop grande dimension; or l'histoire ne se meut pas dans les limites étroites du tableau de chevalet, il lui faut des proportions monumentales, et comme on les lui refuse, elle n'existe pas chez nous.

Le genre ne se rattache donc à rien, il marche quand même à la tête de la peinture suisse, flottant à la remorque de toutes les écoles, sans avoir la force d'en devenir une à lui seul.

L'absence de belles œuvres anciennes dans nos musées, en privant les artistes de points de comparaison avec ce qu'ils produisent, ne permet pas non plus au goût public de se développer et de s'éclairer, il arrive alors que son idéal reste à un niveau très-inférieur et qu'il n'apprécie que les choses qu'il comprend; le peintre est par conséquent influencé d'une manière directe par cet amateur qu'il veut satisfaire et il lui sacrifie trop souvent ses convictions les plus intimes et son talent tout entier.

Nous venons de parler de l'amateur, de l'amateur achetant, bien entendu, celui-ci est le juge naturel de l'artiste, il faut donc qu'il soit éclairé et que ses appréciations soient raisonnées, savantes, le contraire est la chose la plus pitoyable qui se puisse voir; car dans ce cas particulier, il peut égarer ou tuer même des intelligences d'élite.

Au point de vue commercial, il faut comme pour toute production que la quantité de la consommation égale celle de la fabrication, et ici le chiffre de la production l'emporte de moitié sur celui des œuvres acquises; de là malaise, crise, et nous arrivons ainsi à la chose à bon marché banale et malsaine. — Quels noms d'amateurs la Suisse peut-elle citer, où sont ses collections et ses galeries particulières? Nous les ignorons.

Cet état d'infériorité de l'art, cette absence d'école nationale est donc chose fortuite, indépendante des artistes; elle est l'œuvre de la nation toute entière. Nous avons dit que tout ce qui voulait dépasser le niveau actuel était condamné à l'exil. Nous avons beau revendiquer comme nôtres: Holbein, Josse Amman, Fontana, Petitot, Thouron, Fuessli, Angelica Kauffmann, Brandt, Léopold Robert, Pradier, Forster, Vela, Bovy, Gleyre, Bodmer, etc., ils n'ont

de Suisse que la naissance. Notre véritable école nationale se composera des artistes aimant le sol natal, vivant de la vie commune, partageant ses joies et ses peines et y puisant directement leurs inspirations. Cette école, que nous appelons de tous nos vœux, vivra-t-elle un jour? Nous l'espérons; il nous semble l'entrevoir dans les nimbes dorés de l'avenir.

Nous avons signalé le mal, qu'on nous permette en terminant d'indiquer le remède.

A la protection directe des gouvernements nous ajouterons comme moyen de relever l'art suisse: L'enseignement raisonné dans les colléges du dessin d'après l'antique et la sculpture de la renaissance, la création de musées continuellement ouverts au public, avec salles consacrées aux gravures et aux reproductions de dessins d'après les maîtres. — Cours publics sur des sujets artistiques. — Multiplier les expositions en admettant des peintres et des sculpteurs dans les commissions qui les composent.

Ceci pour commencer; une fois ces choses réalisées, le goût national s'épurera immédiatement, et il ne sera pas nécessaire d'attendre une nouvelle génération pour voir d'heureux résultats.

La création d'une école est un sujet que nous ne pouvons traiter ici.

Nous disions plus haut que l'art était un produit implanté sur notre sol, inutile jusqu'à un certain point et dont l'existence ou la disparition ne troublerait en rien l'équilibre du pays. Cette idée présentée comme une affirmation a cependant besoin d'un correctif. La chose vraie pour le temps présent, ne le sera pas dans une époque peut-être très-rapprochée de nous. Si l'exposition universelle nous a montré le triomphe de l'industrie, il faut reconnaître que ses côtés aimables lui viennent de l'art; le plus infime objet de ménage lui demande aujourd'hui un complément; le *bon* ne suffit plus, il lui faut encore le prestige du *beau*; notre fabrication l'éprouvera bientôt et ce jour il faudra compter avec l'art; espérons que ce sera avec celui qui peut croître et fleurir sur notre sol si riche, si favorable aux libres et généreuses pensées.

Nous eussions bravé d'autres écueils périlleux de ce sujet, si personnel qu'il soit; mais on n'accorde pas facilement aux artistes le droit de discuter leurs collègues ou les choses qui sont leurs constantes et leurs plus chères occupations; on craint qu'ils ne puissent juger avec une justice parfaite. A cela nous répondrons que les manifestations du beau sont infinies, que les artistes savent surtout admirer, et que si leur voix s'élève ce ne sera jamais que pour chanter et célébrer ce qu'ils ne peuvent rendre avec le crayon ou le ciseau.

Agréez, Monsieur, etc. A. BACHELIN.

ASUEL OU HASENBOURG

(Le bourg du lièvre.)

(SUITE ET FIN.)

Il serait trop long de rapporter ici la généalogie des Asuel du douzième au quinzième siècle. On voit souvent les membres très-nombreux de cette famille assistant à des cours souveraines et prenant rang avec les comtes. Plusieurs portent le titre de chevaliers que quelques-uns avaient conquis à la Terre Sainte. En 1175, Bourcard d'Asuel était lieutenant de la cour impériale en Bourgogne. Quelques-uns embrassèrent l'état ecclésiastique et obtinrent de riches abbayes ou de gros canonicats. Un autre alla s'établir près de Willisau où nous avons déjà cité le troisième Hasenbourg. C'était un des fils de ce Bourcard d'Asuel que les Bernardins de Lucelle avaient fait passer sous les fourches caudines, devant l'église de St-Vincent de Cornol. Sa douce moitié, Adelaïde, ne put échapper à la vengeance monacale, et elle dut faire amende honorable dans la chapelle de St-Nicolas d'Asuel (1218).

Le fondateur de la branche d'Asuel-Willisau s'appelait Walter; il vivait de 1218 à 1245. Son arrière-petite-fille porta en mariage le nouveau Hasenbourg dans la famille des sires d'Arberg-Valangin. Bourcard, frère de Walter, quoique fils d'un grand seigneur, était devenu si pauvre qu'il résigna à l'église de Bâle son château et ses fiefs, ne se réservant qu'un mince revenu pour lui et sa femme Mathilde (1241). Mais la seigneurie d'Asuel resta à ses neveux et petits-neveux, qui étaient si nombreux que l'un d'eux comptait sept fils et une fille en 1279.

Dès le milieu du quatorzième siècle on voit apparaître encore une autre famille d'Asuel. C'étaient des nobles, originaires de Boncourt, près de Delle, qui, à raison d'une maison qu'ils possédaient au château d'Asuel et de terres tenues en fief dans le voisinage, ajoutèrent le nom d'Asuel à celui de leur lieu d'origine. Mais leurs armoiries sont fort différentes de celles des barons du même nom et il n'y a que les chroniqueurs qui les ont parfois confondus,

parce qu'au milieu de la seconde moitié de ce même siècle il y avait plusieurs Jean dans chacune de ces familles et que tous jouèrent un rôle plus ou moins important dans les affaires de cette époque.

En effet, il y avait un Jean, sire de Valangin, fils d'Ursule d'Asuel-Willisau, qui prenait parfois le nom du castel de sa mère[1]. Un Jean d'Asuel de cette même branche était abbé d'Einsiedeln ; un autre Jean d'Asuel portait la crosse et la mître de l'abbaye de Lucelle. Il y avait deux Jean-Ulric, barons d'Asuel, et enfin un Jean de Boncourt-Asuel, qui épousa en premières noces Alice de Rocourt que lui avait donnée Jean de Vienne, et ce devait être un bon Jean pour la prendre de telles mains.

Voilà donc bien des Jean d'Asuel et il pouvait être permis de faire quelques confusions, surtout lorsque la descendance d'un de ces Jean-Ulric se continua par Jean-Bernard, puis par Jean-Luthold et encore un Jean-Ulric, frères de Théobald et d'Antoine qui furent les derniers des Asuel.

Un de ces Jean-Ulric fut un des chevaliers célèbres de son époque. C'est lui qui, à Sempach, conseillait sagement au duc d'Autriche de ne pas commencer le combat avant l'arrivée d'un renfort attendu. Il connaissait l'impétueuse bravoure des Montagnards confédérés et le danger de s'exposer à leurs coups trop légèrement. Un belliqueux prévôt de l'église de Strasbourg le taxa de lâcheté, comparant ce vieux chevalier au lièvre peint sur son écu. Mais le sire d'Asuel prouva que prudence et bravoure peuvent s'allier sans couardise, tandis que le mépris de ses conseils causa la perte de l'Autrichien. Jean-Ulric se battit comme un lion pour défendre la bannière et la personne de Léopold; il soutint le duc blessé jusqu'à ce que tous deux expirèrent sous les coups des Suisses.

Le nom de Jean-Ulric de Hasenbourg figure à cette occasion dans les chroniques et dans les chants de victoire du temps. Ceux-ci répètent le propos méprisant du prévôt Ochsenstein : ô Hasenburg, ô Hasenherz ! et dans le temps même qu'on se battait à Sempach, les Bernois livraient aux flammes le nouveau Hasenbourg près de Willisau, 1386.

Dix ans auparavant ce Jean d'Asuel ou un de ses homonymes avait joué un rôle important mais moins honorable lors du funeste carnaval de Bâle en 1376. Le même ou un autre Jean d'Asuel fut un des 56 chevaliers qui en combattirent 56 autres à Schwadernau pour décider qui aurait certaine part de l'héritage du comte de Nidau. Toutefois Jean Ulrich d'Asuel ne laissa qu'un fils légitime de sa femme Vérène de Thierstein, dont les frères prirent la tutelle pendant que la baronne convolait à de secondes noces. Jean-Bernard

[1] Matile a donné les dessins des sceaux de cette Ursule et de son mari, sous les numéros 38 et 39.

d'Asuel, sorti de tutelle, épousa Jeanne fille de Guillaume d'Usie et de Rougemont, et il mourut vers 1430. Il avait quatre fils dont l'un Jean-Ulric ne survécut guère à son père. Les trois autres embrassèrent l'Etat ecclésiastique et ils furent en même temps chanoines de l'Eglise métropolitaine de Besançon. L'un d'eux Jean-Luthold cumula ce cononicat avec la charge de prévôt de la collégiale de St-Ursanne (1441 à 47). Son nom, avec celui de ses chanoines, se lit encore sur le portail de la tour de l'église de St-Ursanne qu'il fit rebâtir en 1443. Lui et son frère Théobald ajoutaient à leur titre de Seigneur d'Asuel celui de sire d'Usie et de Rougemont, qu'ils tenaient de leur mère. Ces trois chanoines endossèrent plus souvent le haubert que l'aumusse. On les vit plus rarement à l'église que dans les fêtes, en tournois ou sur les champs de bataille. Les chroniques les rangent au nombre des zélés partisans du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, dans ses démêlés avec les Suisses. Ils faisaient partie de cette expédition d'Etienne de Hagenbach, dans le pays de Ferrette, lorsque ce chevalier voulant venger la mort de son frère décapité à Brisach, alla saccager l'Autriche antérieure, ou la haute Alsace. C'est dans cette occasion que les gens de ces chevaliers commirent des atrocités si révoltantes qu'elles sont restées en proverbe dans le pays de Porrentruy. Au comté de Ferrette ont les vit pendre par les pieds des enfants à la selle de leurs chevaux comme des volailles et les jeter sur les toits quand ils étaient fatigués de leurs cris.

Le Seigneur Théobald d'Asuel était à Héricourt, lorsque les Suisses prirent cette ville, après avoir battu les Bourguignons. Nous croyons que ce chevalier chanoine y fut tué; son frère Antoine était déjà mort depuis longtemps et il ne restait plus que Jean-Luthold qui mourut en 1481. Avec lui s'éteignit la maison d'Asuel.

Il y eut toutefois de nombreuses contestations entre l'évêque de Bâle et les prétendants à la succession des barons défunts. Les comtes de Thierstein invoquèrent des actes sans valeur. Il se trouva même une jeune femme, Gautière d'Asuel, dame d'Usie, fille légitimée de Théobald ou de Jean Luthold, qui voulut revendiquer la succession paternelle. Elle avait épousé Pierre du Vergier, gentilhomme francomtois avec lequel elle vendit sa seigneurie d'Usie à Philippe, marquis de Hochberg, ensuite comte de Neuchâtel en 1481, pour 2500 francs. Mais quant à la seigneurie d'Asuel châteaux et dépendances, elle fut réunie à la mense épiscopale, tandis que les fiefs épars furent laissés pour la plupart aux gentils-hommes qui déjà les tenaient en arrière-fief des Asuels.

Nous devons actuellement dire encore quelques mots des armoiries des barons d'Asuel. Leurs plus anciens sceaux étaient équestres, ce qui indiquait

leur haute origine, mais on n'y peut plus reconnaître aucun signe héraldique. Vient ensuite en 1255, un scel triangulaire portant le nom de Walter, seigneur de Hasenbourg et au centre une tour donjonnée, crénelée et maçonnée, surmontée de deux bannières carrées à la bande. La tour est posée sur une montagne, au bas de laquelle passe un lièvre. Ce sont les armoiries parlantes : le bourg du lièvre ; la bannière du chevalier banneret, le donjon, symbole de sa possession territoriale et du pouvoir qui en dépendait.

Cette tour est l'emblème que prenaient alors les comtes de Neuchâtel, et cette bannière à la bande est aussi celle des sires de Neuchâtel en Bourgogne; seulement ceux-ci portaient de gueule à la bande d'argent et les Asuels d'argent à la bande de gueules. Ces deux familles avaient pour cimier un aileron ou un demi vol aux émaux de l'écu. Ce demi vol fut aussi employé dans l'écu par quelques branches des Asuel pour se distinguer de la souche des barons. Parfois les Asuel composèrent leur cimier d'une queue de paon, symbole des partisans de l'Autriche que portèrent tant de chevaliers jurassiens dans les 14 et 15e siècles.

Quant aux Asuel de Boncourt, leurs armoiries étaient fort différentes des précédentes. Elles étaient de gueule à deux haches d'armes posées en sautoir d'argent.

Après avoir ainsi résumé l'histoire des barons d'Asuel, jetons encore un coup d'œil dans les fastes et sur les ruines de leur manoir. Nous avons longtemps et patiemment consulté les premiers et très souvent exploré les secondes. Le premier désastre qu'a subi le château d'Asuel eut pour cause la guerre que Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle fit au comte de Habsbourg dont les soldats vinrent brûler Asuel. Cette forteresse se releva tout aussitôt pour retomber en partie en 1356 par suite d'un grand tremblement de terre. A peine était-elle restaurée que les Bâlois en guerre avec leur évêque Jean de Vienne firent le siége d'Asuel et l'incendièrent de nouveau. A cette époque les châteaux avaient encore leur raison d'être. C'était le complément indispensable de la féodalité. Un seigneur sans château eût paru aussi nu qu'un escargot privé de sa coquille. Aussi les Jean d'Asuel d'alors firent-ils relever leur manoir et sans doute ils y ajoutèrent de nouveaux moyens de défense. Il semblait qu'ils prévoyaient qu'ils auraient encore maille à partir avec les Suisses et en effet, durant la guerre de Bourgogne, lorsque les confédérés allèrent assiéger Héricourt et détruisirent tant de châteaux en Franche-comté, ils trouvèrent Asuel sur leur chemin et certes ils ne laissèrent point debout cette demeure de deux de leurs plus acharnés ennemis. Les chroniques ne racontent pas ce fait, mais il ressort des circonstances et des actes postérieurs. Après la guerre de Bourgogne, Asuel n'était plus qu'une masure; tou-

tefois il lui manquait encore une insulte et ce fut le coup de pied de l'âne. Un acte du 28 août 1686 nous apprend que les Bernardins de Lucelle qui devaient la fondation et la dotation de leur monastère aux barons d'Asuel, achetèrent d'un particulier du dit lieu le chésal du vieux château d'Asuel, savoir toutes les pierres, briques et autres choses qui sont au dit chésal ou vieux bâtiment du dit château, pour la somme de 20 livres de Bâle en lui laissant toutefois la propriété du terrain.

Les moines trouvèrent sans doute les murs plus durs que le rocher même, car ils ne purent démolir que la chapelle et une partie du manoir de leurs bienfaiteurs, pour édifier quelques maisons de ferme dans leurs terres voisines. Il y a 50 ans au plus que nous avons encore vu de beaux restes de cette antique demeure, et plus tard nous en avons levé le plan et photographié la vue, avant que tout ne disparaisse. Cette forteresse est bâtie sur une colline de forme conique dont la pointe rocheuse fut d'abord couronnée d'une tour carrée. Ce fut l'édifice primitif auquel on adossa successivement d'autres bâtiments plus ou moins en terrasse ou échelonnés sur les gradins de la colline. Il n'y avait qu'un seul chemin pour monter au château. Il traversait sur des ponts levis une triple enceinte de fossés et de remparts, et il arrivait dans une cour de 240 pieds de long sur 140 de large. C'est au milieu de cette cour, sur un mamelon de rocher que s'élevait la chapelle dédiée à St-Nicolas, comme celle que Bourcard d'Oltingen, évêque de Lausanne fit bâtir à Marsens, comme celle que les Asuel érigèrent dans l'Eglise de Porrentruy. St-Nicolas était donc le patron des Asuel et peut-être leur servait-il de cri de guerre.

A gauche en entrant dans la cour il y avait des écuries, des granges et autres dépendances, extrêmement rares dans les forteresses du Jura, faute de place. Un peu plus loin se trouvait la maison des Asuel de Boncourt, tout à côté d'une tour ronde avec oubliette, une de ces bonnes prisons si communes dans les châteaux du moyen âge. A droite, au pied du bâtiment du château s'ouvrait le puits dont l'orifice avait 10 pieds de diamètre, et la profondeur plus de 300. Il ne devait servir qu'en cas de siége, parce qu'on avait amené une fontaine dans la cour au moyen de tuyaux de terre cuite, comme ceux dont les Romains faisaient déjà usage chez nous.

Il ne reste plus rien du château inférieur, ou des bâtiments assis sur le gradin le plus bas. Il n'y a même plus qu'un angle du donjon primitif avec deux fenêtres à baies carrées, (3' 3" de haut sur 15" de large) Ces fenêtres et ces murs, par leurs détails de construction accusent le onzième siècle. C'était sans doute dans le bâtiment attenant au donjon, vers le sud, et dominant le village qu'était la demeure des barons d'Asuel.

Les actes des 14 et 15e siècles font mention du château et de la petite ville (Städtlein) d'Asuel. Nous pensons que cette ville en miniature consistait dans quelques maisons rangées dans les larges fossés semi-circulaires qui environnent le château au nord et où l'on remarque des restes de constructions murées. Il y avait quelque chose de semblable au château de Neuchâtel en Bourgogne. On remarquait cependant au village, il y a peu d'années, plusieurs maisons en pierre remontant au moins au 15e siècle. Mais une ville dans la position du village actuel n'avait pas de raison d'être.

Tel était le Hasenbourg du Jura. Son histoire nous a fait écrire deux volumes de chartes et un gros volume de texte avec les fac-similes des principaux documents, les sceaux, les armoiries, le plan du manoir, les vues, le dessins des monuments et autres détails. Le volume où nous avons puisé cette notice porte la date de 1845. Nous avons commencé celle-ci en parlant des comtes d'Oltingen. Permettez-moi encore de dire quelques mots de leurs châteaux, comme nous les avons écrits, il y a plus de vingt ans sur les ruines mêmes de ce manoir.

Le château d'Oltingen était bâti au confluent de l'Aar et de la Sarine, à la limite des Allemanes et des Burgondes, non loin de ruines romaines rappelant l'occupation bien antérieure de cette ancienne position stratégique. On ne voit plus que de faibles vestiges de ce château jadis si célèbre. La main des hommes et du temps a passé sur le manoir du comte Cuno, de ce commensal des rois Bourguignons et des Empereurs d'Allemagne. De sa noble résidence, il ne reste plus que les vestiges de ses fossés, que les fondations de ses tours, que l'entrée obstruée de ses souterrains et un souvenir vague des temps passés. Lorsqu'on visite ces ruines désertes on n'entend plus que le murmure des flots de l'Aar qui s'enfuit après avoir miné traîtreusement le roc qui supportait le donjon. Dans ce lieu, jadis si vivant, si tumultueux, sous les comtes d'Oltingen, et si turbulent encore lorsque plus tard une autre famille de gentilhommes vint se loger dans ce manoir et en prit le nom, rien ne trouble plus le silence de la solitude que le vent qui gémit dans la forêt dont le manteau recouvre comme un linceul cette antique demeure de la plus puissante famille de la contrée.

Après cette excursion sur les rives de l'Aar, voici encore un fait qui se rattache à Asuel et à Neuchâtel, mais il est de plus intimement lié à l'histoire de l'horlogerie dans les montagnes. Les sires de Valangin avaient possédé le village de Miécourt et autres terres touchant aux domaines des Asuels. Les évêques de Bâle les avaient ensuite retiré à eux en fief, et comme Miécourt n'avait point d'église et dépendait de celle de Charmoille, l'évêque en fit bâtir une et l'érigea en paroisse en 1668. L'abbaye de Lucelle qui tenait celle de Char-

moille de la libéralité des barons d'Asuel, intenta un procès à l'évêque qui diminuait ses revenus et l'affaire fut portée devant le Nonce apostolique à Lucerne. Comme c'était une question d'intérêt pécuniaire autant que d'amour-propre, les deux parties assiégèrent le Nonce de mémoires et de sollicitations. Un habile jésuite fut chargé de négocier en faveur de l'évêque, et l'abbé de Lucelle, dans sa correspondance intime, dit des choses peu flatteuses à l'honneur de père Antonin et de son ordre.

L'abbé faisait ensuite escorter ses mémoires par des paniers de bouteilles de vin de Bargwein, un des côteaux renommés d'Alsace; mais cette escorte n'arrivait pas intacte à sa destination. Il y avait à Lucerne une certaine dame qui aidait à boire ce vin à la santé du révérendissime abbé. Lettre du 9 mai 1669.

L'Evêque ne pouvait rester en retard de cadeaux, et comme les montres étaient rares, il en fit faire une à boîte d'or, dans le pays de Neuchâtel (il ne dit pas en quel endroit), et elle fut envoyée à son fondé de pouvoirs à Lucerne pour la remettre à la Nonciature. Mais elle ne put servir immédiatement à fixer l'heure où l'on siroterait le vin de l'abbé; car à son arrivée il se trouva que la corde de boyau qui s'enroulait sur la fusée et le barillet était cassée et qu'il fallait la renvoyer pour la remplacer. Voilà donc les montres encore sans chaîne en 1669, et nous en avons souvent tenu une pareille, qui n'avait que cette cordelette pour chaîne. Nous possédons celle d'un de nos arrière grands-oncles qui vivait au commencement du 18e siècle. Elle est pareille à celle ci-dessus; seulement elle a une chaîne et c'est une des premières montres à chaîne au lieu de corde à boyau. Cette montre fort grosse et en forme de boule, est à boîte et à cadran d'argent. Elle est travaillée, gravée, dorée avec grand soin. Elle se remonte par le carré de l'aiguille, car elle n'en a qu'une comme les horloges de clocher. Elle porte le nom de *Bosset à la Neuveville* gravé sur la platine, et le chiffre de mon grand-oncle sur la boîte.

La circonstance de la corde à boyau cassée en 1669 est doublement intéressante, puisqu'elle nous donne une date précise dans l'histoire de l'horlogerie, et qu'elle fut cause que les prélats en guerre s'aperçurent enfin que leurs agents et ceux du Nonce faisaient durer le procès à plaisir; aussi ils terminèrent aussitôt leur difficulté par une transaction moins dispendieuse.

A. QUIQUEREZ.

MELANGES

FAREL DANS LES FRANCHES-MONTAGNES (1556)

La Chaux-de-Fonds, le 7 octobre 1867.

A la rédaction du Musée Neuchatelois.

Je vous adresse un document historique important et qui intéressera certainement les personnes qui s'occupent de l'histoire de la Réforme; c'est une relation à S. A. Mgr Melchior de Lichtenfels, Prince-Evêque de Bâle, par les *Maîtres-bourgeois, Conseil de la Franche-Montagne-des-Bois*, d'une tentative de Guillaume Farel et de Jean Dupasquier, pasteur de St-Imier, pour amener à l'Evangile les habitants des Franches-Montagnes, le 10 décembre 1556.

Ce document me paraît assez important pour pouvoir occuper honorablement une petite place dans le *Musée Neuchâtelois*, malgré son antiquité au point de vue du langage et malgré l'échec subi par Farel.

Je prends donc la liberté de vous recommander la lettre des *Maîtres-bourgeois, Conseil de la Franche-Montagne-des-Bois*. J'ai collationné la copie sur l'original avec MM. X. Kohler et A. Quiquerez, ingénieur.

Agréez, etc. Célestin Nicolet.

A tres haulx, Reverend, Redoubtez Seigneur et Prince, Monseigneur Melchior, par la grace de Dieu, Evesque de Baille, notre naturel Prince et Seigneur.

Très haulx Redoubtez Seigneur et Prince. Touttes obeissance promisses selon quilz lappartient a vous pouvres soubjetz. Ceste seara pour advertyr votre bonne grace que ce jourduy, date de cestes, au lieu de Saignelegiez sont comparuz personelement ung nomez Farelle, predicant de Neuffchastel et Jehan du paicquie, predicant de Sainct Ymier (ne scavons par quelle hortation cella pouer estre advenuz). De ce advertyr nous nous sumes transportez par devers eulx en leurs logis et avons voulsu scavoir sus quel intenduz et a quel propoz il estoient venu audit lieu et de quelle auctorites, fust de

votre bonne grace ou daultre. Nous croigants quils ne nous voullesirent semer de leurs semences aultres que du passez. Lesquelx nous ont dit et responduz quils nestoient de nul ci envoyez que de haulx prince et souverain Seigneur de Dieu le Createur. Sur laquelle chosse leurs avons donné de responce, puisquils estoient venuz au non de Dieu, que au non de Dieu se eussent a retirer et que de eulx ny de leurs doctrines mestier ne nous faissoit, vehu que avons pasteurs que nous anuncent la parolle de Dieu comme eulx. Et a celle fin que plus grande faulcherye ne viegne, prions votre bonne grace pour lamour de Dieu et la manutencion de nostre mere saincte eglise, incontinent avoir le conseil et lavis en quelle sorte sest que nous nous deibvons contenir avec eulx ou daultre que nous vouldrient fere tuelle facherie. Car de notre part ne les voulons soubstenir en maniere quelconque et en telles ny en aultres chosses ne voullons faire que par votre benigne grace selon que notre serement de fidelite contient priant Dieu le vray createur, que seara pour fin de cestes, pour lestat de votre grace a preserver heureusement. De Saignelegie, ce dixieme jours du moys de decembre lan nostre Seigneur courant MDLVI.

Vous poures hombles obeissans soubjets

Nous Maistrebourgeois, conseilz de votre Franche-Montagne-des-Boys.

(Archives de l'ancien Evêché de Bâle.)

A L'ABBÉ DE BELLELAY

LES RELIGIEUX DE HUMILIMONT.

Très Reverend Seigneur, et vous aussi vénérables et dévots Freres.

Ce sont vos très humbles fils et désolez confreres, le Prieur et le Couvent d'Humilimont, lesqu'eux vous font entendre la extreme desolation de notre et votre Monastere, à scavoir, comme le légat du S. Pere le Pape a obtenu de nos magnifiques Seigneurs de Fribourg, de pouvoir transmuer notre dit Monastere, et retirer le bien d'iceluy, pour en pouvoir fonder un College de Jésuites en la ville de Fribourg, tellement qu'ils sont venus, sans notre scavoir jeudy

passé, qui étoit le 8 d'Aoust, et ont tout inventorisé les biens, et détiré les titres, seaux et vasselle d'argent, hors de la ditte Maison, et plusieurs autres extorsions qu'ils nous ont fait, et aussi nous ont austé toutes les clefs; dont nous, comme pauvres désolez, n'ayant plus d'autre espérance pour résister à cela, sinon à la paternelle bonté de notre Père Visiteur, et de votre Révérende Paternité, par le conseil de plusieurs bons Seigneurs de Fribourg, lesqu'eux nous ont donné d'entendre, que sinon par le moyen des Supérieurs de notre Ordre ne pouvons resistrer à celle fource. N'avons fait faute d'envoyer frère Anthoine à Pascua envers notre Père Visiteur, M. l'abbé de Cornut, lequel, comme esperons, sera en notre Maison le penultieme, ou le dernier de ce mois d'Aoust. Prions sur cela votre Reverende Paternité, pour l'honneur de Dieu, et comme Pere et Protecteur de notre Ordre, et pour la dernière conservation de notre et votre Maison, de venir assister à notre Père Visiteur, en notre extreme necessité; n'aiant autre esperance qu'en votre Paternité; et cela faisant nous obligerez, comme sommes déjà à tout jamais à prier Dieu, qui est conditeur de toutes choses, pour votre Révérende Paternité et pour tous vos bons Frères Religieux et pour la perpétuelle conservation de votre vénérable Maison.

De votre désolé Monastere d'Humilimont, *alias* Marçens, ce 22 d'Aoust l'an notre salut courant 1580.

Par vos très humbles et désolez Frères,
le Prieur et Couvent d'Humilimont, alias Marçens.

PS. Ne prendez en mauvaise part si la presente n'est cachetée de notre propre sceau, car il nous a été austé par ledit Eveque.

(*Annales Præmonst.* t. I, p, 845.)

ATTESTATION

donnée par les Maîtres-bourgeois de Boudry

AU SUJET DE LA CONTAGION DU BÉTAIL.

Plus d'une fois déjà la rédaction du *Musée Neuchâtelois* a exprimé son désir de recevoir des documents émanant des archives de nos communes, et s'il n'y a été que rarement répondu, cela tient sans doute à ce que bien des personnes craignent que leurs minces trouvailles n'aient pas suffisamment d'intérêt pour en légitimer la publication.

Mais, dans le domaine de l'histoire locale, les détails aident souvent plus à caractériser la vie d'une époque donnée, que les actes diplomatiques les plus étendus: en outre, le fait le plus insignifiant en apparence peut venir se réunir à d'autres matériaux plus ou moins analogues, pour nous aider à reconstruire le passé. Telles ont été les impressions de notre rédaction en entendant, dans une même séance, de l'ancien président de notre Société d'histoire, M. Célestin Nicolet, et de M. Albert Henry, instituteur, deux courts documents, extraits tous deux d'archives de commune, bien différents, il est vrai, dans leur genre, et qui pourtant ont chacun leur intérêt particulier.

Le dernier, que nous venons communiquer à nos lecteurs, est relatif à la cessation d'une épizootie à Boudry et remonte à l'an 1711. En relisant l'article: *Une épizootie aux Joux de la ville, en 1701 et 1702,* inséré par un de nos collaborateurs dans le 1er volume du *Musée Neuchâtelois*, on comprendra de quelle importance a dû être pour la population de Boudry cette attestation à laquelle sa forme naïve n'ôte rien de son sérieux. Dans le même ordre de choses, remontant d'un demi-siècle plus haut, on retrouvera également dans l'article: *Un chirurgien d'outre-tombe*, publié dans le 2me volume de ce recueil, quelques autres détails relatifs à nos épizooties ainsi qu'aux mesures de police sanitaire qu'elles nécessitaient. Mais ni l'un ni l'autre des articles précités ne contenait le texte d'une attestation relative à la contagion du bétail, lacune que M. A. Henry nous permet de remplir par le document dont suit la teneur. *(La Rédaction.)*

Nous les Maîtres-bourgeois de la ville de Boudry, certifions qu'ayants fait assembler le corps de nos bourgeois, Lesquels nous avons sommés de nous déclarer par leur bonne foy s'ils savoyent quelque beste malade de contagion dans ce lieu. Ils nous ont unanimément attesté par serment qu'ils n'en savoyent aucune de malade, Et que dans ce lieu il n'y à eu aucune beste malade de contagion des il y à passé an et jours, excepté un Bœuf au sieur Jean Grellet, Conseiller, qui créva il y à desja passé huit sepmaines, *tellement qu'estant par la grace de Dieu délivré de cette mauvaise maladie*, nous avons ordonné à nôtre Secretaire de Ville d'expédier la presente Attestation aux voisins, afin qu'*on puisse converser librement les uns avec les autres* comme du passé, fait et donné au dit Boudry, Le huitieme Fevrier mille sept cents et onze.

(signé) A. VERDONNET (avec paraphe).

L'attestation ci-dessus a été trouvée dans les Archives de Cortaillod et communiquée par Albert Henry, instituteur.



Léopold Robert.
Elève du Collége de Porrentruy. (1806) D'après Bandinelli.



Tombeau de Léopold Robert à Venise.

Tableau de Mr Carlo Reichard. Musée de la Chaux-de-Fonds.

LÉOPOLD ROBERT

élève du

COLLÉGE DE PORRENTRUY

(1806)

Vers la fin du siècle dernier, les ressources que pouvait offrir la Chaux-de-Fonds pour l'éducation des enfants étaient nulles; le bagage scolaire de cette localité se composait d'une classe tenue par un régent, remplissant aussi les fonctions de chantre et de lecteur; il devait en outre suppléer le pasteur dans toutes les fonctions d'église non sacerdotales, enseigner le chant des psaumes, *maintenir l'église propre, sonner les cloches et régler l'horloge.* Cette école communale fut détruite, en 1794, par l'incendie de la Chaux-de-Fonds, et n'a pas été rétablie.

Cependant depuis longtemps les pères de famille plaçaient leurs enfants dans les colléges des villes voisines, dans les pensionnats les plus réputés, ou confiaient leur éducation à des instituteurs spéciaux. On n'a pas encore oublié les services rendus à l'enseignement par l'ex-jésuite La Croix, savant philologue qui fut proscrit de la Chaux-de-Fonds, en 1793, pour ses opinions politiques, et par M. F.-H. DuBois-Reymond, l'auteur des *Considérations,* qui, en 1803 et 1804, préparait plusieurs jeunes gens pour des carrières libérales[1].

Le collége qui jouissait alors de la plus grande réputation était celui de Porrentruy; les élèves accouraient de toutes les parties de l'ancien évêché de Bâle, du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de la Suisse pour fréquenter cet établissement nouvellement fondé. Le célèbre Dupuis, l'auteur de l'*Origine des cultes,* avait dirigé son organisation. Dans cette institution, qui tenait du lycée et de l'académie, les études littéraires, scientifiques et même réales

[1] Alf.-S. Droz et les enfants Mairet.

furent poussées très-loin. Les jeunes gens de la Chaux-de-Fonds s'y rendirent en grand nombre; nous citerons les suivants : Louis Robert, Aimé Robert, Léopold Robert, Eugène Calame, Charles Mairet[1], Ariste Mairet, Maximilien Dubois, Joseph Vanza, Ulysse Ligot et deux survivants de cette phalange montagnarde, M. Frédéric Matthey, ancien maître-bourgeois de Valangin, et M. Edouard Robert-Theurer, ancien préfet de la Chaux-de-Fonds[2].

Parmi les professeurs du collége de Porrentruy qui s'y distinguèrent et qui dirigèrent l'éducation de nos compatriotes, on peut citer le maître de pensionnat Kuhn, chef d'une pléïade de virtuoses, aussi habile directeur que bon professeur de géographie et de langue allemande. Ce bon directeur avait substitué le violoncelle à la batterie de tambour au point du jour, en usage dans plusieurs colléges pour éveiller les élèves, et il parcourait lui-même les dortoirs du collége en jouant de son harmonieux instrument. Le philologue Delanoue, l'agronome Denier, le naturaliste Lhéman, le littérateur Gressot, l'artiste Bandinelli, le premier maître de Léopold Robert, qui dans son activité extraordinaire, embrassant l'art et le métier, formait des artistes et des ouvriers. Bandinelli peignait le portrait et l'histoire naturelle avec fidélité; M. Louis Huguenin possède le portrait de son oncle Léopold Robert, en costume de collégien de Porrentruy, peint par Bandinelli[3]. La famille Matthey possède aussi celui de M. Frédéric Matthey, peint par le même professeur.

Le système d'enseignement adopté au collége de Porrentruy, qui était celui des classes pour les langues et celui des cours pour les sciences avec les applications pratiques, a singulièrement contribué à attirer nos jeunes montagnards, parce qu'ils étaient tous destinés à des professions industrielles pour l'intelligence desquelles les études réales étaient nécessaires. On formait dans cet établissement des savants, des artistes, des industriels et des ouvriers, car toutes les branches des connaissances y étaient enseignées, «et, dit un des plus célèbres élèves de cette école, X. Stockmar[4], auquel nous empruntons plusieurs citations, il y régnait un esprit d'émulation, d'initiative et de progrès qui mérite surtout d'être signalé. Chose remarquable ! lorsque l'idée démocratique domine, il semble que l'atmosphère s'imprègne d'éléments fécondants, sous l'influence desquels les têtes les plus réfléchies s'agitent.... L'école donnait et

[1] Mort, en 1836, consul suisse à Mexico.

[2] Dans le nombre des jeunes gens du Locle qui fréquentèrent le collége de Porrentruy, nous pouvons citer Auguste Bergeon, Henri Comtesse, François Baillod, Julien Perret.

[3] Habit vert pré, échancré sur le thorax, collet droit, parements, revers et collet rouges, boutons métalliques blancs avec l'inscription : Ecole secondaire de Porrentruy. Gilet et cravate blancs, pantalon vert, lié sur la cheville du pied, chapeau rond.

[4] *Considérations sur l'acte de réunion du Jura au canton de Berne*, etc., par X. Stockmar. Porrentruy, 1861.

recevait tour à tour l'impulsion; ce n'est pas dans ses cours réguliers qu'il faut chercher la pensée qui l'animait, c'est dans ce que faisaient les maîtres et les élèves en dehors des leçons obligatoires.... Elle possédait trois réalistes véritables, Kuhn, Bandinelli et Denier. Kuhn avait un pensionnat plus fréquenté que ne le furent jamais ceux qui lui ont succédé; il voulait que les récréations ne fussent pas uniquement consacrées aux jeux et aux courses, mais que chacun se livrât aussi à un travail manuel. L'un prenait le rabot et la scie, l'autre la lime et le marteau; les maladroits et les récalcitrants façonnaient le bois. On cartonnait, on reliait les livres, il fallait les couvrir : vite Bandinelli ouvrait un atelier, presque un laboratoire de chimie, où, après maintes combinaisons, on fabriquait des papiers de couleur. De là on passait naturellement au badigeonnage; mais les vernis, on ne les achetait pas; il fallait les composer avec des matières brutes, et c'était encore de la chimie usuelle; puis on broyait les couleurs et on vernissait à tort et à travers, mais de préférence les étiquettes du jardin botanique. On a pu voir longtemps sur les murs blancs des corridors les initiales L. R. noires, rouges, bleues, avec des figures grotesques; c'était Léopold Robert enfant qui avait essayé son glorieux pinceau »

Il est facile de comprendre que sous cette habile direction les élèves durent faire des progrès rapides dans la plupart des branches de l'enseignement, et si nous pouvions suivre nos compatriotes dans les diverses carrières auxquelles ils furent ensuite destinés, qui à l'industrie, qui au négoce, qui à la médecine, nous pourrions prouver que la méthode inaugurée à Porrentruy à exercé une salutaire influence sur leur avenir.

Léopold Robert fut un des élèves marquants de cette époque du collége de Porrentruy. Son premier biographe a dit de lui[1] : « Là ses études l'absorbaient tout entier, il ne s'occupa plus de dessin et même il le prit en dégoût, au point d'employer l'heure destinée à cette leçon à toute autre occupation, quelque aride qu'elle fût; il se distinguait cependant par une aptitude au travail et une persévérance telle que sa santé en fut altérée et ses jours en danger; » son père dut le ramener à la Chaux-de-Fonds.

Cependant il ne faut pas croire que Léopold Robert ait complétement abandonné le dessin à cette époque; le dégoût qu'il éprouvait pour son ancienne passion ne fut qu'une boutade, car M. l'avocat Kohler, à Porrentruy, possède un dessin au crayon fait par Léopold Robert pendant qu'il était élève du collége de Porrentruy.

A son retour à la Chaux-de-Fonds, il fréquenta le collége nouvellement créé par plusieurs philanthropes; ces patriotes avaient organisé, en 1785, sous

[1] *Messager boiteux de Neuchâtel*, 1836.

l'initiative et la direction de M. Jaques-Louis Perrot, une Chambre d'éducation chargée de recueillir des fonds pour la construction et la dotation d'un collége. Près de vingt ans après, M. le pasteur P.-F. Touchon organisa, en 1805, l'*institut d'éducation* de notre village; MM. J.-L. Würflein, Fabre et d'autres maîtres habiles secondèrent de leur mieux le savant organisateur du collége.

Parmi les lauréats dont les noms sont souvent répétés dans la *Notice des écoliers qui se sont distingués dans l'examen de l'institut*, en 1806, figurent Léopold Robert, Auguste Bille, Charles Mairet, Alf.-S. Droz. Léopold était le premier de son ordre à la salle de dessin; M. Fabre, maître de dessin, s'exprimait ainsi, dans deux rapports qu'il adressait à la Chambre d'éducation et dont le dernier porte la date du 31 mars 1809, époque où son élève quitta la salle du dessin: « Léopold Robert, excellent écolier, qui a les plus belles dispositions et qui les met en œuvre.... Léopold Robert déploie constamment de nouveaux talents, il joint à la délicatesse la fermeté et un coup d'œil très-juste. »

Léopold Robert était destiné à la carrière du commerce; il fut conduit à Yverdon pour y commencer un apprentissage infructueux; mais il était né artiste, il devait donc être artiste, et ce fut dans l'atelier de Charles Girardet et par la gravure que le collégien de Porrentruy préluda, en 1810, dans la carrière des beaux-arts qu'il devait illustrer.

Chaux-de-Fonds, le 9 octobre 1867. C. NICOLET.

Au mois d'avril de cette année, M. Victor Cérésole, de Vevey, actuellement à Venise, offrait au conseil d'état de Neuchâtel, pour qu'il fût placé dans le musée de notre ville ou dans celui de la Chaux-de-Fonds un tableau de M. Carlo Reichard, de Mayence, représentant le tombeau de Léopold Robert à Venise.

« S'agissant de faire un choix entre les collections existantes, dit une lettre adressée à M. Cérésole par la chancellerie cantonale, le conseil d'état, puisque vous avez bien voulu le consulter, n'hésite pas à vous prier de destiner le tableau à la ville natale de Léopold Robert, la Chaux-de-Fonds, qui possède quelques tableaux de cet artiste, qu'elle se glorifie d'avoir vu naître, et qui recevra avec une vive reconnaissance votre don généreux. »

M. Cérésole offrit donc à la Chaux-de-Fonds la toile que nous reproduisons aujourd'hui; elle nous permet de mettre ainsi en rapport l'enfance et les derniers jours de l'homme dont notre pays s'honore.

Comme on l'a vu dans les intéressantes pages qui précèdent, il y avait indécision dans les goûts et les aptitudes de l'enfant; cependant nous remarquons déjà une qualité qui se développera avec les années, la persévérance. En apprentissage de commerce à Yverdon, il n'y rencontra qu'ennuis, désespoir

même, dit un de ses biographes. Tout enfant, il avait erré, couru avec les bergers sur ces belles prairies en pente qui s'étendent au-dessous des sauvages forêts qui couronnent les mamelons du Jura; il avait aimé la nature d'instinct et ses contemporains racontent qu'il essayait de dessiner ses petits camarades, les troupeaux et les maisons du voisinage. Au milieu des dégoûts des travaux commerciaux il se souvint de la nature, du dessin, il comprit que cet instinct des premiers jours était celui qui devait le guider, il revint donc dans sa famille qui le confia, comme on sait, aux soins des graveurs Girardet.

En 1835, Léopold Robert est à Venise. Il a derrière lui toute une œuvre remarquable, la *Religieuse mourante*, le *Brigand blessé*, l'*Improvisateur napolitain*, les *Moissonneurs*, la *Famille affligée*, la *Femme napolitaine pleurant sur les ruines de sa maison*, la *Fête de la Madone de l'Arc*, pour ne citer que les principales œuvres parmi les cent vingt tableaux et portraits qu'il a laissés derrière lui.

Les années ont passé, de grandes tristesses ravagent sa tête et son cœur, le travail matériel de la peinture, toujours difficile pour lui, le fatigue, l'insomnie l'accable. « C'est ordinairement pendant la nuit, disait-il, que mon imagination s'opiniâtre à chercher ce qui lui convient; alors le sommeil m'abandonne, l'insomnie me tue. » Ajoutez à cela sa tristesse naturelle, la solitude, les désillusions de l'âge mûr....

Il venait de terminer cette belle œuvre les *Pêcheurs de l'Adriatique*; le tableau est expédié à Paris, mais retenu en route, il n'arrive que trois jours après l'ouverture de l'exposition; les règlements s'opposent à ce qu'il y soit admis.... Est-ce la goutte d'eau qui fit déborder le vase?...

Léopold Robert repose aujourd'hui dans la petite île St-Christophe, le cimetière de Venise; les flots de cette Adriatique qu'il peignait dans son dernier tableau viennent battre l'enceinte des murailles; il n'y a là qu'une seule maison consacrée aux vivants, c'est le couvent des religieux de St-Michel de Murano, préposés à la garde des tombeaux.

Dans un des angles du cimetière est un enclos réservé à la sépulture des non-catholiques; c'est là qu'est enterré l'élève du collége de Porrentruy, mort grand artiste; une simple pierre enchassée dans le mur porte cette inscription :

A LÉOPOLD ROBERT
DE LA CHAUX-DE-FONDS EN SUISSE
Né le 13 mai 1794
Mort à Venise le 25 mars 1835
Ses amis et compatriotes.

Les ronces et les plantes grimpantes étreignent les troncs des cyprès qui l'abritent, s'accrochent aux fentes pour passer au travers du mur et recouvrent à demi la pierre tumulaire. — Nous aimons ces tombes où l'herbe pousse en liberté, où personne ne taille ou ne ratisse ; le calme et la solitude se font autour d'elles, et si une main vient à soulever la branche qui dérobe un nom, ce sera celle de l'amitié ou de l'admiration.

Le tableau de M. Carlo Reichard donne une idée très-juste du site, quoique vu de nuit, aux clartés argentées de la lune voilée par de gros nuages; derrière le mur, s'étend la mer et à l'horizon la silhouette de Venise.

Le don fait par M. Cérésole a été fort apprécié de nos compatriotes et placé dans le musée de la Chaux-de-Fonds où se trouvent plusieurs portraits peints par Léopold Robert.

L'art et l'industrie sont aujourd'hui inséparables; la patrie de l'homme auquel nous consacrons ces lignes ne pouvait tarder à avoir son musée; l'exemple de M. Cérésole, l'initiative et la générosité de nos concitoyens des Montagnes lui assurent un heureux avenir.

A. Bachelin.

LE BARON DE SANDOZ-ROLLIN

NOTICE BIOGRAPHIQUE

(Fin)



Après avoir présenté l'artiste à nos lecteurs, nous leur soumettons le morceau littéraire suivant, composition que Sandoz-Rollin écrivit dans sa métairie des Ponts en 1806.

Vallée des Ponts-Martel ! Territoire méconnu et caché dans une gorge élevée des montagnes du Jura ! Je ne viens point montrer à la vaine curiosité des hommes ton asile paisible et heureux et encore moins le troubler; non ! Je viens uniquement mémoriser les douces impressions que tu m'as causées.

La copie que j'essaie d'en tracer aujourd'hui passera, et le peu de célébrité de mon existence m'en assure! Mais ton site, la pureté de tes mœurs et ton laitage délicieux survivront dans l'avenir des temps.

La vallée des Ponts-Martel offre un exemple des révolutions continuelles de la terre; elle était, selon les traditions du pays, une forêt en 1103, un lac en 1306 et un marais en 1513.

Trois lieues de longueur et un quart de lieue de largeur, forment son étendue. Un ruisseau, le Bied, coule en sinuosités dans le milieu, arrose ses prairies et sert d'écoulement aux terres marécageuses. Les montagnes qui l'encadrent sont couvertes de bois de sapin, de bouleaux, d'hêtres et de sorbiers, mais le sapin y prédomine.

Deux villages en font partie. *La Sagne*, qui termine son horizon à l'est, et les *Ponts*, qui fixe presque son centre au midi. Le reste de la vallée est jonché et parsemé d'une infinité de métairies isolées, qui, signalées par leur blancheur dans une masse de verdure, séparent les propriétés, annoncent l'humble médiocrité et vivifient cette scène champêtre.

Ce pays, vu au soleil couchant d'un beau jour, est original et ravissant! J'en ai conservé le souvenir et les couleurs; mais je ne suffis pas à en peindre les détails. Ces métairies, ces bandes transversales qui divisent les champs, du midi au nord, et enfin ces nuances variées de verdure, tous ces objets réunis présentent l'aspect d'un vaste et superbe jardin potager.

L'année n'a malheureusement dans cette partie du Jura que deux saisons : l'hiver et l'été, et l'année n'a que cinq mois pour les beaux jours. Gens du monde, je prévois ici votre surprise et votre dédain! Ces montagnes ne sont pas propres à distraire votre ennui et votre corruption.

L'hiver! Les vents du nord ont soufflé et les frimats ont envahi la terre; une neige abondante a couvert les collines et la vallée et a tout confondu dans l'uniformité de sa blancheur. Plus de chemin, plus de ciel et plus de verdure! Les nuées descendues des montagnes, se traînant sur l'étendue de la contrée, ont appesanti encore la rigueur du froid et ont éteint la lumière du jour. Le reflet de la neige sera bientôt la seule qui existera! Nul autre bruit n'est entendu de près que celui des flocons de neige qui tombent des arbustes et des arbres, et de loin, que les rugissements des loups affamés. Une nuit ils rodent autour de la métairie, secouent les portes de l'écurie avec violence pour y entrer. La fermière, au sommeil léger, s'éveille et réveille son mari. Tous deux prêtent l'oreille et sont aux écoutes avec saisissement et tremblement; le bruit redouble! C'est un loup! C'est des loups! L'agitation extrême du bétail et les aboiements prolongés des chiens ne sauraient en faire douter. Le fermier se lève, et prend à tâton un fusil toujours chargé. Il se glisse dans le jardin par une issue de l'intérieur de la métairie, fait feu sur la porte de l'écurie, blesse un loup et chasse l'autre. Son courage le portait à assommer celui qui était blessé, mais sa femme le retient et le conjure d'attendre le jour et de ménager sa vie pour l'amour d'elle et de ses enfants. Il obéit et rentre.... Hiver, c'est assez assouvir tes frimas! et c'est trop prolonger ta durée!

Dans cette calamité de la saison, chaque famille de la vallée est retirée et réunie dans une chambre basse de la métairie, bien abritée et bien chauffée par un poële

installé au centre. Tous sont occupés. Les mères filent, les filles tricotent et font des dentelles et les pères préparent les ustensiles du prochain labour. L'exemple du travail se communique et fructifie mieux que les stériles préceptes et les vaines déclamations. Une douce gaîté et la paix règnent dans l'intérieur de l'habitation, et au dehors les vents d'hiver déchaînés depuis l'entrée de la nuit, troublent et bouleversent l'air avec fureur et avec fracas. Le dimanche vient. Les fêtes viennent! Ces jours sont véritablement des jours de repos et de récréation dans la nébuleuse solitude, et les fermiers des métairies en profitent pour se visiter tour à tour et s'égayer. Du fromage et du lait composent l'apprêt et les mets du goûté! Les jeunes gens des deux sexes dansent au chant unisson de leurs voix dans la grange spacieuse et sautent plus qu'ils ne dansent. L'innocente et franche gaîté animent leurs yeux et remplacent l'art toujours triste et pénible.

Les mères y prennent part sans surveiller leurs enfants; elles parlent de leur jeunesse perdue, de leurs amours oubliées, et pensent se consoler des soucis du présent. Les pères grondent par occasion, regrettent le bon temps passé, où ils vendaient chèrement leurs denrées et où ils achetaient à bon marché leurs bestiaux et leurs chariots. Chaque génération gémit et murmure de faire place à celle qui la suit, et ce triste refrain durera autant que l'espèce humaine.

Les mères ne surveillent pas leurs enfants! Lorsqu'une fille de la vallée des Ponts-Martel a fait choix d'un bien-aimé, elle croit à ses serments et à la durée de son amour. Toute réserve est bannie dès ce moment avec lui; les parents partagent la même confiance et la maison est ouverte au bien-aimé jour et nuit. La sincérité et la bonne foi triomphent ici des réflexions de l'inconstance, de l'argent et des vices. Il est peu d'exemples qu'un jeune garçon ait manqué à ses promesses et au mariage : — ô bonnes mœurs! quelle sera votre durée ?

Hommes et femmes, dans la vallée, saluent en donnant la main en signe d'hospitalité et de bienvenue; on la donne et on la reçoit, et on la donne encore quand on se retrouve. Cette manière de saluer a précédé toutes les autres; elle est usitée dans quelques provinces de France et d'Angleterre, et est adoptée généralement en Espagne où le caractère national s'est conservé. A mesure que l'urbanité et le grand savoir vivre règnent et débauchent, les révérences parasites abondent; on ne salue plus à force de saluer et on ne parle d'amitié qu'à force d'indifférence.

L'espérance reste! et le temps n'a pas été perdu. Le mois de juin est commencé et le soleil a réveillé la végétation trop longtemps endormie et ensevelie sous les frimats. Tout est en résurrection de vie dans la vallée! Les prairies sont en fleurs et sont colorées d'un vert jaune, qui annonce l'herbe tendre.

Les troupeaux sont sortis des étables et paissent au loin, et les bêlements répétés des moutons appellent le berger. L'hirondelle a chanté enfin son arrivée et elle a chanté le retour de la plus belle des saisons.

L'été! Où en jouit-on mieux que dans ces montagnes élevées du Jura! Les rosées abondantes des nuits ont humecté la terre, et prolongées dans le jour, elles répandent ces vapeurs aromatiques qui tempèrent la chaleur, embaument l'air et revivifient le souffle de la vie. Respirer mieux! c'est renaître au besoin d'aimer et d'être aimé! Heureux celui qui, atteint d'une certaine affection de mélancolie, sait s'isoler pour s'appartenir, se connaître et méditer. Il rentrera dans sa demeure les yeux en pleurs, l'âme ravie et résignée, et la foi bien affermie contre l'incrédulité de la vaine philosophie et de l'ignorance apprise.

Dieu te voit ! est un avertissement d'être vertueux ! Que n'avez-vous connu ces élévations sublimes et ce besoin d'être isolée du monde, ma chère et tendre R. P. ! Vous vivreriez encore pour l'amitié et pour la bienfaisance ! Mes prières tendaient à ce bien salutaire et furent perdues. L'habitude d'être entourée et étourdie d'une foule importune devint la plus forte. Je vous vis livrée à des plaisirs trompeurs, et je vis, hélas ! la nuit du tombeau ouverte sous vos pieds. Le jour 5 du mois de février et de l'année 1791 finit votre vie à l'âge de 33 ans !

Dans la religion de mes pères, il faut s'abreuver de sa douleur et de ses larmes ! Rien ne reste aux vivants pour pleurer les morts, et tout est confondu dans la terre de la sépulture. Ces monuments qui, dans l'histoire du passé, élevaient un culte religieux aux mânes d'un ami et d'une amie et cicatrisaient les plaies déchirantes des adieux éternels, sont méconnus et ne sont pas même tolérés. *J'entends! et je ne réponds pas!* est une épitaphe mystérieuse et profonde et qui berce l'affliction d'une lueur d'espoir ! Où me laisserai-je ainsi entraîner ? Je reviens à mon sujet.

Déjà la caille rappelle dans les champs onduleux des orges et des avoines, et n'a pas d'autre ramage. Elle rappelle souvent et avertit les mâles de son espèce de sa venue et du trajet pénible qu'elle a surmonté. Le mois d'août est avancé dans sa carrière et la moisson est prochaine. Bientôt la plaine offre un tableau aussi varié que vivant, et est couverte de moissonneurs, de moissonneuses et de chariots. Tous travaillent ! L'émulation et l'intérêt prédominent et les chants répétés des moissonneuses exaltent le beau temps et le bonheur d'exister.

Quelle magnifique scène champêtre !

Une jeune moissonneuse pose un pied sur l'essieu de la roue droite, puis l'autre pied sur la limonière, se soulève de la main gauche et saute avec autant de décence que de légèreté dans le chariot. Elle y reçoit les gerbes que ses frères et sœurs lui jettent, les entasse et les range de manière à ne pas verser : c'est un art ! Sa dextérité à les recevoir a des grâces d'abandon, bien préférables aux grâces de convention des villes. Quelquefois, laissant retomber à dessein une gerbe dénouée sur son frère, elle l'en couvre de la tête aux pieds. Tous rient de l'espiéglerie champêtre : Le frère seul ne rit pas, se débarrasse et guettera le moment de s'en venger.

Le jour qui suit ne présage pas la continuité du beau temps et doit hâter les travaux.

Une masse énorme de nuées blanches se balance pesamment vers le sommet des montagnes et se refoule sans cesse. Bientôt embrunies d'une couleur de ténèbres, elles voguent du midi au nord et portent le découragement et l'effroi. Des éclairs en sortent par intervalles; le tonnerre gronde au loin et les échos d'alentour roulent, roulent et prolongent sa durée. La chaleur est extrême, brûlante et accable tout ce qui respire ! — Le vent s'élève et souffle par bouffées; des tourbillons de poussière balayés du chemin qui mène au village, volent dans les airs et contrastent avec la couleur sombre et sinistre du jour. Un morne silence règne de toute part ! Les oiseaux cherchent les bois pour s'abriter ! Les hirondelles planent, rasent la terre, et enlèvent la mouche errante ! Onze heures du matin sonnent à l'horloge et le tintement en est lugubre et funéraire !

Cependant le vent d'ouest siffle, redouble et domine; et les nuées combattues jusqu'à ce moment par des vents contraires, sont emportées avec violence vers l'orient. La tourmente des arbres de la forêt voisine est celle des grandes eaux ! On pourrait s'y méprendre !

Il est temps de fuir ! Les hommes portent les mains sur leurs chapeaux, et les femmes s'enveloppent la tête de leur jupe retroussée. Tous courent pour chercher un asile et leurs demeures. Tous courent et n'arrivent pas avant l'explosion de la tempête.

Des grains de grêle, mêlés de pluie, chassés par un vent impétueux, frappent la terre et bondissent. Des éclairs sillonnent l'air de feux étincelants et éblouissent les yeux. — La pluie tombe, abonde, inonde, efface toutes les couleurs et confond tous les objets ; à peine peut-on reprendre haleine contre le vent et suivre le chemin.

Tout à coup une nuée s'ouvre, verse des jets de feu et de foudre, qui semblent embraser et dissoudre la voûte céleste. Le fracas du tonnerre qui éclate au même instant resserre le cœur et la vie, ébranle la terre dans ses fondements et assourdit la nature. Les yeux ne voient plus ! et les oreilles n'entendent plus ! A un déluge de lumière a succédé une nuit profonde et noire ! — Jeunes et vieux ont fléchi les genoux à cette horrible détonation et ont élevé leur âme à Dieu, car nul n'est incrédule dans la grande crise des éléments.

Tous arrivent successivement au village et dans leurs demeures, trempés de sueur et d'eau, et tous vont conter de mille manières diverses l'effroi qu'ils ont ressenti.

Des éclairs étincellent encore dans l'atmosphère et des coups de tonnerre grondent et tonnent par intervalle ; mais la force du vent a chassé à une grande distance les nuées et l'orage. Le danger est passé. Bientôt on n'entend plus qu'un bruit vague et confus.

A mesure que la région de l'air est rentrée en équilibre, la nature a retrouvé le calme et la paix ; nul souffle de vent n'agite la surface des champs et les feuilles des arbres. Si quelques nuages blancs ternissent encore l'azur du ciel, ils se dissipent comme une vapeur légère. La plus belle soirée va succéder à la matinée sombre et orageuse du jour.

Les yeux ont contemplé quelquefois avec ravissement l'effet des rayons de soleil sur les globules d'eau qui égouttent après la pluie de la verdure et des arbres, mais aucun pinceau et aucune langue n'a tenté d'en retracer la copie. L'esquisser est même un essai présomptueux. Ces gouttes d'eau imprégnées de rayons, reflètent comme autant de prismes les couleurs de l'arc-en-ciel ; elles resplendissent ici en perles argentées et là en facettes de diamants. La vallée est étincelante de ces innombrables scintillements de lumière ; elle brille enfin d'un éclat uniforme de pourpre, lorsque le soleil, achevant de mesurer la durée du jour, touche au moment de se cacher derrière les montagnes d'occident. Un jet lumineux en dore la sommité, tandis que la vallée est déjà couverte des ombres qui devancent la nuit.

Un beau jour élève l'âme ! Il arrête des crimes peut-être ! Le ciel le plus pur et le plus serein s'annonce et se découvre d'un bout de l'horizon à l'autre. Toutes les voix le célèbrent : le chant des moissonneurs et des moissonneuses qui partent pour la moisson, le gazouillement des oiseaux, qui ont recommencé de nouvelles amours, la mouche qui bourdonne, les hirondelles qui fendent l'air à une grande hauteur et se préparent au départ, et enfin les alouettes qui, frétillant des ailes, s'élèvent en fredonnant un ramage mélodieux et retombent en silence. Soleil ! astre du jour ! La terre est fécondée de ta puissance. Toutes les émanations des fleurs et de la végétation, toutes celles des êtres innombrables qui respirent, toutes reflètent vers ton

monde de feu, comme vers un centre immense de vie. L'âme réchauffée de tes rayons bienfaisants, oublie le souvenir de sa vétusté et retrouve des vestiges d'amour lors même qu'elle ne peut plus en inspirer. Triste dans ses pensées elle dit:... R. m'aimait! Je l'ai trompée! Elle n'est plus et l'on pleure!

La pompe du jour est éclatante! Jour rare dans la fuite du temps! Son empreinte ineffaçable ne passera qu'avec la vie de l'homme qui en a joui.

Quatre fois les chars couverts d'orge et d'avoine sont partis de la plaine pour entrer dans les granges et autant de fois ils en sont revenus! Midi sonne et c'est l'heure du goûté! On sait que dans les travaux champêtres de ces contrées, le dîner est à sept heures du matin. Tous s'asseoient sur l'herbe et des groupes infiniment variés de moissonneurs et de moissonneuses égaient le paysage et la plaine. Le père a donné l'exemple! Mais avant de toucher aux mets et de les distribuer, il adresse à l'Etre suprême une prière qui est une répétition de celle du matin et du soir. Prier n'est autre chose pour eux que s'humilier, et c'est dire : « Mon Dieu! » tout comme hier.

La santé et l'appétit assaisonnent les mets. On mange pour satisfaire sa faim et on sort du repas avec la faculté de manger encore, si l'occasion s'en offrait. Terre hospitalière d'Espagne! où nul dîner n'est commencé sans inviter le passant et le voyageur à y prendre part; on ne suit pas ici tes usages, mais on est digne de les entendre et de les imiter.

Le dernier char de la moisson est un adieu à l'année, et un adieu aux plaisirs champêtres! Tous l'accompagnent! Deux moissonneuses sont assises sur sa sommité. Justine, la plus âgée des sœurs, appuie de la main droite sa fourche contre la paroi des gerbes pour que rien ne se perde; sa main gauche est repliée sur ses reins. Les yeux mesurent la finesse de sa taille et les plus belles proportions. Justine est triste et a pleuré!

Cinq jours ont suffi à peine pour terminer les travaux et serrer la moisson. La récolte a été bonne et assez abondante. Elle nourrira la vie du fermier et de sa famille pour l'année qui va s'écouler et pour une partie de la prochaine. C'est un état de prospérité. Au rebours du riche dont l'âme est fermée à toutes les affections et dont la mort seule arrête la soif des trésors, l'humble fermier sait se contenter et jouir. Rassemblant sa famille autour de lui dans cette même soirée, il ne dit pas avec l'orgueil du mondain : Cette moisson est la récompense de mes travaux et de mes veilles et produira de l'or et de l'argent. Non; mais il dit avec l'humilité et la voix d'un homme de bien : Cette moisson est une bénédiction de Dieu et qui servira à soulager le malheur. Adorons-le! et rendons-lui grâces! Confession de reconnaissance touchante, religieuse et qui engendre les vertus.

Dans ce moment, le mari, mettant sa main dans celle de sa femme, l'embrasse, puis il lui dit : — C'est aujourd'hui la trente-cinquième année que nous avons échangé nos cœurs et que notre mariage a été béni. Dès lors, notre amitié n'a point vieilli et nul repentir ne s'est élevé dans nos âmes.

La femme n'a point de paroles pour répondre! Elle saute au cou de son mari, pleure, s'y tient collée et pleure encore! Les enfants, attendris d'une scène muette de tendresse si pure, jettent leurs bras autour de père et mère et tous s'étreignent ainsi des plus vives caresses. Rapport des cœurs! Union sainte! Epanchements naïfs de confiance! Vous n'existez que dans le sein d'une humble et obscure chaumière!

Le mois de septembre tire à sa fin, et celui d'octobre est presque un mois d'hiver dans ces contrées montagneuses. Les brumes ont refroidi l'air et les brouillards ont obscurci le ciel d'une couleur grise uniforme. Le bruit des batteurs en grange retentit au loin ! Trois, cinq, six hommes munis de fléaux et placés à une égale distance frappent successivement et à coups mesurés les gerbes éparses sur le plancher de la grange. Ils frappent, accélèrent, redoublent, jusqu'à ce qu'ils en aient détaché la graine. Trois reprises y suffisent. Une oreille exercée ne se trompe pas, malgré la célérité des battements, sur le nombre des batteurs et les compte avec une justesse qui étonne. Malheur à celui qui se présente maladroitement et qui, haussant le fléau, ne sait pas le retourner en l'air et le faire retomber dans l'exacte mesure et dans la place assignée. Il se heurte, blesse les autres, trouble l'ordre; il est hué et congédié.

Ici s'arrête cette composition, écrite sans prétention et qui certainement n'était pas destinée à la publication. Mais c'est là précisément le grand mérite de ce morceau littéraire, qui nous permet de juger beaucoup mieux le talent d'écrivain de notre compatriote et qui nous fait regretter qu'aucun autre manuscrit, surtout d'une époque antérieure, ne nous ait été conservé. Le fragment qui précède suffit cependant pour nous prouver que Sandoz-Rollin savait exprimer ses idées et ses sensations aussi bien avec la plume qu'avec le crayon. Nous croyons que chez lui l'art du peintre l'emporte, et que s'il possède quelques qualités littéraires, elles sont en partie le résultat de son observation attentive de la nature; on voit dans le tableau idyllique qu'il nous fait de la vallée des Ponts une exactitude et une finesse de détails rares à cette époque.

Les scènes qu'il nous retrace sont réelles et on sent qu'il en a été témoin, qu'il les a vues et saisies sur le fait. Celle où il nous fait voir le père de famille entouré de sa femme et de ses enfants est attendrissante et son invocation au bonheur domestique est délicieuse. C'est de main de maître qu'il nous dépeint l'orage qui se déchaîne dans nos montagnes. Cette page seule suffirait pour lui assigner désormais un rang honorable parmi les écrivains neuchâtelois.

Dans cette idylle où la nature n'est en quelque sorte qu'un cadre, Sandoz-Rollin place des scènes champêtres, parmi lesquelles nous ne sommes pas étonnés de retrouver la moisson. En cela, il a suivi l'exemple de la littérature pastorale du siècle passé, mais il nous paraît un peu plus réel que ses contemporains, quoique dans ce morceau littéraire, fruit d'un âge avancé, il nous montre un sentiment de la nature qui paraît procéder de J. J. Rousseau. Celui-ci, en accompagnant Gagnebin à travers les montagnes et les vallées de notre Jura, ne mettait que peu ou point d'esprit scientifique dans ses observations. Il aimait la botanique, parce que, dit-il dans ses rêveries, « elle ras-

semble et rappelle à mon imagination toutes les idées qui la flattent davantage, les prés, les eaux, les bois, la solitude; la paix surtout et le repos qu'on trouve au milieu de tout cela, sont retracés par elle. »

Sandoz-Rollin pensait à peu près comme Rousseau et Bernardin de St-Pierre, son contemporain. Il était du reste très-bien préparé pour chanter l'amour de la campagne et de la nature, et pour mêler aux peintures naturelles les images pures de la vie et de la félicité domestique. Fuyant la vie agitée des capitales, le cœur gros de déceptions et l'âme attristée, il arrivait dans la vallée des Ponts avec des sympathies préconçues, et malgré l'aveu qu'il fait dans ses lettres sur le changement des mœurs, il était décidé à voir la vertu régner dans cette paisible vallée où il venait chercher la solitude. « Dans le vague des sensations, » dit Humboldt en parlant des jouissances que présentent les scènes de la nature, « les impressions changent avec les mouvements de l'âme et par une douce et facile déception, nous croyons recevoir du monde extérieur ce que nous même y avons déposé à notre insu. » Il en était de même chez Sandoz-Rollin, et l'éden d'innocence et de pureté qu'il trouve dans notre Jura, n'existait que dans son imagination et n'a pour nous d'autre portée que celle de nous peindre l'état de l'âme de l'auteur au moment où il écrivait son idylle. En disant que Sandoz-Rollin ne voulait voir aux Ponts que ce qu'il désirait voir, nous n'avons nullement l'intention de blesser l'amour-propre et encore moins calomnier l'excellente réputation des braves populations de cette vallée. Loin de là, et nous croyons même que le tableau peu flatteur qu'a fait le pasteur Péters sur les mœurs de cette époque, dans sa description de la vallée des Ponts, est de beaucoup exagéré. Ce jugement forme un tel contraste avec celui que porte Sandoz-Rollin, que nous ne pouvons nous empêcher de qualifier de morose et de désespéré l'esprit de ce bon pasteur qui aurait voulu voir régner toutes les vertus au milieu de son troupeau. Il nous semble que ces deux appréciations sont également éloignées de la vérité. Un examen plus attentif nous montrerait les hommes tels qu'ils sont, ni meilleurs, ni pires. Mais là n'est pas la question, et en relevant ce détail nous désirons faire ressortir la disposition d'esprit de Sandoz-Rollin au moment où il écrivait le morceau qu'on vient de lire. Cela établi, on comprend mieux cette teinte mélancolique qui est répandue sur tout le tableau, ces souvenirs lointains qui se réveillent et ces tendres regrets.

Il est vrai qu'on retrouve dans presque tous les écrits des vieillards ce retour attentif en-soi-même, au milieu d'une contemplation solitaire de la nature, mais il est évident que chez notre compatriote l'âge n'exerce son influence qu'en second ordre. Son cœur, fier et droit, avait été blessé et il croyait, malgré son âge, que son renvoi et surtout la manière peu délicate dont il avait obtenu

un congé définitif, était une injustice. Sans doute qu'il possédait l'étude approfondie des principes de l'économie politique et tout ce qui est nécessaire pour entamer des négociations et conclure un traité; la preuve nous en est fournie par les conseils qu'il donna à l'ambassadeur vénitien pour sauver cette république[1], mais toutes ces connaissances n'étaient pas jugées suffisantes pour conjurer et tenir tête à l'orage qui se préparait et qui éclata sur la Prusse en 1806. Du reste, comme nous l'avons dit dans le début, le diplomate le plus habile ne pouvait déjouer les projets que méditait Napoléon.

Si nous voyons Sandoz-Rollin faire des tentatives pour rentrer dans la carrière diplomatique, nous devons avouer à sa louange que l'ambition qu'il manifeste s'explique naturellement et qu'en tout cas elle n'a aucun alliage de cupidité. Nous avons eu également les preuves que la passion de l'envie lui était inconnue, ce qui aurait été incompatible avec la conscience superbe de sa droiture. Si parfois sa position financière le préoccupe, son économie n'a aucune teinte d'avarice. Comme il avait une délicatesse très-susceptible et qu'il est par conséquent douteux que son orgueil lui eût permis d'accepter des dons soit de ses parents, soit du gouvernement neuchâtelois, on comprend facilement qu'une fois privé par la guerre d'une rente honorablement gagnée, il songeât à vivre dans une stricte économie.

Nous avons déjà parlé de ses connaissances variées et de l'éminente culture de son esprit. Familier avec les auteurs anciens, il parlait la plupart des langues modernes. A en juger par l'état des volumes du « Spectator » qui se trouvaient dans sa bibliothèque, notre diplomate lisait souvent l'incomparable journal d'Addison. Les sciences exactes ne lui étaient pas étrangères, puisque, d'après un passage d'une de ses lettres, il donnait à un jeune homme des leçons de mathématiques. Dans le cercle intime de sa famille, ainsi que nous l'a raconté sa nièce, Mademoiselle de Sandoz-Rollin, il était affectueux et d'une grande amabilité. Il parlait avec élégance et avec la vivacité française; il racontait avec grâce et on ne se lassait pas d'être sous le charme de sa parole.

Nous croyons, en terminant, pouvoir dire du baron de Sandoz-Rollin ce que Macaulay dit d'Addison : « Plus on examine son caractère avec soin, plus, selon les expressions des vieux anatomistes, on le trouve *sain dans les parties nobles* », et lors même que son pays natal n'a pas profité d'une manière directe de ses connaissances et de ses vertus, nous pensons que son souvenir ne doit pas être oublié par ses concitoyens.

[1] *Biographie neuchâteloise*, tome II, page 387.

LE COLLÉGE DE NEUCHATEL

En voyant les développements considérables qu'ont reçus, depuis quelques années, les établissements d'éducation publique de la ville de Neuchâtel, on se demande naturellement ce qu'étaient ces établissements, à leur origine, et quelles modifications le temps leur a fait subir.

Chacun sait que, jusqu'en 1841, époque où fut fondée notre première académie, la Bourgeoisie de Neuchâtel était seule chargée de l'éducation publique du chef-lieu, dans tous ses degrés; mais nous n'avons aucun renseignement positif sur l'état de son collége avant 1787, parce que c'est à cette époque seulement que l'on a commencé à tenir un registre des séances de la commission d'éducation.

Nous trouvons une ordonnance du magistrat, portant la date de 1701, et fixant, d'une manière assez vague, le programme des quatre classes du collége. Ces classes se tenaient dans les anciennes demeures des chanoines, au sud de la terrasse du château. Chacun des quatre maîtres ou régents était logé par l'administration et réservait la plus grande pièce de son appartement pour y recevoir ses élèves. La quatrième n'était qu'une école primaire, dans laquelle on enseignait la lecture, l'écriture, l'orthographe et la religion. En troisième on apprenait le petit catéchisme de Heidelberg, et on commençait le latin en traduisant les *Colloques* de Mathurin Cordier. En seconde et en première, d'après ce règlement, les auteurs à traduire étaient fixés selon la force de la classe. Le grec n'était point obligatoire; ceux qui voulaient l'étudier le commençaient en seconde.

Les heures de classe nous font voir qu'il s'est opéré un grand changement dans les habitudes des Neuchâtelois. Depuis la visite de mars jusqu'aux vendanges on allait au collége de sept à neuf heures et de midi à deux heures; en hiver de huit à dix et de midi à deux heures et demie.

Les jeux de cartes ou d'argent étaient interdits en tout temps; les autres n'étaient permis qu'après la leçon du soir et à condition qu'on s'y livrât sans exès (*sic*). Au sortir de la dernière leçon, les écoliers se rangeaient deux à

deux et descendaient, sous la conduite des régents de troisième et de quatrième, jusqu'à la Croix-du-Marché, où ils étaient licenciés.

Le maître de la première classe était en même temps recteur ou principal du collége, et ce poste était communément confié à un ecclésiastique. Il fut occupé, en 1686, par Tanneguy Lefèvre, fils d'un savant philologue, qui est souvent désigné par son nom latin Tanaquillus Faber. Ce dernier, qui était professeur à Saumur, et qui a publié plusieurs éditions et traductions d'auteurs grecs ou latins, est moins connu cependant que sa fille, M[me] Dacier. On raconte que le futur recteur du collége de Neuchâtel prenait sa leçon de latin en présence de sa sœur, qui avait l'air de n'être occupée que de sa broderie. L'écolier répondant mal à la question que lui faisait son père, la jeune Lefèvre lui suggéra ce qu'il aurait dû dire. Le père, étonné de la justesse de l'observation, partagea, dès ce moment, ses soins entre son fils et sa fille, et leur donna pour compagnon le jeune Dacier, le seul élève qu'il eût gardé. La conformité de goûts fit naître entre Dacier et M[lle] Lefèvre une inclination qui les porta plus tard à contracter une union que les plaisants appelèrent le *mariage du grec et du latin.* Quant au jeune Lefèvre, il se voua à la théologie, fut reçu membre du clergé neuchâtelois, en 1685, et nommé, à peu près dans le même temps, recteur du collége. Il était, dit-on, excellent latiniste et bon mathématicien. La ville lui fit don de la Bourgeoisie.

Outre le collége, il y avait encore (en 1700) deux écoles établies dans le bas de la ville, non pas dans un édifice public, mais dans les logements occupés par les instituteurs, lesquels recevaient une modique subvention du magistrat et se faisaient payer des mois d'école. La plupart des enfants qu'on voulait envoyer au collége du haut passaient d'abord par ces deux *basses-écoles,* dont la première n'était qu'une école enfantine, puisqu'on y entrait même avant cinq ans.

Quant aux jeunes filles, elles n'avaient, en tout, que deux classes, dont l'inférieure était une école enfantine, encore plus que celle des garçons, car on permettait aux écolières d'y amener leurs petits frères qui n'étaient pas encore en état d'*aller seuls;* mais ces petits garçons ne pouvaient plus y rester du moment qu'ils ne *portaient plus la robe.*

La ville de Neuchâtel a maintenant une académie, un collége latin, des écoles industrielles et des écoles primaires pour les jeunes filles et les jeunes garçons, le tout recevant des leçons d'une soixantaine de personnes, sans compter un grand nombre d'écoles enfantines, où l'on garde les enfants jusqu'à l'âge de sept ans; et cette même ville n'avait, il y a cent soixante-dix ans, que huit écoles occupant huit personnes, car chaque instituteur donnait toutes les leçons que devaient recevoir ses écoliers. (Les salles d'écriture et d'arith-

métique n'ont été établies que vers le milieu du siècle dernier, celle d'écriture en 1743 et celle d'arithmétique en 1752. Les salles de dessin et d'allemand datent, la première, de 1780, la seconde, de 1786). Ne nous hâtons pas trop cependant de prendre en pitié les établissements de nos ancêtres; il est probable qu'eux-mêmes en étaient tout fiers, puisque, les comparant avec ceux que l'on possédait à l'époque de la réformation, ils trouvaient un progrès proportionnellement plus grand que celui qui a été fait depuis eux. En effet, il paraît qu'en 1539 il n'y avait à Neuchâtel qu'une seule école. Des arbitres appelés à prononcer, cette année-là, entre Jeanne de Hochberg et la ville, adjugèrent à celle-ci divers objets en litige, en la chargeant de payer les pensions des deux ministres et *du régent.* (Cette dernière consistait en un muid de froment, un muid de vin et dix livres faibles.) Non-seulement, pouvaient-ils dire, nous avons huit personnes, au lieu d'une, qui se consacrent à l'enseignement, mais nous avons considérablement amélioré leur position, puisque les appointements de plusieurs d'entre elles ont été portés à près de vingt louis. Même satisfaction si l'on se comparait au reste de *la Comté,* où les plus grandes communes n'avaient qu'une école.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'en 1700 la ville de Neuchâtel n'avait guère que trois mille habitants, ce qui ne fait pas le tiers de sa population actuelle. Pour nous faire une idée de l'étendue qu'elle avait alors, il nous faudrait raser tout ce qui est au sud de la rue St-Honoré et de la rue des Epancheurs, tout le quartier de l'Evole, tout celui de l'Ecluse et des Bercles, la fabrique de télégraphes, les trois maisons qui sont au sud, avec l'hôtel de ville et le bâtiment des concerts, ainsi que tout ce qui est à l'orient de cette rangée de maisons; car, dans tout le faubourg, il n'y avait que quelques cabinets de jardin. La maison des orphelins, un des premiers édifices qui aient été élevés dans cette partie de notre ville, date de 1730. Le cimetière, qui, jusqu'en 1569, occupait la terrasse du château, avait été transporté, par une mesure hygiénique, en dehors de la ville, c'est-à-dire sur l'emplacement du collége des Terraux et du bâtiment des pompes à incendie. Dans l'enceinte que nous avons ainsi limitée, il y avait encore place pour des jardins, et, vers la fin du 17me siècle, on en avait sacrifié quelques-uns pour la construction du temple du bas.

Si le lac reprenait la rive qu'il avait en 1700, il engloutirait bien des bâtiments, entre autres le collége latin et le nouveau collége municipal. Le sol du premier a été conquis sur les eaux il y a plus de quarante ans; celui du second est une conquête plus récente, et nous pouvons montrer au nord de cet édifice l'endroit où se noya , il y a environ vingt-cinq ans, M. Tisseur, professeur à l'académie [1].

[1] M. Tisseur, élève de Ballanche, était Lyonnais, et avait été appelé par le gouvernement pour occuper la chaire de littérature française. Le lendemain de son arrivée, il dit à un

En 1731, le magistrat créa une chaire de philosophie et de mathématiques en faveur de Louis Bourguet, qui est suffisamment connu des lecteurs du *Musée*, grâce à l'article intéressant que lui a consacré M. L. Favre, année 1866, page 288. Mais les cours de cet illustre savant n'étaient pas précisément un complément des études du collége, car son auditoire était composé de personnes des deux sexes. Au reste, nous disent les contemporains, d'autres occupations entraînèrent ses auditeurs ailleurs, et ses leçons abandonnées cessèrent entièrement.

N'est-il pas étonnant que les trois hommes qui, pendant deux siècles, ont seuls mérité d'être signalés chez nous dans la carrière de l'enseignement soient trois Français : Mathurin Cordier, Tanneguy Lefèvre et Louis Bourguet ? Le premier est plus connu que les deux autres de la plupart des Neuchâtelois, grâce à ses Colloques, qui, pendant trois siècles, ont été le premier ouvrage latin traduit par nos collégiens. Il était, comme Tanneguy Lefèvre, originaire de la Normandie, et il consacra sa longue et honorable carrière à enseigner les enfants à Paris, à Nevers, à Bordeaux, à Neuchâtel et à Genève, où il mourut en 1568, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Calvin, qui avait été son disciple au collége de la Marche, à Paris, lui dédia un de ses premiers ouvrages. Il est probable qu'il fut appelé à Neuchâtel par Guillaume Farel, qui est regardé comme le fondateur de notre collége.

Louis Bourguet est sans doute le premier qui ait porté chez nous le titre de professeur. Après lui, ce titre fut donné à plusieurs personnes distinguées par leurs connaissances, mais qui n'avaient point de fonctions ni d'appointements. C'était l'effet d'une manie que J.-J. Rousseau reproche aux Neuchâtelois, dans une de ses lettres au maréchal de Luxembourg : « A défaut de dignités et de titres de noblesse, ils ont des titres militaires ou municipaux en telle abondance qu'il y a plus de gens titrés que de gens qui ne le sont pas. C'est M. le colonel, M. le major, M. le capitaine, M. le lieutenant, M. le conseiller, M. le châtelain, M. le maire, M. le justicier, M. le professeur, M. le docteur, M. l'ancien; si j'avais pu reprendre ici mon ancien métier, je ne doute pas que je n'y fusse M. le copiste. Les femmes portent aussi les titres de leurs maris : madame la conseillère, madame la ministre; j'ai pour voisine madame la major, et comme on n'y nomme les gens que par leurs titres, on est embarrassé com-

de ses collègues : Monsieur, savez-vous que j'ai déjà trouvé un ami à Neuchâtel ? — Lequel ? — Le lac. — Quelques jours après on lui demandait des nouvelles de son ami. « Ah ! il est bien agité ! » — Pour retourner chez lui après les leçons qui se donnaient le soir, il avait pris l'habitude de marcher tout le long de la digue (ou *battue*) de la grande promenade. Un soir, son pied heurta sans doute contre l'amarre d'une barque ; son ami était non-seulement agité, mais furieux, et il couvrit le bruit de sa chute.

ment dire aux gens qui n'ont que leur nom; c'est comme s'ils n'en avaient point. »

Jean-Jacques avait aussi dans son voisinage *M. le professeur*, car c'est sous ce titre qu'est ordinairement désigné le ministre Frédéric-Guillaume de Montmollin, qui doit surtout sa célébrité aux démêlés qu'il eut avec le philosophe. Un article du *Mercure suisse*, cité par M. Favre dans son travail sur Bourguet, page 293, mentionne la nomination de M. F.-G. de Montmollin au poste de professeur de belles-lettres. Mais ce titre peut très-bien n'avoir été qu'honorifique. En 1737, M. de Montmollin, qui depuis plusieurs années dirigeait un pensionnat, présenta au conseil de ville un mémoire sur l'érection d'une nouvelle chaire de belles-lettres en *adjonction à la chaire de philosophie.* « Pour cette chaire, dit le manuel du conseil, M. de Montmollin offre ses services sans exiger quoi que ce soit pour cela, se contentant qu'on lui accorde, dès à présent, la place et la pension de professeur de philosophie *pour le temps que la chaire que ce dernier occupe deviendra vacante,* puisqu'il ne prétend point inquiéter M. le professeur Bourguet, qui en est pourvu, dans la possession de son droit et de sa pension. »

M. de Montmollin subit un examen et reçut le titre de professeur, mais il devint pasteur de Môtiers en 1742, c'est-à-dire l'année même de la mort de Bourguet.

Si on érigea réellement une chaire de belles-lettres pour M. de Montmollin, cette chaire n'existait plus en 1757, époque où le poste de régent de première (avec le titre de principal) fut remis à un jeune étudiant en théologie, Jean-Elie Bertrand [1]. On trouve dans un recueil de notes attribué au banneret Osterwald, les renseignements suivants : « J.-E. Bertrand, étudiant en théologie, a été choisi unanimément recteur de notre collége, le 25 avril 1757 (il était né à Orbe en 1737), à cause de sa grande facilité dans la belle manière d'enseigner et de son élégance dans la latinité, de même que dans la langue française, sous l'engagement qu'il prendra d'occuper ce poste dix années, sous peine de restituer les gages qu'il aurait touchés, duquel engagement M. le maître-bourgeois Osterwald s'est porté caution.

» A la suite d'une requête de Jean-Elie Bertrand, 7 mai 1757, demandant que la clause pénale ci-dessus disparût, et offrant de se consacrer tout entier aux belles-lettres et à la philosophie, et d'abandonnner pour cela l'étude de la théologie, l'arrêt fut changé le 9 mai.

» M. Bertrand est nommé professeur en belles-lettres, le 21 mai 1759, par arrêt honorable pour ses travaux et talents. Pour attacher M. Bertrand tou-

[1] C'est à l'obligeance de M. Ch. Berthoud que nous devons la plupart des renseignements que nous donnons sur le professeur Bertrand.

jours davantage à notre jeunesse, à laquelle il est d'une si grande utilité, il a été arrêté unanimément qu'à l'avenir la première classe serait nommée collége aux belles-lettres, et que M. le recteur d'aujourd'hui sera et devra être décoré du titre de professeur aux belles-lettres, sans appointements d'ailleurs, ni aucune rétribution ni pour le présent, ni pour la suite. »

Pour comprendre les motifs qui avaient engagé l'administration à prendre des mesures propres à prévenir la retraite trop prompte de M. Bertrand, il faut savoir que les postes de régent ou de recteur étaient souvent confiés à des proposants ou à des ministres, qui les abandonnaient aussitôt qu'ils avaient une cure. Déjà, en 1755, le conseil, ennuyé de ces nombreuses mutations, avait pris la résolution de ne plus appeler à ces postes des proposants ou des ministres dépendant de la Compagnie des pasteurs. En déliant M. Bertrand de ses engagements, on songea à le retenir par un autre moyen; on lui donna la Bourgeoisie, mais ce don fut fait d'une manière assez singulière. Il fut supposé avoir acheté sa lettre de bourgeoisie pour la somme de 1,200 francs, somme dont il dût se reconnaître débiteur, sans intérêt. Aussi longtemps qu'il demeurait au service de la ville, on déduisait de sa dette, au bout de chaque année, une somme de cent francs, qui était censée lui être accordée à titre de gratification. Au bout de douze ans, la dette se trouvait ainsi éteinte, mais, s'il se retirait avant ce terme, il devait acquitter le solde. Ceci se passait en 1760. Quatre ans après, les Quatre-Ministraux reçurent la lettre suivante :

« Ayant eu des rapports avantageux sur le mérite et les talents du sieur Bertrand que vous aviez appelé pour enseigner les belles-lettres, je l'ai choisi pour être professeur en histoire à Berlin, dans ma nouvelle académie; ainsi je désire que vous le laissiez partir quand je lui en ferai donner l'ordre. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

A Potsdam, ce 19 septembre 1764.

(*signé*) FRÉDÉRICH.

Nous ignorons ce qui empêcha le grand Frédéric de *donner l'ordre* qu'il annonçait, mais nous savons que M. Bertrand resta à Neuchâtel, et qu'il y mourut à l'âge de quarante et un ans. Il avait épousé la fille du banneret Osterwald. C'est sous son rectorat qu'eut lieu, pour la première fois, la cérémonie des promotions, le 12 avril 1758.

Notre bibliothèque publique possède plusieurs ouvrages dont il est l'auteur, savoir : des *Sermons* (nº 226), une *Description des Arts et Métiers* (nº 2790) et un recueil de pièces manuscrites sur l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin* (nº 6872). Les autres ouvrages qui figurent sous son nom, dans cette biblio-

thèque, sont dus à son oncle, Elie Bertrand, qui fut pasteur à Ballaigue et à Berne, et que ses travaux géologiques firent agréger à l'académie royale de Berlin et à d'autres académies de l'Allemagne. C'est lui aussi qui, dans son chalet de la Pidousaz, a composé le *Thévenon.* [1]

Depuis plusieurs années un compte était ouvert dans les livres de l'administration à un *généreux Inconnu,* qui envoyait de temps en temps des sommes considérables pour secourir les pauvres et pour construire l'hôpital et l'hôtel de ville, lorsqu'en 1786 on apprit que cet Inconnu, qui n'était autre que David de Pury, était mort à Lisbonne, léguant sa fortune à la Bourgeoisie de Neuchâtel. Aussitôt le conseil résolut de consacrer une partie de ses nouvelles ressources à l'amélioration du collége et des écoles. Une commission fut nommée pour s'occuper de leur réorganisation, et invitation fut adressée à toutes les personnes qui pourraient donner de bons conseils d'envoyer leurs observations à M. le banneret Osterwald, président de la commission d'éducation [2]. Le mémoire le plus important qui fut présenté, celui qui dirigea surtout la commission nommée, était dû à un personnage bien connu dans l'histoire de notre pays, Ferdinand-Olivier Petitpierre, qui, étant pasteur à la Chaux-de-Fonds, avait été destitué par la compagnie des pasteurs, parce qu'il persis-

[1] La famille Bertrand vient d'une maison française réfugiée en Suisse à la Révocation. Cette famille était distinguée à Toulouse, où elle a produit de grands magistrats, en particulier Jean Bertrand, premier président du Parlement, mort en 1594.

[2] Le banneret Osterwald est l'auteur d'une géographie qui a été longtemps employée dans nos écoles, et qui a eu huit éditions en français et sept en allemand. Il était beau-père du professeur Bertrand, dont nous venons de parler, et avait fondé avec son gendre une société typographique, qui, en 1771, imprima le *Système de la nature,* du baron d'Holbach. Cette publication excita une indignation telle que le professeur Bertrand fut dégradé par la compagnie des pasteurs et Osterwald destitué par l'assemblée des bourgeois. Voltaire écrivit au grand Frédéric pour lui demander une place de conseiller d'état en faveur du banneret. La réponse du roi philosophe est curieuse :

« Un homme qui a longtemps instruit l'univers par ses ouvrages peut être regardé comme le précepteur du genre humain ; il peut être par conséquent le conseiller de tous les rois de la terre, hors de ceux qui n'ont point de pouvoir. Je me trouve dans le cas de ces derniers à Neuchâtel, où mon autorité est pareille à celle qu'un roi de Suède exerce sur ses diètes, ou bien au pouvoir de Stanislas sur son anarchie sarmate. Faire à Neuchâtel un conseiller d'état sans l'approbation du synode serait se compromettre inutilement. — J'ai voulu, dans ce pays, protéger Jean-Jacques, on l'a chassé ; j'ai demandé qu'on ne persécutât point un certain Petitpierre, je n'ai pu l'obtenir. Je suis donc réduit à vous faire l'aveu humiliant de mon impuissance. Je n'ai point eu recours dans ce pays au remède dont se sert la cour de France pour obliger les parlements du royaume à savoir *obtempérer* à ses volontés. Je respecte des conventions sur lesquelles ce peuple fonde sa liberté et ses immunités, et je me resserre dans les bornes du pouvoir qu'ils ont prescrites eux-mêmes en se donnant à ma maison. »

Au bout de quelques années, le banneret Osterwald rentra dans le conseil de ville et devint maître-bourgeois.

tait à prêcher dans sa paroisse la doctrine de la non-éternité des peines. (C'est de lui que parle le grand Frédéric dans la lettre que nous venons de citer.) Ayant quitté sa patrie, vers 1760, il avait passé plusieurs années en Angleterre, où il s'était voué à l'éducation de la jeunesse, et c'est en partie le fruit de ses expériences qu'il donna dans sa brochure. En lisant ce mémoire, nous sommes étonnés d'y trouver plusieurs des idées émises trente ans plus tard par le célèbre Jacottot, et de voir l'auteur insister, comme le fit dans la suite le père Girard, sur la nécessité d'initier un enfant dans la grammaire de sa propre langue.

Parmi les donneurs de conseils, plusieurs voulaient qu'on supprimât entièrement l'étude des langues mortes, pour y substituer des moyens d'instruction infiniment plus utiles, plus précieux et plus nécessaires. « Dans plusieurs universités allemandes, disaient-ils, le latin est banni; les meilleurs ouvrages grecs et latins sont traduits dans notre langue, et pour la plupart bien traduits. Toutes les sciences s'enseignent maintenant en langue vulgaire. Pourvu qu'il y ait deux ou trois colléges latins dans toute l'Europe, ce sera toujours plus que suffisant pour satisfaire au besoin que l'on pourrait avoir d'humanistes. »

Après avoir entendu la commission, le magistrat ajouta une troisième classe de jeunes filles aux deux qui existaient déjà. Aux deux basses écoles de garçons il en ajouta aussi une troisième, parallèle à la seconde, et établit pour les enfants pauvres, bourgeois ou habitants, une classe gratuite, dans laquelle on fournissait aux écoliers les livres, le papier et les plumes nécessaires. Ainsi, la gratuité de l'enseignement primaire a été assurée à Neuchâtel en 1787, et cependant, c'est à peu près à cette époque que Voltaire disait que les Neuchâtelois étaient encore du treizième ou du quatorzième siècle. Pour voir à quel point cette accusation est juste, il suffit de rapprocher cette institution libérale du décret rendu par Charles-Félix, roi de Sardaigne, qui, en 1824, interdit l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux enfants dont les parents avaient un revenu de moins de 1,500 livres.

(A suivre.) G. Borel-Favre.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite.)

Il est six heures du matin; on frappe à notre porte; c'est M. de B. qui vient proposer un bain arabe au docteur et au caissier. Ce dernier trouva la proposition engageante, mais d'un autre côté il était encore aux prises avec les douceurs du repos et semblait n'être pas complètement dégagé d'un certain sentiment de méfiance pour ce nouveau mode de lavage. Le docteur alla donc seul avec l'intendant et voici ce qui se passa : on les introduisit dans une cour dallée et oblongue; de chaque côté, le long des parois, était fixée une rangée de planches disposées à la façon des lits de corps de garde; au-dessus se trouvaient une autre planche et des crochets pour suspendre les vêtements, et une seconde planche servant de tablette. Une fois complètement déshabillés et munis de semelles en bois, on conduisit les baigneurs dans une seconde pièce où la température était tellement élevée que le docteur faillit être renversé. Néanmoins, il suivit bravement l'intendant qui, dirigé par un vieux turc, alla se coucher sur une dalle disposée à cet effet et élevée d'un pied et demi au-dessus du sol. Le docteur prit place sur la dalle voisine, de sorte que nos deux baigneurs, étendus sur des pierres jumelles, n'avaient plus autre chose à faire qu'à transpirer bon gré mal gré en s'énivrant de récits fantastiques, aussi vaporeux que l'atmosphère qui les entourait. M. de B., très-versé dans l'étude de la littérature arabe, raconta ainsi qu'il suit l'histoire du perroquet :

« Un caïd quitte son épouse pour se ranger et combattre sous l'étendard du Croissant; il la laisse seule sous la surveillance d'un perroquet. Troublée par les ennuis d'un trop long veuvage, elle accepte chaque soir un nouveau rendez-vous, mais chaque soir aussi le perroquet lui raconte des choses si belles, si belles, qu'elle oublie l'amant qui soupire. Ainsi se passèrent bien des jours et

bien des semaines, et quand revint le caïd, il reçut dans ses bras son épouse heureuse et fidèle... grâce au perroquet!... »

Cette narration fut maintefois interrompue par le vieux turc qui, de ses mains osseuses, palpait les chairs des deux patients, afin de s'assurer si elles étaient suffisamment détrempées et ramollies. Le degré de moiteur obtenu, il conduisit les baigneurs sous un péristyle en bois disposé autour de la salle; et là ils furent tour-à-tour frictionnés, percutés et massés. On leur fléchit les membres jusqu'au moment où l'articulation fit entendre un craquement caractéristique. A chaque craquement, la figure du vieux turc s'épanouissait, comme celle d'un homme qui a atteint son but. Alors commença une nouvelle opération assez originale. Il est clair que lorsque la peau est imbibée de vapeur et qu'on opère sur elle une friction même légère, l'épiderme s'en détache sous forme de rouleaux plus ou moins épaix et nombreux, selon les bains et les lavages que l'on a l'habitude de faire. Or c'est pour les baigneurs turcs une véritable jubilation que d'enlever sur le corps de leurs clients les plus gros rouleaux possibles.

Le vieux turc n'eut pas de peine à obtenir l'effet désiré sur des personnes qui depuis dix jours étaient en voyage; aussi chaque fois que le malheureux musulman enlevait un rouleau, il le présentait en nous disant: « Tiens, regarde. » D'abord la chose parut comique au docteur, mais impatienté par les « tiens, tiens, tiens » successifs du turc, il ne pût s'empêcher de lui crier: « Animal, laisse-moi donc tranquille ! » ce qui fit beaucoup rire M. de B.

L'opération suivante racheta par sa douceur, par le bien-être qu'elle procure les inconvénients de la précédente; les deux patients furent inondés d'eau de savon tiède, et le cuir chevelu lui-même devint le siége d'un long et agréable lavage; ils se sentaient renaître. Cette opération terminée, ils furent enveloppés dans une couverture de laine blanche; on plaça sur leurs têtes force serviettes arrangées en guise de turban, et c'est dans cet appareil tout oriental qu'amenés dans de bons lits on leur apporta du café, servi dans des gobelets en porcelaine. Le docteur affirme n'en avoir jamais bu de meilleur. Ici les contes des Mille et une Nuits revinrent encore une fois sur le tapis, jusqu'au moment où les baigneurs reçurent leur congé. Ce fut d'abord l'histoire d'un jeune berger arabe instruit par la contemplation des œuvres de la nature; sa réputation de sagesse arrive aux oreilles d'un calife qui l'appelle auprès de lui et l'élève dans une position supérieure. Il est bientôt entouré d'envieux et de jaloux qui l'accusent à tort d'abuser des bontés de son maître. Après maintes vicissitudes, l'innocence du berger est reconnue: il devient le ministre le plus révéré et le meilleur conseiller du calife.

Ainsi se termina ce fameux bain arabe, après une heure et demie de durée,

et à raison de cinquante centimes par personne. Il était neuf heures du matin quand le docteur retrouva ses compagons occupés à déjeûner; ils furent surpris de sa bonne mine et surtout de l'état de ses cheveux qui, par l'action du bain de vapeur, étaient devenus fins et soyeux comme ils ne l'avaient jamais été. Le docteur lui-même se sentait le corps et les membres d'une légèreté étonnante.

C'était le moment de faire visite au consul suisse M. B***, dont nous avons déjà parlé, et de lui présenter la lettre de recommandation que le conseil fédéral avait eu l'obligeance de nous donner. M. B., négociant, habitait la maison d'un riche Maure, qui s'était retiré à Tunis à l'époque de la conquête. Cette maison est remarquable par sa riche porte d'entrée et par les colonnes torses de marbre rouge qui en ornent le corridor. Les appartements sont bariolés par les dessins de l'architecture arabe. Des galeries superposées correspondant à chaque étage et donnant dans la cour, étaient garnies de plantes grimpantes, qui retombaient gracieusement en guirlandes, et l'on pressentait d'avance la suave fraîcheur de ce lieu pendant les brûlantes journées de l'été De chaque étage on pénétrait dans un petit dôme obscur, aux murailles blanchies à la chaux, destiné sans doute aux dévotions du musulman. La chambre de bains n'avait pas été négligée. Le parquet des appartements était formé par des faïences blanches et vertes décorées d'arabesques. On nous raconta à propos de cette maison que son fondateur, l'aïeul de celui qui s'était retiré à Tunis, avait eu la tête tranchée pour avoir placé au-dessus de la porte d'entrée un ornement qui ne devait décorer que le palais des deys. — M. B. nous reçut avec bienveillance et cordialité, se mit à notre service et nous présenta madame son épouse. — La fin de la journée fut consacrée à une excursion du côté de Mustapha, un faubourg de la ville, et à la visite du jardin d'acclimatation. Ce qui nous amusait chemin faisant, c'était de voir circuler la population arabe; les uns se drapaient gravement dans leurs burnous, d'autres étaient montés sur l'arrière-train d'un petit mulet qui trottait avec la rapidité d'un trait. Quelques-uns de ces animaux, qu'on appelle *bourriquos*, étaient chargés de deux énormes balles de foin qui, de chaque côté, dépassaient les flancs de l'animal, et laissaient en arrière une place presque énigmatique au conducteur. — Sur la colline qui domine la route à droite et qui fait suite à celle où est situé le fort de l'empereur, nous aperçûmes, non sans intérêt, un véritable village formé de tentes appartenant à des marchands arabes. Mustapha est, comme nous l'avons dit, un faubourg d'Alger. A droite de la route, ce sont de riantes villas, s'élevant en gradins sur le flanc de la colline; c'est une caserne de cavalerie, la maison où habite l'état-major et le champ des

manœuvres; à gauche un espace peu considérable sépare la route de la mer, qui forme ici une anse gracieuse. Le jardin d'essai ou d'acclimatation, situé à quelque distance de Mustapha, est un lieu de promenade pour l'habitant de la ville et entre autres pour les Mauresques qui s'y rendent en grand nombre. La voiture publique qui fait le trajet d'Alger au jardin en est souvent complètement garnie et maintes fois, en voyant passer cette cargaison de Musulmans, le docteur s'est pris à regretter de n'être pas un moment au milieu de tous ces burnous. En entrant au jardin, on nous annonça de la manière la plus solennelle que nous ne devions cueillir aucune fleur, et afin de n'être pas suspectés de transgression à cette loi, nous nous empressâmes de déposer sur le bureau du concierge celles que nous avions rassemblées en chemin. Parmi ces fleurs se trouvaient de ces mignons petits iris qui déploient à quelques pouces au-dessus du sol leurs pétales d'un bleu de ciel si délicat, que le spécimen qui nous en reste dans notre herbier, n'est plus que l'ombre ternie de la jolie plante que nous cueillions alors avec un cri d'admiration.

Il y a tant de choses dans ce jardin d'acclimatation que nous ne pourrons en signaler que les plus frappantes. En gens que les voyages n'ont pas encore blasés, nous avons examiné à plusieurs reprises ces roseaux élevés, à la teinte brunâtre, entrecoupés de nœuds et pressés les uns contre les autres, qu'on appelle la *canne à sucre*. Nous nous sommes redit que c'est bien de ces roseaux que l'industrie extrait ce condiment précieux qui, chez la plupart des hommes est une partie essentielle de l'alimentation. Si la matière sucrée est une chose si importante à la vie, *qu'elle se retrouve partout chez les êtres organisés*, que le foie même de l'homme en produit une quantité notable dont nous ignorons encore le but, on comprendra que la plante qui a été plus spécialement destinée à sa production, ne passe pas inaperçue aux yeux de ceux qui la voient pour la première fois. Nous étions bien décidés à ne faire dans le jardin d'acclimatation aucune tentative de maraude, mais à la vue des palmiers lataniers étalant leurs feuilles disposées en éventail et leurs grappes de fruits violets, semblables pour la forme à ceux du cormier, le caissier et Mme Julie ne purent s'empêcher de porter une main criminelle sur l'objet de notre admiration: « Ce sera pour ton musée, s'écria le caissier, cache-les bien. » Et nous avons encore aujourd'hui des fruits, desséchés il est vrai, du palmier latanier. Parlerons-nous encore d'une foule de labiées, d'un muscari qui nous rappela le muscari à grappes croissant dans les vignes de notre pays, de nombreux glayeuls, des rosiers et de magnifiques spirées qui bordaient les sentiers du jardin, ce serait trop long. Mais ce que nous n'oublierons pas de mentionner, c'est la disposition de ces longues allées plantées d'arbres de toute espèce, et au bout desquelles, grâce à une perspective habilement ménagée, on

aperçoit au loin la mer. Le montagnard aime à se trouver en sa présence, il aime à voir le ruisseau qui murmure, le fleuve qui roule ses ondes, le lac qui caresse doucement la rive et la mer qui lui jette, avec son écume, ses nombreux coquillages. Des coquillages, nous en avons fait une ample récolte. Il semblait que la vague, en arrivant sur la plage, les avait déposés comme en ligne de bataille ; il y en avait de bien des grandeurs; la plupart étaient usés par la lame qui les roule incessamment. Tous appartenaient à l'espèce des pétoncles.

En les ramassant, nos pensées se reportaient au pays, et nous nous réjouissions d'avance du plaisir qu'auraient nos enfants à jouer avec ces produits de la Méditerranée. L'heure de rentrer à Alger était arrivée. Après le dîner il fut décidé qu'on reprendrait le chemin de la ville arabe jusqu'à la Casbah. Ce but de promenade allait devenir notre course de prédilection, tant on y rencontrait d'objets nouveaux et de scènes intéressantes. Nous arrivons à la mosquée de *Siddi-Abd-Er-Ralman*, située à l'un des angles du jardin de Marengo, un peu au-dessous de la Casbah, sur une colline d'où l'œil embrasse tout à la fois la mer d'un côté, la campagne et les montagnes de la Kabylie de l'autre.

C'était dans ce moment même que le Muezzin, ayant hissé un drapeau blanc, appelait par ses chants, du haut d'un minaret, les fidèles à la prière; à cet appel, les Arabes descendaient en courant l'étroit sentier taillé dans le roc, qui aboutit à la porte d'un cimetière placé autour de la mosquée. Ici se trouve un édifice en pierre, garni d'une fenêtre grillée, par laquelle on peut voir dans l'intérieur le tombeau de Barberousse, ce corsaire qui chassa les Espagnols d'Afrique et plaça l'Algérie sous la domination des Turcs. Des drapeaux et des étendards avec le croissant et la queue de cheval sont placés sur la pierre tumulaire, et à côté de ces trophées se trouvent un grand nombre de chiffons de différentes couleurs, autant d'ex-voto que de pieux Musulmans y ont déposés. A part une autre tombe assez élégante près de laquelle une femme était en ce moment agenouillée, le reste du cimetière ne présente rien de remarquable : ce sont des pierres plates couchées et séparées par l'herbe qui y croit en abondance. Ce n'est pas seulement sur le tombeau de Barberousse que pendant notre voyage nous avons eu l'occasion d'apercevoir ces chiffons de toutes couleurs dont nous avons parlé. Nous les avons remarqués encore sur tout objet que la tradition désigne au Musulman comme digne de vénération et qui par ce fait prend le nom de marabout; ainsi nous avons vu un arbre marabout dont les feuilles disparaissaient complètement sous les lambeaux qui le décoraient.

C'était une belle soirée que celle où nous étions tous réunis sur la colline

du jardin Marengo : l'air était pur, la mer calme, unie comme un miroir, sillonnée de vaisseaux ; les montagnes se perdaient dans un fond nébuleux. En ce moment, nous avons remarqué avec un vif sentiment d'intérêt et de curiosité, quelques Arabes debout sur les dunes et isolés les uns des autres. Drapés dans leurs burnous, immobiles dans leur contemplation, les yeux fixés vers le lointain horizon, ils restèrent plus d'une heure dans la même attitude. Ils semblaient être de vraies statues de sel. Que regardaient-ils? où ces êtres contemplatifs portaient-ils leurs pensées? Leur esprit cherchait-il à se mêler aux vagues de l'infini ou bien attendaient-ils que la mer leur apportât la liberté, comme elle leur avait amené autrefois la domination étrangère ? Quelle que puisse être cette domination, il est certains détails qui, à notre avis, doivent peser lourdement sur le cœur de tout fidèle mahométan. — Rentrés en ville, nous nous sommes rendus à la grande mosquée qui forme un des angles de la place du gouvernement. Nous étions à Alger pendant le Ramadan. Le Musulman prie et jeûne jusqu'à l'heure du soir où un coup de canon tiré du haut de la Casbah lui annonce que le soleil a disparu à l'horizon et qu'ainsi il peut rentrer jusqu'au matin suivant dans sa vie habituelle; si quelque malheureux est pris en flagrant délit de violation du jeûne, il reçoit sur les talons une série de coups de verge. — Au moment où nous entrions, la mosquée présentait un spectacle imposant : les fidèles, rangés sur plusieurs lignes, écoutaient avec recueillement le chant des mouftis qui, installés sur une estrade quadrangulaire, chantaient tour à tour quelque passage du Koran. Ils étaient imposants, ces hommes, drapés dans leur burnous, tantôt debout, tantôt prosternés la face contre terre. Une fontaine vive, placée à l'entrée de la mosquée, mêlait son murmure au chant des prêtres et chaque arrivant, après y avoir fait ses ablutions, s'avançait sur les nattes sacrées, ses babouches à la main, et venait prendre place dans les rangs de ceux qui priaient. Voilà quel était le tableau qu'offrait en ce moment la pratique du culte de Mahomet ; ces gens se recueillaient à leur manière, et chaque aspiration divine doit provoquer même chez les plus indifférents le respect et le silence. Ils priaient, respectons leurs prières. — Ce qui a dû peser bien lourdement sur le cœur du Mahométan algérien, c'est que la mosquée qui ne doit recevoir que les vrais disciples de l'Islamisme, qui exclut même les femmes de son enceinte (car elles prient à la porte des Lieux Saints), la mosquée, disons-nous, possède une galerie où pêle-mêle et sans respect se pressent des curieux de toutes conditions; des bonnes y avaient apporté leurs enfants, un bruit confus s'y faisait entendre; aussi, froissés dans leurs sentiments intimes, le caissier et le docteur ne purent-ils retenir leur indignation. Ils se rendirent auprès du concierge pour l'engager à mieux remplir son devoir et à faire sortir ceux qui

troublaient ainsi le recueillement des fidèles. Le coup de canon se fit alors entendre, et, comme les Musulmans, nous rentrâmes au logis.

(*A suivre.*) Dr LANDRY.

NOTE

sur un livre imprimé à Couvet.

Le travail très-exact de M. J.-H. Bonhôte[1] sur la typographie neuchâteloise mentionne une imprimerie établie à *Couvet, au Val-Travers,* vers 1737. On savait, en outre, que Couvet avait possédé, au milieu du siècle passé, des imprimeries sur étoffes; un suffragant neuchâtelois, Laurent Garcin, avait dit dans le poëme de la *Ruillière* (Paris 1760) :

Avec éclat se présente
Couvet, séjour opulent,
Où maint artiste excellent,
Sur une toile parlante,
Nous retrace avec entente
Le jardin le plus brillant;
Bel art dont l'Inde se vante...

Mais on ignorait, je crois, le nom de l'imprimeur de Couvet. Le sermon de J.-A. Turretin, *Sur les inconvénients du jeu,* sorti des presses de J.-D. Griesser, est peut-être la seule trace qui subsiste de cette imprimerie, et c'est à mes yeux ce qui le rend surtout remarquable.

J'ai découvert, par hasard, sous la couverture de ce sermon, un *Avis* que je donne ici tout entier, pour l'édification des bibliophiles neuchâtelois :

Les exemplaires de la *Liturgie des Eglises de la Principauté de Neufchâtel et Valangin,* imprimés à Bâle en 1713 chez Jean Pistorius, étant devenus soit rares et très chers, Jean-David Griesser, imprimeur, établi à Couvet, dans la dite Principauté de Neufchâtel, s'en propose la Réimpression.

[1] Voir *Musée neuchâtelois,* année 1866, pages 173 à 181.

Ce n'est pas rendre un médiocre service au Public que de lui faciliter l'acquisition d'un livre si utile, et dont le mérite est si généralement connu. Il n'y a point de personnes pieuses qui ne doivent souhaiter d'avoir ce Livre chez elles. Mais au prix qu'il en faut payer actuellement, chacun n'est pas en état de remplir ses désirs à cet égard.

Ces motifs ont porté J.-D. Griesser à réimprimer cet excellent Ouvrage par la voye de la souscription. Il s'attend à trouver un grand nombre de Souscrivants, puisque son édition, qui sera aussi belle et aussi correcte que celle de Bâle, sera de beaucoup meilleur marché.

Il imprimera ce livre in 4to, sur du beau papier blanc contrôlé, tel que la feuille de ce programme. Le caractère sera du St-Augustin qu'il fait fondre exprès, en sorte qu'eu égard à la grosseur de ce caractère, les gens âgés pourront facilement lire son édition. Les Renvois aux prières des jours extraordinaires de dévotion, seront en lettres rouges, pour les trouver avec plus de facilité. On aura une Attention particulière qu'il ne se glisse aucune faute dans cet important Ouvrage.

Le prix en est des plus modiques. On n'en paiera que 12 batz, soit 1 L. 4 s., valeur de Neufchâtel, de l'exemplaire, dont les Souscrivants fourniront la moitié *qu'est* 12 s. à présent, et les 12 autres s. en retirant l'exemplaire. On pourra souscrire jusqu'à la fin du mois de février de la présente année 1737. L'ouvrage sera prêt et en état d'être livré sans faute dans le courant du mois de Juin de cette année.

Ceux qui voudront souscrire pourront le faire chez chacun de Messieurs les Pasteurs de cet Etat, — à Berne, chez.... —, à Genève, chez.... —, à Yverdun, chez.... —, etc.

La Bibliothèque de la *Société des pasteurs et ministres neuchâtelois* ne possède de la *Liturgie neuchâteloise* que les éditions de 1713, de 1772 et de 1799. La *Bibliothèque de Neuchâtel* possède en revanche de cette même année 1737 l'édition in-8°, publiée à Neuchâtel, chez Jonas Gallandre. Qu'est devenue celle de J.-D. Griesser ?

Quant au *Sermon* de Turretin, publié par lui dans cette année 1737, qui voyait se produire à la fois, à Neuchâtel et à Couvet, deux éditions de notre *Liturgie*, — il se trouve maintenant à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Ch. BERTHOUD.

TABLE DES MATIÈRES

DE L'ANNÉE 1867

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME



